



SIR GEORGE
ETIENNE CARTIER, Baronnet



John Boyd

SIR GEORGE ETIENNE CARTIER, Baronnet

SA VIE ET SON TEMPS

St Pierre - Montréal

HISTOIRE POLITIQUE DU CANADA
DE 1814 A 1873

PAR

JOHN BOYD

(Ouvrage traduit de l'anglais par Sylva Clapin)

EN COMMÉMORATION DU CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE DE SIR GEORGE-ETIENNE CARTIER

Edition ornée de portraits, illustrations et
fac-similés d'autographes



LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITEE
79, RUE SAINT - JACQUES, 79
MONTREAL

NOTES BIOGRAPHIQUES SUR L'AUTEUR.

JOHN BOYD ! Un nom clair et net, franc et sans dol, éclatant et sonore comme un coup de clairon. Ce nom s'impose bien, du reste, par les temps d'effervescence que nous traversons, comme un appel que tons les Canadiens aimant sincèrement leur pays souhaitent entendre résonner d'un océan à l'autre, pour calmer les esprits, ramener parmi nous la concorde dont nous avons tant besoin, et surtout nous aider à constituer l'idéal vers lequel il nous faut tendre, c'est-à-dire un idéal réalisant l'union nécessaire des différentes races et religions constituant ce vaste Dominion.

Né à Montréal en 1864, de parents écossais, John Boyd commença ses études à l'Université McGill, mais abandonna bientôt ses études pour se lancer dans la carrière de journaliste, vers laquelle le portaient irrésistiblement ses goûts de littérateur et ses penchants d'homme d'action. Entré à la " Gazette " de Montréal il s'y fit en peu de temps une place éminente, et il fut en outre durant plusieurs années l'un des collaborateurs les plus actifs et les plus goûtés du " Mail and Empire " de Toronto, et de plusieurs autres journaux marquants du Canada et des Etats-Unis. Entre temps, il consacrait les loisirs qui lui restaient au culte des Muses, et il s'acquit bientôt comme poète une renommée très flatteuse, son talent s'attachant surtout de préférence aux grands sujets patriotiques et historiques . C'est ainsi qu'à Québec, en 1908, à l'occasion de la célébration du tricentenaire, il s'acquit du coup une grande célébrité par la publication de ses deux poèmes " Les Champs de Bataille de Québec " et " Le Combat de l'Atalante," dont toute la presse du pays a fait les plus grands éloges. Parmi ses autres œuvres poétiques les plus remarquables, il faut mentionner une série de sonnets, dont entre autres au premier rang celui écrit sur Milton, à l'occasion du tricentenaire de ce grand poète. D'autres poèmes d'une grande envolée sont ceux écrits pour les centenaires de Lincoln, de Fitzgerald et de Poe, l'Université de Virginie ayant fait alors à notre poète canadien le grand honneur d'inclure sa contribution dans le programme de la célébration du centenaire de Poe tenue sous ses auspices. Les poèmes écrits par John Boyd pour le centenaire de la naissance de Tennyson, et lors de la mort de Swinburne ont étendu sa réputation jusque par delà l'océan, et ont consacré définitivement sa célébrité en ce genre particulier.

Mais le plus beau titre de gloire dont nous croyons que John Boyd pourra justement s'enorgueillir sera celui d' " Unificateur des Races " (Unifier of the Races), que ses compatriotes reconnaissants, et en particulier ses compatriotes canadiens-français, lui ont décerné d'un commun accord pour ses efforts si méritoires et incessants dans l'œuvre à laquelle il a maintenant pour ainsi dire attaché sa vie, et qui est celle de mieux faire connaître à ses compatriotes anglais ce que représente réellement, en somme, pour la prospérité et la grandeur de ce Dominion, l'apport et l'appui de la race française au Canada. C'est dans ce but qu'il a entrepris la traduction de tous nos principaux poèmes canadiens-français, et ce fut en reconnaissance de ses services à la cause française que l'Association Saint-Jean-Baptiste tint à honneur de lui donner une place éminente parmi ceux qui contribuèrent le plus au succès de la récente et grande célébration du 75e anniversaire de fondation de cette société. Mentionnons encore, et pour ne parler que des œuvres poétiques de John Boyd qui nous touchent de plus près, le poème lu lors du dévoilement du monument érigé à la mémoire de LaFontaine, et les strophes superbes et véritablement héroïques qu'on entendit résonner sur la Place d'Armes de Montréal, le 29 mai 1910, pour louer la mémoire de Dollard des Ormeaux, à l'occasion du 250e anniversaire de la mort du héros du Long Sault.

Non seulement comme publiciste, mais en tant qu'orateur des plus éloquents, John Boyd n'a jamais laissé passer une occasion de demander justice pour les Canadiens-Français, et de les défendre contre les attaques injustes auxquelles ils ont été en butte en certains quartiers. A Toronto, à Hamilton, à Ottawa, à Winnipeg, à Victoria, et en maints autres endroits du Canada, sa voix s'est fait entendre, pour demander que les Canadiens-Français fussent traités avec équité, et pour faire valoir l'importance, dans les meilleurs intérêts du Dominion, de la concorde entre les races et de l'unité nationale. Et quand, sur ces derniers temps, la campagne systématique soulevée contre les Canadiens-Français en fut arrivée à son point culminant avec les articles infâmes parus en certains grands journaux des Etats-Unis, c'est John Boyd qui s'est élancé à la défense de ses compatriotes canadiens-français et qui a démontré la fausseté des accusations portées contre eux.

John Boyd avait cependant résolu de se faire une place encore plus chère dans tous les cœurs canadiens-français par une œuvre de plus longue haleine qui, en assurant définitivement sa réputation, devait le classer aussi du même coup parmi les historiens qui ont le mieux saisi les grands faits de notre histoire et la véritable physionomie de notre race. Nous voulons parler de la magistrale " Vie de sir George-Etienne Cartier," dont toute la presse du pays a fait de si grands éloges il y a à peine deux ans, et qui, tout en présentant la carrière d'un

des hommes les plus marquants que le Canada français ait produits, constitue la revue la plus complète qui ait été tentée jusqu'ici du demi-siècle si fertile en grands événements qui va de 1820 jusqu'à la mort de Cartier, en 1873.

Cet ouvrage est considéré comme l'une des études historiques les plus importantes qui ait été publiée depuis longtemps au pays et elle a été jugée digne de figurer au nombre des ouvrges classiques de notre littérature canadienne.

Aussi longtemps que le nom de Cartier vivra dans la mémoire de ses compatriotes, aussi longtemps le nom de John Boyd lui sera associé comme l'historien de sa vie et de son époque.

S. C.

LETTRE DE SON EMINENCE LE CARDINAL BEGIN,

Archevêché de Québec, le 4 novembre 1914.

MON CHER MONSIEUR,

Je vous remercie de l'exemplaire du beau volume, SIR GEORGE-ETIENNE CARTIER, dont vous venez de me faire hommage.

Autant que j'ai pu m'en rendre compte, vous avez traité votre sujet avec une largeur de vue, un souci d'impartialité et un respect de la vérité qui vous font honneur et vous recommandent à la confiance de vos lecteurs. Il convient aussi de vous savoir gré du témoignage fort juste assurément que vous rendez au dévouement et au patriotisme éclairé, et à la loyauté du clergé franco-canadien. Il faut également vous féliciter d'avoir compris la haute signification, au double point de vue ethnique et social, de la juxtaposition des deux grandes races à qui, de par le décret de la divine Providence, est échue la noble tâche d'établir sur des bases solides et de faire prospérer leur commune patrie. Ces principes et ces convictions vous les avez rencontrés dans la carrière de celui dont vous esquissez la vie, et vous avez su leur donner dans votre livre le relief qui leur est dû.

A une époque où, dans certains milieux, on est trop exposé à perdre de vue, avec la notion du droit, les leçons de l'histoire, il était bon, à côté du monument en bronze de Sir George-Etienne Cartier, d'en élever un autre, *aere perennius,* pour rappeler aux générations actuelles et futures ce qu'a été ce grand homme d'Etat, ce fidèle enfant de la Sainte Eglise, ce chevalier " franc et sans dol ".

C'est cette œuvre que vous avez accomplie et je vous en félicite, en vous priant d'agréer l'assurance de mon entier dévouement.

† L.-N. Card. BÉGIN, *arch. de Québec.*

M. John BOYD,
Montréal.

LETTRE DE SA GRANDEUR MGR BRUCHESI, ARCHEVEQUE DE MONTREAL.

Archevêché de Montréal,

20 novembre 1914.

Monsieur John BOYD,
Montréal.

Mon cher Monsieur BOYD,

J'ai pu prendre à loisir connaissance de votre ouvrage sur Sir George-Etienne Cartier. Je m'empresse de vous communiquer l'heureuse impression qu'a créée chez moi le monument élevé par vous avec tant de conscience et de patience.

C'est, en vérité, un monument à l'honneur du Canada tout entier. Vous avez parfaitement compris que les honneurs décernés à Cartier rejailliraient sur le pays au bien-être duquel il a consacré son talent et son énergie. Vous ne pouviez décrire l'influence décisive qu'il exerça dans le domaine politique, national, social ou religieux, sans reconstituer l'époque où il se dépensa au service de sa patrie, sans rappeler les hommes avec lesquels il fut en contact, sans exposer les problèmes capitaux dont il rechercha si avidement la solution. De la sorte, dans tout votre livre, se trouvent placées en pleine lumière ces questions controversées: les régimes de 1791, 1840 et 1867, la tenure seigneuriale, l'établissement du gouvernement responsable, la codification de nos lois, la politique des chemins de fer, l'unification graduelle du Canada.

Sans doute, c'est au développement de tout le Canada que Cartier s'est dépensé. Il ne pouvait, cependant, vous échapper que ses nationaux bénéficièrent de la meilleure part de son zèle.

En un sens, comme vous le dites, Cartier fut un " chef régional "; mais, vous le notez aussi, son attachement à ses frères, les Franco-Canadiens, ne lui fit jamais oublier qu'il représentait, soit à la Chambre, soit dans le ministère, tous les Canadiens sans distinction d'origine. Aux yeux de tous les sages, ce sera le meilleur titre de gloire de Cartier d'avoir travaillé à faire respecter les droits de tous les groupes ethniques du pays.

Quand il se fut prodigué à la grande patrie, alors seulement, il s'appliqua à aider les membres de sa petite patrie. De ceci, il ne crut jamais qu'on pût lui faire un crime.

J'aime à reconnaître aussi votre grande largeur de vues. Elle vous a aidé à saisir exactement l'état d'esprit et les aspirations d'une nationalité différente de la vôtre. Elle vous a permis de découvrir le vrai dessein d'où procéda l'insurrection avortée de 1837, l'opportunité pour l'époque du système seigneurial, le caractère honnête de nos *habitants* et la justesse des réclamations qu'ils firent entendre en leur qualité de minorité dans la Confédération. L'impartialité avec laquelle vous appréciez la part que nos ancêtres ont prise à la fondation et à la prospérité de notre bien-aimé pays, l'empressement avec lequel vous faites ressortir leur générosité chaque fois qu'ils eurent l'occasion de défendre les droits des autres minorités, voilà qui vous assure la reconnaissance de tous les Franco-Canadiens.

Quelque honneur qui doive en rejaillir sur eux, c'est pourtant la mémoire de Cartier lui-même qui profitera surtout de votre enquête si consciencieuse. Vous avez groupé les témoignages de ses adversaires comme de ses partisans : ils forment un panégyrique tel qu'aucun homme public sur ce continent n'a jamais été gratifié d'un pareil hommage. Toutefois, le vrai titre de Canadien qui mérite notre admiration, c'est sa propre conduite dans une carrière si tourmentée. A deux reprises, sans doute, vous avez dû le blâmer ; votre sincérité mérite l'approbation. *Mais, en somme, votre livre le montre pourvu de si belles qualités que votre héros y apparaît, sinon comme la figure la plus frappante de notre scène politique, au moins, comme l'un des plus respectables parmi nos hommes d'Etat. La colonne qu'on lui élève transmettra son souvenir à la postérité ; elle ne fera cependant pas pour cela la moitié de ce que fera votre magnifique contribution à notre histoire nationale.*

Il ne m'appartient pas d'insister sur l'allure littéraire de cette contribution. Vous admirez le grand homme d'Etat ; votre admiration, toutefois, ne vous porte jamais à transgresser la première loi de l'histoire : dire la vérité, rien que la vérité. On louera le silence que vous gardez quand les documents officiels sont muets sur le sujet qui vous occupe. On vous félicitera également d'avoir restauré, avec ce sens de l'histoire qui en fait " une résurrection du passé ", certaines scènes effacées partiellement.

On vous applaudira d'avoir relégué, dans le domaine de la légende, des faits que ne confirment point des témoignages absolument authentiques et explicites.

Le clergé canadien surtout ne saurait manquer d'être touché de la hauteur de jugement que vous déployez en appréciant son influence

sur sa nation et dans le pays. La nature de cette influence a été souvent mal expliquée. Ce sera votre grand mérite d'avoir représenté ce clergé comme l'un des groupes les plus loyaux de notre peuple. Vous imposez dès lors à l'un de ses humbles chefs un devoir des plus agréables, celui de vous remercier de cette largeur de vues.

Puisse chacun de nos historiens le comprendre, comme chaque page de votre livre témoigne que vous l'avez vous-même compris : le meilleur moyen de consolider le lien qui doit unir les deux éléments fondamentaux du peuple canadien, c'est encore de reconnaître les qualités réelles de chacun d'eux, de ne jamais exagérer leurs défauts, de ne leur prêter aucun travers !

Puisse aussi votre ouvrage, mon cher Monsieur Boyd, accroître dans le cœur de tous vos compatriotes, quelle que soit leur origine, un triple sentiment: une vive admiration pour Cartier, le sens profond du respect qu'ils se doivent réciproquement, le désir ardent de concourir au bien-être de la Confédération !

Je vous remercie de nouveau pour l'hommage que vous m'avez fait de votre livre et je lui souhaite l'abondante diffusion à laquelle vous donnent droit ses qualités littéraires et historiques.

Votre bien dévoué,

† PAUL, Arch. de Montréal.



LETTRE DE SIR LOMER GOUIN, K.C.M.G.,

Premier Ministre de la Province de Québec.

Québec, 2 février 1917.

Monsieur John Boyd,

Montréal.

Cher Monsieur Boyd,

C'est une excellente idée que vous avez de publier une version française de votre intéressant travail sur Cartier et je vous en félicite cordialement.

Sir George était un grand Canadien et il est juste que vous fassiez connaître à nos deux races les belles pages que vous avez écrites à son sujet.

La Confédération aura bientôt cinquante ans ; elle est déjà forte et vigoureuse et elle est remplie des plus séduisantes promesses pour l'avenir. Qui pourrait lire sans intérêt la vie de celui qui en fut un des principaux artisans ? D'ailleurs, pour ne jamais perdre l'esprit du pacte fédératif, il convient de relire la pensée qui l'a inspiré, et c'est en quoi votre volume sera utile à tous.

Sans cette nouvelle édition que vous vous proposez de publier prochainement, il me semble que votre œuvre n'aurait pas été absolument complète. Cartier était un citoyen britannique d'une indiscutable loyauté, mais il était également français de race et d'éducation. C'est en français surtout qu'il a pensé, qu'il a parlé et qu'il a écrit, et les jolis mots de notre langue sont encore les plus belles pierres que vous puissiez choisir pour le monument que vous élevez à sa mémoire.

Soyez assuré que les Canadiens-Français vous sauront gré d'avoir fait revivre la haute personnalité de leur distingué compatriote dans le langage qui leur tient si cher au cœur.

Veuillez agréer, cher monsieur Boyd, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

Lomer Gouin.

DEDICACE

A tous les Canadiens, sans égard à leur race, leur religion ou leur foi, je dédie cet ouvrage, histoire de la vie et de l'époque d'un des plus grands hommes dont s'honorent les Canadiens-Français, et écrite par un Canadien de langue anglaise avec le sincère espoir qu'elle stimulera le patriotisme et qu'elle conservera pour les générations futures le souvenir des éminents services rendus par l'un des plus grands Pères de la Confédération Canadienne.

“Le premier devoir de l’historien est de ne pas mentir ; le second, de ne pas avoir peur de dire la vérité.”

Léon XIII.

“Quand les sentiments politiques de l’époque actuelle se seront dissipés, le mérite inestimable des services de sir George-Etienne Cartier, se résumant en les efforts qu’il a mis en œuvre pour se joindre aux Canadiens de langue anglaise afin d’élaborer le grand problème de la Confédération, apparaîtra sous son vrai jour.”

Sir John A. Macdonald,
(Discours prononcé à la Chambre des Communes
le 23 mai 1873.)

AVANT-PROPOS.

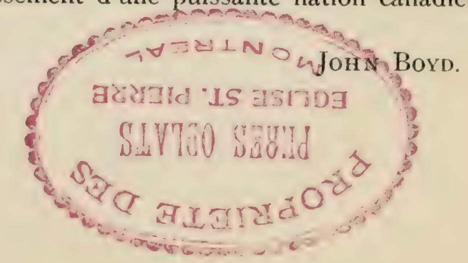
Quand la préface de l'édition française de la Vie de Cartier a été écrite et imprimée, l'univers passait par la période la plus critique de la grande guerre, et le Dominion se trouvait aussi traverser des temps particulièrement sombres et gros de détresse. Avec le triomphe complet et écrasant de la cause des Alliés, le monde a heureusement vu se lever une nouvelle ère. Le Dominion a pu faire face à la tempête de discorde de races et de sections qui, à une certaine époque, menaçait de mettre obstacle à la complète réalisation du grand idéal des Pères de la Confédération, c'est-à-dire un Canada Uni. Un meilleur esprit se manifeste maintenant partout ; on est mieux disposé à reconnaître le rôle éminent que les Canadiens-Français ont joué et continuent à jouer dans l'existence du Dominion. Ce nouvel esprit arrive en temps voulu, car les efforts réunis de tous les Canadiens vont être nécessaires pour accomplir le grand œuvre de reconstruction, dont la réussite reste subordonnée à des conditions de paix et d'harmonie.

En constatant cet heureux changement, les paroles inscrites dans la préface de la présente édition de la vie du grand Père Canadien-Français de la Confédération, conservent tout leur à-propos, car elles s'appliquent maintenant tout aussi bien qu'à l'époque où elles furent écrites, et elles resteront toujours applicables pour tout ce qui a trait aux relations qui doivent exister entre les deux grandes races du Canada.

Un dernier mot :

Les Canadiens de langue française et anglaise devront toujours être, non pas des ennemis, mais des frères, non pas des adversaires mais des alliés, réunissant en commun leurs efforts, dans la paix et l'harmonie, pour l'édification et l'agrandissement d'une puissante nation canadienne.

JOHN BOYD.



Décembre 1918.

PREFACE DE L'AUTEUR POUR L'EDITION FRANÇAISE

L'édition française de Cartier, sa Vie et son Temps paraît à une époque de notre histoire où, malheureusement, l'idéal d'un Canada uni, si ardemment caressé par Cartier et les autres pères de la Confédération, semble être d'une réalisation encore très éloignée. La discorde, plutôt que la concorde, règne parmi nous, et de loin comme de près ne nous parviennent que grondements de désunion et de division.

C'est un fait avéré — et tous ceux qui aiment sincèrement leur pays doivent le déplorer au plus haut point — que jamais, depuis l'établissement de la Confédération, les animosités de races et de provinces n'ont été aussi prononcées que dans le moment actuel. La faute ne doit certainement pas, en toute justice, en être attribuée aux Canadiens-Français. On chercherait en vain dans toute notre histoire un seul exemple où les Canadiens-Français aient voulu causer du tort ou des injustices à leurs compatriotes d'autres races et croyances. D'un autre côté, on ne saurait nier que les Canadiens-Français ont été trop souvent en butte aux calomnies et à des attaques injustes, et que l'hostilité que l'on nourrit contre eux en certains quartiers en est arrivée à dégénérer en une campagne systématique de mensonges et de diffamations. Bien plus, on a même été jusqu'à mettre en doute leur loyauté et leur patriotisme.

Comment s'étonner qu'un peuple, et en particulier un peuple aussi fier et aussi sensible que le peuple canadien-français, puisse répudier avec indignation de pareilles imputations et ressentir les attaques injustes et ignobles dont eux-mêmes, leurs institutions et leurs coutumes ont été l'objet. Ardemment attachés comme ils le sont à leur terre natale ils s'indignent naturellement et avec raison qu'on puisse les considérer et les traiter comme des parias dans un pays dont leurs ancêtres ont été les découvreurs et les colonisateurs et au développement et à l'édification duquel ils ont eux-mêmes contribué dans une si grande mesure.

Les plus grands ennemis de la Confédération Canadienne, je crois pouvoir l'affirmer, sont ces fanatiques à l'esprit étroit

qui, ignorant à la fois l'histoire de notre pays, les conditions où se trouve le peuple canadien-français, et les principes du vrai libéralisme et de la vraie tolérance, sont directement responsables de l'hostilité qui a été soulevée entre les deux grandes races du Canada. Tous ceux qui ont travaillé à réaliser parmi nous la concorde entre les races et l'unité nationale auraient vraiment lieu de se décourager et de s'attrister quand ils voient les efforts de tous ces intraitables menacer de détruire l'œuvre et l'idéal de Macdonald et Cartier et des autres fondateurs du Dominion. Il y aurait même lieu de presque désespérer de son pays. Mais il ne faut jamais désespérer. La vérité est toute-puissante et finit toujours par prévaloir. Le temps, j'en suis convaincu, n'est pas très éloigné où la grande masse des Canadiens de langue anglaise, éclairés par l'histoire et par les faits, reconnaîtront que les Canadiens-Français, les plus essentiellement Canadiens de tous les Canadiens, sont par leur dévouement au Canada et leur patriotisme ardent les plus sûrs dépositaires de l'idéal national caressé par les Pères de la Confédération et que sous ce rapport ils offrent un exemple qui pourrait être suivi avec profit par tous les Canadiens.

Ce qui est certain, c'est que si l'œuvre de George-Etienne Cartier et des autres fondateurs du Dominion doit avoir un caractère permanent, il faut de toute nécessité qu'il y ait au plus tôt une entente durable entre tous les hommes de bonne volonté parmi les deux grandes races du Dominion et que les fanatiques et les extrêmistes soient relégués dans l'oubli. Une semblable entente devrait pouvoir se faire facilement, pour peu qu'on témoigne d'un bon esprit en ce sens. Aucun Canadien de langue anglaise qui traite les Canadiens-Français comme compatriotes et qui respecte toujours leurs droits et leurs sentiments, ainsi qu'il s'attend à voir respecter ses propres droits et sentiments, n'aura jamais aucune raison, comme je puis en faire foi personnellement, de se plaindre de voir sa bonne foi tournée en dédain. De leur côté, les Canadiens-Français ne doivent pas oublier que, bien qu'on leur témoigne de l'hostilité en certains quartiers, il y a un nombre très considérable de Canadiens de langue anglaise qui ressentent vivement avec eux les attaques dont les Canadiens-Français sont l'objet, qui reconnaissent pleinement tout ce qui a été fait par les Canadiens-Français pour le développement et l'édification du pays, et qui sont prêts à leur rendre entière justice.

Vouloir imposer aux Canadiens-Français la mentalité et les particularités de race des Canadiens de langue anglaise est chose aussi futile et absurde que le serait celle d'imposer aux

Canadiens de langue anglaise la mentalité et les particularités de race des Canadiens-Français. Ainsi que Cartier l'a sagement fait observer dans son discours sur la Confédération, l'idée d'une fusion des races, dont certaines gens persistent à se faire les promoteurs, est tellement absurde qu'elle appartient au domaine de l'impossible. La mentalité et les particularités de race des Canadiens de langue française et anglaise doivent être respectées, et ce qu'il importe de chercher c'est une base commune sur laquelle devront reposer l'entente et l'union si vivement désirées. John A. Macdonald a exprimé le véritable idéal lorsqu'il déclara que la confédération n'était rien autre chose qu'une association entre les deux grandes races au Canada.

La coopération cordiale et harmonieuse entre Canadiens de langue française et anglaise a été l'idéal dont tous nos grands hommes d'Etat se sont faits sucessivemcent les interprètes, entre autres La Fontaine, Baldwin, Cartier, Macdonald, et de nos jours sir Wilfrid Laurier. En réalité, ce fut l'un des principaux titres de gloire de sir Wilfrid Laurier, sinon même celui dont il peut le plus justement s'enorgueillir, que durant sa longue et si distinguée carrière publique, il n'a jamais cessé de redoubler d'instances auprès de tous les Canadiens pour leur faire saisir l'importance de l'union nationale et de la concorde entre les diverses races du Dominion. Et avec la clairvoyance d'un grand homme d'Etat, sir Lomer Gouin qui est aussi l'héritier des principes libéraux de l'école Cartier-Macdonald, dans le grand discours prononcé lors du banquet de la Bonne Entente à Toronto, — discours qui a fait de lui l'une de nos grandes figures nationales aussi bien que provinciales — a appuyé sur la nécessité et l'importance pour les Canadiens de langue française et anglaise, tout en gardant intacte leur identité de race respective, de se comprendre et de s'apprécier les uns les autres, afin de contribucer au bien-être et à la prospérité de tout le Dominion.

En ayant en vue ces déclarations de nos principaux hommes canadiens-français, comment peut-on en toute justice soutenir que les Canadiens-Français ne sont pas bien disposés pour réaliser l'entente si vivement désirée ? Mais encore faut-il qu'il y ait deux parties à une entente, et la justice doit être le guide de ces deux parties avant qu'un accord puisse être réalisé. L'alliance entre La Fontaine et Baldwin, et celle encore plus récente, élevée entre Cartier et Macdonald, et toutes deux basées non pas sur l'abandon de leurs principes respectifs mais sur une entente mutuelle pour mieux réaliser l'idéal national, offrent l'exemple type de l'union qui devrait exister entre tous les Canadiens de langue française et anglaise.

La base sur laquelle doit reposer l'entente entre Canadiens

de langue française et anglaise est bien évidente. En vérité même, la Confédération n'a chance de durée que si tous les Canadiens reconnaissent et admettent ce principe cardinal promulgué par Cartier, à savoir : le respect des droits de tous. En ayant cela en vue, n'est-il pas grandement temps que tous les Canadiens qui aiment sincèrement leur pays, qu'ils soient de langue française ou anglaise, s'unissent pour le triomphe de ce principe et pour la conservation de ce qui constitue notre idéal national ?

Je dédie cet ouvrage, dans lequel un Canadien de langue anglaise a cherché à rendre justice aux actions mémorables et aux grandes qualités des Canadiens-Français, ainsi qu'à passer en revue la carrière d'un de leurs plus illustres hommes d'Etat et la période de notre histoire avec laquelle cette carrière s'est trouvée identifiée, je dédie, dis-je, cet ouvrage, au peuple canadien-français, avec le sincère espoir que la Providence qui a toujours jusqu'ici veillé sur eux continuera à exercer à leur égard une vigilance tutélaire, et que les années à venir verront le spectacle de Canadiens de langue anglaise et française travaillant ensemble, en toute concorde et harmonie, pour la prospérité et le développement de leur patrie commune et pour la perpétuation de l'idéal national promulgué par Cartier et les autres fondateurs de ce grand Dominion.

Dans les temps critiques que nous traversons, puissent tous les Canadiens s'inspirer des paroles si sages et patriotiques du grand Canadien-Français, qui fut aussi l'un des plus illustres pères de la Confédération.

" Dans notre Confédération," a-t-il dit, " il y aura des catholiques et des protestants, des Anglais, des Français, des Irlandais et des Ecossais, et chacun de ces éléments, par la mise en œuvre de ses efforts et de ses succès, contribuera à la prospérité du Dominion et à la gloire de la Confédération. Nous sommes de races différentes, non pas pour nous combattre les uns les autres, mais bien plutôt pour travailler ensemble à l'édification de notre patrie commune."

Les éminents services rendus par sir George-Etienne Cartier et autres Canadiens-Français sont pleinement appréciés par un grand nombre de Canadiens de langue anglaise, et comme preuve nous nous contenterons de citer le fait que la première édition anglaise du présent ouvrage fut promptement épuisée et qu'il fut nécessaire d'en publier une seconde édition qui est pareillement en train d'obtenir le même succès.

Avant de terminer, je désire exprimer ici ma plus vive gratitude et les remerciements les plus sincères à Son Eminence le

cardinal Bégin, à Sa Grandeur Mgr Bruchési, à sir Wilfrid Laurier, à sir Lomer Gouin, à mon excellent ami M. Emilien Daoust, et à nombre d'autres bons amis que je compte parmi les Canadiens-Français, pour l'encouragement et la bienveillance qu'ils m'ont témoignés.

Le présent ouvrage, dont le texte original était en anglais, a été traduit par Sylva Clapin, dont la compétence en ces matières, que je me plais à reconnaître, sera, j'aime à le croire, ratifiée par le public.

JOHN BOYD.

PREFACE DE L'AUTEUR POUR L'EDITION ANGLAISE

Je dois avouer tout d'abord que, quand j'entrepris d'écrire l'Histoire de la Vie et du Temps de Cartier, en commémoration du centième anniversaire de la naissance de cet illustre homme d'Etat, je ne me rendais pas pleinement compte du travail qu'une semblable entreprise représentait. Je connaissais déjà les faits principaux de la carrière de Cartier ainsi que ses grandes actions. Mais ce n'était pas là le seul cadre que j'avais projeté de donner à mon ouvrage. Ce que j'avais dessein de faire, c'était de passer en revue l'histoire de toute une période plutôt que d'écrire la vie d'un seul individu. Parmi les nombreuses notices biographiques qui parurent à l'époque de sir George-Etienne Cartier, il y en avait une entre autres où l'on pouvait lire que " le futur biographe qui écrirait la vie de sir George Cartier aurait à écrire l'histoire du Canada durant une période mouvementée et progressive," et que " dans les événements de cette période sir George se trouverait être l'un des acteurs le plus en vue, et l'un de ceux aussi ayant droit à la plus grande part de gloire et d'honneurs pour les progrès réalisés." [1] C'est là l'histoire que je me suis efforcé d'écrire, quarante ans après la mort de Cartier et dans l'année qui marque le centenaire de sa naissance.

La période où s'est déroulée la carrière de George-Etienne Cartier est l'une des plus mémorables, sinon même la plus mémorable de toute l'histoire du Canada. On y vit toute une succession de grands changements constitutionnels, de transformations de partis, et de luttes politiques d'une extrême violence. S'ouvrant par la lutte mémorable pour la liberté politique, elle vit le commencement et la fin de l'Union des deux Canadas, elle fut marquée par le triomphe de la longue lutte pour le gouvernement responsable, et elle inaugura la naissance du Dominion. Ce fut une période remplie de grands événements et de développements de la plus grande importance; ce fut aussi une période rendue notable par une longue succession de grands hommes d'Etat dont les noms seront à jamais illustres dans l'histoire du Canada. Ce n'était donc pas, on peut le croire, une tâche légère que de tenter d'écrire

---

[1] " Gazette " de Montréal, 24 mai 1873.

l'histoire entière et véridique des événements politiques de cette période, surtout quand cette période constitue ce qu'on peut appeler la période de formation de notre histoire nationale.

Si l'histoire, ainsi que le fait remarquer un écrivain distingué, est la biographie des grands hommes, assurément aucune carrière ne saurait offrir un meilleur sujet d'étude à l'historien que la carrière de George-Etienne Cartier. Patriote, législateur, réformateur, administrateur, homme d'Etat et constructeur d'Etat, il a été mêlé de près à nombre d'entre les plus grands événements de l'histoire de son pays. Sa carrière, inaugurée au plus fort de la lutte pour la liberté politique et le gouvernement responsable, se termina quelques années après l'établissement du puissant Dominion dont il avait été l'un des principaux fondateurs. Mon objet a été de présenter un tableau historique de toute la période occupée par la carrière de George-Etienne Cartier. Naturellement, Cartier en est la figure centrale, mais sur la toile s'apercevront aussi les figures de Papineau, LaFontaine, Morin, Taché, Hincks, John A. Macdonald, John Sandfield Macdonald, A. T. Galt, George Brown, Thomas D'Arcy McGee, Antoine-Aimé Dorion, Charles Tupper, Samuel Leonard Tilley, et nombre d'autres. A tous ces grands Canadiens, je me suis efforcé de rendre pleine justice, en ne perdant jamais de vue qu'il me fallait m'élever au-dessus de toutes les considérations de partis et ne considérer les hommes et les choses qu'à la lumière seule des faits.

La mémoire de George-Etienne Cartier est aujourd'hui l'héritage de tous les Canadiens. Son nom a cessé d'être le mot d'ordre d'un parti politique; au contraire, les deux partis ont le droit de partager la gloire de sa mémoire ainsi que la distinction que ses actions lui ont value. Commençant sa carrière publique comme réformiste constitutionnel de l'école LaFontaine-Baldwin, il fut l'un des réformistes du Bas-Canada ayant effectué sous la conduite de Morin l'alliance avec les conservateurs modérés du Haut-Canada qui a donné naissance à ce qu'on nomma dans la suite le parti libéral-conservateur. On peut donc dire qu'il a été identifié, à différentes époques de sa carrière, avec les deux grands partis politiques du pays. Le patriotisme n'est le monopole d'aucun parti en particulier, et il suffira de lire cet ouvrage pour se convaincre que libéraux comme conservateurs ont rendu des services signalés à leur pays à des périodes critiques de son histoire, surtout à la plus critique de toutes, c'est-à-dire la période de la confédération.

Quelles que soient les lacunes qu'il puisse y avoir dans cet ouvrage — aucune production humaine ne saurait atteindre à la perfection absolue — je puis du moins, je crois, raisonnablement prétendre qu'elles ne sont pas dues à un manque d'efforts consciencieux et diligents. La liste des autorités consultées, et que l'on trouvera à la fin de l'ouvrage, témoignera des soins qui furent pris à cet égard. Bien que ces autorités présentassent toute l'utilité désirable pour des fins de confirmation, j'ai toujours autant que possible puisé aux sources originales en ce qui concernait les faits. Les papiers, lettres et documents appartenant à sir George-Etienne Cartier ont été mis à ma disposition, et j'en ai fait amplement usage. Il est bien regrettable que ces papiers ne soient pas plus nombreux. C'était certainement l'intention et le désir de Cartier que ses mémoires fussent publiés à une certaine époque après sa mort, et pour cet objet il avait pris l'habitude pendant le cours de sa carrière publique de conserver soigneusement les papiers et les renseignements concernant les hommes et les choses de son temps. " Ces mémoires," faisait-il un jour remarquer à un ami, " seront complets en ce qui touche à l'histoire politique de mon temps, mais comme il se trouve là bien des révélations désagréables pour quelques-uns et trop agréables pour d'autres, je donnerai instructions que ces mémoires ne soient publiés que dix ans après ma mort." Qu'est-il advenu de cette masse de papiers ? Il est impossible de le dire, mais apparemment le plus grand nombre ont été détruits, car il en reste relativement très peu. Si on avait pu utiliser tous ces documents, il n'y a aucun doute que la lumière se serait faite encore davantage sur bien des événements auxquels Cartier a été mêlé.

La présente année du centenaire, où non seulement tout le Dominion mais toutes les parties de l'empire s'unissent pour rendre hommage à la mémoire de l'un des plus grands Pères de la Confédération, nous semble être l'occasion favorable pour présenter une histoire définitive de la vie et du temps de sir George-Etienne Cartier. C'est un fait réellement remarquable qu'alors que pleine justice a été rendue à sir John A. Macdonald dans l'ouvrage monumental de sir Joseph Pope, et alors que des biographies très complètes des autres grands Pères de la Confédération ont paru, aucune tentative n'a encore jusqu'à présent été faite pour rendre pleine justice aux services de l'un des plus grands Pères de la Confédération, de l'homme même dont ses plus émi-

nents collègues ont dit que sans lui la confédération n'aurait pas été possible. Loin de moi, en disant cela, la pensée de vouloir déprécier les excellentes esquisses biographiques de Cartier qui sont déjà parues. La Vie de Cartier, de A. D. DeCelles, dans la série des " Makers of Canada ", est en particulier une œuvre admirable qui jette le plus grand lustre sur cet écrivain Canadien-Français distingué, à qui l'on doit déjà tant d'ouvrages remarquables. L. T. Turcotte, Benjamin Sulte et L. O. David ont aussi écrit d'excellentes analyses de la carrière du grand homme d'Etat canadien-français. Mais tous ces écrits, quels qu'en soient les mérites, ne sont après tout que des esquisses de cette grande carrière, car il était impossible, dans les limites assignées à ces historiens, de rendre pleine justice aux événements importants de la carrière de Cartier et à la période de notre histoire avec laquelle il s'est identifié.

Mon principal objet, je ne saurais trop le redire, a été de présenter Cartier comme un grand Canadien, et comme l'un des principaux fondateurs du Dominion, car c'est en reconnaissance des services qu'il a rendus pour l'établissement du Dominion que sa renommée est assurée d'une durée impérissable parmi les Canadiens. La confédération étant donc la grande période de la carrière de Cartier, c'est celle-là qui a reçu ici le plus de considération. Les Canadiens de langue anglaise, en particulier, feront bien, ce semble, de se rappeler la grande part que des Canadiens-Français éminents comme Papineau, LaFontaine et Morin ont prise pour assurer les libertés politiques de tous les Canadiens, et ils devront aussi ne jamais perdre de vue que si ce Dominion existe comme nous le voyons aujourd'hui cela est dû en grande partie à un Canadien-Français qui avait nom George-Etienne Cartier. Tant que subsistera ce Dominion, le nom de Cartier devra vivre à jamais comme étant celui d'un de ses grands fondateurs, d'un homme d'Etat aux aspirations les plus élevées, et aux vues les plus larges et les plus tolérantes, et surtout comme ayant été celui d'un grand Canadien.

Comme cet ouvrage n'est pas destiné à remplacer mais plutôt à complémenter le recueil des " Discours de sir George Cartier," de Joseph Tassé, qui fait le plus grand honneur à la diligence et au discernement de cet éminent journaliste canadien-français, je n'ai pas considéré nécessaire d'alourdir le récit de discours, sauf aux endroits où la chose était essentielle pour mettre le texte plus

en lumière ou quand il s'agissait de traiter des développements politiques d'une importance extraordinaire. Par exemple, ceux de ces discours qui se rattachent à l'établissement du Dominion et que la plupart des Canadiens de langue anglaise ne connaissent pas, ont été jugés être suffisamment importants pour être traduits et compris dans cet ouvrage. Plutôt que de perdre du temps à des détails d'ordre secondaire, j'ai cherché à mettre en lumière les faits essentiels qui ont contribué à la formation de la vie nationale canadienne, les événements peu importants ayant été subordonnés aux grands développements politiques de la période qu'il s'agissait de traiter.

Notre objet n'a pas été, non plus, de faire de cet ouvrage un panégyrique de George-Etienne Cartier, mais plutôt d'apporter notre contribution à la collection de nos grands ouvrages historiques canadiens. L'histoire, pour présenter quelque valeur, doit être absolument véridique et impartiale, et on ne doit jamais la faire servir à la flatterie grossière et aux intérêts de partis. En tout et partout, la vérité a été mon seul guide et la justice mon objectif. George-Etienne Cartier avait ses défauts comme ses vertus; il a commis des erreurs de même qu'il a accompli de grandes actions; et bien que ses services jettent maintenant ses erreurs dans l'ombre, ce serait vraiment prostituer la fonction de l'histoire que de faire un panégyrique de tout ouvrage traitant de sa carrière. " Peignez-moi tel que je suis, même avec mes verrues," disait une fois un certain personnage illustre à l'artiste qui cherchait à reproduire ses traits sur la toile. C'est là ce que je me suis efforcé de faire pour George-Etienne Cartier, c'est-à-dire reproduire l'homme tel qu'il était. Il était suffisamment grand pour que l'on ne se permît à son endroit aucune contrefaçon. Ainsi qu'un émiment historien canadien-français l'a fait remarquer, nous devons aussi convenir que l'histoire ne serait rien autre chose qu'un récitatif sans utilité et dénué de sens si l'écrivain ne cherchait pas à tirer des leçons des faits qu'il raconte. La carrière de George-Etienne Cartier abonde en leçons pour tous les Canadiens, et ce sont ces leçons que je me suis efforcé de mettre en lumière.

On voudra bien peut-être admettre que, si cet ouvrage possède quelques mérites, l'un de ceux qui devront le plus attirer l'attention est que l'histoire de la vie et du temps de l'un des plus grands Canadiens-Français a été écrite par un Canadien de langue anglaise qui a toujours cherché à rendre justice à ses compatriotes canadiens-français.

Ma tâche est maintenant terminée, et il ne reste plus qu'à la soumettre au public, ce que je fais avec le sincère espoir qu'on en tirera non seulement des leçons de patriotisme mais qu'elle servira à conserver pour les générations futures le souvenir d'une des plus grandes carrières que présente l'histoire du Canada, et à faire encore plus pleinement apprécier par tous les Canadiens, sans distinction de race, de langue ou de religion, les services éminents rendus par l'illustre Canadien-Français qui a été l'un des premiers Pères de la Confédération.

Durant la préparation du présent ouvrage, les bienveillants encouragements ne m'ont pas fait défaut, et je désire exprimer tout particulièrement mes remerciements empressés à sir Charles Tupper, baronnet, seul survivant des Pères de la Confédération, et président national du comité du centenaire Cartier; sir Robert L. Borden, premier ministre du Dominion du Canada; sir Wilfrid Laurier, leader du parti libéral du Canada; sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec; sir Rodolphe Forget, sir Adolphe Routhier, sir Thomas Shaughnessy, sir John Willison, sir Maxwell Aitken, et MM. Louis Coderre, secrétaire d'Etat du Dominion, Rodolphe Lemieux, F. D. Monk, T. Chase Casgrain, T. C. Chapais, Henri Bourassa, W. W. Lynch de Knowlton, William Wainright, E. W. Villeneuve, président du comité du centenaire Cartier, A. G. Doughty, archiviste du Dominion, A. D. DeCelles, bibliothécaire du parlement, C. A. Dansereau, J. K. L. Laflamme, David Ross McCord, du Musée National McCord, Louis-Joseph Cartier, de St-Antoine, P. B. De Crèvecœur, bibliothécaire du Fraser Institute, Montréal, Fred. Villeneuve, bibliothécaire de la Bibliothèque Civique de Montréal, G. A. Marsan, J. T. Bethune, Newton McTavish, éditeur du Canadian Magazine, J. D. Logan, O. Hammond, Charles Robillard, Austin Mosher, et en dernier lieu mais non au dernier rang mon excellent ami le docteur John Reade, à l'inlassable encouragement duquel je dois tout succès littéraire que j'ai pu obtenir.

C'est mon intention, si Dieu me prête vie, d'écrire comme suite au présent ouvrage, l'histoire des cinquante premières années du Dominion du Canada, afin de montrer quels ont été les immenses résultats des efforts mis en œuvre par sir George Cartier et les autres grands Pères de la Confédération.

JOHN BOYD.

Montréal, 1 août 1914.

SIR GEORGE CARTIER

SA VIE ET SON TEMPS

CHAPITRE I

NAISSANCE ET PREMIERES ANNEES

A TRENTE-SIX milles de Montréal, et pittoresquement situé sur la rivière historique Richelieu, se trouve l'ancien village de Saint-Antoine, l'un de ceux où se gardent le mieux les traditions canadiennes-françaises. Bordant la rive de la rivière paisible, qui coule lentement vers le nord pour se joindre aux eaux plus turbulentes du majestueux Saint-Laurent, s'étend la rue principale avec ses groupes de jolies maisons en bois, embellies çà et là par un édifice plus prétentieux de brique ou de pierre. En été, de jolis parterres fleuris ajoutent encore à la beauté des demeures confortables. Dominant les environs, on voit au centre du village l'église de la paroisse, construction massive en pierre portant au sommet de chacun de ses deux clochers l'emblême de la foi catholique. La paix et le repos semblent avoir jeté leur bénédiction sur toute cette région, et souvent le silence bienfaisant qui y règne n'est interrompu que par les sons de l'enclume du forgeron de l'endroit. Avoisinant le village, et couvrant un bon nombre d'acres, se voient des fermes bien cultivées, qui en bien des cas sont passées de génération en génération dans les mêmes familles, parmi lesquelles se trouvent encore des descendants des premiers colons de jadis.

Tout ce district abonde en souvenirs historiques. Presque directement en face de Saint-Antoine, sur la rive sud du Richelieu, se trouve Saint-Denis, qui fut le théâtre de la victoire des patriotes sur les troupes anglaises dans le combat initial qui marqua le soulèvement de 1837. A sept milles à l'ouest de Saint-Denis est Saint-Charles, où peu de jours après le combat de Saint-Denis les patriotes furent écrasés par les soldats britanniques. A neuf milles de Saint-Charles, c'est-à-dire à seize milles à l'ouest de Saint-Denis, est Saint-Hilaire, avec le village Richelieu situé à douze milles plus à l'ouest et à vingt-

huit milles de Saint-Denis. A l'est de Saint-Denis, et à une distance de sept milles, se trouve Saint-Ours, et à douze milles encore plus loin, soit à dix-neuf milles à l'est de Saint-Denis, se trouve la ville florissante de Sorel, l'ancien fort William Henry. Vis-à-vis Saint-Ours, sur la rive nord de la rivière, se trouve Saint-Roch, situé à sept milles à l'est de Saint-Antoine. A une distance de sept milles à l'ouest de Saint-Antoine se trouve Saint-Marc, faisant face à Saint-Charles. A neuf milles à l'ouest de Saint-Marc est Belœil, et à une distance de douze milles de Belœil, soit à vingt-huit milles de Saint-Antoine, se trouve Chambly, jadis une importante forteresse militaire. Une suite ininterrompue de villages s'étend ainsi des deux côtés du Richelieu, séparés seulement par la largeur de la rivière. Les communications de village en village se font par de petits bateaux passeurs, mûs par des câbles à poulies immergés d'une rive à l'autre. [1]

La rivière Richelieu serpente à travers l'un des plus beaux et plus fertiles districts de la province de Québec. Bien que tout ce pays soit généralement plat, plusieurs scènes pittoresques réjouissent la vue, et quand le temps est clair on aperçoit au loin les contours de Rougemont et de Belœil, deux des plus hauts sommets de la province. Bordant les deux rives de la rivière, et s'étendant sur une longueur d'un bon nombre de milles, sont les terres fertiles des " habitants," qui se font une existence aisée et profitable avec d'abondantes récoltes de foin, aujourd'hui le produit principal du district.

En ces endroits retirés l'influence dévastatrice de ce qu'on est convenu d'appeler le progrès moderne ne se fait que peu sentir, et Saint-Antoine n'est guère changé de ce qu'il était il y a un siècle. Il y a à cela cependant une exception, qui devra toujours être une source de regrets. A environ un mille du centre du village et à peu de distance de la rivière on pouvait voir jusqu'à ces années dernières une grande maison connue de tous les environs sous le nom de La Maison aux Sept Cheminées. Erigée en 1782 par Jacques Cartier, riche marchand de Saint-Antoine, avec l'intention d'en faire un domaine permanent pour ses descendants, cette maison était devenue comme une sorte de véritable point de repère pour tout le district. Formant une construction massive en pierre de près de cent pieds de longueur, et ressemblant par ses proportions à une forteresse, elle comprenait un sous-sol, un rez-de-chaussée et un autre étage ou mansarde. On se fera une idée des dimensions de cette maison par le fait que, et à part le sous-sol ou les caves, les deux étages ne contenaient pas moins de dix-sept pièces, dont plusieurs étaient d'une grandeur extraordinaire.

Ce fut dans une petite chambre du premier étage de cette maison que naquit le 6 septembre 1814, de Jacques Cartier et de sa femme Mar-

[1] Pour plus de détails concernant Saint-Antoine, la famille Cartier et la maison Cartier, voir Appendice I.

guerite Paradis, un fils qui était destiné à rendre le nom de Cartier à jamais illustre dans l'histoire du Canada, comme étant l'un des fondateurs de ce grand Dominion. Le jour de sa naissance, et conformément aux rites de l'église catholique, il fut baptisé par le curé de Saint-Antoine, messire Bonaventure Alinotte, sous les noms de baptême de George-Etienne. Le second nom venait de son parrain, Etienne Gauvreau, et le nom de George qui n'avait encore été porté par aucun membre de la famille est supposé avoir été donné à l'enfant en l'honneur du souverain régnant.

Ainsi que le nom l'implique, la famille Cartier est d'origine essentiellement française. Les ancêtres directs de George-Etienne venaient de Prulier, petit endroit du diocèse d'Angers, France, où au seizième siècle habitait le nommé Pierre Cartier. D'après une tradition de famille, ce Pierre Cartier était un frère de Jacques Cartier, le célèbre navigateur de Saint-Malo et le découvreur même du Canada. Mais il n'y a pas de preuves positives confirmant cette tradition, en laquelle cependant avait une foi absolue celui dont la carrière devait jeter un tel lustre sur ce nom. Vers le milieu du 18e siècle, l'un des descendants de Pierre Cartier, Jacques Cartier, qui était né à Prulier en 1710, émigra au Canada et se fixa à Québec, où il était connu sous le nom de Cartier L'Angevin. Il s'occupa de commerce sur une grande échelle, vendant surtout du sel et du poisson, et étendant le siège de ses opérations non seulement par tout le Canada mais jusqu'en divers pays d'Europe. Le 6 juillet 1744, ce Jacques Cartier épousa à Beauport, près de Québec, demoiselle Marguerite Mongeon, et de ce mariage naquirent, outre quatre filles, deux fils, Jacques et Joseph, qui furent les ancêtres des deux familles Cartier de Saint-Antoine. Vers 1768, les deux frères furent envoyés par leur père pour remonter le Richelieu jusqu'à Chambly, pour disposer de ses marchandises et ouvrir des relations de commerce avec les colons. S'étant rendu compte de la fertilité du district et des avantages qu'il y avait là pour le commerce, les deux frères décidèrent de s'établir comme marchands sur les bords du Richelieu. Jacques se fixa à Saint-Antoine, alors que Joseph optait pour Saint-Denis, situé sur l'autre côté de la rivière.

Jacques Cartier, d'où descendait directement George-Etienne Cartier, était né à Québec le 11 avril 1750, et avait épousé à Saint-Antoine, le 27 septembre 1772, demoiselle Cécile Gervaise, fille de sieur Charles Gervaise par sa femme dame Céleste Plessis Bélair, et nièce du premier curé de Saint-Antoine, messire Gervaise. Jacques Cartier était un homme d'importance et de haute renommée dans la région. Il entreprit de grandes opérations de commerce, non seulement sur place, mais exporta aussi de grandes quantités de blé en Europe, le district de Richelieu étant alors célèbre pour la production de cette

céréale. En 1782, soit dix ans après son mariage, ce marchand entreprenant, qui avait amassé une fortune considérable, construisit la maison massive en pierre qui devait abriter la famille durant plusieurs générations. Renommé pour l'intérêt qu'il portait au bien public autant que pour son caractère entreprenant, il prit une part active aux affaires publiques, et de 1805 à 1810 il représenta la division électorale de Surrey, qui prit plus tard le nom de Verchères, dans l'ancienne Assemblée Législative du Bas-Canada. Il s'occupa aussi activement de milice, ayant eu durant plusieurs années le grade de lieutenant-colonel, et il était généralement reconnu comme un homme animé du meilleur esprit public. Il fut le père de nombreux enfants, dont tous moururent jeunes, à l'exception d'un fils nommé Jacques, destiné à devenir le père d'un des hommes les plus illustres que la race canadienne-française ait jamais produits. Né à Saint-Antoine le 29 août 1774, Jacques Cartier fils épousa à Saint-Antoine, le 4 septembre 1798, demoiselle Marguerite Paradis, fille de Joseph Paradis, par sa femme dame Josèphe Lavoie. De ce mariage sont nés cinq fils et trois filles, George-Etienne étant le plus jeune fils et le septième enfant.

J'ai retracé aussi minutieusement que possible l'ascendance de Cartier parce que l'hérédité a certainement eu sa part dans la formation de son caractère, lequel, ainsi que cela s'est déjà vu chez bon nombre d'autres hommes ayant obtenu de la distinction, a dû résulter autant de son ascendance que du milieu où il a grandi. C'est pourquoi, si l'on veut bien comprendre la carrière de Cartier et saisir les particularités saillantes de son caractère et de sa politique, il importe que le lecteur ait une idée à la fois claire et compréhensive de son milieu, ainsi que de l'existence, et des modes et coutumes des gens auxquels il appartenait et parmi lesquels se passèrent ses premières années.

Bien que le père et les ancêtres immédiats de Cartier eussent été des négociants, ils étaient aussi des propriétaires fonciers et appartenaient à la classe des " habitants ", au sens le plus large de ce mot, c'est-à-dire qu'ils étaient essentiellement des habitants du pays. Or, quels étaient ces anciens " habitants ", au milieu desquels il fut donné à Cartier de passer sa jeunesse ? Bien que les " habitants " de notre époque aient gardé bon nombre des traits caractéristiques de leurs ancêtres, leur mode de vie a été dans une mesure considérable affecté par l'évolution du temps, et bien des traits de la vie patriarcale qui régnait dans le Bas-Canada au temps de la jeunesse de Cartier et durant quelques années après sont maintenant disparus. Par bonheur, nous pouvons nous figurer assez fidèlement ce que devaient être ces temps reculés d'après la description si vivante que nous en ont laissé De Gaspé et certains autres écrivains et voyageurs, tels que Lambert et Hériot, qui parcoururent alors le Bas-Ca-



Maison natale de Cartier a St-Antoine-sur-Richelieu.

nada. De Gaspé, dans ses " Mémoires ", et surtout dans ses " Anciens Canadiens ", l'un des livres les plus charmants qu'on puisse trouver, nous dépeint la vie de " l'habitant " telle qu'elle existait sous l'ancien régime, mais ses descriptions s'appliquent en grande partie à une époque plus récente, et de tous ces récits l'habitant de jadis émerge comme un caractère à la fois unique, intéressant et en tous points admirable.

A l'époque de la naissance de Cartier, il ne s'était encore écoulé que cinquante-quatre ans, ce qui est peu de chose dans la vie d'un peuple, depuis ce jour mémorable de 1760 qui avait été témoin de l'une des scènes les plus saisissantes de toute l'histoire, alors que Vaudreuil, gouverneur de la colonie, et le chevalier de Lévis, commandant les troupes françaises, accompagnés des officiers tant civils que militaires et de tous ceux qui avaient si vaillamment soutenu l'honneur de la France, s'embarquèrent pour l'Europe, laissant aux colons qui restaient derrière eux la tâche de faire leur salut sous ce qui leur paraissait un joug étranger et inconnu. " Avec ce beau et vaste pays," disait Vaudreuil dans une lettre adressée au ministre de France, " la " France perd soixante-dix mille âmes, dont l'espèce est d'autant plus " rare que jamais peuples n'ont été aussi dociles, aussi braves et aussi " attachés à leur prince. Les vexations qu'ils ont éprouvées depuis plu- " sieurs années, et particulièrement depuis les cinq dernières avant la " reddition de Québec, sans murmurer ni oser faire parvenir leurs jus- " tes plaintes au pied du trône, prouvent assez leur docilité." Le tribut de Vaudreuil était bien mérité, et il était réservé aux Canadiens-Français de faire à nouveau preuve des mêmes qualités que celles dont il parlait, en des conditions qui montraient également, sinon plus même, leur force d'âme. L'avenir s'annonçait, certes sous les plus noirs auspices pour les Canadiens-Français, qui voyaient leur pays, gagné au prix de tant d'efforts et de sacrifices, ainsi cédé à la couronne britannique, et eux-mêmes abandonnés par un bon nombre des colons les plus notables. Qu'une simple poignée de colons, en une semblable situation, ait pu se développer jusqu'à former un peuple de près de trois millions d'âmes, tout en gardant ses traits caractéristiques, sa langue, ses lois et ses coutumes, c'est-à-dire en somme son homogénéité comme peuple, est l'une des merveilles de l'histoire. Et la chose paraîtra encore plus merveilleuse quand nous aurons vu contre quels redoutables aléas les Canadiens-Français ont eu à lutter.

Si l'œuvre colonisatrice de Colbert et de Talon et leurs tentatives pour établir sur les bords du Saint-Laurent un état puissant destiné à servir de contrepoids à l'influence anglaise en Amérique paraissaient avoir échoué, du moins leurs efforts avaient eu ce résultat que les colons français étaient devenus, à l'époque de la cession, fermement atta-

chés au sol. En dehors des grands centres de population, tels que Québec, Montréal et Trois-Rivières, les colons étaient surtout répandus le long des eaux du Saint-Laurent et du Richelieu. Là vivaient les descendants de ces vigoureux et vaillants Français qui jadis étaient venus de la Normandie, de la Bretagne, de la Provence, du Perche, du Maine, de la Savoie, de l'Anjou, de la Gascogne, et autres régions de la belle France, et qui s'étaient créé de nouveaux foyers au milieu des forêts primitives et à la face des tribus sauvages. Ces descendants avaient derrière eux tout un glorieux passé de plus de deux siècles de luttes et de combats, rendus à jamais mémorables par les hauts exploits de leurs pionniers, prêtres, guerriers et héroïnes. Quand les colons français passèrent de la domination de France à celle de l'Angleterre, ils n'oublièrent pas les gloires du passé et ils engagèrent une lutte héroïque et qui devait être couronnée de succès pour garder intact l'héritage que leur avaient laissé leurs pères.

Durant près d'un siècle après la cession, la vie patriarcale qui existait sous le système de la tenure seigneuriale, et qui était une survivance de l'ancien système féodal de tenure des terres, fut en évidence au Bas-Canada. Bien qu'on ait pu faire remonter l'origine de ce système au Canada à la fondation de la Compagnie des Cent Associés par le grand Richelieu en l'année 1627, une charte accordée au marquis de la Roche, plus d'un quart de siècle avant que Richelieu fut devenu ministre d'Etat, donnait autorisation spécifique pour la concession de seigneuries dans le Nouveau-Monde. En réalité plusieurs concessions seigneuriales furent faites avant l'établissement de la Compagnie des Cent Associés, et la charte de cette organisation, en donnant aux directeurs le pouvoir de faire des concessions féodales, ne faisait que suivre ce qui était une pratique établie. Ainsi que la plus haute autorité sur ce sujet le fait remarquer bien à propos, la tenure seigneuriale fut transplantée au Canada tout simplement parce que la chose existait presque partout en France ; et parce qu'il était tout aussi logique pour les Français d'apporter avec eux cette institution dans la vallée du Saint-Laurent qu'il pouvait l'être aux Anglais d'apporter dans les colonies anglaises un système de tenure en libre et commun socage. [2] Grâce aux efforts de la Compagnie des Cent Associés, à laquelle Louis XIII avait concédé en toute possession la totalité de la Nouvelle-France, avec pleins droits de seigneurie et de justice, plusieurs Français entreprenants se déterminèrent à prendre des seigneuries, tout en s'engageant à faire venir de France des familles pour s'établir sur leurs terres. Robert Giffard, médecin venu du Perche, à qui fut accordée en 1634 le seigneurie de Notre-Dame de Beauport près de Québec, fut

[2] Munro : "Documents relating to the Seigniorial Tenure in Canada." Historical Introduction, XIX.

l'un des premiers seigneurs, et nous offre peut-être l'exemple le plus remarquable de ce que devait être le maître colonisateur du sol à cette époque reculée. Les mêmes méthodes furent suivies en d'autres circonstances, et il en résulta qu'avec le cours des années plusieurs seigneuries furent concédées aux mêmes conditions. Après la dissolution de la Compagnie des Cent Associés en 1663, d'autres moyens furent adoptés pour disposer des domaines seigneuriaux et plusieurs de ces domaines furent accordés à des officiers qui avaient fait du service dans l'armée française, et c'est ainsi qu'il fut procédé pour la création des seigneuries du district de Richelieu.

Chaque seigneur du Bas-Canada, ainsi qu'on peut ici le faire remarquer, recevait sa terre en vertu d'une tenure de *foi et hommage.* Il lui fallait rendre foi et hommage à la Couronne, de même que le tenancier était tenu également de lui payer hommage. Quand il recevait la concession de sa seigneurie il acceptait l'obligation de défricher la terre en un certain espace de temps, sous peine de confiscation, mais afin d'obvier à cela le seigneur sous-louait des parties de son domaine pour un fermage nominal, les tenanciers acceptant l'obligation de défricher leurs tenures. A l'époque où ce système fut en vigueur, le propriétaire du domaine portait le nom de *seigneur,* et ceux à qui le seigneur accordait des concessions étaient des *censitaires* ou tenanciers. Le seigneur garantissait au censitaire un droit perpétuel d'occupation, à la condition d'exécuter certains services et de payer périodiquement un fermage spécifié. La tenure descendait à l'héritier de l'occupant, qui était tenu aux mêmes conditions. A l'origine, un fermage purement nominal, connu sous le nom de *cens et rentes,* fut demandé au tenancier, le montant se bornant généralement à un *sou* ou un *sou et demi* par arpent, mais dans la suite bon nombre de seigneurs exigèrent des sommes bien plus élevées. Le tenancier avait le droit de disposer de ses terres, mais par contre le seigneur était autorisé à percevoir sur toutes terres ainsi vendues un droit connu sous le nom de *droit de lods et ventes,* s'élevant à la somme excessive de un douzième du prix d'achat. En vertu d'une autre disposition, portant le nom de *banalité,* le seigneur possédait le droit exclusif d'ériger des moulins, tous les cours d'eau lui appartenant en propre. Il s'ensuivait que le tenancier était obligé d'apporter son grain au moulin du seigneur, et de l'y faire moudre. D'autres obligations d'un caractère plus ou moins vexatoire étaient imposées au tenancier, le seigneur, par exemple, ayant un droit à toute quantité quelconque de bois qu'il pouvait demander de faire couper sur les terres du tenancier, et possédant aussi toute la pierre dans les limites de la seigneurie. Le point le plus répréhensible, et celui qui dans la suite créa le plus grand mécontentement parmi les tenanciers, était le *droit de lods et ventes,* qui devint naturellement un grand obstacle aux transferts de terres.

Par le fait même que le système seigneurial était une survivance de l'ancienne méthode féodale de tenure des terres, on se fit une certaine conception erronée de la situation réelle du *censitaire* ou *habitant* de cette période, lequel, il faut bien se rappeler, n'occupait en aucun sens une position servile. La désignation même d'*habitant,* qui lui était généralement appliquée, et qui depuis lors est devenue le nom caractéristique du cultivateur canadien-français parmi les populations de langue anglaise, indique bien quelle était cette situation du censitaire. En réalité, les premiers laboureurs du sol dans le Bas-Canada étaient à ce point libres et indépendants que, bien que détenant pour ainsi dire leurs terres en tenure féodale, ils s'opposaient à ce qu'on les désignât comme censitaires, lequel terme évoquait comme un rappel de la condition servile du vassal féodal de l'ancienne France, mais ils s'appelaient eux-mêmes *habitants,* au sens de véritables habitants du pays.[3] Ils étaient des hommes libres, non pas des vassaux ni des esclaves, et ils ne se montraient pas toujours disposés à se plier aux demandes du seigneur, ni à manifester la déférence à laquelle celui-ci considérait avoir droit. Il est vrai qu'il y avait l'obligation de la *corvée,* en vertu de laquelle, et en outre du paiement qu'il avait fait pour sa terre, le tenancier était tenu à certains services personnels ; mais cette obligation était si peu onéreuse que rarement le seigneur demandait plus de six jours d'ouvrage en une année, et cette obligation pouvait d'ailleurs être commuée contre paiement d'une petite somme.

Les autorités religieuses et civiles agissaient généralement de concert au temps de la tenure seigneuriale, dont le fonctionnement s'accompagnait de diverses coutumes curieuses. Les rapports entre les curés et les seigneurs, ainsi que l'a fait remarquer une haute autorité, étaient en général intimes et bienveillants, le curé d'autrefois résidant souvent en permanence au manoir seigneurial, qui devenait ainsi le centre des activités religieuses autant que civiles de la seigneurie. Les bornes de la paroisse et de la seigneurie étaient habituellement les mêmes, et c'était à la fin de la messe que se faisaient toutes les annonces civiles importantes intéressant l'*habitant.* Par exemple, la coutume était, pour le seigneur, de convoquer formellement chaque automne à la porte de l'église ses tenanciers pour leur rappeler la fête prochaine de la Saint-Martin, alors que leurs redevances annuelles devenaient dues et payables, et c'était aussi à la porte de l'église que des copies des ordonnances et édits étaient affichés afin que le peuple pût en prendre connaissance. L'ancienne coutume, confirmée par ordonnance en 1709, prescrivait que pour l'usage du seigneur il serait construit dans l'église seigneuriale, à la droite de la grande entrée, et à quatre pieds des balustres, un banc fixe de la même longueur que les

[3] Sir Lomer Gouin : "The Habitant of Quebec," Canadian Magazine.

autres bancs et n'ayant pas plus que le double de profondeur. Dans toutes les processions religieuses le seigneur avait préséance immédiatement après le curé, et son rang était aussi dûment reconnu à toutes les cérémonies spéciales.

Le jour de la Saint-Martin donnait lieu à une grande fête locale à chaque résidence seigneuriale ou manoir. C'était ce jour-là que les *cens et rentes,* c'est-à-dire les fermages de l'année, se bornant généralement à quelques sous, agrémentés de quelques chapons ou volailles et d'une certaine quantité de grain pour chaque arpent de frontage, devenaient dus. Tous les habitants de la seigneurie, tant hommes que femmes, venaient alors au manoir en calèche ou carriole, et la journée était en somme une vraie solennité dans les annales de la paroisse.

Le seigneur de jadis possédait en outre certains privilèges honoraires, tels que le droit de recevoir foi et hommage de chacun de ses tenanciers à l'occasion de la prise de possession de sa terre et à chaque mutation subséquente de propriété, la cérémonie ayant lieu au manoir. Une autre coutume curieuse accompagnait l'obligation à laquelle les tenanciers étaient tenus de se réunir devant le manoir le premier jour de mai. On ne manquait pas alors de planter le mai près de la porte, et la cérémonie était l'occasion de grandes réjouissances, les jeunes gens se réunissant surtout en grand nombre et se livrant à des dances et jeux de toute sorte et recevant l'hospitalité du seigneur. [4]

Quels qu'aient pu être dans la suite les désavantages de la tenure seigneuriale, il est certain que les avantages l'emportaient de beaucoup à l'époque de la première colonisation du pays, et que cette tenure fut aussi un puissant préservatif de la nationalité canadienne-française. La seigneurie et la paroisse, toutes deux dues au génie de Colbert, et comportant un caractère essentiellement démocratique, constituaient en réalité la base de l'organisation coloniale française. Sous le système seigneurial, le seigneur devenait l'apôtre de la colonisation et l'allié naturel du peuple. Au moyen de cette organisation, les Canadiens-Français devinrent fermement attachés au sol, et la situation qu'ils occupaient à l'époque de la cession était si forte que toutes les tentatives de leurs nouveaux maîtres pour les dénationaliser ou les angliciser avortèrent piteusement. Les évêques et le clergé de l'église catholique jouèrent aussi alors un grand rôle pour la conservation de la force et de l'unité de la vie religieuse au Canada en maintenant le système paroissial qui se trouva être un autre rempart de la nationalité canadienne-française. Que les Canadiens-Français aient pu maintenir leur entité nationale et leur caractère distinctif, et que, des soixante-

---

[4] Pour les détails concernant la tenue seigneuriale dans le Bas-Canada, je suis redevable à Munro, qui a traité ce sujet au long, ainsi qu'à Parkman, Kingsford et Colby.

dix mille colons de l'époque de la cession, ait pu surgir un peuple de près de trois millions, ayant gardé ses modes et coutumes, sa religion, ses lois et ses institutions, doit être directement attribué au dévouement des évêques et du clergé catholique et au système de tenure de terres qui avait eu pour résultat d'attacher les tenanciers fermement au sol.

En aucune autre partie du Bas-Canada le système de tenure seigneuriale n'était mieux offert en exemple que dans la région historique du Richelieu, où les seigneurs eurent vraiment là durant des années comme une sorte de château-fort. L'histoire du district évoque les temps romantiques de l'ancien régime. A partir de l'embouchure du Richelieu jusqu'à un point situé au-dessus de Chambly, les terres. qui comptaient parmi les plus fertiles de la province, furent divisées en 1666 et les années suivantes en grandes concessions seigneuriales, et réparties parmi les officiers du fameux régiment de Carignan-Salières, dont le double nom provenait du prince de Carignan, qui l'avait recruté, et du vaillant colonel qui le commandait quand il vint au Canada, Ce régiment jouissait d'un glorieux passé, marqué par de rudes combats et des exploits renommés. Il avait participé aux guerres historiques de la Fronde, il avait combattu les Turcs, et ses annales étaient remplies de traits d'audace et d'héroïsme de toute sorte. En 1665, il fut envoyé au Canada pour combattre les Iroquois, et il déploya le même courage et la même bravoure dans sa campagne contre le féroce Peau-Rouge que sur les champs de bataille d'Europe. Quand dans la suite il fut décidé de licencier le régiment, des avantages furent offerts à bon nombre des officiers et soldats pour les décider à se faire colons, les officiers comme seigneurs et les soldats comme tenanciers. Il eût été impossible de faire un meilleur choix que parmi ces vaillants lutteurs pour inaugurer l'œuvre de la colonisation le long des bords fertiles du Richelieu, car en ces temps-là non seulement le colon était tenu de défricher et de cultiver sa terre, mais il lui fallait aussi veiller constamment pour déjouer les incursions des farouches Iroquois, qui avaient fait de la rivière Richelieu la grande route pour leurs opérations de maraude.

Avec ces concessions commença virtuellement la colonisation de la vallée du Richelieu ; et, ainsi qu'on l'a justement fait remarquer, ce fut parmi les officiers du régiment Carignan que se forma le noyau de l'aristocratie de la Nouvelle-France.[5] Les noms maintenant si familiers de Chambly, Sorel, Saint-Ours, Contrecœur, Varennes et Verchères, qui tous figurent au premier rang dans le récit de la carrière de Cartier, rappellent les vaillants officiers du régiment Carignan, qui furent non seulement des hommes de guerre renommés dans la colonie

[5] C. C. Colby : " Canadian Types of the Old Régime."

française, mais en outre les premiers seigneurs du sol dans le district du Richelieu et sur les rives adjacentes du puissant Saint-Laurent dans lequel se jette le Richelieu. Le fort et le village de Chambly doivent leurs noms à Philippe de Chambly, qui était alors le plus grand propriétaire sur le Richelieu, et Sorel doit sa désignation à Pierre de Saurel, capitaine du régiment Carignan qui construisit en 1665 les ouvrages militaires en cet endroit. Saint-Antoine, place natale de George-Etienne Cartier, fait partie de l'ancienne seigneurie de Contrecœur, qui fut concédée dès 1672 par l'intendant Talon au sieur Antoine Pecaudy, autre capitaine du régiment Carignan. Anobli par Louis XIV en 1661, Pecaudy avait assumé le titre de Sieur de Contrecœur. Arrivé au Canada en 1665, il prit une part active à la campagne contre les Iroquois, et c'est en reconnaissance de ces services qu'il reçut une concession de la seigneurie à laquelle il donna son nom. D'autre part, la paroisse et le village de Saint-Antoine ont reçu leur désignation des deux premiers seigneurs de Contrecœur, Antoine et François-Antoine Pecaudy. C'est à tous ceux-là ainsi qu'à d'autres seigneurs des temps jadis que l'on doit les villages pittoresques et florissants qui parsèment aujourd'hui les rives du superbe Richelieu.

La colonisation du district de Richelieu offre un exemple bien typique de la colonisation de plusieurs autres parties du Bas-Canada. A l'origine, des forts militaires, tels que ceux de Sorel et de Chambly, furent érigés pour protéger les colons contre les attaques des farouches tribus iroquoises. De son domaine, dont l'étendue variait d'une demi-lieue à six lieues de front sur la rivière, et d'une demi-lieue à deux lieues de profondeur, le seigneur d'autrefois faisait une division par lots à ses soldats, tout en donnant son attention personnelle à l'amélioration de sa seigneurie. Sa première tâche consistait à construire un manoir seigneurial, qui dans les commencements n'était généralement pas autre chose qu'une hutte de troncs d'arbre, puis à ériger un fort, une chapelle et un moulin. Le défrichement et la culture du sol venaient ensuite. Dans les premiers temps, alors que les incursions des sauvages étaient fréquentes, les maisons des seigneurs et des tenanciers formaient souvent un ensemble de constructions entourées de palissades, constituant ainsi comme une sorte de village retranché. Graduellement, et à mesure que diminuait la crainte du Peau-Rouge, les établissements s'étendirent, les terres adjacentes furent défrichées et cultivées, puis habitées par des familles qui vinrent de France ou d'autres parties du Bas-Canada. Avec le temps, ces divers champs d'opérations militaires et colonisatrices devinrent des centres d'établissements florissants, et c'est ainsi que Saint-Antoine, Saint-Denis, Saint-Charles et autres villages historiques ont dû leur existence. A la suite du seigneur et du colon venait le missionnaire-curé qui s'occu-

pait des besoins spirituels des habitants Quelle reconnaissance les Canadiens-Français ne doivent-ils pas à ces prêtres dévoués et à leurs successeurs, qui portaient littéralement entre leurs mains l'arche de la nationalité canadienne-française, et lui firent traverser en sûreté la période critique de dangers et de désespoirs qui suivit la cession ! Ainsi que l'a si bien et si justement fait observer un grand historien, le splendide dévouement des premiers missionnaires jésuites est consigné dans des relations, alors que les humbles et patients travaux des curés missionnaires restent enfouis dans l'obscurité où les plus belles vertus humaines sont ensevelies d'âge en âge.[6] Le missionnaire curé de cette période était le prototype de son héroïque prédécesseur qui figure d'une manière si proéminente dans les annales de l'ancien régime. Ce dont il avait la charge comprenait ce qui a été si bien désigné comme une chaîne de paroisses naissantes, s'étendant en bien des cas sur une immense région. Parcourant les eaux du Saint-Laurent et du Richelieu dans son canot d'écorce, sous la direction d'un guide fidèle, et portant avec lui les vases sacrés de son saint ministère, il allait donner des consolations spirituelles aux colons des districts les plus éloignés, solennisant le sacrement du mariage, baptisant les nouveaux-nés, célébrant la messe, entendant les confessions, donnant l'absolution, et administrant les derniers rites de l'église aux mourants. C'est à ces hommes dévoués que les premiers habitants de Saint-Antoine et des villages environnants sur le Richelieu doivent les bienfaits de la religion ; leurs besoins spirituels étaient confiés aux prêtres missionnaires de Contrecœur, dont la fondation comme paroisse remonte à l'année 1680. A cette élite héroïque de prêtres appartenait aussi messire Michel Gervaise, premier curé de Saint-Antoine, qui en 1741 devint curé de Saint-Charles et eut charge des habitants de Saint-Denis et de Saint-Antoine. C'est sous sa direction que furent érigés, de 1750 à 1752, le premier presbytère et la première église à Saint-Antoine. Des paroisses s'établirent graduellement et le presbytère devint la résidence fixe du curé. L'établissement de la paroisse de St-Antoine peut être retracé à une période très reculée, la plus ancienne concession ayant été accordée en 1714 par le second seigneur de Contrecœur, François-Antoine de Pecaudy, à dame veuve Picard de Noray. Une partie de cette concession passa dans la suite en la possession de messire Gervaise, premier curé de Saint-Antoine, et devint subséquemment par mariage la propriété de la famille Cartier. Vers 1725, plusieurs fermes du district furent occupées par des familles venues de la Rivière des Prairies, aux environs de Montréal, et qui, descendant le Saint-Laurent en canot avec leurs effets de ménage, remontèrent le

[6] Francis Parkman : " The Old Régime."

Richelieu jusqu'à Saint-Antoine. Ce sont ces familles — Archambault, Guertin, Courtemanche, Bonin, Gadbois, Allard, Circé, Saint-Michel, Ménard et Phaneuf—qui fondèrent virtuellement la paroisse, et plusieurs de leurs descendants habitent encore le district.

Les habitants du Bas-Canada, à l'époque de la naissance de Cartier, représentant environ deux cent mille âmes, peuvent être considérés comme ayant été répartis en quatre classes, ceux qui appartenaient à l'église ou aux ordres religieux, les nobles ou seigneurs, la classe marchande et les habitants ou propriétaires fonciers. Une autre classe peut être décrite comme étant celle des habitants-marchands, c'est-à-dire ceux-là même qui, comme Jacques Cartier, grand-père de George-Etienne Cartier, non seulement possédaient et cultivaient des terres, mais faisaient aussi du commerce sur une grande échelle. Les marchands du Bas-Canada de cette époque comprenaient des importateurs et des détaillants. Les détaillants recevaient leurs marchandises à crédit des importateurs, et donnaient généralement en retour des produits en nature. C'est à la classe des importateurs, c'est-à-dire des marchands de gros, qu'appartenait Jacques Cartier, et il s'était fait en outre exportateur et expédiait annuellement de grandes quantités de blé en Europe. Québec était à cette époque le grand entrepôt de commerce, d'où les marchands amenaient leurs marchandises jusqu'aux districts ruraux, alors que le blé du district de Richelieu descendait la rivière sur de petits bateaux pour être chargé à Sorel sur les vaisseaux partant pour l'Europe. De grandes quantités de blé furent ainsi expédiées durant plusieurs années. Les chemins de fer étaient alors inconnus, et les transports se faisaient par voiliers ou par voie de terre.

Dans chaque centre, les principaux citoyens étaient le curé, le seigneur et le médecin. Le curé n'avait pas seulement pour mission de voir aux besoins spirituels des fidèles, mais prenait aussi une part considérable à leurs besoins temporels ; et en bien des circonstances importantes, c'est à lui qu'on allait tout naturellement pour demander conseil et avis. Le seigneur était le maître du sol ; le tenancier ou habitant lui devait certaines obligations, et en retour le seigneur était supposé être le protecteur des intérêts de l'habitant. Le médecin, qui voyait aux besoins physiques, du berceau à la tombe, obtenait naturellement par la nature même de ses fonctions une grande influence parmi les populations. Bien qu'aujourd'hui le seigneur, si on en excepte quelques cas isolés, soit pour ainsi dire disparu, le curé et le médecin, auxquels peut s'ajouter maintenant le notaire, sont toujours les personnages les plus considérables dans les paroisses canadiennes-françaises.

A l'époque de la naissance de George-Etienne Cartier, le système seigneurial, bien que tendant graduellement à disparaître, gar-

dait encore une bonne partie de son caractère primitif, et bon nombre des anciennes coutumes survivaient toujours. Les *cens et rentes* étaient toujours apportés au manoir le jour de la Saint-Martin avec le même accompagnement intéressant de tenanciers loquaces et de chapons bruyants, et le seigneur avait toujours son banc surélevé et capitonné en face de l'autel de l'église de la paroisse. Plusieurs autres de ses anciens privilèges, tels que le *moulin banal,* la *corvée,* le *droit de chasse et de pêche* existaient aussi toujours comme autrefois. De son manoir, le seigneur continuait à exercer une surveillance paternelle sur ses tenanciers. En tant que classe distincte, les seigneurs du Bas-Canada ne passaient pas alors pour être très fortunés, et même un rapport officiel fait au gouvernement de la métropole en 1800 déclarait que " très peu d'entre eux sur leurs propres domaines possèdent des moyens de vivre de manière plus opulente et imposante que les simples habitants." Les seigneurs du district de Richelieu, cependant, bien qu'on ne pût pas dire qu'ils étaient riches au sens moderne du mot, vivaient dans un confort considérable. Bien entendu, très peu de ces seigneuries avaient les proportions du manoir des LeMoyne, la célèbre seigneurie de Longueuil, qui était construit en pierre sur le modèle des anciens châteaux de France, et couvrait un terrain de plus de cent soixante-dix par deux cent soixante-dix pieds. Mais si le plus grand nombre des manoirs n'avaient que peu de ressemblance avec les somptueux châteaux de la Loire et de la Garonne, ils étaient du moins substantiels et confortables, et bon nombre étaient construits en brique ou en pierre. Ils étaient meublés avec goût et plusieurs même de façon très élégante. Le manoir Debartzch, à Saint-Charles, sur le Richelieu, qui peut être considéré comme le type de plusieurs autres, est décrit par un visiteur de ce temps-là comme étant une grande construction en brique entourée d'une véranda. L'intérieur était bien ordonné et aménagé et de jolis meubles donnaient tout le confort désirable. Un piano de grand luxe se voyait dans le salon et les murs étaient ornés de beaux tableaux. La grange et les dépendances étaient bien remplies, et dans la remise se trouvaient des voitures, des traîneaux et plusieurs chevaux de prix. Avoisinant la maison était un grand jardin contenant des plantes de choix. Les caves de la plupart des manoirs étaient généralement bien remplies de vins et spiritueux, afin de suffire à la large hospitalité offerte aux hôtes du seigneur. Les revenus de chaque seigneur provenaient en grande partie des *lods et ventes,* constituant les fermages annuels des terres, des droits imposés sur les transferts des biens qu'ils détenaient, et des moulins à farine, sur les profits desquels ils avaient un droit exclusif. Ces anciens moulins, dont plusieurs existent encore dans la région du Richelieu, étaient partie essentielle et pittoresque du domaine seigneurial. Ils étaient généralement cons-

truits en pierre, et dans les premiers temps ils étaient pourvus de meurtrières, afin de pouvoir au besoin servir de blockhaus pour se défendre contre les attaques des sauvages. A mesure que le pays se peuplait et que la crainte du Peau-Rouge disparaissait de plus en plus, les moulins finirent par être construits sans les meurtrières habituelles. Tel était le vieux moulin de Saint-Antoine, construit en 1790, et qui existe toujours. Le fermage payé par chaque tenancier était peu considérable, mais les seigneurs qui avaient un grand nombre de tenanciers jouissaient d'un assez joli revenu, chaque tenancier payant annuellement, tant en argent, grain ou autres produits, de dix à douze livres.

Après la cession, ainsi que du temps de l'ancien régime, les seigneurs eurent encore parfois à jouer un rôle important. Fidèles au serment d'allégeance qu'ils avaient prêté à l'époque de la cession, ils repoussèrent les ouvertures des Etats-Unis en 1775, et quand le Canada fut envahi ils se hâtèrent de courir à la défense de leurs autels et de leurs foyers. Comme preuve de l'attitude générale des seigneurs à cette période, il est rapporté dans l'histoire que dans la saison la plus rigoureuse de l'année, en mars 1776, trois seigneurs, De Beaujeu de l'Ile aux Grues, De Gaspé de Saint-Jean Port-Joli, et Couillard de Saint-Thomas, se mirent à la tête de leurs hommes et allèrent au secours de Québec, alors bloqué par les troupes des Etats-Unis mais défendu par le vaillant Guy Carlton. Durant la guerre de 1812, seigneurs et habitants rendirent des services signalés à la Couronne Britannique. Plusieurs seigneurs, tels que St-Ours et Debartzch, de la région du Richelieu, occupèrent des positions éminentes dans la vie officielle de la province et les familles seigneuriales étaient considérées dans le temps comme étant à la tête du mouvement social. Les enfants des seigneurs étaient élevés avec le plus grand soin, les filles recevant leur instruction sous la direction des bonnes Sœurs qui en faisaient des femmes de ménage diligentes autant que des femmes du monde accomplies, et les fils étant dirigés vers les professions libérales. L'ambition de chaque famille à l'aise était d'avoir un fils destiné à la prêtrise, et les autres membres de la famille devenaient l'un un médecin, et l'autre un avocat ou un notaire. Et ces ambitions ne se bornaient pas au manoir du seigneur. Même " l'habitant " le plus pauvre trouvait moyen d'envoyer au moins un de ses fils au collège pour être instruit pour l'état ecclésiastique ou pour l'une des professions libérales ; et bien des jeunes gens, qui subséquemment se distinguèrent dans l'Eglise et dans l'Etat sont sortis de ces humbles foyers.

Le long des rives du Richelieu se trouvaient non seulement les manoirs des seigneurs, mais aussi les humbles habitations des habitants, dont les fermes ont été décrites comme étant des rubans de terre

dont une extrémité touchait à la rivière et l'autre aux hautes terres du fond, ce qui offrait à la fois les avantages de prairies pour la culture et de forêts pour le bois de construction et de combustible. Dans les premiers temps du district de Richelieu, le pays qui est maintenant une plaine à peu près unie, était bien boisé et le bois était abondant. L'habitant occupait généralement une ferme de cent à deux cents arpents, pour laquelle dans les premiers temps il payait annuellement au plus deux *sous* par arpent, et souvent moins, une partie du fermage étant payable en argent, mais la plus grande partie en grain, œufs, chapons et autre volailles. Sur sa ferme, l'habitant menait une vie industrieuse et satisfaite. Sa demeure, qui n'était ni spacieuse ni élégante, était du moins propre et confortable. Généralement construites près du rivage, toutes ces habitations blanchies à la chaux et s'alignant le long de la rivière présentaient un coup d'œil des plus pittoresques. La maison de l'habitant construite ainsi qu'il a déjà été dit, en bois ou en troncs d'arbres, consistait généralement en un seul étage ou rez-de-chaussée, habituellement divisé en quatre chambres. Un grenier ou mansarde, formé par le toit incliné recouvrait l'unique étage. La cheminée était généralement au milieu de la maison avec le foyer dans la cuisine. Les meubles étaient des plus simples et la plupart du temps fabriqués sur place. Quelques chaises en bois avec fond d'osier ou de jonc et deux ou trois tables en bois blanc étaient placées dans chaque chambre ; une armoire et deux ou trois grands coffres contenaient les vêtements et autres effets du ménage. Un buffet en un coin de la salle-à-manger contenait un assortiment de tasses, soucoupes, verres et théières, et parfois quelques jolies pièces de porcelaine ornaient la cheminée. Dans la " chambre de compagnie" se trouvait généralement une horloge, et les murs étaient ornés de gravures de la Sainte Vierge, de l'Enfant-Jésus, puis d'un crucifix et de représentations de saints et de martyrs, preuves de la piété et de la dévotion exemplaire du peuple. Dans la plus grande chambre se trouvait généralement un poêle en fer, avec tuyau passant à travers les autres pièces jusque dans la cheminée. Dans la cuisine, qui était la pièce la plus en usage, se voyaient un dressoir, quelques chaises, puis tout un choix de chaudrons, assiettes, terrines et autres ustensiles de cuisine. Dans le foyer même, qui était l'une des parties essentielles de la maison, de grosses bûches de bois placées sur des chenêts en fer de l'ancien modèle donnaient dans les jours froids de l'hiver une flamme réconfortante. Sur le feu, et soutenu par une crémaillère en bois, se voyait généralement un grand chaudron qui la plupart du temps était abondamment rempli de soupe aux pois appétissante et nourrissante. Les chambres à coucher, de même que les autres pièces de la maison, étaient simplement mais confortablement meublées à

l'ancienne mode. En un coin de chacune de ces chambres se trouvait une sorte de lit massif sans colonnes et élevé d'une bonne hauteur, A la tête il y avait généralement un baldaquin fixé au mur. Sur le lit était un matelas de plume ou paille couvert d'un couvre-pieds fait d'un assemblage de pièces ou d'une courte-pointe en étoffe verte. L'un des traits les plus intéressants de la vie de l'habitant était le costume du temps, qui avait un caractère distinctif. L'habillement du cultivateur consistait généralement en un habit ou " capot " à longues basques, fait d'une étoffe domestique de teinte gris foncé, avec capuchon servant à protéger la tête contre le froid ou la pluie. L'habit était serré autour de la taille par une ceinture de diverses couleurs, quelquefois ornée de perles. Le gilet et le pantalon étaient généralement de la même étoffe que l'habit et une paire de mocassins ou lourdes bottes complétait l'habillement. Sur la tête était la fameuse " tuque bleue," article à la fois unique et confortable. En été, l'habit à longues basques était généralement remplacé par une courte veste, et la tuque bleue par un chapeau de paille. Le vêtement des femmes, qui était à la fois propre et simple, était généralement fait d'un tissu de leur propre confection, le même que celui porté par les hommes. Une jupe et une courte camisole constituaient le vêtement le plus ordinaire des femmes de ce temps-là, bien que parfois elles aimassent à se parer de robes d'indienne, de tabliers de mousseline et de châles. Les femmes âgées restaient fidèles aux longs corsages, aux grandes coiffes ou " câlines," et aux cheveux disposés en bandeaux.

L'esprit d'économie et l'industrie des anciens habitants sont démontrés par le fait qu'il puisaient presque toutes leurs ressources dans leurs propres familles. Avec le lin qu'ils cultivaient ils confectionnaient la toile, et leurs moutons leur fournissaient la laine dont leurs vêtements étaient faits. Avec les peaux tannées de leurs bestiaux ils confectionnaient leurs bottes et mocassins, avec la laine tissée leurs bas, chaussettes et tuques, et avec la paille leurs chapeaux d'été. Et leur industrie ne se bornait pas à trouver leurs propres vêtements. Leurs fermes leur fournissaient en abondance de quoi faire le pain, le beurre, le fromage, le savon, la bougie et le sucre. Ils construisaient leurs propres maisons, granges et étables, et fabriquaient leurs propres charrettes, roues, charrues, herses et canots. [8]

La multiplicité des opérations agricoles laissait à l'habitant peu de loisirs dans l'année. Au printemps il y avait le labourage et les semailles, en été les différents besoins de la ferme demandaient tout le temps disponible, et en automne il y avait les récoltes. Le sol du Bas-Canada possédait en ces temps-là une telle fertilité qu'il fallait bien peu

[7] John Lambert : " Travels through Canada in the Years 1806, 1807 and 1808."

de culture pour lui faire donner d'abondantes récoltes. Le blé était la principale culture, mais le foin, les pois, le seigle, l'avoine et l'orge étaient aussi plus ou moins cultivés par chaque cultivateur. Le maïs ou blé-d'Inde était alors cultivé plus comme article de luxe que de nécessité, et le tabac était produit en petites quantités pour consommation domestique. Les légumes étaient cultivés en quantités suffisantes. Au commencement de l'hiver l'habitant tuait ses propres porcs, bestiaux et volailles pour sa propre consommation ou pour la vente au marché. Les provisions étaient conservées dans le grenier des maisons, où le froid rigoureux les maintenait en excellent état, et les légumes étaient déposés dans des caves ou excavations du sol creusées pour cet objet à l'abri de l'influence du froid.

Les traits caractéristiques de l' " habitant " n'étaient pas seulement bien distinctifs mais en outre admirables. Les hommes étaient vigoureux et intelligents, d'un naturel vivace et gai ; les femmes étaient avenantes, vertueuses et dévouées à leurs familles. Les mariages précoces, encouragés par le clergé, avaient pour résultat de maintenir un haut niveau de morale et de donner une nombreuse progéniture. Des familles de douze enfants et plus étaient fréquentes, comme elles le sont toujours du reste, et quinze, vingt et même trente enfants dans la même famille n'était pas chose si extraordinaire. Avec ses vêtements bizarres et ses goûts simples, les manières de l'habitant n'en disaient pas moins toute la noblesse innée de son caractère. De ses ancêtres français il avait hérité cette politesse naturelle qui semble être inhérente à la race française. Ce qui en réalité frappait le plus les visiteurs de cette époque dans le Bas-Canada c'étaient les manières aisées de l'habitant, sans aucune trace de rusticité, et son hospitalité à la fois gracieuse et sans façons. Le voyageur anglais Lambert, qui parcourut le Canada à cette époque, et qui observa personnellement les habitudes et coutumes du peuple, décrit les manières de l'habitant comme étant aisées et polies. Leur conduite envers les étrangers, dit-il, n'était jamais influencée par la coupe d'un habit ou par une belle perruque. Ils traitaient leurs supérieurs, dit encore Lambert, avec cette déférence polie qui n'abaisse ni n'exalte l'un l'autre, et ils n'étaient jamais rudes envers leurs inférieurs. Aucune raideur ne se voyait dans leur port et leur maintien, et ils donnaient l'impression de gens qui avaient vécu toute leur vie dans les villes plutôt qu'à la campagne. Ils entretenaient d'excellentes relations les uns avec les autres, parents et enfants jusqu'à la troisième génération habitant fréquemment la même maison. Les fermes furent morcelées aussi longtemps qu'il y eut un acre de terre à diviser, et leur désir de vivre sous le même toit, ainsi que le fait naïvement remarquer Lambert, était la preuve qu'ils menaient une vie heureuse, car autrement ils auraient été plutôt portés

à se séparer. Hériot, dont les Voyages au Canada furent publiés peu d'années à peine avant la naissance de Cartier, fait aux habitants canadiens-français le joli compliment de remarquer que leurs manières vis-à-vis des étrangers étaient plus affables et aisées que celles d'aucune classe de paysans qu'il avait encore vus dans le monde. Bien que le temps ait apporté, au Bas-Canaada comme ailleurs, beaucoup de changements, l'habitant garde toujours ses manières gracieuses, et il serait certes impossible de trouver gens plus polis, plus simples et plus hospitaliers que ceux qui habitent les paroisses de campagne de la province de Québec.

Non seulement dans ses manières, mais aussi dans son caractère l'habitant témoignait de sa descendance française, possédant comme ses pères ce tempérament gai et vivace qui est l'un des principaux charmes du caractère français. Même quand il n'était pas riche en biens de ce monde, la gaieté ne lui faisait jamais défaut et la sociabilité chez lui n'abandonnait jamais ses droits. Son grand plaisir était d'aller visiter ses voisins pour jaser avec eux tout à son aise, et l'une de ses grandes joies était aussi de raconter une bonne histoire, ou de chanter quelques couplets joyeux ou encore de participer à quelque sauterie entraînante. Lambert nous raconte à quel point l'habitant de cette époque faisait ses délices de danses et de réjouissances à des saisons et fêtes particulières, alors que les divertissements se succédaient pour ainsi dire sans relâche. Les longs jours du carême étaient suivis de jours de fête. Alors tous les produits de la ferme étaient présentés pour la satisfaction des appétits. D'immenses pâtés de dindes, d'énormes quartiers de bœuf, de porc et de mouton, de grandes terrines remplies de soupe ou de lait, et d'abondantes tartes aux fruits décoraient les tables. A certaines de ces occasions, il n'était pas rare de voir cinquante ou cent personnes s'asseoir à dîner ; les tables pliaient sous le faix des victuailles, et une gaieté folle remplissait la salle d'un bruit assourdissant. Le dîner aussitôt fini, le violon ne tardait à faire entendre ses airs joyeux, et les danseurs entraient en branle. La réunion se terminait par des gigues et menuets de l'ancien temps. Ces coutumes curieuses sont maintenant disparues pour une bonne part, mais les danses survivent encore dans les campagnes de la province de Québec. Quelle joie c'est toujours au foyer de l'habitant hospitalier quand, dans quelque réunion où jeunes et vieux ont pris part, le joueur de violon soudain égrenne ses notes sautillantes et que tous alors se joignent à la danse.

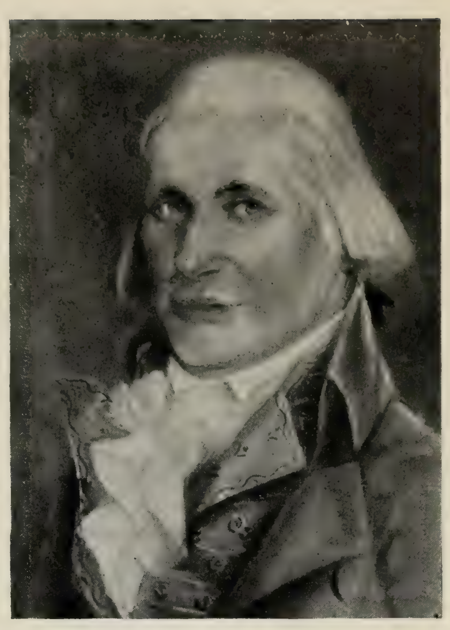
Attaché à la foi de ses pères, à sa langue et à ses institutions, *" l'habitant "* menait une vie heureuse et exempte de soucis. La piété du peuple se manifestait par de nombreuses croix distribuées un peu partout sur le bord des chemins, et qui se voient encore aujourd'hui,

recevant toujours des passants, comme emblème de la divinité, un salut respectueux. Animé du plus grand zèle pour l'observation des droits et des commandements de l'Église, ses grands jours de fête, c'est-à-dire les Fêtes du temps de Noël, le Mardi-Gras, la Pâques, la Toussaint, étaient les dates servant à l'habitant à marquer les grands événements de sa vie et de la paroisse. Il prenait pieusement part à la procession de la Fête-Dieu, l'une des cérémonies les plus solennelles et les plus imposantes de la foi catholique, et s'agenouillait avec vénération sur le passage de Jésus-Hostie dans les rues du village. Les dimanches et les jours de fêtes spéciales, il participait dévotement à la distribution du pain-bénit. C'était alors la coutume pour chaque famille d'envoyer à l'église un pain de choix, généralement de dimensions extraordinaires, et le pain ayant été béni par le prêtre et coupé en petits morceaux était déposé dans de grands paniers et distribué parmi les fidèles. La Noël et le Jour de l'An étaient des saisons notables. Au temps de Noël régnait la coutume curieuse de la Quête de l'Enfant-Jésus, alors que des bougies étaient recueillies dans la paroisse pour l'illumination de l'église à la messe de minuit, et alors que les femmes s'empressaient d'apporter des bouts de dentelle, des rubans et des fleurs artificielles pour la décoration de la Sainte Crèche, où une scène représentant la naissance de l'Enfant Sauveur était exposée à la vénération des fidèles. Après la messe de minuit venait le réveillon, alors que la joie était générale. Le jour de l'An, qui était le grand jour des visites et donnait lieu à un redoublement de réjouissances, était inauguré par la touchante coutume de la bénédiction paternelle. " De grand matin," raconte l'abbé Casgrain en décrivant cette belle coutume, " notre mère nous éveillait, puis après nous avoir mis nos plus beaux habits du dimanche nous réunissait dans le salon avec les domestiques de la maison. Elle ouvrait alors toute grande la porte de la chambre à coucher de notre père, qui de son lit invoquait une bénédiction sur nous tous, rangés à genoux autour de lui, tandis que les yeux de notre chère mère se mouillaient de larmes d'émotion. Notre père, d'une manière impressionnante. accompagnait sa bénédiction de quelques mots, tout en tenant ses mains élevées au-dessus de nos têtes. Naturellement, la cérémonie se terminait toujours par la distribution des cadeaux du Jour de l'An, que notre père tenait cachés derrière lui"

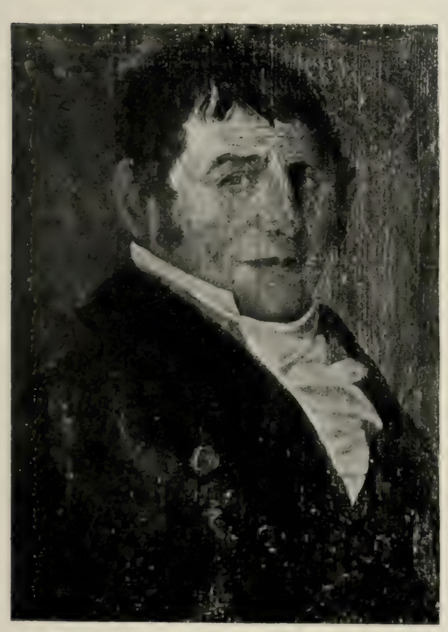
C'était aussi au Jour de l'An que l'habitant payait ses respects au seigneur et que les visites s'échangeaient de maison en maison. Souvent le seigneur, qui était le parrain du plus grand nombre des premiers-nés de ses censitaires, recevait les visites de ses nombreux filleuls, et l'on raconte qu'en certains cas plus de cent enfants se réunissaient ainsi au manoir. Le jour des Rois, qui suivait le jour de l'An, donnait lieu à un renouvellement de réjouissances, et à l'automne



La grand'mère de Sir George-Etienne Cartier.



Lieut.-Col. Jacques Cartier, grand-père de Sir George Cartier.



Lieut.-Col. Jacques Cartier, père de Sir George Cartier.



Madame Jacques Cartier, mère de Sir George Cartier.

le jour de la Sainte-Catherine, qui a toujours été en honneur dans les paroisses canadiennes-françaises, fournissait une autre occasion de s'amuser. Ainsi que cela se voit encore aujourd'hui, les jours de mariage mettaient en ce temps-là les paroisses tout en liesse. L'attachement pour ses proches était l'un des traits les plus marqués du caractère de "l'habitant," et il était généralement au plus haut point dévoué à sa famille. Quand il n'y avait pas chez lui de visiteurs durant les longues soirées d'hiver, le cultivateur fumait devant son foyer, et tandis que sa femme vaquait aux soins du ménage et que ses nombreux enfants jouaient autour de lui il avait toujours quelque bonne histoire du temps jadis à raconter. Les habitants ont toujours été en général de bons conteurs, et il n'y avait pour eux qu'à puiser dans le fonds intarissable des légendes canadiennes. En quelque endroit que les habitants se réunissaient, on était toujours sûr d'entendre quelqu'un raconter une histoire intéressante. Ce pouvait être une version de la *chasse-galerie,* cette antique superstition datant des jours des premiers *coureurs de bois* de l'ancien régime, où il est question de canots d'écorce voyageant dans les airs, remplis d'hommes pagayant et chantant, et conduits par l'esprit du mal. Ou encore ce pouvait être quelque récit effrayant des terribles *loups-garous,* ces monstres hideux, moitié loups et moitié hommes, avec des têtes de loups et des bras et des corps d'hommes, en somme de vraies créatures diaboliques qui vivaient de chair humaine, et qui, le temps de le dire, avaient attiré le voyageur imprudent dans leurs antres de cannibales. Le fonds intarissable des légendes canadiennes fournissait bien d'autres récits de ce genre pour passer les heures de loisirs quand il n'y avait pas d'autre divertissement sous la main. Passionnément épris de chant autant que d'entendre raconter de bonnes histoires, l'habitant ne se tenait pas de joie quand soudain, dans une réunion joyeuse, se faisait entendre en chœur quelque refrain populaire. Ces chansons rappelaient la terre ensoleillée de France et les jours de l'ancien régime, et la "Claire Fontaine" ainsi que plusieurs autres chansons françaises d'autrefois étaient bien connues par toutes les campagnes, et trouvaient un écho dans plus d'un joyeux groupe.

A la fois frugal, industrieux et craignant Dieu, l'habitant était attaché au Canada pour la bonne raison qu'il en avait fait sa patrie et que cette patrie lui était devenue chère par d'innombrables associations. Dans l'humble cimetière du village reposaient les restes de ses ancêtres qui avaient cultivé sa ferme avant lui, et auprès desquels il irait lui aussi l'un de ces jours reposer à jamais ; les sons de la cloche de l'église du village l'appelaient aux offices, et dans la chaire était le curé qui l'encourageait à de saintes pensées et à une vie morale. Tout près de là, dans le manoir, habitait le seigneur, à qui il avait l'habitude

d'aller demander conseil pour ses affaires temporelles. Sa propre ferme lui fournissait tout ce que ses goûts simples pouvaient désirer. Doué naturellement de sagacité et d'un bon fonds de sens commun, il était homme à tenir tête à qui que ce fût dans la lutte pour l'existence. A la fois content et heureux, et faisant de sa propre paroisse le centre de toutes ses activités, il passait ses jours en paix, ne connaissant que peu de chose et s'occupant encore moins du monde turbulent qu'il pouvait y avoir au-delà.

Tels étaient les traits caractéristiques des gens d'où descendait George-Etienne Cartier, et les modes de vie que je viens de décrire constituèrent son milieu durant les premières années où son caractère fut en voie de formation. Il possédait plusieurs des vertus de l'habitant, l'honneur, la probité, le patriotisme, la simplicité, l'attachement à la famille, et l'amour de sa terre natale. La Maison aux Sept Cheminées, où il vit le jour, était le centre des activités de tout le district. Là habitait le marchand qui en était le propriétaire, et c'est de là qu'il dirigeait ses importantes opérations commerciales. La partie de la maison où se trouvait l'entrepôt était remplie de marchandises destinées aux cultivateurs du district, et les cultivateurs à leur tour vendaient au marchand de grandes quantités de blé pour exportation en Europe. En de telles conditions, et ayant grandi dans un tel milieu, il n'était pas surprenant que George-Etienne Cartier possédait à un degré si éminent ce sens pratique des affaires qui l'a distingué dans sa carrière publique. Son grand-père, mort quelques mois à peine avant la naissance du futur homme d'Etat, fut l'un des marchands les plus prospères de la période, et son oncle, Joseph Cartier, était l'une des têtes dirigeantes de la vie commerciale du district.

Le père et la mère de George-Etienne Cartier possédaient une personnalité très marquée, et le fils tenait de chacun d'eux les traits distinctifs de son caractère. Son père représentait à certains égards un type unique. D'un naturel gai et jovial, il était ce qu'on est convenu d'appeler un bon vivant, et bien que destiné par son père à suivre une carrière commerciale il montrait peu de dispositions pour cette profession. Possédant un fond intarissable de bonne humeur, et doué d'une très jolie voix, qu'il aimait à faire entendre, il n'était jamais si heureux que quand il lui était donné de prendre part aux réjouissances des gens de la campagne ou encore de pouvoir recevoir ses amis autour de sa table hospitalière. En réalité, cette hospitalité était même si prodigue qu'une bonne partie de sa fortune y passa, ce qui ne l'empêcha pas de garder sa jovialité jusqu'à la fin de ses jours. Si George-Etienne Cartier était redevable à son père de sa gaieté naturelle et de cet optimisme invétéré qui ne l'a jamais abandonné, il tenait d'autre part de sa mère le côté le plus sérieux de son caractère. Madame Car-

tier a été décrite par ceux qui l'ont connue comme une véritable sainte. Femme d'intelligence et de raison supérieure, elle possédait au plus haut point un naturel dévoué et charitable. Son hospitalité et surtout sa bonté pour les pauvres étaient proverbiales, et dans sa maison spacieuse et confortable bien des malheureux ont trouvé asile et soulagement. D'un caractère profondément religieux et d'une dévotion fervente, son zèle à s'occuper des besoins spirituels autant que temporels des pauvres était vraiment sans bornes. Durant une partie de chaque année, sa demeure était ouverte aux bons Frères qui enseignaient le catéchisme dans les campagnes, et qui n'oublièrent jamais la bonté de leur pieuse bienfaitrice. Sous la direction d'une telle mère le jeune Cartier puisa les principes religieux et patriotiques qui lui ont servi de guides dans toute sa carrière.

C'est en compagnie de son père au caractère si enjoué, et de ses jeunes frères et sœurs, et sous l'œil vigilant de sa pieuse mère que se passèrent les dix premières années de la vie de Cartier. A l'école du village de Saint-Antoine il reçut les premiers rudiments de son instruction. S'il faut en croire la tradition, c'était alors un enfant plein de vie, avec une nature plutôt combative, aimant le jeu et le plaisir, et toujours prêt à prendre les devants. Il était l'âme de plus d'un groupe joyeux de jeunes gens, car à cette époque-là jeunes et vieux prenaient leur part des réjouissances de la vie de la campagne. Dans ce temps-là le district du Richelieu pouvait passer pour avoir atteint le zénith de sa gloire. C'était le jardin même du Bas-Canada, une terre de paix et d'abondance, renommée pour son hospitalité prodigue et la joie qui y régnait d'un bout à l'autre de l'année. Bien que les descendants de quelques-uns des premiers seigneurs, comme la famille St-Ours, demeurassent toujours dans le district, plusieurs seigneuries étaient passées en d'autres mains, mais les nouveaux propriétaires n'étaient pas moins hospitaliers que ceux de l'ancien régime. Le seigneur de Saint-Antoine et de Contrecœur était Xavier-Amable Malhiot, qui possédait de grands biens. A Saint-Denis vivait le seigneur de l'endroit, Louis-Joseph Deschambault ; à Saint-Charles était le manoir confortable du seigneur P. D. Debartzch ; à Saint-Marc vivait le seigneur Drolet ; à Saint-Ours le seigneur Roch de Saint-Ours occupait le manoir, et à Saint-Hilaire le seigneur de Rouville avait son manoir confortable et hospitalier. Aux différents villages, plusieurs familles canadiennes-françaises bien connues tenaient en quelque sorte table ouverte pour leurs nombreux amis. A Saint-Antoine, la maison des Cartier constituait le centre principal d'attraction, et là se réunissaient de temps à autre bon nombre des notables du district. A l'étage supérieur de la vaste maison se trouvaient les chambres de compagnie, désignées, afin de mieux les distinguer, sous

les noms de chambre verte, chambre rouge, chambre jaune, chambre grise, chambre rose, et le père de Cartier n'était jamais si heureux que quand ces chambres étaient toutes occupées. Dès les premières heures du matin, il allait frapper à chaque porte, et réveillant ses invités avec quelque joyeux couplet il leur présentait avec ses bons souhaits un petit verre de fine Jamaïque en guise de premier cordial. La même hospitalité était de règle dans toutes les autres maisons de la région du Richelieu. A Saint-Denis, et en outre des Deschambault, se trouvaient les familles Cherrier, Nelson, Laparre, Bruneau, Bourdages et Hubert A Saint-Charles étaient les maisons des Desbartsch et des Duvert, à Saint-Marc étaient les familles Drolet et Franchères, et à Belœil les familles De Rouville, Brosseau et Allard. Toutes les maisons de ces familles étaient autant d'endroits populaires de réunion pour tout le district, et la gaieté y était continuelle, surtout en hiver qui était la saison par excellence des divertissements. Alors la joie et la bonne chère régnaient suprêmes, et les dîners, " fricots," comme on les appelait, étaient merveilleux pour la variété de leurs mêts et pour la bonne chère qui les accompagnait. Des chants et de la musique suivaient les somptueux repas, et c'est alors que se faisait entendre plus d'une joyeuse chanson française du temps jadis. Naturellement, il y avait toujours le joli air " A la Claire Fontaine," sans lequel, disait-on, " on n'était pas Canadien," et qui a toujours été l'une des chansons favorites de Cartier :

" A la claire fontaine
M'en allant promener
J'ai trouvé l'eau si belle
Que je m'y suis baigné
Lui ya longtemps que je t'aime
Jamais je ne t'oublierai.

" J'ai trouvé l'eau si belle
Que je m'y suis baigné
Sous les feuilles d'un chêne
Je me suis fais sécher
Lui ya longtemps que je t'aime
Jamais je ne t'oublierai.

" Sous les feuilles d'un chêne
Je me suis fais sécher
Sur la plus haute branche
Le rossignol chantait
Lui ya longtemps que je t'aime
Jamais je ne t'oublierai.

" Sur la plus haute branche
Le rossignol chantait ;
Chante, rossignol, chante
Toi qui as le cœur gai
Lui ya longtemps que je t'aime
Jamais je ne t'oublierai.

"Chante, rossignol, chante
Toi qui as le cœur gai
Tu as le cœur à rire
Moi je l'ai-t-à-pleurer
Lui ya longtemps que je t'aime
Jamais je ne t'oublierai."

Ces joyeuses réunions avaient lieu non seulement dans les manoirs, mais jusque dans les plus humbles, bien que non moins hospitalières maisons des simples habitants. Les gens d'un village échangeaient des visites avec ceux d'un autre, et le Richelieu couvert de glace résonnait en hiver du tintement des nombreuses clochettes des traîneaux alors que les carrioles transportaient les joyeux groupes d'une maison à l'autre. Souvent aussi, de gais cavaliers, venus du Fort William Henry (Sorel) et de Chambly, ajoutaient encore au pittoresque de la scène, et étaient toujours sûrs d'être les bienvenus, surtout parmi les charmantes " belles " du district. A tel point même poussait-on les devoirs de l'hospitalité que plusieurs familles s'y appauvrirent, et que leurs derniers jours offrirent un contraste frappant avec la splendeur de leurs premiers temps. Mais tant que dura le " bon vieux temps " chacun s'évertua à en tirer le meilleur parti possible.

C'est parmi de semblables scènes que George-Etienne Cartier passa les jours de son enfance, et son caractère en garda toujours une impression impérissable. Dans toute sa carrière subséquente, il fut connu pour son naturel gai et jovial, et il n'oublia jamais les jours délicieux de sa jeunesse dans le district du Richelieu. Mais une tâche plus sérieuse lui était réservée. Après qu'il eut appris tout ce que l'école du village pouvait lui enseigner, ses parents décidèrent de lui faire suivre un cours au collège, et alors qu'il atteignait sa dixième année il entra au collège de Montréal, qui était alors, comme aujourd'hui, sous la direction des Sulpiciens, ou, comme ils étaient officiellement connus, " Les Messieurs de St-Sulpice." Ce fut en 1824 que Cartier commença ses études dans cet établissement historique d'éducation, d'où sont sortis plusieurs des plus grands hommes du Canada. Le Collège de Montréal a certes un passé unique. Le Séminaire de Saint-Sulpice, toujours soucieux de ses devoirs envers la jeunesse, avait établi un collège dès 1737, et en 1754 la cause de l'éducation reçut une impulsion considérable par l'arrivée de France d'un homme remarquable, Curateau de La Blaiserie, qui en 1757 fut ordonné prêtre et devint curé de la Longue-Pointe près de Montréal. Il possédait de rares qualités, et ne tarda pas à être entouré d'élèves dévoués et d'amis sympathiques. Dans son presbytère, il fonda une école florissante, sous le patronage de saint Raphaël. Saint-Sulpice fut heureux de pouvoir s'assurer ses services, et en 1773, l'occasion se présentant, la Fabrique de Notre-Dame acheta le beau domaine et jardin du marquis

de Vaudreuil, couvrant l'emplacement s'étendant entre les rues Saint-Paul et Notre-Dame de la ville de Montréal, et présentement occupé par le marché Bonsecours et le monument Nelson. C'est là que Curateau de La Blaiserie s'installa comme directeur du Collège de Montréal, et qu'il continua à donner ses services jusqu'à sa mort survenue en 1790. Le premier collège fut détruit par le feu en 1803, et l'année suivante le Séminaire érigea à ses propres frais sur la rue Saint-Paul, à peu de distance à l'ouest de la rue McGill, un bâtiment spacieux, où deux ans plus tard se continua l'œuvre de l'éducation. Cet édifice fut longtemps connu sous le nom de Collège de Montréal, et ce nom, après que le bâtiment fut passé en des mains séculières, fut perpétué comme Rue du Collège. Dans la suite, le collège fut transporté à l'emplacement actuel de la rue Sherbrooke, et érigé à l'endroit même où se trouvait autrefois le fameux Fort de la Montagne, et où, ainsi que le rappelle une inscription, l'évangile fut prêché aux sauvages. C'est dans le vieil édifice de la rue du Collège que le jeune Cartier fit ses études, et quand il y entra messire Joseph-Vincent Quiblier était supérieur de Saint-Sulpice, et messire Jacques-Guillaume Roque était le directeur du collège. Tous deux étaient des ecclésiastiques instruits et distingués, et contribuèrent pour une bonne part à la formation du caractère de celui dont la carrière devait jeter dans la suite un tel lustre sur l'institution.

Les annales du collège font foi que le jeune Cartier fut non seulement un élève appliqué, mais qu'il se distingua aussi dans les diverses classes jusqu'à la fin de sa carrière collégiale. Il suivit le cours classique complet de six années, c'est-à-dire les éléments latins en 1824-25, la syntaxe en 1825-26, la méthode en 1826-27, la versification en 1827-28, les belles-lettres en 1828-29, la rhétorique en 1829-30, et la philosophie en 1830-31. A plusieurs reprises, au cours de ces six ans, le jeune Cartier remporta quelques-uns des principaux prix: En sixième (1824-25) il obtint le premier prix de grammaire, en cinquième (1825-26) il remporta le premier prix d'histoire sacrée, en quatrième (1826-27) il eut le premier prix d'histoire profane ainsi que l'accessit ou mention honorable pour les vers latins. Dans la troisième année (1827-28) il remporta le premier prix d'histoire moderne, le second prix de vers latins et l'accessit pour les thèmes latins. En seconde (1828-29) il obtint le second prix de vers latins, le second prix de composition latine et l'accessit de composition française. En sa dernière année (1830-31), il obtint l'accessit de vers latins et eut le très grand honneur d'être choisi comme le meilleur élève de tout le collège pour défendre publiquement une thèse latine en logique, métaphysique et morale, proposée par les professeurs. Ce fut un jour à jamais mémorable pour le jeune élève, alors dans sa dix-septième année, quand, le

1er août 1831, il parut en public à la cérémonie de la distribution des prix pour défendre avec habileté et distinction la thèse qu'on lui avait confiée. Qu'il ait pu être choisi parmi des centaines d'élèves pour prendre semblable tâche à sa charge démontre surabondamment que ses talents étaient reconnus, même à cette période si précoce de sa vie.

C'est à l'éducation soignée qu'il reçut chez les dévoués Sulpiciens que Cartier a dû une grande partie de ses succès futurs, et c'est là aussi qu'il puisa le goût fortement prononcé qu'il eut toujours pour les classiques et les lettres. Aussi n'oublia-t-il jamais son *Alma Mater* ni la dette qu'il devait aux bons prêtres de Saint-Sulpice. En plus d'une occasion, dans les années qui suivirent, il rendit hommage public à leur valeur. Près de trente ans après être sorti du collège, et alors qu'il était parvenu à la haute position de premier ministre du Canada-Uni, Cartier vint revoir la scène de ses premiers triomphes, à l'occasion de la distribution des prix du 10 juin 1860. Il lui fut alors donné de voir une autre génération d'élèves obtenir leurs diplômes, et il écouta avec une douce émotion ces jeunes Canadiens au début de leur carrière chanter avec enthousiasme le chant national " O Canada, Mon Pays, Mes Amours," dont il était l'auteur. " C'est la première " fois," dit Cartier, " que j'ai le plaisir de me trouver dans cette en- " ceinte depuis mon cours d'études. Alors, comme tous mes condisci- " ples, j'étais plein d'espérance. Je ne puis m'empêcher d'exprimer " l'émotion que je ressens en revoyant ces lieux où je reçus l'enseigne- " ment de la morale et de la religion. L'on voudra bien me permettre " de profiter de cette occasion, pour me rappeler au souvenir de plu- " sieurs que je vois dans cet auditoire, et payer un juste tribut d'éloges " au vénérable ecclésiastique présent à cette intéressante séance, sous " la direction duquel j'ai appris le meilleur de ce que je sais. Dans le " cours de ma carrière, j'ai gardé un bon souvenir de cet enseigne- " ment, et je puis dire qu'après être sorti de cette maison, et me trou- " vant sous l'empire de ce qu'on appelle quelquefois la folle jeunesse, " je n'ai jamais mis en oubli les préceptes religieux que m'avait donnés " le vénérable M. Bayle. Tous mes condisciples d'alors lui rendront " le même témoignage.

" Quant à vous, jeunes élèves, n'oubliez pas que vous êtes à votre " tour l'espoir de la famille nationale. Dépositaires des sciences pré- " cieuses que l'on vous enseigne, vous aurez plus tard à les faire valoir " au profit de la patrie, lorsque chacun d'entre vous sera entré dans la " sphère d'action que la divine Providence vous a départie ; c'est alors " surtout que vous devrez mettre en pratique les leçons chrétiennes qui " vous sont données dans cette institution bénie, vous rappelant que " c'est par notre ferme attachement à la religion de nos pères et à leurs " mâles vertus que nous conserverons notre nationalité canadienne-

" française. Qui sait ? peut-être l'un de vous est-il destiné à occuper " dans ce pays la position que j'y remplis actuellement ; il fera mieux " que moi, je n'en doute point. Je prie celui-là d'avoir toujours pré- " sent à la pensée cet enseignement qui nous assure la conservation de " notre race."

L'occasion devait se présenter de nouveau pour Cartier de chanter les louanges de son Alma Mater, et cela dans des circonstances historiques. Le 16 septembre 1866, et alors qu'il était à l'apogée de sa carrière comme grand homme d'Etat et fondateur d'empire, il faisait partie d'un groupe d'hommes éminents qui accompagnaient lord Monck, Gouverneur Général du Canada, en visite officielle au Grand Séminaire, où ils furent reçus par le distingué supérieur l'abbé Bayle, qui avait été l'un des professeurs de Cartier. " Quarante ans après " mon départ de cette maison," disait alors Cartier, " j'éprouve une " grande joie de pouvoir y rencontrer mon ancien professeur, qui en " est actuellement le supérieur, et de vous rencontrer, vous, que j'ap- " pellerai mes condisciples, quoique je vous aie précédés de tant d'an- " nées déjà. Peut-être, messieurs, avez-vous placé bien haut dans " votre imagination la position que j'occupe aujourd'hui. Eh bien, " je veux vous en faire l'aveu, cette position ce n'est pas à mon mérite " propre, ce n'est pas à mes capacités naturelles que je la dois, c'est à " ce révérend monsieur, c'est à l'abbé Bayle. Quand j'étais jeune " comme vous, et d'un caractère assez indomptable, c'est bien lui, en " effet, qui m'a instruit, discipliné, éclairé, et m'a indiqué la voie à " suivre. Aussi suis-je infiniment aise de le voir aujourd'hui supé- " rieur de Saint-Sulpice, et peut-être aussi de son côté se réjouit-il " de me voir devenu conseiller du représentant de Sa Majesté."

Pour les prêtres de Saint-Sulpice, Cartier fit toujours preuve des sentiments les plus affectueux, et ce fut un noble tribut qu'il paya à ces hommes dévoués quand en prononçant l'éloge funèbre de l'abbé Granet, supérieur des Sulpiciens au Canada, le 14 février 1866, il termina par ces paroles : " Les Sulpiciens ont eu une très grande part aux " progrès des Canadiens-Français ; et leur modestie, leur simplicité, " leur tact ont toujours été si admirables, leur zèle a toujours été si " désintéressé que jamais ils n'ont excité la moindre jalousie chez " ceux de nos concitoyens qui ne sont point de notre race ni de notre " communion."

Sorti du collège de Montréal en 1831, le jeune Cartier opta pour le droit, et se mit immédiatement à l'étude de cette profession. Il entra comme clerc chez Edouard Rodier, alors l'un des avocats les plus éminents de Montréal, et après avoir subi ses examens il fut admis au barreau en 1835. Tout en poursuivant ses études légales, son activité s'orientait déjà en diverses directions. Possédant un tempérament

ardent et impétueux, le jeune élève cherchait d'autres champs pour exercer son abondante énergie. C'est ainsi qu'il prit une part active à l'organisation de l'Association Saint-Jean-Baptiste, la société nationale des Canadiens-Français, fondée en 1834, par Ludger Duvernay. Cartier fut le premier secrétaire de cette association, et en devint dans la suite le président. Durant la période qui suivit son admission à l'étude du droit, le jeune étudiant se rendait fréquemment dans sa famille à Saint-Antoine, où il recevait toujours un accueil chaleureux de la part de ses parents, de ses frères et sœurs ,et de ses anciens amis, qui tous lui prédisaient à l'envie une carrière distinguée et un brillant avenir. Dans le district du Richelieu, et bien que les discussions politiques fussent déjà à un haut diapason, tout était encore tranquille. Les seigneurs restaient toujours fidèles à leurs traditions d'hospitalité, et la joie régnait toujours au foyer des habitants. Par toute la belle vallée du Richelieu, les gens coulaient en paix une existence exempte de soucis, sans s'apercevoir de l'orage menaçant qui allait bientôt dévaster leurs foyers.

CHAPITRE II

AGITATION POLITIQUE

Quand Cartier vit pour la première fois le jour, l'univers était partout en proie à un esprit d'inquiétude. De grandes transformations sociales et politiques étaient en voie. L'Europe, jouissant d'une courte période de tranquillité, devait bientôt être plongée de nouveau dans les convulsions de la guerre. L'Amérique résonnait encore du bruit des armes. George III occupait le trône d'Angleterre, et le prince Louis-Stanislas-Xavier de Bourbon venait d'être sacré à Paris roi de France et de Navarre sous le nom de Louis XVIII. Le jour même de la naissance de Cartier, Blucher traversait le Rhin et plusieurs armées colossales envahissaient la France de tous côtés. Le puissant Napoléon, tenant tête à l'univers entier, voyait, après une série de brillants engagements, sa capitale évacuée par l'armée française et débordée par les troupes alliées, et, se retirant à Fontainebleau, il était forcé d'abdiquer le trône qu'il avait gagné à la pointe de son épée. Le vénérable Pie VII, après avoir souffert les malheurs de l'exil et les ignominies de la prison, occupait de nouveau sa place légitime dans la ville des Césars, et l'empereur déchu, languissant sur l'île d'Elbe, jetait des regards de regret vers l'Europe qui quelques mois plus tard devait être la scène de l'écroulement de tous ses rêves.

La situation des possessions britanniques dans l'Amérique du Nord était extrêmement précaire. Quatre provinces faibles et désunies n'avaient aucun lien de cohésion en commun, à l'exception de leur allégeance envers la Couronne Britannique. Les villes de Montréal, Toronto, Québec, Saint-Jean et Halifax n'étaient que de simples villages en comparaison des grands centres qu'elles sont devenues aujourd'hui, et l'Ouest maintenant si prospère était une "*terra incognita*" dont les prairies immenses servaient d'asile indisputé à d'innombrables troupeaux de bisons. Chacune des colonies de l'Amérique Britannique du Nord était souveraine chez elle avec un tarif hostile contre les autres, et les moyens de communication faisaient défaut. Quant au sentiment national, tel que nous comprenons la chose aujourd'hui, cela n'existait point. L'isolement, et non l'unité, était la note dominante de la situation.

Au Canada proprement dit, la guerre commencée en 1812, comme suite à la lutte gigantesque entre la Grande-Bretagne et Napoléon, du-

rait toujours. Dès la déclaration de guerre formulée par le président Madison, les troupes américaines avaient envahi le Canada, mais tous les Canadiens, tant d'origine anglaise que française, se levèrent comme un seul homme pour défendre leur patrie commune. Un an avant la naissance de Cartier, l'héroïque Brock tomba à Queenstown Heights à l'heure de la victoire ; et quelques mois à peine avant que le futur Père de la Confédération eût vu pour la première fois la lumière du jour dans le petit village de Saint-Antoine, le vaillant De Salaberry, en repoussant les troupes américaines à Châteauguay, avait conservé le Canada à la Couronne Britannique. En face du danger commun les questions politiques avaient été un moment oubliées, mais elles ne devaient pas tarder à s'imposer à nouveau. De tous côtés le peuple demandait qu'il lui fut donné de prendre une part plus considérable au gouvernement. La voie ouverte à la liberté politique devait être cependant ici, comme en d'autres pays, marquée par bien des embûches. L'agitation fut suivie d'une révolte armée, à laquelle succéda à son tour une lutte constitutionnelle qui se termina par la pleine reconnaissance du gouvernement responsable.

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de traiter au long de la longue suite d'événements qui eurent leur point culminant avec le soulèvement de 1837 dans le Bas-Canada, non plus que de faire le récit de cette période mouvementée. Mais, comme Cartier a participé à ce soulèvement et qu'il a joué un rôle assez important dans l'agitation préliminaire et dans l'engagement initial entre les patriotes et les troupes anglaises, il est essentiel que le lecteur ait une compréhension nette des développements politiques dont les événements de 1837 furent le résultat.

Entre la capitulation du Canada et le soulèvement de 1837, il s'est écoulé une période de soixante-seize ans. Ces années furent marquées, pour le Bas-Canada, ainsi que pour d'autres parties de l'Amérique Britannique du Nord, par des luttes et agitations politiques continuelles. Par l'Acte de Capitulation, signé le 6 septembre 1760, le Canada était passé sous la domination britannique, et l'année suivante la domination française, qui avait prévalu durant plus d'un siècle et demi, avait cessé dans toutes les parties du pays.

Alors s'ouvrit la période de luttes qui devait continuer durant tant d'années. Nous verrons comment les Canadiens-Français, sous la direction d'une longue succession d'hommes publics distingués, dont Cartier était l'un des plus éminents, résistèrent avec succès à toutes les tentatives faites pour les dénationaliser et comment leur solidarité en tant que peuple fut préservée.

En passant en revue cette période de l'histoire du Canada, il importe au plus haut point de nous dépouiller de toute partialité et de

tous préjugés, et de ne considérer les hommes et les événements qu'à la lumière seule des faits. L'erreur qui est trop souvent commise c'est d'étudier les événements du passé en se mettant au point de vue du présent, et de trop oublier que ce qui aujourd'hui est accepté comme un axiome en politique et en matière de gouvernement donnait fréquemment lieu autrefois à des contestations et à des luttes violentes. Ainsi, nous serons peut-être surpris de voir avec quelle passion et avec quels préjugés des questions comme la liberté parlementaire et le gouvernement responsable, qui sont aujourd'hui si claires et si simples, étaient discutées au Canada, et à quel point les forces en présence étaient animées de l'animosité de race la plus prononcée. Mais il faut bien se rappeler que chacun de ces partis en présence considérait les événements à un point de vue différent, que pour chacun d'eux le résultat prenait des proportions d'une suprême importance, et que de chaque côté bien des hommes sincères et honnêtes s'étaient lancés dans le combat. Le verdict de l'histoire en ce qui concerne le mérite de la question en litige est aujourd'hui bien connu, mais nous devrions au moins traiter les combattants d'autrefois sans passion et faire la part de la sincérité de leurs motifs, quelles que soient les erreurs qu'ils aient pu commettre.

Le Canada ne fut pas plutôt cédé à la Couronne Britannique que deux forces opposées se trouvèrent immédiatement en présence. L'une, composée de fonctionnaires et de colons anglais, considérait le Canada comme pays conquis, et ne visait à rien moins qu'à en faire un pays britannique au vrai sens du mot, sous le rapport des lois, des institutions et du langage. Bon nombre des colons britanniques, ou " nouveaux colons " comme on les appelait, surtout ceux qui faisaient du commerce, considéraient les Canadiens-Français comme un peuple vaincu et inférieur à qui ses nouveaux maîtres devaient peu de chose et qui ne pouvait prétendre qu'à peu de considération. C'est à cette classe d'hommes qu'il faut attribuer en grande partie les luttes si âpres qui ne devaient pas tarder à se produire. Il n'y a guère lieu de s'étonner que les vigoureux *habitants,* enracinés au sol comme ils l'étaient, se soient opposés de toutes leurs forces à toutes les tentatives faites pour les dénationaliser. Dans la lutte qui s'en suivit de fortes passions furent déchaînées des deux côtés, et ce ne fut qu'après bien des années d'un conflit opiniâtre que cette lutte prit fin et que les Canadiens-Français obtinrent la plénitude de leur liberté politique. Il n'est peut-être pas non plus surprenant que des gens de mentalités et de tempéraments aussi essentiellement différents que les anciens et les nouveaux colons en soient ainsi venus aux prises, avant que par une longue association ils eussent appris à se comprendre et à mieux s'apprécier les uns les autres. Les premiers habitants du sol étaient alors, comme du reste

ils le sont toujours, un peuple simple, industrieux, craignant Dieu et se contentant de peu, parmi lequel l'esprit turbulent du soi-disant progrès moderne n'avait que peu de chances de recruter des adeptes. Leurs traditions populaires et leurs légendes démontrent qu'ils furent, ainsi que la plupart des peuples de race latine, d'une nature profondément religieuse et " spirituelle." Les Anglais, ou nouveaux colons, étaient un peuple d'une trempe entièrement différente. Pour la plupart, ils appartenaient à la classe commerciale, et étaient attirés ici par les avantages offerts pour le commerce. Doués d'un tempérament pondéré, calculateur et pratique, et ayant toujours l'œil aux occasions, la plupart d'entre eux considéraient le pays tout simplement comme un champ d'exploitation et de gain matériel. Avec leur tempérament pratique et leur expérience des affaires, abondamment pourvus en général des capitaux nécessaires et jouissant des avantages de relations puissantes dans la Grande-Bretagne, leur principale préoccupation était de chercher des débouchés profitables pour leur esprit d'entreprise. Aux yeux de ces hommes, dont les méthodes étaient naturellement agressives, la vie simple et satisfaite de l'*habitant* paraissait une anomalie. Entièrement ignorants, comme l'étaient la plupart de ces nouveaux arrivés, de l'histoire héroïque du peuple du pays, de son langage, de ses coutumes et de ses institutions, ils considéraient l'habitant comme étant d'une classe inférieure à qui ce ne pouvait être que rendre service si on cherchait à l'angliciser et à lui inculquer l'esprit d'entreprise commerciale et du progrès moderne. On ne tint aucun compte du fait important que la vie simple et industrieuse de l'habitant, presque entièrement consacrée à l'agriculture, son esprit de loyauté, de justice et d'équité, et ses profonds sentiments religieux constituaient un actif d'une valeur inestimable pour le pays. C'est cette différence de tempérament et de mentalité qui explique pour une bonne part les dissentiments qui s'élevèrent entre les deux peuples. Les causes de froissements sont aujourd'hui, grâce à une longue association, heureusement disparues, mais chaque fois que des froissements se produisent encore on peut être sûr qu'ils sont dus en grande partie à cette différence dans le tempérament des deux races.

Il est fort intéressant de remarquer que les Canadiens-Français de la période en question, dont les descendants sont naturellement si habiles politiciens, et si jaloux de tous les principes essentiels du gouvernement responsable, n'avaient aucune conception de la véritable signification et portée des institutions parlementaires. Le gouvernement du Canada sous le régime français était en réalité modelé en grande partie sur celui de la France, dont les principes cardinaux à cette époque ont été très bien décrits comme étant l'absolutisme et la centralisation. Les affaires publiques du Canada étaient administrées par

un gouverneur et des intendants, et il y avait aussi un Conseil Supérieur investi de pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. En ce qui concernait le gouvernement du pays, le seigneur et l'habitant étaient pour ainsi dire des quantités négligeables sous le régime français. A l'encontre des colonies anglaises d'Amérique, il n'y eut jamais dans la colonie française aucun corps législatif où le peuple put avoir voix. "Le nom même de parlement," ainsi que l'a fait remarquer une éminente autorité constitutionnelle, "ne comportait pas pour les colons français la signification qu'il avait pour les Anglais, tant ceux de l'Angleterre même que de ses colonies." [1]

Mais bien que les colons canadiens-français ne jouissassent point des institutions parlementaires, bien qu'en réalité ils n'eussent aucune conception de liberté parlementaire, dès que ces institutions leur eurent été assurées, leurs chefs ne furent pas lents à saisir leur plein esprit et signification et à concevoir l'usage qu'ils pourraient en faire pour donner au peuple canadien-français la pleine mesure de liberté politique. L'entière réalisation de la signification des institutions parlementaires par les Canadiens-Français, les longues luttes qu'ils eurent à soutenir pour acquérir la pleine liberté politique et les succès qui couronnèrent leurs efforts constituent une histoire politique d'un intérêt absorbant. Nous devons ici nous contenter de passer brièvement en revue les principales phases de ces luttes si importantes, en nous attachant particulièrement à ce qui a trait aux événements où Cartier a joué un rôle éminent.

Les trois régimes de 1760, 1763 et 1774, imposés successivement à la population canadienne-française après la cession par le gouvernement britannique, ont été décrits par un historien canadien-français comme n'étant rien moins que de simples modifications de formes de tyrannie [2]. Cette opinion, bien que certainement poussée à l'extrême, contient cependant un élément de vérité. Le Canada, après la cession, était considéré, du moins par les fonctionnaires britanniques, comme un pays conquis et sous plusieurs rapports traité comme tel. Les habitants du pays n'avaient pour ainsi dire aucune voix dans le gouvernement. Bien qu'en vertu de la proclamation royale lancée par George III en 1763, et constituant en Amérique quatre nouvelles provinces dont Québec était l'une, les gouverneurs eussent été expressément autorisés à convoquer des assemblées générales, et bien que le général Murray eût convoqué une assemblée de ce genre à Québec en 1764, cette assemblée n'eut jamais lieu, car les catholiques qui en faisaient partie refusèrent de prêter un serment qui aurait équivalu pour ainsi

[1] Sir John Bourinot : "Parliamentary Procedure and Practice" (voir Chapitre I). Je suis redevable à Bourinot des principaux renseignements au sujet du développement des institutions parlementaires au Canada.

[2] Joseph Royal : "Histoire du Canada, de 1847 à 1867."

dire à une abjuration de leur foi. De tout cela il résulta que, de 1763 à 1774, le gouvernement de la province fut conduit par le Gouverneur-Général avec la coopération d'un Conseil Exécutif, dont un seul membre était un Canadien-Français.

Alors donc que les régimes de 1760 et 1763 étaient d'un caractère arbitraire, l'Acte de Québec de 1774, adopté en dépit d'une opposition acharnée non seulement en Angleterre même mais dans les colonies de langue anglaise, a été fort bien décrit par un historien canadien-français éminent comme étant la vraie " Magna Charta " du peuple canadien-français.[3] Cet acte substituait les lois et usages du Canada à la loi anglaise, stipulait que les catholiques ne seraient plus tenus de prêter le serment du " test," mais simplement le serment d'allégeance, et donnait aux Canadiens-Français de nouvelles assurances qu'ils jouiraient en toute sûreté des droits qui leur avaient été garantis par les conditions de la capitulation et le traité subséquent. Les catholiques eurent entière liberté d'observer leur religion, et leurs prêtres purent continuer à recevoir leurs dîmes et jouir de leurs droits ordinaires en ce qui concernait les personnes professant la foi catholique. Il est vrai qu'aucune mention n'avait été faite dans les conditions de la capitulation, non plus que dans le traité subséquent, de l'emploi de la langue française, mais apparemment il n'avait pas été considéré nécessaire d'établir aucune disposition à cet égard. On ne saurait forcer un peuple, soit par des lois ou des traités, à parler aucune langue particulière ni l'empêcher de parler sa langue maternelle, ce qui fut amplement démontré dans la suite par la ténacité avec laquelle les Canadiens-Français ont adhéré et adhèrent toujours à leur langue.

Il importe d'appuyer ici particulièrement sur ces dispositions de l'Acte de Québec, car ce fut sur ces dispositions mêmes que Cartier, ainsi que tous les autres chefs politiques canadiens-français, basèrent leurs réclamations pour que les assurances solennelles qui avaient été données fussent dûment respectées. Bon nombre, surtout parmi les nouveaux-arrivés, ignorant à la fois l'histoire et les traditions du pays, ont semblé, et en bien des cas, paraissent toujours penser que les Canadiens-Français jouissent de certains privilèges extraordinaires auxquels ils n'ont aucun droit, et qui devraient être supprimés dans le plus bref délai possible. On ne saurait donc trop fortement faire remarquer qu'en ce qui concerne les institutions et la langue des Canadiens-Français, il ne saurait être question de privilèges, mais bien de véritables droits qui leur ont été garantis par traité, par la loi des nations et par l'engagement solennel de la Couronne Britannique.

L'Acte de Québec a été généralement considéré, pour le temps, comme une mesure très libérale, et Garneau, l'historien le plus éminent

[3] A. D. DeCelles.

que comptent les Canadiens-Français, a admis que cette mesure avait grandement contribué à réconcilier les Canadiens-Français à la Couronne Britannique. Si libéral, cependant, que fût l'Acte de Québec, il n'y avait rien là qui pût faire espérer des institutions représentatives. En vertu de cette mesure, le gouvernement de la province était confié à un gouverneur et à un Conseil Législatif désigné par la Couronne, et il était expressément spécifié qu'il n'était " pas à propos de convoquer une Assemblée." Durant les dix-sept années que l'Acte de Québec fut en vigueur, l'agitation en faveur des institutions parlementaires se continua. L'élément de langue anglaise fut le premier à adresser des requêtes pour ces institutions, avec l'espoir qu'au moyen d'une assemblée représentative, où il aurait une influence prédominante, l'anglicisation des Canadiens-Français pourrait s'opérer assez facilement. Ce fut là précisément la raison pour laquelle un certain nombre de Canadiens-Français s'opposèrent alors par voie de pétition à ce qu'une assemblée représentative fût accordée. Joseph Papineau et d'autres chefs éminents canadiens-français ne furent pas lents, cependant, à s'apercevoir que la division du pays en deux provinces, avec une assemblée représentative pour chacune, finirait éventuellement par rendre les Canadiens-Français maîtres de leurs propres destinées. C'est pourquoi, et grâce en grande partie à l'influence de Papineau, de nombreuses pétitions furent adressées en Angleterre, de 1783 à 1790, pour demander des institutions parlementaires. " Que Sa Majesté," disait Papineau, " nous donne une Assemblée, où nous pourrons défendre et conserver nos lois et exposer nos griefs et nos besoins." Papineau vit ses désirs réalisés en 1791, alors que, par ce qu'on nomme l'Acte Constitutionnel, deux provinces furent établies au Canada, chaque province ayant un Conseil Législatif, et une Assemblée investie de pouvoirs législatifs.

L'opposition des Canadiens-Français à toutes les tentatives faites pour les dénationaliser avait été si persistante que les principaux hommes d'Etat, en Angleterre, se rendirent compte que toutes tentatives de ce genre seraient futiles, et l'Acte Constitutionnel de 1791 fut adopté dans l'espoir que, les Canadiens-Français étant laissés en majorité dans une province et les Anglais dans une autre, l'harmonie finirait par prévaloir. [4]

---

[4] Edmund Burke, durant le débat sur l'Acte Constitutionnel au Parlement Impérial, montra son sens politique et éclairé en déclarant que " vouloir fusionner deux populations composées d'hommes ayant une langue, des lois et des coutumes différentes, était une pure absurdité. " Puis il ajouta : " Faisons en sorte que la constitution projetée soit fondée sur la nature de l'homme, seule base solide d'un gouvernement durable."

Le 17 décembre 1792 évoque une date à jamais mémorable dans les annales de Québec, car c'est de là que date le commencement des institutions parlementaires représentatives pour le peuple canadien-français. Ce fut au mois de juin précédent que le peuple de la province exerça pour la première fois le fier privilège d'élire des députés à une assemblée représentative, et ce fut le 17 décembre que la Législature de la province de Québec se réunit pour la première fois.[5]

La ligne de démarcation entre les deux partis s'annonça dès le début comme très marquée, le parti soi-disant britannique s'efforçant d'obtenir l'élection d'un député de langue anglaise comme président, et d'imposer la langue anglaise comme seul mode officiel de communication à une assemblée composée à une forte majorité de représentants de langue française. Ces tentatives furent déjouées, mais elles furent le prélude d'une lutte acharnée et opiniâtre qui continua durant une période de plus de quarante ans.

De 1792 à 1812, Papineau l'aîné, Bédard et autres chefs parlementaires canadiens-français furent engagés dans une lutte continuelle pour obtenir la liberté parlementaire. Dès cette époque même, le grand défaut du système fut clairement mis en évidence par l'un de ces hommes d'Etat éminents. Dans la Législature de 1808, Bédard déclara qu'il n'y avait qu'un seul moyen de rémédier aux vices de la Constitution de 1791, et que ce moyen consistait à créer un ministère responsable. Dans une série d'articles parus dans son journal "Le Canadien," qui avait été établi expressément pour défendre la cause populaire, Bédard exposa habilement sa proposition, qui ne devait être toutefois mise en pratique qu'après bien des années d'agitation et de conflits. Les premiers gouverneurs envoyés au Canada par le gouvernement impérial étaient, pour le plus grand nombre, des hommes plus aptes à commander des troupes qu'à gouverner un peuple épris de liberté. Plusieurs de leurs actes furent d'un caractère absolument arbitraire. Mais il faut dire, en toute justice, qu'ils agissaient en se mettant à leur propre point de vue, qu'il leur fallait pour une large part suivre les instructions des autorités impériales, et que les ministres coloniaux de cette période n'avaient aucune conception de la politique large et éclairée qui fut subséquemment adoptée et qui a eu pour résultat de faire, des provinces autonomes de l'Empire, autant de citadelles puissantes au lieu de sources de faiblesse et de mécontentement. L'animosité de race se trouva accrue et la solidarité de la population canadienne-française renforcée par le fait que les gouverneurs, dans la

---

[5] Une peinture, due au pinceau de Charles Huot, éminent artiste canadien, et récemment placée dans la salle de l'Assemblée Législative de Québec, retrace d'une manière frappante la première réunion de l'Assemblée Législative du Bas-Canada, à Québec, le 17 décembre 1792.

majorité des cas, cherchaient davantage à s'appuyer sur le soi-disant parti britannique, parti qui n'avait pour les Canadiens-Français que des regards de dédain.

Ce fut sous l'administration de sir James Craig (1807-1811) que s'ouvrit sérieusement la lutte pour le contrôle du mécanisme gouvernemental. Craig a été fort bien décrit comme étant un soldat avec des idées prononcées sur des sujets comme la nécessité de la discipline et la subordination due par les inférieurs. On a aussi fort bien dit de lui qu'il détestait les Canadiens-Français comme race, qu'il se méfiait de leur religion, doutait de leur loyauté et ne reposait aucune foi en leurs capacités pour se gouverner eux-mêmes.[6] Alors que le parti canadien--français dominait dans l'Assemblée, le parti britannique cherchait à s'appuyer sur le Conseil Exécutif et trouvait généralement en la personne du gouverneur un partisan zélé. La saisie du journal "Le Canadien", l'emprisonnement de Bédard, Taschereau et Blanchet, et d'autres mesures d'un caractère aussi arbitraire ne furent que des incidents du règne de terreur inauguré pour jeter la crainte dans le cœur du peuple. Les méthodes de Craig, cependant, n'eurent pas le résultat qu'il en attendait, et la lutte fut continuée par les chefs populaires avec un redoublement de vigueur, à peine interrompue par la guerre de 1812 qui amena une trêve entre les partis ennemis afin de faire face au danger commun.

C'est alors qu'apparut pour la première fois sur la scène politique un homme qui était destiné à jouer un rôle prépondérant dans les affaires publiques, qui durant longtemps sema le vent et la tempête dans la politique canadienne et dont la carrière a été l'objet de beaucoup de critiques et de discussions acrimonieuses. Par certains historiens, Louis Papineau a été représenté comme un démagogue, un agitateur sans scrupules, et un politicien sans principes ; tandis que par d'autres il a été porté aux nues comme un homme d'Etat sans égal, un patriote sans tache et un homme contre lequel la calomnie s'était acharnée en vain. La vérité exacte ne se trouve en aucune de ces vues extrêmes. Une opinion plus équitable et plus juste de sa carrière sera que Papineau, bien qu'offrant un caractère de grandeur sous plusieurs rapports, avait ses limites, et que, bien qu'il eût des fautes, comme tous les hommes, il possédait cependant d'éminentes vertus. Les services qu'il rendit à son pays seront estimés à leur valeur à une phase subséquente de ce récit. Pour le moment, ce qui importe c'est que la grande lutte engagée par Papineau de 1820 à 1837 pour la liberté parlementaire soit étudiée dans la mesure où elle eut son contre-coup sur la carrière de George-Etienne Cartier.

---

[6] D. A. McArthur : "An Early Canadian Impeachment," Queens Quarterly Magazine, Juin, 1913.

Né à Montréal le 7 octobre 1786, Papineau était un jeune homme de vingt-huit ans en l'année de la naissance de Cartier. Elu député à l'Assemblée de Québec en 1812, deux ans avant la naissance de Cartier, Papineau avait déjà acquis un commencement de renommée par ses talents oratoires brillants et ses dons personnels. On le désignait même alors comme le futur chef des Canadiens-Français, et comme le digne successeur de son distingué père, qui avait si vaillamment soutenu les droits de son peuple. Doué d'une personnalité très attrayante, d'une prestance imposante, et possédant en outre une éloquence extraordinaire et du caractère le plus élevé, il paraissait éminemment apte à prendre la direction de ses compatriotes et à se faire le champion des droits du peuple. En 1815, et bien qu'il n'eût que vingt-neuf ans, il fut élu pour occuper la charge importante de président de l'Assemblée. Ainsi qu'on l'a fait remarquer, Papineau a toujours espéré, de 1815 à 1820, que les abus dont on se plaignait disparaîtraient au moyen de la Constitution de 1791, qu'il considérait alors comme " un instrument de gouvernement presque parfait ".[7] Sous ce rapport, ses espoirs devaient être déçus. Ce n'est pas notre dessein d'entrer dans tous les détails de la longue lutte qui s'ensuivit, et dans laquelle Papineau s'affirma comme le champion intrépide des droits du peuple. En son essence, et ainsi que l'a fait remarquer une autorité éminente, la question canadienne-française était assez simple; il s'agissait de savoir laquelle des deux minorités, la britannique ou la française, gouvernerait.[8] Bien que les Canadiens-Français eussent obtenu des institutions parlementaires représentatives, ces institutions étaient restées pour ainsi dire sans effet. Le peuple possédait l'ombre sans la substance du gouverenement parlementaire. C'était un système britannique, dénué de ce que ce système impliquait, c'est-à-dire la liberté britannique. En réalité l'Assemblée, comme on l'a dit, n'était guère autre " chose qu'une société de discussion qui pouvait rager et écumer tout à son aise et adopter des résolutions révolutionnaires sans que personne en souffrît le moindrement." [9] Lord Durham fut celui qui a le mieux saisi le nœud de la situation quand il s'est écrié : " Comment s'imaginer qu'un corps de représentants, fort de la conscience où il est d'exprimer l'opinion publique de la majorité, puisse restreindre ses activités à la seule besogne de faire des lois, et considérer d'un œil passif et indifférent tout ce qui peut se passer, alors que ces lois sont mises en vigueur ou éludées et que toutes les affaires du pays sont conduites par

---

[7] A. D. DeCelles : " Papineau."

[8] Dean Walton : " Lord Durham and His Work," University Magazine, février, 1909.

[9] Dean Walton : " Lord Durham and His Work."

des hommes en les intentions et la capacité desquels il ne saurait reposer la moindre confiance "[10]. " L'Assemblée ", dit encore un écrivain que nous avons déjà cité, " ne pouvait pas nommer un seul officier de la Couronne. Le Conseil Exécutif, les officiers de justice et les divers chefs de départements administratifs étaient désignés sans consulter l'Assemblée, et restaient en fonctions, quelle que pût être l'opposition que l'Assemblée pouvait manifester à cet égard. Le Gouverneur et les quelques aviseurs qui l'entouraient pouvaient toujours obtenir du Conseil Législatif le rappel d'un bill qui ne leur plaisait pas ; et même quand après des luttes réitérées l'Assemblée réussissait à faire adopter une loi, elle était administrée par ceux-là mêmes qui l'avaient le plus vivement opposée. Le Gouverneur, qui venait d'Angleterre, et qui était généralement un vieux soldat, ne connaissait rien du tempérament du peuple. Il était à la merci du petit groupe de fonctionnaires qui gouvernait le pays avant son arrivée, et il ne pouvait guère échapper à leur influence. Au point de vue de l'Assemblée, le Gouverneur était un adversaire, à compter du jour où il mettait le pied sur le sol du Canada "[11]. Le peuple du Bas-Canada, ainsi que l'a fort bien fait remarquer une haute autorité constitutionnelle, après avoir fait durant quelques années l'expérience des institutions représentatives, " ne pouvait pas maintenant être satisfait du fonctionnement d'un système politique qui ne tenait jamais le moindre compte des désirs de la majorité, laquelle représentait réellement le peuple dans la législature; c'est pourquoi le mécontentement se fit à la fin si formidable que la législation s'en trouva complètement paralysée:" [12] C'est ce mécontentement qui devait trouver son point culminant avec l'insurrection de 1837.

Les efforts mis en œuvre par Papineau, de 1820 à 1837, tant dans la Chambre d'Assemblée qu'en public, furent d'un caractère herculéen. Comme tribun populaire il était le chef même en qui s'incarnaient tous les espoirs. Durant cette grande période de sa carrière, c'est-à-dire de 1820 à 1837, Papineau fut, selon l'expression d'un écrivain canadien-français, " la personnification de tout un peuple." Durant toute cette période, il fut sans conteste la figure dominante de la politique du Bas-Canada et il jouissait d'un pouvoir pour ainsi dire sans bornes sur ses compatriotes. Ceux qui ont considéré Papineau comme un simple agitateur et un démagogue lui ont fait une grande injustice. Ses déclarations, il est vrai, surtout dans les dernières phases de la grande lutte, furent souvent extrêmes, mais

---

[10] Voir rapport de lord Durham.

[11] Dean Walton : " Lord Durham and His Work."

[12] Sir John Bourinot : " Parliamentary Procedure and Practice," I, 23.

la faiblesse même du corps populaire qui était supposé être la voix du peuple expliquera dans une grande mesure, ainsi que l'a fait remarquer lord Durham, les discours violents et révolutionnaires de Papineau et de quelques-uns de ses principaux lieutenants. " Ils n'étaient pas comme une opposition constitutionnelle préparant les voies pour un retour au pouvoir...... ils constituaient une opposition permanente. Une révolution seule pouvait leur donner le pouvoir ". [13] A l'hostilité politique s'ajoutaient les haines et les préjugés de race. " Les vieux torys qui entouraient le Gouverneur-Général," fait observer un autre écrivain, " voyaient la Chambre d'Assemblée privée de tout pouvoir et patronage avec une satisfaction particulière que ne connaissait pas le Family Compact du Haut-Canada. Le plaisir d'abaisser les représentants du peuple était certes partagé par les deux, mais les premiers éprouvaient un surcroît de satisfaction de savoir qu'en ce qui les concernait le peuple appartenait à une race étrangère et qu'en affirmant leurs principes politiques ils contentaient aussi leurs préjugés naturels " [14]. Comment s'étonner qu'en de telles circonstances la patience de Papineau ait été mise à une rude épreuve et que parfois son langage ait été moins que conciliant ?

Les efforts du parti soi-disant britannique tendaient avec persistance à la subordination de l'élément français et à l'annihilation de sa puissance politique. Dans ce but un bill fut présenté en 1822, dans la Chambre des Communes d'Angleterre, qui faisait du Haut et du Bas-Canada une seule province, abolissait l'usage de la langue française et donnait une énorme prépondérance aux représentants de langue anglaise dans le nouveau parlement projeté. Cette proposition n'eut aucune suite, grâce à l'esprit de justice dont firent preuve en la circonstance nombre d'entre les principaux hommes d'Etat britanniques.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans tous les détails de la lutte suprême que se livrèrent durant une période de près de vingt ans les forces parlementaires conduites par Papineau et les forces exécutives ou dominantes ayant à leur tête les divers gouverneurs qui se succédaient. C'est de cette lutte, et bien qu'apparemment les patriotes eussent vu crouler leurs derniers espoirs avec l'insuccès du soulèvement de 1837, que devaient naître finalement le gouvernement responsable et les libertés politiques dont les Canadiens jouissent présentement. Papineau, basant ses demandes sur les principes britanniques, maintenait la suprématie des représentants du peuple, et son remède aux abus criants de l'époque consistait en l'application du principe électif à chaque partie de l'administration et principalement au Conseil Légis-

[13] Dean Walton : " Lord Durham and His Work."

[14] Joseph Pope : " Memoirs of Sir John A. Macdonald."

latif. " Je déclare solennellement," disait-il en 1834, " qu'aucune harmonie ne peut exister en ce pays entre les diverses branches de la législature tant que le principe électif n'aura pas été appliqué au Conseil Législatif, où une bande de vieillards paralyse par son opposition incessante tous les efforts des représentants du peuple."

Ce fut au moins le mérite de Papineau qu'il ne fut pas un exclusionniste, et qu'il n'a rien demandé qu'il n'était pas prêt de concéder aux autres. " Pour moi, ce que je désire " déclarait le chef canadien-français dans un discours remarquable prononcé dans l'Assemblée en 1835, " c'est un gouvernement composé d'amis des lois, de la liberté, de la justice, d'hommes qui protègent indistinctement tous les citoyens, qui leur accordent tous les mêmes privilèges. J'aime, j'estime les hommes sans distinction d'origine, mais je hais ceux qui, descendants altiers des conquérants, viennent dans notre pays nous contester nos droits politiques et religieux. S'ils ne peuvent se fusionner avec nous, qu'ils demeurent dans leur île. Il n'y a pas de différence d'eux à nous et nous sommes tous ici sur le pied d'une égalité complète. Ceux qui réclament des privilèges exclusifs, tout en les réprouvant sans doute au fond de leur cœur, seraient eux-mêmes les victimes de cette injustice. Il est dans la nature du cœur de tous les hommes de détester les privilèges exclusifs mais trop souvent la haine, la passion, l'esprit de parti les aveuglent. On nous dit : soyons frères. Oui, soyons-le, mais vous voulez tout avoir, le pouvoir, les places et l'or. C'est cette injustice que nous ne pouvons souffrir, nous demandons des institutions politiques qui conviennent à notre état de société."

C'étaient là les paroles d'un patriote et d'un homme d'Etat. Avec l'idée de faire cause commune avec les réformistes du Haut-Canada et d'autres parties de l'Amérique Britannique du Nord, qui dans le temps étaient engagés dans une lutte également énergique pour obtenir la liberté politique, Papineau répondit et conféra avec William Lyon Mackenzie, le grand réformiste du Haut-Canada, qui, comme Papineau lui-même, possédait un véritable don pour faire de l'agitation politique, et dont on a fort bien dit de lui qu'il était le plus grand agitateur que le Haut-Canada ait jamais eu. Papineau échangea aussi de la correspondance avec Joseph Howe, le grand réformiste de la Nouvelle-Ecosse.

Il ne faut pas croire non plus que l'appui obtenu par Papineau dans le Bas-Canada se bornait à ses compatriotes canadiens-français, du moins dans les commencements. L'un des plus forts partisans et l'un des meilleurs amis des Canadiens-Français était John Neilson, de la Quebec Gazette, en qui le tempérament calme et prudent de l'Ecossais s'unissait à l'amour de justice et de liberté bien particulier aux fils

de l'Ecosse. James Cuthbert, de Berthier, et quelques autres Canadiens éminents de langue anglaise, furent aussi des défenseurs sincères de Papineau jusqu'à ce que l'attitude extrême prise par lui dans les derniers temps de l'agitation eut amené une rupture. Il arrivait aussi fréquemment que des représentants des townships de l'Est, habités par des descendants des Loyalistes, votaient dans l'Assemblée avec Papineau et son parti pour les réformes constitutionnelles qu'ils demandaient. Quand l'Assemblée, à sa session de 1834, exprima ses griefs dans une série de résolutions, bon nombre de colons des townships de l'Est se réunirent à Stanstead pour adopter des résolutions approuvant l'attitude de l'Assemblée, et au plus fort de l'agitation Papineau alla visiter ces townships en personne et fut reçu avec enthousiasme comme le champion de la liberté politique.

Les autorités impériales se montraient de temps à autre disposées à faire quelques concessions aux demandes du peuple, mais ces concessions n'étaient pas suffisantes pour mériter l'approbation de la majorité de l'Assemblée. C'est ainsi qu'à la session de 1831 il fut annoncé que conformément aux concessions et réformes recommandées par lord Goderich le gouvernement de la métropole consentait à abandonner le contrôle des revenus de la colonie, sauf le revenu casuel et domanial, à condition qu'une liste civile de £19,000 fût accordée à vie à Sa Majesté. Ces concessions qui, de l'avis des représentants les plus modérés, auraient pu servir de base à des concessions ultérieures, furent refusées par l'Assemblée, et la majorité exigea des réformes plus radicales et des garanties qu'il en serait accordé d'autres dans la suite.

Les demandes des représentants du peuple trouvèrent éventuellement leur expression formelle dans les célèbres Quatre-vingt-douze Résolutions proposées par Elzéar Bédard dans l'Assemblée de 1834. Ces résolutions, qui avaient été inspirées par Papineau et rédigées par Auguste-Norbert Morin, le meilleur écrivain politique du temps et qui était destiné à jouer un grand rôle dans la politique canadienne, furent adoptées dans l'Assemblée à une majorité écrasante. Sous une forme quelque peu diffuse, elles résumaient les griefs des représentants du peuple, alléguant la conduite arbitraire du gouvernement, la composition intolérable du Conseil Législatif, qu'ils voulaient être électif, l'appropriation illégale des fonds publics et la prorogation sommaire du parlement provincial. Il était déclaré que les Canadiens-Français avaient été traités avec mépris, qu'ils avaient été exclus des emplois publics et qu'on n'avait eu aucun égard pour leurs habitudes, leurs coutumes et leurs intérêts. " Puisqu'on a fait de l'origine et de la langue des Canadiens-Français," déclaraient encore les représentants du peuple, " un motif de blâme et d'exclusion, puisqu'on juge que cela leur mérite le stigmate de l'infériorité politique et qu'il y a lieu de les priver de

leurs droits et de ne tenir aucun compte de leurs intérêts populaires, l'Assemblée élève ses protestations contre des prétentions aussi injustes et en appelle à la justice du Roi et du parlement de la Grande-Bretagne ainsi qu'aux sentiments d'honneur de tout le peuple anglais."

L'Assemblée avait déjà, dans une session précédente, presque unanimement adopté le rapport d'un comité, par lequel, afin d'assurer l'établissement de la paix et de l'harmonie dans la province, on demandait :

1. L'indépendance des juges et leur exclusion des affaires politiques de la province.
2. La responsabilité des fonctionnaires politiques.
3. Une plus grande indépendance de l'appui des revenus publics et une union plus intime avec les intérêts coloniaux dans la composition du Conseil Législatif.
4. L'affectation des biens des jésuites à des fins éducationnelles.
5. La suppression des obstacles à la colonisation des terres.
6. Un redressement de griefs en général.

Ces résolutions furent incorporées dans des adresses au parlement impérial que le Gouverneur, à la demande de l'Assemblée, transmit à Londres. L'Assemblée en était arrivée à la décision qu'en aucun cas elle ne se relâcherait de sa détermination de prendre le contrôle absolu de toutes les recettes financières et dépenses publiques ; que le parlement impérial, où le Canada n'était pas représenté, n'avait pas le droit d'intervenir pour la rénovation de lois que les Canadiens considéraient nécessaires pour le maintien de leurs droits. Dans le même temps les représentants du peuple donnaient à entendre que toute intervention quelconque dans la législation locale du Canada, de la part de législatures britanniques, ne ferait qu'aggraver les maux existants.

A la lumière de l'idée que nous nous faisons maintenant d'un gouvernement libre, la plupart des demandes faites alors par les représentants du peuple nous paraissent on ne peut plus raisonnables. Ces demandes, cependant, n'eurent aucun écho. Les hommes d'Etat britanniques qui alors se succédaient au Colonial Office n'étaient pas des hommes animés des principes libéraux de politique coloniale qui devaient plus tard guider dans la suite leurs successeurs. A la suite de l'adoption des Quatre-vingt-douze Résolutions et du refus des autorités de faire droit aux demandes des réformistes, les conditions politiques dans la province ne firent qu'empirer. Depuis 1833, l'Assemblée refusait avec persistance de voter les subsides, et le Gouverneur en était éventuellement arrivé à l'extrémité de prélever les traitements sur les fonds de guerre. En 1835, le gouvernement était pour ainsi dire acculé au " deadlock," et ce fut dans ces circonstances qu'une commission spéciale présidée par lord Gosford fut déléguée par les autorités



Eglise historique de Saint-Antoine dans laquelle fut baptisé George-Etienne Cartier.

impériales pour s'enquérir des conditions. Lord Gosford, qui était un homme aux vues larges et éclairées, se déclara en faveur d'une politique de conciliation et de réforme, mais il fut débordé par ses collègues, et son rapport fut un rude coup pour ceux qui avaient espéré que le redressement des griefs du peuple se ferait de façon constitutionnelle. Ce rapport concluait en substance au rejet du principe d'une Chambre Haute élective, énonçait que la responsabilité ministérielle était inadmissible et conseillait de prendre les moyens d'élire une majorité anglaise à la législature par un changement dans la loi électorale. En dernier ressort on recommandait d'avoir recours à la coercition. Le 6 mars 1837, lord John Russell soumettait au parlement britannique une série de résolutions concernant le Bas-Canada qui étaient destinées à précipiter les choses. Ces résolutions énonçaient en substance, qu'aucun subside n'avait été voté depuis le 30 avril 1832, que les subsides à venir à l'année courante (1837) s'élevaient à £142,160, que la Chambre d'Assemblée demandait un Conseil Législatif électif et autres concessions, que dans l'état actuel de la province il n'était pas à propos d'accéder à ces demandes, et que pour défrayer les arrérages dûs et faire face aux obligations habituelles du gouvernement il fallait autoriser le Gouverneur à appliquer à ces objets le revenu héréditaire domanial et casuel de la Couronne[15]. En dépit de l'opposition acharnée de quelques-uns des membres les plus éminents des Communes Britanniques, la série entière des résolutions fut, après un long débat, adoptée le 24 avril.

Il s'ensuivit dans tout le Bas-Canada une véritable tempête d'indignation et de protestation. Le gouvernement impérial savait bien alors cependant que toute proposition de défrayer la dépense du gouvernement sans la sanction des représentants du peuple serait considérée comme un acte arbitraire et inconstitutionnel, et même il n'était pas loin d'appréhender qu'il pourrait en résulter des troubles, car le sesecrétaire des colonies, lord Glenelg, autorisa lord Gosford à faire venir de la Nouvelle-Ecosse toutes les troupes dont il pourrait avoir besoin. Le mécontentement dans diverses parties de la province en arriva graduellement à un tel point qu'au mois de juin le Gouverneur-Général lança une proclamation mettant le peuple en garde contre toute agitation. Malgré cela, Papineau, Morin, LaFontaine et autres chefs populaires convoquèrent plusieurs assemblées publiques où ils dénoncèrent violemment les actes du gouvernement impérial. Vers la fin de

[15] Le "revenu casuel et domanial" provenait de la vente du bois sur les terres de la Couronne et d'autres sources. Durant longtemps, ce revenu fut retenu et approprié par le Lieutenant-Gouverneur et ses fonctionnaires. L'Assemblée prétendait naturellement qu'elle devait avoir le contrôle de ce revenu aussi bien que de tous les autres fonds publics, ce qui donnait lieu à des débats continuels et acrimonieux.

juin, lord John Russell annonça dans les Communes Britanniques qu'il était disposé à laisser en suspens le bill basé sur ses résolutions, et qui avait été adopté avec l'espoir que l'Assemblée du Bas-Canada en arriverait à la conviction que ses demandes étaient incompatibles avec la situation du pays, en tant que colonie. Lord John Russell admettait franchement que la mesure comportait un caractère dur et coercitif, mais tout de même il désirait qu'il fût bien compris qu'il ne concédait rien aux Canadiens, quant à leurs propositions pour changements organiques, et il conservait l'espoir que l'Assemblée, à sa prochaine session, montrerait de meilleurs sentiments. La déclaration catégorique de lord John Russell laissait clairement entendre aux représentants du peuple qu'il n'y avait pas lieu de rien espérer de lui en ce qui concernait les réformes qu'ils avaient demandées. La Législature du Bas-Canada fut convoquée par lord Gosford pour le 18 août ; et le Gouverneur, en ouvrant le parlement, recommanda à l'Assemblée de prendre les arrangements nécessaires pour l'emploi du revenu, en lui laissant entendre qu'à défaut le gouvernement impérial ordonnerait que cela fût fait en son nom, c'est-à-dire au nom de l'Assemblée. La réponse de l'Assemblée fut l'adoption d'une adresse où les représentants protestaient contre les recommandations faites par le rapport des commissaires. Quand cette adresse fut présentée au Gouverneur, le 18 août, il prorogea immédiatement la Législature. Il devait s'écouler ensuite plusieurs années avant que le peuple du Bas-Canada pût avoir de nouveau sa propre législature.

La prorogation sommaire de la Législature fut le signal d'autres protestations populaires. Le district de Richelieu, qui contenait les six comtés populeux de Richelieu, Saint-Hyacinthe, Rouville, Chambly, Verchères et l'Acadie, était le foyer où se concentrait le mécontentement populaire. Il se forma une sorte de pacte politique, portant le nom de Confédération des Six Comtés, avec l'appui d'une douzaine de représentants de l'Assemblée et de quelques militaires conduits par des officiers qui s'étaient vus déchus de leurs grades à la suite de la part qu'ils avaient prise à l'agitation. L'excitation politique en arriva à un haut degré par tout le district. Aux assemblées successives qui furent convoquées, de nombreuses bannières furent déployées où l'on pouvait lire les inscriptions suivantes : " Papineau et le système électif ; Honneur à ceux qui ont résigné leur commission, et ont été congédiés ; Honte à leurs successeurs : Nos amis du Haut-Canada ; Honneur aux braves soldats de 1813, la colonie a besoin de leurs services ; Indépendance ! " Le Conseil Législatif était représenté sur les drapeaux par une tête de mort et les deux tibias de rigueur.

La première des grandes séries des démonstrations populaires qui devaient précipiter le soulèvement eut lieu à Saint-Ours, district de

Richelieu, le 7 mai 1837. La réunion, qui était présidée par Séraphin Cherrier, l'un des principaux patriotes, avait attiré une foule considérable. Le principal orateur fut le docteur Wolfred Nelson, de Saint-Denis, qui s'était fait une situation proéminente dans les rangs des patriotes et qui était aussi destiné à prendre une part considérable dans le conflit imminent. Plusieurs résolutions furent adoptées, dénonçant fortement les résolutions Russell comme étant une violation des conditions du traité de la capitulation, et des lois constitutionnelles accordées à la province, et refusant d'admettre que le gouvernement britannique pût s'arroger le droit de faire des lois pour les affaires intérieures de la colonie à l'encontre de son consentement et sans sa participation et demande. Les résolutions énonçaient aussi que le peuple s'abstiendrait le plus possible d'employer et de consommer des articles importés, et afin de rendre cette mesure plus efficace, il fut décidé de constituer une association patriotique se donnant pour objet de n'employer que des articles fabriqués dans la colonie. Enfin, on recommanda au peuple de se rallier autour de Papineau, qui fut salué comme le " régénérateur de la nation."

L'assemblée de Saint-Ours fut suivie de quelques autres, où les mêmes résolutions furent adoptées. Le 15 juin, lord Gosford lança une proclamation, interdisant ces réunions, ce qui fut considéré comme une nouvelle attaque contre le droit du peuple à tenir des assemblées d'hommes libres. Les réunions et démonstrations publiques n'en continuèrent qu'avec plus d'enthousiasme, aux cris de ralliement de " Vive Papineau, Vive la Liberté, Point de despotisme, A bas la Proclamation, Hourra pour les Anglais qui sont nos amis, A bas tous ceux qui nous veulent du mal ! " Dans l'un de ses discours, Papineau dénonça la proclamation comme étant attentatoire aux droits du peuple, et en plusieurs endroits où elle avait été affichée elle fut déchirée et foulée aux pieds par la populace enragée. Durant les mois de juin et juillet, Papineau visita la rive sud du Saint-Laurent jusqu'à Kamouraska, adressant la parole devant plusieurs assemblées considérables, tandis que LaFontaine et quelques autres orateurs procédaient de la même manière le long de la rive nord du fleuve. De leur côté, les partisans du gouvernement, ou, comme on les appelait, les Constitutionnels, n'étaient pas inactifs, et plusieurs réunions importantes eurent lieu sous leur direction. Ces diverses réunions ainsi que les discours qui y étaient prononcés aidaient à maintenir l'excitation publique à son plus haut point de tension.

L'agitation devait en arriver à son comble le 23 octobre, alors que ce jour-là fut tenue la grande et mémorable assemblée de Saint-Charles, sur les lieux mêmes qui devaient bientôt être le théâtre d'un sanglant conflit entre les patriotes et les troupes anglaises. L'assem-

blée de Saint-Charles a été justement appelée la plus importante de toutes les réunions publiques qui précédèrent le soulèvement de 1837, car elle précipita le dénouement en forçant les autorités à intervenir. Des délégués des six comtés confédérés étaient présents, et il y avait là plus de six mille patriotes. Papineau et O'Callaghan, l'un de ses premiers lieutenants, furent les principaux orateurs, et ils étaient accompagnés de treize membres de l'Assemblée. Une colonne fut érigée, surmontée du bonnet de la Liberté, et portant l'inscription : " A Papineau, Ses Compatriotes Reconnaissants, 1837." En présentant Papineau à l'assemblée comme l'orateur du jour, le docteur Wolfred Nelson, qui avait été choisi comme président, déclara que l'action de lord John Russell et la proclamation de lord Gosford ne pouvaient avoir qu'un seul résultat, qui était d'engager le peuple à s'organiser pour répondre à la violence par la violence. Les patriotes, toujours sensibles à la puissante éloquence de Papineau, lui firent en cette occasion une magnifique ovation. Cependant Papineau, tout en exposant les griefs du pays et en protestant avec la plus grande force contre l'action du gouvernement impérial et la conduite de lord Gosford, conseilla au peuple de se restreindre à une agitation constitutionnelle. C'est à ce moment du discours de Papineau qu'on rapporte que le docteur Nelson, qui devait bientôt prendre la direction des patriotes au combat de Saint-Denis, s'écria : " Eh bien, je diffère ici d'avis avec M. Papineau. Je maintiens plutôt que le temps est arrivé où il nous faut convertir nos cuillers en balles." En dépit des déclarations pacifiques de Papineau, plusieurs orateurs s'exprimèrent d'une manière extrêmement violente, l'un des plus hardis, le docteur Côté, terminant son allocution par ces paroles : " Le temps des discours est passé, et c'est avec des fusils qu'il faut maintenant répondre à nos ennemis."

Avant que l'assemblée de Saint-Charles se dispersât, une série de treize résolutions fut adoptée, affirmant les droits de l'homme ainsi que le droit et la nécessité de résister à un gouvernement tyrannique, engageant les soldats anglais à déserter l'armée, encourageant le peuple à refuser obéissance aux magistrats et aux officiers militaires nommés par le gouvernement, et enfin poussant à l'organisation générale du mouvement.[16] La présence d'une compagnie de miliciens congédiés ne contribuait pas peu à donner à la circonstance un certain air martial. Ces miliciens, commandés par les captaines Lacasse et Jalbert, entouraient la colonne de la Liberté, et avant de se disperser plusieurs enthousiastes jurèrent fidélité à la patrie, et de vaincre ou mourir.

[16] " Ces résolutions, il faut l'admettre, concordaient fort peu avec les déclarations pacifiques de M. Papineau et de quelques autres chefs patriotes, qui désiraient rester sur le terrain constitutionnel."—L. O. David : " Les Patriotes de 1837," p. 24.

L'une des résolutions fut présentée par Antoine Côme Cartier, frère aîné de George-Etienne Cartier.

Ce fut l'assemblée de Saint-Charles, suivie de près par quelques autres réunions du même caractère, qui engagea les autorités à considérer l'à-propos de prendre des mesures rigoureuses contre les chefs du mouvement. Le bruit ayant couru que des mandats d'arrestation contre les chefs patriotes étaient sur le point d'être lancés, ce fut là l'étincelle qui devait servir à allumer le feu de la révolte. L'orage, depuis si longtemps menaçant, était sur le point d'éclater.

CHAPITRE III

Insurrection de 1837

" Le mécontentement est général dans la colonie ; nous avons demandé des réformes et nous n'avons rien obtenu ; le temps est venu d'agir, " s'écriait LaFontaine au commencement de 1837. " On nous méprise, on veut nous opprimer, nous anéantir. Il n'y a plus de liberté pour nous. L'esclavage va devenir notre partage. Cet état de choses ne doit durer que tant que nous ne pourrons pas le repousser," disait de son côté le doux et affable Morin. Ces déclarations de deux d'entre les principaux hommes publics du Bas-Canada exprimaient le sentiment général du peuple. Bon nombre, il est vrai, espéraient toujours un redressement paisible et constitutionnel des abus existants par l'entremise des autorités impériales ; mais les autres, rendus impatients par la lutte se poursuivant depuis si longtemps et toujours apparemment si futile, ne voyaient de remède que dans des mesures extrêmes. Les avis des gens prudents qui conseillaient la patience, la modération et la conciliation ne furent plus écoutés, au point d'agitation et d'excitation politique intense où on en était arrivé.

Le mécontentement était surtout apparent dans la ville et le district de Montréal, alors comme aujourd'hui le centre principal du pays, et dans les six comtés du district de Richelieu, qui avait été le théâtre du progrès triomphal de Papineau et des grandes assemblées populaires. A la suite de la proclamation de lord Gosford et de la prorogation sommaire de la Législature, quelques-uns des esprits les plus ardents parmi les jeunes patriotes avaient décidé de former une organisation qui constituerait un point de ralliement pour leurs forces. L'idée de la chose semble avoir été suggérée en premier lieu par Pierre Jodoin, au mois de juin, alors que l'excitation publique au sujet de la proclamation de lord Gosford était à son comble. La proposition fut reçue avec enthousiasme, et le 5 septembre 1837 l'association, à laquelle on donna le nom de " Fils de la Liberté," fut organisée en grande pompe à une assemblée tenue à Montréal, à l'Hôtel Nelson, place Jacques-Cartier. La démonstration fut marquée par de violents discours prononcés par Robert Nelson, frère de Wolfred Nelson, André Ouimet et Edouard Rodier, avocat et orateur populaire dans le cabinet duquel Cartier avait fait son droit. Alternant avec les discours, une fanfare, jouant des airs patriotiques, donnait à toute la

circonstance un caractère quelque peu guerrier. Avant de se disperser, les manifestants, au nombre de plusieurs centaines, se rendirent musique en tête aux domiciles de deux de leurs chefs populaires, Papineau et Benjamin Viger, qui les félicitèrent chaudement d'avoir répondu si patriotiquement à l'appel de leurs chefs.

Les Fils de la Liberté constituaient une organisation semi-politique, semi-militaire, formant deux divisions, dont l'une avait pour objet de faire de l'agitation politique au moyen de la tribune, et dont l'autre avait charge d'effectuer, au besoin par la force des armes, le triomphe de la cause populaire. La devise choisie pour l'organisation était "En Avant." André Ouimet fut nommé président politique, avec J.-L. Beaudry et Joseph Martel comme vice-présidents. Thomas Storrow Brown, citoyen des Etats-Unis, fixé depuis quelques années à Montréal, fut nommé " général " de la section militaire, ayant sous ses ordres six chefs de sections, représentant autant de divisions militaires de la ville. Les sections tinrent plusieurs réunions ; les hommes reçurent un commencement d'instruction militaire, et plusieurs parades eurent lieu, ce qui porta à son comble l'enthousiasme des patriotes. Les armes, cependant, faisaient défaut, les seuls moyens de défense se bornant à de lourds gourdins et à quelques fusils de chasse. Quelques-uns des membres les plus enthousiastes étaient en faveur de faire venir des armes des Etats-Unis, mais cette idée fut vivement combattue par les chefs et enfin abandonnée sur l'avis de Papineau lui-même. Quelques-unes des réunions de l'association avaient attiré de grandes foules ; ainsi, par exemple, à la veille de la grande assemblée de Saint-Charles, plus de mille hommes défilèrent en procession à la Côte à Barron, faubourg de Montréal.

George-Etienne Cartier, qui était alors dans sa vingt-troisième année, se jeta dans la lutte politique avec toute l'ardeur et l'impétuosité de la jeunesse. Sa première apparition dans l'arène politique avait eu lieu dès 1834, alors qu'à peine âgé de vingt ans il prit part aux élections, pour appuyer la candidature de Papineau et de Robert Nelson contre Walker et Donallen, qui étaient les candidats des " Bureaucrates."[1] Même à cette première période de sa vie, Cartier n'avait pas tardé à se faire remarquer par son activité et son intelligence. Il était l'un des disciples les plus fervents de Papineau. Bien des fois il avait écouté le grand tribun lancer ses diatribes enflammées du haut des hustings, et il revenait chaque fois conquis par son éloquence magnétique. D'autres influences avaient aussi milité afin de faire de lui l'un des partisans les plus zélés de la cause populaire.

[1] Les partisans de la cause populaire étaient généralement connus sous le nom de " Patriotes," et les partisans du système de gouvernement de l'époque portaient le nom de " Bureaucrates," pour bien marquer leur affiliation avec le pouvoir.

Admis au barreau en 1835, il avait passé quelque temps dans le bureau de Edouard Rodier, éminent avocat de Montréal, qui, bien qu'âgé seulement de trente-deux ans, était à cette époque l'un des champions les plus populaires de la cause du peuple, et l'un des chefs et orateurs les plus aimés des Fils de la Liberté. Rodier faisait partie de l'Assemblée Législative, et était l'un des plus puissants en même temps que l'un des plus violents adversaires de l'ordre de choses existant. Son éloquence était d'un caractère tout particulièrement enflammé. " Ils nous attaquent maintenant," s'écriait-il en une certaine occasion où un conflit s'était produit entre les Fils de la Liberté et les Constitutionnels : " très bien ; avant peu ils ne nous appelleront plus les Fils de la Liberté, mais les Fils de la Victoire." Le milieu jouant un grand rôle dans la formation du caractère, c'est sans doute à Rodier, avec qui il avait été durant longtemps presque chaque jour en contact, que Cartier fut redevable de l'inspiration qui, du paisible et docile élève des bons prêtres de Saint-Sulpice, devait faire en peu de temps de lui un zélateur politique fervent en même temps qu'un des fils les plus belliqueux de la cause de la liberté. Il devint l'un des membres les plus actifs de l'organisation, et prit une part considérable à toutes ses délibérations. Sous le nom populaire de " petit George," que lui avait valu sa petite stature, il était une figure familière à toutes les réunions de l'association ; il fut aussi le barde du mouvement, et une chanson qu'il composa sous le titre " Avant tout je suis Canadien " était invariablement chantée dans toutes les parades des Fils de la Liberté. Cette production, bien que ne possédant pas grand mérite littéraire, était d'un caractère entraînant et rédigée de façon à soulever l'enthousiasme des jeunes agitateurs alors qu'ils défilaient, dans leurs parades, aux accents des mots suivants :

Souvent de la Grande-Bretagne
On vante et les mœurs et les lois ;
Par leurs vins la France et l'Espagne
A nos éloges ont des droits.
Admirez le ciel d'Italie,
Louez l'Europe, c'est fort bien ;
Moi, je préfère ma patrie :
Avant tout, je suis Canadien.

L'activité de Cartier ne se bornait pas aux Fils de la Liberté. Il fut aussi secrétaire, conjointement avec l'infortuné chevalier Delorimier, du comité central et général de Montréal.

Si les démonstrations des Fils de la Liberté augmentaient la ferveur patriotique du peuple, elles avaient aussi, comme bien l'on pense, le don d'exaspérer les Constitutionnels ou Loyalistes, ainsi qu'on désignait les adhérents du parti de l'autorité. Les constitutionnels de Montréal avaient une organisation portant le nom de Doric-Club, dont

les membres se recrutaient en grande partie parmi la jeunesse de langue anglaise de la ville. Entre les Fils de la Liberté et le Doric-Club il y avait une haine à mort, et les passions et préjugés enflammaient encore chaque jour davantage cette animosité. Les Fils de la Liberté se faisant de plus en plus actifs, des appels firent enfin leur apparition dans les journaux anglais demandant que des mesures rigoureuses fussent prises contre les membres de l'organisation : " Où sont les fusils," lisait-on dans un de ces appels,. " Où est la garde aux manches de hache ! Où est ce Doric-Club qu'on avait l'habitude de voir chaque fois qu'il s'agissait de défendre la constitution et l'honneur britannique ? Jusqu'à quel point allons-nous permettre à ces misérables révolutionnaires d'aller ? "

Les passions soulevées des deux côtés en étaient arrivées à un tel degré d'intensité qu'un conflit était devenu inévitable. Les rixes, de part et d'autre, étaient fréquentes, mais ce ne fut que le 6 novembre que se produisit ce qui a été décrit dans le temps comme " le premier conflit dans la province entre des sujets britanniques d'origine anglaise et française à raison d'opinions politiques qui les tenaient depuis si longtemps à l'écart les uns des autres, et en tant que partis luttant pour différentes formes de gouvernement." Ce fut une date à jamais mémorable dans les annales de Montréal. Quelques jours auparavant, le bruit avait couru que les Fils de la Liberté se préparaient à faire une démonstration sur la Place d'Armes pour y ériger l'arbre de la Liberté surmonté du bonnet phrygien. Il semble que cette rumeur ne reposait sur aucun fondement, mais elle n'en eut pas moins pour effet de soulever l'excitation publique, et cette excitation s'accrut encore davantage à la nouvelle qu'une proclamation avait été lancée par les magistrats déclarant qu'avis leur avait été donné que de nombreux corps d'hommes portant des insignes distinctifs et influencés par des opinions politiques adverses se préparaient à parader dans les rues, et qu'il y avait lieu d'appréhender des émeutes et du tumulte. Le public était prévenu d'avoir à s'abstenir de se joindre à ces processions ou d'en former partie, afin que la tranquillité ne fût pas troublée. Dans la matinée du 6 novembre, une notice affichée un peu partout convoquait pour midi, sur la Place d'Armes, les différentes sections " loyales " et ' 'constitutionnelles," afin d'aider à " écraser la révolte dans l'œuf." Il s'ensuivit une excitation intense par toute la ville, de grandes foules se rassemblèrent dans les rues, et l'on attendit avec anxiété les développements de la journée.

Ce ne fut qu'à deux heures de l'après-midi que les Fils de la Liberté commencèrent à se rassembler à leur endroit ordinaire de réunion, dans une cour d'auberge située en face de l'ancienne église presbytérienne, sur la rue Saint-Jacques. Ce rassemblement attira l'at-

tention des constitutionnels ou membres du Doric-Club, qui furent bientôt sur les lieux en nombre considérable. Quels furent alors les agresseurs? Les constitutionnels prétendirent que des patriotes réunis dans la cour de l'auberge en sortirent en foule et dirigèrent contre eux une attaque générale avec des bâtons et des pierres. De leur côté, les patriotes soutinrent qu'alors qu'ils étaient réunis paisiblement les constitutionnels firent pleuvoir sur eux une grêle de pierres, dans la cour ayant son entrée sur la rue Saint-Jacques, tout en appliquant aux Fils de la Liberté des épithètes insultantes, et les traitant de lâches, et qu'alors qu'ils sortaient en colonne serrée ils furent immédiatement assaillis par une nouvelle volée de pierres. Le conflit dura quelques heures, passant d'une partie de la ville à l'autre. Les deux côtés réclamèrent la victoire, mais dans ces sortes de batailles de rues il est fort difficile de dire qui pouvait avoir raison, l'avantage variant de ci de là suivant le nombre des groupes respectifs aux prises. Durant le conflit, Brown, " général " de la section militaire des Fils de la Liberté et l'un des patriotes les plus en vue, fut personnellement pris à partie par une bande de constitutionnels, et tellement maltraité qu'il devait dans la suite en perdre l'œil droit. [2] Dès le début, le conflit assuma des proportions tellement graves qu'il fallut lire le Riot Act et que le Régiment Royal, appuyé de pièces d'artillerie, reçut l'ordre de prendre position dans les rues. Dans la soirée, et après que les Fils de la Liberté se fussent dispersés, les constitutionnels se réunirent en nombre considérable et remontant la rue Bonsecours s'attaquèrent à la résidence de Papineau, dont toutes les jalousies furent brisées à coups de pierres. Les bureaux du journal " Vindicator," que dirigeait O'Callaghan, l'un des chefs patriotes, furent aussi mis à sac, la populace enfonçant les portes et se frayant un chemin jusqu'à l'atelier, brisant ce qui lui tombait sous la main, et jetant par les fenêtres caractères d'imprimerie, papier et machines. Ces violences, qui furent condamnées, même par les constitutionnels, eurent pour effet d'accroître encore l'animosité.

Où était Cartier durant ce bref mais acharné conflit, prélude des engagements sérieux qui ne devaient pas tarder à éclater entre les patriotes et les troupes anglaises sur les bords du Richelieu ? On ignore ce qu'il fit au juste en cette journée fatidique, mais il y a lieu de croire qu'il était présent à l'assemblée des Fils de la

---

[2] Brown vécut durant plusieurs années à Montréal après l'insurrection de 1837, et y mourut à un âge avancé. C'était une figure familière dans les rues et à toutes les assemblées publiques. Je me rappelle avoir eu, alors que j'étais tout jeune homme, une conversation avec le vieux patriote, au cours de laquelle il maintint que les membres du Doric-Club avaient été manifestement les agresseurs le 6 novembre 1837, car ils avaient résolu de dissoudre coûte que coûte l'assemblée des Fils de la Liberté.

Liberté qui précéda le conflit et qu'il en fut l'un des participants ou spectateurs. Après avoir montré tant de zèle pour l'organisation de cette société, et connaissant les sentiments qu'il témoignait à la cause populaire, il n'était pas vraisemblable qu'il pût s'être dérobé au moment du danger. Nous le verrons bientôt au plus fort de la mêlée.

Le conflit de Montréal fut le signal de mesures rigoureuses contre les chefs populaires. Il y eut des arrestations à Montréal et à Québec, des proclamations furent lancées interdisant toutes les assemblées publiques et processions de nature à troubler la paix publique, et les magistrats reçurent des copies imprimées de la proclamation dont la lecture était exigée par le Riot Act pour la dispersion des attroupements tumultueux. Une nouvelle commission de la Paix pour le district de Montréal, constituée vers ce temps-là, venait de révoquer soixante et un magistrats, dont plusieurs comptaient parmi les principaux citoyens, suspects d'être sympathiques à la cause populaire. Ces mesures, loin d'apaiser le mécontentement, ne firent au contraire que l'accroître, et des signes avant-coureurs de troubles imminents devinrent partout apparents. Le 9 novembre, sir John Colborne quitta Sorel, ou le fort William Henry comme on désignait l'endroit en ce temps-là, et vint prendre ses quartiers d'hiver à Montréal. Des corps d'infanterie volontaire, y compris des fusiliers avec de l'artillerie et de la cavalerie, se constituèrent à Montréal sous l'autorité du gouvernement, et les rangs en furent rapidement remplis. En outre, toutes les forces militaires des deux Canadas furent concentrées dans le district de Montréal, et Colborne fit venir aussi des renforts de réguliers du Nouveau-Brunswick.

Les mesures prises par sir John Colborne étaient assez significatives, mais le mécontentement général tourna à la fureur quand, le 16 novembre, on apprit que des mandats avaient été lancés pour l'arrestation de plusieurs chefs patriotes, y compris Papineau, Morin, O'Callaghan et Wolfred Nelson, décrétés de haute trahison. Des mandats furent aussi lancés contre plusieurs d'entre les patriotes les plus actifs de la ville de Montréal, et tous ceux qui purent être trouvés furent immédiatement arrêtés et jetés en prison. Dans le nombre se trouvait André Ouimet, le zélé président des Fils de la Liberté. Papineau, O'Callaghan, Brown et quelques autres avaient été apparemment prévenus par des amis de ce qui les menaçait, car ils purent déjouer la vigilance du Haut Connétable Delisle, chargé de l'exécution des mandats, et s'échapper de la ville en se dirigeant vers la rivière Richelieu, où ils étaient sûrs de trouver un accueil empressé et d'être en sûreté parmi leurs nombreux amis et partisans. Vers le même temps Cartier, qui avait pris une part active à l'agitation à Montréal, quitta aussi la ville et se rendit chez son père à Saint-Antoine du Richelieu.

Les événements commençaient maintenant à tendre rapidement vers le dénouement sanglant des rives du Richelieu. Peu de jours après le départ de Papineau et des autres chefs patriotes, un parti de dix-huit hommes de la "Montreal Volunteer Cavalry," sous le commandement du lieutenant Ermatinger, fut envoyé à Saint-Jean, accompagné d'un connétable, pour y arrêter deux des principaux citoyens, MM. Davignon et Desmaray, décrétés de trahison pour avoir assisté à l'assemblée de Saint-Charles. Les maisons des deux accusés furent ouvertes de force au milieu de la nuit, et les prévenus furent mis aux arrêts. L'alarme fut immédiatement donnée par quelques patriotes vigilants, et toute la région d'alentour fut sur pied. Les prisonniers, solidement liés, furent mis en voiture sous les soins du connétable, puis escortés à Chambly et de là dirigés sur Montréal par le chemin de Longueuil, à travers un district où il n'y avait pas pour ainsi dire un seul homme qui ne fût un adhérent de la cause des Patriotes. Le détachement n'était pas destiné à arriver à Montréal avec ses prisonniers. Quelques patriotes, conduits par Bonaventure Viger, de Boucherville, qui avaient eu vent des arrestations, avaient pris position sur la route avec l'objet de délivrer les prisonniers. Quand l'escorte de cavalerie fut en vue, Viger s'élança hardiment en avant, en criant " Halte ! Au nom du peuple, je vous ordonne de délivrer vos prisonniers."

" Attention !" cria à son tour Ermatinger, en s'adressant à ses hommes. Puis, tout aussitôt, il commanda : " En joue, feu ! " Il s'ensuivit un échange de coups de fusil, les balles blessant les deux chefs ainsi que plusieurs hommes des deux côtés. Viger avait disposé ses patriotes avec beaucoup d'habileté en différentes parties d'un bois, et les ordres qu'il lançait à haute voix laissaient entendre, par une feinte voulue, qu'il avait une force considérable à sa disposition. Le lieutenant Ermatinger ordonna donc à ses hommes de battre en retraite, abandonnant la voiture avec le connétable et ses deux prisonniers, qui, ayant été détachés et mis en liberté par Viger, furent escortés en triomphe à la maison du capitaine Vincent, de Longueuil, où la première victoire des patriotes fut célébrée avec beaucoup d'enthousiasme.

Sir John Colborne se détermina alors à redoubler de mesures rigoureuses pour se saisir des chefs populaires contre lesquels des mandats avaient été émis, et pour frapper de terreur tous ceux qui sympathisaient avec eux. Afin de déloger les patriotes de deux de leurs châteaux-forts, Saint-Charles et Saint-Denis sur le Richelieu, il fut décidé de tenter un mouvement combiné, par deux routes différentes. Pour cela, deux brigades furent formées, l'une consistant de compagnies des 24e, 32e et 66e régiments avec une pièce de campagne sous le commandement du colonel Gore ; l'autre composée de quatre compagnies des Royals, deux compagnies du 60e, un détachement d'ar-

tillerie avec deux pièces et un peloton de la Montreal Cavalry, sous le commandement du colonel Wetherall. Un substitut du shérif, Juchereau Duchesnay, et deux magistrats, P. E. Leblanc et Sydney Bellingham, accompagnaient l'expédition pour exécuter les mandats. La brigade du colonel Gore, formée de deux compagnies du 24e sous le lieutenant-colonel Hughes, de la compagnie légère du 32e sous le capitaine Markham, et d'un détachement d'artillerie avec quelques hommes de cavalerie volontaire, quitta Montréal par steamer dans la matinée du 22 novembre, pour Sorel où elle arriva le même soir. A Sorel deux compagnies du 66e renforcèrent la brigade, qui sous le commandement personnel du colonel Gore se mit en route à dix heures du soir et marcha sur Saint-Denis, distant de vingt-quatre milles, en passant par Saint-Ours. Malgré le mauvais temps et des chemins presque impraticables, la brigade était en vue de Saint-Denis le lendemain matin. Par un pur hasard, et qui malheureusement devait donner lieu à l'un des incidents les plus tragiques de tout le soulèvement, les patriotes avaient été prévenus de l'arrivée des troupes anglaises. Dès les premières heures du matin, le 22 novembre, le lieutenant Weir, jeune officier du 32e régiment, était parti de Montréal pour Sorel par la voie de terre, porteur de dépêches pour l'officier commandant le poste de Sorel, lui enjoignant de tenir prêtes deux compagnies du 66e régiment pour les adjoindre à la brigade du colonel Gore qui s'en venait par steamer. Les chemins étaient si affreux que le lieutenant Weir, qui voyageait en calèche, n'arriva à Sorel qu'alors que le colonel Gore en était déjà parti depuis une demi-heure, en marche sur Saint-Denis. Le jeune officier se procura alors une autre voiture, et se remit en route pour rejoindre les troupes. Il y a deux chemins conduisant de Sorel à Saint-Denis, et au lieu de prendre celui par lequel les troupes étaient parties, il prit l'autre et arriva à Saint-Denis vers une heure du matin, bien en avant des troupes. Il croyait qu'il trouverait tous ses camarades cantonnés dans le village, et l'on s'imagine la surprise qu'il éprouva en ne voyant aucun signe d'eux. Les patriotes s'emparèrent immédiatement de lui, et l'amenèrent devant le docteur Wolfred Nelson, qui le fit prisonnier tout en ordonnant qu'il fut traité avec toute la considération possible. La suite, comme on verra, devait avoir un caractère des plus tragiques. La soudaine apparition de Weir et la surprise qu'il en témoigna en ne voyant pas les soldats rendus à Saint-Denis furent le premier avis donné au chef patriote que des troupes étaient parties de Sorel pour l'arrêter et jeter la terreur parmi ses hommes. Nelson prit alors immédiatement la résolution de résister par la force.

C'est un fait à la fois curieux et intéressant à relever que les deux chefs actifs des forces canadiennes-françaises en 1837, c'est-à-dire

Wolfred Nelson, qui commandait à Saint-Denis, et Thomas Storrow Brown, qui conduisait les opérations à Saint-Charles, étaient d'origine anglaise, et qu'en conseillant d'avoir recours à des mesures extrêmes pour résister à ce qu'ils considéraient être une oppression tyrannique ils se montrèrent bien plus véhéments que même les plus violents des patriotes canadiens-français. Wolfred Nelson, en l'année de la bataille de Saint-Denis, était un homme de quarante-cinq ans, de stature imposante — il avait six pieds et quatre pouces — et de manières qui commandaient le respect. De descendance anglaise, et se rattachant même à l'immortel vainqueur de Trafalgar, il était né à Montréal en 1792. Dès l'âge de quatorze ans, il commença à étudier la médecine à Sorel, et en recevant son diplôme en 1811, alors qu'il n'avait encore que dix-neuf ans, il alla se fixer parmi les gens hospitaliers du joli village de Saint-Denis. Bien que toute la population du village fût canadienne-française, le jeune médecin anglais acquit bientôt une grande popularité et en peu de temps il s'était fait une clientèle considérable dans le district. Il était connu familièrement sous le nom de l'Anglais francisé. Dès le début, Nelson épousa la cause populaire, et dans les élections de 1827 il était le candidat patriote de Sorel contre le procureur-général de la province, James Stuart, qu'il défit après une lutte acharnée par une majorité de seulement deux voix. Bien qu'il ne chercha pas à se faire réélire aux élections suivantes, il n'en continua pas moins à appuyer chaudement la cause populaire, et il était devenu une figure familière aux grandes assemblées politiques qui précédèrent le soulèvement, alors qu'il se montrait toujours l'un des plus énergiques à dénoncer le gouvernement impérial et les autorités provinciales. En outre de la pratique de sa profession, Nelson avait des intérêts considérables à Saint-Denis, étant propriétaire d'une grande distillerie et d'autres établissements, et sa vie en même temps que sa fortune allaient être mises en jeu pour la cause populaire. Le commandant des forces patriotes n'était pas sans avoir une certaine expérience militaire. Il avait déjà fait du service comme chirurgien d'un bataillon levé dans le district durant la guerre de 1812 et s'était ainsi familiarisé avec les opérations militaires. C'est à cette circonstance ainsi qu'à la bravoure témoignée par ses hommes que le succès des patriotes dans l'engagement initial du soulèvement a été en grande partie dû. Homme d'honneur dans toute la force du mot, possédant des sentiments élevés et une grande détermination, jointe à l'amour de l'Anglais pour la liberté, il était persuadé que les Canadiens-Français, qu'il considérait comme ses compatriotes, étaient injustement traités, et cela avait soulevé son indignation au plus haut point.

Quand Nelson apprit du jeune Weir l'approche des troupes britanniques, il mit immédiatement son fils Horace, et son élève, un jeune

homme du nom de Dansereau, à fondre des balles. Après une conférence avec Papineau et O'Callaghan, qui étaient ses hôtes depuis quelques jours, il monta à cheval pour aller observer sur la grande route le mouvement des troupes. Il était alors environ six heures du matin, le temps était menaçant, et l'on y voyait si peu que le commandant patriote se jeta presque dans l'avant-garde anglaise avant qu'il pût savoir où il était, et il eut tout juste le temps de revenir en arrière. Galopant bride abattue vers le village, il donna des ordres pour la destruction de tous les ponts dans le voisinage et pour que les patriotes des districts avoisinants fussent immédiatement appelés. Les cloches de l'ancienne église du village sonnèrent ensuite le tocsin, et bientôt une force de cinq cents hommes venait se mettre sous les ordres de Nelson. Très peu de patriotes, relativement, avaient des fusils, les munitions étaient rares, et les armes aux mains du plus grand nombre étaient des piques, des fourches et des bâtons ou gourdins. C'était là l'effectif qui allait se mesurer avec des vétérans de Waterloo et autres campagnes. Mais les patriotes suppléèrent au manque d'armes et de munitions par la détermination de leur chef et par la bravoure intrépide avec laquelle ils essuyèrent le feu des troupes. Le plus grand nombre des patriotes croyaient sincèrement qu'ils combattaient pour leur liberté politique, et c'était cela qui donnait de la force à leurs bras et à leur résistance.

Le chef patriote disposa habilement les hommes qu'il avait à sa disposition. Le plus grand nombre de ceux qui étaient armés de fusils reçurent l'ordre de prendre possession d'une grande maison de pierre, connue sous le nom de Maison Saint-Germain, et située sur la grande route par laquelle les troupes devaient passer pour gagner le village. Ils s'y barricadèrent au second étage. Un autre parti d'une trentaine d'hommes armés prit position dans la distillerie du docteur Nelson, située tout près de la maison Saint-Germain. Plusieurs autres petits groupes furent détachés dans quelques maisons du voisinage. Ceux qui étaient sans armes allèrent se réfugier sous le couvert des murs de l'église, avec ordre de s'élancer sur les troupes dès qu'une occasion favorable se présenterait.

Le commandant anglais, s'apercevant qu'il aurait à faire face à une résistance déterminée, divisa sa brigade en trois colonnes, dont l'une marcha vers un bois à l'est du village, tandis qu'une autre s'avançait le long des rives de la rivière, qui était tout près de la scène du conflit. La troisième colonne, formée du gros des troupes avec le canon, se tint sur la grande route afin de faire le siège de la maison Saint-Germain où se trouvaient cantonnés le plus grand nombre des patriotes.

Il était maintenant neuf ou dix heures du matin. Le temps continuait à être sombre et menaçant, et il commençait à faire très froid. Nelson était partout à la fois, exhortant les patriotes à tenir ferme. En entrant dans la maison Saint-Germain, après une reconnaissance faite au dehors pour aviser aux derniers préparatifs, il dit aux patriotes : " Mes amis, je ne veux forcer personne à rester avec moi, mais j'espère que ceux qui resteront feront leur devoir bravement. Je n'ai rien à me reprocher dans ma conduite politique, et je suis prêt à faire face à toutes les accusations qui seront légalement et justement portées contre moi. Si on me somme de me remettre entre les mains des autorités, conformément à la loi et aux usages, je me rendrai ; mais je ne permettrai par qu'un m'arrête contre un malfaiteur, et qu'on me traite comme on vient de traiter Demaray et Davignon." Il avait à peine fini de parler qu'un boulet abattit deux Canadiens qui se trouvaient à côté de lui. " Vous voyez, mes amis," s'écria-t-il, " qu'il faut se battre ; soyez fermes, visez bien, ne vous exposez pas inutilement, et que chaque coup porte."

On a prétendu dans la suite que les premiers coups de fusil furent tirés par les petits groupes de patriotes postés au dehors, tuant deux soldats de Gore qui s'avançaient en éclaireurs. Dans tous les cas, le canon ne tarda pas à se faire entendre et l'intérieur de la maison Saint-Germain fut balayé par une décharge de mitraille qui tua quatre des défenseurs. La trouée faite par le canon s'élargissant de plus en plus, Nelson ordonna à ses hommes de descendre au rez-de-chaussée, dont les murs épais constituaient un rempart presque impénétrable, à l'abri duquel les patriotes purent s'embusquer pour abattre les soldats ennemis. Quelqus-uns des patriotes étaient des tireurs de première force, entre autres David Bourdages, fils du célèbre patriote dans l'ancienne Assemblée. Après avoir tiré presque sans interruption pendant deux heures, il alluma tranquillement sa pipe vers midi et recommença à tirer en fumant. Plusieurs soldats tombèrent sous le feu meurtrier de Bourdages et de ses compagnons. Il y avait déjà quelque temps que le combat durait et se faisait de plus en plus furieux quand Nelson, apercevant de la maison Saint-Germain des patriotes qui s'exposaient inutilement au feu des troupes, ordonna à son aide-de-camp, Charles-Ovide Perrault, jeune avocat brillant de Montréal et membre de la Législature, d'aller les avertir du danger qu'ils couraient. Perrault partit aussitôt, mais en traversant le chemin il fut atteint de deux balles dont l'une le blessa mortellement. Transporté dans une maison du voisinage pour y recevoir les premiers soins. il y mourut presque aussitôt.

Vers midi, et après plusieurs tentatives infructueuses pour réduire la forteresse, les soldats cherchèrent un abri contre le feu meurtrier

des patriotes, en s'embusquant derrière des clôtures et des tas de planches, ainsi que derrière une grange, d'où ils faisaient pleuvoir un feu incessant sur la maison Saint-Germain. Mais chaque fois, cependant, qu'un habit rouge paraissait il recevait une balle. Après que le combat eut ainsi duré quatre ou cinq heures, le commandant anglais, stupéfait de la détermination montrée par les patriotes, ordonna au capitaine Markham de tourner la position. Par trois fois le brave capitaine, avec un détachement d'hommes choisis, essaya de passer, mais chaque fois il fut forcé de reculer avec de lourdes pertes. Il allait peut-être, dans une quatrième tentative, réussir à passer, lorsqu'il fut blessé sérieusement et tomba à bas de son cheval. Ses hommes le relevèrent et le transportèrent plus loin dans un lieu de sûreté.

A cette période critique du combat, les combattants reçurent des renforts considérables, nombre de patriotes de Saint-Antoine, Saint-Ours et Contrecœur ayant traversé le Richelieu en bateau et accourant au secours de leurs frères de Saint-Denis. Encouragés par l'arrivée de ces renforts, les patriotes redoublèrent d'efforts pour repousser les troupes. Le colonel Gore, craignant une déroute générale, par suite du manque de munitions et de la condition épuisée de ses hommes, donna l'ordre de battre en retraite dans la direction de Sorel. Après avoir suivi sur une courte distance le chemin par lequel ils étaient venus, les soldats de Gore traversèrent un pont à gauche afin de prendre l'autre route, serrés de près par les patriotes triomphants. Après que les troupes eurent réussi à traverser le pont avec leur canon les chevaux s'abattirent et le canon resta enfoncé dans la boue du chemin. Ce qui restait de munitions fut alors jeté à la rivière et le canon fut encloué et abandonné. Les patriotes réussirent à capturer plusieurs soldats, avec lesquels ils revinrent en triomphe à Saint-Denis.

Les pertes des patriotes dans l'engagement avaient été de douze tués, la victime la plus connue étant le jeune Perrault, dont la mort fut universellement déplorée. Les pertes des troupes n'ont jamais été déterminées au juste. Les officiers prétendirent qu'il n'y eut que six hommes tués, mais de leur côté les patriotes soutinrent que cent-six manquaient à l'appel ce soir-là à Sorel. Sur ce nombre, ils prétendaient que trente avaient été tués et qu'il était resté six blessés sur le champ de bataille. Ces derniers, sur les ordres du docteur Nelson, furent transportés chez les demoiselles Darnicourt, où ces nobles filles, aidées de quelques amies, les traitèrent et pansèrent leurs blessures avec le plus grand dévouement. Le docteur Nelson ordonna que la plus grande considération fût témoignée aux blessés, et sa conduite si humaine contribua beaucoup dans la suite à apaiser l'opinion publique contre lui.

Dans ce mémorable engagement le jeune Cartier prit une part importante, et il déploya alors à un degré remarquable le sang-froid, le courage et la détermination qui l'ont caractérisé durant toute sa carrière. Ainsi que nous l'avons déjà dit, quand des mandats furent émis pour l'arrestation des chefs patriotes, Cartier était revenu à son village natal. Il prit alors une part active aux dispositions qui furent prises pour protéger les personnes des chefs contre l'arrestation qui les menaçait. Le jour du combat, il fut l'un des premiers sur les lieux et durant l'engagement il se montra l'un des plus acharnés combattants, et s'efforça de communiquer son ardeur et son courage à ses camarades. Il rendit alors de grands services au chef patriote, et celui-ci montra la confiance qu'il avait en lui en l'envoyant vers deux heures de l'après-midi, alors que la bataille battait son plein, à Saint-Antoine pour chercher des renforts et des munitions. Le jeune Cartier accomplit heureusement cette mission difficile et dangereuse, traversant le Richelieu sous le feu bien nourri des troupes et revenant au bout d'une demi-heure avec une force considérable d'hommes de Saint-Antoine et des paroisses avoisinantes. Ce furent ces renforts qui assurèrent le succès des patriotes au combat de Saint-Denis et qui forcèrent éventuellement le colonel Gore à ordonner la retraite. Nelson lui-même, dans une déclaration faite quelque temps après en public, rendit témoignage au courage et au dévouement si remarquable montré par le jeune Cartier en ce jour mémorable. " Il est vrai," déclara le chef patriote, " que Henri Cartier (cousin de Georges Cartier) avait fait observer qu'il serait préférable de battre en retraite à cause des ravages causés par l'ennemi, ainsi que du manque de munitions et de la fuite de quelques-uns des nôtres qui en avait été le résultat. Je m'opposai fortement à cet avis, et Henri Cartier m'encouragea ensuite énergiquement à résister durant tout le temps que dura le combat. George Cartier ne parla jamais de battre en retraite, et ainsi que son cousin il contribua vaillamment et efficacement au succès du combat. En outre, tous deux ne me quittèrent que neuf jours après, lors de la seconde expédition contre Saint-Denis, et alors que toute résistance était devenue impossible. Je déclare aussi que j'envoyai George Cartier vers deux heures de l'après-midi pour chercher des munitions à Saint-Antoine, et qu'il revint promptement au bout d'une heure avec des secours. George Cartier ne portait pas, le jour de la bataille, la tuque bleue qui était la coiffure de l'habitant."

Le témoignage de Nelson, qui présente une valeur et un intérêt historique considérable, est concluant en ce qui concerne les grands services rendus par Cartier à la cause patriote à la phase la plus critique de l'engagement de Saint-Denis, et en ce qui a trait au calme et au courage avec lesquels il exécuta les ordres de son chef. Il importe de

remarquer que même à cette période précoce de sa carrière Cartier a donné des preuves frappantes de ces qualités mêmes de dévouement dont il devait si souvent dans la suite témoigner pour la défense des causes avec lesquelles il s'est identifié.

Le combat de Saint-Denis, où les patriotes montrèrent tant de bravoure et d'esprit de ressources, fut malheureusement accompagné de l'assassinat du lieutenant Weir, dont l'arrivée à Saint-Denis avait été le premier indice donné aux patriotes de l'arrivée prochaine des troupes anglaises. Comme nous l'avons vu, le docteur Nelson avait alors fait mettre le jeune officier sous bonne garde et ordonné qu'il fût traité avec toute la considération possible. Au début du combat entre les patriotes et les troupes, le jeune Weir fut mis dans une voiture appartenant au docteur Nelson, et dirigé sur le village de Saint-Charles sous la conduite de deux hommes commandés par le capitaine Jalbert. En sortant du village de Saint-Denis, le jeune officier se plaignit que les liens qui l'attachaient étaient trop serrés et il demanda qu'ils fussent relâchés, mais ses gardiens n'eurent pas plutôt commencé à obtempérer à son désir qu'il sauta en bas de la voiture et essaya de s'échapper. On se jeta alors sur lui, et il fut tué à coups de sabre.[4]

Dans le temps que les patriotes remportaient la victoire à Saint-Denis, les événements prenaient une tournure différente aux environs de Saint-Charles. Comme les deux combats se tiennent de près, et comme celui de Saint-Charles a influé sur la destinée de Cartier, il est essentiel d'en dire quelques mots. A Saint-Charles, qui n'est qu'à six milles de Saint-Denis, bon nombre de patriotes conduits par Thomas Storrow Brown avaient pris possession du manoir que le seigneur Debartzch avait abandonné, et après s'y être solidement barricadés ils attendaient l'arrivée des troupes envoyées pour les déloger.[5] Les

[4] Bien que le jeune Weir eût donné sa parole qu'il n'essaierait pas de s'enfuir, et bien qu'en essayant de le faire il ait fait preuve d'une extrême témérité, il n'y avait pas la moindre justification pour ce meurtre, qui dans les circonstances méritait justement une réprobation générale. Quand le docteur Nelson apprit cet incident tragique, il en exprima toute l'horreur qu'il ressentait, et il fit alors des reproches amers aux trois hommes qui y avaient pris part, leur faisant remarquer qu'à eux trois ils auraient pu facilement maîtriser leur prisonnier.

[5] Le seigneur Debartzch, qui avait excité l'animadversion des patriotes, en raison de l'appui qu'il donnait au gouvernement, et qu'ils avaient juré de punir, s'était avant cela enfui de son manoir avec sa famille et s'était rendu à Montréal. M. Debartzch avait quatre filles d'une grande beauté, dont l'une devint la femme de Cornwallis Monk, créé juge dans la suite, et fut la mère de Frederick Debartzch Monk. C'est une circonstance intéressante que Cartier fut un ami personnel intime du juge Monk, et que ce fut grâce à l'entremise de Cartier que ce magistrat devint successivement juge-adjoint, juge de la Cour Supérieure ,et finalement juge de la Cour d'Appel. M. F. D. Monk m'a raconté que Cartier venait souvent en visite chez son père, et qu'il avait connu le grand homme d'Etat aussi bien qu'un jeune homme de son âge pouvait connaître un homme d'âge bien plus avancé. Toute la famille Monk aimait beaucoup Cartier. La première entrée de M. Monk dans la politique, où il devait suivre une carrière si distinguée, date de 1871, alors qu'il fit tous ses efforts pour faire triompher la candidature de Cartier dans Montréal-Est.

troupes du colonel Wetherall, parties de Montréal le 18 novembre, étaient arrivées à Rouville le 22, après avoir passé la rivière en bateaux. C'est alors que la nouvelle fut reçue de l'échec du colonel Gore à Saint-Denis. Malgré cela, le colonel Wetherall décida de marcher quand même. Après avoir opéré sa jonction avec le major Warde et avec la compagnie des Grenadiers Royaux de Chambly, le colonel Wetherall se mit en route vers Saint-Charles le 25 novembre à dix heures du matin. Tous les ponts sur les petits cours d'eau tributaires du Richelieu avaient été détruits, et il devint nécessaire d'aménager des gués temporaires. Afin que les troupes ne fussent harassées que le moins possible, le colonel en marchant vers Saint-Charles évita la grande route et fit faire un détour à ses hommes à travers les champs. Durant l'engagement avec les éclaireurs des patriotes, embusqués dans quelques granges aux approches du village, on fit un prisonnier qui fut envoyé au village porteur d'une sommation de se rendre. La réponse à la sommation du commandant anglais fut une tempête assourdissante de hourrahs qui indiquaient que les patriotes étaient prêts à offrir une résistance déterminée. Le colonel Wetherall, se décidant à attaquer la place, fit avancer sa brigade en colonne serrée, avec quelques compagnies d'infanterie légère déployées sur chaque flanc. En face de la brigade s'étendait une surface unie de champs labourés, tandis qu'à droite étaient des terres boisées et à gauche se déroulait la rivière Richelieu, large en cet endroit d'environ mille pieds et suivant un cours parallèle au village, dont les maisons s'éparpillaient en longueur. Le commandant anglais espérait que le déploiement de ces forces engagerait les patriotes à céder, mais en cela il était dans l'erreur. Du côté ouest de la rivière, les patriotes ouvrirent immédiatement un feu bien nourri, qui en dépit de la distance fit quelques ravages parmi les troupes. Dans le même temps, une attaque venant des bois s'annonçait comme devant être d'un caractère si désespéré qu'une compagnie de Grenadiers Royaux fut envoyée au secours des soldats exténués. L'artillerie reçut l'ordre d'avancer jusqu'à cent verges des palissades et commença à diriger un terrible feu avec des obus, des boulets et de la mitraille.

Des palissades, un feu continu était dirigé contre le centre des lignes britanniques, qui reçurent en conséquence l'ordre de s'étendre par terre. Mais vu leur situation exposée elles souffrirent cependant beaucoup. A cette période du combat, les trois compagnies du centre, conduites par le colonel Wetherall en personne, mirent baïonnette au fusil et chargèrent les palissades, pendant que les patriotes redoublaient d'efforts pour repousser les troupes. En dépit d'un feu meurtrier qui rasait le sol dans toutes les directions, quelques maisons à la droite des palissades furent emportées par les troupes. La place, cependant,

était encore loin d'être prise ; les granges et dépendances qui se flanquaient les unes et les autres étaient si bien fortifiées et si obstinément défendues qu'il fallut durant assez longtemps un feu très vif pour les réduire. Les défenseurs combattirent avec la plus grande bravoure, bon nombre restant à leur poste jusqu'à ce que balles et baïonnettes les missent hors de combat. Dans le même temps, les canons s'étaient avancés, appuyés par une sous-division des Royals et tiraient à mitraille sur les têtes qui paraissaient en avant. Le combat était maintenant à son plus haut point d'intensité, et tant à gauche qu'à droite les troupes donnaient leur plein. A la droite, des décharges continues de mousqueterie étaient dirigées contre les palissades, alors qu'à gauche des tirailleurs cherchaient à couper la retraite aux patriotes qui essayaient de se réfugier dans les bois. Le feu de l'artillerie ayant dans une grande mesure découragé les patriotes, les palissades furent enfin emportées d'assaut ; la plupart des défenseurs s'enfuirent, mais un bon nombre restèrent quand même jusqu'à la fin, tirant sur les soldats presque à bout portant. Tous ces braves furent abattus sans merci par les troupes. Nombre de patriotes, afin d'échapper à la furie des soldats, se jetèrent dans la rivière, préférant y trouver la mort que de céder aux troupes enragées. Brown, le chef patriote, avait pu s'échapper dès le début du combat, et il put réussir dans la suite à atteindre en sûreté la frontière des Etats-Unis.

Une soixantaine de patriotes furent faits prisonniers, et l'on estime à cent cinquante ceux qui furent tués ou blessés à l'intérieur des palissades, ce qui montre quelle résistance acharnée avait été faite. Les pertes totales des patriotes s'élevèrent à plus de trois cents, bon nombre ayant péri par le feu ou s'étant noyés. Du côté des troupes les pertes furent aussi assez considérables. Quantité d'armes trouvées dans les lignes de défense des patriotes furent détruites et deux petits canons de six qui avaient été montés derrière les palissades furent encloués et jetés dans le Richelieu.

Les troupes britanniques, qui savent toujours reconnaître la valeur d'un ennemi, ont rendu témoignage au courage et au dévouement montrés par les patriotes pour la défense de leur village. En réalité, le feu des patriotes avait été si meurtrier qu'il s'en était fallu de peu que le commandant anglais lui-même perdît la vie, son cheval ayant été tué sous lui, et les chevaux de plusieurs officiers britanniques ayant été aussi abattus. Quoi qu'on puisse dire de ce combat, il ne saurait y avoir aucun doute que les habitants montrèrent en cette occasion un courage à toute épreuve. " En entrant dans le village," raconte un officier anglais qui prit part au combat, " nous fîmes peu de quartier, chaque homme, pour ainsi dire, étant mis à mort ; en réalité, ils combattirent trop longtemps avant de pouvoir songer à se sauver. Bon

nombre furent brûlés vifs dans les granges et maisons auxquelles il fallut mettre le feu quand nous vîmes qu'ils ne voulaient pas se rendre. .... Les pertes des rebelles furent considérables; ils occupaient une forte position et ils la défendirent avec le courage du désespoir." [6]

A la suite de ce sanglant combat, les canons anglais furent mis en position pour garder le chemin en cas d'attaque, et officiers et soldats allèrent prendre un peu de repos, tandis que les prisonniers étaient enfermés sous bonne garde dans l'église du village pour y passer la nuit. Dans ces moments de désolation et de désespoir les braves Canadiens cherchaient les consolations de leur religion, et lord Charles Beauclerk, l'un des officiers britanniques, nous a laissé un tableau frappant de cette scène pathétique. " Dans la grande allée de l'église," dit-il, " on avait allumé un grand feu, autour duquel des groupes de soldats se régalaient. Dans l'épaisseur des ténèbres environnantes une seule chandelle jetait une faible lueur. Devant l'autel étaient étendus les cadavres des soldats, et dans la sacristie étaient les prisonniers, pour la plupart agenouillés et plongés apparemment dans une prière solennelle et silencieuse. Tout cela fit sur moi une impression que je n'oublierai pas de sitôt."

Après avoir inhumé les morts et incendié une partie du village, le colonel Wetherall se mit en route avec tous ses hommes pour revenir à Montréal, où il arriva le 30 novembre, et où le détachement fut reçu avec d'autant plus d'enthousiasme que le bruit avait couru qu'il avait été défait.

Bien qu'il soit difficile de voir comment les patriotes aient pu jamais espérer faire triompher leur cause dans cette campagne, il s'en est fallu cependant de bien peu que le hasard, qui joue un rôle parfois si important dans la marche des événements, ne donnât à l'insurrection de 1837 une tournure entièrement différente. Quelques heures avant l'engagemnt de Saint-Charles, des courriers envoyés par sir John Colborne avec ordre au colonel Wetherall de retraiter immédiatement vers Montréal, furent arrêtés par des éclaireurs patriotes à quelques milles du village. " Si les courriers," dit un historien, " n'avaient pas été arrêtés, la bataille du 25 novembre n'aurait pas eu lieu ; les paroisses du sud, électrisées par la victoire de Saint-Denis, se seraient levées ; les armes qu'on attendait des Etats-Unis, seraient peut-être arrivées, et qui sait ce qui serait advenu? L'Angleterre ne pouvant envoyer de nouvelles troupes avant le printemps, les patriotes auraient été maîtres jusqu'alors de la situation. Et qui dit que, dans l'intervalle, ils n'auraient pas obtenu l'aide des Etats-Unis?" [7]

---

[6] Extrait d'un récit du combat de Saint-Charles par le lieutenant-général sir George Bell, qui avait pris part à l'engagement.

[7] L. O. David : "Les Patriotes de 1837-38."



UN VIEUX MOULIN SEIGNEURIAL DANS LA RÉGION DU RICHELIEU.

Tout cela, évidemment, et si intéressant que ce soit, n'est que pure conjecture. La destinée avait déterminé que les patriotes seraient vaincus sur les champs de bataille, mais que les principes pour lesquels ils avaient combattu remporteraient ultérieurement la victoire dans l'arène politique, et que le Bas-Canada deviendrait, grâce aux efforts d'un des combattants de Saint-Denis, une importante province d'un grand Dominion canadien.

Pendant que le combat de Saint-Charles faisait rage les patriotes de Saint-Denis n'étaient pas restés oisifs, et le jeune Cartier comptait parmi les plus actifs et les plus énergiques des vainqueurs. Après la retraite des troupes britanniques, une réunion à laquelle Cartier était présent eut lieu chez le docteur Nelson afin d'arrêter une future ligne de conduite. Les patriotes avaient à faire face à une situation critique. Ils avaient, il est vrai, forcé le colonel Gore à battre en retraite, mais il y avait gros à parier que le commandant britannique reviendrait avec des forces plus considérables et que, dans l'éventualité d'une victoire du colonel Wetherall, les patriotes de Saint-Denis se trouveraient pris entre deux feux. Que fallait-il faire, dans les circonstances? C'est ici que le jeune Cartier donna la preuve de ce sang-froid et de cet esprit de ressources dans les difficultés qui devaient lui être d'une si grande utilité en plus d'une circonstance critique durant sa carrière publique. Quelques-uns de ceux qui étaient présents à ce conseil improvisé conseillaient l'abandon immédiat de la campagne entreprise. Tel ne fut pas l'avis du jeune Cartier, qui au contraire soutint qu'il fallait se mettre immédiatement à l'œuvre pour fortifier la place. Finalement, la majorité du conseil, se rangeant à l'avis de Cartier, décida de mettre le village en état de défense. Il fut décidé de garder comme forteresse la maison Saint-Germain, dont on s'était si bien trouvé durant le combat, et d'ériger au nord de la maison des palissades pour se protéger davantage. Les arbres furent abattus et tous les chemins conduisant au village furent barricadés. Puis les ponts furent détruits et des sentinelles allèrent occuper des postes avancés afin d'avertir les défenseurs de l'approche des troupes. Une grange qui commandait la grande route fut percée de meurtrières et transformée en une sorte de forteresse. Durant tout le temps que durèrent ces préparatifs, le jeune Cartier allait de l'un à l'autre, se multipliant, et cherchant à communiquer son courage et son énergie à ses camarades. Il se montra alors infatigable, travaillant sans relâche jusqu'à ce qu'il se fût rendu compte que tout ce qui était possible avait été fait. Il ne restait plus ensuite qu'à attendre le cours des événements.

Le jour même où les victimes du combat de Saint-Denis étaient inhumées les forces des patriotes à Saint-Charles étaient écrasées, et la nouvelle de ce désastre parvint bientôt à Saint-Denis. Ce fut un coup

cruel pour les espérances de Nelson, de Cartier et des autres membres les plus actifs des forces patriotes, qui se virent alors désertés par le plus grand nombre de leurs partisans. Le curé Demers, de Saint-Denis, dans l'attente où il était que les troupes anglaises victorieuses marcheraient directement de Saint-Charles à Saint-Denis et détruiraient le village, mit tout en œuvre pour engager les patriotes, dans l'intérêt de l'humanité et afin de sauver le village de la destruction, à mettre bas les armes et à retourner dans leurs foyers [8]. Ces paroles eurent l'effet désiré: les sentinelles désertèrent, les armes furent mises en faisceaux, les ponts furent réparés et les barricades furent abandonnées.

Nelson put réussir à garder intacte une petite partie de ses forces jusqu'au 2 décembre, alors que jugeant qu'il n'y avait plus aucune chance de succès il se décida d'abandonner la place. Il s'efforça du mieux qu'il put d'encourager ses amis abattus. " Courage, mes amis!" disait-il à tous ceux qu'il rencontrait sur son chemin d'exil. Il disait encore que s'il était sûr de pouvoir garder seulement vingt hommes autour de lui il n'abandonnerait jamais la partie. Le jeune Cartier et plusieurs autres fidèles accompagnèrent le chef patriote jusqu'à une bonne distance de Saint-Denis, mais il arriva un moment où le groupe dut se séparer et prendre diverses routes pour essayer de gagner la frontière. Après avoir marché durant quelque temps, Cartier et son cousin Henri Cartier qui l'accompagnait, croyant qu'ils seraient plus en sûreté parmi leurs amis, décidèrent de revenir sur leurs pas, et après avoir erré de ci de là durant quelques jours ils trouvèrent enfin refuge dans la maison de Louis Chagnon dit LaRose, riche cultivateur de la paroisse de Verchères, à quelques milles du village natal de Cartier.

Pendant ce temps-là le bruit avait couru qu'en cherchant à s'échapper le jeune Cartier et ses compagnons étaient morts de froid et de faim dans les bois. On a dit dans la suite que c'était Cartier lui-même qui avait fait courir ce bruit afin de dépister ceux qui le poursuivaient, et quand il lut le rapport de la chose dans un journal, il dit à son cousin : " Maintenant, mon cher Henri, nous pouvons dormir en paix." Quoi qu'il en soit, on ajouta généralement foi à la rumeur et en annonçant la mort de Cartier " Le Canadien " de Québec, publié par le distingué Etienne Parent, faisait suivre la nouvelle des observations suivantes : " C'était un jeune homme doué au plus haut degré de toutes les qualités du cœur et de l'esprit et devant qui s'ouvrait une carrière brillante." Paroles prophétiques qui devaient heureusement se réaliser.

Cartier et son cousin passèrent en sûreté la plus grande partie de l'hiver dans la maison du cultivateur hospitalier qui les avait accueillis,

[8] Abbé Allaire : " Histoire de la paroisse de Saint-Denis sur Richelieu.

et ils y seraient demeurés plus longtemps si leur présence en cet endroit n'avait pas été révélée de façon plutôt curieuse. La servante de la maison était en ce temps-là courtisée par l'un des jeunes gens du voisinage, et chaque fois que celui-ci allait rendre visite à sa belle les deux réfugiés avaient l'habitude de se cacher jusqu'à son départ. Or, il arriva qu'un certain soir le galant aperçut par dessous le poêle, dans la chambre voisine, deux paires de jambes qui eurent le don de l'intriguer fort. C'en était fait, le secret n'en était plus un, et la jeune fille fut forcée de tout avouer au galant en lui enjoignant le plus strict silence. Après avoir gardé sa langue durant quelques jours, le galant, qui était d'un naturel jaloux, fit un soir une scène à sa belle, l'accusant de lui préférer les deux réfugiés, et la menaçant non seulement de divulguer leur cachette mais aussi de dénoncer LaRose aux autorités. Cartier et son cousin furent donc en conséquence forcés de partir immédiatement. Ils passèrent sans accident aux Etats-Unis, se fixant tout d'abord à Plattsburg, N.-Y., puis ensuite à Burlington, Vt., où bon nombre de réfugiés patriotes, y compris Ludger Duvernay, fondateur de l'Association Saint Jean-Baptiste, avaient trouvé un asile sûr. Cartier demeura à Burlington jusqu'au mois d'août suivant (1838), alors que, grâce à l'amnistie acordée par lord Gosford, il put revenir à Montréal, riche d'expérience et de sagesse, après les scènes tumultueuses par lesquelles il était passé.

L'insurrection de 1837 a-t-elle été une révolte préméditée ou un soulèvement spontané du peuple contre ce qu'il considérait être des mesures arbitraires et tyranniques ? Tout porte à croire que c'est cette dernière opinion qui doit prévaloir. S'il fallait en juger par les déclamations des Fils de la Liberté, et par certains discours violents prononcés aux réunions populaires qui précédèrent l'insurrection, on pourrait croire que quelques-uns des agitateurs avaient certainement alors en vue de proclamer la révolte ouverte. Mais il ne faut pas attacher trop d'importance à des sentiments exprimés dans la chaleur et la passion des discussions de ce temps-là. Plusieurs des orateurs, ressentant vivement ce qu'ils considéraient être la conduite injuste et tyrannique de la classe dominante, laissèrent alors leurs sentiments l'emporter sur la froide raison et employèrent des expressions dont ils ne se seraient certainement pas servis en des moments plus calmes. Eventuellement, bon nombre de gens, gagnés par l'exemple et déséquilibrés par une longue agitation, coururent spontanément au secours de leurs chefs populaires, quand ceux qu'ils considéraient comme les défenseurs de leurs droits furent menacés d'arrestation. Ce serait, cependant, une erreur de croire que la grande masse du Bas-Canada désirait la révolte. En réalité, le soulèvement se borna à une région relativement peu considérable du pays, les six comtés du district de

Richelieu ayant été comme nous l'avons vu le foyer du mécontentement. Dans l'arène parlementaire, les partisans mêmes de Papineau étaient divisés quant à la sagesse de sa conduite dans les dernières phases de l'agitation, et il en résulta une scission dans les rangs des réformistes. Tandis que Papineau continuait à avoir l'appui de La-Fontaine, Morin, Girouard, Viger et quelques autres, bon nombre de ses partisans avaient formé ce qui était connu comme le groupe modéré, composé presque exclusivement de membres du district de Québec et comprenant des hommes comme Bédard, proposeur des "Quatre-vingt-douze résolutions"; Caron, qui devint dans la suite lieutenant-gouverneur de la province; Vanfelson, Huot et J.-B. Taché. Ces modérés désiraient éviter une collision entre les diverses branches de la Législature, et espéraient obtenir les réformes demandées par des moyens constitutionnels, Ils étaient secondés dans la presse par un journaliste de grand talent, Etienne Parent, qui dirigeait alors "Le Canadien," dont il avait fait depuis longtemps l'énergique défenseur des droits populaires. Bien qu'en minorité dans l'Assemblée, les modérés n'étaient pas sans influence dans le pays. Les paroles violentes de quelques hommes marquants de cette époque, qui se firent ensuite remarquer par leur prudence et leur modération, peuvent être mises au compte de leur jeunesse et de leur inexpérience et s'expliquer aussi par l'indignation naturelle qu'ils ressentaient contre un gouvernement pernicieux et tyrannique.

L'Eglise catholique, toujours prête à prendre la défense de la loi et de l'ordre, usa de toute son influence pour restreindre l'agitation en des bornes constitutionnelles. Les évêques et le clergé, dont l'influence avait contribué dans une grande mesure à garder le Canada à la couronne britannique durant la révolution américaine, n'étaient pas restés indifférents à la lutte du peuple pour ses droits politiques. Le saint évêque Plessis, non content d'exiger la pleine reconnaissance des prérogatives ecclésiastiques et de la liberté accordées à l'Eglise par traité, éleva aussi sa voix puissante en faveur de la justice pour ses compatriotes. Il fut l'un des adversaires les plus résolus du projet d'union de 1822, dont l'objet mal déguisé était la subordination des Canadiens-Français, et jusqu'à sa mort survenue en 1825 il appuya Papineau de tout son pouvoir dans ses demandes pour des réformes constitutionnelles. Mais quand, dans la suite, l'agitation menaça de dépasser les bornes constitutionnelles, les évêques et le clergé presque sans exception élevèrent leurs voix en faveur de la loi et de l'ordre. Mgr Lartigue, évêque de Montréal, adressa une lettre pastorale au clergé et à tous les fidèles de son diocèse, les mettant solennellement en garde contre l'opposition aux autorités constituées, et son exemple fut suivi par les autres évêques. En cette occurrence, les chefs spiri-

tuels du peuple, ainsi que Cartier l'a lui-même reconnu dans la suite, montrèrent plus de prudence et de prévoyance que quelques-uns des chefs populaires dont les paroles enflammées avaient pour objet de soulever au plus haut point les passions déjà montées à un si haut degré d'ébullition.[9]

Papineau, Nelson et les autres chefs patriotes nièrent dans la suite, de la façon la plus formelle, qu'ils avaient jamais eu l'intention de fomenter une révolte, et ils déclarèrent que le soulèvement avait été dû à l'action spontanée d'une partie de la population.[10] Dans un récit de la participation prise aux troubles par Nelson, récit publié en 1851 et inspiré par l'ex-chef patriote lui-même, il était déclaré catégoriquement que bien que les chefs s'étaient donné pour objet d'user de remontrances dans les termes les moins équivoques, ce n'était pas leur intention de dépasser les bornes d'une discussion et d'une désapprobation légitime, car ils savaient fort bien que tous leurs actes seraient interprétés aussi mal qu'il serait possible ; ils savaient bien aussi que des accusations de sédition pourraient être fabriquées afin de pouvoir tourmenter, sinon même punir rigoureusement, certains hommes audacieux pour leur trahison, non pas à l'égard de la métropole, non plus qu'à l'égard des lois du pays — car il était patent que cela n'avait jamais été projeté — mais tout simplement pour leur opposition à la misérable coterie de chercheurs de place, constituant l'oligarchie la plus odieuse qui eût jamais opprimé un pays et l'eût forcé à prendre une attitude de défense."

Nous lisons aussi ce qui suit dans une lettre écrite par Robert Bouchette, qui prit une part active au soulèvement : " En vérité, et en donnant à ce mot un sens véritable il n'y eut pas de révolte ; le tout se résuma en une résistance à l'arrestation. Le peuple, spontanément, et sans entente préalable, résolut de protéger ses chefs. De là des réunions d'hommes armés, qui pouvaient produire l'illusion d'un mouvement de révolte préconçue. Mais il n'y eut rien de tel, et

[9] " Sir George-Etienne Cartier fut le premier à reconnaître que la ligne de conduite suivie par le clergé dans l'échauffourée de 1837 — c'est bien le mot dont il se servit en ma présence — était la seule qui offrait quelques chances de salut pour les Canadiens. Il est facile de le prouver."—Lacasse : " Le Prêtre et ses Détracteurs."

[10] Papineau n'était pas présent au combat de Saint-Denis, ayant quitté le village à la veille de l'engagement. Il déclara dans la suite qu'il n'était parti qu'à la demande expresse du docteur Nelson, qui l'avait supplié de ne pas s'exposer au danger, car il pourrait rendre plus de services après le combat. Comme Papineau ne connaissait absolument rien des choses militaires ses services ne pouvaient à cet égard offrir que peu d'utilité à la cause des patriotes. Plus tard, les événements politiques ayant séparé Nelson et Papineau, Nelson nia avoir jamais prié Papineau de quitter Saint-Denis, et il s'ensuivit une discussion acrimonieuse. En partant de Saint-Denis, Papineau se rendit à Saint-Hyacinthe, et de là à Albany, puis passa en Europe, se rendant à Paris où il résida jusqu'en 1845.

s'il en fallait une preuve, on la trouverait irréfutable dans le défaut absolu d'armements sérieux. Dans ces rassemblements on comptait généralement deux ou trois fourches et autant de faulx et de fléaux contre un seul fusil de chasse, la plupart du temps de fabrication inférieure. Le but immédiat du pays n'était pas de renverser la domination britannique; on voulait tout simplement se protéger contre l'exercice arbitraire du pouvoir ministériel et judiciaire." [11]

Dans la mesure où Cartier était concerné, il n'avait aucune raison d'avoir honte de la part qu'il prit au soulèvement, et il n'eut jamais d'excuses à faire pour sa conduite durant cette période de sa carrière. Dans un discours prononcé à Saint-Denis en 1844, il parla de cette époque en des termes qui montraient que la cause pour laquelle les patriotes avaient combattu était juste, bien qu'il fût porté à blâmer la conduite politique de ceux qui dirigeaient alors l'opinion publique. " Il n'y a plus à craindre," disait-il, en cette occasion, " le retour des événements de 1837, causés par les agissements d'une minorité qui voulait dominer et exploiter le gouvernement dans son intérêt. Les événements de 1837 ont été mal interprétés. Le peuple avait plutôt pour but de réduire au néant cette minorité oppressive, que d'amener une séparation de la province d'avec la mère-patrie. Mais, heureusement, nous pouvons espérer d'avoir franc jeu depuis la concession du gouvernement responsable, qui oblige le chef de l'administration de s'entourer de conseilers jouissant de la confiance de la majorité, La minorité se trouve aujourd'hui dans l'impuissance de faire le mal. C'est en vain qu'elle cherche à relever la tête pour dominer encore, elle se brisera à ce jeu.... La responsabilité des malheureux événements de 1837 incombe à ceux qui dirigeaient l'opinion publique de cette époque, M. Viger était un de ceux-là, et avec l'influence dont il disposait il aurait dû mieux conseiller ses compatriotes ; lui et ses amis, je le répète, auraient dû agir de manière plus éclairée et de façon plus prévoyante."

Le soulèvement de 1837, ainsi que l'a fait remarquer Cartier, n'était pas dirigé contre l'autorité ou la domination britannique, mais contre le système vicieux de gouvernement qui régnait alors au Canada. Bien que ce soulèvement fût destiné dès l'origine à échouer, les principes pour lesquels combattirent les patriotes et qu'ils s'empressèrent de sceller de leur sang, reposaient sur la justice et la liberté, et ils devaient avant peu d'années recevoir la pleine reconnaissance de leurs efforts par la concession du gouvernement responsable.

---

[11] Extrait d'une lettre de Robert S. M. Bouchette, nommé plus tard commissaire des douanes à Ottawa, au colonel Dundas.

Les récits des engagements de Saint-Denis et de Saint-Charles, contenus dans ce chapitre, sont empruntés à des rapports obtenus de sources originales, tels que les rapports d'officiers britanniques ayant participé à ces combats, le récit du docteur Wolfred Nelson, commandant patriote à Saint-Denis, etc.

Un rapport très intéressant des mouvements militaires de 1837 apparaît dans un ouvrage du lieutenant-général sir George Bell, intitulé : "Rough Notes by an Old Soldier during Fifty Years' Service." Un exemplaire de cet ouvrage, qui est maintenant devenu très rare, se trouve au McCord National Museum, et j'ai eu la bonne fortune de pouvoir le consulter grâce à la bienveillance de M. David Ross McCord. Le général Bell, qui eut une carrière distinguée dans l'armée britannique, était en 1837 capitaine du 34e régiment et il fit service au Canada.

Grâce aux bons offices de M. P. B. de Crèvecœur, bibliothécaire du Fraser Institute de Montréal, j'ai pu aussi consulter un autre ouvrage très rare : "Lithographic Views of Military Operations in Canada during the Late Insurrection," par lord Charles Beauclerk, capitaine du régiment Royal. Cet ouvrage contient des lithographies excessivement intéressantes et remarquables, montrant le passage du Richelieu par les troupes britanniques, les engagements avec les patriotes, etc.

Un autre officier anglais, le colonel Lysons, qui était lieutenant dans le détachement du colonel Gore, a laissé un récit du combat de Saint-Denis, et des récits détaillés bien que divergents des engagements se trouvent aussi dans "Les Patriotes de 1837-38," par L. O. David, et dans l'ouvrage de l'abbé Allaire : "Histoire de la Paroisse de Saint-Denis sur Richelieu."

La valeur témoignée par les patriotes à Saint-Denis a été commémorée par un monument remarquable érigé sur la place publique de Saint-Denis, en face de l'église historique, du clocher de laquelle le tocsin s'était fait entendre en ce mémorable matin du 23 novembre 1837 pour appeler les patriotes aux armes. Sur un superbe piédestal en granit rouge se dresse la figure grandeur naturelle d'un "habitant" en bronze, ouvrage d'un sculpteur canadien-français de talent, A. Brunet. L'habitant, représenté dans son costume distinctif et avec la tuque bien connue, est montré dans l'attitude de l'attente, tenant un fusil dans ses mains. Le monument porte l'inscription suivante :

Honneur aux Patriotes — Honour to the Patriots of 1837.

"A St. Denis, le 23 nov. 1837, 250 patriotes, commandés par le Dr Wolfred Nelson repoussent une troupe anglaise de 500 hommes."

Le monument porte aussi les noms de ceux qui furent tués dans l'engagement.

CHAPITRE IV

L'UNION LEGISLATIVE ET LE GOUVERNEMENT RESPONSABLE

La période qui suivit le soulèvement de 1837 fut au plus haut point périlleuse pour les Canadiens-Français. Les patriotes, victorieux à Saint-Denis, avaient été écrasés à Saint-Charles, Saint-Benoît et Saint-Eustache. Le soulèvement avorté de 1837 fut suivi en 1838 du mouvement si téméraire conduit par Robert Nelson, frère de Wolfred Nelson. Proclamant une république canadienne, le jeune Nelson entra au Canada, venant des Etats-Unis, avec une suite recrutée un peu partout, mais l'expédition fut complètement défaite à Lacolle et à Odelltown, et Nelson s'enfuit au Vermont. La constitution de la province fut suspendue, la loi martiale fut proclamée dans le district de Montréal, et les têtes de Papineau, Nelson, O'Callaghan, Brown, Cartier et autres principaux chefs du soulèvement furent mises à prix. Les autres chefs étaient en prison ou en exil; quatre-vingt-dix-neuf prisonniers passèrent en cour martiale et furent condamnés à mort ; douze furent exécutés et le reste fut envoyé en exil, Ce fut la période la plus sombre dans toute l'histoire des Canadiens-Français. Mais ces ténèbres n'en présageaient pas moins l'aube prochaine des jours meilleurs. Les vies qui avaient été perdues n'avaient pas été sacrifiées en vain. Les autorités impériales, alarmées des conditions qui régnaient au Canada et de la résistance acharnée témoignée par le peuple aux mesures arbitraires, se rendit compte que le temps était arrivé où il fallait coûte que coûte trouver un remède à cet état de choses. Avec cet objet en vue, dès les premiers mois de 1838, lord Durham fut nommé Haut Commissaire ainsi que Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord et investi de pouvoirs extraordinaires avec instructions spéciales de faire rapport sur les conditions et les besoins du pays. Lord Durham arriva à Québec le 27 mai 1838, et resta au Canada jusqu'au 3 novembre suivant. Le résultat de sa mission fut le fameux rapport qui a été fort justement décrit comme étant l'un des classiques de la littérature politique anglaise et le document le plus important que nous ayons dans nos propres archives.

Avec une compréhension merveilleuse, Durham vit de suite quels étaient les défauts les plus saillants de la situation canadienne, et son rapport a été la preuve concluante que les réformes demandées par Papineau et autres chefs de la cause populaire étaient au plus haut point

justifiables. En un langage remarquable par sa grande lucidité, la cause de la liberté coloniale était exposée. " Les pouvoirs pour lesquels l'Assemblée a combattu," faisait remarquer lord Durham, " me semblent être de ceux dont la demande était parfaitement justifiable. Il est difficile de concevoir quelle pouvait être la théorie de gouvernement de ceux qui s'imaginaient que dans une colonie anglaise un corps législatif, revêtu du nom et du caractère d'une assemblée représentative, pût être privé des pouvoirs mêmes qui dans l'opinion des Anglais sont inhérents à une législature populaire. C'était pure illusion de s'imaginer que, par une simple limitation dans l'Acte Constitutionnel ou un système exclusif de gouvernement, un corps de législateurs, fort de la conscience où il était d'exprimer l'opinion publique de la majorité, pouvait considérer certaines parties des revenus de la province comme étant hors de son contrôle, pouvait se borner au seul privilège de faire des lois et à ne jouer ensuite qu'un rôle passif et indifférent, alors que ces lois étaient mises en vigueur ou éludées et que toutes les affaires du pays étaient conduites par des hommes en les intentions ou les capacités desquels on ne pouvait pas reposer la moindre confiance. Cependant, c'étaient là les restrictions imposées à l'autorité de l'Assemblée du Bas-Canada. Cette assemblée pouvait rejeter ou promulguer des lois, voter ou refuser des subsides, mais elle ne pouvait exercer aucune influence sur la nomination d'un seul serviteur de la Couronne.... Si énergiquement que l'Assemblée pût condamner la politique du gouvernement, ceux qui avaient conseillé cette politique gardaient leurs fonctions ainsi que le pouvoir de donner de mauvais avis.... La sagesse d'adopter les véritables principes de gouvernement représentatif et de faciliter l'administration des affaires publiques en la confiant à des personnes qui ont la confiance des représentants du peuple n'a jamais été reconnue dans le gouvernement des colonies de l'Amérique du Nord."

" Il est difficile de comprendre," disait encore lord Durham, comment des hommes d'Etat anglais ont pu s'imaginer qu'un gouvernement représentatif et en même temps irresponsable pouvait fonctionner avec satisfaction. On semble croire, en vérité, que le caractère des institutions représentatives doit être modifié en ce sens dans les colonies, et que ce soit chose relevant de l'état colonial que les fonctionnaires du gouvernement soient nommés par la Couronne, sans en référer aux désirs de la population dont les intérêts sont confiés à leur garde. On n'a jamais bien clairement expliqué quels sont les intérêts impériaux qui demandent cet effacement complet du gouvernement représentatif. Si une nécessité de ce genre existe, il

est bien clair qu'un gouvernement représentatif dans une colonie doit être une absurdité et une source de confusion." [1]

Lord Durham alla même jusqu'à dire que Papineau avait eu raison de s'opposer à la constitution du Conseil Législatif ; il déclara que cette constitution était défectueuse et en recommanda la revision.

En exprimant l'avis que le gouvernement responsable était le seul remède aux maux politiques dont souffrait le Canada, lord Durham fit preuve de l'esprit pénétrant et large d'un grand homme d'Etat. Il croyait que les remèdes qu'il proposait pourraient être le mieux mis à effet par une union législative des deux provinces du Haut et du Bas-Canada, et ce fut là la recommandation pratique de son rapport. Mais, si pénétrante que fût la clairvoyance de lord Durham, et quelque admirables que fussent bon nombre de ses conclusions, il ne put pas saisir l'un des côtés les plus essentiels du problème, c'est-à-dire la merveilleuse vitalité de race du peuple canadien-français qui lui avait permis de résister victorieusement à toutes les tentatives de dénationalisation. Le but que se proposait lord Durham en recommandant l'union des deux provinces était d'angliciser les Canadiens-Français, non pas en ayant recours à des mesures vexatoires ou rigoureuses, mais en se reposant sur la marche lente du temps et la prépondérance écrasante du nombre. L'union législative allait pouvoir, selon lui, réaliser cet objet par des moyens constitutionnels. Lord Durham se montrait ici parfaitement franc. Même ceux qui ont le plus violemment dénoncé l'objet qu'il avait en vue ont admis sa loyauté et sa franchise. Il n'y avait là aucune ambiguité ni équivoque. " Je n'éprouve aucune incertitude," disait le noble lord, " en ce qui concerne le caractère national qui doit être donné au Bas-Canada ; ce doit être celui de l'empire britannique, celui de la majorité de la population de l'Amérique britannique, celui de la grande race qui devra avant longtemps prédominer sur tout le continent de l'Amérique du Nord."

" En estimant la population du Haut-Canada à 400,000, celle de la population anglaise du Bas-Canada à 150,000 et de la population française à 450,000, l'union des deux provinces donnerait non seulement une bonne majorité anglaise, mais cette majorité s'accroîtrait tous les ans par l'influence de l'émigration anglaise. Je n'ai donc pas le moindre doute que les Canadiens-Français, grâce à la marche légitime des événements et au fonctionnement des causes naturelles dans une minorité, finiront par abandonner leur vain espoir de constituer une nationalité."

Rien, en vérité, ne pouvait être plus catégorique que le langage de lord Durham. Mais il est curieux cependant de remarquer qu'un

[1] Rapport de lord Durham, pages 34-35, édition canadienne publiée à Toronto en 1839, calquée sur l'édition originale publiée à Londres.

homme d'Etat d'une telle envergure ait pu s'imaginer que les Canadiens-Français, qui avaient montré une résistance si merveilleuse de race en même temps qu'une telle téntcité pour conserver leur homogénéité nationale, abandonneraient aussi facilement leur position et se contenteraient d'une condition secondaire.

Il n'y a aucun doute que le grand mérite de lord Durham a été de reconnaître la désirabilité d'appliquer en leur intégralité les principes du gouvernement représentatif. " Sans un changement dans notre système de gouvernement," faisait-il rmarquer, " le mécontentement qui règne actuellement ne fera que s'accroître et se répandre."

Ailleurs, il dit encore : " Afin de trouver le remède qui, selon moi, ferait complètement disparaître les désordres politiques actuels, aucun changement de principes de gouvernement ne s'impose, et il n'est nul besoin non plus d'inventer une nouvelle théorie constitutionnelle. Il suffit de s'en tenir aux principes de la constitution britanique et d'introduire dans le gouvernement de ces grandes colonies ces sages dispositions par lesquelles seules le fonctionnement du système représentatif peut dans tous les pays être rendu harmonieux et efficace."

Conformément à cette déclaration, lord Durham recommandait explicitement que " la responsabilité à la législature unie de tous les fonctionnaires du gouvernement, sauf le gouverneur et son secrétaire, fût assurée par tous les moyens acceptables à la constitution britannique." Il disait encore : " Le gouverneur, en tant que représentant de la Couronne, devrait recevoir instruction d'administrer les affaires de son gouvernement au moyen de chefs de départements en lesquels la législature unie reposerait confiance, et il ne doit pas s'attendre à recevoir aucun appui de la métropole advenant un conflit quelconque avec la législature, sauf en ce qui concerne des points intéressant des intérêts strictement impériaux."

Combien différent est le langage de lord Durham de celui d'autres hommes d'Etat britanniques de la période ! Ainsi que l'a fait remarquer un homme politique qui a pris une part prépondérante à la lutte pour obtenir des réformes au Canada, l'introduction du gouvernement parlementaire dans les colonies n'était pas jugée praticable par aucun homme d'Etat anglais de l'époque.[2] Whigs et torys étaient unanimes sous ce rapport. Lord John Russell, adressant la parole aux Communes anglaises, déclarait que " le gouvernement ministériel dans les colonies était incompatible avec les relations qui devaient exister entre la mère-partie et la colonie. Ces relations exigeaient que Sa Majesté fût représentée dans la colonie non pas par des ministres mais par un gouverneur envoyé par le roi et responsable au gouvernement de la

[2] Sir Francis Hincks : " Reminiscences," p. 14.

Grande-Bretagne ; sans cela, la Grande-Bretagne se trouverait avoir au Canada tous les désavantages des colonies sans en retirer le moindre avantage." Le gouvernement impérial mit le sceau à cette déclaration en adoptant des résolutions répudiant l'idée du gouvernement responsable pour les colonies, et en déclarant qu'il n'était pas judicieux d'assujettir le Conseil Exécutif du Bas-Canada à la responsabilité demandée par la Chambre d'Assemblée. Des amendements en faveur de la reconnaissance du gouvernement responsable pour les colonies furent rejetés par les Communes anglaises." L'idée même de la chose était considérée par certaines personnes comme absurde et ceux qui s'en faisaient les défenseurs n'étaient pas loin de passer pour des visionnaires. " Il ne semble pas," faisait remarquer lord John Russell, à quelque temps de là, " que ceux qui s'intitulent les défenseurs de ce principe (gouvernement responsable), soient généralement d'accord pour lui donner un sens bien défini ; au contraire, le vague même de la chose est une source d'erreurs, et pour peu qu'on persiste en cette voie il ne peut en résulter que de la souffrance et du danger." [3]

L'opinion de lord John Russell était partagée par plusieurs autres hommes d'Etat britanniques s'occupant de l'administration des colonies. Lord Glenelg exprima l'avis que, dans l'administration des affaires du Canada, il existait déjà une responsabilité suffisamment pratique sans qu'il fût besoin d'avoir recours à aucune " innovation hasardeuse," et tel fut aussi l'avis de tous les hommes d'Etat qui se succédèrent au Colonial Office. Il ne faut pas ici cependant s'empresser de dénoncer, ainsi que certains l'ont fait, la conduite des hommes d'Etat britanniques de cette période, car cette conduite ne s'inspirait d'aucun mauvais vouloir à l'égard des colonies. Ils n'agissaient, dans une grande mesure, que suivant ce qu'ils jugaient bon. Bien des années devaient s'écouler avant que pût se développer la politique coloniale éclairée qui devait faire des Dominions d'outre-mer autant de véritables Etats progressifs et prospères. Bien que des institutions représentatives eussent été accordées aux deux Canadas, et bien que la constitution fût supposée être l'image même de celle de la Grande-Bretagne, cette imitation, ainsi qu'un historien l'a fait remarquer avec beaucoup d'esprit, ressemblait quelque peu à l'imitation qu'un Chinois avait faite d'un bateau à vapeur, " absolument exact en tout, sauf qu'il n'y avait pas de vapeur."[4] Il restait à lord Durham à reconnaître que la véritable politique était de suivre constitutionnellement les principes de la constitution britannique et d'introduire dans le gouvernement des grandes colonies les sages dispositions par lesquelles seules le fonctionnement

[3] Dépêche à lord Sydenham, 14 octobre 1839.

[4] Goldwin Smith : " Canada and the Canadian Question," p. 100.

du système représentatif pouvait être rendu harmonieux et efficace. Lord Durham fut en réalité le véritable inventeur de l'autonomie coloniale.[5]

L'extrême acuité de vision de lord Durham fut de nouveau démontrée par sa recommandation d'une confédération finale de toutes les colonies de l'Amérique Britannique du Nord, bien que le plan qu'il ait proposé pour cette union contînt un défaut. La vision qu'il avait de l'avenir devait se réaliser, mais non pas sur la base qu'il avait proposée, et qui était celle d'une union législative avec les législatures provinciales abolies et un seul gouvernement pour tout le pays. Il était encore loin de prévoir l'union fédérale qui existe aujourd'hui, union qui tout en faisant la part la plus large possible au gouvernement central laisse la direction des affaires purement locales aux soins des provinces. La réalisation de ce résultat fut, ainsi que nous le verrons plus loin, due en grande partie au génie de George-Etienne Cartier, qui devait faire triompher l'idée de l'union fédérale sur celle de l'union législative que prônaient quelques-uns de ses collègues les plus éminents.

L'union législative des deux provinces du Haut et du Bas-Canada, recommandée par lord Durham, fut inaugurée par proclamation le 10 février 1841. Avant de mettre ce projet à exécution, les autorités impériales avaient jugé bon d'obtenir la sanction formelle des corps législatifs qui étaient supposés représenter les deux provinces. En ce qui concernait le Bas-Canada, cette sanction n'était ni plus ni moins qu'une moquerie, car par suite de la suspension de la constitution, la province était pour ainsi dire à cette période privée d'institutions représentatives. La sanction du Conseil Spécial qui avait été formé à la suite de la suspension de la constitution fut aisément obtenue, car les membres de ce conseil étaient des créatures de la Couronne, et la plupart d'entre eux appartenaient au parti soi-disant britannique. Mais le Conseil Spécial ne pouvait en aucun sens être considéré comme un corps représentatif. Les résolutions relatives à l'union y furent adoptées par une majorité de douze à trois, deux des dissidents étant des Canadiens de langue anglaise et un seul Canadien-Français: John Neilson, James Cuthbert et Joseph Quesnel. Le gouverneur-général, Poulett Thompson, qui devint dans la suite lord Sydenham, n'était guère porté à donner grande attention aux vues de ces dissidents, bien

---

[5] Le rapport de lord Durham jeta les bases du succès et de la prospérité politique non seulement du Canada, mais de toutes les autres colonies importantes... Le succès de cette politique se trouve dans les larges principes qui furent établis, et auxquels, de même qu'au Canada, d'autres systèmes coloniaux doivent aujourd'hui leur force et leur sécurité."—Justin McCarthy : "History of Our Times," p. 62.

qu'en réalité ces derniers exprimassent véritablement en l'occurrence l'opinion publique de la province.[6]

A divers égards, l'Acte d'Union était manifestement injuste pour le Bas-Canada. Non seulement cet acte visait-il distinctement, ainsi que son auteur l'a franchement laissé entendre, la dénationalisation éventuelle des Canadiens-Français, mais bien que la population du Bas-Canada fût bien plus considérable que celle du Haut-Canada, cette dernière province, en vertu de l'Acte d'Union, obtenait une représentation parlementaire égale à celle du Bas-Canada. D'un autre côté, alors que la dette publique du Haut-Canada était considérable et que ses conditions financières étaient dans un état déplorable, la dette publique du Bas-Canada s'élevait à peu de chose et ses conditions financières ne laissaient rien à désirer. Le Haut-Canada avait donc tout à gagner avec l'union, et le Bas-Canada avait beaucoup à perdre. La clause de l'Acte d'Union proscrivant l'usage de la langue française dans tous les actes publics était une disposition excessivement injuste et humiliante à l'égard d'un peuple qui avait en plus d'une occasion témoigné de sa loyauté envers la Grande-Bretagne et avait au moins le droit de se réclamer du " fair play " britannique. Dans les circonstances, il n'y a guère lieu de s'étonner que l'Acte d'Union ait soulevé une indignation générale parmi la population canadienne-française.[7]

---

[6] Le gouverneur avait fait prier M. Nelson de le venir voir; il voulait le consulter sur les affaires du pays et surtout sur l'union. M. Nelson lui dit que cette mesure mécontenterait un très grand nombre de citoyens et en satisferait peu, puisqu'elle avait pour objet d'opprimer les Canadiens-Français. Le gouverneur le voyant continuer sur ce ton lui dit: " Vous êtes donc opposé à l'union ? — Oui, répondit M. Nelson. — Alors, nous ne pourrons pas nous entendre, répliqua l'agent proconsulaire." Nous tenons cela de M. Nelson lui-même.
Garneau : " Histoire du Canada," tome 3, p. 378.

[7] Je ne puis résister au désir de citer ici les paroles touchantes et presque prophétiques du plus célèbre des historiens canadiens-français, écrites dans le temps que l'Union des deux Canadas était à se consommer, et alors que l'avenir se présentait pour son peuple sous les auspices les plus lugubres. Voici ce que disait alors Garneau :

" Cependant nous ne proclamerons pas encore la ruine de la société canadienne-française, parce qu'elle reste toujours fortement attachée à sa nationalité et que l'avenir peut tromper les calculs de nos ennemis. En effet, l'âme de la France ne cesse point de répandre sa chaleur et sa vie sur les peuples de sa langue et de sa race qui habitent les îles de la Manche, la Suisse, la Belgique, quoiqu'ils ne reconnaissent pas sa suprématie politique; cette influence n'a point cessé non plus de s'étendre sur les descendants de ses fils établis sur les bords du Saint-Laurent. Fixés à l'extrémité septentrionale du continent américain quel mal peuvent-ils faire à la domination britannique, ou à la puissance de la république des Etats-Unis ? Au contraire, il semble que les nations trop populeuses ne peuvent pas conserver longtemps leur génie et leur force, et qu'une concurrence modérée leur soit aussi nécessaire que peut l'être la liberté pour les individus... Devant cet avenir, les Canadiens-Français doivent toujours défendre et conserver leurs lois et leur nationalité; ils travailleront ainsi à leur propre bonheur et à leur gloire, tout en contribuant à l'adoption en Amérique d'un système qui a porté l'Europe à la tête de la civilisation et qui empêche ses habitants de tomber dans la funeste décadence des

A cette période si critique de leur histoire, les Canadiens-Français doivent se féliciter d'avoir pu posséder un chef comme Louis-Hypolite LaFontaine, si éminemment doué sous le rapport mental, moral et physique. Ce fut aussi, pour la paix et le bien-être futur du Canada, un hasard providentiel qu'il ait pu se rencontrer, en l'occurrence, un Canadien de langue anglaise d'un esprit aussi large et éclairé que Robert Baldwin pour unir ses forces avec LaFontaine dans la lutte si importante qui était sur le point de s'engager. C'est ainsi que fut inaugurée et cimentée l'union des deux grandes races du Canada, reposant sur la seule base possible, celle des intérêts communs des deux races.

LaFontaine est l'une des plus nobles figures de l'histoire du Canada. Possédant des connaissances très étendues, un caractère moral inattaquable et le plus ardent patriotisme, sa carrière est une de celles dont les Canadiens ont le plus raison d'être fiers. Physiquement, LaFontaine était bâti en athlète. Dans sa jeunesse, il avait été renommé pour sa force corporelle. De taille moyenne et massive, son corps vigoureux était couronné d'une noble tête, rappelant par les traits ceux du grand Napoléon. La face, illuminée par le génie, avait une expression habituelle de calme et de sérénité. Son discours était grave et assuré, et tout dans ses manières portait l'empreinte de cette distinction intellectuelle qui était son trait prédominant. Porté au radicalisme dans sa jeunesse, LaFontaine s'était assagi avec l'âge et avec la dure expérience gagnée dans la lutte ayant précédé le soulèvement de 1837; et dans la suite ses actions furent toujours guidées par un jugement calme et pondéré, par une sagesse mûrie et par un dévouement à toute épreuve aux méthodes constitutionnelles. Ainsi que le plus grand nombre des jeunes gens de l'époque, LaFontaine dans sa jeunesse se laissa dominer par Papineau, qui avait vingt ans de plus que son jeune lieutenant si heureusement doué. Mais LaFontaine n'était pas de ceux qui se font durant longtemps les partisans aveugles d'un homme, si éminent soit-il. Après les jours orageux de sa jeu-

---

vastes agglomérations d'hommes que l'on voit en Asie, devenues presque ingouvernables à raison de leur masse et de leur inertie, et comme arrêtées dans une espèce de barbarie matérielle, plus vile que la barbarie sauvage qui existait autrefois dans le nouveau monde."

Depuis que ce qui précède a été écrit, le cours des événements a prouvé que Garneau avait raison quand il prédisait que l'avenir pourrait tromper les calculs de ceux qui se montraient les ennemis du peuple canadien-français. Les Canadiens-Français sont devenus depuis lors un peuple de près de trois millions, tout en ayant conservé leur religion, leurs lois, leurs coutumes et leur langue, et ils jouissent maintenant de la plus grande liberté politique. Il faut convenir cependant, que cela est en grande partie dû à George-Etienne Cartier, qui, en jetant les bases d'une union fédérale au lieu d'une union législative des provinces, a fait stipuler que les Canadiens-Français auraient non seulement voix légitime dans les affaires du Dominion, mais garderaient aussi leurs lois, coutumes et institutions, et seraient souverains dans leur sphère distinctive de la province de Québec.

nesse, en pleine possession de ses pouvoirs, et possédant lui-même à un degré éminent plusieurs des qualités auxquelles se reconnaissent les chefs de partis, LaFontaine se traça à lui-même sa ligne de conduite, et Papineau se trouvant en ce moment en exil il devint presque du jour au lendemain le chef incontesté des Canadiens-Français. Avec son esprit si bien meublé, et versé comme il était au plus haut point en histoire et en droit constitutionnel, il fit appel à la raison plutôt qu'à l'imagination, et il fut pour tout dire ce que les Anglais appellent un grand " debater " plutôt qu'un grand orateur.

Né en 1807 près du village de Boucherville, dans le comté de Chambly, LaFontaine n'était âgé que de trente-quatre ans quand fut effectuée l'union des deux Canadas. En 1830, à l'âge de vingt-trois ans, il fut élu député de l'Assemblée de Québec pour le comté de Terrebonne, et il prit immédiatement une part prépondérante à l'agitation pour la liberté politique. De 1830 à 1837 il fut l'un des premiers lieutenants de Papineau et l'un des défenseurs les plus zélés de la cause populaire. Quand l'agitation eut atteint son point culminant par l'appel aux armes, le jeune patriote, se rendant compte des dangers auxquels le peuple s'exposait par sa résistance, alla faire un appel personnel à Québec à lord Gosford, quelques jours après les engagements de Saint-Denis et Saint-Charles, pour lui demander de convoquer le parlement. Cet appel n'ayant eu aucun résultat, LaFontaine partit pour l'Europe et ne revint que l'année suivante. Immédiatement arrêté et jeté en prison sous le prétexte le plus futil, il fut bientôt libéré, et telle était son influence que, avant la mise en vigueur de l'Acte d'Union, le gouverneur-général Poulett Thompson le pria d'accepter le poste de solliciteur-général à la condition qu'il approuverait la politique du gouverneur. Naturellement, LaFontaine refusa cette offre tentante. Il avait été dès l'origine l'un des adversaires les plus déterminés de l'Union, qu'il considérait à bon droit comme une tentative de dénationaliser ses compatriotes, et il n'était pas homme à abandonner ses principes pour l'amour du pouvoir.

LaFontaine trouva un coadjuteur habile et dévoué parmi ses compatriotes en la personne de Auguste-Norbert Morin, l'une des plus belles figures des annales politiques du Canada. Né en 1803, Morin n'avait que quelques années de plus que LaFontaine, n'étant âgé que de trente-huit ans à l'époque de l'Union. Il devint membre de l'Assemblée de Québec dans le même temps que LaFontaine, et se fit bientôt connaître comme l'un des défenseurs les plus puissants de la cause populaire. C'est Morin qui rédigea les célèbres Quatre-vingt-douze Résolutions, qui furent adoptées par l'Assemblée en 1834, et il fut l'un des délégués envoyés à Londres pour remettre la pétition de l'Assemblée aux autorités impériales. Morin fut le chevalier Bayard de la

politique canadienne. En sa personne, les plus hautes qualités s'alliaient au plus noble caractère. Il n'était inférieur à LaFontaine que sous le rapport de l'esprit pratique et de cette énergie personnelle qui est si essentielle dans la vie publique. Sa nature sensitive et son tempérament bienveillant le disposaient mal à affronter la fournaise de l'arène politique. Il était destiné, cependant, à occuper de hautes positions, auxquelles il sut faire honneur par la noblesse de son caractère.

Le célèbre Canadien de langue anglaise, dont le nom est à jamais lié à celui de LaFontaine, était éminemment qualifié tant sous le rapport des dons naturels que du tempérament à être l'associé de LaFontaine. Né en 1804, et n'ayant que trois ans de plus que LaFontaine, Bobert Baldwin était alors dans sa trente-septième année. Les deux grands " leaders " dans la lutte pour le gouvernement responsable étaient donc à peu près du même âge et tous deux étaient dans toute la force et la vigueur de la vie. Bien que n'étant pas doué à un degré aussi éminent que son illustre collègue, sous le rapport des qualités intellectuelles, le grand réformiste du Haut-Canada était un homme d'une grande habileté, de haut caractère, d'une intégrité reconnue et d'un partiotisme très élevé. Entré dans la vie publique en 1829 comme député de la ville de York à l'Assemblée du Haut-Canada, il devint l'un des amis les plus fermes et les plus dévoués du parti de la réforme. On a fort bien dit du programme de réforme politique de Baldwin que tout se résumait chez lui à l'introduction du gouvernement responsable.[8] Son suprême mérite a été que, s'élevant au-dessus des questions d'intérêt local et des préjugés de races qui prédominaient dans ce temps-là, et après avoir constaté avec la clairvoyance d'un véritable homme d'Etat que le salut du pays dépendait de l'union de tous les Canadiens pour obtenir le gouvernement responsable, il se joignit à LaFontaine et rendit réalisable le résultat qu'il avait en vue.

Ni Morin ni LaFontaine n'acceptèrent l'Union, ou peut-être serait-il plus exact de dire qu'ils ne l'acceptèrent qu'en protestant. LaFontaine s'expliqua clairement à ce sujet dans un manifeste adressé à ses électeurs du comté de Terrebonne, en s'exprimant comme suit : " L'Union est un acte d'injustice et de despotisme en ce qu'elle nous est imposée sans notre consentement ; en ce qu'elle prive le Bas-Canada du nombre légitime de ses représentants ; en ce qu'elle nous prive de l'usage de notre langue dans les délibérations de la législature, contre la foi des traités et la parole du gouverneur-général ; en ce qu'elle nous fait payer, sans notre consentement, une dette que nous n'avons pas contractée ; en ce qu'elle permet à l'Exécutif de s'emparer illéga-

---

[8] Stephen Leacock : " Baldwin, LaFontaine, Hincks, Makers of Canada."

lement, sous le nom de liste civile, et sans le vote des représentants du peuple, d'une partie énorme des revenus du pays."

L'attitude de Morin n'était pas moins catégorique: " Pour me résumer en quelques mots," disait-il, " je suis opposé à l'Union et à tout ce qui en constitue le principal caractère, ainsi que je crois que tout honnête citoyen du Bas-Canada doit le faire, Mais je ne veux cependant ni violence ni précipitation ; je ne m'attends pas à un rappel direct, du moins d'ici quelque temps, et par conséquent je ne veux pas prendre une attitude hostile qui ne ferait en l'occurrence qu'embarrasser le gouvernement. Je veux pouvoir convaincre les autorités de l'erreur où elles sont et leur donner le temps nécessaire de la réparer. Quant à faire des protestations fermes bien que modérées, on peut compter que nous nous montrerons dignes, sous ce rapport, de ceux que nous représentons. Nous ne pouvons pas sacrifier ni compromettre leurs droits essentiels, et nous avons même l'espoir que nous aurons avec nous l'appoint d'une majorité libérale pour les faire valoir. Vous ne devrez pas être surpris si nous sommes opposés à l'Union. Entachée de nombreux défauts, cette mesure a été projetée en principe, tant en Angleterre qu'au Canada, comme étant le plus sûr moyen de détruire les droits politiques et les institutions sociales d'un demi-million d'hommes. Je défie bien qui que ce soit d'en tirer un autre principe." [9]

Ainsi donc, comme on peut voir, l'attitude de LaFontaine et de Morin était foncièrement hostile à l'Union. Mais bien que LaFontaine se soit prononcé énergiquement contre l'injustice de l'Union, il n'alla pas aussi loin que Papineau qui demandait le rappel de cette mesure. Sur cette question si controversée, les vues de ces deux hommes éminents, qui avaient été durant bien des années amis et co-associés, étaient au plus haut point en désaccord. On le vit clairement, du reste, lors du fameux duel parlementaire de la session de 1849. De retour au Canada en 1845, après ses huit ans d'exil, Papineau avait décidé de rentrer dans la vie publique, et le prestige de son grand nom et de ses triomphes parlementaires d'autrefois lui obtint d'emblée les honneurs de la députation pour le comté de Saint-Maurice. Il s'affirma immédiatement comme irréconciliable. Il était opposé à l'Union, il ne reposait aucune foi dans le gouvernement responsable que prônaient LaFontaine et ses collègues, et il se déclarait en faveur de l'indépendance. Il demandait l'abrogation du statut de 1840 et l'indépendance du Canada, parce que les Canadiens, disait-il, " n'ont aucune justice à attendre de l'Angleterre et que, pour eux, la soumission est une flétrissure et un

[9] Lettre à Francis Hincks, 8 mai 1841. Sir Francis Hincks : " Reminiscences," pp. 50-56.

arrêt de mort, tandis que l'indépendance au contraire, est un principe de résurrction et de vie." La dure expérience par laquelle il venait de passer avait aigri le grand tribun contre l'Angleterre et les institutions monarchiques, et les Etats-Unis lui apparaissaient comme étant à l'apogée même de la liberté. Dans les circonstances, un conflit entre Papineau et LaFontaine était devenu inévitable. C'est ce qu'on put voir à la session de 1849, alors que Papineau, durant une dizaine d'heures réparties sur quatre séances, attaqua sans merci son ancien lieutenant et ami. Son principal grief contre LaFontaine était que celui-ci avait finalement accepté l'Union de 1840, contre laquelle il s'était d'abord élevé. La dénonciation que Papineau fit alors de l'Union et de tous ceux qui s'étaient ralliés à cette mesure fut formulée en un langage extrêmement violent, où se reconnaissait le farouche tribun d'autrefois. Il accusa LaFontaine et ses collègues canadiens-français de s'être contredits en acceptant le pouvoir et d'avoir fait défaut à leurs protestations de 1841 contre l'Acte d'Union. "Loin de penser comme eux," déclarait-il, "je ne vois dans cette mesure que des infamies, et qu'une loi de proscription et de tyrannie contre mes compatriotes. Conçue par des hommes d'Etat d'un génie aussi étroit qu'il était malveillant, aussi insignifiants qu'étaient grands ceux qui dans des circonstances plus heureuses nous donnèrent l'Acte de 1791, cette mesure n'a eu jusqu'à présent et ne peut avoir dans l'avenir que des effets dangereux, ruineux et destructeurs. Dès l'instant où le parti libéral est arrivé au pouvoir j'ai vu ce qu'on voulait nous demander, c'était cette approbation dégradante et sans réserve de l'Acte d'Union, et dès cet instant j'ai pris la résolution de ne plus juger les hommes d'après leurs paroles mais d'après leurs actes." Il dénonçait l'attitude de LaFontaine comme étant une lâcheté, car selon lui l'Union ne pouvait conduire qu'à l'asservissement des Canadiens-Français, et il ne pouvait pas comprendre comment des libéraux de la trempe de LaFontaine avaient pu jamais accepter un semblable régime.

Papineau était aussi en désaccord avec LaFontaine sur la question de la représentation. "En ce qui me concerne," disait-il, "je ne veux ni mettre en pratique ni imposer une domination injuste, et s'il arrivait que le Haut-Canada eût une population plus considérable que la nôtre et demande, comme il ne pourra manquer de le faire, une majorité de représentants, je voterai en faveur de l'application générale de ce principe essentiel du gouvernement responsable, c'est-à-dire la représentation d'après la population..... Loin d'être découragé par la perspective d'une augmentation de population bien plus rapide dans une région que dans l'autre, la seule conclusion raisonnable et patriotique à laquelle nous devons en venir est qu'il n'y a pas un jour ni une heure à perdre pour demander l'abro-

gation de l'Acte d'Union." Dans un autre passage de son discours, Papineau déclarait que l'annexion aux Etats-Unis était inévitable, et que ce n'était là qu'une question de temps qui ne donnait lieu à aucun doute ni à aucune incertitude. Il termina son attaque en déclarant que le ministère tory dont il avait déjà pensé tant de mal et le parti libéral en lequel il avait reposé tant d'espoir avaient tous deux également désappointé son attente.

La réponse de LaFontaine fut à la fois calme, raisonnée et délibérée, bien que par endroits il témoignait qu'il avait été blessé par ce qu'il considérait apparemment être une attaque contre son honorabilité. "Ce n'est pas," dit LaFontaine, "faire injure à l'honorable député que de qualifier son système comme un système d'opposition à outrance ; c'est ainsi que lui-même l'a qualifié en plusieurs occasions. Je donne à l'honorable député tout l'avantage d'une déclaration que j'ai faite souvent, et que je répète aujourd'hui : Dans la pensée du gouverneur qui l'a suggérée, dans la pensée de celui qui en a rédigé la charte, l'Union des deux provinces devait écraser les Canadiens-Français. Ce but a-t-il été atteint? La pensée de lord Sydenham a-t-elle été réalisée? Tous mes compatriotes, à l'exception de l'honorable député, répondront d'une voix unanime : Non ! Mais ils diront aussi, et tout homme sensé le dira, que si le système d'opposition à outrance que préconise l'honorable député eût été accepté, ou aurait accompli déjà à présent le but de lord Sydenham : Les Canadiens-Français seraient écrasés ! Voilà où nous aurait conduit le système de l'honorable député, et où il nous conduirait infailliblement encore, si les représentants du peuple étaient assez peu judicieux pour le suivre."

"Le protêt de 1841 a eu une portée qu'il faut savoir apprécier aujourd'hui ; mais, à mes yeux, le refus du gouvernement et de la majorité de la législature du Haut-Canada d'accéder à ce protêt en a eu une bien plus grande encore. Ce refus a établi, en fait et en droit, que l'Union n'avait pas fait des deux Canadas une seule et même province, mais qu'elle n'avait fait que réunir, sous l'action d'une seule et même législature, deux provinces jusqu'alors distinctes et séparées et qui devaient continuer de l'être pour toutes fins quelconques ; en un mot, il y avait eu, à l'exemple de nos voisins, une confédération de deux provinces, de deux Etats. C'est d'après cette appréciation des faits, fondée sur le fonctionnement de l'Acte d'Union, tel que le Haut-Canada l'a interprété lui-même, lorsqu'il fut appelé à le faire par les députés libéraux du Bas-Canada dans leur protêt de 1841, que j'ai réglé ma conduite politique en 1842. En me basant sur le principe de ne voir dans l'Union qu'une confédération de deux provinces, comme le Haut-Canada l'a déclaré lui-

même en 1841, je déclare ici hautement que jamais je ne consentirai à ce que l'une des sections de la province ait, dans cette Chambre, un nombre de représentants plus considérable que celui de l'autre, quel que soit le chiffre de sa population."

On voit donc combien divergentes étaient les vues de Papineau et de LaFontaine, non seulement à l'égard de l'Union même mais à l'égard de la question irritante de la représentation d'après la population qui ne devait pas tarder à devenir un brandon de discorde politique. La Chambre écouta avec le plus grand respect le long discours de Papineau, et ce grand tribun eut alors, a dit de lui un témoin qui l'a entendu [10], dans le geste, la voix, l'attitude, quelque chose d'éminemment solennel et majestueux qui commandait l'attention ; mais cependant, d'un autre côté, la force de l'argumentation logique était avec LaFontaine, et un amendement proposé par Papineau et exprimant ses vues ne fut appuyé que par dix-huit représentants sur soixante-six.

Parmi ceux qui prêtaient l'oreille aux éloquentes dénonciations de Papineau et au calme raisonnement de LaFontaine était un jeune homme de trente-cinq ans qui venait d'être élu pour représenter le comté de Verchères dans le parlement du Canada-Uni. C'était George-Etienne Cartier. Ce que furent ses pensées, alors qu'il écoutait le grand tribun qui avait été l'idole de sa jeunesse et l'homme d'Etat si pondéré qui conduisait les réformistes du Bas-Canada, nous laissons au lecteur à l'imaginer. Cartier était dès lors acquis, comme il le resta toujours dans la suite, à la politique de LaFontaine.

LaFontaine vit clairement que l'Acte d'Union, si injustes et arbitraires qu'en fussent bon nombre de dispositions à l'égard des Canadiens-Français, contenait un germe d'où pouvait sortir plus tard la liberté politique de son peuple. Ce germe était la responsabilité ministérielle, ou, comme on l'appelait généralement, le gouvernement responsable. " Je n'hésite pas à dire," déclarait LaFontaine dans son manifeste aux électeurs de Terrebonne, " que je suis en faveur du principe anglais du gouvernement responsable. Je vois dans le fonctionnement de ce principe la seule garantie que nous pouvons avoir d'un bon gouvernement constitutionnel."

En cette occurrence, LaFontaine trouva en Morin un concours précieux. " Nous pouvons, disait Morin, " être mécontents de l'Union ; mais c'est autre chose que de vouloir pour cela tout bouleverser. Je suis convaincu que l'Acte d'Union ne pourrait pas être immédiatement abrogé, ou bien ce ne pourrait être que pour le pire. C'est un fait bien avéré que cette loi a été promulguée à l'encontre des désirs bien connus du Bas-Canada. Mais dans les dispositions où se

[10] Gérin-Lajoie : " Dix ans de régime parlementaire."

trouvent présentement les autorités métropolitaines à notre égard, soit parce qu'elles ne comprennent pas leur devoir ou bien parce qu'elles obéissent à des préjugés nationaux mal appliqués, ce n'est qu'avec le temps et avec le concours des hommes honnêtes et libéraux que nous pourrons faire pénétrer de meilleurs sentiments dans les cœurs de nos gouvernants. Essayons d'en agir ainsi, et, en attendant, que les Canadiens du Haut et du Bas-Canada apprennent à mieux se connaître et s'apprécier les uns les autres et cimentent une union qui dans tous les cas ne peut qu'être profitable aux deux."[11]

La politique de LaFontaine, appuyée par Morin, consistait à prendre l'Acte d'Union tel qu'il était, et de faire, de ce qui avait été destiné à être un instrument pour la subordination et la dénationalisation des Canadiens-Français, le medium de leur agrandissement politique. Papineau, d'un autre côté, était résolument et fortement opposé à la reconnaissance de l'Union et à la politique de responsabilité ministérielle préconisée par LaFontaine. Son remède aux maux politiques dont souffrait le Bas-Canada était, comme nous l'avons vu, l'application du principe électif à toutes les branches du gouvernement. Il avait lui-même refusé un siège dans le Conseil Exécutif du Bas-Canada, et quand en 1830 Dominique Mondelet accepta d'aller siéger au Conseil Papineau le dénonça sans merci et il fut subséquemment chassé de la Chambre. D'un autre côté, Cartier a prétendu dans la suite que la nomination de Mondelet avait été un pas fait dans la direction du gouvernement responsable. " En lisant les Quatre-vingt-douze Résolutions proposées par Elzéar Bédard, mais qui avaient été rédigées par Morin," disait Cartier, " nous y verrons énumérés tous les maux dont le Canada se plaignait avec beaucoup de raison. Que demandait-on? Une chose seulement; que le Conseil Législatif fût électif. Les hommes politiques d'alors ne paraissent pas avoir compris l'importance du système de responsabilité. Quand, en 1830, M. Panet fut appelé au Conseil Exécutif du Bas-Canada, on y fit peu d'attention, bien qu'il fût déjà membre de l'Assemblée Législative, Mais il en fut autrement pour Dominique Mondelet. C'était un avocat distingué, fort versé dans les lois, et à la tête d'une clientèle considérable. Il représentait à l'Assemblée le comté de Montréal et les comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga. Cette nomination était l'introduction du gouvernement responsable dans le Bas-Canada. M. Mondelet, ayant un siège à l'Assemblée, y aurait défendu les mesures du gouvernement, mais il y aurait lui aussi subi l'influence de la Chambre, qui l'eût obligé d'insister auprès de ses collègues pour obtenir les

[11] Lettre à Francis Hincks : " Hinck's Reminiscences."

réformes demandées. La Chambre, toutefois, n'eut pas cette vue juste des choses. Elle considéra M. Mondelet comme un espion, et dans un moment malheureux elle résolut de l'expulser." [12]

Il serait injuste, cependant, de considérer Papineau comme ne connaissant rien de la responsabilité ministérielle. L'un de ses collègues, Bédard, comme nous l'avons déjà dit, était en faveur de ce principe, et Papineau savait certainement à quoi s'en tenir à ce sujet. Mais aux yeux de Papineau, et à cette phase du conflit entre les deux branches de la Législature, la suprématie de la volonté du peuple telle que représentée par l'Assemblée Législative était de bien plus grande importance que la responsbilité ministérielle. En réalité, peu d'hommes étaient mieux versés en histoire et en constitution anglaise que le grand tribun, qui possédait l'une des bibliothèques les plus considérables du pays en littérature historique anglaise et qui était un lecteur et un travailleur assidu. Aux yeux de Papineau, la suprématie du parlement était prédominante, et il voulait l'abolition du Conseil Législatif, parce que ce corps irresponsable mettait obstacle à la volonté du peuple telle qu'exprimée par l'Assemblée. A cet égard, la position prise par Papineau au commencement de la lutte reposait sur des bases qui ne laissaient pas que d'être assez solides, mais la conduite qu'il suivit plus tard sous l'Union ne fut pas également justifiable.

L'attitude irréconciliable de Papineau s'accuse avec encore plus de relief dans un manifeste électoral publié en 1847, et dans lequel il disait: " Tout ce que j'ai demandé à la Chambre en 1836 je le demande de nouveau en 1847, et je crois qu'il est impossible que le contentement puisse régner tant qu'il n'aura pas été fait droit à ces justes demandes. Le rappel de l'Union doit être demandé parce que c'est là le désir du peuple, formulé dans ses pétitions de 1822 et 1836 ; parce que, à part l'injustice de ses dispositions, il faut considérer comme stupidement onéreux d'avoir soumis à une seule législature un territoire tellement vaste, que les représentants ne pourront jamais le connaître suffisamment pour pouvoir décider en connaissance de cause de l'importance relative des améliorations locales demandées de tous côtés et pour arrêter la conduite à tenir au milieu des allégations contradictoires du peuple dans une grande variété de mesures." Papineau terminait en disant qu'il désespérait de voir le gouvernement responsable fonctionner de façon utile, tout en gardant l'espoir que ceux de ses amis qui n'étaient pas ici de son avis ne feraient pas trop fausse route.

Bien qu'il n'ait pas montré sous ce rapport la même clairvoyance politique que LaFontaine, ce n'est pas une raison pour amoindrir les

[12] George -Etienne Cartier : Discours sur les institutions provinciales prononcé le 13 juillet 1866 à l'Assemblée Législative.

grands services que Papineau a rendus à son pays. Il n'est pas nécessaire de dénigrer Papineau afin de glorifier LaFontaine. Tous deux furent de grands hommes et tous deux ont rendu des services incalculables en des conditions entièrement différentes. On fait une grave injustice à Papineau en ne le considérant que comme un agitateur, et comme un ambitieux, n'aimant à faire de l'agitation que dans ses propres intérêts. Ses convictions, quelles qu'elles fussent, étaient sincères, et il combattit pour le peuple avec un zèle infatigable parce qu'il était convaincu de la justice de ses demandes et parce qu'il était animé d'une juste indignation contre le système pernicieux de gouvernement qui régnait. Lors de la grande agitation constitutionnelle qui précéda le soulèvement de 1837 Papineau fut essentiellement l'homme de l'époque. Sa figure domine toute cette période, et on a bien dit de lui qu'il fut le colosse politique de ces temps-là. A cette période de leur histoire, alors que leurs droits et libertés étaient menacés par une minorité tyrannique, les Canadiens-Français avaient besoin d'un chef qui pouvait montrer qu'il ne le cédait à personne en éloquence, courage et dévouement à la cause du peuple. C'est ce chef-là qu'ils trouvèrent en Papineau. Bien que sa conduite sous l'Union ne puisse pas être justifiée, Papineau n'en fut pas moins le véritable pionnier dans le grand œuvre qu'il fallait accomplir avant de réaliser le gouvernement responsable. Il fit voir à ses compatriotes quels étaient leurs droits en tant que citoyens britanniques et hommes libres. Avec un courage indomptable et une éloquence incomparable, et en restant jusqu'au bout fidèle aux principes qu'il croyait être vrais, il s'attaqua à la masse d'abus dont il fallait débarrasser le sol avant d'y jeter la semence des moissons de l'avenir. En ce sens, Papineau fut le précurseur de LaFontaine et il a rendu possible l'œuvre de LaFontaine.

Il faut bien l'avouer, à l'époque de l'Union l'œuvre à laquelle Papineau avait attaché sa vie était terminée ; la glorieuse étape de sa carrière n'était plus. Ses relations intimes durant son long séjour à Paris avec Louis Blanc, Béranger, et autres hommes avancés de ce temps-là avaient donné à son libéralisme une forte couleur radicale qui augmentait encore l'écart entre lui et ses compatriotes canadiens-français. Quand il revint au Canada en 1845, après son long exil, les conditions politiques étaient entièrement changées et il fallait pour le nouvel état de choses un chef d'un entraînement et d'un tempérament entièrement différents. LaFontaine arrivait ici en son temps, et c'est grâce aux efforts de ce grand homme, aidé de Robert Baldwin, que le solide édifice du gouvernement responsable put être érigé sur le terrain déjà déblayé auparavant par Papineau et ses fidèles lieutenants. Ce fut apparemment parce qu'il comprit que son œuvre était terminée que

Papineau se retira de la vie publique en 1854. Jusqu'à la fin il manifesta son opposition à la plupart des changements politiques qui avaient été effectués. Mais, quelles qu'aient pu être ses erreurs, on peut certainement dire de Papineau — ce qui malheureusement ne s'applique guère à tous les hommes publics — qu'il fut fidèle à ses principes, et qu'aucune considération de pouvoir ou d'émolument ne put le faire dévier de la ligne de conduite qu'il avait jugé être la bonne. Personne n'a plus aimé son pays que lui et n'a été animé d'un idéal de patriotisme plus élevé. La dernière fois qu'il parut en public, à une conférence donnée devant l'Institut Canadien de Montréal, il termina par ces paroles qui montrent avec quelle force la fibre nationale vibrait en lui : " Vous me croirez, j'espère, si je vous dis : J'aime mon pays. L'ai-je aimé sagement? l'ai-je aimé follement. Au dehors, les opinions peuvent être partagées. Néanmoins, mon cœur puis ma tête consciencieusement consultés, je crois pouvoir décider que je l'ai aimé comme il doit être aimé."

Si Papineau avait montré plus de patience ; s'il avait pu maîtriser l'impétuosité de quelques-uns de ses lieutenants, et s'il avait maintenu l'agitation dont il était le chef reconnu en des bornes strictement constitutionnelles, jusqu'à ce que la volonté du peuple eût été reconnue, ainsi qu'elle le fut éventuellement, comme la règle suprême du gouvernement, il serait aujourd'hui universellement salué comme l'un des plus grands réformistes constitutionnels. L'échec de l'appel aux armes, pour lequel il ne doit pas être tenu responsable, avec les misères et les souffrances qui en furent la suite, a terni son prestige et amoindri son influence. Mais malgré toutes ses erreurs Papineau n'en est pas moins l'une des figures les plus remarquables dans les annales politiques du Canada et sa mémoire devra rester en honneur parmi tous les Canadiens comme rappelant celle d'un des plus grands champions de leur histoire politique.[13]

C'est un fait historique digne de remarque que les Canadiens-Français qui furent forcés de lutter avec un tel acharnement pour obtenir la plénitude de liberté politique, ont montré leur esprit de justice et de tolérance sous le régime parlementaire en mettant toutes les sectes protestantes sur un pied d'égalité avec l'église catholique et en ayant été les premiers à supprimer les incapacités civiles et politiques des juifs. Papineau lui-même, en appuyant une loi promulguée par

---

[13] " Et si la postérité sait échapper à ces petitesses et à ces mesquineries qui veulent rapetisser Papineau par La Fontaine ou La Fontaine par Papineau, le peuple de Montréal et le peuple canadien-français auront la mémoire assez grande et le cœur assez généreux pour élever côte à côte, non pas dans la rivalité mais dans la fraternité des principes, de la vérité et de la véritable grandeur nationale, un monument d'égale hauteur et de même durée à Papineau et à La Fontaine." Discours de Henri Bourassa, à l'occasion de la pose de la première pierre du monument La Fontaine, à Montréal, le 24 juin 1908.

l'Assemblée Législative, donnant à toutes les sectes protestantes le droit de tenir les registres de l'état civil de la même manière et avec la même sanction légale que l'église catholique et les églises d'Angleterre et d'Ecosse, déclarait dans une adresse à ses électeurs, à l'encontre de la volonté arbitraire du gouverneur, sa croyance inaltérable que les hommes n'ont de comptes à rendre en matière de religion qu'à leur créateur et non pas aux pouvoirs civils.

Bien que les vues de LaFontaine et de Papineau fussent si différentes et bien que tous deux se fissent les champions de politiques adverses, le grand principe pour lequel ils luttaient était en réalité essentiellement le même: le principe de la souveraineté populaire et le contrôle du pouvoir exécutif par les représentants du peuple. Je n'ai pas dessein d'entrer ici dans tous les détails de la grande lutte qui devait se terminer par le triomphe de LaFontaine et de Baldwin ; c'est là matière à un ouvrage historique entièrement distinct. Il me suffira de dire que, si déguisée qu'ait été cette lutte sous diverses formes, le conflit engagé dès 1774, et qui se poursuivit jusqu'en 1848, au milieu de péripéties acharnées et héroïques, fut en réalité, ainsi que l'a fait remarquer un éminent homme d'Etat canadien, le combat même du peuple pour obtenir le contrôle du pouvoir exécutif.[14] " La constitution de 1774," a dit cet homme d'Etat, en parlant des libertés acquises par les Canadiens-Français, " nous donnait la représentation, mais non pas la liberté. La constitution de 1791 assura au peuple des pouvoirs plus étendus, mais cependant nous restions toujours privés de la liberté. L'Acte d'Union nous redonna la représentation, mais cette constitution était remplie de graves périls et entachée de criantes injustices. La liberté n'était pas là, et nous ne pouvions l'obtenir qu'alors que le pouvoir exécutif serait soumis au contrôle populaire."

Durant la période de dix ans allant de 1841 à 1851, LaFontaine conduisit une lutte persistante et énergique pour la reconnaissance des droits de ses compatriotes et pour le contrôle populaire du pouvoir exécutif. Il eût été évidemment impossible à LaFontaine d'obtenir le moindre succès en ce sens sans l'aide et la coopération des réformistes du Haut-Canada. Alors que chacune des provinces avait ses griefs spéciaux et particuliers, il y en avait un qui fournissait un terrain d'action en commun, et c'était la prétention du gouverneur d'agir indépendamment de la volonté du peuple. Ce fut la demande pour la souveraineté populaire, pour le contrôle du pouvoir exécutif par les représentants du peuple, qui cimenta l'union entre Baldwin et LaFontaine. Jusqu'alors les réformistes du Bas-Canada avaient dirigé

[14] F. D. Monk : Discours prononcé lors de la pose de la première pierre du monument LaFontaine, à Montréal, le 24 juin 1908.

leurs efforts vers l'obtention d'une chambre haute élective comme étant le meilleur moyen de réaliser le gouvernement constitutionnel, tandis que les réformistes du Haut-Canada cherchaient à obtenir le contrôle du pouvoir exécutif. Des deux côtés, on était tombé d'accord que ce dernier desideratum constituait le meilleur moyen d'arriver à la liberté politique.

L'attitude de LaFontaine à l'égard de la position prise par les Canadiens-Français était tout simplement que les mêmes droits leur étaient dus qu'aux Canadiens de langue anglaise. " Le Bas-Canada," déclarait-il, " doit recevoir ce qui est accordé au Haut-Canada, rien de plus, rien de moins." [15] Ce fut là la position maintenue par le leader canadien-français, du commencement jusqu'à la fin. Comme nous l'avons déjà vu, il avait refusé d'accepter le portefeuille de solliciteur-général pour le Bas-Canada avant que l'Acte d'Union fût entré en vigueur, et il refusa toujours fermement toutes les ouvertures qui lui furent faites de faire partie d'aucune administration où les justes demandes des Canadiens-Français ne seraient pas reconnues.

Le grand chef canadien-français exposa clairement quelle était sa position à cet égard dans la fameuse correspondance Draper-Caron. [16] " Je dois d'abord vous faire remarquer," disait-il dans une lettre adressée à M. Caron, " que j'infère de la teneur de votre lettre, quoique cela ne soit pas exprimé en termes précis, que vous êtes d'opinion que, dans les circonstances où se trouve le pays, la majorité de chaque province doit gouverner respectivement, dans le sens que nous attachons à cette pensée, c'est-à-dire que le Haut-Canada doit être représenté dans l'administration du jour par des hommes possédant la confiance du parti politique de cette section de la province qui est en majorité dans la Chambre d'Assemblée, et qu'il en devrait être de même pour le Bas-Canada.... L'administration actuelle, en ce qui concerne le Haut-Canada, est formée sur ce principe, mais pour le Bas-Canada sa formation repose sur un principe contraire. Pourquoi cette distinction entre les deux sections de la province ? N'y a-t-il pas dans ce fait-là seul une pensée d'injustice, sinon même d'oppression ? "

La politique à laquelle LaFontaine voulait rallier tous ses compatriotes c'était de rester unis s'ils voulaient avancer et maintenir leurs droits politiques." Ce qu'il faut avant tout aux Canadiens-Français," disait-il, " c'est de rester unis et de se faire respecter dans le Conseil afin d'y exercer la légitime influence qui leur est due; non pas quand

[15] Lettre à R. E. Caron, 10 sept. 1845 — Correspondance Draper-Caron.

[16] Ces lettres historiques se trouvent au long dans les " Reminiscences " de sir Francis Hincks, pp. 148-163.

ils n'y seront représentés que par des instruments passifs du pouvoir, quel qu'en soit le nombre, mais bien quand ils y seront constitutionnellement représentés par une administration bas-canadienne formée en harmonie des principes que l'opinion publique ne désavoue pas."

Les principes élevés et l'esprit patriotique qui animaient la conduite de LaFontaine sont démontrés dans cette mémorable déclaration : " Si, se conformant à la doctrine d'accepter des places à tout prix, il est des personnes qui, pour un avantage personnel et momentané, ne craignent pas de détruire le seul bien qui fait notre force, c'est-à-dire l'union entre nous, je ne veux pas être et je ne serai jamais de ce nombre."

C'est le 3 septembre 1841, lors de la première session du premier parlement du Canada-Uni, que les principes du gouvernement responsable dont LaFontaine et Baldwin s'étaient faits les énergiques défenseurs furent solennellement promulgués. Baldwin avait donné sa démission le jour même où la législature s'était assemblée parce que le gouverneur-général, lord Sydenham, n'avait pas voulu accéder à sa demande que le ministère fût reconstruit de manière à donner une représentation adéquate aux Canadiens-Français. A la suite de sa résignation, Baldwin demanda des copies des dépêches de lord John Russell et d'autres documents concernant la question du gouvernement responsable, et peu après que ces documents eussent été produits le leader de la Chambre Haute proposa une série de résolutions affirmant les principes du gouvernement responsable. Le ministère Draper, qui était alors en fonction et qui était assuré d'une bonne majorité dans la législature, s'apercevant en quel sens s'orientait l'opinion publique, ne crut pas sage de laisser au parti de la réforme le crédit de ces résolutions, et c'est pourquoi une seconde série de résolutions, similaires en leur essence à celles proposées par Baldwin, furent proposées par S. B. Harrison, alors secrétaire provincial dans le gouvernement Draper.

Ces résolutions, bien que proposées par Harrison, doivent rester à tout jamais associées au nom de Baldwin, car ce fut ce grand réformiste qui en prit l'initiative. Elles furent adoptées à l'unanimité, et se lisaient comme suit :

" Que le plus important et le plus incontestable des droits politiques du peuple de cette province est celui d'avoir un parlement provincial pour la protection de ses libertés, pour exercer une influence constitutionnelle sur les départements exécutifs de son gouvernement et pour légiférer sur toutes les matières du gouvernement intérieur."

" Que le chef du gouvernement exécutif de la province étant, dans les limites de son gouvernement, représentant de son souverain, est responsable aux autorités impériales seules ; mais que néanmoins nos affaires locales ne peuvent être conduites par lui qu'avec l'assis-

tance et au moyen, par l'avis et d'après les informations d'officiers subordonnés dans la province."

"Que pour maintenir entre les différentes branches du parlement provincial l'harmonie qui est essentielle à la paix, au bien-être et au bon gouvernemnt de la province, les principaux conseillers du représentant du souverain, constituant sous lui une administration provinciale, doivent être des hommes qui possèdent la confiance des représentants du peuple, offrant ainsi une garantie que les vœux et les intérêts bien entendus du peuple, que notre gracieuse souveraine a déclarés devoir être, en toutes occasions, la règle du gouvernement provincial, seront fidèlement représentés et défendus."

"Que le peuple de cette province a, de plus, le droit d'attendre de la dite administration provinciale qu'elle emploiera tous ses efforts pour que l'autorité impériale, dans ses limites constitutionnelles, soit exercée de la manière la plus conforme à ses vœux et intérêts bien entendus."

Ces résolutions, ainsi que l'a fait remarquer une haute autorité constitutionnelle " sont en réalité les articles d'un contrat sur la grave question du gouvernement responsable entre l'autorité exécutive de la Couronne et le peuple canadien." [17]

Nous avons appuyé sur la part prise par LaFontaine dans la grande lutte pour le gouvernement responsable parce que tout cela a eu une influence considérable sur la carrière de George-Etienne Cartier. En ce grave conflit, Cartier fut en réalité l'un des disciples les plus zélés et l'un des plus forts partisans de LaFontaine. Quand il revint d'exil, après sa dure expérience à la suite du soulèvement de 1837, le jeune Cartier s'était mis assidument à la pratique de sa profession à Montréal et en peu de temps il s'était fait une situation enviable au barreau. Cependant, il ne perdit jamais de vue les affaires publiques. Son expérience l'avait convaincu de la folie de la résistance armée aux autorités constituées, et il s'était rendu compte que le remède aux maux dont souffrait le pays ne pouvait s'obtenir qu'en faisant de l'agitation constitutionnelle et en ayant recours à l'action législative. Il devint donc à son tour un réformiste constitutionnel et appuya chaudement la politique de LaFontaine. Telle était l'estime en laquelle LaFontaine le tenait qu'il le pria de se faire élire au parlement en 1841, lors des premières élections qui se firent sous l'Acte d'Union. Cartier refusa d'accéder à ces demandes, et il refusa de nouveau de se présenter en 1844, voulant, disait-il, acquérir une position indépendante dans sa profession avant de se lancer sur la mer orageuse de la politique. Mais, en attendant, il n'en témoignait pas moins

[17] Alpheus Todd : "Parliamentary Government in the British Colonies." p. 56.

le plus vif intérêt pour la discussion des grandes questions qui préoccupaient alors l'esprit public.

Le premier ministère LaFontaine-Baldwin fut formé en septembre 1842, et ainsi qu'on l'a fort justement dit, ce jour a marqué une époque dans l'histoire constitutionnelle du Canada, car c'était le premier cabinet canadien où le principe du gouvernement autonome canadien était reconnu. Dans ce gouvernement, LaFontaine avait le portefeuille de procureur-général pour le Bas-Canada, et son collègue Baldwin occupait les mêmes fonctions pour le Haut-Canada.

Cartier, qui avait pris une part proéminente pour appuyer la politique de LaFontaine, ne se tint pas de joie quand il apprit le triomphe de son chef, et afin de montrer quelles relations étroites et intimes existaient dès lors entre le grand leader canadien français et celui qui était destiné à être son successeur, nous ne pouvons mieux faire que de citer la lettre suivante adressée dans le temps par Cartier à LaFontaine :

MONTRÉAL, 18 septembre 1842.

L'HON. L. H. LAFONTAINE, Kingston.

Mon cher Monsieur.—Je ne m'attendais pas d'apprendre à mon arrivée hier de Saint-Charles la mille fois bonne nouvelle et si heureusement confirmée de votre nomination comme Procureur-Général. Permettez-moi de vous offrir mes félicitations sur votre promotion à une charge aussi importante. Je dois vous congratuler d'abord en qualité d'ami du pays. Certes les événements de la semaine dernière devront faire annales dans l'histoire du Canada. On ne pouvait guère s'imaginer que le pouvoir qui durant ces dernières années n'avait fait sentir son action que pour écraser et sacrifier notre trop longtemps infortuné parti viendrait de lui-même de l'avant offrir à ce parti la branche d'olivier et choisirait parmi nous pour l'aider à réparer les injustices passées et effectuer le bien à venir un homme aussi digne et aussi méritant que vous sous tous les rapports. Je dois vous dire qu'ici tous vos amis et moi en particulier donnons notre approbation complète aux conditions que vous avez faites avant d'accepter votre nouvel office. Nous y avons reconnu votre indépendance, votre droiture et votre patriotisme. Votre nomination a électrisé nos cœurs et nos esprits. Nous commençons à nous raviver, à avoir de l'espoir et de la confiance, choses qui nous avaient laissés depuis si longtemps. Nous nous sentons éveillés de la torpeur et du dégoût qui nous tenaient à bas, et poussés vers la vie sociale et politique dans la défense et la conquête de nos légitimes droits. Puisse donc le char de l'Etat sous votre direction mieux rouler que par le passé ! Je viens de vous parler comme ami du pays ; il me reste encore à m'exprimer comme votre ami sur votre présente position qui me réjouit au delà de toute expression. Je suis content de voir que vos travaux, votre persévérance ont reçu une due rémunération. Je sais que dans votre vie publique vous avez été en butte à des petites et injustes calomnies que vous avez endurées avec une patience toute patriotique. Que diront à présent les langues vénéneuses ?

Il ne leur reste rien ni sur vos actes ni sur vos principes qu'elles puissent mal interpréter ou commenter en mauvaise part. L'indépendance dont vous avez toujours fait preuve et votre mérite rémunéré d'une manière aussi signalée devront "SILENCIER" à jamais es petits ennemis intestins. J'ai confiance que chaque ami du pays vous aidera dans votre action ministérielle. Vous devez vous attendre à cela, et vous pouvez compter d'être soutenu et appuyé dans vos mesures de l'influence et des actes de nos compatriotes. Je vois que dans une de vos dernières lettres à Berthelot[18] vous me mandez d'allr à Kingston. Je ne pense point que maintenant je puisse vous être utile. Toutefois si vous jugiez que ma présence au siège gouvernemental servirait à quelque chose, je vous prie de m'en écrire et je me conduirai ici en conséquence. J'ai perdu toute la semaine dernière à la Cour

[18]Berthelot, plus tard juge, un ami intime de La Fontaine.

de District à St-Charles (qu'entre autres choses j'espère voir disparaître). Je suis bien en arrière pour le terme et je ne pourrais que difficilement quitter avant 8 à 10 jours. Je vous mets au fait de cette circonstance pour vous aider dans ce que vous voulez faire de moi. Berthelot et moi avons bu le champagne à votre santé. Nous avons mis notre estomac en unisson avec le cœur. Je termine en vous souhaitant succès et prospérité.

Et croyez-moi, Votre très obéissant serviteur et ami,

(Signé) GEO.-ET. CARTIER.

N. B. — J'ai écrit cette lettre lentement pour que vous puissiez la lire.

Cette lettre offre un vif intérêt, non seulement sous le rapport historique, mais en outre pour les détails personnels et intimes qu'elle contient. Elle montre la fidélité du sentiment qui animait Cartier pour défendre la politique de son chef et à quel point il lui était dévoué. On voit aussi là quelle confiance reposait LaFontaine en son jeune lieutenant. Elle indique en outre que Cartier avait dès lors en vue quelques-unes des grandes réformes légales qui devaient tant contribuer dans la suite à illustrer son nom. Avec la naturelle gaieté de la jeunesse, Cartier et son joyeux compagnon Berthelot vidèrent alors de grand cœur une coupe de champagne à la santé de leur chef, afin que leurs estomacs fussent à l'unisson de leurs cœurs. Le postcriptum porte à croire que l'écriture de Cartier laissait à désirer, et en effet cette écriture était extrêmement difficile à déchiffrer.[19]

L'appui donné par Cartier à LaFontaine ne lui fit jamais défaut, et nous le voyons de nouveau en 1844 entrer en lice pour défendre cette politique. Quand sir Charles Metcalfe refusa d'accepter les recommandations de ses conseillers au sujet des nominations publiques, le ministère LaFontaine-Baldwin, alléguant que l'action du gouverneur était en contravention directe du principe du gouvernement responsable, donna sa démission. Il ne se trouva qu'un seul Canadien-Français pour entrer dans le ministère Draper, qui succéda au gouvernement LaFontaine-Baldwin, et ce fut Denis-Benjamin Viger, qui avait précédemment rendu des services distingués à la cause patriote. Le 23 septembre 1844, la législature fut dissoute, et il s'ensuivit des élections générales. Viger, dont la conduite avait été généralement considérée dans le Bas-Canada comme adverse aux intérêts de ses compatriotes, chercha à se faire réélire à Saint-Hyacinthe, et c'est à cette occasion que Cartier prononça le premier discours public dont nous ayons souvenir. Ce discours fut un appel à la fois lucide et vigoureux en faveur du gouvernement responsable et de la politique de LaFontaine.

---

[19] L'original de cette lettre historique est dans les archives de la Société Historique de Montréal, à la bibliothèque St-Sulpice, où nous avons pu en prendre copie.

" Vous venez d'entendre le discours de M. Denis-Benjamin Viger, président du Conseil Exécutif," disait Cartier en s'adressant aux électeurs de Saint-Denis. " Je ne puis pas plus approuver ce discours que je n'approuve sa conduite en acceptant de former une administration à la demande de sir Charles Metcalfe.

" La question qui agite le pays, la voici en peu de mots : Faire triompher le principe de la responsabilité ministérielle, posé dans les résolutions de 1841, et mis en pratique sous sir Charles Bagot.

" Or, que disent ces résolutions ? Que le plus important et le plus incontestable des droits du peuple est d'avoir un parlement qui protège ses libertés, qui exerce une influence constitutionnelle sur l'exécutif, qui légifère sur toutes les matières de son ressort; que le gouverneur, tout en étant responsable aux autorités impériales seules, doit conduire nos affaires avec l'assentiment de ministres responsables et que ces ministres doivent jouir de la confiance des représentants du peuple.

" Sir Charles Bagot voulut faire un essai loyal de ces résolutions. Voilà pourquoi il appela au pouvoir notre digne et respecté chef, M. LaFontaine, qui, avec son éminent collègue M. Baldwin, représentait réellement la majorité du sentiment populaire. Son successeur sir Charles Metcalfe refusa de suivre l'avis de ses ministres en des matières qui étaient de leur ressort absolu, et je suis ici aujourd'hui pour le blâmer. Il s'est trouvé trois députés bas-canadiens pour l'approuver, et M. Viger est un de ceux-là. Non content d'avoir mal voté, il est devenu le principal conseiller du gouverneur et s'est allié à nos pires ennemis Qu'est devenu l'homme qui resta dix-neuf mois sous les verrous pour ne pas souscrire à des conditions qui n'étaient pas d'accord avec l'honneur de son pays ? Les temps sont bien changés. [20]

" M. Viger cherche maintenant à nous diviser en se prêtant aux manœuvres de sir Charles Metcalfe. Mais le Bas-Canada lui dira dans quelques jours, d'une voix à peu près unanime, qu'il reste uni et inviolablement attaché au principe de la responsabilité ministérielle. Là est le salut dans les luttes du présent comme dans les luttes de l'avenir.

" Electeurs de Saint-Denis," concluait éloquemment le jeune Cartier, " vous avez fait preuve de courage le 23 novembre 1837, quand armés de quelques mauvais fusils, de lances, de fourches et de bâtons, vous battiez les troupes du colonel Gore! J'étais alors des vôtres et je crois n'avoir pas manqué de bravoure! Aujourd'hui, je

---

[20] Viger avait été l'un des principaux chefs patriotes, et avait été emprisonné pour complicité dans le soulèvement.

vous conjure de repousser par vos votes, arme encore plus formidable, ceux qui veulent continuer l'oppression en vous privant des avantages du gouvernement responsable. Oui, élcteurs de cette noble paroisse, faites votre devoir, donnez un exemple salutaire, et le Bas-Canada sera fier de vous." [21]

Les paroles du jeune orateur allèrent au cœur de ses auditeurs, et devaient être prophétiques. Viger essuya une défaite écrasante, et le gouvernement dont il était l'un des leaders fut défait dans le Bas-Canada, bien qu'il eût pu s'assurer une majorité dans le Haut-Canada.

La lutte se continua durant quatre autres années, LaFontaine et Baldwin persistant à maintenir leurs demandes pour la pleine reconnaissance des principes du gouvernemnt responsable, à l'encontre de l'interprétation arbitraire et inconstitutionnelle du gouverneur. Le ministère Viger-Draper, le ministère Draper-Daly et le ministère Sherwood-Daly, qui se succédèrent au pouvoir à la suite de la résignation du gouvernement LaFontaine-Baldwin, eurent tous chacun une existence précaire. La dissolution du parlement par lord Elgin à la fin de 1847 fut suivie d'une lutte acharnée et les élections amenèrent le triomphe dans le Bas et dans le Haut-Canada du parti libéral ou réformiste conduit par LaFontaine et Baldwin. Le nouveau parlement se réunit le vendredi, 25 février 1848 ; le vendredi suivant, 3 mars, un amendement à l'adresse, comportant pour ainsi dire une motion de non-confiance dans le gouvernement fut adopté par un vote de cinquante-quatre contre vingt, et le lendemain le ministère Sherwood-Daly donnait sa démission. Lord Elgin, qui était déterminé à gouverner constitutionnellement, se mit immédiatement en communication avec LaFontaine, et lui confia la tâche de former une nouvelle administration. Le 10 mars, LaFontaine accepta le pouvoir comme premier ministre et procureur-général, et le 11 mars le second ministère LaFontaine-Baldwin prenait la direction des affaires. "Le jour où lord Elgin, après avoir beaucoup hésité," a dit un éminent homme d'Etat canadien, "a appelé Louis-Hippolyte LaFontaine pour lui demander s'il pouvait constituer un ministère qui aurait la confiance du parlement, le jour où LaFontaine accepta les fonctions de premier ministre et prêta serment, en stipulant que son vieil ami, Robert Baldwin, serait son collègue, ce jour-là qui fut le 11 *mars* 1848 fut certainement un jour de triomphe chèrement acheté. Ce fut aussi le jour béni de la naissance du gouvernement libre pour notre pays, c'est-à-dire le véritable jour de naissance de notre nation. Ce jour-là les derniers fers, les derniers liens furent rompus et l'autonomie coloniale fut à jamais consacrée." [22]

[21] Discours prononcé à Saint-Denis le 24 septembre 1844.

[22] F. D. Monk : Discours prononcé à Montréal, le 24 juin 1908 lors de la pose de la première pierre du monument LaFontaine.

Le long combat pour le gouvernement responsable était enfin gagné. LaFontaine et Baldwin avaient triomphé et le principe de la souveraineté populaire, du contrôle de l'exécutif par les représentants du peuple, était reconnu en son intégrité. Quand on considère les conditions qui existaient à l'origine de la lutte, le triomphe des réformistes n'en est que plus remarquable. Les réformistes de ce temps-là étaient loin d'être sur un lit de roses. Ils avaient à faire face non seulement à une opposition acharnée et puissante, mais en outre aux outrages, aux fausses représentations et aux persécutions dans l'accomplissement de leur grande tâche. Qu'ils aient pu résister dans leurs efforts en face de semblables conditions, c'est bien la preuve la plus manifeste de leur sincérité et de leur patriotisme. Comme nous l'avons déjà dit, Cartier, bien que n'étant pas encore entré dans le parlement, avait contribué à un degré éminent, par ses efforts et son influence, au triomphe de la grande cause qui lui était si chère. Nous avons déjà dit aussi que Cartier était le disciple de LaFontaine et l'un des plus fermes partisans de sa politique. Il était destiné à être encore plus que tout cela, car il devait être, durant une longue période, le successeur de LaFontaine comme chef incontesté du peuple canadien-français. Nous avons parlé quelque peu au long des carrières de Papineau et de LaFontaine, car ce fut en s'associant à ces deux grands hommes que Cartier prit ses premières leçons de politique. Nous avons vu comment la masse des abus avait été démolie par Papineau, et comment le solide édifice de la liberté constitutionnelle avait été érigé par LaFontaine et Baldwin sur le terrain ainsi déblayé. Nous allons voir maintenant comment de grandes réformes purent être mises à exécution, et comment des travaux publics gigantesques ont été inaugurés et un puisssant Dominon établi grâce aux efforts de Cartier et de ses illustres collègues. Pendant toute sa carrière, Cartier n'oublia jamais les leçons qu'il avait reçues de LaFontaine ; il continua toujours à être un réformiste et un constitutionnel à toute épreuve ; toute sa politique, en réalité, fut basée sur les principes dont l'avaient pénétré le grand leader réformiste canadien-français. Quand LaFontaine eut terminé sa tâche, le devoir de la continuer fut dévolu à celui qui était le plus apte par sa nature et son tempérament à faire face aux nouvelles conditions qui demandaient les plus hautes qualifications pratiques. Comme LaFontaine avait été le successeur naturel de Papineau, ainsi Cartier devint le successeur naturel de LaFontaine.

Et quand LaFontaine, qui se retira de la vie publique en 1851, à l'âge de quarante-quatre ans, pour être ensuite durant douze ans l'honneur de la magistrature, disparut de la scène du monde en 1864, aucun tribut plus noble et plus sincère ne fut rendu à la mémoire de ce grand Canadien-Français que celui prononcé alors par Cartier devant le

Fac-similé d'une lettre autographe adressée à l'auteur par Sir Charles Tupper le dernier survivant des Pères de la Confédération.

Parkside,
Vancouver,
Feb. 5th 1913.

John Boyd Esq.

My dear Sir,

I have just received your letter of Jan. 28th and am very glad to learn that you have been entrusted with the very important work of writing the Life of the Hon. Sir G. E. Cartier Bart. You will find much of which I can give you on that subject. I have already said that confederation could not have been achieved without his powerful aid. It was strongly opposed by the entire Rouge party led by the able Hon. Mr. Dorion and by the influential Mr. Dunkin in Quebec and nothing but the dauntless courage and great influence of Cartier could have overcome that hostility. After the conferences at P. E. Island and London and Quebec, I came to the conclusion that the success of that great measure required the hearty cooperation of John A. Macdonald and Cartier and feeling that the Imperial Government had given great offence by conferring K.C.B. upon the former I explained the position to the Duke of Buckingham who agreed with me but he told me that no appointment could be made until a vacancy occurred on that order. I suggested that a baronetcy would meet the case and Her Majesty conferred it accordingly. Again when the Government was formed Sir George took fortunately the position of Minister of Militia & told me that he did so because it was the most efficient of all & then rendered great service. In reply to your question I can assure you that there is no truth in the statement that Sir John ever suggested at any of the conferences any thing but a federal union.

Yours faithfully,
C. Tupper

parlement du Canada-Uni. " En ce qui concerne mes relations avec l'homme éminent qui vient de s'éteindre," disait alors Cartier, " je ferai observer qu'il était mon ami dans la profession, et que je l'avais pris pour modèle. Non pas que je fusse en état de l'égaler ni même de rivaliser avec lui. Non, le juge LaFontaine possédait une vaste intelligence, et lorsqu'il pratiquait au barreau, c'était toujours avec crainte que j'entreprenais de défendre une cause combattue par celui qui n'est plus. Si j'ai pu acquérir un peu d'expérience comme avocat, je le dois dans une grande mesure au modèle que j'étais heureux d'essayer à imiter. J'ai eu la bonne fortune d'être l'ami non seulement professionnel, mais personnel de sir Louis-Hippolyte LaFontaine, qui a été mon chef politique et dont j'ai été partisan en Chambre, comme je l'avais été avant mon entrée au parlement."

" Le défunt juge en chef était un grand homme, et sa mort est une perte j'ose dire irréparable pour le pays. Il était remarquable par sa droiture, sa précision dans les débats, et sa probité. Il avait sans doute des adversaires ; mais il n'oublia jamais le respect qu'il devait à sa réputation d'honnêteté et d'habileté au milieu des plus vives agitations de la politique."

" Nous devons donc tous déplorer la perte que nous éprouvons par la mort de sir Louis-Hippolyte LaFontaine, qui faisait honneur à la magistrature et au pays. Sa nomination au poste de juge en chef du Bas-Canada avait été accueillie avec la plus grande faveur par le public, sans exception aucune ; on avait voulu le récompenser ainsi dans une certaine mesure de ses généreux services. Et quand Sa Majesté conféra à l'illustre défunt une haute marque de distinction, — le titre de baronnet — il n'y eut qu'une voix pour proclamer que personne n'en était plus digne que lui." [23]

Les paroles employées par Cartier à l'égard de LaFontaine devaient également pouvoir s'appliquer dans la suite au grand successeur de LaFontaine à la direction du peuple canadien-français. Ce que les réformistes, auxquels Cartier appartenait, ont pu accomplir devait effectuer un bien immense pour tout le pays. En réalité, ce n'était rien moins qu'une révolution, mais une révolution accomplie par des méthodes pacifiques et constitutionnelles. Cette révolution a assis sur de larges bases les fondations des libertés politiques et de l'autonomie nationale du Canada. Cartier et ses associés utilisèrent à leur tour ces fondations pour y ériger le majestueux édifice d'une grande con-

[23] Le 24 juin 1908, en présence d'une réunion distinguée, la première pierre d'un monument à LaFontaine fut posée dans le Parc LaFontaine, à Montréal, par sir Alphonse Pelletier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Il faut espérer que l'œuvre sera reprise et qu'on rendra à LaFontaine la justice qui lui est due par l'érection d'un monument commémorant ses services, de même que le monument Cartier commémore les grandes choses accomplies par Cartier.

fédération des provinces-sœurs jouissant des mêmes droits et libertés et réunies dans une commune destinée de grandeur nationale.

Jusqu'ici nous avons vu George-Etienne Cartier dans un rôle subordonné ; sa figure va bientôt se dessiner à l'horizon politique, puis monter et s'affirmer peu à peu jusqu'à ce que le cours des événements en eût fait l'une des personnalités dominantes de l'histoire du Canada.

Depuis que ceci a été écrit, mon ami M. Montarville Boucher de LaBruère, directeur du bureau des archives nationales à Montréal, a publié dans la *Revue Canadienne* du mois de janvier 1916, des documents demeurés inédits jusque-là, qui prouvent que LaFontaine avait fait une première démarche auprès de lord Gosford, avant les événements de Saint-Denis et de Saint-Charles, pour lui demander de convoquer d'urgence le parlement. Pour LaFontaine c'était le seul moyen efficace de maintenir la paix dans le pays, d'affaiblir l'indignation intense soulevée chez le peuple par le décret d'arrestation de ses représentants, décret qui provoqua indubitablement la résistance inattendue que l'on sait à Saint-Denis et à Saint-Charles.

CHAPITRE V

LA CARRIERE DE CARTIER SOUS L'UNION

C'est en 1848 que George-Etienne Cartier a commencé la carrière politique qui devait être si féconde en résultats et d'un tel avantage pour son pays. Ainsi que nous l'avons déjà vu, en 1841 et en 1844, il avait refusé d'accéder aux sollicitations de son chef qui le pressait d'entrer dans l'arène politique. En 1848, les conditions étaient beaucoup changées. Par son travail assidu et l'attention qu'il avait donnée à ses devoirs professionnels, Cartier s'était acquis une influence considérable au barreau, et la clientèle très étendue qu'il avait recrutée lui assurait, jusqu'à un certain point, l'indépendance financière qu'il jugeait nécessaire avant de se lancer dans la politique. Quand donc, en 1848, le siège de Verchères au parlement du Canada-Uni devint vacant par la nomination du titulaire, James Leslie, au Conseil Législatif, George-Etienne Cartier, à la demande d'un grand nombre de ses amis, accepta la candidature dans les intérêts du ministère LaFontaine-Baldwin. Son adversaire était M. Marion, citoyen bien connu du comté, mais la popularité de Cartier était telle que la votation qui eut lieu le 3 et le 4 avril lui donna la victoire par une majorité de 248 voix. Dans la principale paroisse, celle de Varennes, Cartier reçut 374 voix alors que son adversaire n'en avait eu que quatre. La victoire du jeune enfant du comté, qui avait déjà fait son chemin dans le monde, fut saluée avec le plus grand enthousiasme et le nouveau député fut l'objet de toute une série d'ovations. Parti de Verchères le 5 avril pour Varennes, il fut accueilli en triomphateur le long de la route par plusieurs des principaux citoyens du comté, qui l'accompagnèrent à cheval jusqu'à Varennes, où il fut l'hôte du seigneur, Paul Lussier, à un grand banquet auquel prirent part plusieurs notables de la paroisse. A quelques jours de là, le jeune député revint à Verchères, chef-lieu du comté, pour la proclamation de son élection, et ses électeurs réunis en cet endroit de toutes les parties du comté lui firent en cette occasion une magnifique ovation. Une foule considérable l'accompagna jusqu'à Varennes, après la proclamation, et tout le long de la route l'apparition du cortège fut le signal de grandes manifestations de joie. Même à Varennes, et quand Cartier se préparait à prendre congé, on insista pour l'accompagner jusqu'à la limite extrême séparant le comté de Verchères de celui de Chambly.

Dans un manifeste à ses électeurs publié un peu plus tard, le jeune Cartier exprima modestement ses remerciements pour l'honneur qui lui avait été conféré et les craintes qu'il éprouvait de ne pas être à la hauteur de la tâche qu'on attendait de lui. " Le résultat de l'élection," disait-il, " a fait pencher la balance en ma faveur, et m'a conféré le mandat le plus important et le plus sacré qu'il soit possible de confier à un homme: celui de prendre part en votre nom à la législation du pays. Tout en vous offrant mes remerciements les plus sincères pour cet honneur insigne et pour la confiance dont vous m'avez honoré en me choisissant pour vous représenter, j'avoue que j'appréhende que mes faibles capacités ne soient pas toujours à la hauteur des devoirs que j'aurai à remplir comme membre du parlement. Néanmoins, je puis vous assurer que je n'épargnerai aucun effort pour m'acquitter de mon mieux de mes nouvelles et importantes fonctions, comptant aussi beaucoup, pour m'aider à atteindre ce but, sur le concours que je dois attendre du patriotisme, des lumières et de l'intelligence qui distinguent à un haut degré les électeurs du comté de Verchères." C'est en évaluant avec une telle modestie ses propres mérites et avec ce sens élevé qu'il témoignait de ses responsabilités que Cartier commença une carrière publique qui devait être l'une des plus notables de l'histoire du Canada.

Ce fut en 1849 que Cartier, alors dans sa trente-cinquième année, prit son siège dans le parlement dont il devait être durant tant d'années l'une des figures les plus proéminentes. La session de 1849 fut une des plus mémorables de nos annales parlementaires. Grâce aux efforts réunis de LaFontaine et de Baldwin, le long combat pour le gouvernement responsable avait été couronné d'une victoire éclatante et désormais la volonté du peuple allait être suprême. Le parlement s'assembla à Montréal le 18 janvier. C'était la dernière fois que Montréal allait jouir du privilège d'être le lieu de réunion des repré--tants du peuple. Avant que la session eût été prorogée, et par suite de la conduite indigne d'une populace incendiaire, le parlement n'était plus qu'un amas de ruines et Montréal avait perdu à jamais la distinction d'être restée la capitale du pays, quoiqu'elle devait garder pour toujours le titre magnifique de métropole commerciale du Canada.

Dans le parlement de 1849, le ministère LaFontaine-Baldwin avait une majorité considérable. Les élections générales de 1847 avaient résulté en un triomphe écrasant pour le parti de la réforme, tant dans le Haut que dans le Bas-Canada, et quand la première session du nouveau parlement s'ouvrit à Montréal le 25 février 1848, le vote pour le choix du président montra quelle était la puissance des réformistes, leur candidat, Morin, l'emportant sur sir Allan McNab par cinquante-quatre contre dix-neuf voix. Un amendement au discours du Trône rédigé par Robert Baldwin, et statuant que le gou-

vernement — le ministère Sherwood-Daly qui avait succédé au ministère Draper peu de temps avant l'élection — ne jouissait pas de la confiance du pays, fut adopté le 3 mars par un vote de cinquante-quatre contre vingt. Dans les circonstances, le gouvernement n'avait plus qu'une chose à faire: c'était de donner sa démission, et c'est ce qu'il fit immédiatement. Sans tarder un instant, lord Elgin fit alors appeler LaFontaine, et celui-ci s'associant à Baldwin forma un ministère qui entra en fonction le 11 mars 1848, et qui ne cessa d'exister qu'avec la retraite de LaFontaine et de Baldwin de la vie publique en 1851.

Quand Cartier prit son siège au parlement au commencement de la session de 1849, il se trouva mêlé de près à des hommes dont les noms sont maintenant célèbres dans l'histoire du Canada. Dans la liste des députés de ce parlement se trouvent les noms de Louis-Hippolyte LaFontaine, Robert Baldwin, Louis-Joseph Papineau, Auguste-Norbert Morin, John A. Macdonald, Alexander Tilloch Galt, Joseph Cauchon, T. C. Aylwin, P.-J.-O. Chauveau, Wolfred Nelson, L. T. Drummond, Henry Sherwood, J. H. Cameron, John Sanfield Macdonald, Allan MacNab, William Cayley, Malcolm Cameron, Francis Hincks et William Hume Blake. Plusieurs de ces hommes renommés devaient devenir les collègues de Cartier, et l'un, entre autres était destiné à être l'ami et l'associé de toute sa vie.

Le leader de l'opposition dans l'Assemblée était sir Allan MacNab, qui était alors âgé de cinquante-trois ans. L'une des figures les plus pittoresques de nos annales politiques, sir Allan avait eu une carrière assez accidentée. Fils du principal aide-de-camp du général Simcoe, il était né à Niagara en 1798. Entré comme cadet dans la marine en 1813, alors qu'il n'était âgé que de quinze ans, il avait servi quelque temps dans la flotte anglaise sur le lac Ontario, puis passa ensuite dans l'armée et prit part à plusieurs engagements, notamment à la bataille de Plattsburg. La guerre terminée, il commença à étudier le droit et fut admis au barreau du Haut-Canada. D'abord élu à la Chambre du Haut-Canada dans les intérêts du parti tory par le comté de Wentworth, il devint président de cette Chambre en 1837. Durant l'insurrection du Haut-Canada il eut le commandement de la milice provinciale, et ce fut lui qui ordonna de détacher le steamer "Caroline" de la rive américaine de la rivière Niagara et le fit aller à la dérive et s'engouffrer dans les cataractes quelques milles plus bas. Ce fut surtout en reconnaissance des services qu'il rendit alors qu'il fut subséquemment créé chevalier. Lors de la première élection pour le parlement du Canada-Uni, MacNab fut choisi pour représenter Hamilton et il prit son siège dans l'Assemblée comme leader reconnu des torys les plus avancés, position qu'il était destiné à occuper durant

nombre d'années, jusqu'à ce qu'un esprit plus moderne et plus éclairé eût enfin pénétré les rangs torys. Durant quelque temps, sir Allan MacNab fut aussi président de l'Assemblée. Bien qu'on ne puisse pas dire qu'il ait été un homme d'Etat, ses principes torys bien connus, et auxquels il resta résolument fidèle, et le prestige que lui avaient valu ses exploits militaires, avaient fait de lui un leader très acceptable pour la grande masse du parti tory, aux yeux duquel le libéralisme sous quelque forme qu'il fût était anathème, c'est-à-dire quelque chose qu'il fallait supprimer coûte que coûte. Possédant un extérieur imposant, un esprit cultivé et des manières aimables, le vaillant chevalier était personnellement populaire en dépit de ses multiples excentricités. Sa demeure, maintenant transformée en un musée historique sur les bords de la superbe baie Burlington aux environs de Hamilton, nous donne une idée de ses goûts extravagants et de la magnificence vraiment princière de son genre de vie, Tel était l'homme qui devait rester à la tête des vieux torys, lors de la dernière défense qu'ils opposèrent aux forces irrésistibles du libéralisme.

Dès le début de son administration, le second ministère LaFontaine-Baldwin se mit vigoureusement à l'œuvre pour élaborer le programme de réforme législative et de progrès qui devait lui mériter le titre glorieux de Grand Ministère. L'ouverture de la session de 1849 fut marquée par la déclaration, tout particulièrement agréable pour le Bas-Canada, que le gouvernement impérial avait promulgué une loi révoquant la clause de l'Acte d'Union stipulant que l'anglais serait la seule langue officielle de la législature, et le gouverneur-général, lord Elgin, donna une sanction pratique à cette déclaration en lisant le discours du Trône dans les deux langues. Une autre déclaration faite par le gouverneur-général indiquait bien quels changements s'étaient produits depuis le soulèvement de 1837. " Je suis autorisé à vous informer," disait lord Elgin, " que c'est le dessein de Sa Majesté d'exercer la prérogative de grâce en faveur de tous ceux qui sont encore passibles de peines pour crimes politiques se rapportant aux malheureux événements de 1837-1838, et j'ai reçu ordre de la Reine de vous inviter à conférer avec moi pour promulguer une loi donnant effet aux très gracieuses intentions de Sa Majesté." L'adoption d'une loi d'indemnité par le parlement provincial, dont le discours du Trône disait aussi quelques mots, fut le prélude de l'un des épisodes les plus orageux dont fassent mention nos annales parlementaires. Après un débat animé, l'adresse en réponse au discours du Trône fut adoptée par un vote de quarante-huit contre dix-huit. Ce fut à l'occasion de cette discussion que se produisit le fameux duel parlementaire entre LaFontaine et Papineau, dont nous avons déjà dit quelques mots. Avant l'adoption finale de l'adresse, Papineau proposa plusieurs amen-

dements qui furent tous rejetés à de fortes majorités. Un bill d'amnistie en faveur de tous ceux qui restaient impliqués dans le soulèvement de 1837-38 fut déposé par LaFontaine, adopté par la Législature et sanctionné le 1 février par le gouverneur-général.

La vigueur et l'activité témoignées par le gouvernement furent telles que près de deux cents mesures furent adoptées avant la clôture de la session. Des réformes législatives, judiciaires et domestiques du caractère le plus important furent inaugurées, et à cette session se firent aussi les premiers pas dans la grande politique de développement domestique qui devait avoir pour résultat d'ouvrir une ère de construction de chemins de fer et de canaux, d'inauguration de grands travaux publics et d'énorme développement matériel en général. C'est en cette occasion que George-Etienne Cartier se fit entendre pour la première fois dans le parlement, le premier discours de sa carrière parlementaire ayant été prononcé le 15 février 1849, alors qu'il présenta une pétition au nom de la compagnie de chemin de fer Saint-Laurent et Atlantique pour demander l'aide du Trésor afin de terminer ce chemin de fer. L'activité témoignée par Cartier en matière de chemins de fer et autres grandes entreprises publiques sera dûment considérée dans une autre partie de cet ouvrage, mais il importe ici de faire ressortir le fait que le jeune député de Verchères, dès le début de sa carrière publique, a témoigné l'intérêt le plus vif pour les projets mêmes auxquels il devait surtout consacrer sa vie, c'est-à-dire ceux ayant pour objet le développement du pays.

Si considérables et importants que fussent bon nombre des projets de lois de la première session du parlement où a figuré Cartier, en nous plaçant au point de vue de l'intérêt historique toutes les autres questions sont jetées dans l'ombre par le fameux bill d'indemnité des victimes de 1837. Dès les premirs jours dc la session, LaFontaine avait proposé, avec l'appui de Baldwin, une série de résolutions en faveur de la nomination de commissions chargées de considérer les demandes d'indemnités pour pertes subies durant le soulèvement du Bas-Canada, et pour aviser au remboursement de ces pertes. Ces résolutions furent adoptées à de grandes majorités, et le 27 février LaFontaine présenta un bill basé sur ces résolutions et intitulé: "Loi ayant pour objet d'indemniser les personnes du Bas-Canada dont les biens ont été détruits durant l'insurrection de 1837-1838." Ce bill, adopté le 9 mars par un vote de quarante-sept contre dix-huit, stipulait que le gouverneur-général désignerait cinq commissaires chargés "de s'enquérir fidèlement et impartialement au sujet des pertes subies durant l'insurrection et de fixer le chiffre de ces pertes." Ces commissaires étaient autorisés à assigner des témoins et à les interroger sous serment. Le bill stipulait aussi que le montant maximum ne devait pas

dépasser £100,000, et que si les commissaires dépassaient ce chiffre, la distribution se ferait d'après une base proportionnée. Enfin le bill stipulait expressément qu'aucune réclamation ne serait reconnue de la part de " personnes condamnées pour trahison durant la révolte, ou qui, après avoir été arrêtées, avaient fait leur soumission à Sa Majesté et avaient été exilées aux Bermudes."

Il est difficile de comprendre, aujourd'hui, comment une semblable mesure a pu soulever dans le temps une telle tempête de récriminations. Cette loi, qui était basée sur les principes les plus simples de l'équité et de la justice, avait seulement pour objet, ainsi que le fit remarquer Baldwin, de faire pour le Bas-Canada ce qui avait déjà été fait pour le Haut-Canada. Une loi avait été promulguée par l'Assemblée du Haut-Canada dans les derniers jours de son existence (22 octobre 1840), accordant des compensations à ceux qui avaient subi des dommages dans cette province, soit par le passage des troupes ou par suite d'autres causes, et cette loi avait été mise en vigueur par une autre loi promulguée en 1845 par le gouvernement Draper. Ce que demandait LaFontaine était tout simplement d'étendre au Bas-Canada un privilège qui avait été accordé au Haut-Canada. Il ne faut pas oublier, cependant, que quelques années à peine s'étaient écoulées depuis le soulèvement de 1837, que les préjugés et passions de races, bien que jusqu'à un certain point apaisés, n'étaient pas encore entièrement disparus, et qu'il y avait des fanatiques, comme il s'en trouve du reste toujours, qui étaient prêts à saisir l'occasion d'attiser le feu de la discorde pour amener un embrasement général. C'est là exactement ce qui se produisit. Il n'y a aucun doute, aussi, que certaines gens s'empressèrent alors de tirer avantage de l'excitation populaire pour des fins de partis politiques. Le bill d'indemnité fut dénoncé par des orateurs torys comme une mesure destinée à récompenser des rebelles, et l'opposition reçut pour mot d'ordre le cri de guerre : " Pas d'argent pour les rebelles !" L'adoption du bill donna lieu, au parlement, à des discours enflammés et à des scènes d'une extrême violence, et la discussion commencée le 27 février ne se termina que le 9 mars.

Il ne semble pas que George-Etienne Cartier ait pris aucune part à ce débat historique, bien qu'il n'y ait aucun doute qu'il était alors présent et qu'il ait voté en faveur de la mesure. Dès le premier jour où il avait pris son siège, le jeune Cartier s'était mis assidûment à ses devoirs parlementaires. Ce qu'il avait alors en vue n'était pas tant de briller dans les débats comme de se rendre parfaitement maître de la pratique et de la procédure parlementaire. Il fit partie de plusieurs comités permanents de la Chambre et se fit remarquer dès les premiers mois par l'attention scrupuleuse qu'il donnait aux questions qui lui étaient soumises, ainsi que par la facilité merveilleuse qu'il pos-

sédait de saisir tous les détails. Absorbé dans ses études et par les devoirs qui lui étaient assignés comme nouveau membre de la Chambre, il ne prit que peu de part aux débats dans les commencements de sa carrière.

Mais bien que Cartier n'ait pas élevé la voix durant la discussion du bill d'indemnité, on peut être sûr qu'il n'en était pas moins un spectateur intéressé au plus haut point de tout ce qui se passait. Nous pouvons imaginer surtout quels durent être ses sentiments quand son ancien chef du combat de Saint-Denis, Wolfred Nelson, alors siégeant pour le comté de Richelieu, soulevé de fureur par les termes de " rebelles " et de " traîtres " qui étaient lancés de tous côtés, se leva et d'une voix tremblante de rage et d'émotion s'écria : " Je déclare à ceux qui nous appellent, mes amis et moi, des traîtres, qu'ils en ont menti par la gorge, et je suis prêt à prendre ici ou ailleurs la responsabilité de ce que je dis. M. le président, si l'amour que je porte à mon pays, si l'attachement que j'ai pour la couronne anglaise et notre gracieuse Souveraine, constituent un crime de haute trahison, oh! alors, vraiment, je suis un rebelle. Mais je dis à ces messieurs, à leur face, que ce sont eux et leurs pareils qui font les révolutions, renversent les trônes, foulent aux pieds dans la poussière les couronnes et brisent les dynasties. Ce sont leurs iniquités qui soulèvent les peuples et les jettent dans le désespoir. Je renonce volontiers à toute réclamation pour les pertes considérables qu'on m'a si cruellement infligées, car j'espère, avec la grâce de la divine Providence, que je pourrai, à force de travail et malgré mon âge avancé, m'acquitter de mes obligations et payer ce que je dois. Mais indemnisez ceux dont on a détruit les biens à cause de moi. Il y a des centaines de braves gens aujourd'hui réduits à la misère, dont le seul crime fut d'avoir eu confiance en l'homme qu'ils estimaient. Rendez à ces infortunés ce qu'ils ont perdu, indemnisez-les, je ne demande rien de plus."

Combien aussi Cartier dut être remué, ainsi que les autres membres de la Chambre, par les accents éclatants de William Hume Blake, alors que, dans un des discours les plus éloquents et les plus passionnés dont nos annales parlementaires fassent mention, cet homme d'Etat, qui était destiné à être le père d'un fils encore plus illustre, s'écria, en réponse aux accusations de sir Allan MacNab, qui avait toujours stigmatisé les Canadiens-Français comme rebelles et comme des hôtes étrangers : " Je ne suis pas venu ici pour prendre des leçons de loyauté de ces honorables messieurs du parti tory, lequel, tout en affectant en tout temps un zèle particulier pour les prérogatives de la Couronne, est toujours prêt à sacrifier la liberté du sujet. Ce n'est pas là de la loyauté britannique ; c'est une loyauté bâtarde qui à toutes les époques de l'histoire du monde n'a pu que pousser l'humanité dans les voies de

la rébellion.... L'épithète de " rebelle " a été appliquée par le vaillant chevalier (sir Allan MacNab), à certains membres de la droite, mais je puis assurer à ces messieurs que leur conduite publique a démontré que ce sont eux qui sont rebelles à la constitution et au pays."

La scène qui s'ensuivit a dû faire une impression inoubliable sur Cartier ainsi que sur tous ceux qui en furent les témoins. " Si l'honorable député," s'écria sir Allan MacNab, pourpre de rage, " entend m'appliquer l'épithète de rebelle, je dois lui dire qu'il ment effrontément." Un tumulte épouvantable éclata alors dans la Chambre, et une prise de corps entre Blake et MacNab ne fut empêchée que par l'intervention opportune du sergent d'armes. L'excitation était à son comble, excitation qu'accentuaient encore les cris et sifflements venant des galeries regorgeant de spectateurs. Tout ce joli tapage ne put être apaisé qu'après que Blake et MacNab eurent été confiés aux soins particuliers du sergent d'armes et après que quelques-uns des principaux meneurs dans les galeries eurent été arrêtés.

Avec quelle sympathie Cartier dut aussi écouter Papineau quand le grand tribun, prenant la parole après William Hume Blake, termina son discours en rendant ce tribut d'hommages aux patriotes de 1837 : " Leur mémoire," s'écria-t-il, " est et sera toujours chère au peuple canadien. Ils sont morts comme ils avaient vécu, c'est-à-dire en braves, et en ayant sur les lèvres ces mots : Dieu, ma patrie et la liberté ! C'est vraiment montrer peu de courage moral ou civique que de ne pas applaudir le patriotisme constant dont ils ont donné des preuves si éclatantes."

On peut se faire une idée, par ces scènes violentes en pleine Chambre, de ce que devait être au dehors l'état des esprits sur cette mesure. Mais le gouvernement convaincu de la justice de sa cause, entendait bien ne pas s'en laisser imposer par la populace, et la Chambre adopta finalement la mesure par un vote de quarante-sept contre dix-huit. Il y eut une majorité en faveur du bill dans les deux provinces. Sur trente et un députés du Haut-Canada, qui votèrent à la troisième lecture, dix-sept se déclarèrent en faveur du bill et quatorze contre. Parmi les députés du Bas-Canada, et à part la délégation entière de langue française, six députés de langue anglaise votèrent en faveur de la mesure.

Bien qu'il n'ait pris aucune part au débat, Cartier appuya le programme de LaFontaine, et son nom figure parmi ceux qui votèrent en faveur des résolutions et du bill. Parmi les votes adverses, il convient de noter ici celui de John A. Macdonald. [1]

---

[1] John A. Macdonald, qui était alors un tory zélé, obéissant au mot d'ordre de sir Allan MacNab, dénonça la mesure comme étant une chose " on ne peut plus honteuse."—Pope's " Memoirs of Sir John A. Macdonald," Vol. I, p. 67.

L'appel aux voix, pour l'adoption de la principale clause où figurent les noms de Cartier et de Macdonald, donna le résultat suivant :

Pour : — Armstrong, Baldwin, Blake, Beaubien, Boulton, Boutillier, Cameron, *Cartier,* Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, LaFontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Macdonald (Glengarry), McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott (Bytown), Scott (Deux-Montagnes), Smith (Wentworth), Taché, Thompson, Viger, Watts — 48.

Contre : — Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Chrysler, Dickson, Gugy, Johnson, Lyon, *Macdonald* (Kingston), MacNab, Mulloch, McConnell, McLean, Meyer, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, Smith (Dunham), Smith (Frontenac), Stevenson, Wilson — 23.

L'émeute qui grondait de toute part ne se déchaîna cependant que le 25 avril, qui fut le jour où le gouverneur-général lord Elgin donna sa sanction formelle au bill. Ce jour-là, la foule énorme qui était réunie près du parlement accueillit le départ du représentant de la Reine, après qu'il eût signé le bill, par une tempête de huées, et les furieux qui suivaient sa voiture dans les rues lui jetèrent des pierres et des œufs pourris. Toute la ville fut bientôt en émoi. Dans la soirée, une réunion monstre fut tenue sur le Champ de Mars, et tout à coup, au milieu des harangues incendiaires, on entendit le cri : " Au Parlement !" La populace, soulevée d'une furie indescriptible, se répandit dans les rues, saccageant en passant les bureaux du " Pilot," qui appuyait le gouvernement. Arrivés au parlement, les émeutiers commencèrent par faire pleuvoir une grêle de pierres à travers les fenêtres. La Chambre était alors en séance, et les députés se hâtèrent d'en sortir, cherchant refuge dans les corridors et les salles de comités. Le temps de le dire, la populace avait envahi la Chambre même et exhalait sa fureur en s'attaquant aux meubles et aux ornements, qu'elle mettait en morceaux. L'un des émeutiers, qui voulait faire son Cromwell, alla occuper le fauteuil du président et annonça que la législature était dissoute. Au beau milieu de toute cette œuvre de destruction, des cris retentirent : " Au feu ! Au feu ! ", et l'instant d'après tout le parlement était en flammes. En quelques heures l'édifice n'était plus qu'une masse de ruines, et une perte irréparable avait été subie par la destruction de la précieuse bibliothèque, qui contenait nombre d'ouvrages très rares et des documents publics d'une valeur inestimable.

On ne mentionne pas ce que fit Cartier durant cette nuit mémorable ; mais il se trouvait certainement au parlement quand la populace fit irruption dans l'édifice, car l'Assemblée siégeait alors en comité pour la discussion du bill de réforme judiciaire du Bas-Canada, mesure à

laquelle Cartier prenait le plus vif intérêt et à laquelle il devait donner la plus grande attention.

Il n'est pas nécessaire d'entrer en plus de détails sur les autres scènes regrettables qui déshonorèrent la métropole. Lord Elgin, en face de la violence et de l'insolence de la populace, refusa pertinemment de dévier de la ligne de conduite qu'il s'était tracée. La majorité des représentants du peuple avait voté en faveur de la mesure. Que cette mesure fût ou non vicieuse, elle n'en avait pas moins été adoptée par une majorité incontestable, et lord Elgin prit la seule attitude qu'il pouvait prendre, c'est-à-dire que sous un gouvernement responsable la majorité doit gouverner. Bien que sa conduite, dans le temps, lui ait attiré bien des désagréments personnels, il a assuré par là même le fonctionnement du gouvernement responsable, et il a ainsi rendu au pays un service incalculable dont le souvenir reconnaissant s'attachera à jamais à sa mémoire. Nous avons dû nous arrêter ici en passant sur ces scènes orageuses parce que, en un sens, elles servent d'introduction à la carrière parlementaire de Cartier.

C'est à cette période de sa carrière que Cartier donna une preuve frappante de sa confiance dens les destinées du Canada comme entité politique distincte. Nous voulons parler de l'opposition qu'il manifesta, en cette même année 1849, à l'égard du mouvement tenté pour l'annexion du Canada aux Etats-Unis. On a fort bien dit que ce mouvement avait plutôt un caractère commercial que politique. A cette époque, le Canada passait par une période rigoureuse de dépression. L'adoption par la Grande-Bretagne, en 1846, d'une politique de libre-échange, et la disparition de la préférence britannique en faveur du Canada qui en fut la conséquence, portèrent un coup désastreux aux intérêts commerciaux du pays, et le mécontentement trouva son expression par la publication d'un manifeste demandant la séparation à l'amiable d'avec la Grande-Bretagne et une " union basée sur des termes équitables avec la Grande Confédération des Etats Souverains de l'Amérique du Nord." A une réunion tenue à Montréal le 12 décembre 1849, l'annexion du Canada aux Etat-Unis fut résolument invoquée par des citoyens éminents, et une association fut formée afin de réaliser ce projet.[2] Ce mouvement annexionniste ne trouva au-

---

[2] John Redpath était le président de cette assemblée, et John Glass et J. B. E. Dorion (l'Enfant Terrible) en étaient les secrétaires. Le conseil d'administration de l'Association Annexionniste de Montréal fut constitué comme suit : Président, John Redpath; vice-présidents, Benjamin Holmes, Jacob DeWitt, William Workman, L. H. Holton, Y. B. Anderson, D. E. Papineau, P. Drumgoole et John Donegani; conseillers, David Kinnear, H. Stephens, William Molson, John Rose, Joseph Papin, R. Laflamme, John Bell et John Ostell; trésorier, David Torrance; secrétaires, Robert Mackay et A. A. Dorion.

Parmi les noms les plus éminents figurant sur le manifeste annexionniste, dont une copie est en notre possession, sont les suivants : John J. C. Abbott, Jacob

cune faveur auprès de Cartier, qui, dès le début, s'opposa résolument à la chose et s'entremit avec beaucoup d'activité pour faire rédiger une protestation qui fut signée par bon nombre des principaux membres du parlement. Cette protestation, dont nous donnons ici le texte au long, exprime bien quelle était alors l'attitude de Cartier sur cette question :

" Nous soussignés, membres de la législature provinciale, résidant dans la ville de Montréal et ses environs, avons vu avec surprise et regret une certaine circulaire au peuple du Canada, récemment publiée par nombre de personnes, dans le but avoué de susciter au sein de notre population un mouvement en faveur d'une séparation d'avec la Grande-Bretagne et d'une annexion aux Etats-Unis d'Amérique.

Sincèrement attachés aux institutions que la mère-patrie a depuis peu reconnues, et convaincus que ces institutions sont suffisantes pour nous assurer, au moyen d'une législation sage et judicieuse, un remède prompt et efficace à tous les maux dont la province puisse se plaindre, nous croyons devoir nous empresser de protester d'une manière publique et solennelle contre les opinions énoncées dans ce document. Nous croyons devoir en même temps, et sans attendre le concours des autres membres de la législature, lequel, à peu d'exceptions près, nous est d'ailleurs assuré, en appeler à la sagesse, à l'amour de l'ordre et à l'honneur des habitants de ce pays, pour les engager à s'opposer par tous les moyens en leur pouvoir, à une agitation qui a pour but de saper cette constitution si longtemps désirée et dont l'octroi a été accueilli par des sentiments de vive reconnaissance envers la métropole, agitation qui enfin ne peut avoir pour résultat que la continuation des scènes dont cette ville a déjà tant souffert, le renversement de l'ordre social et le renouvellement des troubles et commotions dont nous avons eu jadis à déplorer les suites désastreuses."

Montréal, le 15 octobre 1849.

J. Leslie, M.C.L.
R. E. Caron, M.C.L.
L. M. Viger, M.P.P. pour le omté de Terrebonne.
J. H. Price, M.P.P., South Riding York.
Malcolm Cameron, M.P.P. pour le omté de Kent.
Jos. Bourret, M.C.L.
A. N. Morin, M.P.P. pour le comté de Bellechasse.
Lewis T. Drummond, M.P.P. pour le comté de Shefford.
Wolfred Nelson, M.P.P. pour le comté de Richelieu.
N. Dumas, M.P.P. pour le comté de Leenster.
Geo. Et. Cartier, M.P.P. pour le comté de Verchères.
Pierre Davignon, M.P.P. pour le comté de Rouville.
Ls Lacoste, M.P.P. pour le comté de Chambly.
A. Jobin, M.P.P. pour le comté de Montréal.
T. Bouthillier, M.P.P. pour Saint-Hyacinthe.
D. M. Armstrong, M.P.P. pour Berthier.

En prenant cette attitude au sujet du mouvement annexionniste Cartier montra non seulement plus de patriotisme mais une plus grande clairvoyance politique que plusieurs hommes publics de la période. Le temps a justifié son attitude, et bon nombre de ceux qui

---

DeWitt, M. P., A. A. Dorion, J. B. Dorion, L. H. Holton, Benjamin Holmes, F. E. Johnston, créé juge dans la suite, sir Francis Johnston, P. H. Knowlton, R. Laflamme, Charles Laberge, D. L. Macpherson, D. E. Papineau, Edward Goff Penny, John Redpath, Peter Redpath, John Rose, Labrèche Viger. Les noms de quelques-uns des plus grands négociants de la métropole, tels que les Torrance, les Redpath, les Molson, les Workman, se trouvent aussi parmi les signatures.

signèrent le manifeste annexionniste vécurent assez longtemps pour regretter leur action et pour prendre une part proéminente à la vie publique du Canada, l'un de ceux dont le nom figure l'un des premiers sur la liste des signataires étant devenu éventuellement dans la suite premier ministre du Dominion.

Le mouvement annexionniste de 1849 s'éteignit de mort naturelle, et quelques années plus tard, grâce aux efforts de lord Elgin, le Canada put obtenir sans l'annexion tous les avantages qu'on attendait de cette mesure. En anticipant un peu sur les événements nous devons ici tout particulièrement appuyer sur le fait que le traité de réciprocité négocié par lord Elgin, grâce aux efforts personnels qu'il sut mettre en œuvre à Washington, fut l'une des mesures les plus importantes de la période de l'Union. Ce traité fut sanctionné le 5 juin 1854, et entra en vigueur au Canada le 18 octobre suivant, et aux Etats-Unis le 16 mars 1855. En vertu des dispositions de ce traité, les Américains obtenaient la liberté d'utiliser les pêcheries côtières des eaux des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, sauf pour les crustacés, et les sujets britanniques obtenaient les mêmes privilèges dans les eaux des Etats-Unis. Bon nombre de produits communs au deux pays entraient des deux côté en franchise. Les Américains, par ce traité, obtinrent aussi la libre navigation du Saint-Laurent et des canaux entre les grands lacs et l'Atlantique, et de leur côté les sujets britanniques obtenaient des droits correspondants sur le lac Michigan. Il était stipulé que le traité resterait en vigueur durant dix ans, et pourrait ensuite être abrogé par l'une ou l'autre partie en en donnant un an d'avis.[3] Ce traité fut certainement d'un grand avantage pour le Canada et les Etats-Unis, et donna lieu à un grand développement du commerce entre les deux pays. Au bout de dix ans ce traité fut abrogé par les Etats-Unis, mais nous verrons bientôt que ce qui était destiné à porter un coup sensible au Canada fut en réalité un bienfait déguisé et amena indirectement l'union de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord et l'adoption d'une politique véritablement nationale. Cartier accueillit avec une satisfaction évidente l'heureux résultat des négociations du traité de réciprocité, car il était convaincu que ses effets seraient bienfaisants pour le Canada et feraient éventuellement disparaître toutes pensées d'annexion, à laquelle il était toujours fermement opposé. Même en 1861, il était encore persuadé que le traité ne serait pas abrogé, mais en cela il devait être désappointé.[4]

---

[3] Voir Adam Shortt : "Economic History, 1840-1867, Canada and its Provinces," Vol. V.

[4] Voir : Discours prononcé au parlement le 5 septembre 1861.

Ce fut comme réformiste de l'école de LaFontaine et de Baldwin que Cartier commença sa vie publique. Le parti réformiste, après bien des années d'épreuves et de vicissitudes, était maintenant à l'apogée de son pouvoir et de son influence. Peu de temps après l'adoption du bill d'indemnité, il devint apparent que des transformations de partis étaient en voie de s'opérer qui devaient avoir des résultats politiques très considérables. Jusqu'alors, les réformistes du Haut-Canada et du Bas-Canada avaient présenté un front solide en face des lignes des vieux torys. Mais un travail de désintégration était maintenant en train d'opérer des changements marqués des deux côtés. Un élément radical se glissait de plus en plus dans le parti réformiste, tandis que les torys voyaient se former chez eux un groupe animé d'idées plus libérales. Dans le premier cas, le résultat fut l'arrivée des " clear grits " dans le Haut-Canada, et la formation du parti " rouge " ou démocratique du Bas-Canada, tandis que du côté tory les nouvelles conditions devaient éventuellement amener le triomphe des conservateurs modérés, qui depuis quelque temps dirigaient toutes leurs espérances vers John A. Macdonald, de Kingston.

C'est en 1850 que l'élément radical avancé du parti de la Réforme dans le Haut- Canada, alléguant que l'administration était trop lente à s'occuper de certaines questions, notamment des réserves du clergé, forma un parti distinct auquel on donna dans la suite le nom de parti " clear grit." Le caractère radical de la politique dont les " clear grits " se faisaient les défenseurs peut être jugé par certains articles de leur programme, qui comprenaient l'application du principe électif à tous les fonctionnaires et à toutes les institutions du pays, sans en excepter le chef du gouvernement, le suffrage universel, le vote au scrutin, les parlements biennaux, l'abolition de la qualification foncière pour la représentation parlementaire, le retranchement dans les dépenses publiques, le libre-échange, la taxe directe et la sécularisation des réserves du clergé.

Dans le même temps qu'on assistait à la naissance du parti " clear grit " dans le Haut-Canada, l'élément radical du parti de la réforme dans le Bas-Canada s'affirmait de façon distincte par la formation du parti " rouge " ou démocratique, sous la direction de Papineau, qui comme nous l'avons déjà vu était absolument en désaccord avec La-Fontaine sur la plupart des questions. Le parti " rouge," qui à l'origine recevait toutes ses inspirations de Papineau, comprenait dans ses rangs des hommes comme Antoine-Aimé Dorion, qui devait devenir le grand adversaire de Cartier, son frère J.-B.-E.Dorion, connu sous le nom de l'Enfant Terrible, Rodolphe Laflamme, Joseph Doutre et Charles Laberge. Bon nombre de ces hommes étaient destinés à briller dans l'arène parlementaire. Les " rouges " allaient même plus

loin dans leur radicalisme que les "clear grits," leur programme comprenant non seulement le suffrage universel et l'abolition de la qualification foncière pour les membres du parlement, mais en outre le rappel de l'Acte d'Union, et une forme républicaine de gouvernement ayant pour objet l'annexion aux Etats-Unis. Comme ce programme était sous certains rapports fortement imbu d'idées anti-cléricales, il souleva naturellement l'hostilité de l'Eglise et des autres éléments conservateurs du Bas-Canada. Ce fut là surtout la raison pour laquelle l'appui du clergé et de la grande masse de la population du Bas-Canada, portée naturellement aux idées conservatrices, resta si longtemps acquis à Cartier comme chef du parti des modérés, et c'est ce qui explique aussi comment Cartier, avec la phalange solide qui se groupa à ses côtés, a pu dominer dans une grande mesure durant si longtemps la situation politique au Canada. [5]

LaFontaine put compter sur l'appui cordial de la plus grande partie des réformistes jusqu'à la fin de sa carrière publique. Mais il n'y a aucun doute que ce fut là ce qui le porta à se retirer de la vie publique plus tôt qu'il n'avait projeté. A la retraite de LaFontaine, en 1851, le gouverneur-général, lord Elgin, confia la tâche de former une nouvelle administration à Francis Hincks, député du comté de Oxford, qui occupait le poste d'inspecteur général (ministre des Finances) dans le gouvernement LaFontaine-Baldwin. Francis Hincks, ou pour lui donner le nom sous lequel il est le mieux connu, sir Francis Hincks, alors âgé de quarante-quatre ans, était un homme qui depuis longtemps jouait un rôle considérable dans la politique canadienne, mais dont la renommée s'était depuis quelque temps quelque peu éclipsée. Irlandais de naissance, et étant né à Cork en 1827, il vint au Canada en 1832 et se fixa à Little York, dans le Haut-Canada. Destiné dès sa jeunesse à une carrière commerciale, il s'établit au Canada comme marchand de gros puis devint subséquemment gérant de banque et s'attira pour la première fois de la notoriété lors de l'enquête dans les affaires du canal Welland. Devenu ami intime de Baldwin, il épousa la cause de la réforme, et en 1838 il fonda le "Toronto Examiner," journal hebdomadaire dévoué aux intérêts réformistes. Hincks était un écrivain vigoureux et un orateur éloquent et persuasif. Il excellait surtout dans les matières de finance. Il possédait une connaissance très étendue de tout ce qui se rattachait au commerce du

---

[5] "Les théories démocratiques de l'Avenir, l'organe de Papineau et de la jeunesse libérale du temps, en faveur du suffrage universel, de l'abolition du pouvoir temporel du pape et des dîmes, son hostilité agressive et radicale à l'égard de l'Angleterre et de l'Union, son acceptation du principe de la représentation basée sur le chiffre de la population, avaient, au point de vue religieux comme au point de vue politique, aliéné au nouveau parti les sympathies du clergé."—L. O. David: "L'Union des deux Canadas," p. 115.

pays, et on a fort bien dit de lui qu'il était passé maître dans l'art de jongler avec les chiffres. C'est sous ce rapport tout particulier qu'il acquit le plus de renommée, bien qu'il fût destiné à occuper plusieurs postes élevés tant au Canada que dans le service impérial.

Parmi les partisans de LaFontaine, il y avait un homme que l'opinion unanime désignait comme son successeur à la direction du parti canadien-français. Cet homme était Auguste-Norbert Morin, dont nous avons déjà dit quelques mots. Hincks avait été l'un des collègues, et c'était aussi un ami personnel et dévoué de Morin. Aussi, s'empressa-t-il de s'adjoindre le leader canadien-français pour former l'administration qui entra en fonction le 28 octobre 1851. Le 6 novembre, le parlement fut dissous et les élections qui s'ensuivirent donnèrent le triomphe au nouveau gouvernement. Parmi les députés élus était George-Etienne Cartier, qui fut réélu pour Verchères dans les intérêts du gouvernement. Le gouvernement Hincks-Morin, qui resta en fonctions jusqu'au 8 septembre 1854, a à son crédit plusieurs lois de la plus grande utilité, surtout celles se rattachant au développement des chemins de fer et des grands travaux publics, et c'est à partir de là qu'on constate par tout le pays une ère d'expansion matérielle très marquée.

Cartier donna son cordial appui au cabinet Hincks-Morin, et telle était l'estime en laquelle le tenaient ses collègues parlementaires qu'on lui offrit la position de solliciteur-général dans le gouvernement, offre qu'il refusa d'accepter. Le 20 septembre 1852, John Young donna sa démission de commissaire des Travaux Publics, par suite de la décision du gouvernement d'imposer des droits différentiels sur les vaisseaux des Etats-Unis passant par les canaux canadiens. Comme M. Young était un libre-échangiste bien connu, il ne lui était guère possible d'appuyer cette politique, et en se séparant du gouvernement il témoigna d'une grande fidélité à ses principes. Lors de la démission de John Young, Cartier reçut de nouveau l'offre d'un portefeuille, mais il refusa une seconde fois. En adressant la parole à l'Assemblée le 22 septembre, il déclara franchement que l'une des raisons de son refus d'accepter la position qui lui était offerte était le traitement peu élevé attaché à cette position, et l'indépendance dont Cartier fit preuve en cette occasion devait lui être particulière durant toute sa carrière.

Bien que ne faisant pas partie, dans le temps, de l'administration, Cartier n'en continua pas moins à donner au cabinet Hincks-Morin l'appui de toute l'influence puissante dont il disposait. Il y avait à peine deux ans que le nouveau gouvernement était au pouvoir quand il dut faire face à une hostilité très acerbe, non seulement de la part de ses adversaires prononcés, mais en outre de la part d'un bon nombre de ses anciens adhérents. Finalement, il décida, en 1854, de de-

mander au peuple un nouveau mandat, et peu après le parlement était dissous et des élections étaient annoncées pour les mois de juillet et août. La lutte fut de part et d'autre extrêmement acharnée. Le gouvernement avait à faire face non seulement à l'opposition des conservateurs, mais en outre à celle des libéraux du Haut-Canada et du parti rouge du Bas-Canada. George Brown, alors chef des libéraux (clear grits), qu'il avait autrefois combattus, poussa l'inconséquence jusqu'à appuyer des candidats conservateurs dans un bon nombre de circonscriptions.

Quand le nouveau parlement sorti des urnes s'assembla, trois partis distincts étaient représentés en Chambre: les réformistes modérés ou ministériels, les réformistes avancés ou radicaux, comprenant le nouveau parti rouge, et les conservateurs. Bien que les ministériels fussent les plus forts des trois groupes au point de vue du nombre, ils n'étaient pas cependant assez nombreux pour résister à une combinaison de réformistes radicaux et de conservateurs. La première passe d'armes eut lieu à l'occasion de l'élection du président, et en cette occasion George-Etienne Cartier joua un rôle considérable. A une réunion générale des députés réformistes, il fut décidé que Cartier qui avait encore été élu pour le comté de Verchères, serait leur candidat à la charge de président. Personne n'ignorait que John Sandfield Macdonald, qui avait déjà exercé les fonctions de président, devait être le candidat de l'opposition combinée des " Clear Grits " et des conservateurs, et le bruit avait couru que l'opposition du Bas-Canada avait aussi choisi son candidat en la personne de L.-V. Sicotte, député de Saint-Hyacinthe. L'élection eut lieu le 5 septembre 1854. Il était devenu évident qu'il y avait entente entre les conservateurs et les "clear grits " pour amener la défaite du gouvernement. Quand la Chambre procéda à l'élection, le premier nom soumis fut celui de George-Etienne Cartier, lequel était présenté par Robert Spence, député de Wentworth-Nord, secondé par François Lemieux, député de Lévis. M. Sicotte fut ensuite présenté par M. Dorion, chef des rouges, et en dernier lieu ce fut le tour de John Sandfield Macdonald présenté par John Scatcherd, député de Middlesex-Ouest. Durant la discussion qui s'ensuivit, William Lyon Mackenzie, le célèbre réformiste du Haut-Canada qui représentait Haldimand, et qui s'était allié aux " clear grits," attaqua personnellement Cartier, alléguant entre autres choses que ce dernier était en trop bons termes avec la compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc.

A la conclusion du débat, le greffier de l'Assemblée, W. B. Lindsay, qui occupait le fauteuil, posa la question : " M. Cartier est-il le président ? " Le vote résulta en la défaite de Cartier par seulement trois voix, ce vote ayant été de soixante-deux contre cinquante-neuf.

Bien qu'il eût une majorité de neuf dans sa propre province, il y avait une majorité de douze contre lui dans le Haut-Canada. [6]

Hincks n'ayant pas pu obtenir l'élection de Cartier comme président, dirigea tous ses efforts pour empêcher l'élection de John Sandfield Macdonald, pour lequel il n'avait aucune sympathie. L'opposition présumait que ce qu'elle avait de mieux à faire était de mettre ensuite Sicotte sur les rangs, et après que celui-ci, comme on s'y attendait, aurait été défait, ce serait chose aisée de faire élire Macdonald avec l'aide des amis de Sicotte. Mais en cela ils furent déjoués par Hincks. Le leader du gouvernement avait fort bien saisi les tactiques de l'opposition, et quand la candidature de Sicotte fut mise aux voix, les ministériels ne donnèrent aucun vote et se tinrent cois jusqu'à ce que les votes favorables à Sicotte eussent été consignés. Quand le dernier vote eut été pris, Hincks se leva, et, à l'extrême consternation de l'opposition, demanda froidement d'être compté parmi les votes favorables à Sicotte. Morin suivit ensuite l'exemple de Hincks, et alors un par un les ministériels votèrent aussi en faveur de Sicotte, ce qui assura l'élection de ce dernier à une forte majorité.

Bien que ce vote fût une indication de la faiblesse du gouvernement, il n'en continua pas moins à rester en fonctions jusqu'au 7 septembre, alors que, sur une question de privilège, Hincks offrit sa démission et le lendemain le gouvernement avait cessé d'exister.

La chute du cabinet Hincks-Morin marque l'un des épisodes les plus importants de l'histoire politique canadienne. Le maintien du gouvernement au pouvoir ayant été rendu impossible, que restait-il à faire ? Nous avons déjà dit quelques mots de la transformation des partis qui était depuis quelque temps en voie. Bien que les réformistes modérés, ayant à leur tête Hincks et Morin, fussent numériquement les plus forts de tous les groupes de la Chambre, les réformistes avancés ou radicaux, comprenant les " clear grits " du Haut-Canada conduits par George Brown et les rouges du Bas-Canada conduits par Antoine-Aimé Dorion, avec l'adjonction des conservateurs de sir Allan MacNab, étaient suffisamment puissants pour défaire tout gouvernement qu'ils se mettraient en tête de combattre. Il fallait cependant que les affaires publiques fussent administrées, et le problème n'était pas aisé à résoudre. Toute alliance entre les réformistes modérés du Haut et du Bas-Canada, soit avec les " clear grits " ou les rouges ne pouvait évidemment pas être considérée, Ce fut en ces circonstances que se manifestèrent la sagacité et le génie pénétrant de John A Macdonald, le jeune représentant de Kingston.

---

[6] Sir Francis Hincks : " Reminiscences," pp. 317, 318.

John Alexander Macdonald était alors âgé de trente-neuf ans, et était né à Glasgow, en Ecosse, le 11 janvier 1815. Il n'avait donc que quatre mois de moins que Cartier. Son père, Hugh Macdonald, avait émigré au Canada avec toute sa famille en 1820, alors que son second enfant et fils aîné, le futur premier ministre du Dominion, avait à peine cinq ans. La famille alla d'abord s'établir à Kingston puis à Adolphustown sur la Baie de Quinté, et finalement à Stone Mills dans le comté de Prince-Edouard. Ne réussissant dans aucune de ses entreprises, le père du jeune Macdonald retourna finalement à Kingston, où il tomba malade et mourut le 28 septembre 1831, en laissant sa famille aux soins de son fils John Alexander. Le jeune Macdonald, qui avait fréquenté la Royal Grammar School de Kingston durant cinq ans, se trouva alors forcé d'affronter la lutte pour l'existence à l'âge de quinze ans. Après avoir fait des études de droit dans le cabinet de George Mackenzie, à Kingston, il fut admis au barreau du Haut-Canada en 1836, à l'âge de vingt et un ans, et décida de se fixer à Kingston pour y exercer sa profession. [7] Il ne tarda pas à prendre un vif intérêt aux affaires publiques, et après s'être fait élire membre du conseil de ville de Kingston en 1843, il était choisi aux élections générales de 1844 pour représenter Kingston au parlement, commençant ainsi sa carrière parlementaire quatre ans avant Cartier. Durant les dix années qui venaient de s'écouler Macdonald avait pu s'assurer une position déjà assez proéminente. Par ses talents et sa grande popularité personnelle, il était devenu en politique une force avec laquelle il fallait compter. Nommé receveur-général dans le ministère Draper en 1846, puis quelque temps après commissaire des Terres de la Couronne, il avait été réélu pour Kingston aux élections générales de 1847, faisant partie de l'opposition durant le second ministère LaFontaine-Baldwin, et prenant une part active à la lutte contre le gouvernement Hincks-Morin. Il avait donné son appui à William Henry Draper, le ministre favori de Metcalfe, et il se rangea subséquemment du côté de sir Allan MacNab. Mais John A. Macdonald était un homme de trop grand mérite, d'esprit trop libéral et de compréhension trop large pour être tenu en lisière par des idées aussi étroites et restreintes que celles représentées par Draper et MacNab. Avec le cours des années, une plus grande expérience et une association intime avec des hommes de vues divergentes, ses idées s'étaient élargies et ses tendances étaient devenues plus libérales. Son esprit pénétrant lui avait fait clairement percevoir que les beaux jours du parti tory au Canada étaient passés, et que si le parti conservateur était destiné à garder l'appui d'une partie considérable de la population il fallait lui infuser un esprit plus

[7] Joseph Pope's "Memoirs of Sir John A. Macdonald."

libéral et plus progressif. Il était devenu, disons-nous, l'espoir des conservateurs modérés et il comptait aussi bon nombre d'amis personnels dans les rangs du parti qui recevait toujours ses instructions de sir Allan MacNab. Macdonald n'en continuait pas moins à donner son appui loyal à son chef, mais il était évident qu'il s'était déjà tracé dans ses grandes lignes le programme éclairé et étendu qui devait bientôt donner naissance à un nouveau parti et faire de son auteur, durant bon nombre d'années, la force dominante de la politique canadienne. Il n'attendait que l'occasion favorable de pouvoir réaliser ses idées, et cette occasion était maintenant arrivée.

Cette occasion fut la division qui s'était glissée dans les rangs réformistes. Macdonald vit alors que les temps étaient mûrs pour une alliance ou coalition entre les conservateurs modérés et les réformistes modérés du Haut et du Bas-Canada, entre lesquels il y avait beaucoup de choses en commun. Sir Allan MacNab, que le gouverneur-général avait fait appeler et à qui il avait confié la tâche de former une nouvelle administration, ouvrit alors des négociations avec Morin, leader des réformistes du Bas-Canada, et lui soumit le projet d'une coalition des deux partis qu'ils représentaient respectivement. Morin vit la chose d'un bon œil et s'assura le concours de Hincks, qui convint d'obtenir l'appui des réformistes du Haut-Canada à la condition qu'il aurait le privilège de choisir deux membres de la nouvelle administration. Le résultat final de ces négociations fut la formation de ce que l'on a appelé le gouvernement MacNab-Morin, représentant l'alliance des conservateurs avec les réformistes modérés. Cette alliance fut fortement dénoncée par les réformistes avancés, mais reçut l'appui cordial de Robert Baldwin, qui en exprima son approbation dans une lettre adressée à Francis Hincks. C'est ainsi que prit naissance, comme suite à la transformation de partis dont nous venons de parler, le grand parti libéral-conservateur, qui était destiné à jouer un rôle considérable dans la politique canadienne, comme à présider durant bien des années aux destinées du pays et à s'illustrer par les noms de plusieurs célébrités.

Cartier, qui était déjà désigné pour être l'un des chefs des réformistes du Bas-Canada, prit une part importante à l'accomplissement de l'alliance qui devait donner naissance au parti libéral-conservateur. Comme il était l'un des principaux membres de la délégation du Bas-Canada, Morin trouva tout naturel de le consulter durant les négociations, et Cartier donna son assentiment au projet. Il n'avait pas tardé à s'apercevoir que tout autre arrangement entre la section modérée des réformistes du Bas-Canada et les réformistes radicaux du Haut-Canada avait été rendu impossible par les vues extrêmes de quelques-uns des meneurs de ce dernier parti, et qu'une alliance entre

les réformistes du Bas-Canada et les conservateurs du Haut-Canada serait possible pour peu que ceux-ci consentiraient à renoncer à quelques-uns de leurs principes ultra-torys. Dans un discours prononcé dans l'Assemblée le 20 juin 1854, lors de la chute du cabinet Hincks-Morin, et en réponse à certaines observations de M. Sicotte, Cartier s'exprima comme suit: " Désire-t-il un cabinet de coalition avec nos adversaires. Mais les conservateurs haut-canadiens n'ont pas encore montré qu'ils sont prêts à former une pareille coalition. Il reste un troisième moyen de former une administration, ce serait de contracter alliance avec l'honorable représentant de Kent (George Brown). Mais mon honorable collègue (Sicotte) a trop de sens pour croire que le Bas-Canada pourrait l'approuver de s'allier avec un homme qui insulte chaque jour d'une façon si outrageante à nos croyances et à nos idées."

Dans un autre discours prononcé le 20 septembre 1854, à la suite de la formation du cabinet Hincks-Morin, Cartier laisse clairement entendre qu'il regrettait la division qui s'était produite dans les rangs des réformistes, qu'il était opposé en principe aux coalitions, et qu'il n'appuyait l'alliance avec les conservateurs que parce qu'il la jugeait nécessaire pour pouvoir administrer les affaires du pays. " Il n'y a pas eu pour nous de coalition," dit-il alors, " nous appuyons les mêmes ministres. La section bas-canadienne n'a pas été atteinte par le vote de non-confiance du mois de juin dernier. Cette section du cabinet était alors soutenue par une majorité des réformistes du Bas-Canada ; elle compte encore une majorité dans la Chambre et elle n'a jamais été censurée par eux. Pour toutes ces raisons, je crois qu'on a tort de dire que le gouvernement est un gouvernement de coalition en ce qui concerne le Bas-Canada ; l'appeler ainsi est une fausse désignation. Il est vrai qu'une coalition a eu lieu dans le Haut-Canada, et que M. Morin l'a acceptée. Je n'aime pas les coalitions. Je suis un homme de parti. J'aime un gouvernement qui représente mes sentiments et mes principes. Toutefois, j'admets qu'une coalition, dans le Haut-Canada, était devenue nécessaire et je l'appuierai, ainsi que les mesures que le cabinet croira devoir présenter dans l'intérêt matériel du pays. Je désire qu'il soit bien compris que l'appui que je donne aux ministres haut-canadiens ne s'applique pas aux personnes, mais aux mesures. Je ne soutiens pas le ministère comme entité politique, mais parce qu'il est nécessaire au fonctionnment de la chose publique. Je regrette les divisions survenues dans les rangs des réformistes. Les réformistes du Haut-Canada qui ont blâmé la coalition pourraient facilement y remédier en mettant fin à leurs querelles."

Il semblerait d'après ces paroles que Cartier espérait qu'il y avait encore une chance d'apaiser les dissensions dans les rangs réformistes.

Mais il ne tarda pas à s'apercevoir que cela était impossible, et dans la suite, en formant alliance avec John A. Macdonald, il devait devenir lui-même l'un des piliers du parti libéral-conservateur.

Le gouvernement MacNab-Morin, qui resta en fonctions jusqu'au 21 mai 1856, passa par plusieurs changements avant la fin de sa durée d'office, et ces changements eurent une influence considérable sur la carrière de George-Etienne Cartier. Au commencement de 1855. un remaniement de la section bas-canadienne du ministère fut rendu nécessaire par la retraite, pour raison de santé, de son chef distingué, Morin, après une longue et remarquable carrière publique, accepta d'être créé juge et il continua à faire l'honneur de la magistrature de sa province natale jusqu'à sa mort survenue en 1865. A la retraite de Morin, sa place comme leader de la section bas-canadienne du ministère fut prise par Etienne-Paschal Taché, doyen des ministres du Bas-Canada, et sous sa direction il s'ensuivit un remaniement de la section bas-canadienne. Lewis-T. Drummond continua à garder le portefeuille de procureur-général, mais P.-J.-O. Chauveau, qui avait été secrétaire-provincial, et Joseph Chabot, qui avait été le commissaire des travaux publics, se retirèrent. Toutes ces vacances furent promptement remplies, George-Etienne Cartier devenant secrétaire provincial, et Francis Lemieux, député de Lévis, commissaire des travaux publics, tandis que Joseph Cauchon, député de Montmorency, était nommé commissaire des Terres de la Couronne, en remplacement même de Morin.

Le cabinet ainsi reconstruit était comme suit :

HAUT-CANADA :

Sir Allan MacNab, président du Conseil Exécutif.
John A. Macdonald, procureur-général, Ouest.
William Cayley, inspecteur-général.
Robert Spence, ministre des Postes.
Henry Smith, solliciteur-général.
John Ross, président du Conseil Législatif.

BAS-CANADA :

Etienne Paschal Taché, receveur-général.
Lewis T. Drummond, procureur-général, Est.
George-Etienne Cartier, secrétaire provincial.
Joseph Cauchon, commissaire des Terres de la Couronne.
Francis Lemieux, commissaire des travaux publics.
Dunbar Ross, solliciteur-général.

George-Etienne Cartier se trouvait donc devenu ministre à l'âge de quarante et un ans. Il était alors dans tout l'éclat et la force de sa

vie. Durant les sept années qui s'étaient écoulées depuis sa première apparition dans l'enceinte législative de son pays il avait acquis une situation considérable dans l'arène parlementaire, et il était généralement considéré comme un homme qui irait loin. Il personnifiait en réalité maintenant l'espoir du Bas-Canada, comme John A Macdonald était l'espoir du Haut-Canada. Pour la première fois ces deux hommes, qui devaient faire ensemble de si grandes choses, étaient associés comme membres du même gouvernement. Peu de temps devait s'écouler avant que Cartier devint l'esprit dominant de la section bas-canadienne du cabinet. Etienne-Paschal Taché, qui en était le leader, était un homme généralement estimé pour son caractère et son patriotisme, mais il ne pouvait pas être considéré comme un grand chef politique. Son nom est passé dans l'histoire surtout parce qu'il a présidé le ministère de coalition qui a réalisé la confédération.

Cartier, devenu ministre, avait à demander à ses électeurs la confirmation de ce mandat. La lutte qui s'ensuivit dans le comté de Verchères fut extrêmement acerbe. Les rouges ou réformistes avancés considéraient Cartier comme leur adversaire le plus formidable, et ils mirent tout en œuvre pour amener sa défaite. Son adversaire, C. Préfontaine, cultivateur de Saint-Marc, était appuyé par Dorion, Doutre, Laflamme, Pepin et autres chefs marquants du parti rouge, alors que Cartier avait le concours de Louis-Siméon Morin, un des orateurs les plus brillants que les Canadiens-Français aient jamais eu, T.-J.-J. Loranger, C.-J. Coursol et autres. Durant la lutte, Cartier fut attaqué avec une extrême violence. L'opposition le représentait comme étant l'avocat salarié du Grand-Tronc et lui décochait les aménités suivantes, que nous empruntons textuellement à un journal du temps : "Partisan des monopoles, défenseur des places lucratives, souteneur des privilèges, fauteur de corruption, allié des seigneurs, ennemi des censitaires, adversaire de la justice, champion de l'illégalité, apôtre de la servitude, prédicant de la soumission passive, trafiquant en consciences humaines, agitateur tory, jobeur, etc." Nous ne mentionnons ces extravagances qu'afin de bien marquer le degré d'invectives auquel on en était arrivé ainsi que la situation prépondérante que Cartier devait avoir acquise pour être devenu l'objet de semblables attaques. Dans un discours qu'il prononça le jour de la nomination, il se fit avec chaleur son propre apologiste et celui de ses actes publics. " Je ne considère pas l'honneur que l'on me fait," disait-il, " seulement comme un honneur personnel. Je crois qu'il rejaillit sur tout le comté qui, à diverses reprises, m'a élu comme son représentant. Ce comté m'est cher à bien des titres. Ma femme et moi y avons vu le jour, ma famille remonte à ses origines mêmes, j'y possède des biens et j'ai l'avantage de connaître personnellement presque tous ceux qui m'écoutent.....

L'opposition que l'on me fait ne vient pas du comté à proprement parler, mais d'un certain nombre de jeunes gens qui s'appellent des " rouges." Et ceux-là n'ont pas de politique fixe, ils sont jaloux du succès que m'ont valu mon travail et mon énergie.... On est venu sur les hustings s'attaquer à mes votes. Eh bien, je suis prêt à les défendre. Loin d'en rougir, j'en suis fier, car j'ai toujours voté pour plus de liberté et pour rendre le peuple meilleur."

Passant ensuite à la revue de sa carrière parlementaire, Cartier défendit les votes qu'il avait donnés sur diverses mesures, et justifia aussi l'alliance MacNab-Morin qui avait été attaquée par les rouges. En dépit de la campagne acharnée qui avait été menée contre lui, Cartier fut triomphalement réélu par une majorité de 186 voix sur son adversaire.

Cartier garda le portefeuille de secrétaire-provincial jusqu'au 21 mai 1856, alors que sir Allan MacNab, dont la carrière publique touchait maintenant rapidement à sa fin, offrit sa démission et celle de ses collègues au gouverneur-général, qui confia immédiatement à Etienne-Paschal Taché, à titre de doyen du Conseil Exécutif, la tâche de former une nouvelle administration, tâche qui fut menée à bonne fin avec la coopération de John A. Macdonald. Dans ce nouveau cabinet, qui porte le nom de gouvernement Taché-Macdonald, nous voyons George-Etienne Cartier s'élever encore plus haut, car il fut désigné pour y occuper les fonctions importantes de procureur-général du Bas-Canada, en remplacement de L. T. Drummond, qui avait refusé de faire partie du ministère à moins d'être reconnu comme chef des forces du gouvernement dans l'Assemblée, condition que John A. Macdonald ne voulut pas naturellement accepter.

La composition du nouveau gouvernement, dont Cartier était l'un des principaux membres, était comme suit :

BAS-CANADA :

Etienne Paschal Taché, président du Conseil Exécutif.
George-Etienne Cartier, procureur général, Est.
Joseph Cauchon, commissaire des Terres de la Couronne.
Francis Lemieux, commissaire des travaux publics.
T. L. Terrill, secrétaire provincial.

HAUT-CANADA :

John A. Macdonald, procureur général, Ouest.
William Cayley, inspecteur général.
Robert Spence, ministre des Postes.
P. M. Vankoughnet, président du Conseil Exécutif et ministre de l'Agriculture.
J. C. Morrison, receveur général.

Bien que Taché, en sa qualité de doyen du Conseil Exécutif, fût le chef titulaire du gouvernement Taché-Macdonald, le véritable chef

était John A. Macdonald, et l'homme le plus fort de la section bas-canadienne était certainement George-Etienne Cartier, bien que Joseph Cauchon fût aussi un homme de grands talents et renommé pour son esprit de ressources. Cartier se trouvait maintenant exercer les fonctions mêmes auxquelles l'appelaient le plus ses connaissances légales et sa longue expérience, c'est-à-dire celles de procureur-général du Bas-Canada, et à ce titre il était appelé à rendre de grands services en ce qui concernait les réformes légales et judiciaires qui se préparaient. En novembre 1857, par suite de la retraite de Taché, un nouveau remaniement devint nécessaire. John A. Macdonald fut chargé de la formation d'une nouvelle administration, et Cartier devint le chef de la section bas-canadienne. Ainsi donc, à l'âge relativement précoce de quarante-trois ans, et après une carrière de seulement neuf ans dans le parlement, il se trouvait succéder à la position qui avait été occupée avec tant de distinction et d'honneur par LaFontaine et Morin, et dorénavant il devait être durant bien des années le chef incontesté d'une grande partie de ses compatriotes canadiens-français et l'homme d'Etat le plus en vue du Bas-Canada. Pour la première fois, les noms de Macdonald et de Cartier, qui devaient être inséparables durant bien des années, étaient associés dans le gouvernement du pays. Le premier acte de Cartier, en assumant la position de leader du Bas-Canada, fut de chercher à effectuer une union des forces politiques de sa province. Avec cet objet en vue, il choisit deux libéraux, N.-F. Belleau et Louis V. Sicotte, comme collègues, et il autorisa ce dernier à offrir le portefeuille de secrétaire provincial à Antoine-Aimé Dorion qui était l'homme le plus fort dans les rangs de ses adversaires. Mais Dorion refusa les avances de Cartier, en alléguant que son acceptation d'un siège dans le cabinet serait considérée comme une renonciation de ses principes. T.-J.-J. Loranger et Charles Alleyn furent alors choisis pour compléter la section bas-canadienne du cabinet.

Le gouvernement Macdonald-Cartier, qui entra en fonctions le 26 novembre 1857, était composé comme suit :

HAUT-CANADA :

John A. Macdonald, premier ministre et procureur général, Ouest.
William Cayley, inspecteur général.
P. M. Vankoughnet, président du Conseil Exécutif.
Robert Spence, ministre des Postes.
J. C. Morrison, receveur général.

BAS-CANADA :

George-Etienne Cartier, procureur général, Est.
Louis V. Sicotte, commissaire des Terres de la Couronne.
N. F. Belleau, président du Conseil Législatif.
C. Alleyn, commissaire des travaux publics.
T. J. J. Loranger, secrétaire provincial.

La formation de la nouvelle administration fut suivie, le 28 novembre, de la dissolution du parlement. L'appel au peuple donna une majorité écrasante au gouvernement dans le Bas-Canada, mais la majorité du Haut-Canada se montra hostile à la nouvelle administration. Les forces ministérielles, dans le Bas-Canada, sous l'habile direction de Cartier, avaient remporté une victoire écrasante. Les fidèles du parti rouge, à la suite de Dorion, qui comptaient dix-neuf représentants dans le précédent parlement, n'étaient plus maintenant qu'une poignée. Dorion avait pu se faire réélire, mais bon nombre de ses partisans les plus proéminents étaient parmi les vaincus. Cartier s'était présenté comme candidat dans Verchères et dans Montréal. Il fut réélu dans son propre comté, mais essuya une défaite dans la ville de Montréal, qui n'avait pas alors été divisée en districts électoraux. Les candidats victorieux dans la ville furent Dorion, le rival de Cartier, John Rose et Thomas D'Arcy McGee. En cherchant pour la première fois à briguer les suffrages des électeurs de Montréal, il importe de noter que Cartier s'était présenté comme étant en faveur d'une protection adéquate pour les industries et manufactures domestiques, et de mesures pour le développement de la métropole commerciale.

Les élections avaient démontré de toute évidence que l'existence du gouvernement dépendait, et devait dépendre durant quelque temps, de la maîtrise que Cartier pourrait garder dans le Bas-Canada ; et en ce sens Cartier se trouvait être devenu le véritable maître de l'administration, bien que sa coopération avec John A. Macdonald ait toujours été animée de la plus grande cordialité.

Le gouvernement Macdonald-Cartier resta en fonctions jusqu'au 28 juillet 1858, alors que, à la suite de l'adoption par un vote de soixante-quatre à cinquante, d'une motion proposée par George Brown contre le choix d'Ottawa comme capitale, John A. Macdonald offrit sa démission et celle de tous ses collègues. La résignation du gouvernement Macdonald-Cartier fut suivie de la formation du gouvernement éphémère Brown-Dorion, qui donnait à son tour sa démission le 4 août, à la suite de l'adoption d'une motion de non-confiance dans l'Assemblée, et du refus du gouverneur-général, sir Edmund Head, d'accéder à la demande de Brown pour une dissolution des Chambres.

La situation politique en était maintenant arrivée au point voulu pour faire de Cartier l'homme même de l'époque.

CHAPITRE VI

CARTIER PREMIER MINISTRE

Nous allons voir maintenant George-Etienne Cartier, à l'âge relativement peu avancé de quarante-quatre ans, et après une carrière de seulement dix ans au parlement, atteindre la plus haute position à laquelle un Canadien puisse arriver, celle de premier ministre du Canada. Par ses efforts infatigables et incessants, grâce aussi à son immense labeur parlementaire et aux nombreux et dévoués partisans auxquels il commandait, il s'était acquis dans l'arène parlementaire une prééminence qui ne le cédait à aucun autre, sans en excepter son grand collègue, John A. Macdonald, qui dépendait alors de Cartier pour se maintenir et maintenir son parti au pouvoir.

Lors de la démission du gouvernement Brown-Dorion, le gouverneur-général s'adressa d'abord à Alexandre Tilloch Galt, député de Sherbrooke, pour le prier d'entreprendre la formation d'une nouvelle administration. Galt, qui ne pouvait compter sur aucun appui substantiel dans la Chambre, déclina l'offre du gouverneur et émit l'avis que Cartier, dont il était l'ami personnel, était l'homme de la situation parce que c'était celui-là qui pouvait commander au plus grand nombre de partisans dans la Chambre. Le gouverneur-général se rendit à l'avis de Galt, et Cartier accepta la tâche de former une administration. Le 6 août, il annonça que sa mission était menée à bonne fin. Le gouvernement Cartier-Macdonald était pour ainsi dire le même que le gouvernement Macdonald-Cartier, sauf que Jean-Jacques Loranger et William Cayley n'étaient plus là, leurs places ayant été prises par Alexander Tilloch Galt et George Sherwood.

L'arrivée au pouvoir du gouvernement Cartier-Macdonald a été rendue quelque peu célèbre par une évolution qui fit alors grand bruit, et que les adversaires du ministère désignèrent par le nom de " double shuffle," ou " double escamotage." Afin de faciliter les transferts et échanges de portefeuilles qui se présentent dans tous gouvernements, le septième article de l'Acte de l'Indépendance de la Législature, promulgué en 1857, stipulait ce qui suit: " Quiconque occupe les fonctions de receveur général, inspecteur général, secrétaire de la province, commissaire des Terres de la Couronne, procureur-général, solliciteur-général, commissaire des travaux publics, président du Conseil Législatif, président du Conseil Exécutif, ministre de l'Agriculture ou ministre des Postes, et fait en même temps partie du Conseil Législatif,

peut remettre son portefeuille pour en accepter un autre dans le délai d'un mois, et ne laisse pas par là même vacant son siège dans la dite Assemblée et le dit Conseil."

Quand la formation du ministère Cartier-Macdonald fut rendue publique le 6 août, on s'aperçut que les ministres qui faisaient partie de l'Assemblée avaient tous des portefeuilles différents de ceux qu'ils avaient dans le cabinet Macdonald-Cartier. George-Etienne Cartier était devenu inspecteur général, John A Macdonald ministre des Postes M. Sicotte commissaire des travaux publics, M. Alleyn secrétaire provincial, M. Ross receveur général, et M. Sidney Smith président du Conseil et ministre de l'Agriculture. Seuls, P. Vankoughnet et N.-F. Belleau, qui faisaient partie du Conseil Législatif et n'étaient pas obligés de demander un nouveau mandat, conservaient leurs anciens portefeuilles. La composition du nouveau ministère devait avoir une durée très brève. Le 7 août, la lettre de la loi ayant été observée, les ministres reprirent possession de leurs anciens portefeuilles. Ainsi a pu se produire dans l'histoire du pays, sous le nom de " double escamotage," un incident qui, bien que d'accord avec la lettre du statut de 1857, n'en était pas moins contraire à son esprit et à son intention. L'objet de la chose, ainsi que Cartier l'a franchement admis dans l'Assemblée, était " d'observer les prescriptions de la loi tout en épargnant au pays les frais d'élections inutiles." L'opinion publique en général se montra sévère à l'endroit de ces agissements, qui du reste ne se renouvelèrent plus jamais, et furent dans la suite rendus impossibles en modifiant la loi dans le sens voulu.

Tel que finalement constitué le 7 août, le ministère Cartier-Macdonald était comme suit :

BAS-CANADA :

George-Etienne Cartier, premier ministre et procureur général, Est.
A. T. Galt, inspecteur général.
N. F. Belleau, président du Conseil Législatif.
L. V. Sicotte, commissaire des travaux publics.
Charles Alleyn, secrétaire provincial.

HAUT-CANADA :

John A. Macdonald, procureur général, Ouest.
P. V. Vankoughnet, commissaire des Terres de la Couronne.
Sidney Smith, ministre des Postes.
John Ross, président du Conseil.
George Sherwood, receveur général.

Ce jour-là même, 7 août, Cartier dut donner, comme premier ministre, des explications ministérielles en Chambre. Il annonça alors qu'après une conférence avec le gouverneur, il avait accepté de former une administration à la condition qu'il aurait la coopération de son

collègue le procureur général du Haut-Canada (John A. Macdonald). Le gouverneur, ajouta Cartier, lui avait donné carte blanche. Il avait exposé au gouverneur que son collègue Macdonald, vu l'état précaire de sa santé, avait parlé de se retirer de la vie publique, mais qu'il espérait bien quand même être assuré de son concours. Il s'était alors consulté avec Macdonald, et ce dernier, après avoir beaucoup hésité, avait consenti à l'aider à former une administration.[1] Le premier ministre annonça ensuite la composition du cabinet, et commença a donner des explications au sujet du transfert des portefeuilles, imaginé afin d'épargner aux ministres la nécessité de se faire réélire.

William Lyon Mackenzie interrompit alors le premier ministre en s'écriant : " Plus belle comédie n'a jamais été jouée," et il fut immédiatement rappelé à l'ordre par le président. Comme Mackenzie n'en continuait pas moins à l'interrompre, Cartier le pria d'attendre qu'il eût fini de s'expliquer, alors qu'il serait prêt à répondre à toutes les questions qu'on pourrait lui poser. Il termina en déclarant que le gouvernement était prêt à s'en remettre au jugement de la Chambre.

M. Rymal (Wentworth-Sud).—Mais pas au jugement du pays.

M. Cartier. — Certainement, du pays aussi.

Le fougueux député de Haldimand (William Lyon Mackenzie) s'interposa de nouveau, déclarant, au sujet du choix de Galt, que celui-ci était un directeur du Grand-Tronc, ce à quoi Cartier répliqua que Galt avait cessé d'être directeur du Grand-Tronc.

En terminant son discours, Cartier exposa la politique du gouvernement dans les termes suivants :

" Afin qu'il n'y ait aucune équivoque, nous avons mis par écrit ce que nous voulons que soit la politique du gouvernement, et cette politique est la même que celle énoncée dans le discours du Trône. " Cette déclaration ayant été saluée de quelques rires, Cartier fit remarquer : " On peut rire si l'on veut, mais je crois pouvoir prédire que tous les rieurs finiront par être de notre côté."

Puis, revenant à l'énoncé de son programme, il continua : " La politique du nouveau gouvernement est celle qui a été exposée dans le discours du Trône à l'égard de tous les sujets mentionnés. Le fonctionnement du nouveau tarif sera suivi de près, et ce tarif sera remanié de temps à autre afin de maintenir le crédit public, produire le revenu nécessaire et incidemment encourager l'industrie domestique et les fa-

---

[1] Pour des raisons toutes particulières, Macdonald songeait alors sérieusement à se retirer de la vie publique ; mais cédant aux sollicitations de ses amis, qui lui représentaient que sa retraite, au milieu d'une telle crise, mettrait en péril les intérêts de son parti, il consentit à donner son concours à Cartier pour l'aider à former un nouveau gouvernement. — Voir : " Pope's Memoirs of Sir John A. Macdonald," Vol. I, p. 199.

briques nationales. La réglementation du tarif sera toujours basée sur le principe *ad valorem.*

" Le gouvernement s'était cru tenu de donner suite à une loi du pays en ce qui concerne le siège du gouvernement ; mais, vu le vote récent sur ce sujet, l'administration estime qu'elle ne doit pas faire de dépense pour les édifices publics, avant que le parlement ait eu occasion de considérer la question dans son ensemble et sous toutes les faces.

" L'opportunité d'une union fédérale des provinces de l'Amérique britannique du Nord sera l'objet d'un sérieux examen ; nous ferons des ouvertures au gouvernement impérial et aux provinces maritimes et le résultat de ces démarches sera soumis au parlement à sa prochaine session.

" Le gouvernement, durant les vacances législatives, portera aussi son attention sur l'organisation et le fonctionnement des départements publics, et y introduira des réformes administratives propres à assurer l'économie et l'efficacité des services."

Les adversaires du gouvernement ne se montraient pas disposés à laisser passer ainsi sans autre opposition le transfert des portefeuilles, et c'est pourquoi le 10 août une motion fut proposée déclarant que l'action des ministres était " un subterfuge par lequel ils avaient éludé la loi concernant l'indépendance du parlement, et une violation flagrante des droits du peuple." L'opposition prétendit que l'action des ministres était inconstitutionnelle, que la loi en question n'avait été adoptée qu'avec l'intention de faciliter des échanges occasionnels de portefeuilles dans le cabinet et non pas dans le but d'exempter les membres d'un nouveau ministère de la nécessité de se faire élire.

Cette motion fut rejetée par un vote de cinquante-deux contre vingt-huit, ce qui démontre bien que le gouvernement pouvait dès lors compter sur une majorité de la Chambre. Un amendement similaire proposé le 12 août au bill des subsides n'eut pas plus de succès, ayant été rejeté par un vote de quarante-sept contre dix-neuf.

Le gouvernement, dont George-Etienne Cartier était le chef, disposant d'une bonne majorité, n'éprouva donc aucune difficulté durant le reste de la session pour l'adoption de ses mesures. En ce qui concerne l'article de son programme se rapportant au tarif, il importe ici de remarquer qu'on vit alors pour la première fois la question de " protection des industries domestiques " discutée en Chambre. [2] Comme suite aux changements que Cartier projetait d'apporter au tarif, des amendements furent proposés par William Cayley qui imposaient des droits de vingt et vingt-cinq pour cent sur certaines mar-

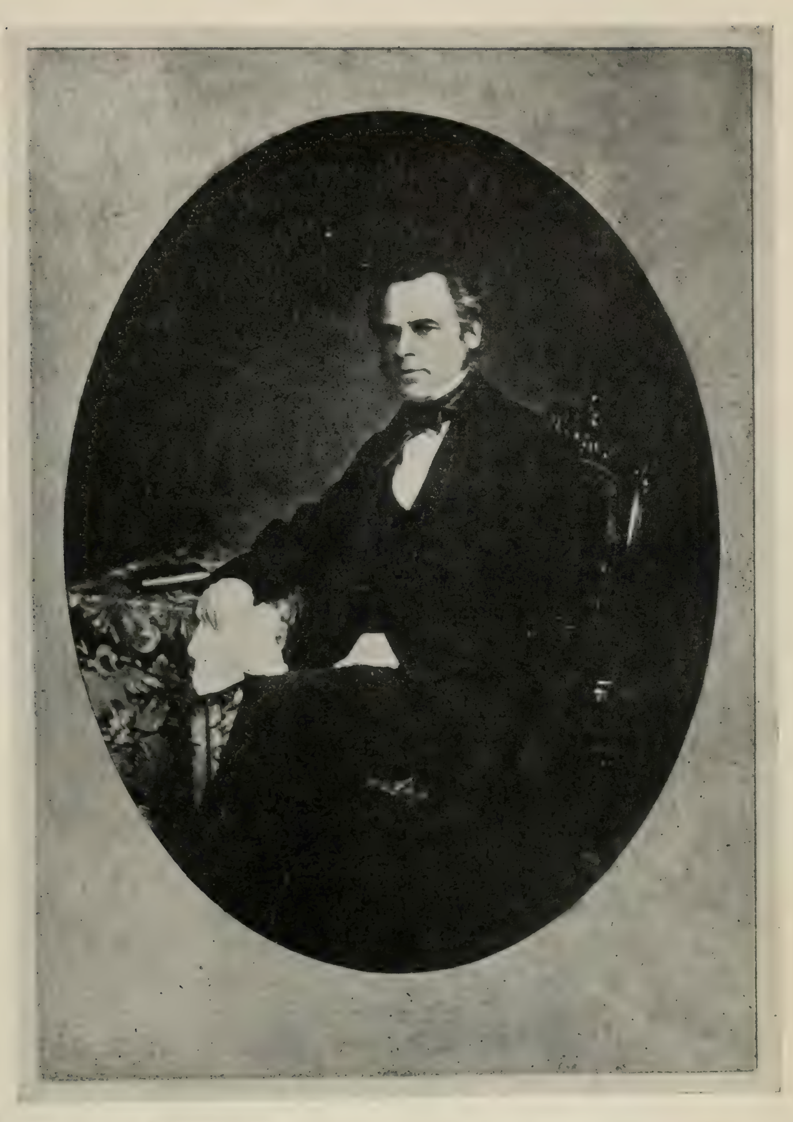
---

[2] J. C. Dent : " Canada since the Union," p. 389.

chandises, et une taxe générale de quinze pour cent sur tous les articles non spécialement énumérés ou exemptés. Ce n'était donc ni plus ni moins que l'inauguration d'un véritable régime de protection pour le Canada. Cartier lui-même était en faveur d'une protection modérée, tandis que Galt était un protectionniste intransigeant. En appuyant les amendements Cayley, Galt s'était en réalité carrément prononcé pour une politique protectionniste et avait pris la contre-partie de l'opinion exprimée par George Brown qu'une augmentation des droits serait désastreuse pour les intérêts agricoles. Citant l'exemple des Etats du Maine et du New-Hampshire, Galt soutint que l'expérience de ces Etats démontrait que les résultats industriels du travail s'étaient accrus énormément sous le régime protectionniste, et il déclara qu'il serait heureux de voir le tarif canadien modifié de telle façon qu'on pût garder et probablement employer tous ceux qui quittaient le pays en nombre de plus en plus croissant. En sa qualité de ministre des Finances, Galt était maintenant en mesure de pouvoir donner suite à ses vues, et c'est à lui sans doute que l'on doit l'attitude énergique prise alors par le gouvernement au sujet de la protection, ainsi que les premiers pourparlers concernant l'union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord en faveur de laquelle il s'était énergiquement prononcé.

Durant la période de près de quatre ans que le ministère Cartier-Macdonald garda le pouvoir, du 7 août 1858 au 23 mai 1862, George-Etienne Cartier conduisit les forces du gouvernement avec une vigueur et une habileté des plus marquées. Il fut, durant toute cette période, non seulement de nom mais en réalité le chef du gouvernement. [3] A cet égard, il eut le cordial appui de John A. Macdonald, chef de la sec-

[3] "A l'époque où il prit la direction de l'Assemblée, certains membres de la Chambre se montraient plutôt enclins à ne pas faire grand cas des grands talents de Cartier, et à le considérer plutôt comme le chef nominal que réel de l'administration. En cela ils se trompaient doublement; ils commettaient d'abord une erreur de jugement, puis ils méconnaissaient en réalité les qualités intellectuelles de Cartier, et John A. Macdonald qui savait bien à quoi s'en tenir à ce sujet mit tout en œuvre pour faire apprécier son chef et son ami comme il le méritait. Le parlement n'avait pas encore eu alors l'occasion d'observer le caractère et les qualités de Cartier comme homme d'Etat, l'étendue de son savoir et la largeur de ses vues. Il ne savait pas avec quelle patience philosophique il avait fouillé le trésor de l'histoire du monde; avec quel sentiment de justice rigoureuse il avait étudié les événements du passé, non seulement à la lumière de l'époque actuelle mais en se plaçant au point de vue plus juste des contemporains. Le parlement ne savait pas avec quelle patience il avait étudié le droit constitutionnel, ni avec quelle habileté il pouvait diriger la pratique constitutionnelle. Le temps, ce "grand redresseur de torts," devait donner des leçons auxquelles on ne s'attendait pas. On cessa alors de rire et l'on apprit à louanger. La surprise succéda à la légèreté avec laquelle on avait d'abord jugé Cartier, à mesure que cet homme d'Etat courageux et confiant en ses forces, s'élevant pas à pas à la hauteur de l'occasion et de ce qu'on attendait de lui, se trouva être en tout temps de force à faire face aux devoirs les plus ardus, ainsi qu'aux conjonctures les plus critiques du gouvernement."—Fennings Taylor : Portraits of British-Americans," Vol. I, pp. 133-134.



Portrait de Cartier alors qu'il était premier ministre sous l'Union.

tion haut-canadienne du cabinet, bien qu'en une certaine circonstance Cartier ait été bien près de perdre son grand collègue. Même, en réalité, le 11 juillet 1859, Macdonald avait remis sa démission entre les mains de Cartier, en alléguant que le ministre des Finances avait assumé la responsabilité de prêter £100,000 à la Banque du Haut-Canada, sans que cette avance eut été au préalable approuvée par le Gouverneur en Conseil. Tout en exprimant l'avis que Galt avait agi suivant ce qu'il croyait être le mieux dans les intérêts de la province, Macdonald déclarait qu'il ne pouvait pas souscrire à un principe aussi dangereux.[4] Le malentendu, car ce n'était que cela, se dissipa après une conférence à ce sujet. Macdonald retira sa démission et continua à donner à Cartier son appui le plus cordial jusqu'à ce qu'ils eussent été défaits ensemble.

Nous allons maintenant passer brièvement en revue les principales mesures du gouvernement dont Cartier était le chef, car bon nombre de ces mesures furent certainement dues à l'initiative du premier ministre.

La session de la législature qui fut témoin de la formation du gouvernement Cartier-Macdonald fut prorogée le 16 août, et le ministère se mit immédiatement à l'œuvre pour donner suite à la politique qu'il avait annoncée au parlement. A. T. Galt et George Sherwood, qui ne faisaient pas partie du précédent gouvernement, et qui furent par conséquent obligés de demander un nouveau mandat à leurs électeurs, furent réélus. Dès le commencement de l'automne, le premier ministre, accompagné de MM. Galt et Ross, se rendit en Angleterre, afin de connaître les vues des autorités impériales au sujet d'une union fédérale des provinces de l'Amérique Britannique du Nord. C'était la première visite de Cartier en Angleterre, et il y fut l'objet des prévenances les plus distinguées. La reine Victoria le reçut en audience particulière, et par invitation spéciale il fut l'hôte de la Souveraine durant trois jours au château Windsor. A son tour, le premier ministre crut devoir solliciter de Sa Majesté, au nom du Canada, l'auguste faveur d'une visite à l'occasion de l'inauguration du pont Victoria. La Reine répondit que probablement des raisons d'Etat l'empêcheraient de se rendre à cette invitation, mais qu'elle espérait pouvoir envoyer un des princes de sa famille assister à la cérémonie.

Durant son séjour en Angleterre, Cartier eut aussi l'occasion de se rencontrer avec plusieurs des principaux hommes d'Etat britanniques, y compris sir Edward Bulwer Lytton, alors secrétaire d'Etat pour les colonies, et Disraeli qui faisait dans le temps partie de l'administration Derby. En ce qui concerne la mesure spéciale qui l'avait

---

[4] Voir Joseph Pope : "Memoirs of Sir John A. Macdonald," Vol. I, p. 217.

amené avec ses collègues en Angleterre, et qui n'eut aucun résultat immédiat, cela sera traité dans un chapitre subséquent.

Peu de temps après le retour de Cartier au Canada, un changement se produisit dans le ministère, à la suite de la démission de Louis-V. Sicotte, survenue au sujet d'une divergence d'opinion sur la question du siège du gouvernement. Sicotte soutenait que, par suite du vote adverse de l'Assemblée, le gouvernement n'était pas tenu de souscrire au choix que la Reine avait fait d'Ottawa comme capitale. Comme les autres membres du gouvernement ne pouvaient pas partager cet avis, Sicotte se démit de ses fonctions le 24 décembre, et fut remplacé comme commissaire des Travaux Publics par John Ross, qui entra en fonctions le 11 janvier 1859.

Durant la session suivante, qui dura du 29 janvier au 4 mai 1859, le gouvernement Cartier continua à avoir l'appui d'une bonne majorité, bien qu'il eût à faire face à une très forte opposition. La question irritante du siège du gouvernement, qui avait déjà amené la chute du cabinet Macdonald-Cartier, se présenta de nouveau à l'occasion de la prise en considération du discours du Trône, " Je ne doute nullement," avait dit Son Excellence, " que vous admettrez le bien-fondé du choix fait par Sa Majesté à votre propre demande et que vous reconnaîtrez dûment aussi son adhésion gracieuse aux adresses que vous lui avez fait présenter."

Au cours de la discussion qui s'ensuivit, Sicotte, qui était opposé au choix d'Ottawa comme capitale, présenta un amendement contre ce choix. Cartier prononça alors un discours énergique en faveur de la confirmation du choix d'Ottawa comme capitale. Il avait toujours, disait-il, favorisé Montréal ou Ottawa, et il avait déclaré qu'après Montréal, le choix d'Ottawa était le plus judicieux qu'on pût faire. Après un débat animé, l'amendement Sicotte fut rejeté par une majorité de cinq voix, et la clause de l'adresse fut adoptée à la même majorité, ce qui une fois pour toutes mettait fin à la question si controversée d'Ottawa comme capitale. Cette petite ville, déjà si prospère, était destinée à devenir la capitale d'une confédération encore bien plus puissante et l'une des plus belles villes du pays.

L'une des mesures les plus importantes de la session de 1859 fut la présentation du programme politique qu'entendait suivre le nouveau ministre des Finances en matière de tarif. La mesure de Galt était, à un degré élevé, un développement et une expansion du tarif de 1858, et avait principalement pour objet de protéger les manufacturiers canadiens. C'est aussi à la session de 1859 que, sous la direction de Cartier, la question de la tenure seigneuriale, qui depuis nombre d'années occupait l'attention du parlement, fut finalement réglée.

Avant la clôture de la session, les deux Chambres adoptèrent une adresse à la Reine, renouvelant l'invitation déjà faite par Cartier à la Souveraine et à la famille royale de visiter le Canada et d'assister l'année suivante à l'inauguration du pont Victoria, et le président de l'Assemblée Législative, Henry Smith, fut chargé de se rendre en Angleterre pour présenter cette adresse et recevoir la réponse de Sa Majesté.

Quand le parlement fut prorogé le 4 mai, les services publics furent transférés de Montréal à Québec, et ce ne fut que six ans plus tard qu'ils furent installés en permanence à Ottawa. C'est sous l'administration dont Cartier était le chef que furent inaugurés les travaux pour les édifices administratifs à Ottawa, incendiés en 1916, et qui comptaient au nombre des plus beaux de ce genre de l'univers entier. En 1859, des avis furent publiés par le ministère des Travaux Publics, dont John Ross était le chef, invitant les architectes à envoyer leurs modèles. Thomas McGreevy obtint l'entreprise pour la construction de ces édifices, dont Fuller & Jones étaient les architectes. Les travaux de construction furent commencés avant la fin de l'année et se poursuivirent ensuite sans interruption jusqu'à leur terminaison.

Le parlement se rassembla à Québec le 28 février 1860, et resta en session jusqu'au 19 mai. Dès l'ouverture des Chambres, une dépêche du duc de Newcastle, secrétaire colonial, adressée au gouverneur-général, fut déposée devant le parlement. Cette dépêche accusait réception des adresses des deux Chambres du parlement canadien, exprimait le regret que, pour des raisons d'Etat, la Souveraine se voyait dans l'impossibilité d'accepter l'invitation d'être présente à l'inauguration du pont Victoria, mais faisait espérer qu'il serait possible au prince de Galles d'être présent. Le dossier législatif de 1860 n'avait aucun caractère important, mais la session fut cependant marquée par quelques débats animés. Une motion présentée par George Brown pour le rappel de l'Acte d'Union fut rejetée par le vote décisif de soixante-sept à vingt-six. Durant toute la session, le gouvernement fut soutenu par de bonnes majorités.

La période durant laquelle George-Etienne Cartier a été premier ministre est célèbre par la visite au Canada du prince Albert-Edouard de Galles, qui devint dans la suite le roi Edouard VII. Ce dut le 10 juillet 1860 que le prince, accompagné du duc de Newcastle et d'une suite nombreuse, partit de Plymouth, à bord du vaisseau de guerre "Hero," commandé par le capitaine Edward Seymour. Le "Hero," qui était accompagné de l'"Ariadne," capitaine Vansittart, arriva dans la soirée du 23 juillet à Saint-Jean de Terreneuve. Après être restés quelques jours à Saint-Jean, le prince et sa suite se rendirent ensuite à Halifax, Saint-Jean, N.-B., Fredericton et Charlottetown, et enfin le 11 août se mirent en route pour Québec. Le 12 août, qui était

un dimanche, dès le point du jour, le " Hero " et l' "" Ariadne " entraient dans la Baie de Gaspé, où les attendaient les steamers du gouvernement canadien " Victoria " et " Lady Head," ayant à bord le gouverneur-général, sir Edmund Head, le premier ministre, George-Etienne Cartier, et les membres du gouvernement, qui étaient venus de Québec afin de souhaiter la bienvenue au jeune prince à son arrivée au Canada. Le lendemain matin, le gouverneur-général se rendait à bord du " Hero " pour saluer le prince, après quoi toute l'escadre pénétra dans le Bassin de Gaspé. Là le premier ministre et les autres membres du gouvernement se rendirent à leur tour à bord du vaisseau royal et furent présentés au prince par le duc de Newcastle. Cartier et ses collègues restèrent à luncher avec le prince et retournèrent ensuite à leur steamer. Le " Hero," escorté de l' " Ariadne " et des steamers canadiens ne tarda pas à se remettre en route pour Québec, visitant en passant la rivière Saguenay, et le vendredi soir, 17 août, toute l'escadre jetait l'ancre à peu de distance de Québec.

Le voyage en remontant le Saint-Laurent donna lieu à bien des incidents agréables. Doué d'un tempérament gai et jovial, Cartier, débarrassé des soucis de l'Etat, fut le boute-en-train de plus d'une réunion joyeuse à bord du " Hero.". " La dernière soirée passée sur le Saint-Laurent," raconte un contemporain qui faisait partie du voyage, " fut célébrée à bord du " Hero " par une véritable partie de plaisir, du caractère le plus intime, c'est-à-dire absolument dénué de tout cérémonial quelconque. Tous ensemble le prince et sa suite, les officiers des autres navires et les visiteurs canadiens, réunis sur le pont du " Hero," semblaient s'être donné pour mission, fumant, chantant et s'amusant à divers jeux, de dissiper tous les doutes qui auraient pu subsister sur les aptitudes que peuvent avoir de hautes notabilités, portant de grands titres et de lourdes responsabilités, à s'amuser, le cas échéant, comme le commun des mortels. Vers la fin de la soirée, un ministre, jouissant d'une grande renommée provinciale, s'avança au milieu du cercle et lança aux échos les accents d'une chanson canadienne dont les couplets pathétiques et tendres allèrent immédiatement au cœur des auditeurs. Un cercle d'admirateurs se forma immédiatement autour de Cartier, et l'encouragea à continuer. Il se trouva que le refrain pouvait être repris en chœur sans trop de difficulté. D'abord quelques voix seulement, parmi lesquelles celle du prince, accompagnèrent le chanteur; puis, les voix s'affermissant peu à peu, d'autres se firent entendre, entre autres le duc de Newcastle, et enfin ce fut un chœur général jetant aux échos du Saint-Laurent le refrain bien connu de " Jamais je ne t'oublierai." Et en effet, il est bien probable que pas un de ceux qui étaient réunis ce soir-là sur le pont du " Hero " ne devait oublier le moindre détail de cette scène vraiment

inoubliable. Le chroniqueur qui raconte cette scène, et qui n'était pas un Canadien, ajoute naïvement que ce fut une excellente chose de voir le prince de Galles inaugurer son arrivée dans une province plus qu'à moitié française en faisant de façon si cordiale sa partie dans le chœur d'une chanson française chantée par un ministre de langue française du gouvernement. [5]

Le 18 août, le prince de Galles fut officiellement reçu dans la ville de Québec ; le 22, il recevait des adresses des deux Chambres et conférait l'honneur de la chevalerie à leurs deux présidents. Le même soir, le prince assistait à un grand bal donné en son honneur, et au nombre des dames qui eurent l'honneur de danser avec lui était Madame Cartier, femme du premier ministre. Dans la matinée du 23 août, le parti royal, auquel s'étaient joints le gouverneur-général, le général Williams, l'amiral Milne, sir Allan MacNab et George-Etienne Cartier, premier ministre, s'embarqua pour Montréal à bord du steamer "Kingston," qui avait été spécialement nolisé et superbement aménagé pour la circonstance par le gouvernement provincial. Arrivé à Montréal le samedi 25 août, le prince y reçut un accueil enthousiaste. Il visita l'exposition, présida les cérémonies se rattachant à l'inauguration du pont Victoria, et fut l'hôte d'un déjeuner de six cents couverts offert par la compagnie du Grand-Tronc, et auquel assistaient le premier ministre, les membres du gouvernement et le tout-Montréal de ce temps-là.

L'un des événements les plus notables de la visite du prince fut le grand bal donné en son honneur par les citoyens de Montréal le 27 août. Ce bal eut lieu dans un immense pavillon qui avait été spécialement érigé pour la circonstance. Le prince et sa suite parurent dans la salle du bal vers les dix heures, et le prince alla s'asseoir sous un dais. Le duc de Newcastle lui présenta alors Madame Young, femme de John Young, président du comité, avec laquelle il ouvrit le bal. Le prince avait immédiatement à sa droite le premier ministre, M. Cartier, qui escortait Madame Dumas. La chronique du temps rapporte que le prince dansa presque sans répit jusque vers quatre heures du matin et qu'il prit un plaisir infini à ce bal.

Après une visite dans les townships de l'Est et autres endroits, le prince se rendit à Ottawa, où le 1er septembre il posa la première pierre des nouveaux édifices administratifs. Cartier se trouvait présent comme premier ministre à cette cérémonie imposante. Quels

---

[5] Cette chanson était "A la Claire Fontaine," que Cartier avait souvent chantée dans sa jeunesse dans le district de Richelieu, et pour laquelle il avait toujours eu une affection particulière. Pour cet incident et autres détails se rapportant à la visite du prince de Galles, nous sommes redevables à un ouvrage qui est maintenant extrêmement rare : "The Tour of H. R. H. the Prince of Wales through British America and the United States, by a British-Canadian," imprimé par John Lovell, Montréal, 1860. L'auteur de cet ouvrage est Henry J. Morgan, d'Ottawa.

changements s'étaient effectués durant la courte période de vingt-trois ans ! Le jeune patriote de 1837, qui avait pris les armes pour le redressement de griefs dus à un système administratif pernicieux et irresponsable, avait pu voir se réaliser la pleine concession du gouvernement responsable, et maintenant il se trouvait là comme premier ministre d'un Canada uni, aux côtés du fils de sa Souveraine, en ce moment où l'on posait la première pierre du superbe édifice dont il pouvait se flatter d'être l'un des principaux architectes, et qui était destiné à être le lieu de réunion des représentants d'une puissante confédération s'étendant de l'Atlantique au Pacifique. Même, dans le moment, on peut dire que cette grande vision d'avenir était devant les yeux de Cartier, Macdonald, Galt et autres grands citoyens canadiens assistant à la cérémonie.

Le prince termina sa tournée du Canada le 20 septembre, après avoir été partout l'objet de réceptions enthousiastes. Personne ne contribua plus au succès de cette visite que le Canadien-Français distingué qui occupait la position de premier ministre du Canada, et dont le prince a toujours conservé, même quand longtemps après il était devenu le roi Edouard VII, le plus agréable souvenir. [6]

La législation de la dernière session du sixième parlement qui se réunit à Québec le 6 mars 1861 n'eut aucun caractère important, mais l'animosité de l'esprit de parti fut mise en évidence par les débats acrimonieux qui marquèrent cette session. Durant le débat sur l'adresse, une motion fut présentée tenant les ministres responsables de ce que le prince de Galles ne s'était pas arrêté à Kingston et à Belleville, à cause de l'attitude des sociétés orangistes en ces deux endroits, mais cette motion fut rejetée par un vote de quatre-vingt-cinq à quatorze. Le débat le plus important de la session fut celui soulevé à l'occasion d'une motion présentée par Thomas Ferguson, député de Simcoe-Nord, pour autorisation de déposer un bill portant modification de la représentation sur la base de la population. Le renvoi à six mois fut proposé par Joseph Cauchon, et le débat commencé le 5 avril ne se termina que le 26 avril, après que cinquante-cinq discours eussent été prononcés. A cette occasion, Cartier prononça l'un des discours les plus longs et les plus puissants de toute sa carrière parlementaire, ayant adressé la parole durant quatre heures pour s'opposer à tout changement à la base de l'Union, et il fut en cela énergiquement appuyé par John A. Macdonald. La motion Cauchon demandant le renvoi à six mois fut adoptée par un vote de soixante-sept à quarante-neuf. Le premier ministre et ses collègues eurent alors à faire face à une opposition des

[6] Plusieurs Canadiens qui ont été présentés au roi Edouard VII nous ont dit qu'il leur avait rappelé avec le plus grand plaisir certains incidents de son voyage historique au Canada, alors qu'il était prince de Galles, et qu'il leur avait aussi parlé à diverses reprises, dans les termes les plus élogieux, de Cartier, qui était alors premier ministre.

plus déterminées. Il se produisit aussi alors quelques symptômes d'affaiblissement dans les rangs ministériels, et une motion présentée par Dorion le 3 mai, censurant le gouvernement pour avoir avancé des fonds au Grand-Tronc sans le consentement du parlement, ne fut rejetée que par un vote de cinquante-huit à quarante-huit, ce qui était l'indice d'une sérieuse diminution des forces du gouvernement. Avec sa clairvoyance habituelle, Cartier considéra alors que le temps était arrivé de faire appel au peuple. Le parlement fut prorogé le 18 mai, et la dissolution fut annoncée le 10 juin par proclamation du gouverneur-général. Ainsi que Cartier s'y attendait bien, le résultat des élections fut favorable au gouvernement, lequel reçut une majorité dans le Haut et dans le Bas-Canada. Les libéraux, bien qu'ils eussent gagné du terrain dans le Bas-Canada, firent une grande perte par la défaite de Dorion, qui eut pour rival heureux dans Montréal-Est Cartier lui-même, John Ross et Thomas D'Arcy McGee ayant été aussi élus comme collègues de Cartier dans la représentation de la ville. Dorion ne reparut au parlement qu'au bout d'un an comme député d'Hochelaga. Dans le Haut-Canada, la perte la plus sérieuse essuyée par les libéraux fut la défaite de George Brown dans Toronto-Est, mais il ne tarda pas cependant à être élu dans une autre circonscription.

Le nouveau parlement se réunit le 20 mars 1862. Dans l'intervalle, sir Edmund Head avait été remplacé comme gouverneur-général par lord Monck, et l'ouverture du premier parlement sous son régime fut marquée par un apparat inaccoutumé de pompe et de splendeur. L'ouverture de la session fut suivie de la reconstruction du cabinet. John Rose avait donné depuis peu sa démission comme ministre des travaux publics et avait été remplacé par Joseph Cauchon. John Ross donna à son tour sa démission comme président du Conseil et se retira de la vie publique, et George Sherwood échangea le portefeuille de receveur-général pour celui des Terres de la Couronne. Afin de remplir les vacances, John Beverly Robinson fut nommé président du Conseil, et John Carling receveur-général.

Le cabinet ainsi reconstitué se trouvait composé comme suit :

BAS-CANADA :

George-Etienne Cartier, premier ministre et procureur général, Est.
A. T. Galt, ministre des Finances.
N. F. Belleau, président du Conseil Législatif.
Joseph Cauchon, commissaire des Travaux Publics.
Charles Alleyn, secrétaire provincial.

HAUT-CANADA :

John A. Macdonald, procureur général, Ouest.
George Sherwood, commissaire des Terres de la Couronne.
Sidney Smith, ministre des Postes.
J. F. Robinson, président du Conseil.
John Carling, receveur général.

Diverses mesures, toutes de caractère peu important, furent présentées dans l'intervalle écoulé de l'ouverture de la session au commencement de mai, alors que se présenta la question qui devait amener la chute du gouvernement. Cette question était celle se rattachant à la réorganisation des milices du pays, rendue nécessaire par l'affaire du "Trent." L'arrestation, par le navire de guerre américain "San Jacinto," de Mason & Slidell, commissaires de la Confédération des Etats du Sud, à bord du steamer de la malle anglaise, le "Trent," avait été sur le point de faire éclater la guerre entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, guerre où le Canada se serait vu nécessairement entraîné. Bien que les difficultés purent être heureusement réglées, il fut jugé plus prudent de mettre le Canada en état de parer à toutes les éventualités. John A. Macdonald accepta le nouveau portefeuille de la Milice, et en janvier 1862 on annonça qu'une commission avait été constituée, formée de John A. Macdonald, Cartier, Galt, sir Allan MacNab, sir E.-P. Taché, et des colonels Thomas E. Campbell et Angus Cameron, avec les instructions suivantes :

1. Faire rapport sur ce qu'il conviendrait de faire pour mieux organiser le département de l'adjudant général de la Milice.

2. Examiner quels seraient les meilleurs moyens d'organiser la milice, et de mettre la défense du pays sur un pied efficace et économique.

3. Préparer un bill ou des bills concernant ces divers sujets, pour être soumis au parlement à sa prochaine session.

Le rapport de la Commission, qui fut rendu public au commencement d'avril, recommandait de constituer un effectif de cinquante mille hommes, les batteries de campagne devant être composées de quatre-vingt-cinq hommes, les escadrons de cavalerie de cinquante-trois hommes, et les bataillons d'infanterie de huit cent-quatre hommes. La période habituelle d'entraînement était fixée à vingt-huit jours, jamais moins que quatorze jours, et quatorze jours supplémentaires pour les recrues.

Les dispositions nécessaires étaient aussi prises pour les champs de manœuvres et pour les bâtiments militaires dans chaque division de régiment. En présentant un bill basé sur le rapport du 22 mai, John A. Macdonald expliqua que si cinquante mille hommes étaient recrutés et exercés durant vingt-huit jours, la dépense, y compris l'habillement, serait environ $1,000,000, et pourrait peut-être dépasser cette somme. Le coût des salles d'armes, ajoutait-il, varierait suivant l'endroit. Il était pourvu dans le bill à la milice volontaire et régulière. Il n'y avait, disait-il encore, aucun état estimatif pour le coût des armes, car c'était l'intention du ministère de demander au gouvernement britannique de les fournir.

Cette mesure donna lieu à un débat très animé, et à la seconde lecture du bill, le 20 mai,la Chambre le rejeta par un vote de soixante et un à cinquante-quatre, soit une majorité de sept contre le gouvernement. Sur les cinquante-six députés du Haut-Canada qui prirent part au vote, trente-deux étaient en faveur de la mesure et vingt-quatre lui étaient opposés, et sur les cinquante-huit députés du Bas-Canada trente-sept se déclarèrent contre le bill. Il y avait donc dans le Haut-Canada une majorité de huit en faveur du bill, mais le Bas-Canada par contre donnait une majorité adverse de vingt et un. Pour la première fois dans sa carrière, Cartier se trouvait en minorité dans sa propre province. La mesure avait en réalité amené une diminution sensible des partisans de Cartier, car un bon nombre s'opposaient fortement à la chose en alléguant que cela entraînerait trop de dépenses. On vit bien à quel point Cartier avait été désappointé par le résultat du vote, le 22 mai, quand après avoir félicité John A. Macdonald de la majorité qu'il avait pu s'assurer dans le Haut-Canada, il ajouta: " Le vote de mardi nous a renversés. Je ne le déplorerais pas s'il n'avait atteint que le ministère. Mais je crains que ceux qui sont hostiles aux institutions du Bas-Canada, et ils sont nombreux, ne s'en servent comme d'une arme. L'opposition a le droit de choisir, pour renverser le ministère, la mesure sur laquelle il est le plus faible; mais, je le répète, les ennemis du Bas-Canada, surtout ceux des Canadiens-Français, voudront tirer avantage de ce vote. J'espère, cependant, que la noble conduite de notre clergé et les sentiments manifestés par les Canadiens-Français l'automne dernier, paralyseront les efforts qui seront tentés pour rendre suspecte leur loyauté. Une pensée nous console dans notre chute, c'est que nous tombons à l'occasion d'une mesure destinée à la protection, à la défense de notre pays, mesure que nous croyons nécessaire pour mettre les Canadiens en état de jouir librement de leurs institutions politiques, à l'ombre du glorieux drapeau de la Vieille Angleterre."

A la suite du vote adverse qui venait d'être donné, la voie était toute tracée devant le gouvernement, et Cartier remit immédiatement sa démission et celle de ses collègues entre les mains du gouverneur-général. Les trois ans et six mois durant lesquels le ministère était resté en fonctions avaient été très ardus pour Cartier, mais il avait su s'acquitter des responsabilités qui lui incombaient avec honneur et distinction. Ses talents s'étaient encore mûris dans l'exercice de ses hautes fonctions, et il était maintenant prêt à tenir son rôle dans la période si mouvementée qui allait bientôt s'ouvrir.

Le ministère Cartier-Macdonald ayant donné sa démission, le gouverneur-général confia la formation d'une administration à John Sandfield Macdonald, tâche que celui-ci put accomplir heureusement

en s'adjoignant Louis-V. Sicotte, député de Saint-Hyacinthe. John Sandfield Macdonald, qui est l'une des figures les plus pittoresques de la politique canadienne, était à cette époque dans sa cinquantième année. De descendance écossaise et appartenant à la religion catholique, il était né en 1812 dans le comté de Glengarry et fut élu pour la première fois député de ce comté en 1841. Il inclinait, à l'origine, à prendre une attitude indépendante, afin de mieux garder, comme il disait, le rôle d'un Ismaélite politique. En 1848, il s'identifia avec le parti de la réforme et fut désigné en 1849 pour remplacer William Hume Blake comme solliciteur-général du Haut-Canada dans le ministère LaFontaine-Baldwin. Il refusa d'accepter la charge de commissaire des Terres de la Couronne dans le gouvernement Hincks-Morin, en alléguant qu'il avait droit à la charge de procureur-général. Elu président de l'Assemblée en 1852, il prit une attitude hostile à l'égard de Hincks et de son gouvernemnt, ce dont Hincks se vengea en l'empêchant d'être réélu président en 1854, alors que Cartier, qui était le candidat ministériel, fut aussi défait. Il continua à suivre une ligne de conduite indépendante dans le parlement, mais accepta le portefeuille de procureur-général dans le cabinet éphémère Brown-Dorion. A la suite de la chute de ce gouvernement, des différends s'élevèrent entre Madonald et George Brown.

Durant l'administration Cartier-Macdonald, des divergences très marquées s'étaient élevées entre les " clear grits " et les rouges, divergences qui amenèrent finalement une rupture complète. Sandfield Macdonald, qui était reconnu comme leader des réformistes modérés du Haut-Canada, avait formé une alliance avec Sicotte, qui, après avoir appuyé Cartier, s'était séparé de lui sur la question du choix de la capitale, Sicotte, qui était un homme de talent et de haut caractère, avait réussi à se constituer une phalange distincte dans la Chambre, y compris des hommes comme Jean-Jacques Loranger, François Lemieux et le brillant Drummond. A cette époque, Sicotte avait pour ainsi dire complètement remplacé Dorion comme chef de l'opposition bas-canadienne, l'alliance de Dorion avec Brown n'étant pas acceptable à un grand nombre de ses partisans. Le résultat de l'alliance entre John Sandfield Macdonald et Sicotte fut la formation de l'administration Macdonald-Sicotte.

Ce gouvernement prit les rênes du pouvoir le 24 mai 1862, mais il n'avait pas été un an en fonctions que déjà des dissensions étaient devenues apparentes. Macdonald désirait affermir le ministère en y recevant Dorion, mais celui-ci refusa d'accéder à ce désir à moins d'être reconnu comme chef de la section bas-canadienne, ce à quoi Sicotte ne voulut pas consentir. Comme Macdonald persistait dans sa résolution, Sicotte et tous ses collègues du Bas-Canada donnèrent leur démission.

Macdonald eut alors recours à Dorion, lequel consentit à se joindre à la section bas-canadienne, et le 16 mai le ministère Macdonald-Dorion entrait en fonctions. Dans l'intervalle le parlement avait été dissous, et des brefs d'élections avaient été émis échéant le 3 juillet. Les élections donnèrent une majorité au gouvernement dans le Haut-Canada, mais une minorité dans le Bas-Canada, où les électeurs penchaient plutôt décidément du côté de Cartier et de sa suite. Dorion fut de nouveau défait dans Montréal-Est par Cartier, mais fut élu dans Hochelaga. Holton et Drummond, deux des collègues de Dorion dans le ministère, furent défaits, et le chef libéral ne se trouva plus appuyé que par une poignée de fidèles dans le Bas-Canada. La situation se trouvait maintenant tout le contraire de ce qu'elle était sous les gouvernements MacDonald-Cartier et Cartier-Macdonald. Alors, le pouvoir prépondérant était l'élément canadien-français conduit par Cartier ; maintenant, c'était une majorité haut-canadienne, en grande partie sous l'influence de George Brown, qui dictait le cours des choses. Les conditions s'acheminaient maintenant rapidement vers une phase critique et décisive. Les événements avaient démontré que le principe de la " double majorité," c'est-à-dire l'idée qu'un gouvernement, pour se maintenir en fonctions, devait avoir l'appui d'une majorité des députés représentant les deux sections de la province, s'était trouvé être complètement impraticable comme moyen de faire face à la situation.

Cartier, maintenant tombé dans l'opposition, prit une part active à la direction des assauts livrés au gouvernement, assauts qui devaient éventuellement amener la défaite de l'administration. Dès la réunion du parlement, le 19 février 1864, il était devenu évident que le ministère était trop faible pour administrer les affaires du pays, et le 21 mars on annonça sa démission. Dans ces conjonctures critiques, et alors que, vu les forces à peu près égales des partis en présence, l'on était menacé d'un " deadlock," ce fut Etienne-Paschal Taché qui sauva la situation en consentant à sortir de sa retraite et à former une administration, tâche qui put être menée à bonne fin avec la coopération de John A. Macdonald. Le cabinet Taché-Macdonald, qui fut vraiment le dernier ministère libéral-conservateur sous l'Union, se trouva être constitué comme suit :

BAS-CANADA :

Sir Etienne-Paschal Taché, ministre et receveur général.
George-Etienne Cartier, procureur général.
Alexander T. Galt, ministre des finances.
J. C. Chapais, commissaire des travaux publics.
Thomas D'Arcy McGee, ministre de l'Agriculture.
Hector L. Langevin, solliciteur général.

HAUT-CANADA :

John A. Macdonald, procureur général.
Alexander Campbell, commissaire des Terres de la Couronne.
M. H. Foley, ministre des Postes.
Isaac Buchanan, président du Conseil Exécutif.
John Simpson, secrétaire provincial.
James Cochburn, solliciteur général.

Le cabinet Taché-Macdonald n'était cependant destiné qu'à une existence éphémère, car il fut défait le 14 juin sur une motion de censure proposée par Dorion, et qui fut adoptée à une majorité de deux voix. La situation devenait maintenant alarmante. Durant la courte période de trois ans, quatre ministères distincts avaient été défaits, deux élections générales avaient eu lieu, et les partis étaient si également divisés qu'il était devenu pour ainsi dire impossible d'administrer les affaires du pays comme il le fallait. Le temps était arrivé, ou jamais, d'effectuer un compromis, et par bonheur, à cette période si grave de l'histoire du Canada, des hommes se rencontrèrent dont le patriotisme était suffisamment élevé pour leur faire mettre de côté les divergences et querelles de partis, et les réunir en une action commune pour le bien public. Comme résultat des ouvertures faites par George Brown, qui était généralement reconnu comme la personnalité dominante du parti libéral, un gouvernement de coalition fut constitué qui comprenait des représentants des deux grands partis. Ce fut sous l'administration du gouvernement de coalition dont sir Etienne-Paschal Taché était le chef titulaire, et qui comprenait parmi ses membres John A. Macdonald, George-Etienne Cartier, Alexander Tilloch Galt et George Brown, que l'union des provinces anglaises de l'Amérique du Nord en une grande confédération a été effectuée. Le rôle considérable joué par George Brown en ces circonstances, et l'œuvre à jamais célèbre et mémorable du ministère de coalition, vont être l'objet de la plus grande considération dans les chapitres subséquents, qui traiteront de toute la période de la Confédération.

Nous avons maintenant passé en revue la carrière parlementaire et officielle de Cartier depuis le jour où il fit pour la première fois partie de la législature du Canada-Uni jusqu'à ce qu'il fut devenu membre du ministère de coalition qui était destiné à effectuer la confédération. Ce n'est pas notre intention de traiter en détail des mesures législatives promulguées sous l'Union. Bon nombre de ces mesures étaient d'un caractère secondaire ou purement local, mais il a été inauguré cependant sous l'Union plusieurs réformes importantes et mesures de l'ordre le plus progressif. C'est de celles-là que nous allons maintenant parler, et plus particulièrement de celles avec lesquelles Cartier s'est identifié de plus près.

CHAPITRE VII

LÉGISLATEUR, RÉFORMATEUR ET ADMINISTRATEUR

Les grandes questions de l'époque, a dit un contemporain célèbre de ce temps-là, étaient le gouvernement responsable ou parlementaire et la sécularisation des réserves du clergé.[1] S'il avait ajouté le règlement de la question de la tenure seigneuriale et les réformes légales, judiciaires et administratives dues surtout à l'initiative de Cartier, la liste aurait été à peu près complète. Le triomphe du gouvernement responsable se trouvait effectué quand Cartier commença se carrière publique en 1848. La question de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada et celle des réserves du clergé dans le Haut-Canada vinrent ensuite solliciter l'attention des législateurs, et devaient donner lieu à des discussions longues et animées avant d'être finalement reléguées hors de l'arène parlementaire.

C'est à Cartier qu'il faut en premier lieu donner crédit pour les réformes légales et judiciaires qu'il effectua pour le Bas-Canada, en particulier la codification des lois civiles et des lois de procédure civile. Ainsi qu'on l'a fort bien fait remarquer, ces grandes réformes seules, qui furent une œuvre de maître, suffiraient à immortaliser le nom de Cartier, quand même l'histoire n'aurait pas trouvé d'autres motifs de léguer son nom à la postérité.[2] Cartier lui-même ne peut pas être considéré à aucun point de vue comme un grand juriste, car il n'avait ni l'expérience, ni les aptitudes, ni la profonde culture et science légale qui forment la base nécessaire de tout juriste consommé. En outre, la vie politique active dans laquelle il s'était trouvé jeté depuis si longtemps l'avait empêché de donner à sa profession la dévotion absolue qui est si nécessaire pour y briller au premier rang. Ce que Cartier possédait était une bonne connaissance générale du droit civil, criminel et public. Il s'était aussi familiarisé avec le fonctionnement de nos institutions municipales, et il avait, ce qui est de la plus grande importance, un esprit pratique des plus alertes, qui lui permettait de saisir sur le champ les nécessités essentielles de tout ce qui se présentait. C'est en 1857 que Cartier, comme procureur-général du Bas-Canada, proposa et fit adopter une loi pour la codification des lois civiles et

[1] Sir Francis Hincks : "Reminiscences," p. 342.

[2] Sir Charles Fitzpatrick, juge en chef du Canada, lors de la pose de la première pierre du monument Cartier, à Montréal, le 2 septembre, 1913.

des lois de procédure civile dans le Bas-Canada. Une révolution légale avait été effectuée dans le Bas-Canada par l'abolition de la tenure seigneuriale et le moment était bien choisi pour une revision des lois et leur codification. La nécessité de cette codification, ainsi que le fit remarquer Cartier en soumettant la proposition à l'Assemblée, se faisait grandement sentir, car le Bas-Canada était habité par une population appartenant à des races différentes. La connaissance de la loi civile ne pouvait être mise à la portée de tous que par la codification, et les sources de ces lois étaient si diverses que leur connaissance exigeait beaucoup de recherches. La codification, ajoutait-il, rémédierait à cet inconvénient. Dorion, et autres juristes du temps, demandaient l'assimilation des lois des deux provinces afin d'avoir un seul code pour le Haut et le Bas-Canada ; mais Cartier fit observer qu'il serait préférable de commencer par la codification des lois du Bas-Canada, qui était la réforme la plus impérative. Après cela, disait-il, il serait toujours temps de considérer une assimilation des lois des deux provinces.

Le projet de Cartier fut favorablement accueilli, et les deux Chambres de la Législature y donnèrent leur assentiment sans opposition. Une commission, composée des juges Morin, Caron et Day fut constituée, pour codifier les lois civiles et commerciales ainsi que les lois de procédure civile. Cette œuvre, commencée en 1859, ne fut terminée qu'en 1864, et son exécution exigea un immense travail. Avant cela, la loi civile française, c'est-à-dire l'ancienne " coutume de Paris," et l'ancien droit commercial français (sauf les dispositions statutaires modifiant ce droit), s'appliquaient à toute la province et avaient constitué la loi même du pays depuis la cession en 1759. C'était un dédale d'ordonnances très anciennes et souvent très obscures qui ne pouvaient être élucidées qu'en référant à des textes abstraits d'anciens commentateurs, textes très profonds mais quelque peu surannés. Les ordonnances relatives au commerce étaient extrêmement incertaines, sauf celles qui étaient définies par statut. La procédure en matière civile était régie par les anciennes ordonnances françaises, compliquées, ennuyeuses et d'une application difficile au Canada. La codification se trouvait réaliser une immense réforme ; on y trouvait, énoncées en termes claires et précis, presque toutes les règles pouvant s'appliquer à tous les rapports de la vie civile, et nombre de questions d'une solution depuis longtemps douteuse étaient maintenant définitivement réglées. Les codificateurs avaient pris surtout pour modèle le Code Napoléon, monument dû aux juristes les plus renommés de la France moderne et adopté en grande partie par toute l'Europe. Le code du Bas-Canada, cependant, maintenait la liberté absolue de tester, non admise en France, mais introduite au Canada comme étant chose

inséparable de la liberté britannique. Le nouveau code limitait aussi le droit de substitution, afin de faciliter le transfert des biens.[3]

Le Code Civil du Bas-Canada diffère sous certains rapports importants du Code Napoléon, mais seulement, pourrait-on dire, en ce qui a trait aux particularités de ce dernier code qui paraissent avoir été le résultat direct des idées réactionnaires qui ont triomphé avec la révolution. Le code du Bas-Canada donne des règles claires et précises, énoncées en un langage concis, moderne et dépouillé d'équivoque. Le changement effectué par sa promulgation a donné satisfaction à toutes les classes de la population, tant anglaise que française, et à tous les intérêts du commerce et de l'industrie.

Le code civil et le code de procédure civile préparés par la Commission et promulgués grâce à l'initiative de Cartier constituaient une immense innovation. Avec son esprit si pratique, Cartier avait vu l'urgence de donner à sa province natale, qui entrait résolument dans la voie du développement matériel, un code de lois clairement définies en remplacement des ordonnances anciennes et souvent très obscures qui auraient pu être un obstacle à son progrès. Il vit à quel point s'imposait la nécessité de ce changement, et comme il était homme d'action et de progrès il entreprit immédiatement de réaliser ce changement, en ayant soin de confier l'œuvre de transition à une commission de juristes renommés. Après avoir subi l'épreuve de trois juges, comptant parmi les jurisconsultes les plus savants et les plus exercés du pays, le code entra en vigueur en 1866. Ce fut avec un orgueil bien légitime que Cartier, en présentant le nouveau code au parlement en 1865, parla de la grande importance de cette innovation. " L'œuvre des codificateurs," disait-il, " a été basée sur celle du code pénal, et en suivant cet exemple il n'y avait aucun danger de ne pas réussir. Si le Bas-Canada désire grandir, s'il veut conserver sa nationalité et son individualité, rien ne pourrait mieux l'aider à réaliser ces espérances que l'adoption d'un code de lois. Quand les lois du Bas-Canada seront mieux comprises, quand leur étude et leur application auront été rendues plus faciles, nos voisins du Haut-Canada y feront des emprunts, et ces lois devront faire sentir leur influence dans la confédération, si jamais celle-ci se réalise."

En présentant le code de procédure civile qui complétait cette grande œuvre, le 26 juin 1866, Cartier crut bon de saisir l'occasion de faire une revue historique de tout le système de jurisprudence de la province et des réformes qui avaient été inaugurées. Il constatait

---

[3] Nous sommes redevable à notre regretté ami, F. D. Monk, des renseignements se rapportant aux réformes légales et judiciaires de Cartier. M. Monk portait un très vif intérêt à notre travail, mais il ne devait pas en voir la fin car il est décédé alors que notre manuscrit était encore aux mains de l'éditeur.

avec satisfaction que la province de Québec était sur le point d'entrer dans la confédération avec son système de lois intact. " Quand le gouvernement de l'Union," disait-il, " est à la veille de finir, quand nous nous préparons à vivre sous un autre mode de gouvernement, nous pouvons dire, en jetant un regard en arrière, que depuis dix ans il a été plus fait pour améliorer et simplifier notre système de lois que durant l'existence de toutes les autres Chambres. Dans quelques semaines, nous allons entrer dans la Confédération. Eh bien, nous y entrerons avec tout un ensemble de lois, classées et codifiées dans les deux langues." Cartier rendit un hommage bien mérité aux codificateurs pour la manière dont ils avaient exécuté leur tâche onéreuse, mais c'est à Cartier lui-même que le mérite de cette grande réforme est dû, car c'est lui qui en prit l'initiative. C'est durant la session de 1865, qui fut la dernière session de la Législature du Canada à Québec, que le Code Civil du Bas-Canada fut adopté. Comme suite à la mesure proposée par Cartier afin de donner effet au code, et à la proclamation subséquente du gouverneur général, le code entra en vigueur le 1er août 1866. Ce fut, pour Cartier, le couronnement de bien des années de travail, et l'une des plus grandes et plus importantes mesures promulguées sous l'Union. On a bien dit alors de Cartier qu'il pouvait être justifiable de ressentir l'orgueil de l'architecte " qui vient de poser la dernière pierre d'un majestueux édifice ayant coûté bien des années de travail et d'anxiété pour son édification." [4]

Durant la même session où la codification fut proposée, Cartier présenta et fit adopter la loi de décentralisation judiciaire. L'objet de cette importante mesure était, pour ainsi dire, de mettre la justice à la portée des justiciables. La province du Bas-Canada fut divisée en districts judiciaires au nombre de treize, un juge de Cour Supérieure devait être créé pour chaque district, et les procès qui auparavant devaient être plaidés et jugés à Montréal et à Québec pourraient maintenant à l'avenir être plaidés et jugés dans le district où ils avaient pris naissance. Cette réforme, réalisée grâce aux efforts de Cartier, fut considérée dans le temps comme un grand bienfait, car elle désignait un juge avec résidence permanente dans chaque district, et épargnait aux justiciables l'ennui et la dépense de faire venir des témoins de très loin à Montréal et à Québec. Elle assurait aussi l'établissement des avocats dans les districts nouvellement créés, rapprochant par là même les justiciables des tribunaux et rendant plus facile le règlement de leurs affaires de justice. Cette mesure coûta beaucoup de travail à Cartier, mais il eut la satisfaction d'en voir presque toutes les dispositions approuvées.

---

[4] S. J. Watson : " Canadian Portrait Gallery," Vol. I, p. 79.

Ce fut aussi grâce aux efforts de Cartier qu'une loi fut promulguée stipulant que, chaque fois que l'évêque d'un diocèse désire établir une nouvelle paroisse, il l'érige canoniquement en en faisant tout simplement la demande aux tribunaux sans avoir recours au parlement. En faisant accepter cette mesure, Cartier se flattait d'avoir rendu un grand service à l'Eglise catholique dans le Bas-Canada, et il s'en montrait très fier, car il estimait que cela complétait l'organisation de l'Eglise comme société indépendante et lui assurait la plénitude de sa liberté.

Une autre mesure importante, que Cartier fit adopter à la session de 1857, introduisit les lois françaises dans les townships de l'Est du Bas-Canada. A venir jusqu'à cette époque, les lois de cette partie de la province n'avaient jamais encore été bien clairement définies, les juges de ce temps-là appliquant certaines fois la loi anglaise et d'autres fois la loi française. Afin d'unifier l'organisation judiciaire de toute la province, Cartier fit adopter une loi pour l'application du nouveau code aux townships de l'Est, c'est-à-dire en rendant les lois uniformes pour toute la province. D'autres réformes furent inaugurées par Cartier, mais ces réformes n'avaient qu'une importance secondaire en comparaison de celles dont nous venons de parler. C'est ainsi qu'il introduisit une mesure pour modifier la loi criminelle sous plusieurs rapports, et qu'en 1857 il fit adopter une loi autorisant la Cour du Banc de la Reine, aujourd'hui Cour du Banc du Roi, à siéger en manière de Cour de Cassation pour la révision de sentences rendue par des juges de cours d'assises. Il fit aussi adopter une loi pour l'administration sommaire de la justice en des causes criminelles et pour l'établissement d'institutions de réforme. En outre, grâce à ses efforts, la peine de mort fut abolie en un bon nombre de cas. L'importance des réformes légales inaugurées et menées à bonne fin par Cartier est généralement admise aujourd'hui comme lui donnant droit à la plus haute somme de mérite et de distinction.

Bien qu'on ne puisse pas dire que Cartier ait été l'auteur de la mesure qui était destinée à faire disparaître la tenure seigneuriale, il prit une part considérable à cette réforme importante, surtout à sa phase finale, et il compte parmi ceux qui ont le plus contribué à en assurer l'heureuse réalisation. Nous avons déjà parlé des avantages offerts par le système seigneurial à l'époque de la première colonisation du pays, et nous avons dit à quel point dans la suite ce système avait contribué à la conservation de la nationalité canadienne-française en favorisant la prise du sol par le peuple. Dans la suite des temps, cependant, il se trouva que bon nombre de seigneurs se montrèrent exigeants dans leurs demandes, et il en résulta que le système devint graduellement oppressif et mit réellement obstacle au développement de

l'agriculture et de la colonisation. Le droit exclusif aux cours d'eau possédé par les seigneurs, et empêchant l'établissement de manufactures et d'industries, contribuait plus que tout le reste à tenir le Bas-Canada dans une situation arriérée. Le droit de " lods et ventes " n'était ni plus ni moins qu'une taxe sur l'industrie et l'activité des " habitants." En outre, nombre d'obligations imposées à l'habitant lui étaient devenues à la longue insupportables. Rappelons, par exemple, que les censitaires étaint forcés d'apporter leur grain au moulin du seigneur pour l'y faire moudre, de cuire leur pain dans le four du seigneur, de consacrer chaque jour au seigneur une certaine partie de leur temps, de lui remettre un poisson sur douze pour le privilège de pêcher dans sa rivière. Nous pourrions mentionner plusieurs autres obligations d'un caractère similaire et tout aussi vexatoire. En somme, et bien que s'adaptant à un état patriarcal de société comme celui qui existait autrefois dans la Nouvelle-France, ce système n'avait plus aucune raison d'être en des temps plus modernes. La chose en était arrivée à être une véritable entrave pour la province, au détriment de son développement et de sa prospérité.

L'agitation pour l'abolition du système durait déjà depuis bien des années. L'un après l'autre, les gouvernements qui se succédaient avaient été priés de substituer la tenure en " franc et commun socage " ou d'accorder autre chose de ce genre. Le premier effort réel tendant à l'abolition de la tenure seigneuriale fut une loi promulguée en 1822 et portant le nom de " Loi du Commerce du Canada." Mais cette loi, bien que contenant des dispositions pour le franc et commun socage, ne venait aucunement en aide aux censitaires, qui étaient les véritables plaignants. Par la loi portant le nom de " Loi des Industries et Tenures du Canada " (6 George IV, chap. 59,1825), promulguée comme supplément à la loi précédente, il était stipulé que " quand un seigneur a obtenu de la Couronne une commutation de la tenure de sa seigneurie, il sera obligé d'accorder à ses censitaires une occasion d'obtenir la même commutation de leurs tenures."

Afin d'engager les seigneurs à tirer parti de cette loi, la Couronne offrit de commuer ses droits sur une base de cinq pour cent de la valeur réelle de la seigneurie. Les seigneurs, cependant, s'abstinrent de prendre avantage de cette offre libérale, par crainte que leurs censitaires en vinssent à demander la commutation de leurs dûs sur la même base peu élevée de cinq pour cent. Après que l'Union des deux Canadas eût été effectuée, le nouveau parlement adopta une loi en vertu de laquelle une commission était instituée pour étudier la question seigneuriale et faire rapport à la Législature. Le rapport déposé devant le parlement le 4 mars 1843 recommandait l'abolition complète de la tenure seigneuriale. Le résultat de ce rapport fut la promulgation

d'une loi ayant pour objet de "faciliter davantage la commutation facultative de la tenure des terres *en roture* dans les seigneuries et fiefs du Bas-Canada en une tenure de *franc alleu roturier,"* (8 Vict. chap. 42, 1845). Cette loi fut suppléée par celle portant la dénomination 12 Vict. chap. 49, 1849. En vertu de ces lois, le censitaire pouvait passer un contrat avec son seigneur pour la commutation de ses droits seigneuriaux, pour un prix convenu. Ces diverses mesures, cependant, ne donnèrent que fort peu d'heureux résultats, car seigneurs et censitaires pouvaient rarement s'entendre pour fixer les droits seigneuriaux qui pouvaient être légalement réclamés par les seigneurs.

Les opinions différaient sur la meilleure manière de traiter la question. Quelques-uns demandaient que les terres fussent expropriées sans compensations, et d'autres voulaient l'expropriation mais avec compensation aux seigneurs. D'autres, encore, soutenaient que la question devait être laissée pour arrangement entre les seigneurs et les censitaires. Très peu, relativement, et parmi ceux-là Papineau, lui-même un seigneur, étaient opposés à tout changement. Vu l'inutilité des lois qui avaient déjà été passées pour venir en aide aux tenanciers ou censitaires, les chefs politiques par tout le pays en étaient arrivés à croire qu'il ne faudrait rien moins que la commutation obligatoire pour dégager la situation. C'est pourquoi la Législature, en 1851, constitua un comité spécial, dont faisaient partie Lewis T. Drummond, procureur-général du Bas-Canada et agissant comme président, William Badgley, solliciteur-général, David M. Armstrong, Thomas Boutillier, Marc-Paschal de Salle Laterrière et François Lemieux, chargé de préparer un plan et de rédiger un bill pour la commutation des droits seigneuriaux. [5]

Ce fut en 1853 que Lewis T. Drummond, alors procureur-général du Bas-Canada dans le cabinet Hincks-Morin, soumit à la Législature du Canada-Uni la mesure qui devait éventuellement résulter en l'abolition complète de la tenure seigneuriale. Il n'est que juste que ce brillant homme d'Etat et juriste consommé reçoive ici la plus grande part d'honneur pour l'inauguration de cette grande réforme. [6] Le

---

[5] Nous sommes redevables de renseignements précis sur cette question à divers articles dus à M. le juge McCorkill et publiés dans le cinquième rapport des Délibérations de la Société Historique du comté de Missisquoi, 1913, articles que nous a communiqués notre ami M. le juge Lynch, de Knowlton, Missisquoi. D'après le juge McCorkill, le comté de Missisquoi était la seule région des townships de l'Est où la tenure seigneuriale existait du temps du régime français.

[6] Lewis Thomas Drummond, né en 1813 à Londonderry, Irlande, vint au Canada en 1825, reçut son éducation au collège de Nicolet, fut admis au barreau du Bas-Canada en 1836, exerça sa profession à Montréal, et devint l'un des avocats criminalistes les plus éminents de la province. Elu pour la première fois député du comté de Portneuf, en 1844, il représenta successivement ensuite Shefford, Lotbinière et Rouville jusqu'à sa défaite dans ce dernier comté en 1863. Il fut solli-

projet de soi soumis par Drummond définissait les droits respectifs des seigneurs et censitaires et indiquait les moyens à prendre pour le rachat des droits des seigneurs. La mesure donna lieu à une discussion fort longue et animée, et souleva une vive opposition. Christopher Dunkin, jeune avocat brillant des townships de l'Est, dont nous aurons encore l'occasion de parler, prononça un discours remarquable à la barre de la Chambre au nom des seigneurs, qui l'avaient chargé de la défense de leurs intérêts. La mesure de Drummond fut finalement adoptée par l'Assemblée à une forte majorité, mais fut rejetée par le Conseil Législatif. De nouveau présentée par Drummond en 1854, et adoptée par l'Assemblée à une majorité de trente-neuf voix, cette mesure reçut finalement la sanction du Conseil Législatif après amendement de certains détails.

L'Acte Seigneurial, pour lui donner le nom qu'il porte, autorisait le gouverneur à désigner les commissaires chargés de mettre les changements projetés à exécution. Un tribunal, composé de juges de la Cour d'Appel et de la Cour Supérieure du Bas-Canada, fut constitué sous le nom de Cour Seigneuriale, afin de décider les points de droit, et déterminer les véritables droits des seigneurs et ce qui pourrait être racheté par les censitaires. La Cour Seigneuriale, qui tint sa première séance le 4 septembre 1855, sous la présidence distinguée de sir Louis-Hippolyte LaFontaine, juge en chef du Bas-Canada, continua à siéger jusqu'en mai 1856, alors qu'elle rendit jugement sur les points respectifs de droit qui lui avaient été soumis.[7] Cette Cour décida, entre autres chose, que les seigneurs étaient obligés de sous-louer leurs terres aux colons, qu'ils ne pouvaient pas vendre des terres non défrichées, qu'aucune loi ne fixait les rentes, que les " cens et ventes " stipulés dans les contrats devaient être maintenus, que la " banalité " légalisée par un arrêté de 1686 devait être conservée pour ainsi dire en son inté-

citeur-général dans le cabinet Lafontaine-Baldwin, procureur général dans le cabinet Hincks-Morin, procureur général dans le cabinet MacNab-Morin, procureur général dans le cabinet MacNab-Taché, procureur général dans le cabinet Brown-Dorion, et ministre des travaux publics dans le cabinet Macdonald-Dorion. Il fut créé juge puisné de la Cour du Banc de la Reine, le 5 mars 1864, et prit sa retraite en 1873.

Homme de talents brillants et d'un extérieur imposant, Drummond était renommé pour sa grande éloquence. Le juge McCorkill a fort bien dit de lui : " Il a rendu à sa province un service d'un prix incalculable par la part considérable qu'il a prise à la législation dont le résultat final devait être l'abolition de la tenure seigneuriale, et par la préparation, au nom de la Couronne, des questions qui devaient être soumises au tribunal spécial de juges chargés de décider et qui finalement décida les différends judiciaires entre la Couronne, les seigneurs et les consitaires." Cartier lui-même ne se fit pas faute de rendre à Drummond tout l'honneur qui lui était dû pour l'abolition de la tenure seigneuriale.

[7] La Cour Seigneuriale était constituée comme suit : Sir Louis Hippolyte La-Fontaine, président; MM. les juges Bowen, Aylwen, Duval, Caron, Day, Smith, Vanfelsen, Mondelet, Meredith, Short, Morin et Badgley.

grité; mais d'un autre côté, il était déclaré que les censitaires avaient la propriété des cours d'eau non navigables passant sur leurs terres, et que les revenus du bois et autres revenus devaient être abolis sans compensation. Les points de droit ayant été décidés par la Cour Seigneuriale, les commissaires se mirent ensuite à la tâche d'effectuer un règlement entre les seigneurs et les censitaires. La plus grande partie de leur travail était terminée en 1859, mais ce ne fut cependant qu'en 1862 que cette œuvre put être considérée achevée. La loi stipulait qu'un fonds de $1.500,000 servirait à indemniser les seigneurs pour la suppression de leurs droits, mais ce fonds se trouva être dans la suite insuffisant et il fallut l'augmenter.

Bien que Drummond, nous le répétons, ait droit à la plus grande part de mérite pour l'introduction de cette grande réforme, Cartier contribua beaucoup à la faire adopter par la Législature. Dès son entrée au parlement, Cartier s'était rendu compte que la tenure seigneuriale constituait une servitude pour sa province en mettant obstacle à son développement et à sa prospérité matérielle, et il s'était déterminé à mettre tout en œuvre pour sa suppression. " Je ne suis pas," disait-il à l'Assemblée en 1850, " de ceux qui croient que la tenure seigneuriale est le système le plus avantageux pour un pays nouveau... Une chose certaine, c'est que la région colonisée sous la tenure seigneuriale n'a pas autant progressé que celle qui a été régie par une autre tenure." Mais bien que Cartier fût opposé à se système, il ne voulait pas, d'autre part, d'aucun changement qui pût ressembler à de l'injustice ou de la confiscation. " Malgré l'agitation ardente qui se fait dans le Bas-Canada," disait-il en 1850, " pour l'abolition de la tenure seigneuriale, personne ne désire être injuste envers qui que ce soit. On veut procéder ainsi qu'il a été fait lors de l'expropriation des terres pour certaines fins publiques dans la Haut-Canada. La constitution a pourvu heureusement à ce que la Chambre se compose d'hommes possédant des propriétés. Nous avons ici la garantie qu'ils n'agiront pas comme les radicaux et les socialistes de Paris." Les propositions soumises en 1849 trouvèrent un partisan zélé en Cartier, qui déclara qu'ils était impératif de changer le système à des conditions équitables. Quand la mesure de Drummond fut soumise au parlement en 1853, Cartier prit de nouveau une part active à la discussion. Dans un discours qu'il prononça le 29 mars de cette année-là, il décerna de chauds éloges à Christopher Dunkin pour l'habileté dont il avait fait preuve en présentant devant la Chambre la cause des seigneurs, mais il déclara être en désaccord avec lui sur bon nombre de points. Ainsi, selon lui, il était absolument faux que les seigneurs fussent les propriétaires absolus de leurs seigneuries, et la meilleure preuve en était, disait-il, que les seigneurs n'avaient jamais osé disposer de leurs terres

par un acte de vente, En ce qui concernait le droit de " banalité," Cartier maintenait que ce n'était pas là un droit provenant de la coutume. Si les censitaires s'en tenaient strictement à leurs droits, ils pouvaient forcer les seigneurs à remplir leurs obligations, ce qui aurait pour résultat d'en ruiner un bon nombre, car il n'y avait pas un seigneur sur vingt qui possédait de grands moulins. Le droit de " banalité," disait encore Cartier, avait causé beaucoup de mal, car alors qu'il y avait dans le Haut-Canada plus de deux cents moulins à farine, le Bas-Canada n'en possédait que deux qui pussent préparer la farine pour le marché, d'où ce résultat que la farine du Bas-Canada était inférieure et que cette province subissait de ce chef de lourdes pertes. Les seigneurs, disait-il, encore, n'ont droit à aucune indemnité pour la perte de leur banalité.

Le mauvais effet du droit des " lods et ventes," faisait encore observer Cartier, " est facile à voir. Un censitaire pouvait améliorer sa propriété, mais s'il la vendait il n'en retirerait aucun profit. Les lods et ventes devenaient exigibles, et alors, loin d'y gagner, il perdait un douzième de la valeur de sa propriété... La tenure seigneuriale," concluait Cartier, " enraie le pregrès du pays. Si le projet de loi empiétait sur quelques-uns des droits des seigneurs, j'y serais opposé, mais je suis persuadé du contraire. Je désire traiter tous les intéressés avec justice et impartialité, et je veux en même temps faire cesser l'agitation qui se poursuit dans le Bas-Canada, agitation qui prendra de graves proportions si elle n'est pas arrêtée sans délai."

Lors de la réintroduction de la mesure Drummond, en 1854, Cartier y donna de nouveau son plus cordial appui et contribua à la faire adopter.

Ce fut sous l'administration du gouvernement conduit par George-Etienne Cartier que cette grande réforme fut consommée. La somme de $1,500,000, votée en 1854 pour le rachat des droits des seigneurs, s'étant trouvée insuffisante, Cartier demanda en 1859 un nouveau crédit de $2,000,000, à prélever sur le fonds d'emprunt municipal, sans que le censitaire eût à payer aucun intérêt ; en outre, une somme égale à l'indemnité payée aux seigneurs devait être accordée chaque année au Haut-Canada et aux townships de l'Est. Dans le même temps, des dispositions étaient prises pour l'abolition de la tenure dans les seigneuries de Saint-Sulpice, du Lac des Deux-Montagnes et de Montréal, qui avaient été exemptées par l'acte de 1854. En dépit de la violente opposition des " clear grits," dont quelques-uns allèrent jusqu'à dire que c'était dépouiller le Haut-Canada à l'avantage du Bas-Canada, et qu'il faudrait plutôt demander la rupture de l'Union, la motion de Cartier fut appuyée par un vote de soixante-six à vingt-huit. A cette occasion, Cartier, qui occupait la position de

premier ministre, fit une revue magistrale de toute la question, et montra d'une manière concluante à quel point s'imposait la nécessité de cette grande réforme. " On a dit," s'écriait Cartier, " que l'institution féodale introduite par les rois de France, et modifiée ensuite par des lois spéciales, avait puissamment contribué à assurer l'établissement du pays. Je le crois, mais cette institution a fait son temps, et nous avons la satisfaction de pouvoir la supprimer sans la moindre commotion, sans la moindre effusion de sang.".... Le gouvernement pense que la mesure satisfera tous les grands intérêts, et qu'elle rendra justice aux seigneurs comme aux censitaires. Cela démontre que le gouvernement a su trouver les moyens de venir en aide aux censitaires du Bas-Canada, et accorder des avantages correspondants au Haut-Canada et aux townships."

Ainsi fut consommée sous les auspices de Cartier, cette réforme vitale, qui a tant contribué au développement et au progrès matériel du Bas-Canada. [8]

En ce qui concerne la question des réserves du clergé, où les intérêts de ses compatriotes n'étaient pas en jeu, Cartier, bien qu'opposé en principe à la politique de sécularisation, appuya cependant cette politique parce qu'elle était demandée par la majorité de la province qui y était intéressée. " Quant aux réserves du clergé," disait-il en Chambre en 1854, " j'ai toujours cru qu'il faudrait les séculariser. Je n'ai pas exprimé d'opinion avant aujourd'hui à cet égard, car j'attendais une heure favorable.... Je sais que beaucoup de membres de l'Eglise d'Angleterre à Montréal ont voté pour le principe de la sécularisation aux dernières élections. Cela montre que l'opinion publique est de plus en plus disposée à l'accepter, pourvu qu'il soit donné des compensations satisfaisantes aux intéressés. La question de la sécularisation des réserves n'a pas été soulevée par les catholiques du Bas-Canada, mais par la grande majorité de l'autre province. C'est à elle qu'il faut en attribuer la responsabilité. Les dernières élections ont prouvé que l'idée de la sécularisation est devenue populaire. Si les protestants n'avaient pas élu une majorité écrasante en faveur de la sécularisation, les catholiques n'auraient pas appuyé cette mesure."

En défendant son vote pour la sécularisation des réserves devant ses électeurs, en 1855, Cartier s'exprimait ainsi : " On me reproche un autre vote : celui que j'ai donné sur les réserves du clergé. A ce

---

[8] L'abolition de la tenure seigneuriale coûta beaucoup plus cher qu'on ne l'avait prévu. En 1863, on estima qu'elle représentait plus de dix millions, répartis comme suit : Dépenses de la Commission, intérêts et capital payés, $5,121,417; indemnité au Haut-Canada, $3,265,000; intérêt porté au crédit du fonds d'emprunt municipal du Haut-Canada, $584,803; indemnité aux townships de l'Est, $879,892; intérêt porté au crédit du fonds d'emprunt municipal du Bas-Canada, $193,082 ; total, $10,044,194.

propos, laissez-moi dire que, tout en étant opposé au principe du bill, je ne lui ai pas refusé mon adhésion, parce que la majorité du Haut-Canada le réclamait avec persistance, et que cette demande n'était pas de celles que l'on peut refuser."

La mesure que Cartier appuyait, et qui faisait disparaître cette question de l'arène parlementaire, où elle était dpuis si longtemps un brandon de discorde, avait été présentée par le gouvernement MacNab-Morin, dont Cartier faisait partie, le bill ayant pour objet la sécularisation des réserves ayant été introduit par John A. Macdonald le 17 octobre 1854, adopté le 23 novembre par un vote de soixante-deux à trente-neuf, et sanctionné le 10 décembre par le Conseil Législatif.

Une question qui intéressait plus particulièrement le Bas-Canada, et dans laquelle Cartier s'affirma comme le défenseur inflexible des intérêts de ses compatriotes, fut celle qui résulta de l'agitation en faveur de la représentation basée sur la population. Cette question n'entraînait ni plus ni moins qu'un changement dans la base de l'Union. A l'époque où l'Union fut effectuée, la population du Bas-Canada était de six cent mille âmes, alors que celle du Haut-Canada n'en comptait que quatre cent mille. Malgré cet écart considérable dans le chiffre de la population, chaque province avait la même représentation dans la Législature unie, ce qui naturellement avait soulevé beaucoup de mécontentement parmi les Canadiens-Français. Les représentants du Bas-Canada, en maintenant un front uni, avaient pu déjouer l'objet que les auteurs de l'Acte d'Union avaient en vue, c'est-à-dire la neutralisation de l'influence canadienne-française, et ils en étaient finalement arrivés à exercer une influence prépondérante sur la législation. Avec le cours des années, une reconnaissance tacite avait été donnée au principe qu'un gouvernement, pour se maintenir au pouvoir, devait être soutenu non seulement par une majorité des votes de la législature entière, mais par une majorité réelle dans chaque province. Ce principe est celui auquel on donna dans la suite le nom de "double majorité," et c'est surtout parce qu'on en reconnaissait l'importance qu'est née l'agitation pour la représentation d'après le chiffre de la population. Durant plusieurs années après l'Union, le Bas-Canada maintint son chiffre supérieur de population, mais le recensement de 1852 révéla le fait que la population du Haut-Canada dépassait celle du Bas-Canada par quelque chose comme soixante mille. C'est vers ce temps-là que l'agitation en faveur de la représentation basée sur la population commença à prendre les proportions d'une question de prime importance. Le défenseur le plus énergique du principe était George Brown, le célèbre éditeur du "Globe" de Toronto, et qui était destiné à passer dans l'histoire comme étant l'un des pères de la Confédération.

Les Canadiens-Français s'opposèrent avec persistance à tout changement dans la base de l'Acte d'Union, en alléguant que l'Union participait de la nature d'un pacte ou traité. Bien que la représentation d'après la population fût en soi un principe acceptable, et bien qu'on en ait fait dans la suite la base de la représentation parlementaire, l'attitude prise là-dessus par les chefs canadiens-français n'en était pas moins parfaitement justifiable. Etant donné qu'en 1841, le Bas-Canada, avec une population bien plus considérable que celle du Haut-Canada, avait reçu le même nombre de représentants que le Haut-Canada, il était évidemment injuste que le Haut-Canada pût dans la suite invoquer son chiffre supérieur de population pour demander un changement dans la base de l'Union. Les chefs canadiens-français s'étaient montrés parfaitement conséquents dans leur attitude. A la session de 1849, LaFontaine, en sa qualité de procureur général du Bas-Canada, soumit au parlement une mesure pour augmenter le nombre total des représentants de quatre-vingt-quatre à cent-cinquante, soit soixante-quinze pour chaque province, l'Acte d'Union stipulant que la représentation pouvait être augmentée par un vote des deux tiers de l'Assemblée. Papineau, qui s'opposa dans le temps à cette mesure, se déclara en faveur de la représentation d'après le chiffre de la population, et en réponse LaFontaine annonça qu'en se basant sur le principe que l'Acte d'Union n'était qu'une confédération des deux provinces, ainsi que le Haut-Canada même l'avait déclaré en 1841, il ne consentirait jamais à ce qu'une des provinces eût un plus grand nombre de représentants que l'autre, quel que pût être le chiffre de sa population. La proposition faite par LaFontaine d'augmenter le chiffre de la représentation ne rallia pas le vote des deux tiers qui était nécessaire, et une nouvelle tentative faite en 1851 n'obtint pas de plus heureux résultats. Ce ne fut qu'en 1853, sous l'administration Hincks-Morin, qu'une mesure soumise par Morin et portant la représentation de quatre-vingt quatre à cent-trente, soit soixante-cinq pour chaque province, put être adoptée en dépit d'une vigoureuse opposition.

A la session de 1856, William Lyon Mackenzie, qui s'était allié avec le parti " clear grit," proposa à l'Assemblée le rappel de l'Union comme étant dans l'intérêt des deux sections. A cette occasion, le chef du parti rouge, Antoine-Aimé Dorion, tout en se déclarant opposé à la dissolution de l'Union, annonça que si l'Union devait continuer elle ne pourrait exister qu'avec la représentation basée sur la population, qu'il considérait être le seul système équitable. " Je préfère," disait Dorion, " une union fédérale, mais, à defaut de cette union, je préfère à l'ordre de choses actuel la représentation basée sur la population, et je l'appuierai de mon vote s'il est impossible d'obtenir une union fédérale." George Brown, tout en s'opposant à la motion

Mackenzie pour le rappel de l'Union, était fortement en faveur de la représentation basée sur la population. La motion Mackenzie fut rejetée, tout en recevant cependant un appoint assez considérable de votes. A la session de 1858, un nouvel effort déterminé fut tenté pour obtenir la reconnaissance du principe de la représentation d'après la population, et George Brown et Malcolm Cameron soumirent des motions qui avaient cet objet en vue. Ces motions furent de nouveau rejetées mais les votes servirent à démontrer que le sentiment en faveur du principe était très fort parmi les représentants du Haut-Canada. L'agitation dans le Haut-Canada continua activement, et à une grande convention réformiste, tenue à Toronto en 1859, et à laquelle assistaient près de six cents délégués, une résolution fut adoptée portant qu'aucun gouvernement ne pourrait donner satisfaction à la population du Haut-Canada à moins d'être basé sur le principe de la représentation d'après la population. Cette résolution énonçait en outre que l'Union n'avait pas donné les résultats qu'on en attendait et qu'un changement était devenu nécessaire.

Le résultat pratique de cette convention fut l'organisation d'une Association de Réforme Constitutionnelle, dont l'objet principal était d'assurer l'élection au parlement de candidats s'engageant à appuyer la représentation basée sur la population, ainsi que certaines autres mesures demandées par la convention. A la session de 1861, la discussion fut reprise sur une motion présentée par Thomas Ferguson, député de Simcoe-Nord, qui avait pour objet la reconnaissance de la représentation d'après la population. Le débat qui s'ensuivit fut extrêmement animé. William Mackenzie, l'un des partisans du principe, alla jusqu'au point de menacer l'Assemblée d'un appel au parlement impérial, et même, si celui-ci ne leur donnait pas justice, de faire appel à Washington. Cette motion, comme les précédentes, fut rejetée, non sans cependant montrer que l'agitation avait gagné du terrain, car le vote avait été de soixante-sept à quarante-neuf. Tous les députés du Bas-Canada, tant de langue anglaise que française, sans une seule exception, votèrent contre tout changement dans la base de l'Union. Une nouvelle impulsion fut donnée à l'agitation par le recensement de 1861, qui démontra que la population du Haut-Canada avait un excédant de trois cent mille âmes sur celle du Bas-Canada. Les défenseurs du principe de la représentation d'après la population persistaient de plus en plus dans leurs efforts pour obtenir la reconnaissance de ce principe. A la session de 1862, William Macdougall proposa une motion blâmant le gouvernement de ne pas accorder la représentation d'après la population, mais cette motion fut rejetée par une forte majorité, les quarante-deux députés qui votèrent dans l'affirmative étant tous du Haut-Canada. Au commencement de la session de 1863, un

amendement à l'adresse, présenté par M. C. Cameron, député de Ontario-Nord, en faveur de la représentation d'après la population, et exprimant le regret que le gouvernement n'avait pas cherché à rendre justice au Haut-Canada, fut rejeté, toute la députation bas-canadienne ayant voté en bloc contre cette motion. C'est vers ce temps-là que le mouvement en faveur d'une union des provinces anglaises de l'Amérique du Nord commença à prendre des proportions sérieuses, et peu après l'agitation en faveur de la représentation basée sur la population finit par se fondre dans la question plus considérable qui venait de surgir.

Durant tout le temps que dura cette agitation Cartier s'opposa énergiquement à toute tentative de changer la base de l'Union, en alléguant, ainsi que LaFontaine, que l'Acte d'Union participait de la nature d'un traité. A la session de 1849, qui fut sa première session au parlement, il appuya l'attitude de LaFontaine dans un discours énergique ; et à la session de 1858, alors que l'agitation avait pris des proportions importantes, il s'opposa vigoureusement aux propositions de George Brown et de Malcolm Cameron. " Le Haut-Canada a-t-il conquis le Bas-Canada ? " s'écriait alors Cartier. " Si non, en vertu de quel droit peut-il demander la représentation basée sur la population dans le but de nous gouverner ? Chacun sait que l'union des deux provinces a été imposée au Bas-Canada, qui n'en voulait à aucun prix. Mais le Bas-Canada a fait sa partie dans l'Union loyalement et sincèrement, avec la détermination de la maintenir sur la base actuelle.... J'ai bien discerné le but de l'honorable député de Toronto (George Brown) en proposant la représentation basée sur la population. Il la demande à grands cris parce qu'il espère ainsi se créer assez de partisans pour contrôler le Bas-Canada." Cartier ajoutait qu'en s'opposant aux propositions, il n'était mû par aucun désir d'être injuste à l'égard du Haut-Canada, mais il voulait que les deux province s'en tinssent loyalement au pacte de l'Union, qui avait été avantageux pour tout le pays.

" Le gouvernement," disait Cartier en terminant, " ne redoute pas cette question. Il est heureux d'avoir l'occasion de la discuter. Je puis dire, au nom de tous les députés du Bas-Canada, sauf un, que le Bas-Canada adoptera d'autres institutions politiques avant de subir le joug d'un homme comme l'honorable député de Toronto." [9]

L'attitude de Cartier sur cette question irritante fut précisément ce que celle de LaFontaine avait été, c'est-à-dire que l'Union était une confédération de deux provinces et que par conséquent aucun change-

---

[9] Qui aurait dit alors que, six ans plus tard, Cartier s'unirait à George Brown pour réaliser l'œuvre de la Confédération ?

ment ne devait être apporté à la base de la représentation. " L'Union, selon moi," disait-il à la session de 1861, " repose sur le principe que les deux provinces coexistent avec des pouvoirs égaux, et qu'aucune ne doit dominer l'autre au parlement." Le discours le plus long et le plus remarquable prononcé par Cartier sur cette grande question fut celui que l'Assemblée entendit le 5 avril 1861, alors que le projet de loi présenté par Thomas Ferguson, député de Simcoe-Nord, et préconisant la représentation basée sur la population, était en discussion. Cartier occupait alors la haute position de premier ministre du Canada-Uni, ce qui donnait un grand poids à ses déclarations. Son discours, qui est une revue complète de toute la controverse, constituait une éloquente protestation contre tout changement dans la base de l'Union. Il montra que le Bas-Canada avait loyalement fait sa partie dans l'Union, bien qu'on ne lui eût donné, dans le temps que sa population dépassait celle du Haut-Canada, qu'un nombre égal de représentants, Loin d'y perdre, ajoutait-il, le Haut-Canada avait tiré des avantages considérables de l'Union, ainsi qu'en témoignait entre autres l'amélioration de ses conditions financières, et maintenant que sa population dépassait de beaucoup celle du Bas-Canada, il n'avait aucune raison de dire qu'on le traitait injustement, et de demander une représentation plus considérable que celle de la province-sœur. Cartier soutenait que les deux provinces, ayant tant d'intérêts en commun, devaient rester unies. " Le Bas et le Haut-Canada," disait-il, " sont reliés par le Saint-Laurent, par des chemins de fer, par des canaux, et chacune des deux sections est absolument nécessaire à la prospérité de l'autre. Je n'éprouve aucun sentiment hostile envers qui que ce soit ; je suis prêt à rendre justice au Haut-Canada comme au Bas-Canada, en maintenant l'Union." Cartier reconnaissait que le Haut-Canada avait quatre ou cinq cent mille habitants de plus que le Bas-Canada, et que pour peu que se maintînt cet accroissement continu, il serait absolument nécessaire de modifier la nature de l'Union. Mais il en regretterait, disait-il, la dissolution. Il croyait cependant que l'Union, qui avait déjà accompli tant de choses pour le pays, se maintiendrait encore plusieurs années. En rappelant à ses auditeurs quels étaient les intérêts communs du Haut et du Bas-Canada, et à quel point il importait que ces deux provinces continuassent à rester unies, Cartier prévoyait sans doute le jour peu éloigné où elles formeraient le pivot d'une grande et puissante confédération. Bien que cette grande idée, qui était appelée à résoudre tant de difficultés, eût déjà été discutée, elle n'avait pas encore assumé aucune forme pratique. Cartier et les autres hommes d'Etat de son temps ne faisaient encore que chercher les voies qui pourraient les conduire à la naissance du Dominion et de la nation canadienne. Cartier n'était pas seul à demander qu'on donnât

un nouveau répit à l'Union. La discussion dont nous venons de parler fut rendue mémorable par le discours retentissant de John A. Macdonald qui, s'élevant au-dessus des considérations locales, démontra que le Haut-Canada n'avait jamais subi aucune injustice, que la prétendue domination française était un fantôme invoqué par des démagogues ambitieux, que l'Union avait fonctionné admirablement, que le Canada ne le cédait sous le rapport du crédit qu'à la Grande-Bretagne sur les marchés financiers de l'univers, et que ce serait une pure absurdité de détruire l'Union parce que le Haut-Canada avait une population d'un dixième plus considérable que la province-sœur. "Si par malheur," ajoutait Macdonald, "nous devions avoir la dissolution de l'Union, l'on ne pourrait pas espérer que le Canada central resterait lié au Haut-Canada. La vallée de l'Ottawa et la région à l'est de Kingston sont unies au Bas-Canada par leur commerce et leur prospérité. Montréal et Québec sont leurs marchés. Le Haut-Canada se verrait alors contraint d'abandonner cette vaste et productive partie du pays, qui donnerait la prépondérance au Bas-Canada. Tel serait le résultat de cet appel à la dissolution." En parlant de la sorte, John A Macdonald montrait, ainsi qu'il en a témoigné en diverses circonstances, la supériorité de son caractère qui le faisait planer au-dessus des considérations locales, et la vaste compréhension d'un véritable homme d'Etat. Cartier rendit un tribut d'éloges bien mérités à son grand collègue quand, en 1862, la question de représentation ayant été remise en discussion, il s'écria : "Que peut-on reprocher à l'honorable John A. Macdonald, le chef du parti ministériel dans le Haut-Canada ? N'a-t-il pas opposé un obstacle infranchissable au torrent de préjugés, dirigé par les factions, contre les droits et les libertés du Bas-Canada ? N'a-t-il pas mis en danger sa popularité parmi les siens, dans cette lutte de justice et d'honneur qu'il faisait à notre profit ?"

"Le procureur-général du Haut-Canada et moi-même," disait Cartier en terminant son discours, "nous sommes d'accord sur cette difficulté constitutionnelle. Nous demandons le concours de cette Chambre pour maintenir l'égalité qui est la base même de l'Union. Nous avons demandé aux dernières élections le concours de l'opinion publique et nous l'avons obtenu."

En s'opposant à tout changement à la base de l'Union et en demandant la continuation de ce régime, Cartier non seulement sauvegardait les intérêts de ses compatriotes, mais il rendait aussi indirectement un grand service à tout le pays, car l'Union des deux provinces était l'acheminement obligé vers une confédération de provinces-sœurs, jouissant de la plus grande somme possible de contrôle sur leurs affaires locales. La dissolution de l'Union, venant en ce temps-là, aurait

certainement retardé sinon même empêché la consommation de cette grande œuvre. [10]

Cartier ne se contenta pas de servir les intérêts de ses compatriotes par de grandes réformes légales et judiciaires, par l'appui qu'il donna à l'abolition de la tenure seigneuriale, et par son attitude si ferme pour maintenir la base de l'Union. Il comprit aussi que les Canadiens-Français devaient posséder les mêmes avantages éducationnels que ceux du Haut-Canada, s'ils voulaient lutter avec succès contre cette province. C'est pourquoi, en 1856, il présenta deux mesures importantes, dont le résultat fut de mettre sur un pied bien plus élevé l'instruction publique dans le Bas-Canada. Ces deux mesures contenaient les dispositions nécessaires pour la création d'un Conseil d'Instruction Publique et l'établissement d'écoles normales. L'objet de ces mesures, ainsi que Cartier l'expliqua, était de mettre l'instruction publique dans le Bas-Canada sur le même pied que dans le Haut-Canada, et c'est là ce qui a formé la base de l'organisation éducationnelle actuelle de la province de Québec. Durant la discussion qui s'ensuivit, Cartier défendit avec vigueur ses compatriotes contre les imputations malveillantes jetées sur leurs établissements d'éducation. Il fit aussi remarquer qu'en ce qui concernait l'éducation supérieure le Bas-Canada occupait déjà une position des plus enviables, et que sous la nouvelle organisation projetée il s'ensuivrait une amélioration considérable de l'enseignement primaire.

Afin d'inaugurer les importantes réformes éducationnelles dues aux mesures de Cartier, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, qui avait joué un rôle considérable dans l'arène parlementaire, et qui avait fait partie des cabinets Hincks-Morin et MacNab- Morin, fut nommé, par l'entremise de Cartier, surintendant de l'Instruction Publique pour le Bas-Canada. Homme de talents variés et de culture étendue, brillant orateur, poète et littérateur, Chauveau possédait au plus haut point toutes les qualités requises pour cette tâche importante. Il était destiné à occuper la position encore plus élevée de premier ministre de sa

---

[10] John Charles Dent, dans son ouvrage admirable et généralement si exact, " Canada since the Union of 1841," critique Cartier d'une façon injustifiable pour son attitude sur la question de la population basée sur le population. " En prenant une semblable attitude," dit Dent, " le premier ministre (Cartier) a montré qu'il n'avait aucune clairvoyance politique. Les années qui suivirent lui enseignèrent beaucoup de choses, mais en ce qui concernait cette importante question ce qu'il en apprit dans la suite lui fut pour ainsi dire imposé de force." Un peu plus loin, Dent parle du discours " à grand effet " de John A. Macdonald contre la mesure projetée. Il est difficile de voir pourquoi Cartier ne méritait que du blâme pour s'être opposé à une mesure dirigée directement contre les intérêts de ses compatriotes, alors que Macdonald reçoit des éloges pour avoir mis obstacle aux demandes d'un bon nombre de députés du Haut-Canada. Cartier et Macdonald basaient tous deux leur opposition, non pas sur des considérations locales, mais en s'appuyant sur la constitution.

province natale lors de l'inauguration de la Confédération, mais jusqu'à la fin de sa vie il inclina plutôt vers les lettres que vers la vie politique.[11] Le souvenir attaché à son nom sera toujours non seulement celui de l'orateur et de l'homme d'Etat mais de l'un des plus brillants littérateurs de la phalange d'élite qui a tant contribué à illustrer la race canadienne-française. Ce fut aussi vers ce temps-là que l'Université Laval, qui est à la tête de l'éducation catholique dans la province de Québec, fut établie en vertu de la charte royale obtenue en 1852. Le 21 septembre 1854, l'Université fut brillamment inaugurée en la présence du gouverneur-général, lord Elgin, des évêques de la province, des membres de la Législature, et d'une imposante assemblée du clergé et des citoyens. Depuis ce jour-là, l'Université Laval a toujours été au premier rang dans l'œuvre de l'éducation, et compte parmi ses gradués bon nombre des principaux hommes du pays.[12]

Par les grandes réformes légales et judiciaires qu'il a inaugurées, par la part considérable qu'il a prise à obtenir l'abolition de la tenure seigneuriale, par sa revendication énergique des droits de ses compatriotes sous l'Union, et par ses efforts incessants pour améliorer l'éducation dans sa province natale, Cartier put accomplir plus de choses dans le domaine pratique, en très peu d'années, que ses prédécesseurs ne l'avaient pu faire en bien des années précédentes. Evidemment, l'époque était maintenant plus propice pour ces réformes. Les années précédentes avaient été des années de dissensions et de lutte. Papineau s'était vu absorbé par ses attaques contre les abus existants, et il

[11] Ce fut par Chauveau que nous fûmes pour la première fois initié aux beautés de la littérature française. Durant les dernières années de sa vie, cet homme de lettres distingué, et alors qu'il occupait la position de shérif de Montréal, habitait à l'Hôtel Jacques-Cartier, où nous avions nous-même aussi élu domicile, et qui était dans ce temps-là une hôtellerie confortable et populaire, Que de soirées agréables nous avons alors passées dans l'appartement de Chauveau à écouter l'aimable et distingué homme d'Etat et littérateur discourir sur la littérature canadienne-française et sur des sujets littéraires en général. C'est à lui que nous devons d'avoir commencé à porter intérêt aux ouvrages des hommes de lettres du Canada français.

[12] L'idée erronée semble prévaloir en certains quartiers que les intérêts de l'éducation sont négligés dans la province de Québec. En réalité, cependant, les différents gouvernements qui se sont succédé à Québec ont toujours donné une large part à l'éducation, et le présent gouvernement dont sir Lomer Gouin est le chef distingué n'a jamais perdu de vue l'importance d'améliorer l'éducation et de pourvoir à l'instruction technique. En une certaine occasion, sir Lomer Gouin a fait voir à quel point il était lui-même pénétré de l'importance de l'éducation. "La plus importante des questions politiques, économiques et sociales," a dit alors le premier ministre, "est l'éducation, car c'est là que se trouve la solution de toutes les autres. L'éducation est l'instrument par excellence de l'avenir, car elle a pour objet de former les cœurs et les cerveaux des générations de demain. Le premier et le meilleur usage qu'un gouvernement puisse faire de ses revenus est de subventionner largement les écoles, où les jeunes puissent se procurer le pain de l'intelligence et le pouvoir." Le gouvernement de sir Lomer Gouin s'est montré, sous ses divers rapports, tout particulièrement progressif.

avait frayé les voies à LaFontaine, dont les efforts s'étaient surtout portés vers le triomphe du gouvernement responsable. Ce triomphe une fois réalisé, la voie se trouvait désormais ouverte pour l'inauguration de diverses réformes depuis longtemps nécessaires, et Cartier, par son intelligence, ses aptitudes d'homme d'affaires et sa compréhension pratique de toutes les questions, était éminemment l'homme appelé à inaugurer ces réformes et à les mener à bonne fin. Ce qu'il a réalisé sous ce rapport s'est trouvé être d'un avantage permanent, non seulement pour sa propre province, mais pour tout le Dominion, et constitue l'un de ses principaux titres de gloire.

Fac-similé de la lettre autographe adressée a l'auteur par le Très Honorable Sir R. L. Borden, premier ministre du Canada.



Ottawa, 3 February 1913

My Dear Mr. Boyd,

It is with the greatest satisfaction that I have learned of your proposal to write a life of Sir George Etienne Cartier in connection with the arrangements for the celebration of the Centenary of his birth. Cartier filled a great place in the public life of Canada both before and after Confederation. To him was due in no small measure, the success of the negotiations that brought into being the Federation which has united the scattered British Provinces on the northern half of this Continent into one Nation. That nation although still in the infancy of its development, occupies today no inconsiderable place within the Empire and before the world.

You bring to the undertaking ability and experience which eminently fit you for the task, and I do not doubt that it will be worthily performed.

With every good wish,
believe me, dear Mr Boyd,
Yours faithfully
R L Borden

John A Boyd Esq.,
Montreal

CHAPITRE VIII

DEVELOPPEMENT DES CHEMINS DE FER ET DES TRANSPORTS

Les efforts de George-Etienne Cartier ne furent pas dirigés seulement vers l'accomplissement de grandes réformes légales, judiciaires et administratives. Il n'oubliait pas non plus les intérêts matériels du pays, et l'œuvre qu'il réalisa en ce sens fut d'une importance souveraine. Le triomphe du gouvernement responsable au Canada fut suivi d'une ère d'expansion matérielle très marquée, et sous ce rapport les années qui s'écoulèrent de 1849 à 1854 furent tout particulièrement remarquables. Ce fut alors que s'ouvrit la période de construction de chemins de fer, d'amélioration de canaux, et d'inauguration de grands travaux publics qui ont formé la base de la prospérité commerciale et financière du Canada.

Le progrès matériel du Canada, ainsi qu'on l'a fort bien fait observer, dépendait surtout de ses voies de communication, c'est-à-dire du plus ou moins de facilités pour le transport des voyageurs et des marchandises d'une région à l'autre du pays. [1] L'étude des transports, depuis les jours où les rivières et les lacs étaient les grandes routes naturelles, et où le canot d'écorce de l'Indien constituait le seul moyen d'atteindre les points éloignés, forme un sujet de l'intérêt le plus absorbant. On peut se faire une idée de la marche lente du progrès des transports dans les premiers temps de la colonisation par le fait que, bien que le Canada ait été découvert en 1534, le seul moyen d'arriver au Lac Supérieur que possédait en 1800 la Compagnie du Nord-Ouest, l'organisation la plus puissante alors existant au Canada, était le canot d'écorce. Dans de semblables conditions, le coût des transports était nécessairement énorme. Des communications par bateaux à vapeur sur le Saint-Laurent furent établies en 1811, grâce à l'esprit d'entreprise de John Molson, marchand bien connu de Montréal, et douze ans plus tard il y avait déjà sept bateaux en service entre Québec et Montréal. Avant l'inauguration des canaux, les rapides du Saint-Laurent empêchaient les steamers d'aller plus loin, et durant bien des

---

[1] Nous devons une bonne partie des renseignements se rattachant à l'origine du développement des voies de transport et des chemins de fer au Canada à un ouvrage précieux,— "The Railways of Canada," par J. N. et Edward Trout, Toronto, 1871.

années des bateaux à fond plat, de quarante pieds par six, amincis à la proue et à la poupe, montés par quatre hommes et un pilote, et munis de voiles, de rames et de perches pour se diriger, transportèrent par cargaisons de cinq tonnes toutes les marchandises à destination du Haut-Canada. Les cours d'eau constituaient les principales voies de transport. Dès avant 1849, on s'était préoccupé d'améliorer les facilités offertes pour la navigation intérieure par la construction de canaux, et les divers gouvernements qui se succédèrent consacrèrent à cet objet des sommes considérables. En 1850, le superbe réseau de canaux du Canada se trouvait pour ainsi dire achevé par l'inauguration officielle du canal Welland, le 7 juin, en la présence du gouverneur-général, lord Elgin, et des membres de la Législature. On se trouvait loin alors du jour où Dollier de Casson, supérieur de Saint-Sulpice, conçut en 1770 l'idée d'utiliser la Petite Rivière Saint-Pierre, et le petit lac du même nom, situé presque parallèlement au Saint-Laurent, pour éviter les dangereux rapides de Lachine, et créa ainsi le canal de Lachine, dont on devait faire plus tard le grand canal Lachine, le premier des canaux du Canada. Degré par degré le réseau se développa, et déjà en 1850 une chaîne de canaux — Lachine, Beauharnois, Cornwall, Williamsburg et Welland — donnait un libre passage à la navigation pour arriver aux grands lacs. En outre de tout cela, le dragage du lac Saint-Pierre et le creusage du chenal du Saint-Laurent permettaient alors de faire arriver jusqu'à Montréal de grands paquebots océaniques. Vingt millions de dollars avaient déjà été dépensés pour tous ces grands travaux de navigation intérieure, mais cet argent avait été bien employé, car le Canada possédait en 1850 l'un des plus beaux réseaux de canaux du monde entier.

Il y avait tout lieu de croire que, par suite des nouvelles facilités offertes pour la navigation intérieure du pays, une forte partie du commerce de l'Ouest serait attirée vers la route du Saint-Laurent. Déjà ces espoirs s'annonçaient sous les meilleurs auspices, quand l'abolition des droits différentiels sur les grains de l'étranger et des colonies, qui accompagna le rappel des " Corn Laws " dans la Grande-Bretagne, vint porter un coup sensible au commerce du Canada, car le Canada se trouvait de la sorte privé de l'avantage qu'il possédait sur les Etats-Unis, sur le marché anglais. Il en résulta qu'une grande partie du trafic du Saint-Laurent, prit la direction des ports des Etats-Unis, et ce fut le résultat désastreux qui s'ensuivit pour le commerce du Canada qui donna naissance au mouvement en faveur de l'annexion, mouvement qui fut contrecarré par le succès des négociations pour la conclusion du traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

Les Américains avaient depuis longtemps saisi toute l'importance des chemins de fer ; de grands travaux se poursuivaient en ce sens avec

célérité, et les diverses compagnies intéressées se livraient une lutte acharnée pour accaparer le trafic. Il y avait danger que le commerce, non seulement des Etats de l'Ouest, mais aussi celui de l'Ouest du Canada, comme on entendait alors ce mot, prit la route des Etats-Unis. Dans ces circonstances, la nécessité de chemins de fer pour le Canada se fit de plus en plus évidente. On ne tarda pas à se rendre compte, comme le fit remarquer A. T. Galt, qu'à moins de pouvoir combiner un réseau de chemins de fer avec le superbe réseau de navigation intérieure, tous deux se prêtant un mutuel appui, les énormes dépenses du Canada pour organiser son trafic resteraient à jamais improductives. Jusqu'alors, on avait prêté fort peu d'attention, au Canada, au développement des chemins de fer. Le premier chemin construit dans le pays, le Montréal & Champlain, allant de Saint-Lambert à Saint-Jean, Québec, soit un parcours de vingt milles, fut inauguré le 21 juillet 1836, et l'année 1837 vit l'inauguration de l'embranchement allant de Montréal à Lachine, soit une distance de huit milles. A partir de là, dix ans au moins devaient s'écouler avant que le chemin de fer Huron & Ontario et les projets du Great Western eussent pris une forme pratique dans le Haut-Canada, mais les progrès en ce sens furent si lents qu'en 1850 on ne comptait pas cinquante-cinq milles de chemins de fer en service dans toutes les provinces. La nécessité de communications par chemin de fer se faisait grandement sentir, non seulement dans les deux Canadas, mais aussi dans les autres colonies britanniques. Dès 1838, du temps de lord Durham, le gouvernement britannique avait émis l'idée de construire une route militaire de la Nouvelle-Ecosse à Québec. Mais lord Durham recommandait plutôt la construction d'un chemin de fer, et une correspondance s'ensuivit entre les gouvernements des provinces maritimes et le Canada et le gouvernement britannique au sujet du chemin de fer Intercolonial. En 1846, le gouvernement impérial envoya des ingénieurs faire le levé topographique des lignes projetées et cela nous a donné ce que l'on appelle le tracé Robinson, du nom de l'officier militaire qui avait dirigé les opérations. Ce ne fut cependant qu'après la Confédération que la construction de l'Intercolonial fut assurée.

Dans l'intervalle, les choses s'orientaient rapidement au Canada dans la direction du développement des chemins de fer, et enfin il en résulta l'organisation de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, avec laquelle George-Etienne Cartier devait s'identifier de près. En 1845, la compagnie portant le nom de chemin de fer Saint-Laurent & Atlantique fut constituée en corporation, sous l'empire des lois du parlement du Canada et de la Législature de l'Etat du Maine, pour construire une ligne internationale de chemin de fer reliant Montréal et Portland avec embranchement jusqu'à Québec. Une autre loi,

passée à la même session, autorisait le chemin de fer London & Gore, constitué en corporation dans le Haut-Canada, à prolonger son chemin jusqu'à la rivière Détroit et à tout endroit situé sur la rivière Niagara, et le nom du chemin de fer fut changé en celui de Great Western. L'administration LaFontaine-Baldwin, c'est-à-dire le Grand Ministère, qui était alors en fonctions, et dont Cartier était l'un des plus zélés partisans, avait bien vu à quel point s'imposait la nécessité du développement des chemins de fer, et ce fut sous ses auspices que la première impulsion sérieuse fut donnée aux entreprises de chemins de fer au Canada par la promulgation de l'acte portant le nom d'Acte de Garanties de 1849, qui établissait un programme de subventions de compagnies de chemins de fer par l'Etat. Le préambule de l'Acte (12 Vict. chap. 29), qui était intitulé "Acte ayant pour objet de permettre la garantie de la province aux obligations des compagnies de chemins de fer à certaines conditions, et d'aider à construire le chemin de fer Halifax & Québec" (le futur Intercolonial), énonçait que dans un pays nouveau et très peu peuplé, où les capitaux étaient rares, l'aide de l'Etat pour la construction des chemins de fer était nécessaire, et pouvait être accordée en toute sûreté à des lignes d'une étendue considérable sous forme de garantie pour favoriser des compagnies constituées en vertu de chartes. Les dispositifs de la loi stipulaient que l'aide de l'Etat ne devait pas être accordée à des chemins de fer qui auraient moins de soixante-dix milles de longueur. La province ne devait pas émettre des débentures ni procurer des capitaux sous quelque forme que ce fût, mais simplement garantir l'intérêt des emprunts que les compagnies de chemins de fer pourraient contracter sur leurs propres valeurs ; en d'autres termes, l'Etat garantirait les valeurs de la compagnie, mais seulement pour le paiement de l'intérêt et jusqu'à concurrence de six pour cent. Le montant de la garantie était limité par le coût du chemin ; ce montant ne pouvait pas dépasser la moitié du coût total, et il ne pouvait être accordé que quand une moitié du chemin aurait été achevée, et alors que le montant à être accordé suffirait pour compléter le chemin. Le paiement de l'intérêt sur le titre de garantie devait constituer une première charge sur les revenus de la compagnie, et aucun dividende ne pouvait être déclaré tant que l'intérêt n'aurait pas été payé et que trois pour cent du capital n'aurait pas été réservé comme fonds d'amortissement. La province devait aussi avoir première hypothèque sur le chemin pour toute somme payée ou garantie.

Une nouvelle impulsion à la construction des chemins de fer s'annonça lors de l'arrivée de Francis Hincks au pouvoir comme premier ministre, en 1851. Hincks était à la fois un homme d'affaires d'une grande clairvoyance et un maître émérite en finances, et il avait bien

saisi toute l'importance de la construction des chemins de fer pour favoriser le développement matériel du pays. Ce fut surtout grâce à ses efforts que s'organisa la compagnie qui devait porter le nom de Grand-Tronc du Canada. Hincks nous a laissé lui-même le récit des commencements de cette grande entreprise. Il nous raconte que dans les premiers mois de 1848, quand il avait accepté pour la première fois d'être ministre, plusieurs compagnies de chemins de fer canadiens, le Great Western, le Northern et le Saint-Laurent & Atlantique, étaient en butte à de grandes difficultés, par suite du manque de capitaux pour construire les lignes projetées. Le coût des transports avait subi une baisse sensible par l'amélioration des voies de navigation intérieure, mais comme les glaces fermaient les rivières durant plusieurs mois de l'année on considérait que l'intérêt public exigeait qu'on pût avoir accès à la mer en toute saison. En outre, l'opinion générale était que le Canada pouvait fournir suffisamment de trafic pour alimenter un chemin de fer reliant les principaux endroits de la province du Canada de ce temps-là. Ce fut en 1851 que Hincks proposa et fit adopter une loi contenant les dispositions nécessaires pour la construction d'une grande ligne de chemin de fer traversant toute l'étendue de la province (14 et 15 Vict., chap. 73). En vertu de cette loi, le gouverneur-général était autorisé à conclure des arrangements avec le gouvernement de la Grande-Bretagne et les provinces maritimes pour la construction du chemin de fer Québec & Halifax, pourvu que les fonds nécessaires pussent être obtenus sous la garantie impériale. Le gouverneur en Conseil était autorisé à appliquer à l'accomplissement de cette grande œuvre toutes les terres non concessionnées jusqu'à une distance de dix milles des deux côtés de la ligne. Le chemin devait être prolongé jusqu'à Hamilton sous la garantie impériale, pour peu que cette garantie pût être obtenue, mais dans le cas contraire, ou si les fonds n'étaient pas suffisants pour l'accomplissement de cette partie de la tâche, tout le chemin ou ce qu'il en restait devait être construit aux frais en commun de la province et des municipalités qui voudraient souscrire pour cette fin. Un fonds devait être prélevé sur les souscriptions municipales, portant le nom de " fonds de souscription municipale." Advenant que les fonds pour la construction de la grande ligne ne pussent pas être obtenus en aucune de ces manières, il était stipulé que les travaux pourraient être entrepris par des compagnies chartrées, et le bill créait aussi un Conseil de Commissaires de Chemins de fer, constitué par le receveur-général, l'inspecteur-général et le commissaire et commissaire-adjoint des travaux publics. La garantie relevant de la loi de 1849 ne pouvait être donnée que quand le Conseil aurait fait rapport au gouverneur en Conseil que les terres pour toute la ligne ou section avaient été obtenues et payées, qu'une partie des tra-

vaux avait été faite et qu'une estimation raisonnable de ces travaux égalait les sommes qu'il aurait fallu dépenser pour l'achèvement du chemin. En 1849, le gouvernement limitait la garantie à l'intérêt de l'emprunt levé par la compagnie de chemin de fer ; mais, par la loi de 1851, il autorisa le gouverneur en Conseil à inclure le principal en ce qui concernait le Grand-Tronc. Des débentures provinciales pouvaient aussi être échangées pour celles de compagnies de chemins de fer.

Dans le temps que s'élaborait toute cette législation, une députation des provinces maritimes, ayant à sa tête Joseph Howe, alors premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, et E. B. Chandler, du Nouveau-Brunswick, visita Toronto pour inviter le Canada à coopérer à la construction du chemin de fer Intercolonial, dont on avait déjà fait le tracé à la demande des trois provinces, et que le gouvernement impérial avait offert d'aider par une garantie. Comme suite à la mission de ces délégués, les trois gouvernements intéressés convinrent de recommander aux législatures respectives de prendre les dispositions nécessaires pour la construction en commun d'un chemin de fer entre Halifax et Montréal, d'après le tracé Robinson, chaque province contribuant un tiers du coût, mais le Nouveau-Brunswick devant recevoir une garantie impériale pour la ligne portant le nom de " ligne européenne " et située entre le coude du Petitcodiac et la frontière de l'Etat du Maine. La politique du gouvernement fut approuvée par le parlement canadien et fut exposée dans la loi de 1851 (14 Vict. chap. 73), introduite par Hincks, qui accordait de l'aide pour la construction de l'Intercolonial, et qui, tout en limitant l'aide ultérieure à une grande ligne ou ligne-mère, augmentait les facilités des compagnies désirant profiter de ces subventions de l'Etat.

L'objet de la loi adoptée à la session de la Législature canadienne en 1851 était, ainsi que nous l'avons vu, de pourvoir à la construction d'une grande ligne à partir de Québec jusqu'à la frontière ouest de la province. Non seulement offrait-on des avantages aux capitalistes pour entreprendre la construction du chemin, mais il était à prévoir que le gouvernement impérial viendrait aussi en aide à l'entreprise sous forme d'emprunt garanti. Mais advenant que ces moyens pussent faire défaut, c'était l'intention de construire la ligne en ayant recours au crédit du pays avec l'aide des municipalités ; et advenant que la garantie impériale serait assurée, le gouvernement canadien était autorisé à passer un contrat avec le gouvernement de la Grande-Bretagne et les provinces maritimes pour la construction de l'Intercolonial de Québec à Halifax, et de Québec dans une direction ouest jusqu'à Hamilton. Ce fut alors qu'il assistait à un banquet public à Toronto, lors de son passage en cette ville au sujet de l'Intercolonial, que Joseph Howe, en la

présence du gouvrneur-général Lord Elgin, donna lecture d'une lettre de Betts & Brassey, célèbres entrepreneurs de chemins de fer d'Angleterre, qui offraient de construire tous les chemins de fer dont le Canada pourrait avoir besoin. Ces entrepreneurs venaient de terminer de grands travaux en France, et comme ils disposaient d'un outillage considérable ils faisaient savoir qu'ils seraient prêts à entreprendre la construction de tous les chemins de fer dont le besoin se ferait sentir au Canada, et que les capitalistes anglais étaient disposés à avancer tous les fonds nécessaires à condition que les travaux seraient confiés à des entrepreneurs qu'ils connaissaient et en qui ils avaient confiance. En 1852, Francis Hincks, qui dans l'intervalle avait succédé à LaFontaine comme premier ministre du Canada, et alors qu'il se trouvait en Angleterre pour affaires se rattachant à la construction de l'Intercolonial, eut plusieurs entrevues personnelles avec M. Jackson au sujet d'un contrat. La substance de ces entrevues était que Petto, Brassey, Betts et Jackson entreprendraient la construction du chemin de fer de Montréal à Hamilton à un prix qui, d'après leur propre estimation, leur donnerait le même profit que celui qu'ils avaient déjà réalisé en Angleterre et sur le continent d'Europe. Les entrepreneurs enverraient des ingénieurs pour faire le tracé de la ligne, et advenant qu'il se produirait des difficultés la province en paierait les frais. Jusqu'à concurrence des cinq dixièmes du capital les obligations directes du gouvernement seraient émises au lieu des obligations de la compagnie garanties par l'Etat. Les obligations seraient émises par les célèbres banquiers de Londres Baring Brothers et Glyn, Mills & Co.

A la session de 1852, deux lois présentées par George-Etienne Cartier furent adoptées. La première, dite " Acte du Grand-Tronc " (16 Vict. chap. 37), constituait en corporation une compagnie avec un capital de trois millions de livres sterling, réparti en actions de vingt-cinq livres, pour construire un chemin de fer sur une route désignée allant de Toronto à Montréal. La garantie de l'Etat, accordée sous forme de débentures provinciales, était limitée à trois mille louis par mille, payable par montants de quarante mille louis chaque fois qu'il serait démontré que cent mille livres sterling auraient été dépensées, en ayant dûment égard à l'économie, pour la construction du chemin. La seconde loi (16 Vict. chap. 38), constituait en corporation une compagnie chargée de construire un chemin de fer de Québec à Trois-Pistoles, et contenait en outre les dispositions nécessaires pour le prolongement de ce chemin de fer jusqu'à la frontière orientale de la province. Le capital était fixé à un million de livres sterling, avec autorisation de porter ce capital à quatre millions et droit de prolonger le chemin jusqu'à la limite orientale de la province. La même garantie officielle

que celle accordée à la première compagnie devait être donnée à la section Québec-Trois-Pistoles, mais pour le prolongement du chemin une concession d'un million d'acres de terre serait accordée au lieu d'une considération monétaire. Sous tous les autres rapports, les termes des deux lois étaient similaires. Tels furent pour ainsi dire les commencements du grand réseau de chemin de fer du Grand-Tronc du Canada. Lors de la formation de la compagnie et de l'octroi de la garantie provinciale il fut jugé à propos de donner à l'Etat une part de représentation dans l'administration des affaires de la compagnie, afin de mieux sauvegarder les intérêts de la province. Ces dispositions donnèrent lieu dans la suite à des attaques dirigées tant contre la compagnie que contre le gouvernement ; aussi, furent-elles abolies en 1857, dès que le gouvernement eut cessé d'avoir main-mise sur le chemin et qu'il n'y avait plus pour ainsi dire aucune raison de maintenir des administrateurs relevant de l'Etat.

Ce qui porte le nom de Loi de Fusion (16 Vict, chap. 39) compléta l'importante législation de chemins de fer de la session de 1852. Cette loi autorisait toute compagnie de chemin de fer dont la voie formait partie de la grande ligne centrale à s'unir à toute autre compagnie semblable, et ses dispositions furent appliquées à la compagnie Saint-Laurent & Atlantique et au chemin de fer que cette compagnie était autorisée à construire. En 1853, et de nouveau grâce aux efforts de George-Etienne Cartier, la compagnie du Grand-Tronc fut autorisée à augmenter son capital ou à emprunter jusqu'à concurrence d'un million cinq cents mille livres sterling, afin de construire un pont de chemin de fer sur le Saint-Laurent à ou près Montréal. Les travaux de construction du Pont Victoria commencèrent le 20 juillet 1854, et étaient terminés le 17 décembre 1859, dotant ainsi l'univers d'une des œuvres les plus gigantesques et les plus merveilleuses dues au génie de l'homme et à la science de l'ingénieur.

Par une autre loi, promulguée à la session de 1853 (16 Vict. chap. 76), la Loi de Fusion s'étendit aux compagnies dont les chemins de fer croisaient la ligne principale ou touchaient à des endroits que cette ligne traversait. Conformément à cette disposition, les chemins de fer Toronto & Sarnia, Toronto & Kingston et Québec & Trois-Pistoles se fusionnèrent, la compagnie fusionnée prenant à sa charge tous les engagements des diverses compagnies. Tandis que se poursuivaient les arrangements pour la fusion des diverses compagnies, le prospectus de la compagnie du Grand-Tronc était lancé à Londres sous la garantie de noms puissants du monde financier et de sept membres du gouvernement exécutif du Canada. Parmi les directeurs de Londres étaient Baring, de la grande maison de banque de ce nom, et Glyn, autre financier également proéminent de Londres. Les directeurs appartenant

au gouvernement canadien étaient John Ross, Francis Hincks, E.-P. Taché, James Morris et Malcolm Cameron. Les banquiers étaient Glyn, Mills & Cie, et Baring Frères. John Ross fut nommé président, grâce à l'influence des entrepreneurs anglais qui avaient le contrôle des actions. Le prospectus de la compagnie fut lancé quand les différentes compagnies eurent arrêté un plan de fusion qui comprenait la construction du Pont Victoria. Tel est l'historique de l'organisation de la grande compagnie de chemin de fer qui s'est identifiée et reste toujours identifiée de si près avec le développement matériel du Canada.

Nous avons pensé qu'il était bon de mettre en lumière tous ces faits, se rapportant à l'origine des chemins de fer au Canada et aux commencements du Grand-Tronc, à cause de la part prépondérante prise par George-Etienne Cartier au succès de toutes ces entreprises. Dès le début de sa carrière, et en réalité même avant d'être élu membre du parlement, il s'était fait l'un des partisans les plus ardents et les plus énergiques de la construction des chemins de fer, et l'un de ses premiers discours fut prononcé à une grande assemblée tenue au Champ de Mars à Montréal, le 10 août 1846, sous la présidence de Louis-Hippolyte LaFontaine, pour favoriser la construction du chemin de fer Saint-Laurent & Atlantique, qui avait pour objet de relier Montréal à Portland et d'assurer des communications directes avec les Etats-Unis. Ce discours démontre que, même à cette période peu avancée de sa carrière, il avait bien saisi toute l'importance que les chemins de fer représentaient pour le pays. L'entreprise projetée, disait-il, était bien une œuvre véritablement nationale, car le pays ne pouvait pas entrer dans la voie de la prospérité sans chemins de fer. Il rappela qu'en Europe c'étaient les pays qui avaient pris les devants pour construire des chemins de fer, comme par exemple l'Angleterre, la France et la Belgique, qui étaient à la tête du commerce et de l'industrie. Les Etats-Unis, aussi, fit-il remarquer, devaient en grande partie leur prospérité aux facilités de communication offertes par leurs chemins de fer et canaux. Si Montréal voulait devenir une grande métropole commerciale, les chemins de fer étaient absolument nécessaires. "La prospérité de Montréal," ajoutait-il "dépend de sa position comme entrepôt du commerce de l'Ouest. Les changements effectués dans la Loi des Céréales (Corn Laws) ont mis ce commerce en danger, et nous ne pourrons le conserver qu'en autant que nous nous assurerons les meilleurs moyens de transport depuis les eaux de l'Ouest jusqu'à l'Atlantique par des canaux et par ce chemin de fer."

Afin de montrer à quel point il avait personnellement confiance en l'entreprise, Cartier donna alors sa souscription pour des actions de la compagnie et son exemple fut suivi par plusieurs autres. Quand

il fut devenu membre du parlement, il continua à prendre l'intérêt le plus actif au développement des chemins de fer, et l'un de ses premiers discours en Chambre fut prononcé le 15 février 1849 à l'occasion de la présentation d'une pétition sollicitant de l'aide pour le chemin de fer Saint-Laurent & Atlantique. La compagnie, fit-il alors observer, avait réussi à ouvrir au commerce une longueur de trente milles, avait dépensé plus de £183,000, et le montant souscrit dépassait £250,000. Il fallait achever au plus tôt la construction de ce chemin, car il y allait de l'intérêt de toute la province, et de l'intérêt des travaux publics et canaux, qui avaient déjà coûté au pays la somme de £3,000,000. " Nos moyens actuels de transport," disait-il, " ne suffisent pas au commerce, qui souffre beaucoup de l'accumulation des produits de l'Ouest, tant à Montréal qu'à Québec. . . Il n'y a pas de temps à perdre pour l'achèvement du chemin de fer Saint-Laurent & Atlantique, si nous voulons nous assurer le commerce de l'Ouest. Toutes les villes du littoral de l'Atlantique se le disputent." Faisant voir ensuite les efforts mis en œuvre par New-York, Philadelphie, Baltimore et autres ports des Etats-Unis pour s'assurer le commerce de l'Ouest, il terminait par ces paroles : " En voyant les efforts que fait une population intelligente, nous ne pouvons douter de l'importance du commerce des lacs qu'elle convoite et des profits qu'elle en attend. Or, nous pouvons nous emparer de la plus grande partie de ce commerce en construisant le plus tôt possible le chemin de fer Saint-Laurent & Atlantique."

A la session parlementaire de 1849, Cartier appuya énergiquement la mesure proposée par le gouvernement LaFontaine-Baldwin pour encourager la construction de tous chemins de fer dépassant soixante-dix milles de longueur, et à une grande assemblée tenue dans la ville de Montréal, le 31 juillet 1849, pour hâter l'achèvement du Saint-Laurent & Atlantique, il prononça un autre discours remarquable en faveur du développement des chemins de fer. A cette occasion, il engagea les Canadiens à envisager sérieusement le grand avenir qui leur était réservé. " Le temps est venu," s'écriait-il " de donner le démenti à votre réputation d'hommes apathiques, sans énergie et sans esprit d'entreprise. Que ces épithètes cessent de s'attacher au nom canadien ! Cette grande assemblée est une des premières qui aient été tenues dans une ville des provinces britanniques pour encourager une entreprise publique de cette importance. Il est désirable que l'exemple parte de Montréal, la tête commerciale de l'Amérique Britannique du Nord. Elle doit se montrer digne de sa position." La construction des chemins de fer, disait-il encore, était le moyen le plus puissant qui pouvait être adopté pour enrayer le mouvement d'annexion aux Etats-Unis. " Songeons donc," déclarait-il, " que nous n'avons pas encore soixante-dix milles de chemin de fer dans tout le Canada, et que la

construction du premier chemin de fer, celui de Laprairie à Saint-Jean, remonte au 21 juillet 1836. Remuons-nous, agitons-nous. Montréal est appelée à devenir le grand entrepôt de l'Ouest. Mais sans les chemins de fer et les canaux, il lui sera impossible d'atteindre cette glorieuse position qui en fera l'une des principales villes du continent."

Ce fut surtont grâce aux efforts persistants de Cartier que le chemin de fer Saint-Laurent & Atlantique, qui durant longtemps constitua le seul débouché offert en hiver aux produits du Canada à destination d'Europe, put être achevé et inauguré en 1851. Ce chemin de fer devait subséquemment, en vertu d'un bail, être absorbé par le Grand-Tronc, dont il forme toujours l'un des embranchements les plus importants.

Ainsi que nous l'avons déjà vu, ce fut George-Etienne Cartier qui, à la session de 1852, présenta le bill constituant en corporation la compagnie du Grand-Tronc, bill qu'il fit adopter en dépit d'une forte opposition. Ce fut là l'une des mesures dont il s'est toujours montré le plus fier. Cartier s'était trouvé dès l'origine identifié de près avec cette grande organisation de chemin de fer, à titre de conseiller légal, position qu'il devait garder durant bien des années et dans laquelle il rendit des services incalculables. L'un des premiers actes des administrateurs de la compagnie fut de nommer formellement Cartier avocat de la compagnie pour le Bas-Canada. Nous citons ce qui suit d'après le journal qui est toujours conservé dans les archives de la compagnie :

" La première réunion du conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc a eu lieu à Québec, aux bureaux de la compagnie, le 11 juillet 1853.

Etaient présents : John Ross, James Morris, Francis Hincks, Peter McGill, E.-P. Taché, Benjamin Holmes, R.-E. Caron, George Crawford, William Rhodes.

" Il est résolu que MM. Swift & Wagstaff, 30 Great George Street, Londres, soient les avocats de la compagnie en Angleterre, que George-Etienne Cartier, de Montréal, soit l'avocat de la compagnie pour le Canada-Est, et que John Bell, de Belleville, soit l'avocat de la compagnie pour le Canada-Ouest. [2]

Durant les premières années de sa carrière, Cartier fit preuve d'un zèle infatigable non seulement en ce qui concernait les devoirs juridiques mêmes de sa charge, mais en favorisant les intérêts de la compagnie par les mesures qu'il présentait en Chambre. Sous ce rapport, on peut dire qu'il épousa toujours avec la plus grande ardeur

---

[2] La page encadrée tirée de ce journal, et qui est d'un intérêt historique, fait maintenant l'ornement du bureau de W. H. Biggar, l'avocat général de la compagnie, dans l'édifice du Grand-Tronc, à Montréal.

les intérêts de cette grande entreprise nationale. Chaque fois qu'on lui reprochait de prendre ces intérêts trop à cœur, il avait toujours une réponse toute prête pour ses critiques. Discourant sur l'adresse, après la formation du ministère MacNab-Morin, il s'exprima ainsi : " Si je me reporte à la législation sur les chemns de fer, adoptée à la dernière session, je dois dire que la construction du Grand-Tronc est le plus grand bienfait qui ait jamais été conféré au pays."

J. M. Ferris, représentant de Missisquoi (l'interrompant) : " N'êtes-vous pas un agent à l'emploi de la compagnie ?

Cartier : " Non."

Ferris : " Ne recevez-vous pas de l'argent de la compagnie ? "

Cartier : " Je suis l'avocat de la compagnie, mais je n'ai pas encore reçu un sou. J'ai cependant déboursé plusieurs cent louis pour cette compagnie, et je m'attends d'être remboursé. Mais je ne dépends pas de la compagnie. Ma propre clientèle m'assure mon indépendance. Que je le mérite ou non, le public m'a témoigné assez de confiance comme avocat pour me rendre indépendant de tous émoluments que je pourrais recevoir de la compagnie du Grand-Tronc."

On peut voir à quel point Cartier s'enorgueillissait d'avoir pu prendre part à la création du Grand-Tronc par les paroles suivantes, venant immédiatement à la suite des précédentes. " J'ai été chargé de l'acte qui a créé le chemin de fer du Grand-Tronc, et je suis plus fier de cela que de toute autre action de ma vie. Même aujourd'hui, c'est le Grand-Tronc qui est la principale cause de la prospérité publique.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, ce fut surtout grâce aux efforts de Cartier que le Pont Victoria put être construit sur le Saint-Laurent à Montréal. Quelques années après cela, à la veille de la Confédération, passant en revue sa carrière politique dans un grand banquet que lui avaient donné les citoyens de Montréal, il prononça les paroles suivantes qui étaient, on en conviendra, bien justifiables dans les circonstances :

" En 1852-53, je demandai, encouragé par le ministère Hincks-Morin, la constitution en corporation de la compagnie du Grand-Tronc, et je fis voter cette mesure malgré l'opposition la plus acharnée. Je fis aussi voter la construction du pont Victoria. Vous vous rappelez encore les préjugés qu'il y avait contre cette mesure. Ce pont allait certainement produire des inondations à Montréal, et ne servirait qu'à diriger le commerce vers Portland. Mais ces préjugés furent bientôt dissipés, et le tout se borna à une tempête passagère. Le Grand-Tronc et le Pont Victoria ont fait affluer à Montréal une prospérité sans égale. En vérité, que serait Montréal sans le Grand-Tronc? C'est ce chemin qui nous a assuré le commerce de l'Ouest."

En une autre occasion, adressant la parole aux électeurs de Montréal-Est, en 1867, il revient encore sur le même sujet: " On sait," disait-il, " qu'il existait en ce temps-là une vive jalousie ou rivalité entre Montréal et Québec, et que ces deux villes cherchaient concurremment à s'assurer la possession d'un pont sur le fleuve. Je ne m'attarderai pas à faire valoir ici les avantages de ce pont. Grâce à mes efforts, je suis fier de pouvoir dire que Montréal a fini par l'emporter. Montréal a eu le pont Victoria."

La compagnie du Grand-Tronc, à ses débuts, eut à faire face à beaucoup de difficultés, financières et autres, et si elle a pu les surmonter et devenir la grande et puissante organisation que nous voyons aujourd'hui, c'est surtout à Cartier qu'elle doit tout cela. Il n'est pas nécessaire d'entrer ici dans tous les détails de ces difficultés; il suffira de montrer la part prépondérante prise par Cartier pour assurer le succès d'une entreprise à laquelle était attaché à un si haut point le développement matériel du pays. Ainsi qu'il arrive souvent pour l'organisation d'entreprises aussi colossales, des erreurs furent commises dans les commencements, certains frais d'exploitation furent évalués trop bas, et les dépenses se trouvèrent bien plus élevées qu'on ne s'y attendait. Les actions de la compagnie, qui avaient d'abord été cotées à prime, subirent une baisse, et l'avenir s'annonça menaçant pour l'entreprise. Et les difficultés d'ordre financier n'étaient pas les seules. Dès l'origine, l'entreprise se trouva en butte à une opposition déterminée, non seulement en dehors du parlement, mais parmi nombre des principaux hommes marquants du jour. John A. Macdonald s'allia à George Brown en 1852 pour s'opposer énergiquement à la concession que M. Hincks proposait d'accorder à la compagnie, mais tous leurs efforts en ce sens furent infructueux, et le chemin ne tarda pas à devenir une réalité. [3]

A la session de 1854-55, un bill autorisant un emprunt de £900,000, soit $4,500,000, fut introduit. A venir jusqu'alors, la compagnie avait reçu du gouvernement, en vertu de la garantie provinciale, près de £1,800,000, mais les difficultés financières de la compagnie avaient pris de telles proportions qu'il était devenu nécessaire d'accorder une autre subvention pour éviter une catastrophe. L'emprunt projeté souleva une vive opposition de la part de George Brown et Sandfield Macdonald, qui considéraient que le gouvernement avait trop d'accointances avec la compagnie. Il est vrai que John Ross, président du Conseil Législatif et membre du gouvernement, était aussi président de la compagnie, que Francis Hincks était un des actionnaires, que Cartier était à la fois actionnaire et avocat de la compagnie, et que

[3] " Pope's Memoirs," Vol. I, p. 111.

A. T. Galt et L. H. Holton avaient aussi des intérêts dans ce chemin de fer considéré à juste titre par beaucoup d'hommes publics des deux partis comme une entreprise nationale d'où dépendait en grande partie la prospérité future du pays. L'emprunt fut adopté malgré une vive opposition, John A. Macdonald y donnant son assentiment, en alléguant que, le pays se trouvant intéressé dans ce chemin de fer jusqu'à concurrence de l'énorme somme de deux millions de livres sterling, qui serait perdue par la faillite de la compagnie, il était du devoir du gouvernement de mener l'entreprise à bonne fin. [4]

Ce ne fut pas la seule fois que la compagnie dut avoir recours au parlement du Canada. A la session de 1856, la compagnie fut autorisée à prélever deux millions de livres pour lui permettre de continuer ses opérations. Se voyant dans l'impossibilité de se procurer plus que £750,000, la compagnie fit de nouveau appel au parlement à la session de 1857, et Cartier présenta une mesure stipulant que si la compagnie terminait le chemin de la Rivière-du-Loup à Sarnia, y compris la construction du pont Victoria, alors fort avancée, l'Etat se désisterait de toutes réclamations concernant l'intérêt des £3,500,000 que le pays avait versées, jusqu'à ce que la compagnie fût en état de pouvoir faire face à ses dépenses et de payer un dividende de 6 pour cent sur son capital. Il expliquait que cela permettrait à la compagnie de se procurer les fonds nécessaires pour terminer le chemin. Cette mesure souleva une forte opposition, non seulement parmi nombre de libéraux éminents, mais aussi parmi quelques-uns des principaux adhérents du gouvernement. George Brown eut l'appui de quarante-huit députés pour demander une enquête dans les affaires de la compagnie. Plusieurs libéraux éminents, cependant, s'abstinrent de suivre l'exemple de Brown ; Dorion, le chef libéral du Bas-Canada, approuva l'aide qu'on se proposait de donner à la compagnie, en déclarant qu'il considérait le Grand-Tronc comme une entreprise nationale, et que l'examen qu'il avait fait des affaires de la compagnie l'avait convaincu de la nécessité de cette aide. L'attitude prise alors par Dorion lui attira les éloges de Cartier, qui déclara qu'en agissant ainsi le chef libéral bas-canadien s'était montré un véritable homme d'Etat qui prisait par-dessus tout les intérêts du pays. " Je dois faire observer," disait-il alors, " que l'honorable député de Montréal (Dorion) a désigné le Grand-Tronc comme une grande entreprise nationale, et que tous les membres de la Chambre qui ont tenu le même langage méritent les remerciements du pays. J'ai bon espoir que le député de Lambton (Brown) arrivera finalement à la même conclusion, et ce jour-là je l'applaudirai tout comme j'ai applaudi le député de Montréal."

---

[4] " Pope's Memoirs," Vol. I, p. 111.

L. H. Holton, John Young et autres libéraux éminents suivirent l'exemple de Dorion, et Cartier put réussir à faire adopter la mesure par le parlement, malgré la forte opposition que lui suscitèrent bon nombre de ses principaux partisans, y compris Joseph Cauchon, qui donna sa démission de ministre sur cette question. Toutes ces mesures, cependant, se trouvèrent être insuffisantes pour tirer la compagnie de ses difficultés, et à diverses reprises dans la suite le gouvernement fut forcé de faire des avances afin d'empêcher l'abandon de l'entreprise. Ces avances attirèrent de vives attaques contre le gouvernement, et l'une des principales questions des élections générales de 1861 fut l'accusation que le gouvernement Cartier-Macdonald, dont Cartier était le chef, avait avancé des sommes considérables à la compagnie du Grand-Tronc sans l'autorisation du parlement. Ainsi que Cartier le fit remarquer dans le temps, cela ne se produisit que dans des cas d'extrême urgence, comme par exemple lors de la visite du prince de Galles. " Qui donc hésiterait à dire," s'écriait Cartier à la session de 1861, " qu'il ne fallait pas à tout prix épargner au pays l'humiliation de voir se fermer le Grand-Tronc, lorsque le fils aîné de notre Souveraine venait, sur l'invitation des Chambres et du Canada tout entier, inaugurer le pont Victoria ? "

Malgré les secours réitérés de l'Etat, la condition financière de l'entreprise n'en continua pas moins à aller de mal en pis. En réalité même la compagnie se trouvait menacée de faillite quand, en 1862, une réorganisation fut décidée, et sir Edward Watkin, alors administrateur en chef du chemin de fer Manchester-Sheffield & Lincolnshire, et dans la suite président du Grand-Tronc, fut envoyé au Canada pour effectuer cette réorganisation. Il était accompagné de Joseph Hickson et de plusieurs autres qui dans la suite étaient destinés à prendre une part considérable aux affaires du Grand-Tronc. Sir Edward Watkin ne tarda pas à se rendre compte qu'une réorganisation complète était nécessaire pour sauver la compagnie de la faillite, et ce fut grâce à l'influence et à la coopération de George-Etienne Cartier que la situation put être dégagée. Cartier, avec son énergie habituelle, prit la chose en main et fit adopter par le parlement une loi de réorganisation autorisant la compagnie à émettre des actions privilégiées de troisième classe jusqu'à concurrence de 35 millions de dollars. Ce fut là ce qui certainement sauva la compagnie de la faillite et put subséquemment la mettre en état de restaurer ses finances.

La compagnie du Grand-Tronc était destinée à jour un rôle considérable dans la politique canadienne, et ce fut, comme nous le verrons, la question d'une avance faite à la compagnie qui amena en 1864 la défaite du gouvernement Taché-Macdonald, défaite d'où résulta un tel " deadlock " qu'on peut dire que ce fut là l'origine de la Confédé-

ration. Ce fut parce qu'il considérait à juste titre le Grand-Tronc comme une entreprise nationale, et son achèvement comme essentiel à la prospérité et au progrès de tout le pays, que Cartier l'appuya fortement à toutes les occasions, et ce fut aussi grâce aux lois adoptées par l'entremise de Cartier que la compagnie put enfin surmonter ses difficultés et mener toute la chose à bonne fin.

Peu d'hommes ont sans doute mieux connu George-Etienne Cartier ou ont eu plus d'occasions favorables de bien l'étudier que William Wainwright, qui fut durant longtemps vice-président du Grand-Tronc, et qui compte au nombre des autorités les plus éminentes d'Amérique en matière de chemins de fer. Ayant été au service du Grand-Tronc durant plus d'un demi-siècle, William Wainwright eut pendant plusieurs années la charge de la législation de la compagnie, et en cette qualité ses devoirs le mirent en contact avec tous les grands hommes publics du Canada. Son appréciation de George-Etienne Cartier, telle qu'il nous l'a donnée à nous-même personnellement, présente donc une valeur et un intérêt historique de premier ordre. " C'est en 1862," nous a dit M. Wainwright, " que je rencontrai pour la première fois George-Etienne Cartier, alors premier ministre du Canada-Uni et procureur-général dans le gouvernement Cartier-Macdonald. Il était aussi dans le temps l'avocat de la compagnie du Grand-Tronc, position qu'il a occupée durant plusieurs années pour le plus grand avantage de la compagnie. Quand j'arrivai au Canada en 1862, c'était à l'époque de la réorganisation du Grand-Tronc, alors que sir Edward Watkin avait été nommé commissaire spécial et était venu au Canada représenter les célèbres banquiers de Londres, les Barings et les Glyns, qui en réalité étaient les propriétaires du Grand-Tronc, alors virtuellement en état de faillite. Je me rappelle qu'après avoir vu ce qui en était, j'écrivis chez moi que je ne croyais pas que le chemin durerait un an. La situation financière de la compagnie en était arrivée à un tel point qu'elle n'aurait pu obtenir crédit pour cent dollars, les employés n'avaient pas été payés depuis des mois, et tout semblait aller de mal en pis. Ce fut certainement la loi de réorganisation adoptée en 1862, par l'entremise de George-Etienne Cartier, qui sauva la compagnie du désastre. Par cette loi, la compagnie fut autorisée à émettre pour trente-cinq millions de dollars d'actions privilégiées de troisième classe, et ce fut le produit de cette émission qui nous permit d'effectuer une réorganisation financière et de surmonter nos difficultés. A cette occasion, Cartier nous a rendu un service que les Canadiens ne devront jamais oublier, car par l'influence qu'il mit alors en jeu la faillite d'une entreprise de chemin de fer qui représentait tant de choses pour le pays fut certainement évitée. George-Etienne Cartier est le plus grand Canadien que j'aie connu. Je

l'ai rencontré en diverses occasions, et il m'a toujours chaque fois laissé l'impression d'une forte intelligence mise au service d'un esprit des plus alertes. J'ajouterai que c'était aussi un homme doué d'une ténacité à toute épreuve, ayant le courage de ses convictions et bien déterminé à les imposer coûte que coûte. Son caractère élevé et son intégrité étaient bien connus de tous, et en somme c'était un patriote au vrai sens du mot, qui avait toujours à cœur les intérêts de son pays. Ses manières un peu brusques, qui n'existaient cependant qu'à la surface, recouvraient un cœur d'or et les plus hautes qualités de l'intelligence. En somme, c'était un homme dont le souvenir devra être à jamais chéri et vénéré par tous les Canadiens." [5]

Cartier continua à témoigner jusqu'à la fin de sa vie tout l'intérêt qu'il portait au progrès du Grand-Tronc, et il mit tout en œuvre pour favoriser ce progrès, car il considérait à juste titre que ce chemin de fer était une entreprise nationale digne au plus haut point de l'encouragement de l'Etat. Aussi sa confiance fut-elle justifiée par les résultats qui ne devaient pas tarder à se manifester. Le réseau du Grand-Tronc proprement dit, avec les lignes soumises à son contrôle, comprend près de cinq mille milles de voies de chemins de fer; et d'un autre côté le Grand-Tronc-Pacifique aura, une fois terminée, une grande ligne de trois mille six-cents milles de longueur, avec plusieurs mille milles d'embranchements. Quand on considère quel important facteur a été la compagnie du Grand-Tronc pour le développement du Canada-Est, et ce que le Grand-Tronc-Pacifique est destiné à être pour le développement des riches districts de l'Ouest, on se rendra compte de l'importance des services rendus au Canada par George-Etienne Cartier quand il jouait ainsi son va-tout pour aider le Grand-Tronc à surmonter ses premières difficultés. Le centenaire de la naissance de Cartier a marqué pour ainsi dire l'achèvement des travaux du Grand-Tronc-Pacifique, cette grande entreprise ayant été menée à bonne fin sous la présidence de E. J. Chamberlin. L'ancienne organisation aux débuts si difficiles, que Cartier avait si ardemment appuyée à l'origine, est devenue l'une des corporations les plus puissantes de l'univers, avec un réseau de voies couvrant tout le Dominion et des opérations s'étendant jusqu'à Prince Rupert, sur les rives éloignées du Pacifique.

Les conséquences du développement des chemins de fer, dont Cartier s'était fait l'apôtre si énergique, ont été réellement incalculables au Canada. Alors qu'en 1850, il n'y avait par tout le pays qu'environ cinquante milles de chemins de fer, il y avait en 1854 treize chemins en voie de construction, d'une longueur globale projetée de 1980 milles, dont 790 milles avaient été déjà construits, au coût de $50,-150,000. La dépense d'aussi fortes sommes, en si peu de temps, don-

[5] Depuis que cette appréciation nous a été communiquée, M. Wainwright est décédé, universellement regretté.

na naturellement une forte impulsion à toutes les formes de l'industrie, assura du travail à des milliers d'ouvriers, attira l'émigration, et fit surgir partout de nouvelles villes, Ce fut un tribut bien mérité que rendit à Cartier sir Edward Watkin quand, à un banquet donné à Londres en 1869, à Cartier et à McDougall, par la compagnie du chemin de fer Great Western du Canada, le président du Grand-Tronc, en faisant l'éloge de Cartier pour les services qu'il avait rendus, fit observer, afin de bien marquer le progrès du Canada, qu'alors qu'en 1853 la longueur des chemins de fer était insignifiante, il y avait en 1869 au-delà de trois mille milles en activité. " Il est possible, ajoutait sir Edward Watkin, " que les chemins de fer n'aient pas été aussi profitables pour les actionnaires que ceux-ci auraient pu le désirer, mais il ne saurait y avoir le moindre doute qu'ils ont puissamment contribué à la prospérité du Canada."

On a la preuve que l'importance des services de Cartier pour le développement des chemins de fer du pays était bien reconnue dans le temps par les remarques d'un contemporain qui faisait observer que depuis le commencement jusqu'à la fin Cartier avait peut-être été le défenseur le plus zélé, comme il était le plus énergique, de la politique des chemins de fer du pays. Avant qu'il fut entré au parlement, observait le même contemporain, beaucoup se rappelaient avec quelle ferveur aux assemblées du Champ de Mars et ailleurs à Montréal, il avait épousé la cause du développement des chemins de fer, avec quelle persévérance infatigable il avait sollicité l'adoption d'un bill autorisant l'érection de cette merveille de science et d'art qui se nomme le pont Victoria, avec quelle persistance il avait combattu les préjugés de ses compatriotes, et avec quelle audace il avait proclamé que son plus grand espoir, comme son plus grand sujet d'orgueil, serait d'associer intimement son nom au développement de chemins de fer au Canada. Les rails qui unissaient les deux provinces, ajoutait le même écrivain, étaient considérés par Cartier non seulement comme des moyens de progrès matériel, mais comme des moyens de progrès social et politique tendant directement à activer les meilleurs rapports entre les deux peuples.

Durant quatorze ans, de 1852 à 1867, Cartier fut président du comité des chemins de fer de la Législature du Canada-Uni. On a fort bien fait observer que l'union des provinces anglaises de l'Amérique du Nord aurait été un non-sens tant que le succès des chemins de fer ne serait pas devenu un fait économique. [6] On voit donc combien

[6] " Les transports ont une grande importance constitutionnelle, car l'histoire du mouvement de la Confédération au Canada ne peut pas être comprise si on ne la rattache pas au développement des chemins de fer. L'union des provinces anglaises de l'Amérique du Nord aurait été un non-sens tant que le succès des chemins de fer ne serait pas devenu un fait économique."—W. L. Grant : " Canada and its Provinces," Vol. V.

importants furent les services de Cartier, en matière de développement des chemins de fer, non seulement pour la prospérité matérielle du pays, mais comme préliminaire à l'union politique des provinces. "Notre politique est une politique de chemins de fer," déclarait-il en une certaine occasion, et ce fut là la politique à laquelle il fut fidèle jusqu'à la fin même de sa carrière. Sa foi en l'expansion future du commerce du pays fut démontrée par la déclaration qu'il fit une certaine fois qu'un jour viendrait où trois chemins de fer transcontinentaux ne suffiraient pas à transporter le commerce du Dominion. Nous verrons dans la suite comment il contribua à la construction de l'Intercolonial et fit construire ce chemin de fer sur la route qu'il proposait, et comment il couronna sa carrière en faisant adopter par le parlement la première charte pour la construction du Canadien-Pacifique, cette grande entreprise nationale qui a activé dans une mesure si considérable le progrès et la prospérité du Dominion. Bref, c'est à Cartier que doit être accordé le mérite d'avoir été l'un des premiers à concevoir clairement l'importance de la construction des chemins de fer en rapport avec le développement du pays, et d'avoir été l'un des promoteurs les plus actifs de cette politique de progrès à laquelle est due l'existence des trois grands réseaux de chemins de fer que possède le Dominion : le Grand-Tronc, le Canadien-Pacifique et le Grand-Nord ou Canadian-Northern. Quand on considère que dans l'année du centenaire de la naissance de Cartier, la longueur globale des chemins de fer du Canada est de près de 40,000 milles, que les capitaux intéressés représentent $1,548,256,700, et que les recettes totales annuelles dépassent 250 millions de dollars, on peut se faire une idée des immenses avantages qui ont découlé de ce développement des chemins de fer dont Cartier s'était fait le protagoniste le plus zélé.

C'est au développement du commerce créé par la compagnie du Grand-Tronc que l'on doit l'établissement de la ligne de paquebots Allan, par Hugh Allan, devenu dans la suite sir Hugh Allan, et qui fut dans son temps l'un des plus grands hommes d'affaires et l'une des plus grandes autorités financières du pays. Débutant en 1866 avec six petits navires, la compagnie assura des communications hebdomadaires avec la Grande-Bretagne, en ayant son port à Québec en été et à Portland en hiver. L'intérêt que prenait Cartier au développement de la navigation du Saint-Laurent fut mis en évidence par l'appui énergique qu'il donna dès les débuts à la compagnie Allan. Quand, en 1860, il fut proposé d'accorder une subvention de £104,000 à la Montreal Ocean Steamship Company, qui était la désignation officielle de la ligne Allan, pour un service en Angleterre, ce projet suscita une vive opposition de la part de George Brown et quelques autres députés, et ce fut surtout dû aux efforts de Cartier si la mesure fut alors

adoptée. S'affirmant alors fortement en faveur de tous les moyens qu'on pourrait prendre pour développer la navigation du Saint-Laurent, il était humiliant, déclarait Cartier, de voir presque toutes les importations canadiennes arriver par les bateaux, les chemins de fer et les canaux des Etats-Unis. " Montrons-nous à la hauteur des changements apportés par le progrès," s'écriait-il alors prophétiquement, " car nous sommes au début d'une ère nouvelle qui éclipsera tout ce que nous avons vu jusqu'à présent."

En outre de ses efforts persistants pour pousser à la construction des chemins de fer, Cartier se montra aussi d'un zèle infatigable pour activer les travaux d'amélioration des canaux et d'approfondissement du chenal du Saint-Laurent, afin d'accroître les facilités de la navigation. Ce fut chez lui un sujet de préoccupation constante de détourner le commerce de l'Ouest des ports des Etats-Unis pour lui faire prendre la direction du port de Montréal, qu'il voulait voir devenir le grand entrepôt du pays. A cette fin, il se prononça en faveur de l'abolition des péages des canaux et de la complète liberté de la route du Saint-Laurent depuis l'océan jusqu'aux grands lacs. " A venir jusqu'à présent," disait-il en discutant en Chambre, le 11 mai 1860, le creusement du lac Saint-Pierre, " toute notre dette a été contractée pour exécuter des travaux publics fort importants : le canal Welland, les canaux du Saint-Laurent, le canal Rideau, le canal Lachine, etc. Mais nous n'avons pas encore atteint notre but qui était de détourner le commerce des grands lacs des routes américaines pour le diriger vers le Saint-Laurent. Ce commerce continue de passer par New-York et la Pennsylvanie, et tout ce que nous en voyons est le trafic à destination d'Ogdensburg et d'Oswego. Quel moyen faut-il prendre pour remédier à cet état de choses! Nous en sommes venu à la conclusion de supprimer tous les péages sur les canaux et de rendre la route du Saint-Laurent parfaitement libre depuis la mer jusqu'aux grands lacs."

La clairvoyance si remarquable de Cartier fut de nouveau mise en évidence par la prédiction qu'il fit en réalité du canal de la Baie Georgienne, dont le public s'est préoccupé à un si haut point depuis quelques années. Parlant devant l'Assemblée du Canada-Uni le 29 février 1864, Cartier s'exprima comme suit : " L'idée d'élargir le canal Welland est excellente ; toutefois je crois que ce canal sera insuffisant pour attirer le commerce de l'Ouest vers le Saint-Laurent. La Chambre n'ignore pas que l'Etat de New-York s'est prononcé pour la construction d'un canal au sud de la rivière Niagara. Ainsi donc, il est bien inutile que nous gardions l'espoir de pouvoir attirer, par le seul agrandissement du canal Welland, le commerce de l'Ouest qui est si nécessaire à la prospérité du Canada.... Il (le ministre des Finances)

oublie que pour faire passer les produits de l'Ouest par le Saint-Laurent, il nous faut avoir des voies préférables au canal Erié, et que l'élargissement du canal Welland serait insuffisant." Parlant à Ottawa en 1865, il disait : "Lorsque la Confédération sera devenue un fait accompli, il faudra nécessairement creuser les canaux de l'Ottawa et du lac Huron, car nous aurons à lutter avec les Etats-Unis. Trop d'intérêts sont présentement en jeu pour qu'il soit possible d'entreprendre ces grands travaux. Mais une fois l'Union accomplie, si l'on rapproche Chicago de Montréal de 500 milles par cette voie, l'Ouest aura là un débouché avantageux pour une immense quantité de ses produits. Le parlement fédéral, quand il aura été convoqué ici dans les superbes édifices qui lui sont destinés, reconnaîtra la nécessité d'utiliser l'Ottawa pour le transport des grains et autres marchandises. Il faut tirer avantage des eaux de cette superbe rivière." On a la preuve qu'il prévoyait le jour prochain où Ottawa serait non seulement la capitale d'un grand Dominion, mais en outre le centre d'un immense commerce alimenté par son fleuve, par les paroles suivantes qu'il adressait aux citoyens d'Ottawa en 1867 : "Vous possédez," disait-il alors, "la voie naturelle qui conduit du fleuve Saint-Laurent aux terres de l'intérieur. Laissez marcher encore un peu les événements, et votre rivière, dégagée de toute entrave, portera des vaisseaux jusqu'à l'Ouest, pour vous en rapporter des produits que vous échangerez avec vos compatriotes de l'Est." Ainsi donc Cartier, avec ce don d'envisager l'avenir qui lui était bien particulier, prévoyait déjà le jour où l'énorme développement du commerce du Dominion rendrait nécessaire un accroissement extraordinaire des moyens de transport.

Avec ses fortes qualités pratiques, Cartier inclinait naturellement vers le commerce, et les intérêts commerciaux et financiers du pays trouvèrent toujours en lui un ami qui était prêt à faire tout ce qu'il pouvait pour les favoriser. Il avait une conception très élevée de la vie mercantile. "Les marchands," disait-il à un dîner que lui avaient offert les marchands de Québec en 1869, "contribuent beaucoup au progrès d'un pays. Sans les marchands anglais, l'Angleterre n'aurait pu conserver ses possessions dans l'univers. Ainsi que Rome, elle aurait perdu ses colonies peu après leur conquête. Mais le marchand anglais s'en allait former des liens entre les nouvelles possessions et l'empire.... Je respecte les intérêts représentés par ceux qui sont ici ce soir. Ces intérêts ont beaucoup contribué à la prospérité du Canada, et ceux qui se livrent au commerce forment en tout pays une des classes les plus importantes de la société."

Sans perdre de vue les intérêts de tout le pays, Cartier avait une prédilection particulière pour Montréal. De 1861 à 1872, il repré-

senta cette ville, d'abord dans le parlement du Canada-Uni, et subséquemment dans la Chambre des Communes du Dominion. Il fut aussi durant une partie de cette période l'un des représentants de Montréal dans la Législature de Québec, du temps du régime de la " double représentation " qui exista durant quelque temps à la suite de l'établissement de la Confédération. Les intérêts de Montréal furent toujours chers au cœur de Cartier, et au cours de sa longue carrière publique il fit preuve d'un zèle incessant pour favoriser le développement de cette ville qui, selon lui, était destinée à devenir l'une des plus grandes du continent américain. Chacun sait à quel point les prédictions de Cartier se sont réalisées. Ce qui dans ce temps-là était un village comparé à la grande ville d'aujourd'hui s'est développé en une puissante métropole, marchant résolument vers une population de plus d'un million d'âmes. Les efforts de Cartier ont certainement contribué dans une grande mesure à donner à Montréal ce rang élevé, car ces efforts furent dirigés non seulement dans le sens du développement des chemins de fer et de la navigation, mais ont toujours eu aussi pour objet d'éveiller l'orgueil de ses citoyens afin de les inciter davantage à tirer parti de la situation merveilleuse de leur ville.

Nous avons raconté la part prise par Cartier dans le développement des chemins de fer et des voies de transport du pays, et si l'on considère quels immenses résultats ont été la suite, sous le rapport de l'expansion industrielle et commerciale du pays, de la politique dont il s'était fait le défenseur énergique et tenace, on se rendra compte que les services qu'il a rendus en ce sens ont été d'un avantage incalculable. Nous avons vu Cartier se distinguer comme réformateur, administrateur, législateur, et homme d'Etat. Son nom est désormais attaché de façon indélébile à quelques-uns des actes les plus importants réalisés du temps de l'Union, qui fut une période prolifique en législation de suprême importance. Mais Cartier était destiné à être encore plus qu'un réformateur, un administrateur et un législateur. Il devait aussi être un grand constructeur d'Etat. Une ère encore plus glorieuse était à la veille de poindre pour le Canada.

CHAPITRE IX

PREMIERS PAS VERS LA CONFÉDÉRATION

Le cours des événements nous a amenés à l'époque la plus mémorable de l'histoire du Canada et à la période la plus remarquable de la carrière de George-Etienne Cartier. Nous avons jusqu'ici considéré Cartier comme homme politique provincial évoluant dans une sphère plutôt restreinte. Nous allons le voir maintenant devenir un grand homme d'Etat national et l'un des principaux architectes d'une puissante Confédération.

"Quand les grandes questions sont résolues, c'est alors que naissent les petits partis," a dit une éminente autorité constitutionnelle.[1] C'est bien là aussi ce qui arriva au Canada en 1863. L'Union des deux Canadas, inaugurée en 1841, et destinée principalement à dénationaliser les Canadiens-Français, avait échoué sous ce rapport d'une manière signalée. Les Canadiens-Français, en maintenant leur solidarité sous la direction de chefs éminents, avaient fait de l'Acte d'Union un instrument avec lequel ils assurèrent non seulement la reconnaissance de leurs droits, mais obtinrent aussi une influence dominante dans l'arène parlementaire. Le Haut-Canada, avec une population s'accroissant de façon continue, persistait à demander la représentation basée sur la population, demande à laquelle les chefs canadiens-français refusaient naturellement et tout anssi continûment d'accéder. Bien que la période de l'Union ait été marquée par plusieurs réformes importantes et par une expansion et prospérité remarquable du pays, ce régime n'en était pas moins toutefois un simple expédient. Les grandes questions qui avaient préoccupé l'attention publique durant plusieurs années étant maintenant disparues de l'arène parlementaire, la vie politique avait fini par dégénérer en une simple lutte des partis pour conquérir le pouvoir. Aucun de ces partis n'était numériquement assez fort pour dominer la situation, et les énergies des hommes d'Etat se dépensaient en de mesquines querelles. Quelque chose était devenu nécessaire pour infuser une nouvelle vie dans le corps politique, et remplacer le régionalisme par des aperçus vraiment nationaux. Cela se trouva dans l'idée d'une grande confédération unissant toutes les provinces dispersées et disjointes de l'Amé-

[1] Walter Bagehot : "La Constitution Anglaise."

rique Britannique du Nord. C'était là une idée glorieuse dont les résultats devaient être d'une suprême importance.

Les temps étaient mûrs pour un changement. Le Canada avait obtenu non seulement la plénitude de la liberté politique, mais il avait aussi pareillement réalisé sa liberté économique par l'abolition des lois qui gênaient la navigation et l'obtention d'un contrôle absolu sur sa législation tarifaire. Un fort courant de nationalisme canadien commença à s'affirmer dans les dernières années de l'Union et devait continuer à se manifester avec une intensité de plus en plus croissante jusqu'à ce qu'enfin les questions d'intérêt partiel ou local eussent été absorbées dans le large flot d'une vie vraiment nationale sous la Confédération.

Sous l'inspiration d'une conscience nationale enfin réveillée le sentiment commença de plus en plus à se répandre que le Canada devait jouir de l'autonomie la plus complète. Ce fut Galt qui, comme ministre des Finances dans le cabinet Cartier-Macdonald en 1859, énonça ce qui a été décrit comme étant peut-être la plus fière déclaration d'indépendance qui ait jamais été faite par un ministre provincial responsable.[2] Les immenses travaux publics, l'établissement d'un gigantesque réseau de canaux et l'inauguration des chemins de fer avaient eu pour effet d'accroître encore davantage l'esprit national et d'élargir les vues des hommes publics. Le traité de réciprocité de 1854 fut suivi d'une ère de grande expansion et prospérité commerciale, et l'abrogation de ce traité par les Etats-Unis, bien que décidée dans le dessein de porter un coup sensible au commerce canadien, fut en réalité la meilleure chose qui pouvait se produire dans les circonstances. Cela eut pour effet de forcer les Canadiens d'avoir recours à leurs propres énergies, et de leur faire comprendre que la politique la plus sage pour eux était de développer leurs propres ressources, d'édifier leurs propres industries et de créer un programme véritablement national. Avec l'éveil de la conscience nationale vint le désir de l'expansion territoriale et de l'union avec les provinces-sœurs de l'Amérique Britannique du Nord. Le Canada et les autres provinces anglaises de l'Amérique du Nord se trouvèrent alors particulièrement heureux, à cette période si critique de leur histoire, de posséder des

---

[2] " Le gouvernement du Canada ne peut pas, par simple déférence à l'égard des autorités impériales, abandonner ni restreindre en quelque mesure que ce soit le droit du peuple du Canada à décider ce qu'il lui convient de faire, tant en ce qui concerne le mode que l'étendue des taxes qui seront imposées... Le gouvernement impérial n'est pas responsable des dettes ni des engagements du Canada. Il n'a rien à faire avec le maintien de son service judiciaire, éducationnel ou civil. Il ne contribue en rien au gouvernement interne du pays, et c'est à la Législature provinciale, agissant par l'entremise d'un ministère directement responsable, qu'incombe le devoir de pourvoir à tous ses besoins. Il lui faut nécessairement réclamer et exercer la plus grande latitude quant à la nature et à l'étendue des charges à imposer sur l'industrie du peuple."—A. T. Galt, Memorandum, 25 octobre 1859.

hommes d'Etat au vrai sens du mot, c'est-à-dire animés des vues les plus larges. Il est aussi heureux que, dans ce grand mouvement qui devait amener l'établissement du Dominion, les deux partis aient pu y prendre part et que l'on compte parmi les pères de la Confédération des libéraux éminents aussi bien que des conservateurs distingués.

Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer quelle fut la genèse réelle de la Confédération, mais il est évident que l'idée en était née bien avant cette période, car dès 1783 le colonel Moore, qui était désigné comme " ingénieur en chef en Amérique," et qui avait été chargé par sir Guy Carleton de faire un rapport sur les ressources et les défenses de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, avait recommandé d'unir les provinces maritimes au Canada, et de créer un autre grand pays en Amérique en établissant partout les mêmes lois, en facilitant les communications et en érigeant un siège de gouvernement général. Cette sorte de gouvernement lui paraissait être la seule chance de sauver ce qui restait à la Grande-Bretagne en Amérique, et d'établir en face des Etats-Unis un formidable rival. Bien que ce rapport n'ait été suivi d'aucun résultat pratique, son auteur mérite certainement l'honneur d'avoir été l'un des premiers sinon même le premier à concevoir l'idée d'une grande confédération canadienne.

A partir de là, le projet d'une union des provinces anglaises de l'Amérique du Nord commence à hanter les esprits et à former le thème de bien des discussions académiques. Richard J. Uniacke de la Nouvelle-Ecosse, lord Durham, le juge en chef Sewell de Québec, J. W. Johnstone, le distingué homme d'Etat de la Nouvelle-Ecosse, le juge Robinson du Haut-Canada, William Lyon Mackenzie, Joseph Howe, Alexander Morris et P. S. Hamilton, comptent parmi ceux qui discutèrent successivement ce projet d'union. Mais ce ne fut toutefois qu'en 1857, et sous un gouvernement présidé par George-Etienne Cartier, que la question commença à s'imposer sérieusement en politique canadienne.

Le projet fut soumis pour la première fois au parlement du Canada-Uni, à la session de 1851, alors que William Henry Merritt, député de Lincoln, proposa une adresse à la Reine lui demandant d'autoriser le gouverneur à convoquer une conférence pour considérer une union fédérale. Mais cette motion ne reçut l'appui que de sept membres de la Chambre.

A la session de 1857, Antoine-Aimé Dorion suggéra comme moyen de rémédier aux difficultés existantes de substituer à l'union législative des provinces une confédération des deux Canadas permettant de consigner toutes les questions locales à la délibération de législatures provinciales, et avec un gouvernement central qui aurait le contrôle des questions commerciales et autres questions d'intérêt com-

mun ou général. Dorion exprimait l'avis qu'étant données les différences de religion, de langage et de lois qui régnaient dans les deux sections du pays, le meilleur moyen de faire face aux difficultés serait de laisser à un gouvernement général les questions de commerce, de monnaie, de banque, de travaux publics d'un caractère général, etc., et de charger les législatures provinciales de toutes matières d'intérêt local. A défaut d'un arrangement de ce genre, ajoutait Dorion, il demanderait plutôt la représentation basée sur la population, avec telles restrictions et garanties qui pourraient sauvegarder les intérêts de chaque section du pays, et conserver au Bas-Canada les institutions qui lui étaient chères. Lors de la formation du cabinet Brown-Dorion en 1858, les ministres convinrent entre autres choses que la question constitutionnelle serait prise en considération et réglée soit par une confédération des deux provinces ou par représentation basée sur la population, avec les restrictions et garanties qui pourraient assurer le maintien de la religion, des lois, de la langue et des institutions particulières de chaque section du pays contre les empiètements de l'autre section. George Brown exposa alors avec instances que la représentation basée sur la population offrait la seule méthode de régler la question constitutionnelle ; mais Dorion, apercevant les difficultés qui surgiraient de l'adoption d'un semblable projet, même accompagné des restrictions et garanties susdites, émit le contre-projet de la formation d'une confédération des deux provinces. Dans la suite, il déclara que si le cabinet Brown-Dorion n'avait pas eu une existence si éphémère, une des deux méthodes aurait été soumise comme solution des maux dont on se plaignait, mais qu'il n'aurait pas cependant essayé de faire adopter semblable mesure avant d'avoir obtenu la sanction du Bas-Canada.

A la session de 1858, Alexander Tilloch Galt, dans un discours éloquent prononcé le 6 juillet, se fit le défenseur d'une union fédérale des provinces anglaises de l'Amérique du Nord, en déclarant que faute d'une union de ce genre les provinces seraient fatalement absorbées par les Etats-Unis. Galt fut durant plusieurs années l'une des figures les plus proéminentes de la politique canadienne. A l'époque où il s'affirmait ainsi au premier rang en faveur de la confédération, il venait d'atteindre sa quarante-unième année, ayant vu le jour à Londres en 1817, et son père était le célèbre romancier écossais John Galt. Arrivé au Canada dans sa dix-septième année, comme commis à l'emploi de la British American Land Company, le jeune Galt se fixa dans les townships de l'Est, et dès 1844 il montrait déjà tant d'aptitudes pour les affaires qu'il fut nommé commissaire en chef de la compagnie. En 1849, il était élu député de Sherbrooke, et entrait au parlement dans la même année que Cartier. Bien que classé tout d'abord comme

libéral, Galt inclinait plutôt à assumer une attitude indépendante des partis, et à se frayer son propre chemin en politique. C'est ainsi qu'il vota contre le bill d'indemnité des rebelles et contre plusieurs autres mesures de l'administration de la réforme. Il devint bientôt une autorité éminente en matière de commerce et de finance, et c'est aussi à lui qu'il faut attribuer le mérite d'avoir été le premier à faire de la confédération l'une des questions primordiales de la politique canadienne. On a fort bien dit qu'en politique une idée ne date que du jour où un homme politique responsable soumet un projet bien défini et joue son va-tout sur cette mesure. Il n'y a pas le moindre doute que ce fut Galt qui le premier conçut l'idée de faire inscrire la confédération au programme de l'un des grands partis politiques. Il devait vivre assez longtemps pour voir non seulement se réaliser le projet qu'il avait tant à cœur, mais pour être témoin des services signalés rendus à tout le Dominion par la confédération.[3] Le plan exposé par Galt en 1858 était semblable en ses lignes générales à celui qui fut subséquemment adopté et le discours prononcé à cette occasion compte parmi les plus puissants de nos annales parlementaires. La position prise alors par Galt créa une impression tellement profonde que, peu de temps après, à la défaite du gouvernement Macdonald-Cartier, il fut appelé par le gouverneur-général à l'honneur de former une administration, honneur dont il refusa cependant d'assumer la responsabilité. Quand, sur l'avis qu'il en donna, George-Etienne Cartier fut appelé à former un gouvernement, il demanda à Galt d'en faire partie et celui-ci accepta à condition qu'il serait fait de la confédération une question de cabinet, ce à quoi accéda Cartier. Quand le premier ministre annonça le 7 août le programme du gouvernement, l'un des principaux articles fut le suivant : " L'opportunité d'une union fédérale des provinces de l'Amérique Britannique du Nord sera l'objet d'un sérieux examen ; des ouvertures seront faites au gouvernement impérial et aux provinces maritimes et le résultat de ces démarches sera soumis au

[3] " La question de confédération comme solution pratique des difficultés existantes fit son entrée dans la politique canadienne, en 1858, par l'entremise de Galt. Il n'y a aucun doute que l'idée de la chose avait souvent déjà été exprimée à une date bien antérieure en des livres et des discours. Plusieurs chefs de la période ayant précédé la rébellion, entre autres Robinson et Sewell, lui avaient donné une expression très concrète ; le rapport Durham peut être cité comme une des sources ; l'association dite Macdonald's British-American League avait fait de cette idée le principal article de son programme ; Russell et Grey avaient émis l'avis que la Confédération contribuerait à élever le niveau de la politique canadienne, et l'action de la Nouvelle-Ecosse, quelques années avant cela, comme introduction à un projet moins ambitieux, avait eu son influence sur les provinces de l'Ouest. Mais en politique une idée ne date que du jour où un homme politique responsable soumet un projet bien défini, et joue son va-tout sur cette mesure. Il y a plusieurs pères putatifs de la Confédération, mais ce fut Galt qui donna à l'idée une place définie dans le programme d'un parti politique reconnu."—J. L. Morrison : " Parties and Politics, 1840-67," Canada, Vol. V.

parlement à sa prochaine session." A la fin de la session, sir Edmund Head, dans son discours de prorogation, s'exprima comme suit: "Je me propose de communiquer durant les vacances avec le gouvernement de Sa Majesté et avec les gouvernements des colonies-sœurs sur un autre sujet de très grande importance. Je désirerrais les inviter à discuter avec nous les principes sur lesquels un pacte comportant un caractère fédéral pourrait peut-être devenir réalisable par l'union des provinces anglaises de l'Amérique du Nord."

Conformément à ce programme, le premier ministre, accompagné de A. T. Galt et de John Ross, se rendit en Angleterre après l'ajournement du parlement, et le 23 octobre il soumettait à sir Edward Lytton, secrétaire des colonies, un mémoire recommandant l'union de toutes les provinces comme étant le seul moyen de mettre fin aux difficultés entre le Haut et le Bas-Canada, et de consolider la puissance britannique sur le continent de l'Amérique du Nord.

Ce document est d'une importance tellement transcendante, en ce qui concerne les préliminaires de la Confédération, que nous croyons devoir le donner ici au long.

LONDRES, 23 OCTOBRE 1858

MONSIEUR :

Nous avons l'honneur de soumettre à la considération du gouvernement de Sa Majesté qu'il a plu au gouverneur du Canada, agissant d'après l'avis de ses conseillers responsables, de recommander que la question d'une union fédérative des provinces anglaises de l'Amérique du Nord soit l'objet d'une conférence à laquelle assisteraient des délégués de chaque province nommés sous la direction du gouvernement de Sa Majesté; et nous avons reçu instructions de faire ressortir l'importance de cette mesure, tant pour des raisons particulières au Canada que pour des considérations intéressant les autres colonies et l'Empire tout entier.

Il est de notre devoir d'exposer que le gouvernement du Canada éprouve de grandes difficultés à donner, dans la mesure voulue, satisfaction aux désirs de sa nombreuse population. L'union du Bas et du Haut-Canada a eu pour base le maintien d'une parfaite égalité entre ces provinces, condition d'autant plus nécessaire qu'elles différaient par la langue, les lois et la religion; et bien qu'il y ait maintenant une population anglaise considérable dans le Bas-Canada, ces différences existent à un tel point qu'elles empêchent toute communauté parfaite et absolue de sentiments entre les deux sections.

Lors de la promulgation de l'Acte d'Union, le Bas-Canada possédait une population beaucoup plus considérable que le Haut-Canada, mais cela n'a jamais donné lieu à aucune difficulté dans le gouvernement des provinces-unies. Depuis cette époque, cependant, le progrès de la population a été plus rapide dans la section-ouest, et celle-ci réclame maintenant dans la législature une représentation proportionnée au nombre de ses habitants, prétention à laquelle s'oppose énergiquement le Bas-Canada en alléguant que cela constitue une atteinte sérieuse aux principes sur lesquels repose l'Union. Il en résulte une agitation qui menace le fonctionnement régulier et paisible de notre système constitutionnel, et nuit par conséquent au progrès de la province.

Sentant la nécessité de trouver remède à un état de choses qui empire d'année en année, et d'adoucir des sentiments qui s'aigrissent chaque jour davantage par les luttes des partis politiques, les conseillers du représentant de Sa Majesté au Canada ont cherché le moyen de mettre fin à ces difficultés de telle façon qu'il n'y aurait plus lieu d'y revenir. Dans ce but, ils ont jugé opportun d'examiner jusqu'à quel point l'union du Bas et du Haut-Canada pourrait être rendue fédérative en

l'étendant aux provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Ile-du-Prince-Edouard, ainsi qu'aux autres territoires de la Couronne Britannique en Amérique qu'il pourrait être jugé désirable d'incorporer dans cette confédération.

Les soussignés sont convaincus que le gouvernement de Sa Majesté ne manquera pas de sentir la gravité des faits qui lui sont exposés avec l'entière responsabilité découlant de leur position comme conseillers de la Couronne au Canada. Ils croient que le temps est arrivé de discuter constitutionnellement tous les moyens de conjurer les dissensions intérieures au sein d'une dépendance de l'Empire aussi importante que le Canada. Mais, indépendamment des raisons qui concernent le Canada seul, il est respectueusement représenté que les intérêts des diverses colonies et de l'Empire seront grandement favorisés par un gouvernement plus intime et plus uni des possessions de l'empire britannique dans l'Amérique du Nord.

La population, le commerce et les ressources de toutes ces colonies ont pris un tel accroissement depuis quelques années, et l'abolition des restrictions commerciales les a si bien mises en état de pouvoir se suffire à elles-mêmes, qu'il a semblé au gouvernement du Canada extrêmement désirable de rendre encore plus étroits les liens de leur commune allégeance envers la couronne britannique, et d'obtenir pour elles, en matières d'intérêt général, une identité de législation propre à consolider leur puissance croissante, aidant ainsi à créer sous la protection de l'Empire une grande confédération nord-américaine.

Actuellement, chaque colonie est distincte des autres par son gouvernement, ses coutumes, son industrie et sa législation générale. Il n'existe pas entre elles de plus grandes facilités que celles qui sont offertes aux Etats étrangers, et le seul lien commun est celui qui les unit à la couronne britannique. Nous sommes d'avis que cet état de choses n'est propre à favoriser ni leur prospérité matérielle, ni cette union morale qui est si désirable en présence de la puissante confédération des Etats-Unis.

Comme ces provinces ont une population de trois millions et demi, un commerce étranger excédant vingt-cinq millions sterling, et une marine commerciale qui ne le cède en importance qu'à celles de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, il est au pouvoir du gouvernement impérial, en sanctionnant leur confédération, de constituer une dépendance de l'Empire, avantageuse en temps de paix, puissante en temps de guerre, et dont la création écarterait pour toujours la crainte de voir ces colonies augmenter la puissance d'une autre nation.

En ce qui concerne les colonies australiennes ,le gouvernement impérial a permis la discussion de la question d'une confédération entre ces colonies, bien que les motifs, dans la mesure où il s'agit de l'empire, ne soient ni aussi urgents ni aussi importants que ceux qui touchent à l'Amérique Britannique du Nord.

Le gouvernement du Canada n'a pas la prétention de représenter les sentiments des autres provinces. Tout ce qu'il demande c'est qu'il plaise au gouvernement impérial d'autoriser une réunion des délégués représentant chaque colonie, et le Haut et le Bas-Canada respectivement, pour considérer le sujet d'une union fédérative, et faire rapport sur les principes qu'il conviendrait de lui donner pour base.

Il propose que les délégués soient nommés par le gouvernement exécutif de chaque colonie et que ces délégués se réunissent dans le plus court délai possible.

Il propose aussi que le rapport de ces délégués soit adressé au secrétaire d'Etat pour les colonies, et qu'il en soit déposé une copie entre les mains du gouverneur et du lieutenant-gouverneur de chaque colonie, afin qu'il en saisisse le parlement provincial dans le plus court délai possible.

Le rapport des délégués étant soumis, il appartiendra ensuite au gouvernement de Sa Majesté de décider si la confédération serait favorable aux intérêts de l'Empire, et de diriger l'action du gouvernement impérial avec le concours des législatures des colonies respectives.

Nous avons l'honneur d'être,
Monsieur,
Vos très humbles et obéissants serviteurs

G. E. Cartier,
John Ross,
A. T. Galt.

Le très honorable
Sir Edward L. B. Lytton,
Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

Durant leur séjour à Londres, Cartier et ses collègues firent fortement valoir la question auprès des autorités impériales, et leur demandèrent avec instances d'autoriser une réunion de délégués des provinces anglaises de l'Amérique du Nord afin de considérer le sujet et faire rapport. Mais, à cette époque, il ne semble pas que les autorités impériales aient eu aucune idée définie sur ce sujet. Quand, pour mener à bien la mission que leur avait confiée la Nouvelle-Ecosse, J. W. Johnstone et Adam G. Archibald se rendirent en Angleterre en 1857, pour conférer avec le gouvernement de Sa Majesté sur cette question, M. Labouchère, alors secrétaire aux colonies, leur fit observer que la chose était entièrement du ressort des colonies et que le gouvernement impérial ne susciterait aucun obstacle, Conformément aux représentations de Cartier et de ses collègues, le gouvernement impérial ouvrit des communications avec les gouvernements des diverses colonies de l'Amérique Britannique du Nord, mais le gouvernement de Terreneuve fut le seul qui se montra prêt à nommer des délégués. Les gouvernements des autres colonies, tout en déclarant qu'ils n'étaient pas opposés à l'union fédérale, hésitaient à prendre part à la conférence proposée, car la question n'avait pas encore été formellement soumise au peuple, Sir Edward Bulwer Lytton informa les délégués canadiens que la question comportait " nécessairement un caractère impérial," et refusa d'autoriser la conférence en alléguant qu'à une seule exception il n'avait reçu aucune expression de sentiment sur le sujet de la part des provinces maritimes. On a la preuve, cependant, que les autorités impériales, tout en hésitant à se prononcer sur cette question, étaient prêtes à accueillir avec empressement tous les moyens qu'on pourrait leur suggérer d'accroître la prospérité et la puissance des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, par la dépêche adressée au gouverneur-général en 1862 par le duc de Newcastle, alors secrétaire des colonies. Dans cette dépêche, et après avoir déclaré en termes explicites que le gouvernement de Sa Majesté n'était pas prêt à annoncer aucune politique définie sur la question, le duc de Newcastle s'exprimait ainsi : " Advenant qu'une union, partielle ou complète, soit proposée dans la suite avec la coopération de toutes les provinces qui désirent s'unir, je puis vous assurer que le sujet sera considéré en ce pays, tant parmi le public que par le parlement et le gouvernement de Sa Majesté, avec le sentiment du plus vif désir de discuter et favoriser toute mesure quelconque qui pourrait le mieux contribuer à la prospérité, à la puissance et à l'harmonie de tous les pays anglais de l'Amérique du Nord. [4]

[4] J. H. Gray : " Confederation," p. 16.

La réponse officielle des autorités impériales à la note des délégués canadiens est contenue dans la communication suivante adressée par le secrétaire des colonies au gouverneur-général du Canada :

DOWNING STREET, 20 NOVEMBRE 1858.

Le très honorable
SIR EDMUND HEAD, BARONET, etc.

J'ai déjà dans une occasion précédente accusé réception de votre dépêche No 118 du 9 septembre, accompagnée d'une note du Conseil Exécutif du Canada, proposant au gouvernement de Sa Majesté d'autoriser une conférence de délégués pour discuter l'opportunité et les conditions d'une union fédérale des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Je comprends que cela doit signifier une convention pour établir une législation commune dans les provinces sur des sujets d'intérêts communs. J'ai déjà reçu une lettre sur la même question en date du 25 octobre, de la part des membres de votre Conseil Exécutif qui sont venus récemment en Angleterre, et je dois vous informer que le projet a reçu de la part du gouvernement de Sa Majesté toute la considération sérieuse que demande son importance.

La question, cependant, est de celles qui concernent non seulement les intérêts de l'importante province du Canada et ses relations à l'égard de l'Empire, mais en outre la situation et la prospérité des autres provinces de l'Amérique du Nord. Le gouvernement d'une de ces provinces nous a déjà laissé entendre qu'il considère la question d'une union législative de toutes les colonies ou de quelques-unes d'entre elles comme méritant d'être prise en égale considération. A cette exception près, le gouvernement de Sa Majesté n'a reçu aucune expression quelconque du sentiment que peuvent avoir à cet égard les gouvernements des autres provinces maritimes. Nous croirions manquer d'égards envers ces gouvernements si nous autorisions, sans connaissance préalable de leurs vues à ce sujet, une réunion des délégués des Conseils Exécutifs, les rendant ainsi parties à des démarches préliminaires pour le règlement d'une question de grande importance au sujet de laquelle ils n'ont encore signifié aucun assentiment de principe.

Une communication dans les termes correspondant à la présente dépêche sera adressée aux gouverneurs des autres provinces, afin de mettre ces gouverneurs et leurs conseillers responsables en pleine possession de l'état actuel de la question.

J'ai l'honneur d'être, etc.

E. B. LYTTON.

La visite de Cartier à Londres en 1858 fut la première de plusieurs visites mémorables dans la Grande-Bretagne, et c'est alors qu'il inaugura avec plusieurs hommes d'Etat britanniques éminents une association qui devait avoir d'importants résultats. Afin de montrer quelle impression Cartier avait alors créée, nous croyons devoir citer la lettre historique suivante qui lui fut adressée par lord Carnarvon. Cette lettre est d'une grande valeur, non seulement parce qu'elle montre en quelle haute estime on tenait Cartier, mais parce qu'elle donne l'opinion de quelques-uns des principaux hommes d'Etat de la Grande-Bretagne sur la situation des Canadiens-Français :

HIGHCLERE CASTLE

NEWBURY, 8 SEPTEMBRE 1859.

Mon cher Monsieur Cartier :

J'étais absent de chez moi quand votre lettre m'a été adressée et je n'ai pu en prendre communication qu'après quelque retard. J'ai adressé vos lettres à ma mère

et à ma cousine, Miss Pusey, qui étaient et sont encore en Allemagne, à Aix-la-Chapelle, et je vous adresse ci-jointe une lettre de ma cousine. Vos chansons canadiennes seront certainement souvent chantées et admirées ici; et pour ma part, ces chansons me rappelleront toujours, chaque fois que je les entendrai, la très agréable visite que je vous avais engagé à nous faire l'automne dernier. Je dois dire que, de tous nos services administratifs, c'est celui des colonies auquel je me sens le plus heureux d'être attaché. Avant cela, tout ce que j'avais déjà entendu, connu ou imaginé des colonies n'était pour ainsi dire qu'un rêve; mais le contact réel avec les questions coloniales et les éminents hommes d'Etat des colonies qu'il m'a été donné de rencontrer en Angleterre ont élargi à cet égard la réalité au delà de tout ce que j'aurais pu concevoir. De toutes les colonies anglaises, il n'en est pas une qui exerce autant de séduction sur l'esprit que le Canada. Il y a là le même développement remarquable de ressources matérielles et territoriales que dans quelques-unes des colonies australiennes, mais par le fait même que le Canada est plus ancien et que la question constitutionnelle y a suivi un développement plus graduel, il y a là, ainsi qu'il m'a toujours semblé, une plus grande modération et solidité—solidarité, comme on disait en Crimée—en réalité quelque chose se rapprochant de plus près de notre caractère et tempérament dans la mère-patrie. Et à cet égard, autant que je puis comprendre la question, l'élément bas-canadien a su s'affirmer avec beaucoup d'avantage et d'effet. Avec ses anciennes traditions et ses coutumes presque invariables, il a fortifié le principe de conservation, lequel se résout en un principe de loyauté.

Et à propos de loyauté, il me semble quelquefois qu'au Canada, en dépit de désavantages apparents, vous possédez un grand avantage qui nous est refusé ici en Angleterre. Vous êtes amenés en contact quotidien et visible avec la démocratie à l'état fruste et par conséquent repoussant des Etats-Unis. Quand on la voit de si près la démocratie n'a plus de charmes; mais ici en Angleterre la démocratie garde tout le prestige de la distance, et bien des gens qui commettent la folie d'y croire en seraient vite désillusionnés s'ils en voyaient le fonctionnement pratique durant seulement une semaine.

Nous sommes en ce pays en une situation très particulière, et je ne pourrais pas dire satisfaisante. La masse de la nation est, je crois, saine et conservatrice au sens large de ces mots, mais il y a d'une part tellement d'apathie et tellement de répugnance à se donner des embarras inutiles, et d'autre part il existe une telle confiance mal placée dans la bonne fortune du pays de pouvoir frayer quand même son chemin à travers toutes sortes de difficultés et d'épreuves, qu'il m'arrive quelquefois de croire que le puissant parti radical, étant donnée une chance favorable, remportera sur nous un grand avantage. Personnellement, je serais indifférent à un changement de gouvernement — car les devoirs de ma charge me forcent de négliger toutes mes affaires particulières — mais politiquement la présente administration est tellement hétérogène, ses principes sont si peu fixes et il y a si peu à compter sur sa conduite et ses actes que j'appréhende que tout cela nous amène des difficultés.

Rien ne me ferait plus plaisir que de pouvoir aller au Canada lors de l'inauguration de votre grand pont Victoria. Rien aussi ne me rendrait plus heureux que de vous voir alors toujours en fonctions, et de pouvoir renouveler une connaissance qui est l'un de mes plus agréables souvenirs de Downing Street, et dont vous me permettrez de vous dire que je fais le plus grand cas. Veuillez, s'il vous plaît, me rappeler au souvenir de M. Ross et de M. Galt quand vous les verrez, et quand vous pourrez prendre quelques instants au milieu de vos sérieuses occupations pour écrire quelques mots à un désœuvré comme moi en Angleterre cette faveur sera grandement appréciée.

Veuillez me croire, cher Monsieur Cartier,

Votre bien dévoué,

CARNARVON.

Quand Cartier revint de Londres il ne laissa pas dormir la question de confédération, et sur la motion qu'il en fit une note fut adoptée par le Conseil Exécutif du Canada portant que copie des délibérations qui avaient eu lieu sur la question, y compris la note des délégués

canadiens aux autorités impériales, fût communiquée au gouverneur et au lieutenant-gouverneur de chaque province, " aux fins d'inviter les intéressés à s'entremettre à ce sujet suivant qu'ils pourraient juger à propos.[5] Pour les raisons que nous avons déjà données, les efforts tentés en ce sens par Cartier et ses collègues se trouvèrent être futiles mais n'en donnèrent pas moins une grande impulsion au mouvement. Ces efforts ont constitué les premières démarches pratiques faites dans le sens de la confédération. La note signée par Cartier, Galt et Ross, et soumise au secrétaire colonial, fut, pour nous servir des mots du regretté Thomas D'Arcy McGee, le premier pas réel dans la voie du succès et la chose même qui donna de l'importance à la théorie dans l'esprit public. Bien qu'arrêté un instant, le mouvement ne devait pas tarder à porter ses fruits et à amener finalement l'union désirée.

La question continua à occuper l'attention des hommes publics et de la presse. L'un des protagonistes les plus en vue de la confédération, à cette époque-là, était un publiciste canadien-français, J.-C. Taché, secrétaire de la Commission d'Agriculture, qui écrivit alors un ouvrage qui était presque prophétique de la présente constitution du Canada. Taché signala les ressources des diverses provinces et annonça le grand avenir qui les attendait. Il déclara alors que ces provinces formaient un ensemble qui, pour peu que les ressources en seraient exploitées par une population compétente et que l'organisation politique reposerait sur de vrais principes d'ordre et de liberté, justifierait les espoirs les plus extravagants de profits et les prédictions les plus extraordinaires d'accroissement comparativement à l'ordre existant de choses.[6] Lors d'une conférence publique faite à Montréal en 1859, Alexander Morris évoqua la vision prophétique et merveilleuse du grand Dominion d'aujourd'hui " avec sa face tournée du côté du sud et le dos au nord, avec sa droite et sa gauche reposant sur l'Atlantique et le Pacifique, et avec les télégraphes et les chemins de fer reliant les deux océans." Parlant devant le parlement du Canada-Uni en 1861, comme député de Lanark-Sud, Morris exprima sa confiance qu'il se trouverait de nouveaux moyens de présenter une mesure qui réunirait les différentes provinces anglaises de l'Amérique du Nord en une union reposant sur une telle base que chaque province aurait le droit de gérer ses propres affaires intérieures, en laissant à un gouvernement central le soin des affaires d'intérêt commun, de manière à assurer la consolidation de la puissance britannique en Amérique. Bien qu'il ne devait pas avoir la distinction d'être compté au nombre des pères de la Confédération, Alexander Morris mérite d'occuper un rang

[5] Annexe Journaux de la Législature du Canada, 1858.

[6] Voir discours de J. G. Blanchet, député de Lévis, sur la Confédération, p. 547.

très élevé dans le mouvement de la Confédération, tant pour la manière brillante avec laquelle il traça d'avance les grandes lignes du projet que pour la part importante qu'il prit subséquemment aux négociations qui amenèrent l'accomplissement de la confédération.

Lors de la grande convention réformiste tenue à Toronto en 1859, la question de la confédération fut discutée, mais le sentiment général était que les difficultés qui s'opposaient à l'accomplissement d'une union fédérale de toutes les provinces entraîneraient tant de délais qu'il n'y aurait plus lieu de considérer le projet en tant que remède aux maux existants. Il fut alors décidé que la solution la plus pratique se trouvait dans la formation de deux ou trois gouvernements provinciaux ayant le contrôle de toutes leurs affaires locales, et d'une autorité quelconque en commun qui aurait le contrôle des intérêts communs aux deux sections. Vers le même temps, un manifeste publié par les libéraux du Bas-Canada opinait dans le même sens, et conseillait la confédération des deux Canada avec une autorité quelconque en commun pour les deux.

Ce projet fut soumis au parlement canadien en 1860 par George Brown qui, en deux motions, exposa que l'Union avait échoué et ne pouvait pas être maintenue avantageusement, que le meilleur remède était la formation de deux ou trois gouvernements provinciaux avec une autorité quelconque en commun qui serait chargée des sujets communs aux deux sections de la province. Brown prononça alors un discours puissant à l'appui de son projet, lequel fut cependant rejeté à une majorité écrasante.

Ce fut aussi durant cette même session de 1860 que John A. Macdonald se prononça sans ambages sur cette grande question de la confédération, avec laquelle il devait subséquemment avoir tant à faire. " Le seul projet praticable pour le redressement des griefs dont on se plaint," disait alors le grand leader haut-canadien, " serait selon moi une confédération de toutes les provinces. Quand je parle d'une confédération, il ne faut pas croire que je voudrais quelque chose de semblable à ce qui existe de l'autre côté de la frontière, car cela n'a pas été un succès.... L'erreur fatale qui a été commise, erreur peut-être inévitable, étant donné l'état des colonies à l'époque de la révolution, a été de faire de chaque Etat une souveraineté distincte, et de donner à chaque Etat un pouvoir distinct souverain, sauf en certains cas où les pouvoirs étaient spécialement réservés par la constitution et étaient conférés au gouvernement général. Le véritable principe d'une confédération se trouve en la possession par le gouvernement général de tous les principes et pouvoirs de la souveraineté, et dans la disposition que les Etats subordonnés ou individuels ne doivent pas avoir d'autres pouvoirs que ceux qui leur sont expressément conférés. Nous nous

trouverions ainsi avoir un pouvoir central puissant, une puissante législature centrale et un système puissant décentralisé de législatures secondaires pour les besoins locaux." Macdonald persista jusqu'à l'accomplissement de la confédération à demander un pouvoir central puissant, et même en réalité il se déclara subséquemment en faveur d'une union législative avec un seul gouvernement pour tout le pays.

La clairvoyance merveilleuse et la prescience politique de Macdonald sont démontrées par le fait qu'en 1860, il annonça tout ce qui a été amplement réalisé. " Notre population est proche de trois millions d'habitants," disait-il alors, " c'est-à-dire à peu près la même que celle qu'avaient les Etats-Unis quand ils proclamèrent leur indépendance ; nous sommes à la veille de naître comme nation, et quand cela sera réalisé nous devrions pouvoir occuper une position importante parmi les nations de l'univers. Puissions-nous rester longtemps encore unis à la Grande-Bretagne." Il espérait que durant des siècles, et à jamais pour ainsi dire, le Canada resterait uni à la mère-patrie. Mais nous cessions maintenant rapidement, ajoutait-il, d'être une dépendance de la Grande-Bretagne, et il faudrait avant longtemps nous considérer plutôt comme son alliée. L'Angleterre deviendrait le pivot central d'une alliance non seulement avec le Canada mais avec l'Australie et toutes ses autres possessions, et ainsi se trouverait formée une immense confédération d'hommes libres, la plus grande confédération d'hommes civilisés et intelligents qui aurait jamais existé sur la face du globe. Il espérait vivre pour voir ce jour-là, jour qui viendrait sûrement pour peu que nos hommes d'Etat eussent assez de patriotisme pour mettre de côté tout ce qui serait de nature à déchirer l'union existante.

On voit donc que l'idée d'une confédération préoccupait alors à un haut degré l'opinion publique. Quelques-uns appuyaient fortement une confédération de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, tandis que d'autres conseillaient plutôt d'essayer en commençant une confédération des deux Canadas. Les choses traînèrent ainsi jusqu'en 1864, chaque gouvernement successif ne pouvant avoir qu'une existence précaire par suite du nombre à peu près égal des divers partis en présence. La crise atteignit son point culminant le 14 juin 1864, alors que le ministère Taché-Macdonald fut défait et que le pays se trouva acculé à une véritable impasse.

C'est alors que l'on vit George Brown s'affirmer au premier rang. Lui qui jusqu'alors s'était toujours montré " sectionnaliste " ardent et concerné surtout avec les intérêts de sa propre province, s'éleva à la hauteur de la situation et se montra ce qu'il était, c'est-à-dire un patriote aux vues larges et un homme d'Etat de forte compréhension. George Brown a certainement été une des plus grandes figures de la

période de la confédération. Tout ce qu'on pourrait tenter pour rabaisser son mérite à cet égard devra échouer en présence de ce qu'il a fait. En réalité, c'est à Brown qu'est dû le mérite suprême d'avoir suggéré la coalition des partis qui a rendu possible la confédération. Le grand chef libéral haut-canadien était alors dans sa quarante-sixième année. Né à Edimbourg en 1818, il avait émigré avec son père en 1838 à New-York, où durant quelque temps tous deux se livrèrent au journalisme. En 1843, George Brown vint à Toronto, où il fonda d'abord le "Banner," dans les intérêts de l'église libre presbytérienne, et subséquemment le "Globe," qui était destiné à devenir l'un des plus grands journaux du pays. Ce journal fit son apparition en 1844, et dès le début se déclara énergiquement en faveur du gouvernement responsable, épousant la cause de Baldwin et de ses collègues réformistes contre le gouverneur. Elu député au parlement du Canada-Uni par le comté de Kent en 1854, Brown prit immédiatement une attitude bien tranchée en faveur de la sécularisation des réserves du clergé. Dans le même temps, aussi, il commençait à soulever l'animosité du Bas-Canada par la position qu'il crut devoir prendre à l'égard des Canadiens-Français et de la question catholique. Dénonçant systématiquement ce qu'il appelait la domination française et s'opposant avec la plus grande énergie à toute concession aux catholiques, George Brown, avant la période de la confédération, ne pouvait être considéré que comme un leader provincial, concerné surtout avec les intérêts du Haut-Canada, et dont l'alliance, pourrions-nous ajouter, ne pouvait qu'être dangereuse pour tout homme public canadien-français.[7] Il faut dire cependant, en toute justice, qu'il était dans une grande mesure la créature de son milieu, que ses vues sous plusieurs rapports étaient politiques plutôt que personnelles, et réfléchissaient le sentiment qui régnait dans une grande partie de sa province. Se faisant l'interprête du sentiment du Haut-Canada, il avait demandé un accroissement de représentation pour cette province, et s'était fait le champion zélé de ce que l'on appelait la représentation basée sur la population. Ainsi que nous l'avons vu, ses efforts persistants pour changer la base de l'Union avaient été énergiquement combattus par Cartier et avaient échoué devant les assauts de ce dernier. N'ayant pas réussi de ce côté, Brown proposa ensuite de fédéraliser l'Union, son idée étant la formation de deux ou trois gouvernements provinciaux avec une au-

[7] "La province française devait garder à M. Brown un vif ressentiment de ses paroles, et durant longtemps il sembla que ces excès de langage avaient fait des ecclésiastiques catholiques et de la population de langue française les alliés perpétuels des chefs conservateurs. Dans tous les cas, il est certain que, jusqu'à la fin de ses jours, sir John Macdonald tira parti des rivalités que M. Brown avait ainsi créées parmi les éléments catholiques et français de la population."—Sir John Willison : "Wilfrid Laurier and the Liberal Party."

torité quelconque en commun ayant le contrôle des intérêts communs aux deux Canadas en général. Cette idée, cependant, n'était en toute justice que préliminaire dans l'esprit de Brown à une plus grande confédération qui comprendrait toutes les autres provinces ainsi que le Nord-Ouest, alors " terra incognita," et en lequel Brown était l'un des rares hommes publics de l'époque à reposer confiance.

Brown croyait donc que le plus sage serait d'encourager la fédération avec les deux Canadas, et de pourvoir aux extensions qui pourraient être décidées dans la suite, pour peu que le temps et l'expérience en rendraient la réalisation désirable. Parlant à la grande convention tenue à Toronto en 1859, Brown usa d'un langage qui démontre clairement que même à cette époque il prévoyait le jour où les provinces anglaises de l'Amérique du Nord s'affirmeraient parmi les nations de l'univers comme une grande confédération. A propos de la question qu'on avait soulevée de savoir si la fédération projetée constituait un pas fait vers la confédération, Brown s'exprimait ainsi: " Je mets la question sur le terrain de la nationalité. J'espère bien qu'il n'y a pas un seul Canadien en cette assemblée qui ne soit pas rempli de l'espoir de voir un jour tous ces pays du nord s'affirmer parmi les nations de l'univers comme une grande nation. Quel est le vrai Canadien, voyant la marée montante de l'émigration commencer à déborder sur les vastes territoires du Nord-Ouest, qui ne désire pas prendre sa part dans la première colonisation de cet immense et fertile pays? Qui donc n'est pas persuadé que c'est à nous qu'appartiennent en toute justice le droit et le devoir de porter les bienfaits de la civilisation jusqu'à ces régions sans bornes et de faire de notre propre pays la grande route vers l'océan Pacifique ? Mais est-il bien nécessaire que cela se fasse immédiatement ? Ne serait-il pas plus sage de commencer l'œuvre de fédération avec notre propre province en laissant le champ ouvert à d'autres extensions, pour peu que les circonstances et l'expérience rendent la chose désirable ? " L'attitude si patriotique prise alors par Brown devait rendre possible une plus grande fédération embrassant dès l'origine non seulement les deux Canadas mais les deux plus grandes des provinces maritimes, et résultant éventuellement en la grande confédération qu'il annonçait d'avance en 1859.

Dès les premiers jours de la session de 1864, dans un discours puissant à l'appui d'une motion favorisant des changements constitutionnels, Brown insista sur la nomination d'un comité spécial chargé de considérer les relations du Haut et du Bas-Canada et de faire rapport sur les changements constitutionnels nécessaires pour mettre fin aux difficultés existantes. Brown put réussir à faire adopter sa motion et il fit constituer un comité spécial, composé de quinze membres, choisis parmi quelques-uns des députés les plus influents de la Législa-

ture, pour s'enquérir de l'important sujet compris dans la dépêche concernant la confédération adressée au secrétaire des colonies par Cartier, Galt et Ross, alors qu'ils se trouvaient en Angleterre en 1858. Ce comité, qui comprenait huit conservateurs et sept réformistes, était composé de John A. Macdonald, George-Etienne Cartier, A. T. Galt, J.-C. Chapais, J.-E. Turcotte, Thomas D'Arcy McGee, J. H. Cameron, W. Street, George Brown, John Sandfield Macdonald, L. H. Holton, Oliver Mowat, William McDougall, Archibald McKellar, et L.-V. Sicotte. "Il est possible que ce comité n'accomplisse pas grand'chose qui soit directement pratique," écrivait Brown le 20 mai 1864, "mais c'est déjà énorme que de faire consigner dans nos journaux que de grands différends existent et qu'il faut absolument trouver remède à l'état de choses actuel." Le comité constitutionnel, ainsi qu'il était désigné, tint plusieurs réunions où tout le sujet fut discuté, et le rapport du comité fut soumis à la Chambre par le président, c'est-à-dire par George Brown lui-même, à la séance du 14 juin 1864, quelques heures à peine avant la chute du cabinet Taché-Macdonald, événement qui amena la crise d'où devait naître le cabinet de coalition. Nous citons l'extrait suivant, tiré des Journaux de la Législature (séance du 14 juin 1864) :

M. George Brown, faisant partie du comité permanent constitué pour s'enquérir des sujets importants mentionnés dans la dépêche au ministre des colonies qui lui a été adressée le 2 février 1859, par MM. George-Etienne Cartier, A. T. Galt et John Ross, membres du Conseil Exécutif de cette province, alors qu'ils se trouvaient en mission à Londres au nom du gouvernement dont ils étaient membres, dans laquelle dépêche ils déclaraient que le gouvernement du Canada éprouve de grandes difficultés à donner, dans la mesure voulue, satisfaction aux désirs de sa nombreuse population"—que "ces différences existent à un tel point qu'elles empêchent toute communauté parfaite et absolue de sentiments entre les deux sections"—que "le progrès de la population a été plus rapide dans la section-ouest et celle-ci réclame maintenant dans la législature une représentation proportionnée au nombre de ses habitants"—qu'il "en résulte une agitation qui menace le fonctionnement régulier et paisible de notre système constitutionnel, et nuit par conséquent au progrès de la province," et que "sentant la nécessité de trouver remède à un état de choses qui empire d'année en année, et d'adoucir des sentiments qui s'aigrissent chaque jour davantage par les luttes des partis politiques, les conseillers du représentant de Sa Majesté au Canada ont cherché le moyen de mettre fin à ces difficultés de telle façon qu'il n'y aurait plus lieu d'y revenir," a présenté à la Chambre le rapport dudit comité qui se lit comme suit :

"Le comité a tenu huit réunions et s'est efforcé de trouver quelque solution aux difficultés existantes qui seraient de nature à obtenir l'assentiment des deux sections de la province.

"Ils ont constaté qu'un fort sentiment existait parmi les membres du comité en faveur de changements dans le sens d'un système fédératif, appliqué soit au Canada seulement ou à toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, et les délibérations ont progressé jusqu'au point de pouvoir mettre le comité en mesure de recommander que le sujet soit référé à un comité à la prochaine session du parlement.

"Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BROWN, président.

Le comité a différé d'avis quant à l'adoption de ce rapport, et à l'appel nominal le résultat fut ainsi qu'il suit :

Pour :—MM. Cartier, Galt, McDougall, Cameron, Holton, Turcot, McGee, Chapais, Brown, Mowat, McKellar, Street.
Contre :—John A. Macdonald, Sandfield Macdonald, Sicotte.

On voit donc ici que John A. Macdonald avait donné un vote adverse sur la question de savoir si le rapport du comité serait adopté. Pourquoi Macdonald n'a-t-il pas alors favorisé l'adoption de ce rapport ? Les journaux de la Chambre n'en disent rien, mais il est à présumer que Macdonald n'aimait pas la manière en laquelle le rapport avait été rédigé, rapport laissant entendre que les changements conseillés étaient dans le sens d'une union fédérative appliquée au Canada seul ou à toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, ou bien qu'il considérait toutes ces propositions comme inopportunes. Il est incontestable, cependant, que John A. Macdonald se déclara en faveur d'une union de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, ainsi qu'en témoigne le discours qu'il prononça durant la session parlementaire de 1860, et qu'il était apparemment opposé à l'idée de George Brown de fédéraliser les deux Canadas seulement. Sir Joseph Pope, qui eut toutes les occasions de connaître à cet égard l'opinion de son chef, et à qui nous avions demandé des renseignements sur cette importante question, nous a écrit ce qui suit : " Sir John A. Macdonald a déclaré à diverses reprises qu'il était en faveur de la confédération, mais il n'aimait pas les termes de la résolution adoptée par le comité de 1864. Les délibérations de ce comité furent trop hâtées, et par surcroît la crise politique devait y mettre fin inopinément."

L'histoire des négociations qui amenèrent la formation du cabinet de coalition, par lequel fut effectuée la confédération, négociations dans lesquelles George Brown fut la figure centrale, a été fréquemment racontée, mais on ne saurait y revenir trop souvent. Nous y verrons que George-Etienne Cartier a joué un rôle prépondérant dans ces délibérations historiques.

L 15 juin, qui était le lendemain de la défaite du cabinet Taché-Macdonald, et alors que les affaires publiques se trouvaient pour ainsi dire complètement enrayées, George Brown, au cours d'une conversation avec Alexander Morris, député de Lanark-Sud, et John Henry Pope, député de Compton, exprima l'avis, tout en regrettant le " deadlock," que la crise pourrait être utilisée pour régler à jamais les difficultés constitutionnelles entre le Haut et le Bas-Canada. Morris informa le sénateur Ferrier, l'un des partisans les plus éminents du gouvernement dans la Chambre Haute, des paroles de Brown, et Ferrier lui recommanda de se mettre immédiatement en communication avec les principaux membres du gouvernement. Morris suivit

ce conseil et fut autorisé à son tour à conclure un arrangement pour un conciliabule entre Brown et quelques membres du gouvernement. C'est ainsi que s'ouvrirent les négociations mémorables qui amenèrent Brown à s'unir avec Macdonald et Cartier, puis à devenir membre d'un cabinet de coalition qui a rendu possible l'accomplissement de la confédération. Les phases successives des négociations ont été racontées en détail dans une déclaration faite en Chambre le 23 juin par John A. Macdonald, comme leader de l'Assemblée, et nous résumons ainsi qu'il suit les faits principaux énoncés dans cette déclaration : " Immédiatement après la défaite du gouvernement, le mardi soir 14 juin, et le lendemain matin, M. Brown s'entremit auprès de plusieurs partisans de l'administration pour leur exposer que la crise devrait être utilisée pour régler à jamais les difficultés entre le Haut et le Bas-Canada, et il les assurait qu'il était prêt à coopérer avec l'administration existante ou toute autre administration qui serait saisie promptement de la question aux fins d'en arriver à un règlement définitif. MM. Morris et Pope, qui avaient reçu communication de tout cela, furent autorisés à en faire part à MM. Macdonald et Galt. Le 17 juin, MM. Macdonald et Galt se rencontrèrent avec M. Brown. Au cours de la conversation qui s'ensuivit, M. Brown exprima sa vive répugnance à faire partie du ministère, en déclarant que le sentiment public serait soulevé par un semblable arrangement. La question personnelle ayant été momentanément écartée, M. Brown demanda quel remède était proposé, à quoi MM. Macdonald et Galt répondirent que ce qui était préférable serait une union fédérale de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord. M. Brown déclara que cela ne serait pas acceptable pour le Haut-Canada. La fédération de toutes les provinces, disait-il, se réaliserait sans doute tôt ou tard, mais la chose n'avait pas encore été considérée par le peuple avec tout le soin voulu, et d'ailleurs il y avait tellement d'intérêts à concilier que son adoption restait fort incertaine et éloignée. Il terminait en exprimant sa préférence pour une réforme parlementaire basée sur la population."

En discutant le projet à nouveau, il sembla qu'un compromis pourrait être trouvé en adoptant un plan alternatif, c'est-à-dire une union fédérale de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, ou une union fédérale du Haut et du Bas-Canada avec disposition pour l'admission des provinces maritimes et des territoires du Nord-Ouest quand ils le désireraient. Il y avait apparemment une différence d'opinion quant à l'alternative qui serait présentée la première. Un premier memorandum donna la préférence à la plus grande fédération ; le second memorandum auquel on s'arrêta contenait la convention suivante : " Le gouvernement est prêt à s'engager à sou-

mettre une mesure à la prochaine session pour faire disparaître les difficultés existantes en introduisant au Canada le principe fédéral, accompagné de dispositions permettant aux provinces maritimes et aux territoires du Nord-Ouest d'être incorporés dans la même organisation ; et le gouvernement, en envoyant des représentants dans les provinces maritimes et en Angleterre, mettra tout en œuvre pour obtenir le concours des intérêts indépendants du contrôle de notre propre législation dans la mesure où cela pourra permettre à toute l'Amérique Britannique du Nord d'être unie sous une législature générale basée sur les principes fédératifs." Ce fut George Brown qui insista sur ce mode de présentation. [8]

Le rapport officiel montre clairement le rôle important joué par George-Etienne Cartier dans les négociations. En réalité, Brown avait beaucoup plus d'inclination pour Cartier que pour John A Macdonald, et ce fut par conséquent sur Cartier qu'il se reposa en grande partie pour le succès des négociations. Cartier assista aux diverses conférences qui eurent lieu entre Brown, Macdonald et d'autres membres du gouvernement, et Brown déclara subséquemment en Chambre que c'était dû à la manière équitable, franche et loyale avec laquelle Cartier avait fait face aux difficultés qu'il avait cru devoir justifier l'alliance et consentir à entrer dans le cabinet. De la part d'un homme qui avait toujours été son adversaire politique acharné, aucun tribut plus flatteur ne pouvait être rendu à Cartier. [9]

A la suite des explications données en Chambre par le leader du gouvernement, Brown prononça un discours respirant la plus grande loyauté et franchise pour justifier la conduite qu'il avait tenue dans ces circonstances critiques. Il déclara franchement que si ces circonstances n'avaient pas été aussi importantes il n'aurait jamais entrepris d'ouvrir des négociations avec le gouvernement pour tenter de résoudre les difficultés. Il était persuadé que la Chambre admettrait que si jamais une semblable coalition pouvait être justifiée, c'était bien dans la présente occasion si critique où se trouvaient les affaires du Canada. Parlant des difficultés existantes, Brown déclara que tout en réclamant pour le Haut-Canada la représentation basée sur la population, il avait toujours maintenu que les sentiments du Bas-Canada devaient être consultés, et qu'il était prêt à conclure tous arrangements

---

[8] John Lewis : George Brown, dans "Makers of Canada," pp. 154-155.

[9] "C'est surtout à Brown et à Cartier que fut due la coalition. Grâce à l'esprit si large de ce dernier, il fut possible de convaincre le Bas-Canada que l'union projetée, loin de menacer de destruction les libertés qui lui étaient si chères, en assurait au contraire la conservation. Les mêmes éloges sont dus à Brown pour le saut périlleux qu'il fit ainsi dans le vide."—W. L. Grant: "The Union, General Outlines—Canada and Its Provinces," Vol. V.

qui pourraient régler cette question et rendre justice aux deux sections de la province. L'occasion en était maintenant arrivée. Brown fit un appel patriotique à ses amis libéraux du Bas-Canada pour lui donner leur appui dans ce grand mouvement. " Essayons donc," disait-il alors, " de nous élever au-dessus des mesquineries des partis politiques, et considérons cette question comme elle doit l'être ; attendons qu'une mesure ait été présentée, et si nous devons alors être condamnés, nous subirons notre sort ; mais au moins qu'on nous donne l'occasion de montrer que nous sommes sincères et que nous voulons faire notre devoir à l'égard du pays."

A ses amis du Bas-Canada, qui redoutaient le caractère de cette innovation, ou qui appréhendaient que le Haut-Canada obtînt tout l'avantage dans ce règlement, il disait que tout ce qui serait fait le serait ouvertement et loyalement ; tout se ferait au grand jour, et en disant cela il était certain d'interpréter le sentiment de tous ceux qui étaient parties aux négociations. Leur seul désir était de tirer le pays de la position malheureuse en laquelle il avait été placé. Brown ajoutait qu'il désirait qu'il fût clairement compris que l'alliance contractée avec le parti ministériel n'était pas une alliance politique ordinaire pour des fins politiques, que cette alliance avait été amenée par la crise qui s'était produite dans les affaires publiques, et c'était pour cela, et aussi parce qu'il n'avait que des louanges à adresser au député de Montréal-Est (Cartier) pour la manière si franche et si loyale avec laquelle il avait abordé l'étude des difficultés, c'était pour cela, disait-il, qu'il avait cru devoir justifier l'alliance et consentir à entrer dans le cabinet. Il avait tout lieu de croire que le gouvernement procéderait immédiatement à la considération du projet de fédération, et qu'il enverrait des délégués à la convention intercoloniale de Charlottetown ainsi qu'en Angleterre, afin d'effectuer une fédération le plus tôt possible. En ce qui le concernait, il était entré dans le cabinet pour le règlement de cette question, et il entendait s'y tenir envers et contre tous. Si jamais une question importante s'était présentée à l'attention du pays, c'était bien celle-là, ajoutait le leader haut-canadien, et il devait féliciter la Chambre parce qu'il s'y trouvait des hommes des deux partis unis dans la même pensée et prêts à passer outre à toutes les exigences de partis et considérations d'amitié personnelle pour le bien du pays. Les paroles qui marquèrent la fin du discours de Brown se trouvèrent amplement justifiées. Quand bien même, disait-il, il n'aurait pas à se glorifier d'autre chose durant sa carrière politique que du succès qu'il avait obtenu en contribuant à la formation d'un gouvernement possédant une force comme il ne s'en était pas vu depuis nombre d'années, c'est-à-dire un gouvernement formé dans le dessein de régler les difficultés sectionnelles entre le Haut et le Bas-Canada,

il sentait qu'il y avait quelque chose dont il pourrait s'enorgueillir et qu'il avait accompli du bien pour le pays. Il ne désirait pas un plus grand honneur pour ses enfants, et il ne souhaitait pas d'avoir un plus noble héritage à transmettre à ses descendants que le souvenir de la part qu'il avait prise à cette grande œuvre. Brown ne se trompait pas, et tous les Canadiens seront toujours unanimes à reconnaître la justice des titres du grand leader haut-canadien à cet égard.

Quand on sut que Cartier et George Brown, qui durant tant d'années s'étaient fait une guerre sans merci, avaient contracté une alliance afin de trouver remède aux difficultés constitutionnelles existantes, la nouvelle causa naturellement une immense sensation et tout le pays attendit avec l'intérêt le plus vif ce qui en résulterait. Le 30 juin, le parlement fut prorogé, et le même jour le gouvernement historique de coalition fut formé, George Brown et deux autres libéraux éminents, Oliver Mowat et William McDougall, devenant membres du ministère. Brown entra dans le gouvernement comme président du Conseil à la place de M. Buchanan, M. Mowat devint ministre des Postes en remplacement de M. Foley, et M. McDougall remplaça M. Simpson comme secrétaire provincial.

Le ministère de coalition formé dans le but d'effectuer la confédération était composé comme suit :

Sir Etienne Paschal Taché, receveur général, ministre de la Milice et premier ministre.
John A. Macdonald, procureur général, Ouest.
George-Etienne Cartier, procureur général, Est.
George Brown, président du conseil.
Alexander Tilloch Galt, ministre des Finances.
Alexander Campbell, commissaire des Terres de la Couronne.
Thomas D'Arcy McGee, ministre de l'Agriculture.
Jean Charles Chapais, commissaire des Travaux Publics.
William McDougall, secrétaire provincial.
Oliver Mowat, ministre des Postes.
Hector Louis Langevin, solliciteur général, Est.
James Cockburn, solliciteur général, Ouest.

Dans le temps que ces événements se passaient au Canada, les législatures du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard avaient, en 1864, adopté séparément des résolutions autorisant leurs gouvernements respectifs à ouvrir des négociations et à tenir une convention afin d'effectuer une union des provinces maritimes, politique, législative et fiscale. La convention ainsi constituée décida de se réunir à Charlottetown, I.-P.-E., au mois de septembre suivant. Le principal promoteur de ce projet d'union des provinces maritimes était Charles Tupper, qui était destiné à être l'un des plus illustres pères de la Confédération, et qui était, lors de sa mort survenue le 30 octobre 1915, le dernier survivant de la célèbre phalange d'hommes d'Etat qui a établi sur de si larges bases les fondations du grand Dominion.

A la session de la Législature de la Nouvelle-Ecosse en 1864, Charles Tupper, dans un discours puissant, se prononça énergiquement en faveur d'une union, ou plutôt, comme il disait, d'une réunion des provinces maritimes. Bien plus, ses remarques à cette occasion indiquent clairement qu'il prévoyait la formation d'une fédération encore plus puissante, ainsi qu'il en avait déjà publiquement exposé le projet. " Tout en étant persuadé," disait-il, " que l'union des provinces maritimes et du Canada, et de toute l'Amérique Britannique, sous un seul gouvernement, serait désirable si la chose est praticable — je crois que c'est là une question dont les difficultés, pour son accomplissement, dépassent de beaucoup ce qu'on pourrait attendre d'une ingérence humaine quelconque — je ne suis pas cependant sans croire que le temps n'est peut-être pas très éloigné où des événements dépassant la vision humaine pourront mettre l'Amérique Britannique en une telle situation que l'union en un seul pacte deviendrait non seulement praticable mais absolument nécessaire.... Si hostile que je crois que soit dans le moment le sentiment du Canada à une union avec les provinces maritimes, le jour n'est pas éloigné où ce sera dans l'intérêt des deux de s'unir, et je ne doute pas que le Canada cherchera alors dans cette union la solution des difficultés qui sont inséparables du gouvernement de ce pays." On verra plus loin à quel point Charles Tupper s'était montré bon prophète.

Alors qu'au Canada George Brown s'unissait avec ses anciens adversaires pour considérer le projet d'une fédération, les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard poursuivaient l'exécution de leur premier projet. Là comme au Canada il se trouva des hommes publics pour s'élever au-dessus des considérations de partis et pour n'envisager que le bien public. " Afin que la question de l'union," disait un des principaux chefs du mouvement, " pût être exposée le moins possibles aux risques des conflits de partis, les délégués de la convention de Charlottetown furent choisis tant parmi les libéraux que parmi les conservateurs. Le docteur Tupper, leader du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, avec ses propres collègues, le procureur-général Henry et M. Dickey, partisan conservateur, avait choisi Adam G. Archibald et Jonathan Mc Culley, deux leaders bien connus du parti libéral. De son côté M. Tilley, leader du gouvernement du Nouveau-Brunswick, avec ses propres collègues, MM. Johnson et Steves, avait choisi Edward B. Chandler et John Hamilton Gray, deux chefs éminents et bien connus du parti conservateur. Dans l'Ile du Prince-Edouard, le premier ministre avait fait preuve aussi de la même considération en choisissant des délégués parmi les deux partis de la Chambre." [10]

[10] J. H. Gray : " Confederation," p. 29.

Les recommandations des gouvernements respectifs ayant été approuvées par les lieutenants-gouverneurs, la convention s'ouvrit à Charlottetown le 1er septembre. Le premier ministre de l'Ile du Prince-Edouard, John Hamilton Gray, fut unanimement choisi comme président et la convention se trouva organisée comme suit :

Nouvelle-Ecosse : — Charles Tupper (premier ministre), A. G. Archibald, Jonathan McCulley, R. B. Dickey, W. A. Henry.

Nouveau-Brunswick : — S. L. Tilley, John M. Johnson, John H. Gray, E. B. Chandler, W. H. Steves.

Ile du Prince-Edouard : — Colonel Gray (premier ministre), Edward Palmer, W. J. Pope, George Coles, A. A. Macdonald.

Le cabinet de coalition du Canada, ayant eu connaissance de cette conférence de Charlottetown, décida de saisir cette occasion de soumettre la question de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord ; et avec la sanction du gouverneur-général une délégation du gouvernement canadien se rendit dans l'Ile du Prince-Edouard. Cette délégation se composait de John A. Macdonald, George-Etienne Cartier, George Brown, A. T. Galt, Thomas D'Arcy McGee, H. L. Langevin, Wm. McDougall et Alexander Campbell. Dans l'intervalle, il avait été décidé à Charlottetown que les délibérations de la conférence auraient lieu à huis-clos. Le départ de Québec des délégués canadiens ayant été annoncé par télégramme, on convint de recevoir cette délégation et de ne rien décider au sujet de l'union des provinces maritimes tant que cette délégation n'aurait pas été entendue. Le lendemain matin, les délégués canadiens arrivèrent, et après avoir été cordialement reçus furent présentés à la convention. Les avantages d'une union de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, au lieu de celle plus restreinte des provinces maritimes, et un premier aperçu de la constitution projetée, advenant que l'union pût être effectuée, furent soumis à la convention par John A. Macdonald, avec le concours précieux de George Brown et George-Etienne Cartier. La position financière du Canada fut mise en contraste avec les diverses provinces, leurs différentes sources de richesse, leur prospérité comparative, la façon préjudiciable dont fonctionnaient les tarifs contraires pour le plus grand désavantage des uns et des autres, l'expansion de leur commerce et de leurs manufactures ; puis on mit aussi en lumière le développement des diverses ressources internes qui seraient créées par l'échange libre du commerce et une plus grande unité d'intérêt, tous ces sujets ayant fait l'objet d'un exposé magistral par A. T. Galt, habilement secondé par McGee, Langevin et McDougall. Les délégués canadiens occupèrent pour ainsi dire de cette manière l'attention exclusive de la convention durant deux jours, après quoi ils se retirèrent. Avant cela, cependant, ils proposèrent à la convention de

suspendre ses délibérations sur le sujet immédiat qui les avait fait se réunir, c'est-à-dire une union des provinces maritimes, et de s'ajourner à Québec à une date qui serait ultérieurement fixée par le gouverneur-général, afin de prendre en considération l'union plus large et plus étendue qui avait été proposée.

Le lendemain, la convention décida qu'il était préférable, dans l'intérêt général de l'Amérique Britannique du Nord, d'ajourner ses séances à une autre date et convint de faire rapport à ses gouvernements respectifs de ce qui était arrivé. [11]

Avant leur départ, les délégués canadiens furent l'objet de cordiales réceptions à Charlottetown et subséquemment à Halifax et à Saint-Jean, N.-B.

Conformément à la recommandation du gouvernement canadien, le gouverneur-général adressa aux divers lieutenants-gouverneurs des provinces maritimes, y compris Terreneuve, l'invitation d'envoyer des délégués à la convention qui devait se réunir à Québec, invitation qui reçut partout le plus cordial accueil.

Ce fut le 10 octobre 1864 que se réunit à Québec la conférence historique d'où devait sortir la constitution de notre grande confédération. L'endroit était bien choisi pour cette réunion. Dans l'ancienne capitale du Canada, qui avait été la cité de Champlain et de Laval, dans le voisinage des lieux où Wolfe et Montcalm, représentants des deux grandes races du pays, avaient combattu et étaient tombés, les délégués des cinq grandes provinces étaient maintenant assemblés pour cimenter les liens qui devaient unir toutes les provinces aux fins de constituer une grande puissance.

Les délégués qui composaient la conférence de Québec dont le résultat fut l'établissement du Dominion étaient les suivants :

Canada : — Sir E.-P. Taché (premier ministre), John A. Macdonald, George-Etienne Cartier, George Brown, A. T. Galt, Alexander Campbell, William McDougall, Thomas D'Arcy McGee, Hector Langevin, J. Cockburn, Oliver Mowat et J.-C. Chapais.

Nouvelle-Ecosse : — Charles Tupper, W. A. Henry, R. B. Dickey, Adam G. Archibald et Jonathan McCully.

Nouveau-Brunswick : — Samuel L. Tilley, John M. Johnson, Edward B. Chandler, J. H. Gray, Peter Mitchell, Charles Fisher et William H. Steves.

---

[11] Pour le récit de la Conférence de Charlottetown ainsi que de celle de Québec, nous sommes en grande partie redevables à l'ouvrage précieux écrit sur la confédération par John Hamilton Gray, l'un des délégués du Nouveau-Brunswick aux deux conférences. A certains endroits, nous avons suivi Gray textuellement, car il a raconté d'après la connaissance personnelle qu'il en avait eue toutes les circonstances ayant accompagné ces réunions historiques. Son ouvrage, publié en 1872, est maintenant devenu très rare. Nous avons aussi consulté les articles sur la confédération publiés par sir Joseph Pope.

Ile du Prince-Edouard : — John Hamilton Gray, Edward Palmer, W. H. Pope, George Coles, A. A. Macdonald, T. H. Haviland et Edward Whelan.

Terreneuve : — F. B. T. Carter et Ambrose Shea.

A la première séance de la conférence, sir Etienne-Paschal Taché, premier ministre du Canada, fut unanimement choisi président. Les grandes figures de cette réunion historique étaient évidemment John A. Macdonald, George-Etienne Cartier, George Brown, A. T. Galt, Thomas D'Arcy McGee, Charles Tupper, Samuel Leonard Tilley et Oliver Mowat. Après avoir pris la chose en considération, il fut décidé que " comme la représentation canadienne à la convention était numériquement bien supérieure à celle d'aucune des autres provinces, la votation, advenant l'appel aux voix, serait par provinces et non par membres, le Canada composé de deux provinces ayant droit à deux votes, ce qui assurait aux petites provinces qu'aucune proposition ne serait adoptée sans que chacune d'elles participât aux mêmes droits. Pour la disposition des séances, le Canada occupait le centre, ayant d'un côté le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse et de l'autre côté l'Ile du Prince-Edouard et Terreneuve. La première grande question à déterminer était la forme qu'il conviendrait de donner à l'union, et la décision fut qu'une union fédérale plutôt que législative était celle qui convenait le mieux aux besoins du pays, à son immense étendue et à sa population relativement clairsemée, car il était impossible que les besoins particuliers aux districts les plus éloignés pussent être dévolus à un parlement général, d'autant plus qu'en diverses provinces l'organisation municipale n'existait pas, la taxe directe était inconnue et les gens étaient habitués à s'adresser à leurs législatures locales pour toutes les mesures ayant pour objet de développer la colonisation, d'ouvrir des communications, de pourvoir à l'instruction publique et de tirer parti des ressources du pays." [12] Pour cette décision vitale, qui fut réellement la plus importante de toute la conférence, car elle formait la base même de la confédération, George-Etienne Cartier prit une part déterminante ; même, on pourrait dire que ce fut surtout grâce à son influence que la constitution prit la forme fédérale au lieu de la forme de l'union législative, vers laquelle inclinaient quelques-uns des principaux délégués de la conférence. Nous traiterons dans un chapitre suivant de cette entremise toute particulière de Cartier ainsi que des autres questions qui se présentèrent à cette conférence. Dès le second jour, les grandes lignes d'un projet de confédération furent soumises par John A. Macdonald dans une série de résolutions. En présentant ces résolutions, Macdonald exposa en tous ses détails,

[12] J. H. Gray : "Confederation," p. 55.

et en un langage à la fois clair et précis, les dispositions de la constitution projetée, en déclarant que le dessein était de la rendre semblable à la constitution britannique, dans la mesure où les circonstances pourraient le permettre, et que le souverain de la Grande-Bretagne restait le seul et unique chef. Au cours des débats qui s'ensuivirent, et qui durèrent plusieurs jours, il fut démontré qu'alors qu'aux Etats-Unis tous les pouvoirs non spécifiquement concédés par les divers Etats au gouvernement fédéral restaient acquis aux Etats, dans la nouvelle constitution canadienne tous les pouvoirs non spécifiquement concédés aux provinces restaient acquis au gouvernement fédéral. En d'autres termes, la source du pouvoir était exactement intervertie. Le principal objet que les pères de la confédération paraissent avoir eu était d'éviter le danger de la souveraineté des Etats, danger que la terrible guerre civile qui sévissait alors aux Etats-Unis ne mettait que trop en évidence.

La répartition de la représentation dans le parlement fédéral s'accompagnait de beaucoup de difficultés, mais la chose fut finalement réglée à la satisfaction de tous en faisant de la province de Québec le pivot de la représentation. Les divisions électorales du Bas-Canada (maintenant Québec) étaient alors au nombre de soixante-cinq. Dans le Nouveau-Brunswick, les quatorze comtés et la ville de Saint-Jean constituaient quinze districts électoraux. Dans la Nouvelle-Ecosse, il y en avait dix-neuf, le comté de Halifax étant divisé en deux. Il fut considéré de bonne politique de ne faire aucun changement à ces divisions, mais plutôt, en prenant Québec pour pivot, de donner à chaque district, tel qu'il existait alors, un représentant, et en prenant le Haut-Canada (maintenant Ontario), de lui répartir quatre-vingt deux représentants, qui était le nombre auquel sa population lui donnait droit. Il fut déterminé qu'à l'avenir le remaniement de la représentation dans les diverses provinces après chaque recensement décennal se ferait en prenant toujours Québec comme unité, c'est-à-dire que le nombre de représentants de chaque province serait toujours dans la même proportion à l'égard de sa population que le chiffre soixante-cinq pourrait comporter, à chaque recensement, à l'égard de la population de la province de Québec.

La Conférence de Québec, dont les séances s'ouvrirent le 10 octobre, dura jusqu'au 28 octobre. Il y eut quelques difficultés à surmonter pour les conditions financières, mais cela aussi fut réglé à la satisfaction de tous, et les résultats des délibérations entières furent incorporés dans quatre-vingt-douze résolutions qui formèrent pour ainsi dire la base de la nouvelle constitution.

Les hommes d'Etat qui se réunirent à Québec en 1864, pour effectuer l'union des provinces de l'Amérique du Nord, avaient de grands

problèmes à résoudre et de grandes difficultés à surmonter, mais ces hommes étaient animés du patriotisme le plus ardent, puisant sa source aux vues les plus larges et les plus éclairées, et ils étaient en outre bien déterminés à mener coûte que coûte à bonne fin la grande tâche qui leur avait été confiée. Dans cette réunion historique, personne n'a joué un rôle plus important que George-Etienne Cartier, dont la responsabilité, étant donné le caractère particulier de sa province, dépassait de beaucoup celle de tout autre délégué. Dans quelle mesure il sut s'acquitter de sa mission, c'est ce que nous allons voir dans le chapitre suivant.

CHAPITRE X

PART PRISE PAR CARTIER AU MOUVEMENT DE LA CONFEDERATION

Le temps est maintenant venu de raconter la part prise par Cartier dans le mouvement de la Confédération et de lui adjuger le mérite qui lui est dû en ce qui concerne cette grande mesure historique. Il importe ici tout d'abord que la position de Cartier à cette période soit bien comprise. Il était la force politique dominante dans sa province natale, et la phalange considérable et dévouée de partisans qu'il possédait dans la législature du Canada-Uni lui assurait une influence déterminante dans l'arène parlementaire. Ainsi que nous l'avons déjà raconté, il s'était toujours opposé avec persistance et succès à toutes les tentatives pour changer la base de l'Union, en faisant justement observer que la concession de la représentation basée sur la population serait fatale aux intérêts du Bas-Canada. De son côté, George Brown se montrait tout aussi tenace comme champion des demandes du Haut-Canada. Cependant, et quelque paradoxale que la chose puisse sembler, il y avait bien des choses en commun entre Cartier et Brown sous le rapport du tempérament naturel. Chacun d'eux constituait la personnalité politique dominante de sa province respective, et tous deux étaient des hommes de la même force puissante et indomptable, et animés de la même ténacité de dessein. Chacun d'eux, aussi, dans une grande mesure, avait été créé par son propre milieu. Si le milieu où Brown avait grandi eût été différent et qu'il se fût trouvé dans la situation de Cartier, il ne pourrait y avoir aucun doute qu'il aurait combattu avec tout autant d'acharnement pour les intérêts du Bas-Canada qu'il le fit pour ceux du Haut-Canada ; et d'un autre côté, si les circonstances avaient fait de Cartier le champion des demandes du Haut-Canada, il se serait montré tout aussi déterminé pour appuyer ces demandes que pour défendre les intérêts du Bas-Canada. Brown s'était fait une habitude de dénoncer ce qu'il appelait la domination française, et d'attaquer l'église catholique pour ce qu'il affirmait être l'influence politique indue qu'elle exerçait; mais il n'avait pas pu s'empêcher de voir que les fautes auxquelles il trouvait à reprendre existaient par suite du mécanisme vicieux de l'Union et non pas parce qu'il pouvait y avoir quelque part un dessein intentionnel de commettre des injustices.

Les représentants canadiens-français dans la législature exerçaient une influence dominante, parce qu'ils étaient unis sous Cartier,

et il n'y avait pas lieu de s'attendre que les évêques et le clergé du Bas-Canada verraient avec complaisance un mouvement qui, dans l'éventualité de sa réussite, aurait été fatal aux intérêts de leurs fidèles. Cependant, et bien que Cartier et ses partisans possédassent une influence dominante dans la législature, on n'a jamais prétendu que cette influence pût être utilisée pour causer des injustices au Bas-Canada. Ce fut tout le contraire, et John A. Macdonald lui-même crut bon de le reconnaître. Ce qui n'empêche que l'esprit de parti trouva cependant moyen de tirer avantage de la situation. C'est ainsi que, dans le Haut-Canada, on ne manqua pas de représenter que le gouvernement était à la merci du Bas-Canada, tandis que dans le Bas-Canada on fit passer Cartier pour un Anglais soumis complètement à l'infiuence de John A. Macdonald, qui lui-même était gouverné par les orangistes. Mais tout cela n'avait pas lieu d'étonner. Ce n'était que le vieux jeu de la politique, dont on a dit que, de même qu'en amour et en guerre, tout était permis.

L'attitude prise par Cartier pour s'opposer à la représentation basée sur la population, tant que le mécanisme de l'Union fonctionnerait, se trouva justifiée tant pour des raisons de justice que de convenance. Les attaques violentes de Brown contre les Canadiens-Français et l'église catholique n'avaient absolument aucune justification. Mais cependant, on ne saurait nier, abstraction faite de ses violentes dénonciations, qui naturellement eurent pour effet de le rendre odieux aux yeux des gens du Bas-Canada, que Brown avait raison de demander que le Haut-Canada eût une représentation plus considérable. La population du Haut-Canada s'était accrue beaucoup plus rapidement que celle du Bas-Canada, et dépassait de beaucoup à cette période la population de la province-sœur. Cartier fut l'un des premiers à admettre la justice des demandes du Haut-Canada à cet égard, mais il différait d'avis avec Brown quant aux moyens à employer pour faire face à la situation. Il lui fallait voir, tout en rendant justice au Haut-Canada, à ce qu'aucune injustice ne fût commise à l'égard du Bas-Canada. La situation ne laissait donc pas que d'être critique, et c'était le temps ou jamais de faire acte de sagesse et de qualités d'hommes d'Etat.

George Brown qui en 1852 pouvait à peine trouver un secondeur pour sa motion en faveur de la représentation basée sur la population, avait recruté en 1860 cinquante-trois députés du Haut-Canada qui avaient juré de faire adopter coûte que coûte cette mesure.[1] Mais, étant donné le mécanisme politique de l'Union, la représentation basée sur la population était évidemment impraticable. Les Canadiens-

[1] John Lewis : George Brown, dans "Makers of Canada," p. 142.

Français ne pouvaient pas, en toute justice, consentir à accepter un régime qui aurait tout simplement entraîné l'annihilation de leur influence politique, et qui, ainsi qu'on l'a bien fait observer, aurait équivalu à une sorte d'ultimatum dicté par l'Ouest protestant et triomphant à l'Est catholique et humilié."[2] Il fallait trouver une solution plus juste et plus équitable, et cela se trouva éventuellement dans le projet de la confédération. A cette période, Cartier détenait la clef de la situation. Le mécanisme de l'Union, destiné dans la pensée de ses auteurs à détruire l'influence des Canadiens-Français, avait échoué piteusement à cet égard, et ne pouvait plus même maintenant être d'aucun service pour gouverner le pays. Quelle transformation, en vérité, depuis les premiers jours de l'Union, à l'époque des régimes de Sydenham et de Metcalfe ! Alors la situation des Canadiens-Français semblait désespérée, et leurs demandes pour une juste part d'influence politique étaient ignorées. Maintenant la représentation canadienne-française sous la direction de Cartier était toute puissante et c'était à son esprit de justice que les députés anglais devaient avoir recours pour obtenir le redressement de leurs griefs constitutionnels. George Brown lui-même admit volontiers la chose, dans une déclaration retentissante faite en Chambre : " La scène que présente en ce moment le parlement," disait-il en cette occasion, " offre, je crois, peu de parallèles dans l'histoire. Il y a maintenant cent ans que ces provinces sont devenues par voie de conquête partie de l'Empire britannique. Je ne parle pas ici dans un vain esprit de jactance, et je ne désire en rien rappeler de pénibles souvenirs, mais ce qui fut alors le sort de la guerre pour la brave nation française aurait pu être le nôtre sur ces champs de bataille si vivement disputés. Si je rappelle ces choses d'autrefois, c'est tout simplement pour bien marquer le fait que des descendants des vainqueurs et des vaincus de 1759 siègent ici aujourd'hui, avec toutes leurs différences de langue, de religion, de lois civiles et de coutumes sociales tout aussi distinctes qu'il y a un siècle. Voici que nous siégeons aujourd'hui pour nous efforcer de trouver à l'amiable remède aux maux constitutionnels et aux injustices dont se plaignent — les vaincus ? Non pas, M. l'Orateur, dont se plaignent plutôt les conquérants. Voici que siègent ici les représentants de la population anglaise pour demander justice, pas autre chose que justice, et voici que siègent les représentants de la population française discutant dans leur langue maternelle si nous devons obtenir cette justice." Les Canadiens de langue anglaise ne devront jamais oublier que l'appel fait à Cartier et à ses partisans pour obtenir justice ne fut pas fait en vain aux représentants d'un peuple qui s'était vu lui-même refuser justice à l'époque où l'Union fut inaugurée.

[2] J. L. Morrison : " Parties and Politics," " Canada." Vol. V.

Dans les phases initiales du mouvement de la confédération, il y a trois hommes ayant droit à un mérite tout spécial, et dont les noms doivent à jamais être inscrits dans l'histoire de cette période. Ces trois hommes sont Alexander Tilloch Galt, George-Etienne Cartier et George Brown. Dans les phases subséquentes, apparaissent au premier rang John A Macdonald, Charles Tupper et Leonard Tilley. A la session parlementaire de 1858, Galt avait, comme nous l'avons vu, demandé avec instances une union des provinces anglaises de l'Amérique du Nord, et avait contribué à faire consigner cela dans le programme du gouvernement dont Cartier était le chef. Cartier et Galt, accompagnés de John Ross, se rendirent en Angleterre afin de faire considérer la question par le gouvernement impérial, mais ils n'obtinrent aucun succès. La difficulté de conduire le gouvernement du pays avec le mécanisme politique existant se fit chaque année de plus en plus prononcée, et enfin en 1864, il en était résulté un véritable "deadlock." C'est alors que George Brown, par son entremise patriotique, réussit à formr un cabinet de coalition. Dans ces conjonctures, l'alliance de Cartier et de Brown se trouva avoir un effet d'une suprême importance. Sans Cartier, qui commandait alors en Chambre au plus grand nombre de partisans, le concours de Québec pour la réalisation du projet n'aurait pas pu être obtenu, et d'un autre côté sans l'appui et la coopération de Brown et de ses adhérents, il aurait été impossible au gouvernement de réaliser quoi que ce fût dans le sens de la confédération.

Galt et Alexander Morris prirent une part considérable et importante aux pourparlers qui amenèrent l'alliance de Brown, Macdonald et Cartier, et aux négociations qui résultèrent en la formation du cabinet de coalition. Bien qu'ils se fussent fait déjà une guerre acharnée, Brown et Cartier paraissent avoir été à cette époque invinciblement attirés l'un vers l'autre et être devenus des amis à toute épreuve. Nous verrons même dans la suite que Cartier mit tout en œuvre pour engager Brown à reconsidérer sa décision de se retirer du cabinet. [3]

La part importante prise par Cartier et Brown dans le mouvement de la confédération a été mise en relief par sir Richard Cartwright, qui commençait alors à faire sentir son action dans la vie parlementaire de cette période." Dans la mesure où la Confédération a pu être

[3] "Dans les événements qui suivirent la chute du gouvernement, le 14 juin 1864, il est difficile, et peut-être inutile, de répartir les honneurs, car tous eurent à cœur d'agir comme de vrais patriotes canadiens : Morris et Galt, en négociant l'entrevue; Brown, en consentant à ce qui fut la preuve la plus héroïque d'empire sur lui-même et de modération patriotique de toute sa carrière; Macdonald et Cartier, pour avoir vu clairement à quelles conditions exactes la coalition devait être effectuée, et parce qu'ils ont proclamé que la confédération était l'idéal même auquel devaient tendre les Canadiens."—J. L. Morrisson : "Parties and Politics, 1840-1867, Canada and its Provinces."

l'œuvre de quelques-uns," dit Cartwright dans ses Mémoires sur la Confédération, " elle fut presque absolument pour ainsi dire l'œuvre de quelques chefs.... Il se trouva qu'en 1863 ou 1864, il y avait deux hommes dans Ontario et Québec qui possédaient une influence prédominante, sinon même presque despotique, sur leurs provinces respectives. L'un de ces hommes était George Brown dans la province d'Ontario, et l'autre George-Etienne Cartier dans la province de Québec. Ils étaient tous deux de première force. Bien qu'ils se fussent fait durant bien des années une guerre acharnée, je dois dire, en jetant un regard en arrière à travers toute cette longue période de quarante ans, qu'ils offraient ceci en commun d'être tous deux, en leurs manières respectives, des hommes d'esprit large, désintéressé et patriotique. Dans tous les cas une chose est certaine, c'est que tous deux, pour diverses raisons, détestaient cordialement et de tout cœur tout ce qui aurait pu conduire à l'absorption du Canada par les Etats-Unis. George-Etienne Cartier restait persuadé que l'absorption par les Etats-Unis signifierait que la province de Québec perdrait sa nationalité, et que son sort finirait par ressembler d'assez près à celui de la Louisiane d'aujourd'hui. De son côté, George Brown, tout en admirant les Etats-Unis sous divers rapports, et bien qu'il eût appuyé le Nord durant la guerre civile dans toute la mesure de son possible, partageait le même dévouement que son collègue pour le maintien du lien britannique."

" Dans les circonstances, rien n'était possible sans la coopération de ces deux hommes ; il n'y a personne tant soit peu au courant de ce qui se passait alors dans Ontario qui ne sache que je ne fais que dire strictement la vérité quand je déclare qu'aucun projet de confédération n'aurait eu la moindre chance d'être accepté dans cette province sans l'appui actif de George Brown et du " Globe." Personne aussi ne niera que la situation était à peu près la même dans Québec, et que sans la coopération active de sir George-Etienne Cartier très peu de progrès aurait pu être fait en ce sens. Tous deux étaient des hommes d'expérience, depuis longtemps dans la politique, et tous deux étaient sérieusement alarmés de l'état de choses qui existait alors. La difficulté fut de pouvoir effectuer leur coopération.... Par bonheur, il y avait alors un homme éminemment apte à remplir toutes les conditions requises. Cet homme était sir Alexander Galt, qui doué de l'esprit le plus large et des talents les plus brillants, était aussi un vrai diplomate. Sir Alexander fut fasciné par ce projet de confédération. Il s'y consacra corps et âme et put réussir à convertir sir George-Etienne Cartier à ses idées. M. Brown était déjà tout feu et flamme pour le nouveau projet; c'est pourquoi je déclare, sans vouloir ou désirer rabaisser en quoi que ce soit ce qui a pu être fait par d'autres à

cet égard, que c'est à ces trois hommes, en bien ou en mal, que doit être attribuée l'initiative du projet de confédération ; et je répète, et cela sciemment, du moins qu'à l'époque en question, sans la coopération de ces trois hommes, le projet de confédération aurait été radicalement impossible."

Que ce fût parce qu'il n'aimait pas George Brown, pour lequel il éprouvait une antipathie personnelle, ou parce qu'il redoutait une alliance, suivant qu'affirme Cartwright, entre conservateurs et libéraux du Haut-Canada, ou bien encore parce qu'il était alarmé des résultats d'une union entre les partisans de Brown et le parti compact de Cartier, John A. Macdonald ne se montra pas dans les commencements particulièrement enthousiaste des ouvertures de Brown. Nous avons vu que dans le comité constitutionnel de 1864 Macdonald avait voté contre le rapport du comité parce qu'il n'aimait pas les termes en lesquels ce rapport était conçu. Ce à quoi il s'opposait fortement c'était d'accoupler l'idée d'une union fédérale des deux Canadas avec le projet plus large d'une confédération de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, projet qu'il avait appuyé dans son discours de 1860. Il n'y avait peut-être guère lieu de croire qu'il verrait d'un bon œil la part proéminente prise par Brown dans le mouvement. Nous le répétons, ils ne s'aimaient ni l'un ni l'autre, et l'on ne devait pas s'attendre que Macdonald, qui était un grand leader de parti, se hâterait en quoi que ce fût de venir accroître le prestige de son rival politique. Il n'y avait pas non plus guère lieu de penser qu'il envisagerait avec beaucoup de satisfaction l'alliance avec son collègue depuis tant d'années, c'est-à-dire Cartier, et son puissant rival politique George Brown. Macdonald était un homme d'Etat excessivement prudent, et il fallait qu'il fût bien persuadé qu'un mouvement avait de fortes chances de réussir avant qu'on pût le décider à s'y mettre de tout cœur, bien que théoriquement ce projet pût avoir toute sa confiance. Mais dès qu'il eut été persuadé que la confédération s'imposait par suite des conditions existantes, et qu'il y avait de fortes chances de voir le projet réussir, pour le plus grand bien non seulement des colonies mais de tout l'empire, il fut un des premiers à l'appuyer avec toute l'habileté qu'on lui connaissait et sa plus grande énergie. Il mérite certainement les plus grands éloges pour avoir insisté, dès le début des négociations, sur le plus grand projet d'une union de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord de préférence au projet d'une union fédérale des deux Canadas. C'est à Cartier, Galt et Brown que l'on doit surtout l'initiative du mouvement qui devait amener la confédération, mais ces trois hommes trouvèrent en Macdonald un pilote précieux pour faire passer cette grande mesure à travers les récifs et les embûches de l'opposition et pour lui assurer enfin l'arrivée au port du

succès. Afin de tenir réunis les éléments divergents du cabinet de coalition, ce n'était pas trop de tout le tact, des ressources et de l'habileté de John A. Macdonald, qui fut le véritable, bien que non titulaire, chef du gouvernement durant toutes les négociations qui se terminèrent par la confédération.

Dans les négociations mémorables qui amenèrent l'entrée de Brown dans le ministère et la formation du cabinet de coalition, Cartier, ainsi que nous l'avons déjà vu, fut tout particulièrement en évidence. Il assista à presque toutes les conférences qui se tinrent durant les jours fatidiques de juin 1864, et se montra infatigable pour appuyer un mouvement qui offrait une solution honorable des difficultés constitutionnelles existantes. Cartier et Brown, qui jusqu'alors n'avaient été que des leaders de sections ayant surtout en vue les intérêts de leurs provinces respectives, s'élevaient maintenant, tout en cherchant toujours à sauvegarder ces intérêts, à la hauteur de grands hommes d'Etat nationaux, avec des points de vue et des intérêts d'une immense étendue. Brown a lui-même généreusement reconnu la part prédominante prise par Cartier dans ces conjonctures critiques : " Nous avons combattu longtemps et sincèrement pour la justice que nous demandions," disait Brown dans le discours qu'il prononça à Halifax lors du banquet donné aux délégués canadiens de la Conférence de Charlottetown, " mais enfin la lumière s'est faite dans nos esprits. Les partis étaient presque également équilibrés ; les rouages du gouvernement avaient presque cessé de se mouvoir, un arrêt fatal était devenu presque inévitable, quand M. Cartier, qui possède un immense pouvoir dans le Bas-Canada, déclara hardiment et noblement qu'il fallait que cette situation prît fin et qu'il allait y mettre fin. En nous basant sur cette détermination, deux amis politiques et moi-même nous entrâmes dans l'administration et la coalition existante se trouva formée, expressément aux fins de régler de manière juste et permanente les relations constitutionnelles entre le Haut et le Bas-Canada."

Cartier fut violemment attaqué par bon nombre de ses compatriotes pour avoir consenti à une alliance avec George Brown, qui était considéré dans le Bas-Canada comme l'ennemi des Canadiens-Français, et il faut dire que quelques-unes de ses allocutions publiques contribuaient dans une grande mesure à justifier cette opinion. Mais, dans les circonstances, quelle autre ligne de conduite aurait pu tenir Cartier ? George Brown était alors la force politique dominante du Haut-Canada comme Cartier l'était dans le Bas-Canada, et les destinées futures du pays se trouvaient pour ainsi dire dans les mains de ces deux hommes puissants. Cartier était parfaitement justifiable de s'opposer, sous l'Union, aux demandes de Brown pour la représenta-

tion basée sur la population, car ce changement aurait été fatal aux intérêts canadiens-français, dont Cartier était le gardien reconnu. Mais quand Cartier vit que Brown était prêt à considérer le projet d'une fédération, il ne tarda pas à se convaincre qu'en repoussant ces ouvertures et en maintenant une attitude irréconciliable ce serait agir de façon meurtrière à l'endroit des intérêts du pays et des Canadiens-Français. Ce fut réellement providentiel que, dans ces conjonctures critiques, ces deux hommes éminents aient pu en arriver à une entente, en dépit de leurs vues divergentes et de leurs idéals si différents. Si Cartier avait sacrifié alors quelques-uns des intérêts de ses compatriotes, il aurait pu être considéré comme blâmable. Mais, bien au contraire: loin d'entraîner le moindre sacrifice d'intérêts canadiens-français, l'alliance avec George Brown eut plutôt comme résultat de sauvegarder ces intérêts, tout en permettant de donner justice au Haut-Canada et d'établir une confédération de toutes les provinces.

Quand le ministère de coalition fut formé, et qu'il fut décidé d'envoyer une délégation à Charlottetown pour conférer avec les délégués des provinces maritimes sur la question d'une union plus étendue, Cartier fut l'un des délégués chargés de cette mission. A la conférence de Charlottetown, et de concert avec Macdonald, Brown et les autres délégués canadiens, il sut habilement faire valoir tous les avantages qu'on pourrait retirer d'une union de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Les délibérations de la conférence eurent lieu à huis clos, mais les déclarations de Cartier énoncées dans les discours remarquables qu'il prononça en ce temps-là à Charlottetown et à Halifax démontrent clairement que le projet de confédération, tel que développé ultérieurement, avait déjà été élaboré au long dans son esprit, et qu'il prévoyait avec la prescience d'un véritable homme d'Etat le jour où un Canada-Uni s'étendrait de l'Atlantique au Pacifique, constituant une grande communauté de provinces, et une grande puissance continentale autant que maritime. Dans le discours qu'il prononça au banquet offert aux délégués à Charlottetown lors de la clôture de la conférence, Cartier exprima sa conviction que les négociations auraient pour résultat la formation d'une grande confédération, pour le plus grand avantage de tous et sans causer de préjudice à personne. " Quant à la question de l'union coloniale," disait-il alors, " la convention ayant siégé à huis clos, il ne m'est pas permis de dire ce qui s'y est passé ; mais il m'est permis d'exprimer l'espoir et la confiance qu'il sortira de nos délibérations une grande confédération des provinces anglaises, qui fera du bien à tous et ne causera de préjudice à personne. Les délégués se sont réunis pour s'assurer si les provinces ne pourraient pas, en mettant fin à leur isolement, former une nation ou un royaume. Le Canada, quelque vaste que soit son

territoire, ne peut pas à lui seul constituer une nation ; les provinces maritimes laissées à elles-mêmes ne pourraient pas non plus être un royaume. Il est donc nécessaire que les provinces unissent toutes leurs forces et toutes leurs ressources pour prendre rang parmi les pays les plus importants du monde par le commerce, l'industrie, la prospérité publique et le développement national."

Ce fut au banquet offert aux délégués canadiens à Halifax sous la présidence de sir Charles Tupper que Cartier prononça le discours si remarquable démontrant qu'il avait depuis longtemps vu clairement les avantages qui découleraient de la confédération, et les immenses bénéfices qui résulteraient de l'union de toutes les provinces :

" Je dois tout d'abord vous remercier de cette imposante démonstration en l'honneur des délégués canadiens," dit alors Cartier en prenant la parole pour répondre au toast des Délégués Provinciaux. " Nous sortons d'une conférence qui a tenu jusqu'à un certain point ses délibérations secrètes. Ce que l'on ne peut ignorer, cependant, c'est que l'on y a discuté cette question : " Ne pouvons-nous pas trouver le moyen de réunir les grands fragments nationaux qui constituent les provinces anglo-américaines et d'en faire une grande nation ? Ou bien allons-nous continuer d'être des provinces séparées, ayant, il est vrai, la même noble et gracieuse souveraine, mais divisées politiquement."

" Chacun sait que cette séparation implique nécessairement une certaine somme de faiblesse, et chacun doit sentir que si toutes ces provinces avaient un gouvernement général, commun, elles seraient par là même une portion plus importante de la couronne britannique.

" Telle que je vous l'ai soumise, la question est d'une très haute importance. Les délégués ont-ils montré de la présomption en la discutant ? Je ne le pense pas. Je crois cette conférence tout à fait opportune, et je crois qu'elle a été tenue en un temps favorable. En considérant que le Canada a une population de 3,000,000, la Nouvelle-Ecosse, 350,000 habitants, le Nouveau-Brunswick, près de 300,000, l'Ile du Prince-Edouard, près de 100,000, soit une population totale d'au delà de trois millions et demi, il est facile de s'assurer que nous possédons le premier des éléments voulus pour faire une nation. Si l'on examine ensuite le territoire occupé par ces provinces, l'on y trouve un autre élément nécessaire à la fondation d'un grand Etat. Nous avons bien au Canada ces deux principaux éléments d'une nationalité — la population et le territoire — mais nous savons aussi ce qui nous manque. Si considérables que soient notre population et notre territoire, il nous manque l'autre élément, absolument nécessaire pour faire une puissante nation, et c'est l'élément maritime. Quelle nation fut jamais puissante sans l'élément maritime ? Longtemps l'on a dit que la mer était une barrière au progrès d'un peuple.

Je me rappelle que l'on appelait les Anglais " insulaires," ce qui ne les a pas empêchés de devenir la première puissance de l'Europe. L'Autriche est grande en territoire et en population — je puis en dire autant de la Prusse et d'autres pays territoriaux — mais ces nations sont restreintes dans leur action, parce qu'elles n'ont pas la mer pour s'étendre *ad infinitum.*

" Comme, en Canada, nous savons que nous avons une population considérable et qui a colonisé assez de territoire pour mériter un rang honorable à côté de beaucoup de nations enropéennes, nous voulons acquérir encore plus d'importance; mais cela ne peut se faire que si vous vous unissez à nous. Vous ne devez pas oublier, de votre côté, que si les provinces maritimes sont placées sur les bords de la mer, elles ne seront jamais qu'une lisière de côtes, une bordure littorale, si elles refusaient de s'unir à nous. Nous avons pour vous, Messieurs, trop d'amitié, trop de considération, dirai-je, pour permettre pareille chose. (*Rires*).

" Nous pouvons former une confédération vigoureuse, tout en laissant les gouvernements locaux libres de régler leurs affaires locales. Il n'y a pas ici d'obstacles que la sagesse humaine ne puisse surmonter. Tout ce qu'il faut pour en triompher, c'est une volonté forte et une noble ambition. Quand je songe à la nation que nous composerions si toutes nos provinces étaient organisées sous un seul gouvernement, il me semble voir surgir une grande puissance anglo-américaine. Les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse sont comme les bras du corps national, qui doivent embrasser le commerce de l'Atlantique. Aucune autre ne fournirait à ce corps géant une plus belle tête que l'Ile du Prince-Edouard. Et le Canada sera comme le tronc même de cette immense création. Les deux Canadas, s'étendant loin vers l'Ouest, apporteront dans la Confédération une vaste part des territoires occidentaux.

" Quand nous aurons un gouvernement fédéral, l'une des plus importantes questions à régler sera celle de la défense du pays. Tels que nous sommes, nous avons la volonté et la détermination de nous défendre, si nous étions attaqués ; mais pouvons-nous nous défendre avec succès ? Considérez tour à tour l'Ile du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, les Canadas. Peuvent-ils se défendre ou aider l'Angleterre à les défendre, tant qu'ils seront séparés, disjoints ? Non ; mais unis ? Leurs milices fourniraient au moins 200,000 hommes, et si l'on ajoute les 60,000 marins que possèdent les Canadas et les provinces maritimes et la marine de l'Angleterre, quelle serait la nation assez folle pour nous attaquer ?

Depuis mon arrivée à Halifax, j'ai entendu émettre l'objection que vous seriez exposés à être absorbés dans l'union. Il me sera fa-

cile de dissiper vos craintes. Je vais vous répondre par une question: Vous refuseriez-vous à être absorbés par le commerce? Grâce au chemin de fer Intercolonial, Halifax sera envahie par celui qui maintenant enrichit Portland, Boston et New-York. Si vous ne voulez pas faire tout en votre pouvoir pour nous aider à accomplir une grande œuvre, vous nous forcerez d'écouler aux Etats-Unis tout ce commerce qui devrait vous appartenir. Les habitants du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Ecosse seraient-ils dans un meilleur état, s'ils repoussaient ce commerce absorbant, cette source de prospérité envahissante ? Il est bien manifeste que lorsque le chemin de fer Intercolonial sera construit — et cela doit nécessairement arriver avec la Confédération — il y aura presque chaque jour des steamers qui quitteront Halifax pour aller à Liverpool ou qui en reviendront ; bref, ces deux grandes villes seront en communications constantes. En outre, quantité de voyageurs viendront visiter vos villes d'eau.

" Laissez-moi aussi dissiper un autre préjugé qui s'est emparé de certains esprits ; ceux-là croient que, si la confédération a lieu, le lien qui nous unit à l'Angleterre en sera affaibli. Je crois que c'est plutôt le contraire qui arrivera. Je représente une province dont les habitants sont monarchistes par la religion, par les coutumes et par les souvenirs du passé. Notre désir, en faisant des efforts pour obtenir la confédération des provinces, n'est pas d'affaiblir nos institutions monarchiques, mais d'en affermir, d'en agrandir l'influence. Nous croyons que lorsque la confédération sera faite, elle deviendra une vice-royauté, gouvernée, nous avons droit de l'espérer, par un membre de la famille royale.

" Je crois qu'en Angleterre l'on comprend très bien les choses. Tout homme au courant de l'opinion publique sait que la question dominante est celle de la défense du pays. Je puis dire de suite que je hais l'école des Bright, Cobden & Cie. Toute cette indifférence pour les colonies n'existe que chez un certain nombre de politiciens; mais il vous incombe, en tous cas, d'enlever à cette école les sujets de plainte qu'elle pourrait avoir contre le système colonial. Si nous pouvons organiser notre milice de façon à convaincre la Grande-Bretagne qu'en cas de difficultés nous pourrons l'aider, croyez-m'en, cette école ne durera pas longtemps.

" Messieurs, vous ne devez pas être effrayés de nous parce que nous venons du Canada, et que ce pays-là l'emporte sur le vôtre par sa population et par son étendue. N'ayez pas peur de nous — ne rejetez pas nos propositions — ne nous répondez pas par ces paroles du poète latin: Timeo Danaos et dona ferentes. Les promesses que nous vous faisons sont sincères et loyales, et en demandant l'union, nous voulons votre bonheur autant que le nôtre."



Les Pères de la Confédération—La Conférence de Québec.

C'est à la conférence historique de Québec que George-Etienne Cartier fut appelé à jouer le rôle le plus important de sa carrière politique . Il y avait là trente-trois hommes d'Etat, choisis parmi les plus distingués de l'Amérique Britannique du Nord. Bien que cette conférence fût présidée par un Canadien-Français en la personne de sir Etienne-Paschal Taché ; et bien que Cartier, pour la défense des intérêts du Bas-Canada, eût le concours précieux de ses deux collègues dans le cabinet, c'est-à-dire Hector-Louis Langevin, qui était destiné à être son successeur, et Jean-Charles Chapais, c'était en réalité Cartier qui était la tête dirigeante de la délégation du Bas-Canada. Et de quelle grave responsabilité n'était-il pas investi ? C'était à lui de voir à ce que les intérêts de ses compatriotes fussent sauvegardés, et à ce que leurs droits, leurs institutions, leur nationalité, c'est-à-dire en somme tout ce qu'ils chérissaient par-dessus tout, fussent assurés de leur perpétuité sous l'union projetée. Que Cartier ait pris une part très considérable aux négociations qui précédèrent la conférence de Québec et aux délibérations mêmes de cette conférence est indiscutable, bien que, chose étrange, cela n'apparaisse pas dans les procès-verbaux officiels. Il est regrettable que des procès-verbaux plus détaillés n'aient pas été tenus de cette conférence historique. Dans la préface des Documents concernant la Confédération (Confederation Papers), l'éditeur fait justement observer que la rédaction des minutes est maigre et que le rapport des discussions est " manifestement insuffisant et par endroits réduit à de simples fragments." En parcourant ces procès-verbaux nous voyons que le nom de Cartier n'apparaît qu'une seule fois comme ayant pris part aux discussions de la conférence, c'est-à-dire dans le rapport des délibérations du jeudi, 20 octobre. Durant une discussion au sujet des constitutions des nouvelles provinces, George Brown avait exprimé l'avis que le mécanisme provincial devait être aussi simple et démocratique que possible, et il conseillait une seule Chambre élue pour trois ans. A ce moment, Cartier s'interposa, en disant : " Je diffère entièrement d'avis avec M. Brown, pour la raison que cela introduit dans nos législatures locales les institutions républicaines." La chose offre ceci d'intéressant qu'elle révèle la préférence de Cartier au sujet des institutions provinciales, préférence dont il donna dans la suite d'autres preuves en faisant décréter qu'il y aurait deux chambres au lieu d'une seule dans la province de Québec. Nous voyons aussi Cartier mentionné comme ayant agi en qualité de président, en l'absence de sir Etienne-Paschal Taché, à la dernière réunion des délégués, qui eut lieu à Montréal, au St. Lawrence Hall, le samedi 29 octobre, alors que le rapport final de la conférence de Québec fut adopté. Le fait que ce sont là les deux seules occasions où le nom de Cartier est mentionné dans les procès-verbaux officiels de la conférence de Québec démontre évidemment combien

insuffisants étaient ces rapports ; et de plus nous avons l'assurance de sir Charles Tupper, qui fut, jusqu'à 1915, seul survivant de cette conférence historique, que Cartier fut l'un des esprits dirigeants de cette réunion et qu'il prit une part très active à toutes les discussions, où ses connaissances légales et constitutionnelles se trouvèrent apporter un appoint précieux. Même, il n'y a pas le moindre doute que bon nombre de clauses de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord lui doivent leur forme définitive.

Le coup de maître de Cartier dans toutes les négociations concernant la confédération fut d'avoir obtenu pour la nouvelle constitution la forme fédérale au lieu de celle d'une union législative, qui aurait signifié la ruine des intérêts canadiens-français. Dès le début des négociations, Cartier insista pour que la confédération fût établie sur le principe fédéral, et c'est à lui que l'on doit le triomphe de cette idée qui assura le succès de la confédération. John A. Macdonald, ainsi que nombre d'autres délégués, désirait une union législative avec un seul gouvernement pour tout le pays, et il ne se fit pas faute d'ailleurs de déclarer franchement dans la suite que tel avait été son désir. " En ce qui concerne les avantages comparatifs d'une union législative ou fédérale," disait alors le leader haut-canadien, " je n'ai jamais hésité à déclarer ma propre opinion. A diverses reprises j'ai déclaré en Chambre que si la chose était praticable je croyais qu'une union législative serait préférable. J'ai toujours été d'avis que si nous pouvions nous entendre pour avoir un seul gouvernement et un seul parlement, chargé de la législation de toute notre population, ce serait le système de gouvernement reposant sur les bases les plus solides que nous pourrions adopter, en même temps que le meilleur et le plus économique. Mais quand le sujet a été pris en considération à la conférence, et en discutant, comme nous l'avons fait, la chose avec la plus grande franchise et avec le seul désir d'en arriver à une conclusion satisfaisante, nous avons constaté que l'union législative serait impraticable. En premier lieu le Bas-Canada n'y aurait jamais consenti, parce que les Canadiens-Français étant en minorité, et possédant une langue, une religion et une nationalité différente de la majorité, sentaient parfaitement qu'advenant l'union avec les autres provinces leurs institutions et leurs lois pourraient être assaillies, et leurs associations ancestrales, dont ils étaient si fiers, attaquées et mises en danger. Pour toutes ces raisons, il était à présumer que toute proposition quelconque qui entraînerait l'absorption de l'individualité du Bas-Canada — si on veut bien me permettre cette expression — serait vue avec la plus extrême défaveur par la population de cette partie du pays. D'un autre côté, nous ne tardâmes pas à constater que bien que les gens des provinces maritimes parlent la même langue et soient soumis aux mêmes lois que la population du Haut-Canada — lois relevant du droit coutumier

d'Angleterre — il y avait dans les provinces maritimes la même aversion que dans le Bas-Canada à perdre leur individualité comme organisations politiques distinctes. C'est pourquoi nous fûmes forcés d'en arriver à la conclusion qu'il nous faudrait abandonner complètement l'idée de l'union ou bien imaginer un système d'union qui permettrait de conserver jusqu'à un certain point l'organisation distincte des provinces. C'est pourquoi aussi tous ceux qui, comme moi-même, étaient d'abord en faveur d'une union législative, furent forcés de modifier leurs vues à cet égard et d'accepter le projet d'une union fédérale comme étant la seule chose praticable, même pour les provinces maritimes."

La déclaration de Macdonald est claire et précise. Que lui-même et tous ceux qui favorisaient une union législative aient été obligés de modifier leurs vues et d'accepter le projet d'une union fédérale fut dû en grande partie à Cartier qui, en faisant adopter le système fédéral, empêcha l'absorption de l'individualité du Bas-Canada, pour nous servir de l'expression très juste de Macdonald. Cartier s'opposa fermement à toutes tentatives pour écarter les questions où l'individualité du Bas-Canada aurait été en cause, comme par exemple la question de l'éducation. Il était prêt à concéder volontiers que toutes les questions affectant la prospérité matérielle commune des provinces devaient relever du gouvernement fédéral, mais il insistait pour que toutes les matières concernant directement le Bas-Canada fussent laissés à sa propre législature.

A cette époque Cartier, qui venait d'atteindre sa cinquantième année, était dans la pleine vigueur de son âge et son entraînement légal et constitutionnel en même temps que sa longue expérience des affaires publiques l'avaient rendu éminemment apte à accomplir la grande tâche dont on l'avait chargé. Evidemment, la situation politique existante ne pouvait pas continuer. La sauvegarde des droits et des intérêts canadiens-français consistait dans l'égalité de représentation qui régnait dans la législature, mais avec l'accroissement continu de population du Haut-Canada il aurait fallu nécessairement concéder à cette dernière province une représentation proportionnelle et cela aurait entraîné la disparition de l'influence politique du Bas-Canada. Ce n'aurait été en somme rien moins que ce qu'un grand nombre désiraient, c'est-à-dire une union législative sous laquelle l'influence canadienne-française serait devenue une nullité. Que fallait-il faire afin de maintenir l'individualité du Bas-Canada et préserver l'influence canadienne-française ? Cartier vit clairement que le seul salut dans les circonstances était d'obtenir une union fédérale sous laquelle les intérêts communs à tout le pays seraient laissés à un gouvernement général, alors que tout ce que les Canadiens-Français chérissaient le plus serait sous le contrôle de leur propre législature. Il

se rendit aussi parfaitement compte que la demande du Haut-Canada pour la représentation basée sur la population, demande juste par elle-même, bien que d'une application difficile comme principe déterminant entre les deux provinces, ne soulèverait pas les mêmes objections si les autres provinces entraient dans une fédération. C'est là qu'il faut chercher l'explication de la prédilection marquée qu'il témoigna toujours pour la forme fédérale, laquelle, tout en permettant l'établissement d'une grande confédération nord-américaine où les Canadiens pouvaient prendre leur part, sauvegarderait en même temps l'individualité du Bas-Canada. Pour aider à la réalisation du premier objet il voulait bien qu'il y eût de part et d'autre des concessions mutuelles, mais il se montra toujours jusqu'au dernier moment d'une fermeté inébranlable pour refuser tout compromis chaque fois que les grands intérêts de ses compatriotes étaient en jeu. Un autre grand triomphe de Cartier fut d'avoir obtenu que Québec fût choisi comme pivot pour la répartition de la représentation dans le parlement fédéral, car la fixation de la représentation de Québec à un chiffre stationnaire assurait à jamais le maintien d'une représentation uniforme canadienne-française dans le parlement général.

Le travail auquel Cartier se livra lors de la conférence de Québec fut réellement prodigieux, et, ajouté au poids des lourdes responsabilités qui lui incombaient, dut sans doute porter une atteinte sérieuse à sa constitution, si forte et si robuste jusqu'alors. Il eut cependant la satisfaction de voir ses efforts couronnés de succès, et la mesure de confédération qui est sortie de la conférence de Québec porte au plus haut point l'empreinte de sa forte personnalité.

C'est avec un orgueil bien justifiable qu'à un grand banquet que donnèrent le 28 octobre les citoyens de Montréal aux délégués de la conférence de Québec, Cartier rappela quel avait été le résultat de ses efforts à cette réunion historique. Il saisit aussi cette occasion pour justifier son alliance avec George Brown. "Sans être indiscret," disait-il en cette occasion, " je vous avouerai ce que l'on sait déjà, c'est-à-dire que j'ai maintenant contracté alliance avec M. George Brown, avec qui j'ai été en état d'antagonisme presque continuel depuis près de quinze ans. Jusqu'à présent, dans les grandes questions d'intérêt public, nous étions toujours opposés l'un à l'autre, toujours en guerre, lui au nom du Haut-Canada, et moi au nom du Bas-Canada. Cette guerre allait ainsi s'éternisant, sans profit pour personne, quand un jour nous nous avisâmes d'essayer d'en arriver à une entente sur ce grand projet de confédération, aux fins d'unir sous un seul gouvernement les provinces anglaises de l'Amérique du Nord. En faisant alliance avec M. Brown, je n'ai pris l'avis ni de mes compatriotes ni de mes amis politiques. Je dois avouer ici que dans tous les actes importants de ma vie politique, je n'ai jamais consulté personne....

Je désire faire remarquer, en parlant de mon alliance avec M. Brown, qu'il a tenu fidèlement sa parole dans toutes les circonstances, depuis la formation de la coalition. J'ignore ce que M. Brown pense de moi, et d'ailleurs j'ai une assez bonne opinion de mòi-même pour ne me préoccuper que fort peu de ce que l'on pense ou dit de ma personnalité."—(Rires).

Passant ensuite au projet qui avait été arrêté à la conférence de Québec, Cartier fit ressortir l'importance de la disposition stipulant que les sujets d'intérêt commun seraient confiés au gouvernement général et les sujets d'intérêt local aux législatures provinciales. Il appuya sur la considération que ce qui était désiré c'est que justice fût rendue à tous les intérêts. " Si nous présentons," disait-il, " aux législatures des provinces et au gouvernement impérial un projet portant la création d'un gouvernement général, ce sera notre devoir de protéger également toutes les races et de ménager les intérêts de chacune d'elles. Si nous y réussissons nous aurons beaucoup fait. On m'a dit que dans le Bas-Canada il existait une forte opposition à ce projet, parce que la population anglaise s'y trouverait à la merci de la population française. Pourquoi, je me demande, les Anglais dans le Bas-Canada céderaient-ils à de semblables arguments ? Qu'ils réfléchissent donc que si les Canadiens-Français ont la majorité dans le gouvernement provincial, ils constitueront à leur tour une grande minorité dans le gouvernement fédéral. La population française, en confiant ses intérêts à un gouvernement fédéral, fait preuve de confiance en nos compatriotes anglais. Est-ce trop demander à la race anglaise qu'elle se fie à la libéralité et à l'esprit de justice de la race française dans le gouvernement local ? A qui donc seront confiés les intérêts les plus importants pour les deux populations du Bas-Canada? Est-ce au gouvernement fédéral ou au gouvernement provincial ? Pour ma part, je n'hésite nullement à avouer aujourd'hui que la prospérité des deux Canadas est principalement due à l'esprit d'entreprise de la race anglaise. Mais pourquoi cependant celle-ci s'opposerait-elle à la formation d'un gouvernement provincial où les Canadiens-Français seraient représentés en raison de leur nombre ? Dans tous les cas, je n'hésite pas à proclamer que je ne souffrirai jamais, tant que je serai ministre de la Couronne, qu'une injustice soit commise, en vertu de la constitution ou autrement, envers mes compatriotes, qu'ils soient anglais ou catholiques. Je ne souffrirai jamais que mes compatriotes canadiens-français soient injustement traités parce qu'ils diffèrent en tant que race et religion de la population du Haut-Canada. . . . En réponse aux objections soulevées par certains extrémistes canadiens-français, et le parti annexionniste ou américain, je dirai que si le mouvement actuel réussit, il y aura un gouvernement central dont les attributions embrasseront tous les intérêts généraux, et des législatures

locales auxquelles seront dévolus les biens et les affaires des provinces. Sous le nouveau régime, le Bas-Canada aura son propre gouvernement local et presque autant de pouvoir législatif qu'auparavant."

"Je désire ajouter," disait Cartier en terminant, "que je suis d'avis qu'il ne faudrait pas donner suite à ce projet de confédération, si par là il y avait danger de faire disparaître ou seulement affaiblir le lien qui nous attache à la Grande-Bretagne. Je suis en faveur de la confédération parce que je crois que l'établissement d'un gouvernement général donnera encore plus de force à ce lien, qui nous est si cher."

C'est ainsi que Cartier justifiait l'appui qu'il donnait au grand projet de la confédération. Mais il était loin encore d'avoir la voie libre devant lui. Les grondements de l'orage qui s'était amassé dans sa province natale se faisaient maintenant clairement entendre, et l'écho ne devait pas tarder à s'en répercuter en Chambre et par tous les comtés du Bas-Canada.

CHAPITRE XI

LE DISCOURS DE CARTIER SUR LA CONFEDERATION

La justification de la conduite tenue par Cartier dans le mouvement de la confédération se trouve dans le discours qu'il prononça en faveur de la mesure durant la discussion du projet dans le parlement du Canada-Uni. La législature s'était réunie à Québec le 19 janvier 1865, et dès les premières semaines de la session cette grande question fut soumise à la considération des députés. Le 3 février, le rapport de la conférence de Québec comprenant les résolutions adoptées à cette réunion historique fut soumis au Conseil Législatif par le premier ministre, sir Etienne-Paschal Taché, qui proposa " qu'une humble adresse fût présentée à Sa Majesté lui demandant qu'il lui plût de faire soumettre une mesure au parlement impérial afin d'unir les colonies du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terreneuve et de l'Ile du Prince-Edouard en un seul gouvernement, avec les dispositions adoptées à une conférence des délégués des dites colonies à Québec, le 10 octobre 1864." Le 6 février, John A. Macdonald, en sa qualité de leader du gouvernement dans l'Assemblée, présenta une motion similaire dans la Chamble Basse, et dès lors s'ouvrit le grand débat qui devait être le plus mémorable dont les échos d'un parlement canadien eussent jamais retenti.

Jetons un coup d'œil sur la composition de cette Chambre historique, d'où devait émerger, après une longue discussion remplie de péripéties dramatiques, la constitution d'une nouvelle nation. Le premier ministre du Canada-Uni, sir Etienne-Paschal Taché, homme universellement respecté pour son caractère élevé et son patriotisme à toute épreuve, et dont le souvenir vivra toujours dans l'histoire comme président de la conférence de Québec et chef du cabinet de coalition, faisait alors partie de la Chambre Haute, et ce fut à John A. Macdonald qu'incomba la tâche de diriger cette mesure mémorable dans la Chambre représentative. Ce grand homme d'Etat, qui venait d'atteindre sa cinquantième année, était dans la pleine vigueur de sa puissance physique et intellectuelle, et il apportait à l'accomplissement de la tâche suprême qui lui avait été confiée une longue expérience parlementaire, de grands dons personnels, une connaissance profonde de la nature humaine, et un véritable génie de conducteur d'hommes. Quoi qu'on puisse dire de John A. Macdonald, il faut convenir que son

nom doit passer dans l'histoire comme étant celui du plus grand expert qui se pût trouver en matière parlementaire, à une époque où cette catégorie d'hommes était assez rare au Canada. Bien que sir Etienne-Paschal Taché fût le chef titulaire du cabinet de coalition, Macdonald en était le véritable leader, et le triomphe de la cause de la confédération est dû dans une grande mesure à ses incomparables qualités de chef politique, à son courage indomptable et à sa confiance inaltérable en les destinées du Canada.

Aux côtés de Macdonald, dans les rangs ministériels, siégeaient les autres membres du cabinet de coalition: George-Etienne Cartier, l'illustre Canadien-Français; Alexandre Tilloch Galt, le financier et homme d'Etat distingué; George Brown, le grand leader du Haut-Canada; Thomas D'Arcy McGee, l'éminent patriote et orateur irlandais; Alexander Campbell, juriste et homme d'Etat consommé; William McDougall, qui s'était distingué comme journaliste et homme politique, et qui ne le cédait qu'à George Brown en tant que force avec laquelle il fallait compter dans le Haut-Canada; Oliver Mowat, déjà bien connu pour sa haute intelligence, et qui était destiné à remplir les plus hautes fonctions dans l'Etat ; Hector Langevin, qui avait été le collègue de Cartier à Québec, et à qui devait éventuellement échoir la succession de ce grand chef; Jean-Charles Chapais, autre collègue éminent de Cartier, et James Cockburn, bien connu pour ses grands talents et ses hautes qualités de juriste.

Dans la Chambre même le gouvernement était aussi assuré du concours de plusieurs hommes qui étaient déjà en évidence, ou qui devaient subséquemment se distinguer dans la vie publique, tels que Charles Alleyn, John Henry Cameron, John Carling, Richard John Cartwright, Joseph Cauchon, Charles de Boucherville, Thomas Ferguson, DeLotbinière Harwood, Alexander Morris, John Henry Pope, John Rose, John L. Ross, Walter Stanley et Alonzo Wright.

Dans les rangs de ce qui avait été autrefois l'opposition se comptaient les partisans de George Brown, qui l'appuyaient dans la décision qu'il avait prise d'entrer dans le cabinet de coalition, puis les irréconciliables qui condamnaient la conduite de George Brown et s'opposaient en son entier au projet de confédération. Parmi les libéraux dont le concours était assuré à Brown étaient Alexander Mackenzie, député de Lambton et destiné à être le premier chef d'un gouvernement libéral du Dominion; Hope F. Mackenzie et William Pierce Howland, qui devait subséquemment remplacer Brown dans le cabinet de coalition. Certains libéraux comme John Sandfield Macdonald se comptaient dans l'opposition. Parmi les soixante-cinq députés représentant Québec dans la Chambre, la grande majorité formait une phalange serrée aux côtés de George-Etienne Cartier ; mais la minorité

n'était cependant pas à dédaigner, car il y avait là des hommes comme Antoine-Aimé Dorion, son frère J.-B.-E. Dorion surnommé l'Enfant Terrible, Henri-Gustave Joly, Louis Labrèche-Viger, Maurice Laframboise et J.-X. Perrault. Cette minorité, opposée à la confédération, comptait aussi dans Québec quelques représentants éminents de langue anglaise, comme Luther Hamilton Bolton, Christopher Dunkin, Lucius Seth Huntingdon et James O'Halloran. Tous ces hommes, d'une habileté consommée et rompus depuis longtemps aux débats parlementaires, constituaient en somme une opposition sérieuse contre laquelle ce ne serait pas trop de toutes les forces et ressources dont Cartier pouvait disposer pour faire triompher le projet de la confédération.

Ce fut à la séance du 7 février, le lendemain même du jour où Macdonald avait prononcé son grand discours pour expliquer les grandes lignes du projet, que George-Etienne Cartier justifia à son tour sa ligne de conduite dans le parlement et répondit aux vives critiques dont il avait été l'objet. Remarquons ici en passant que, sur les deux cents membres qui composaient alors la législature du Canada-Uni, un seul a survécu pour être témoin du centenaire de la naissance de Cartier en 1914. Charles-E. Boucher de Boucherville, alors âgé de quarante-trois ans, siégeait dans cette assemblée historique comme représentant de Chambly, et il se rappelait que le discours de Cartier fit alors une profonde impression en Chambre en tant qu'éloquent plaidoyer en faveur de l'union fédérale.[1] Bien que Cartier ne fût pas un

---

[1] Le seul survivant en 1914 du parlement du Canada-Uni où le projet de la confédération a été discutée était Charles Eugène Boucher de Boucherville, membre du sénat du Dominion et aussi du Conseil Législatif de Québec. M. de Boucherville, qui avait été président du Conseil Législatif et premier ministre de la province de Québec, représenta Chambly dans l'ancenne Assemblée depuis 1861 jusqu'à la confédération. Alors que le présent ouvrage était en préparation, et en compagnie de sir Rodolphe Forget, nous eûmes un soir une conversation mémorable avec M. de Boucherville qui, bien qu'alors dans sa quatre-vingt-treizième année, jouissait toujours d'une santé exceptionnellement robuste. Il se rappelait toujours vivement l'époque où la mesure de la confédération était en discussion au parlement et il conservait toujours un souvenir vivace des hommes qui avaient pris la plus large part à ce grand projet :—Cartier, John A. Macdonald, George Brown et A. T. Galt. "Les nombreux partisans qui formaient la suite de Cartier dans Québec," nous dit M. de Boucherville, "lui assuraient en Chambre une situation très forte, et il nous présenta la confédération comme étant à peu près le seul moyen de sortir des difficultés existantes. Cartier n'était pas un grand orateur, mais son discours n'en créa pas moins une très forte impression. Du moins, c'était un homme de principes ,ce qui est plus qu'on pourrait dire de bien d'autres."

M. de Boucherville nous a aussi fait connaître un détail très intéressant, en nous racontant que peu de temps avant la retraite de Sicotte de l'arène politique il y avait eu un mouvement parmi bon nombre de conservateurs éminents pour faire de Sicotte le leader du parti bas-canadien à la place de Cartier, mais ce projet échoua parce que Cartier se trouva être encore trop puissant pour être ainsi détrôné par des "intrigants."

M. de Boucherville, devenu sur la fin de ses jours sir Charles de Boucherville, est décédé en 1916.

grand orateur, et qu'il n'ait jamais eu du reste aucune prétention à cet égard, le caractère si grave de la mesure et la solennité de l'occasion semblent avoir donné une éloquence exceptionnelle aux paroles prononcées par lui en cette circonstance historique. Il avait préparé son discours avec le plus grand soin, et parlant en français durant plus de trois heures avec une vigueur remarquable, il passa en revue tous les points de la discussion, défendant avec une habileté hors ligne la mesure soumise au parlement et répondant aux nombreuses attaques dont cette mesure avait été l'objet et dont il avait été aussi lui-même personnellement l'objet. Ce discours est l'un des plus remarquables de toute la carrière publique de Cartier, car il s'affirma en cette occasion comme un véritable constructeur d'Etat qui, tout en sauvegardant les intérêts de ses compatriotes, jetait les bases profondes d'une puissante structure nationale. On a fort bien dit que parmi tous les efforts oratoires par lesquels s'étaient distingués les hommes d'Etat de ce temps-là, deux méritent d'être mentionnés tout particulièrement: nous voulons parler des discours de ces deux grands hommes (Macdonald et Cartier), l'un Anglais et l'autre Français, dont la patiente coopération et les grands talents parlementaires avaient pu faire accepter ce grand événement par le pays, et qui réunissant leurs efforts devaient donner une justification formelle à la confédération en en faisant un instrument pratique de gouvernement. En ce qui concerne Cartier, cet événement offrait ceci de remarquable que la confédération assurait à ses propres compatriotes la conservation de tous leurs privilèges, et la note dominante de son discours fut l'unité dans la diversité." [2] Tous deux, Macdonald et Cartier, surent alors s'élever à la hauteur de l'occasion pour faire accepter cette grande mesure pour ce qu'elle devait être, c'est-à-dire comme la plus importante de l'histoire du Canada.

Tant pour le caractère suprême du projet que pour ses propres mérites. le discours de Cartier sur la Confédération doit figurer au premier rang parmi ses nombreuses allocutions publiques, et le souvenir devra s'en perpétuer tant que durera le Dominion. Non pas qu'il faille trouver dans ce discours de hautes envolées oratoires. Au contraire, ce qui distingue ici Cartier de plusieurs illustres défenseurs du projet, c'est la manière à la fois calme, froide et sans prétention avec laquelle il a traité cette grande question. Ainsi qu'il en avait généralement l'habitude, ce fut en très grande partie le côté pratique de la chose qu'il mit en évidence. Selon lui, la confédération était devenue une nécessité pratique pour les colonies, afin d'ajouter à leur force et assurer la perpétuité du pouvoir britannique sur le continent de l'Amé-

[2] J. L. Morrison : "Canada and its Provinces," Vol. V.

rique du Nord. Ce fut là le principal argument invoqué par Cartier pour justifier une mesure qui allait, disait-il, non seulement permettre l'établissement d'une puissante nation, sous un puissant gouvernement central, mais qui assurait aussi la sauvegarde des intérêts spéciaux avec les législatures provinciales. Cartier était surtout attiré vers la confédération par les avantages pratiques qui devaient en découler, et ce fut surtout sur ces avantages qu'il insista le plus. En dehors de ses qualités pratiques, le discours de Cartier montre aussi à quel point était développée chez lui la vision d'un grand homme d'Etat. En réalité, Cartier a prédit dans son discours la naissance du Canada d'aujourd'hui, où des hommes de races et de religions différentes ont mission de travailler ensemble sur un pied de parfaite égalité à l'agrandissement de leur patrie commune, où la justice et l'équité doivent être la règle, où toutes les minorités doivent être protégées, et où un esprit national puissant et sûr de lui-même doit être développé. Il justifia la confédération en appuyant sur le fait qu'alors que cette mesure ne rencontrait de l'opposition que chez les extrémistes elle avait d'autre part l'appui de tous les hommes modérés et était celle qui convenait le mieux aux circonstances de l'époque ainsi qu'aux nécessités de l'avenir.

Voici comment s'exprima Cartier, lors de ce mémorable et historique débat :

" Quoique ce ne soit pas la première fois " dit-il, " que je traite cette question, ayant déjà eu l'occasion de la discuter dans les provinces maritimes et ailleurs, c'est encore avec une certaine hésitation que je l'aborde ; je sens, dans ce moment critique, que je serai responsable envers mes commettants et envers mon pays de tout ce que je vais dire sur un sujet d'une si grande importance. On a prétendu que le gouvernement Taché-Macdonald s'était chargé de la solution d'un problème auquel le public était resté étranger, et qui n'avait pas même été posé lorsque s'est formé ce gouvernement. Ceux qui ont fait cette assertion ignoraient l'histoire parlementaire des dernières années.

" Voici en peu de mots comment cette grande question avait déjà occupé l'attention du Parlement et du pays. Le 7 août 1858, le ministère Cartier-Macdonald, successeur du ministère Brown-Dorion, présenta au Parlement tout un programme politique. Un des articles de ce programme était conçu ainsi : " Le gouvernement s'est cru tenu de donner suite à une loi du pays concernant le siège du gouvernement, mais vu le vote exprimé récemment sur ce sujet, il trouve qu'il ne doit plus faire de dépenses pour les édifices publics jusqu'à ce que le Parlement ait eu occasion d'étudier la question dans son ensemble et tout ce qui s'y rapporte ; et l'opportunité d'une union fédérale des provinces de l'Amérique Britannique du Nord sera sérieusement examinée, et l'on fera des ouvertures au gouvernement impérial et aux provinces

maritimes sur le sujet ; et le résultat de ces démarches sera soumis au Parlement à sa prochaine session. Le gouvernement, durant les vacances, fera une enquête sur l'organisation et le fonctionnement des départements publics, et y introduira des réformes administratives propres à produire l'économie et l'efficacité."

" Comme on le voit, la question d'une union des provinces avait été posée dans le programme du gouvernement Cartier-Macdonald en 1858. J'ai cité ce passage pour montrer que ni le Parlement, ni le pays ne sont pris aujourd'hui à l'improviste. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Nous avons eu des élections générales et spéciales, depuis 1858, et prétendre que la proposition d'une Union, dont il a été question si souvent, est nouvelle, c'est soutenir une fausseté. A la clôture de la session, sir Edmund Head prononça, dans son discours de prorogation, les paroles suivantes :

" Pendant les vacances parlementaires, je me propose d'entrer en communication avec les gouvernements des colonies sœurs sur un autre sujet d'une très grande importance. Je désire les inviter à discuter avec nous les principes sur lesquels pourrait plus tard s'effectuer une union d'un caractère fédéral entre les provinces de l'Amérique britannique du Nord."

" Conformément au programme de 1858, une députation composée de l'honorable M. Galt, de l'honorable M. Ross et de moi-même passa en Angleterre. Nous y soumîmes la question au gouvernement impérial, et lui demandâmes l'autorisation de convoquer une réunion de délégués des différents gouvernements de l'Amérique britannique du Nord, pour conférer à ce sujet, et faire un rapport qui serait communiqué au secrétaire des colonies. Naturellement, nous avions besoin d'agir avec la sanction et l'approbation du gouvernement impérial. De toutes les provinces maritimes, Terreneuve, je crois, était encore la seule qui se fût déclarée prête à nommer des délégués. Les autres n'étaient pas opposées à la confédération, mais elles ne crurent pas devoir prendre part aux démarches que les délégués canadiens firent, en 1858, auprès du gouvernement impérial, pour la raison que le projet n'était pas encore assez généralement connu de leurs habitants. A cette époque, les délégués canadiens prièrent le gouverneur, sir Edmund Head, de remplir la promesse qu'il avait faite en prorogeant le Parlement. (*Ecoutez! Ecoutez!*)

" Le gouvernement canadien rendit compte du résultat de la mission en Angleterre, à la session suivante du Parlement. (M. Cartier lit ensuite la dépêche du mois d'octobre 1858 au gouvernement impérial, lui exposant les difficultés qui s'étaient élevées entre le Haut et le Bas-Canada, à l'occasion de la demande d'une augmentation de représentation par la première de ces provinces). Je me suis opposé à

cette augmentation, et je ne le regrette pas. Si elle avait été accordée, quelle en aurait été la conséquence ? Un perpétuel conflit politique entre le Haut et le Bas-Canada, parce que l'une des sections eût été gouvernée par l'autre.

" J'ai été accusé d'être hostile aux droits du Haut-Canada pour avoir, durant quinze à vingt ans, combattu mon honorable ami le président du Conseil (M. Brown), qui demandait avec insistance que la représentation fût basée sur la population dans chaque section de la province-unie. Je le combattais à cause du danger de conflit entre les deux sections. Je ne veux pas dire que la majorité du Haut-Canada aurait certainement exercé de la tyrannie sur le Bas-Canada ; mais l'idée seule de la prépondérance croissante acquise par le Haut-Canada dans le gouvernement eût suffi pour créer les animosités que je redoutais.

" En 1858, je n'ai pas tardé à voir que le principe de la représentation d'après le nombre, qui ne pouvait convenir pour le Canada-Uni, n'aurait pas les mêmes inconvénients si plusieurs provinces s'unissaient par confédération. Dans une lutte entre deux partis, l'un fort et l'autre faible, le plus faible ne peut qu'être subjugué. Mais s'il y a trois partis, le plus fort n'a pas le même avantage ; car les deux autres ont alors intérêt à s'allier pour lui résister. (*Applaudissements.*) Je ne combattais pas les partisans de la représentation basée sur la population avec l'intention de refuser justice au Haut-Canada, mais bien pour empêcher que le Bas-Canada ne souffrît l'injustice. Je n'appréhende aucunement que les droits du Bas-Canada soient mis en péril par les dispositions du projet de confédération, d'après lesquelles, dans la législature générale, les Canadiens-Français auront moins de représentants que les autres nationalités ensemble.

" Les résolutions nous démontrent que, dans les matières qui seront attribuées au parlement fédéral, il ne pourra y avoir de causes de danger pour les droits et privilèges des Canadiens-Français, pas plus que pour ceux des Ecossais, des Anglais et des Irlandais. Ainsi, les questions de commerce, de communications intercoloniales et toutes les matières d'un intérêt général, seront discutées et déterminées par la législature générale; mais dans l'exercice des fonctions du gouvernement général, il n'y aura nullement à craindre que l'on adopte des principes nuisibles aux intérêts d'une nationalité particulière. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails du projet de confédération ; je veux simplement exposer ici les principales raisons qui peuvent induire les membres de cette chambre à approuver les résolutions proposées par le gouvernement. La confédération est, pour ainsi dire, une nécessité

pour nous, en ce moment. Il est impossible de fermer les yeux sur ce qui se passe de l'autre côté de la frontière. Nous y voyons qu'un gouvernement établi depuis quatre-vingts ans seulement n'a pu maintenir unie la famille des Etats qui se partageaient ce vaste pays. Nous ne pouvons nous dissimuler que le résultat de la lutte terrible, dont nous suivons avec anxiété les progrès, devra peser sur notre existence politique. Nous ne savons pas quel sera ce résultat, et si cette grande guerre finira par l'établissement de deux confédérations, ou par le rétablissement de celle qui existait auparavant.

" Pour nous, il s'agit de faire en sorte que cinq colonies, habitées par des hommes dont les intérêts et les sympathies sont les mêmes, composent une seule et grande nation. Le moyen, c'est de les soumettre à un même gouvernement général. La question se réduit à ceci : Il nous faut ou avoir une confédération de l'Amérique britannique du Nord, ou bien être absorbés par la confédération américaine. (*Ecoutez !*) Quelques-uns sont d'avis qu'il n'est pas nécessaire de former une pareille confédération, pour empêcher notre absorption par la république voisine ; mais ils se trompent. Nous savons que l'Angleterre est déterminée à nous aider, à nous appuyer dans toute lutte possible contre nos voisins. Les provinces anglaises, séparées comme elles le sont à présent, ne pourraient pas se défendre seules. Nous avons des devoirs à remplir envers l'Angleterre ; si l'on veut obtenir son appui pour notre défense, nous devons nous aider nous-mêmes, ce que nous ne pouvons pas bien faire sans une confédération.

" Quand nous serons unis, l'ennemi saura que, s'il attaque quelque province, soit l'Ile du Prince-Edouard soit le Canada, il aura à rencontrer les forces combinées de l'Empire.

" Le Canada, en demeurant séparé du reste, serait dans une position dangereuse s'il se déclarait une guerre. Quand nous aurons organisé un système de défense, propre à notre protection mutuelle, l'Angleterre ne ménagera pour nous, en cas de nécessité, ni ses soldats, ni ses trésors.

" Par son territoire, sa population et sa richesse, le Canada l'emporte sur chacune des autres provinces, mais il lui manque un élément nécessaire à sa grandeur nationale, l'élément maritime. Le commerce du Canada est si considérable maintenant qu'il lui faut absolument avoir des moyens de communication avec l'Angleterre, pendant toutes les saisons de l'année. Il y a vingt ans, les mois d'été suffisaient pour le mouvement de notre commerce. A présent, cela serait insuffisant, et pour nos communications avec le dehors durant l'hiver, nous sommes à la merci, nous dépendons du caprice de nos voisins, sur le territoire desquels nous sommes obligés de passer. Dans la situation que

nous occupons, une guerre avec les Etats-Unis nous enlèverait nos ports d'hiver.

" Le Canada a deux des éléments qui constituent un grand pays — un territoire étendu et une population rapidement croissante — mais il lui manque l'élément maritime, que, pour l'avantage général, les provinces inférieures lui apporteraient en s'unissant à lui. Ils se trompent ceux qui prétendent que les provinces de l'Amérique britannique du Nord ne sont pas plus exposées, ainsi séparées, qu'elles ne le seraient réunies en une confédération. Le temps est arrivé pour elles de former une grande nation, et je maintiens, quant à nous, que la confédération est devenue nécessaire à notre commerce, à notre prospérité et à notre protection.

" La confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord est-elle nécessaire pour augmenter notre puissance et pour maintenir les liens qui nous rattachent à la mère-patrie ? Pour moi, je n'en doute point. Les personnes d'origine britannique qui s'opposent au projet, dans le Bas-Canada, semblent craindre que l'élément anglais n'y soit absorbé par l'élément franco-canadien, tandis que de leur côté les adversaires qu'il compte parmi les Canadiens-Français disent qu'il pourrait avoir pour conséquence l'extinction de la nationalité franco-canadienne. Oui, le parti annexionniste de Montréal, y compris les partisans de M. John Dougall, propriétaire du *Witness,* s'oppose au projet de confédération sous prétexte qu'il y aperçoit un danger pour les Anglais du Bas-Canada. Son désir serait de jeter le Canada dans l'Union américaine. L'absorption du Canada par l'Union américaine est affaire prévue depuis longtemps déjà, comme on peut le voir en l'article 7 du projet primitif de la constitution américaine, que je demande la permission de lire : —

" Art. 7. — Le Canada, aux termes de cette confédération et dans le cas où il participerait aux mesures adoptées par les Etats-Unis, sera admis dans cette Union et aura droit à tous ses avantages, et sera également, avec tous les autres Etats-Unis, solennellement tenu d'observer et d'obéir strictement à ces articles, de même que toutes autres colonies qui seront admises dans cette confédération. Les sept voix du Congrès seront augmentées en proportion de l'accroissement de la confédération, mais, excepté le Canada, aucune autre colonie ne sera admise dans la confédération sans le consentement de onze voix ou plus, suivant que le cas pourra l'exiger, en raison de l'accroissement de la confédération."

" Selon cet article, une nouvelle colonie ne pouvait entrer dans l'Union qu'après le vote favorable du nombre d'Etats voulu ; mais, quant au Canada, il était exempté de cette condition : il n'avait qu'à le vouloir pour former partie de l'Union. (*Ecoutez !*) Les jour-

naux ont publié dernièrement le compte-rendu d'une réunion de l'Institut Canadien de Montréal, à laquelle on a arrêté qu'il est de l'intérêt du Bas-Canada et des Canadiens-Français que la province soit incorporée dans l'Union américaine.

M. A.-A. Dorion. — Cela n'est pas.

M. Cartier. — Si l'on n'a pas pris de résolution, toujours est-il que des sentiments ont été exprimés en ce sens. Ensuite l'*Ordre,* organe de l'Institut, a déclaré que les intérêts du Bas-Canada seraient mieux sauvegardés par l'annexion aux Etats-Unis que par la confédération des provinces. En effet, il n'est pas étonnant que les annexionnistes canadiens-français laissent paraître le but qu'ils ont en s'opposant à la confédération, et que leurs alliés d'origine anglaise affectent de craindre pour leurs droits si elle a lieu. Ils savent qu'une fois ce projet adopté, personne ne demandera plus de faire partie de l'Union américaine. (*Ecoutez !*)

" On s'est beaucoup plaint que les délibérations des délégués avaient été secrètes. Cela était d'absolue nécessité. Chacun comprendra que si toutes les difficultés qui ont pu surgir entre les délégués, durant la conférence, avaient été divulguées au public chaque matin, il leur eût été impossible de continuer la discussion et de terminer par accommodement toutes les questions compliquées qui se présentaient. Les délibérations du Congrès des Etats-Unis en 1782 ont eu lieu à huis-clos, et le résultat n'en a été publié qu'après la clôture des négociations. A l'appui de ce que j'avance, je demande la permission de citer une lettre du colonel Mason, un des dignitaires de la convention :

> "La publication des délibérations sera interdite tant que siégera la convention; c'est là, je crois, une précaution nécessaire pour prévenir les faux rapports ou les erreurs; car il y a une grande différence entre la première forme d'un projet toujours assez confuse et mal ordonnée, et celle qu'il revêt après que la matière en a été mûrie et convenablement disposée."

" Voilà pourquoi la conférence de Québec a siégé à huis-clos. (*Ecoutez! Ecoutez !*) Le gouvernement est d'avis que la confédération est nécessaire ; mais il est prêt à entendre les honorables députés de la gauche qui paraissent vouloir s'y opposer. Je sais que des membres de cette Chambre, et nombre de personnes du Haut-Canada et des provinces maritimes, pensent qu'une union législative serait plus avantageuse qu'une confédération. Pour moi, je crois qu'un seul gouvernement ne pourrait point s'occuper utilement des intérêts privés et locaux des diverses sections ou des diverses provinces. (*Ecoutez! Ecoutez !*) Nul autre système n'est réalisable que le système fédéral.

" On a prétendu qu'il serait impossible de faire fonctionner la confédération, à cause des différences de race et de religion. Ceux qui partagent cette opinion sont dans l'erreur. C'est justement à cause de

cette variété de races et d'intérêts locaux que le système fédéral doit être établi et qu'il fonctionnera bien. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Nous avons souvent lu dans les journaux (et il y a des hommes publics qui le prétendent aussi) que c'est un grand malheur d'avoir de pareilles différences de races, de pareilles distinctions entre Canadiens-Français et Anglo-Canadiens. Je veux sur ce point revendiquer les droits et les mérites en Canada de cette race française. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

" Il suffit de rappeler les efforts qu'elle a faits pour soutenir la puissance anglaise sur ce continent, et de signaler son attachement à la couronne anglaise dans des temps d'épreuve. Nous savons tous comment surgirent les difficultés entre l'Angleterre et ses colonies américaines en 1775. Le Bas-Canada — ou plutôt la province de Québec, — dis-je, était de toutes les colonies de l'Amérique du Nord, celle qui possédait la population la plus dense, la plus unie. Naturellement, le Bas-Canada était un objet de convoitise pour les autres colonies américaines, et de grands efforts furent tentés par ceux qui avaient résolu de renverser le pouvoir britannique sur ce continent pour induire le Canada à épouser la cause dite de la liberté. Le général Washington adressa une proclamation aux Canadiens-Français, les invitant à abandonner le drapeau de leurs nouveaux maîtres, d'autant plus qu'ils ne pouvaient rien attendre de ces maîtres n'ayant ni leur langage, ni leur religion, ni leurs sentiments de race. Mais quelle fut alors la conduite des Franco-Canadiens ? Quelle attitude prirent le clergé et les seigneurs ?

" Il est bon de rappeler ce chapitre de notre histoire, pour rendre justice à qui justice est due. Les Canadiens refusèrent de se rendre à un appel qui avait pour objet le renversement complet du système monarchique en Amérique. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Il ne s'était écoulé pourtant que peu d'années depuis que la France avait cédé le pays à l'Angleterre; mais dans ce court intervalle les Canadiens avaient pu apprécier leur nouvelle situation, bien qu'ils eussent encore à lutter et à se plaindre. Le peuple avait compris qu'il valait mieux demeurer sous la couronne de l'Angleterre protestante que devenir républicains. (*Ecoutez ! Ecoutez* !)..Mais ce n'est pas tout: lorsque les Américains envahirent le pays, les Canadiens combattirent les forces d'Arnold, de Montgomery et des autres chefs insurgés.

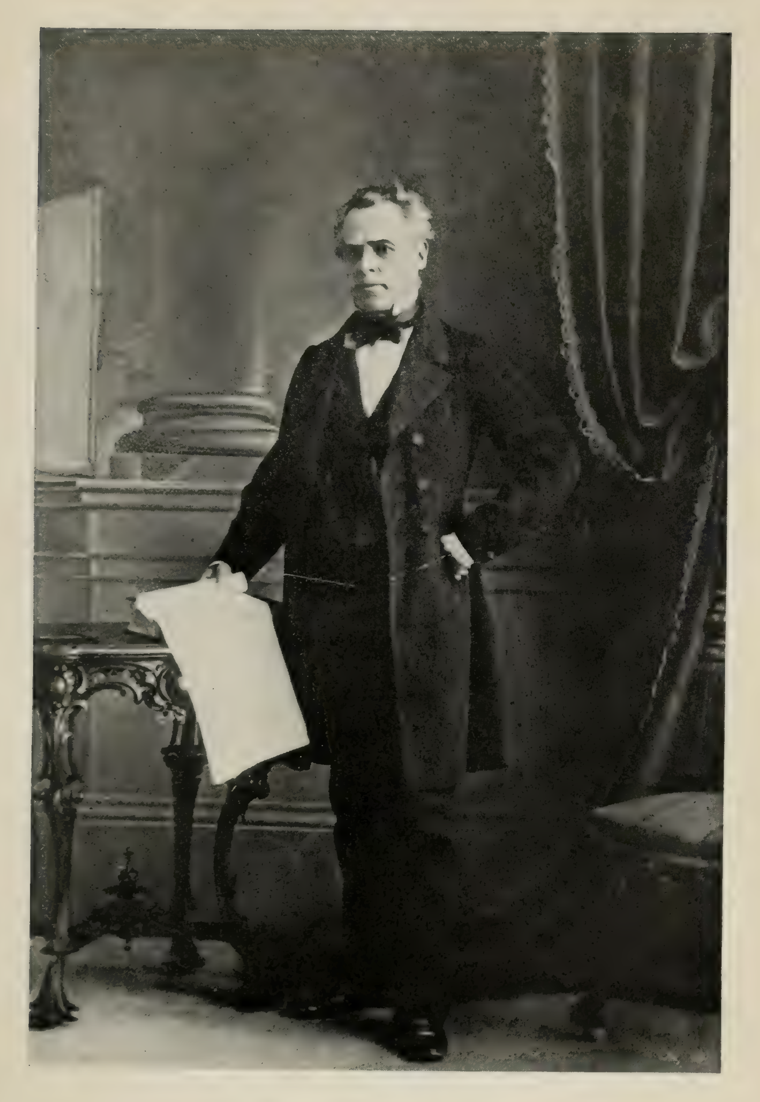
" On a essayé de créer des ennemis à la confédération en prétendant que, sous le régime d'une législature provinciale, la minorité protestante serait maltraitée parmi nous. Or, à en juger par ce fait que les protestants anglais n'ont jamais eu à se plaindre des Canadiens-Français, quand ils n'étaient encore que quelques centaines dans le Bas-Canada, il n'est guère à présumer que les nôtres tenteront de les tyranniser maintenant qu'ils sont beaucoup plus nombreux.

" Je veux citer un passage de la proclamation de Washington qui fut répandue dans tout le pays par l'armée chargée de l'envahir sous le commandement d'Arnold :

" Nous nous réjouissons," dit le général Washington dans cette proclamation adressée aux Bas-Canadiens, dans le but de les engager à se joindre aux autres colonies, " de voir que nos ennemis se sont trompés à votre égard. Eux qui croyaient, qui avaient même osé dire que les Canadiens étaient incapables de distinguer entre les bienfaits de la liberté et l'esclavage qui avilit, et qu'en flattant la vanité d'un petit cercle de nobles, ils pouvaient en imposer au peuple du Canada... Venez, frères, vous joindre à nous dans une union indissoluble; venez pour que nous atteignions ensemble le même but... Mû par ces motifs et encouragé par les conseils de nombreux partisans que la liberté compte parmi vous, le grand Congrès américain a envoyé une armée dans votre province, commandée par le général Schuyler, non pour vous combattre, mais pour vous protéger et vous permettre d'agir selon ces sentiments de liberté que vous avez manifestés et que l'œuvre du despotisme voudrait faire disparaître du monde entier. Pour arriver à ce résultat et déjouer ces intentions cruelles et perfides, dont la conséquence serait l'envahissement de vos frontières et l'égorgement des femmes et des enfants, j'ai envoyé le colonel Arnold sur votre territoire avec une partie de l'armée que je commande. Je lui ai enjoint d'agir, et je suis persuadé qu'il agira, comme s'il se trouvait sur le sol de ses pères et au milieu de ses amis les plus chers. Il recevra avec reconnaissance et paiera à leur valeur tous les objets nécessaires que vous pourrez lui fournir, ainsi que les autres services que vous voudrez lui rendre. Je vous prie donc, comme amis et comme frères, de lui procurer tous les approvisionnements que peut fournir votre pays, et je me fais moi-même garant, non pas seulement de votre sécurité, mais encore d'une ample indemnité. Que personne ne déserte ses foyers, que personne ne fuie comme devant l'ennemi : la cause de l'Amérique et de la liberté est celle de tout citoyen vertueux, quelle que soit sa religion ou sa race, la politique des colonies confédérés ne visant à nulle autre destruction que celle de l'esclavage et de la corruption créée par une domination arbitraire. Venez, généreux citoyens; venez vous ranger sous le drapeau de la liberté, sous ce drapeau contre lequel ne prévaudront jamais la force et les artifices de la tyrannie."

" On voit par là quelles promesses, quelles offres séduisantes furent faites par le général républicain aux Canadiens-Français; mais en vain. Leur histoire renferme d'autres traits semblables. En 1778, le comte D'Estaing leur fit parvenir la proclamation suivante : —

" Je ne demanderai point aux compagnons d'armes de M. le marquis de Lévis, à ceux qui ont partagé sa gloire, qui ont admiré ses talents, son tact militaire, qui ont chéri sa cordialité et sa franchise, caractère principal de notre noblesse, s'il est d'autres noms, chez d'autres peuples, auprès desquels ils aiment mieux voir placer les leurs. Les Canadiens, qui ont vu tomber pour leur défense le brave marquis de Montcalm, pourraient-ils être les ennemis de ses neveux, combattre contre leurs anciens chefs, et s'armer contre leurs parents ? A leur nom seul, les armes leur tomberaient des mains ! Je ne ferai point observer aux ministres des autels que leurs efforts évangéliques auront besoin d'une protection particulière de la Providence, pour que l'exemple ne diminue point la croyance, pour que l'intérêt temporel ne l'emporte pas, pour que les ménagements politiques des souverains que la force leur a donnés ne s'affaiblissent point à proportion de ce qu'ils auront moins à craindre; qu'il est nécessaire pour la religion, que ceux qui la prêchent forment un corps dans l'Etat, et qu'il n'y aurait point de corps plus considéré ni qui eût plus de pouvoir de faire le bien que celui des prêtres du Canada, prenant part au gouvernement, parce que leur conduite respectable leur a mérité la confiance du peuple. Je ne ferai point remarquer à ce peuple, à tous mes compatriotes en général, qu'une vaste monarchie ayant la même religion, les mêmes mœurs, la même langue, où l'on trouve des parents, des anciens amis et des frères, est une source intarissable de commerce et de richesses plus faciles à acquérir par une réunion avec des voisins puissants, et plus sûre qu'avec des étrangers d'un autre hémisphère chez qui tout est dissemblable, et qui, tôt ou tard, souverains jaloux et despotes, les traiteront comme des vaincus, et plus mal, sans doute que leurs ci-devant compatriotes qui les



Sir George-Etienne Cartier.

Une attitude caractéristique du grand orateur.

avaient fait vaincre. Je ne ferai pas sentir à tout un peuple,—car tout un peuple, quand il acquiert le droit de penser et d'agir, connait son intérêt,—que se lier avec les Etats-Unis, c'est assurer son bonheur ; mais je déclarerai, comme je le déclare formellement au nom de Sa Majesté (Loui XVI) qui m'y a autorisé et qui m'a ordonné de le faire, que tous ses anciens sujets de l'Amérique septentrionale qui ne reconnaîtront plus la suprématie de l'Angleterre peuvent compter sur son appui et sa protection."

" D'Estaing leur rappelait leur origine, il invoquait les noms de Lévis et de Montcalm, il cherchait même à influencer le clergé. Ce fut peine perdue : les Canadiens-Français comprenaient trop bien leur situation, ils savaient aussi qu'ils conserveraient intactes leurs institutions, leur langue et leur religion, par leur adhésion à la couronne britannique. Mais s'ils eussent accepté les offres de Washington, il est probable qu'il n'existerait aujourd'hui nul vestige de la puissance anglaise sur ce continent ; et qu'eux aussi y auraient vu dispaparaître leur nationalité (*Ecoutez ! Ecoutez !*).

" Ces faits historiques nous enseignent que le Franco-Canadien et l'Anglo-Canadien devraient éprouver l'un pour l'autre le même sentiment de sympathie reconnaissante, ayant tous deux à se féliciter de ce que le Canada est encore colonie anglaise. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Tout à l'heure j'ai eu l'occasion de mentionner le clergé canadien-français au sujet de l'adresse du comte d'Estaing ; eh bien, je déclare à son honneur, que si le Canada fait encore partie de l'empire britannique, c'est grâce à la politique conservatrice de ce corps. (*Applaudissements*)

" Ma joie est grande de pouvoir trouver dans ces vieux documents des preuves de l'honneur, de la loyauté et de la fidélité du peuple franco-canadien ! Je suis aussi dénué de préjugés que n'importe quel membre de cette Chambre. Quand je lis ou que j'entends dire qu'il est à appréhender, sous un régime fédéral, que les Canadiens-Français ne soient trop puissants, que leur prépondérance dans le Bas-Canada ne soit dirigée contre la minorité anglaise et protestante, je pense qu'un coup d'œil jeté sur l'histoire de notre passé suffit pour mettre au néant de pareilles allégations. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

" C'est en 1778 que le comte d'Estaing lança sa proclamation ; elle fut répandue en Canada par les soins de Rochambeau et de Lafayette ; mais ceux qui étaient alors les chefs du peuple — le clergé et les seigneurs — jugèrent qu'il serait imprudent de s'en remettre de leurs intérêts et de leur sort à l'élément démocratique. Ils savaient que dans le fond de la démocratie est l'abîme. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

" Nous discutons aujourd'hui la question de la confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord, alors que la grande confédération des Etats-Unis s'est rompue d'elle-même. Mais il y a une différence de conduite bien marquée chez les deux peuples. Les

Américains se sont unis dans le but de perpétuer la démocratie sur ce continent. Nous, qui avons eu l'avantage de voir le républicanisme à l'œuvre, durant une période de quatre-vingts ans, d'en voir les défectuosités et les vices, nous avons pu nous convaincre que les institutions purement démocratiques ne peuvent point assurer la paix et la prospérité des nations, et qu'il nous fallait nous unir par une fédération faite pour perpétuer l'élément monarchique.

" La différence entre nos voisins et nous est essentielle; la conservation du principe monarchique sera le grand caractère de notre confédération, au lieu que de l'autre côté de la frontière, le pouvoir dominant c'est la volonté de la foule, de la populace, enfin. Quiconque parmi nous a conversé avec des hommes publics ou des écrivains des Etats-Unis, peut attester ici que tous admettent que le gouvernement y est devenu impuissant par l'introduction du suffrage universel, en d'autres termes, que le pouvoir de la populace a supplanté l'autorité plus légitime. Et en ce moment nous sommes les témoins du triste spectacle d'un pays déchiré par la guerre civile, où nous voyons des frères combattre contre des frères.

" La question que nous devons nous poser est celle-ci: Voulons-nous demeurer séparés ? Voulons-nous conserver isolément une existence toute provinciale, quand, unis ensemble, nous pourrions devenir une grande nation ? Il n'y a pas une seule réunion de petits peuples qui ait encore pu espérer de parvenir à la grandeur nationale avec tant de facilité. Dans les siècles passés, des guerriers ont lutté de longues années pour donner à leur pays un lambeau de territoire. De nos jours, Napoléon III, après on ne sait quelle énorme dépense d'argent et de sang, dans la guerre d'Italie, a acquis la Savoie et Nice, qui ont ajouté près d'un million d'habitants à la France. Et si quelqu'un faisait en ce moment le calcul de la valeur de ces acquisitions avec, en regard, le calcul de ce qu'elles ont coûté, nous serions frappés de la disproportion entre l'un et l'autre, et nous demeurerions convaincus que le territoire acquis a été peut-être acheté trop cher.

" Dans l'Amérique britannique du Nord, nous sommes cinq groupes différents, habitant cinq provinces séparées. Nous avons les mêmes intérêts commerciaux et le même désir de vivre sous la couronne britannique. A quoi cela nous sert-il que le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et Terreneuve maintiennent des droits de douane au détriment de notre commerce, et que nous en maintenions de même au détriment du leur ? Dans les temps anciens, la manière dont se formaient les nations n'était pas la même qu'aujourd'hui. Alors un faible établissement se changeait peu à peu en village ; et ce village devenait une ville ou une cité, qui, à son tour, était comme le noyau d'une nation. Il n'en est pas ainsi dans les temps modernes. Les nations sont formées maintenant par l'agglomération de divers peuples ras-

semblés par les intérêts et les sympathies. Telle est notre situation dans le monde actuel.

" On a fait objection à notre projet à cause des mots " nouvelle nationalité " qui s'y rencontrent. Si nous nous unissons, nous formerons une nationalité politique, indépendante de l'origine nationale et de la religion des individus. Des hommes ont regretté qu'il y eût diversité de races et ont exprimé l'espoir qu'avec le temps cette diversité disparaîtrait. La fusion des races en une seule est une utopie ; c'est une impossibilité. Les distinctions de cette nature existeront toujours ; la dissemblance paraît être d'ordre physique, moral et politique. Quant à cette objection, que nous ne pouvons former une grande nation, parce que le Bas-Canada est principalement français et catholique, que le Haut-Canada est anglais et protestant, et que les provinces maritimes sont mixtes, elle est, à mon avis, de la dernière futilité.

" Prenons pour exemple le Royaume-Uni, habité comme il est par trois grandes races. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) La diversité de races a-t-elle mis obstacle au progrès, à la richesse de l'Angleterre ? Chacune d'elles n'a-t-elle pas généreusement contribué à la grandeur de l'Empire ? Les trois races unies n'ont-elles pas par leurs aptitudes combinées, leur énergie et leur courage, contribué chacune à la gloire de l'Empire, à ses lois si sages, à ses succès sur terre, sur mer et dans le commerce ? (*Applaudissements.*)

" Dans notre confédération, il y aura des catholiques et des protestants, des Anglais, des Français, des Irlandais et des Ecossais, et chacun, par ses efforts et ses succès, ajoutera à la prospérité, à la puissance, à la gloire de la nouvelle confédération. (*Ecoutez! Ecoutez!*) Nous sommes de races différentes, non pas pour nous faire la guerre, mais pour travailler ensemble à notre propre et commun bien-être (*Applaudissements*). Nous ne pouvons, par une loi, faire disparaître ces différences de races, mais, j'en suis persuadé, les Anglo-Canadiens et les Français sauront apprécier les avantages de leur position propre. Placés les uns à côté des autres comme de grandes familles, leur contact produira un heureux esprit d'émulation. La diversité des races contribuera, croyez-le bien, à la prospérité commune. Toute la difficulté consiste dans la manière de rendre justice aux minorités. Dans le Haut-Canada, les catholiques seront en minorité ; dans le Bas-Canada, les protestants seront en minorité, pendant que dans les provinces maritimes les deux communions s'égaliseront entre elles.

" Est-il possible de supposer alors que le gouvernement général ou les gouvernements locaux pourraient se rendre coupables d'actes arbitraires ? Quelle en serait la conséquence, même en supposant qu'un des gouvernements locaux le tentât ? Des mesures de ce genre seraient, à coup sûr, répudiées par la masse du peuple. Il n'y a donc

pas à craindre que l'on cherche jamais à priver une minorité de ses droits. Sous le système de la fédération qui laisse au gouvernement central le contrôle des grandes questions d'intérêt général, auxquelles les différences de races sont étrangères, les droits de race ou de religion ne pourront pas être méconnus. Nous aurons un Parlement général pour régler les matières de milice, de douane, d'accise, de travaux publics, et toutes les matières relatives aux intérêts individuels. Maintenant je le demanderai à ces autres défenseurs de nationalités qui m'ont accusé d'échanger et de troquer cinquante-huit comtés du Bas-Canada avec mon collègue assis près de moi (l'honorable M. Brown) ; comment des injustices pourraient-elles être faites aux Canadiens-Français par le gouvernement général ? (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

" J'aborde la question des gouvernements provinciaux. Après les difficultés que le pays a éprouvées au temps de M. Papineau par rapport à certaines lois relatives au commerce, je comprends facilement les craintes que le projet de confédération peut avoir inspirées à quelques Anglais du Bas-Canada. Les difficultés étaient grandes, et M. Papineau, qui n'était pas versé dans les affaires commerciales, ne comprenait pas bien l'importance de semblables lois. Je pense aussi que M. Papineau avait droit et sujet de lutter contre l'oligarchie alors au pouvoir ; mais je n'ai jamais approuvé l'attitude qu'il prit à l'égard des affaires commerciales ni son opposition à des mesures propres à favoriser les progrès du pays. Ce fait, néanmoins, ne saurait servir ici de fondement à cette objection, d'autant que les affaires de commerce seront du ressort du gouvernement général.

" Il ne saurait exister aucune grave raison de craindre que la minorité ait à souffrir de l'adoption de lois touchant la propriété. Mais, le cas échéant, la constitution projetée offrirait un remède. C'est peut-être parce que le présent projet est grand, que ceux qui ne l'ont pas examiné de près en conçoivent des craintes ; mais quand nous le discuterons article par article, je serai prêt à soutenir et à démontrer qu'aucun intérêt ne sera soumis au hasard par la confédération, si elle est adoptée. Il est une chose à remarquer, c'est l'étrange manière dont les partis extrêmes s'unissent et travaillent de concert pour en faire avorter le projet. (*Rires.*) Par exemple, voilà le parti composant jadis ce qu'on appelait la queue de M. Papineau, qui s'est joint à la queue de M. John Dougall, du *Witness* de Montréal. (*Acclamations et rires*).

M. J.-X. PERRAULT.[1] — Et le clergé aussi qui est opposé au projet ? (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

[1] M. Perrault était député de Richelieu depuis 1863. Il prit une part active aux débats sur la Confédération et vota contre. Son opposition lui valut d'être battu aux élections de 1867.

M. Cartier. — " L'honorable député se trompe beaucoup. Le clergé l'appuie; mais l'honorable député pourra prendre la parole après moi, s'il le désire. Oui, le projet est approuvé par tous les gens modérés. Les hommes des partis extrêmes, les socialistes, les démocrates et les annexionnistes sont seuls à le combattre. Ses ennemis, parmi les Canadiens-Français, affectent de craindre que leurs droits religieux ne reçoivent des atteintes sous la nouvelle constitution. C'est une chose plaisante, assurément, de voir le célèbre Institut Canadien de Montréal, qui a pour chef le citoyen Blanchet, prendre la religion sous sa protection ! (*Rires*). M. Dougall a proclamé bien haut que la minorité des Anglais protestants serait à notre merci. Il me semble que les craintes exprimées par les jeunes membres du parti démocratique français, sur les dangers que courront leur religion et leur nationalité, devraient pourtant calmer ses frayeurs. Le *True Witness,* journal catholique, lui aussi un adversaire du projet, est d'avis que, s'il était adopté, les Canadiens-Français seraient anéantis ; au lieu que son confrère en violence, le *Witness,* protestant, assure que ce seraient plutôt les protestants. (*Acclamations et rires.*)

" On a vu à une assemblée récente, à Montréal, M. Cherrier, s'enrôler sous la bannière des adversaires de la confédération. Pour ma part, je n'ai jamais entendu dire que M. Cherrier fût un homme politique d'une grande force. Cependant, il paraît qu'il a quitté sa retraite, pour aller combattre " ce projet monstrueux, tendant à détruire la nationalité et la religion des Canadiens-Français, lequel a été proposé par ce Cartier, que Dieu confonde ! " (*Rires et acclamations.*)

" On a fait allusion tout à l'heure à l'opinion du clergé. Eh bien! je dis qu'elle est favorable à la confédération. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) Ceux qui sont élevés en dignité, comme les membres du bas clergé, se déclarent pour la confédération, non seulement parce qu'ils y voient toute la sécurité possible pour les institutions qu'ils chérissent, mais aussi parce que leurs concitoyens protestants y trouveront des garanties comme eux. Le clergé en général est ennemi de toute discussion politique, et s'il est favorable au projet, c'est qu'il voit dans la confédération une solution des difficultés qui existent depuis si longtemps. L'alliance d'adversaires aussi opposés de sentiments pour l'ordinaire, que le True Witness, M. Dougall du *Witness,* et les jeunes membres de l'Institut Canadien, en faisant de l'opposition à la nouvelle constitution, pour des raisons diamétralement contraires, constitue l'un des plus solides arguments que l'on puisse apporter en faveur de la confédération. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

" Nous avons pour nous les hommes modérés, les hommes respectables et intelligents. (*Ecoutez ! Ecoutez ! et Oh! Oh!*) Je ne veux pas assurément dire que nous n'avons pas d'adversaires respectables ;

mais je prétends que la nouvelle constitution a l'approbation à peu près générale des hommes sages, honorables et intelligents.

" Je suis opposé au système démocratique qui prévaut aux Etats-Unis. En ce pays, il nous faut une forme propre de gouvernement. où se retrouve l'esprit monarchique. Quand nous serons confédérés, notre gouvernement, nous pouvons en être sûrs, sera plus imposant, et commandera davantage le respect. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

" Le grand défaut des Etats-Unis, c'est l'absence d'une personnification de l'autorité exécutive qui impose le respect à tous. Comment le chef du gouvernment des Etats-Unis est-il élu ? Des candidats se mettent sur les rangs, et aussitôt ils sont chacun vilipendés, conspués par le parti opposé. L'un d'eux triomphe, le voilà au fauteuil présidentiel ; mais même alors, il ne sera pas plus honoré de ceux qui ont combattu son élection, et qui auraient voulu calomnieusement le faire passer pour l'homme le moins digne, le plus méprisable du monde.

" Sous le système anglais, les ministres peuvent être dénigrés, même insultés, mais les insultes n'atteignent jamais la souveraine. Que nous ayons pour chef suprême un roi ou un vice-roi, et quel que soit le nom que l'on donne à notre nouvelle organisation politique sociale — nous avons la certitude d'acquérir, par le seul effet de la confédération, un prestige nouveau, qui rehaussera encore plus grandement notre crédit à l'étranger. Pour moi, mon plus ardent désir est de voir cette Chambre adopter le principe de la confédération ; comme l'a dit mon collègue, l'honorable procureur-général Macdonald, si nous perdons cette occasion favorable, qui sait si elle se présentera jamais ?

" Nous savons que l'approbation du gouvernement impérial nous est assurée. Or, si le Canada adopte ces résolutions, comme je n'en ai aucun doute, et si les autres colonies suivent son exemple, le gouvernement impérial sera aussitôt appelé à nous donner un gouvernement central, constitué sur des bases larges et solides, et des gouvernements provinciaux sous la sauvegarde desquels seront placés les personnes, les propriétés et les droits civils et religieux de toutes les classes de la société. (*Acclamations prolongées.*) "

Cartier, qui avait été écouté avec la plus grande attention par toute la Chambre, durant tout le temps que dura ce magistral discours, reprit son siège au milieu d'applaudissements prolongés, ses fidèles adhérents du Bas-Canada saisissant surtout cette occasion de manifester leur enthousiasme pour leur grand chef, qui, d'une façon à la fois calme, pratique et logique, s'adressant à la raison aussi bien qu'au patriotisme de ses auditeurs, avait prononcé l'un des discours les plus remarquables de sa longue carrière publique, discours constituant un appel retentissant pour un Canada-Uni où Canadiens de langue française et de langue anglaise pouvaient coopérer à la prospérité commune.

CHAPITRE XII

DORION ET L'OPPOSITION

Le discours magistral de Cartier sur la confédération fut suivi de discours également remarquables prononcés par Galt, Brown et McGee. Mais l'écho de ces discours mémorables ne s'était pas plutôt éteint qu'une forte opposition au projet commença à se manifester. La première note discordante fut jetée par Luther Hamilton Holton, député de Châteauguay, et qui personnellement était un homme universellement respecté pour son haut caractère et ses éminentes qualités. Né au Canada, et bien connu dans le monde commercial de Montréal depuis nombre d'années, Holton était un homme d'idées libérales avancées. De même que plusieurs autres grands négociants de l'époque, il avait appuyé le mouvement annexionniste en 1849, puis il était devenu subséquemment l'un des fondateurs du parti rouge et était entré au parlement en 1854 comme représentant de la ville de Montréal. Ses qualités d'homme d'affaires et sa grande connaissance des affaires commerciales avaient fait de lui une autorité en matière de finance et de commerce, et il parvint en peu de temps à une haute position dans les rangs libéraux. Il avait été commissaire des travaux publics dans l'administration éphémère Brown-Dorion, et subséquemment ministre des Finances dans le cabinet Sandfield Macdonald-Dorion. Ayant été défait à Montréal il fut élu dans Châteauguay, qu'il était destiné à représenter durant longtemps. Holton était au premier rang parmi les plus puissants adversaires du mouvement de la confédération. Son attitude ne prêtait à aucune ambiguité, et l'on sentait que seules des convictions honnêtes lui dictaient sa ligne de conduite. Bien qu'inclinant théoriquement en faveur du principe fédéral de gouvernement, il considérait que les temps n'étaient pas mûrs pour un projet comme la confédération des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et il s'opposait absolument aux prétentions émises par Brown d'engager à ce sujet l'appui du parti libéral.

Les paroles éloquentes de Thomas D'Arcy McGee résonnaient encore aux oreilles des membres de l'Assemblée, ce jeudi-là 9 février, et John A. Macdonald avait proposé l'ajournement du débat jusqu'au lendemain, lorsque Holton se leva pour faire face à une Chambre qui attendait de grandes choses de lui. Et en cela elle ne fut point désappointée. Les discours éloquents des grands défenseurs de la confédération, Macdonald, Cartier, Galt, Brown et McGee. avaient appa-

remment fait peu d'impression sur ce libéral aux convictions à la fois âpres et rigides. Aussi, fallait-il voir comment il traita les orateurs qui l'avaient précédé. Macdonald, déclara-t-il crûment, avait tout simplement, dans son discours, donné le démenti à vingt années de sa vie politique. A l'endroit de Cartier, il usa en douceur de quelques sarcasmes. Depuis que les procureurs-généraux étaient en existence, aucun autre procureur que Cartier, disait-il, n'aurait pu prononcer semblable discours en une telle occasion. Il n'eut guère plus de compliments pour Galt, Brown et McGee. Il ne craignait nullement, déclarait-il, que les discours qui avaient été prononcés resteraient sans réponse devant le pays. " Le pays," disait Holton, " s'apercevra que ces honorables messieurs ont complètement échoué dans leurs efforts pour créer une révolution. Ils projettent une révolution, et il leur faut coûte que coûte établir la nécessité d'une révolution. Toutes les révolutions sont injustifiables, sauf pour des raisons de nécessité. Ces honorables messieurs sont donc forcés d'établir cette nécessité. Le pays constatera aussi qu'ils n'ont pas pu expliquer, défendre ni justifier le mépris de la loi et de l'usage parlementaire par lequel ils tentent d'arracher à la Chambre un consentement, non seulement au principe de l'union — ce qui serait parfaitement convenable — mais à tous les expédients maladroits adoptés par la " junte " née d'elle-même qui s'est réunie à Québec il y a quelques semaines afin de donner effet à cette union et à tous les arrangements de bas étage par lesquels les représentants des provinces maritimes ont été engagés à donner leur consentement, et, autant qu'ils l'ont pu, l'adhésion de leurs provinces à ce projet."

D'autres objections soulevées par Holton reposaient sur la construction projetée de l'Intercolonial, qui, selon lui, ferait encourir au pays d'énormes dépenses, et sur la question de la défense nationale où il affirmait qu'il y aurait le même danger.

" Je dis donc," s'écria dramatiquement Holton en terminant, " laissez le pays se saturer de ces discours. Si le pays ne voit pas alors le danger qui le menace par l'adoption du projet indigeste, prématuré et mal considéré de ces honorables messieurs, projet qui menace de plonger le Canada dans un abîme de dettes, et dans des difficultés et convulsions jusqu'ici inconnues sous notre régime constitutionnel, si imparfait que soit ce régime ; si, je le répète, le pays ne voit pas alors le danger qui le menace en parcourant ces discours, je ne veux pas dire que je vais désespérer de mon pays, car je ne désespérerai jamais de mon pays, mais je prévois pour mon pays une période de calamités et de tribulations comme il n'en a jamais connues jusqu'ici."

Les pronostics lugubres de Holton, qui témoignaient qu'en dépit de ses admirables qualités les hautes visions d'un grand homme d'Etat lui faisaient défaut, eurent peu d'effet sur les législateurs assemblés à cette occasion. La motion de Macdonald pour un ajournement du débat fut adoptée, et les discours, ainsi que le désirait Holton, allèrent devant le pays sans réponse. La déclaration de Holton eut cependant pour résultat de resserrer les rangs de l'opposition, et quand le débat fut repris ce fut le rival le plus formidable de Cartier qui engagea l'attention de la Chambre.

Le leader de l'opposition dans Québec et le grand adversaire de Cartier dans le mouvement de la confédération était Antoine-Aimé Dorion, dont le nom s'est déjà rencontré fréquemment dans ces pages. Dorion était alors dans sa quarante-septième année, trois ans plus jeune que Cartier, et il avait parcouru une carrière remarquable dans la vie publique, bien que la plus grande partie s'en fût passée dans l'opposition. Né à Sainte-Anne de la Pérade, comté de Champlain, en 1818, Dorion fut appelé au barreau du Bas-Canada en 1842, et il ne tarda pas à acquérir une grande célébrité dans sa profession, ayant été élu à trois reprises successives bâtonnier du district de Montréal. Il fit son entrée au parlement en 1854 comme représentant de Montréal, et il continua à être l'un des représentants de cette ville jusqu'en 1861, alors qu'il fut défait par Cartier. Après un intervalle de quelques mois il fut élu dans Hochelaga, qu'il représentait à l'époque où le projet de la confédération vint en discussion. Dès le premier jour où Dorion entra au parlement il prit une part proéminente aux débats, et il ne tarda pas à être reconnu comme le leader des rouges de Québec, ou libéraux avancés. Il se joignit à George Brown lors de la formation du cabinet Brown-Dorion, dans lequel il avait le portefeuille de procureur-général, qui était celui-là même de Cartier sous la précédente administration. Le cabinet Brown-Dorion n'ayant existé que quelques jours, Dorion eut peu de chance de montrer ce qu'il pouvait faire comme ministre. Dans l'administration Sandfield Macdonald-Sicotte il fut secrétaire provincial durant quelques mois, mais donna sa démission à la suite d'un différend d'opinion sur le chemin de fer Intercolonial, à la construction duquel il était obstinément opposé. Lors de la reconstruction du cabinet Macdonald-Sicotte, il entra de nouveau dans le ministère en remplacement de Sicotte, et le cabinet porta alors le nom d'administration Macdonald-Dorion. Dorion resta en fonctions jusqu'à la défaite du gouvernement, le 21 mars 1864, alors qu'il entra de nouveau dans l'opposition.

Les idées libérales de Dorion et son alliance avec George Brown, qui était considéré comme hostile à l'égard des Canadiens-Français, constituaient de sérieux obstacles pour le leader rouge dans le Bas-

Canada. C'était déjà assez d'être connu comme étant un rouge, mais être affiché partout comme le chef des rouges et l'allié de George Brown aurait été fatal à quiconque aurait voulu aspirer à devenir le chef politique du Bas-Canada. Les idées radicales de Dorion lui avaient naturellement aliéné les sentiments et l'appui du clergé catholique, et ce qu'il perdait à cet égard était à l'avantage de Cartier. Personnellement, Dorion était sous tous les rapports un adversaire digne de croiser le fer avec Cartier. Ses talents bien connus, ses manières courtoises et l'humour qui émaillait ses conversations se joignaient chez lui au caractère moral le plus élevé. Comme orateur, il excellait sous le rapport de la perfection de forme et de diction, et on a fort bien dit de lui qu'il n'avait aucun supérieur dans le parlement du Canada pour la facilité avec laquelle il parlait les deux langues. L'esprit de Dorion était essentiellement juridique, et bien que son langage fût toujours gracieux et facile il lui manquait le feu et l'imagination qui sont si nécessaires pour former un grand tribun populaire. Plus diplomate que Cartier et de manières moins rudes que ce dernier, ce qui faisait défaut à Dorion c'était le courage politique, l'optimisme et la ténacité invincible de dessein de Cartier, qui ne connaissait aucun obstacle insurmontable pour l'accomplissement de ses grands projets. Ses hautes qualités personnelles lui donnent droit au tribut décerné à sa mémoire par un autre grand Canadien, comme ayant été l'un des plus nobles, les plus purs et plus grands caractères que le Canada ait jamais produits. [1]

Il ne faut pas oublier que Dorion n'était pas opposé au principe de la confédération. Il croyait seulement que le projet en était prématuré. Bien qu'il ait préconisé comme remède aux difficultés existantes la substitution, pour l'union législative des provinces, d'une confédération du Haut et du Bas-Canada, au moyen de laquelle toutes les questions locales eussent été dévolues à la décision des législatures provinciales, avec un gouvernement central ayant le contrôle des questions d'intérêt commun ou général, il refusa d'emboîter le pas derrière Brown pour tenter de réaliser une plus grande confédération, et quand ce dernier projet fut proposé il s'affirma comme l'adversaire même de Cartier pour prendre la direction du mouvement dans Québec contre la confédération projetée. Le cours des événements a condamné Dorion et justifié Cartier. Mais l'on doit en toute justice donner à Dorion le mérite qui lui appartient pour la sincérité de ses vues qui, bien qu'en général mal ordonnées, n'étaient pas toutes illusoires.

Nous croyons qu'il importe, avant d'aller plus loin, de passer en revue les arguments de Dorion et des autres adversaires bas-canadiens

---

[1] Sir Wilfrid Laurier et Dorion.

de la confédération, tant pour des raisons de justice que parce que ces arguments reflétaient la pensée d'un très grand nombre de personnes dans la province de Québec, ce qui rendait encore plus formidable la tâche que Cartier avait assumée d'obtenir l'appui de sa province en faveur de la confédération. Ce fut à la séance du 16 février, à la reprise du débat, que Dorion prononça son réquisitoire contre la confédération devant la Législature du Canada-Uni. Il parla avec beaucoup de force après s'être préparé de longue main, et il fit ressortir tous les points de la discussion en présentant en détail les vues de l'opposition de Québec. Dès le début, il condamna la substitution d'une Chambre Haute, nommée par la Couronne, pour un Conseil Législatif électif, en alléguant que cela était de nature à restreindre l'influence et le contrôle du peuple sur la législature du pays, et il se refusa aussi à laisser engager le crédit et les ressources du pays pour la construction de l'Intercolonial, projet auquel il s'était toujours obstinément opposé. Parlant des difficultés constitutionnelles, il rappela qu'en 1856 il avait suggéré en Chambre, comme moyen de remédier aux difficultés, à une union législative une confédération des deux Canadas. Il croyait que, considérant les différentes confessions religieuses, les différences de langues, et les différentes lois qui régnaient dans les deux sections du Canada, le meilleur moyen de résoudre ces difficultés serait de laisser à un gouvernement général les questions de commerce, de monnaie, de banque, de travaux publics d'un caractère général, etc., et de remettre à la juridiction des législatures provinciales tous les sujets d'une nature locale. Quand le cabinet Brown-Dorion fut formé, il avait, disait-il, réitéré sa proposition pour une confédération des deux provinces. Il n'aurait jamais, cependant, déclarait-il, essayé de faire adopter une mesure semblable avant d'avoir obtenu au préalable le consentement de la majorité du Bas-Canada, et sans s'assurer que les gens de sa province étaient en faveur d'un semblable changement. Il croyait qu'une union fédérale des deux Canadas pourrait dans la suite être étendue à d'autres territoires, à l'est et à l'ouest, et qu'une semblable organisation permettrait parfaitement l'absorption d'autres territoires sans troubler en rien l'économie fédérale. Mais cela ne signifiait pas, ajoutait Dorion, qu'il eût jamais été en faveur d'une confédération avec les autres provinces britanniques. Au contraire, il avait toujours été opposé à cette idée, dans la persuasion où il était qu'une confédération ne pouvait être qu'une cause de trouble et d'embarras, qu'il n'y avait pas de relations commerciales ni sociales entre les provinces qu'on se proposait d'unir, et que dans les conjonctures rien ne pouvait justifier cette union. Il ne voulait pas dire cependant qu'il serait toujours opposé à cette confédération, car les régions désertes qui s'étendaient entre les provinces maritimes et le Canada pouvaient

un jour se peupler, et alors les relations de commerce pouvaient s'accroître jusqu'au point de rendre la confédération désirable.

La confédération qu'il désirait, ajoutait Dorion, était une confédération réelle, accordant les pouvoirs les plus étendus aux gouvernements provinciaux et seulement une autorité déléguée au gouvernement général. Son projet à cet égard, déclarait-il, différait en totalité de celui que l'on proposait, qui donnait tous les pouvoirs au gouvernement central et ne réservait aux législatures provinciales que la plus petite part possible de liberté d'action. Suivant lui, les autorités du Grand-Tronc étaient au fond de toutes ces machinations de confédération. Le Grand-Tronc avait, déclarait-il, suggéré cela comme le plus sûr moyen de faire construire l'Intercolonial. Ce projet de confédération n'était pas imposé par aucune partie considérable de la population; il n'avait pas été soumis à la Chambre comme étant l'expression des vœux d'un grand nombre, et on ne l'avait pas non plus proposé comme étant une manifestation urgente quelconque de l'opinion publique. C'était tout simplement, selon lui, un expédient imaginé par certaines gens qui se trouvaient aux prises avec des difficultés d'où ils voulaient coûte que coûte sortir. C'était aussi là, selon lui, la meilleure mesure qui eût jamais été soumise au parlement pour accroître la puissance du parti conservateur, et il s'opposait tout particulièrement à une Chambre Haute nominative qu'il déclarait avoir été imposée aux délégués de la province de Québec par les provinces maritimes. La méthode adoptée dans la circonstance, maintenait-il, était tout simplement aux fins d'assurer la prépondérance des conservateurs, et il prétendait qu'en se basant sur la moyenne de quinze ou vingt ans que chaque membre de la Chambre Haute resterait en fonctions il faudrait un siècle avant que la physionomie en fût changée. En ce qui concernait la génération de l'époque et la suivante, le Conseil Législatif ou le Sénat, déclarait-il, serait contrôlé par l'influence des conservateurs. En s'en tenant à trois pour cent pour le chiffre moyen des décès par année, il estimait qu'il faudrait près de trente ans avant qu'un changement dans le caractère de la majorité de la Chambre Haute pût se produire, même en supposant que tous les nouveaux membres eussent été recrutés dans les rangs des libéraux. Il en résulterait donc, disait-il, que la Chambre Haute se trouverait en état, en vertu de la constitution, de mettre obstacle à toutes les mesures de réforme qui étaient désirées par le parti libéral.

Dorion soutenait que toutes ces dispositions avaient été introduites afin d'être agréable aux provinces maritimes, et que le gouvernement s'était engagé à faire adopter le projet sans amendement. S'il ne s'était agi que des deux Canadas, disait Dorion, la proposition émise pour une Chambre Haute n'aurait eu aucune chance d'être adoptée,

car il n'y avait pas encore longtemps que la Chambre Haute, par une majorité écrasante, avait voté en faveur de la substitution d'une Chambre Haute élective plutôt que nominative. Dorion prédisait qu'un conflit s'élèverait inévitablement entre les deux Chambres. La Chambre Haute, faisait-il observer, se trouverait être un corps parfaitement indépendant, car les membres en étaient nommés à vie. Combien de temps un semblable régime durerait-il avant d'amener une collision entre les deux branches de la Législature ? En supposant que la Chambre Basse serait en grande partie libérale, combien de temps se soumettrait-elle à une Chambre Haute nommée par des administrations conservatrices, qui auraient tiré avantage de leur force numérique temporaire? Quant au projet en général, Dorion le déclarait absurde du commencement à la fin. " Les instincts de ces honorables messieurs de la droite," fit remarquer le chef rouge, " soit qu'il s'agisse de l'honorable procureur-général de l'Est (Cartier), ou de l'honorable procureur-général de l'Ouest (John A. Macdonald), les conduisent à ceci : Ils s'imaginent que le pouvoir de la Couronne s'accroîtra en puissance, au plus grand détriment du peuple, si la chose est possible, et cette constitution est un spécimen de leur savoir-faire. Avec un gouverneur-général nommé par la Couronne, avec des gouverneurs provinciaux aussi nommés par la Couronne, avec des conseillers législatifs dans la législature générale et dans toutes les provinces nommés par la Couronne, nous allons avoir la constitution la plus anti-libérale dont on ait jamais entendu parler en aucun pays doté d'un gouvernement constitutionnel."

Dorion tournait en ridicule l'argument que la confédération était nécessaire afin d'assurer un meilleur mode de défense pour le pays. Tout en maintenant qu'il leur fallait tout mettre en œuvre pour protéger le pays, ils n'étaient pas forcés de se ruiner en prévision d'une invasion supposée qu'ils ne pourraient pas repousser, même avec l'aide de l'Angleterre. Les batailles du Canada, déclarait Dorion, ne pouvaient pas être livrées sur les frontières mais sur la haute mer et après des grandes villes de la côte de l'Atlantique, et ce ne serait rien moins qu'une folie d'épuiser leurs ressources en dépensant quinze à vingt millions de dollars par année pour lever une armée de 50,000 hommes afin de résister à une invasion du pays. Ce que le Canada avait de mieux à faire était de se tenir coi, et de ne donner aucun prétexte de guerre. Si la guerre devait surgir entre le Canada et les Etats-Unis, et même si le Canada n'était aucunement en faute, ils aideraient l'Angleterre à remporter la victoire, mais en attendant il était absolument inutile de lever ou d'entretenir rien qui pût ressembler à une armée permanente quelconque.

Dorion en était arrivé à ce point de son discours lorsque John A. Macdonald s'interposa avec cette question: " Mon honorable ami me permettra-t-il de lui demander comment nous allons pouvoir aider l'Angleterre à combattre sur mer si nous n'avons pas de marine ? " A quoi Dorion fit la réponse suivante: " L'honorable député de Peterborough a dit l'autre jour, et, je crois, avec infiniment de raison, que la place de nos milices était derrière les fortifications de nos places fortes, où elles pourraient compter pour quelque chose et sauraient se rendre utiles. Il n'y a aucun doute de cela."

Une autre particularité très répréhensible du projet était, selon Dorion, celle qui avait trait au contrôle du gouvernement général sur tous les actes des législatures provinciales. Le fait que le gouvernement général était investi du pouvoir de veto sur les actes des législatures serait, selon lui, une grande source de danger. Les responsabilités financières des deux Canadas se trouveraient considérablement accrues pour avantager les provinces maritimes. Bien plus, le projet proposait une union non seulement avec la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince-Edouard et Terreneuve, mais en outre avec la Colombie-Britannique et l'Ile de Vancouver, et il croyait savoir que des dépêches étaient arrivées pour annoncer que des résolutions avaient été adoptées dans la Législature de la Colombie-Britannique pour demander admission immédiate dans la nouvelle confédération. Selon lui, il était absolument burlesque de parler d'un projet de défense d'une confédération s'étendant de Terreneuve à l'Ile de Vancouver, sans aucune communication sur des milliers de milles, sauf par voie des Etats-Unis ou par le Cap Horn.

CARTIER : — " Un chemin de fer transcontinental doit être construit."

DORION : — " Parfaitement, je suppose que c'est là une autre nécessité de confédération qu'il va nous falloir bientôt envisager, c'est-à-dire quelque prolongement occidental du Grand-Tronc pour le plus grand bénéfice de Watkin & Compagnie, de la nouvelle Compagnie de la Baie d'Hudson."

Il était évident, d'après ce qui avait déjà transpiré, ajoutait Dorion, que l'intention était de former éventuellement une union législative de toutes les provinces. Les gouvernements provinciaux, en outre du gouvernement général, se trouvaient être si onéreux qu'une bonne majorité de la population ferait appel au gouvernement impérial pour demander l'union législative. Il avertissait ses auditeurs que le Bas-Canada n'accepterait jamais une union législative. " Il peut se faire," disait-il, " que le peuple du Haut-Canada soit d'opinion qu'une union législative serait très désirable. Mais je puis assurer à ces messieurs que les Canadiens-Français sont attachés à leurs insti-

tutions par des liens assez forts pour frustrer toute tentative de les leur enlever par un pareil moyen. Ils ne consentiront jamais, pour aucune considération quelconque, à changer leurs institutions religieuses, leurs lois et leur langue. Un million d'habitants peuvent ne pas avoir une grande importance aux yeux du philosophe qui entreprend dans le silence de son cabinet de rédiger une constitution. Il peut être d'avis qu'il vaudrait mieux qu'il n'y eût qu'une seule religion, une seule langue et un seul code, et il se met à l'œuvre pour créer des institutions qui pourraient produire l'état de choses qu'il désire. Mais l'histoire de tous les pays démontre que la force même des baïonnettes n'a jamais réussi à opérer de tels changements... Je sais que la population protestante du Bas-Canada craint que, même avec les pouvoirs restreints laissés aux gouvernements provinciaux, ses droits ne soient pas protégés. Alors, comment peut-on espérer que le Bas-Canada puisse anticiper des résultats plus favorables du gouvernement général, auquel on doit accorder des pouvoirs si immenses sur les destinées de cette partie du pays ? L'expérience démontre que les majorités sont toujours agressives, et il n'en saurait être non plus autrement dans le cas actuel."

Dorion prétendait ne voir dans tout le projet de la confédération qu'un autre projet de chemin de fer pour le seul bénéfice de quelques particuliers. Il condamnait aussi tout ce qui avait trait dans la mesure au chemin de fer Intercolonial, en alléguant qu'il serait souverainement imprudent de se lancer dans la construction de ce chemin de fer sans savoir ce qu'il devait coûter ni quel serait le tracé qu'il faudrait adopter. Mais, en ne tenant nul compte de la construction de l'Intercolonial, tout cela, disait-il, était encore pire que le chemin de fer même et l'on devait fortement s'y opposer. Indépendamment de diverses autres considérations, la seule question des dépenses devait faire rejeter ce projet par les représentants du peuple. Dorion soutenait aussi que les constitutions provinciales formaient tout autant partie essentielle du projet que la constitution générale, et que toutes deux auraient dû en même temps être soumises à la Chambre. Le peuple du Canada, disait encore Dorion, ne comprenait pas le projet, et il était nécessaire de savoir ce qu'il pensait de tout cela. "Je me bornerai à ajouter," disait-il en terminant, "que pour les raisons que j'ai si imparfaitment exposées je crains fortement que le jour où cette confédération sera adoptée ne soit un jour néfaste pour le Canada. Ce jour, je le crains bien, devra figurer dans l'histoire de notre pays comme ayant eu une influence malheureuse et fatale sur l'énergie du peuple du Haut et du Bas-Canada, car jamais, je crois, la Chambre a-t-elle eu encore à considérer un projet aussi mal conçu, et s'il devait jamais être adopté sans la sanction du peuple le pays aura plus d'une occasion de le regretter."

Combien étrange nous paraît aujourd'hui ce réquisitoire de Dorion contre la confédération! Cependant, dans le temps où ces paroles étaint prononcées elles ne semblaient pas si singulières ; au contraire, elles trouvaient un écho chez un grand nombre, car l'avenir inspirait alors beaucoup de craintes, et il n'y avait que quelques hommes aux vues larges comme George-Etienne Cartier qui prévoyaient le grand avenir assuré à la confédération. Dorion n'était pas seul à avoir des appréhensions quant aux effets du projet sur les destinées du peuple du Bas-Canada. Que la confédération ait pu alors s'effectuer a été dû, ainsi qu'on l'a fort bien fait observer, à l'abnégation et à la science du gouvernement de quelques grands hommes. Il n'existait pas même dans Ontario ou Québec aucun enthousiasme populaire pour la chose, et dans les provinces maritimes le sentiment y fut d'abord décidément hostile. Il n'y a donc pas le moindre doute que Dorion croyait sincèrement que son opposition était justifiable.

Dorion fut fortement secondé dans son attitude par plusieurs membres de son propre parti. Henry-Gustave Joly, député de Lotbinière, qui prit la parole après Dorion, exprima énergiquement son manque de confiance dans toutes les confédérations, les condamnant pour leur instabilité et leur tendance à causer des guerres et des commotions intestines. Il était d'avis que la confédération projetée, bien loin de réaliser l'union, serait au contraire un moyen de désunion et de dissension. " Quand les différentes provinces," faisait observer Joly, " se réuniront dans le parlement fédéral comme en champ clos, quand elles auront contracté l'habitude de lutter les unes contre les autres, dans les efforts qu'elles feront pour faire prévaloir leurs propres intérêts de natures si diverses et si incompatibles, et quand la répétition de ces luttes incessantes aura engendré pour résultat inévitable la jalousie et la haine, nos sentiments à l'égard des autres provinces ne seront plus les mêmes, et si un grand danger devait jamais s'élever où notre salut dépendrait de notre condition de nation unie, on s'apercevra peut-être alors que notre union fédérale aura été le signal de notre désunion."

Mais c'est parce qu'il croyait que la confédération projetée serait fatale à la nationalité canadienne-française que Joly s'y opposait le plus énergiquement. Il accusa ouvertement Cartier de trahison envers ses compatriotes et d'avoir sacrifié la nationalité canadienne-française. " Je me demande sérieusement," s'écriait Joly en terminant, " où sont donc alors les aspirations des Canadiens-Français ! Je m'étais toujours imaginé, et même je m'imagine encore, que ces aspirations se concentrent sur un seul point : le maintien de leur nationalité en tant qu'égide destinée à la protection des institutions qui leur sont si chères. Durant tout un siècle, ce fut toujours là le grand objectif

des Canadiens-Français. Dans leurs longues années d'adversité, ils se sont avancés pas à pas vers le but convoité. Et quels progrès n'ont-ils pas réalisés ? Quelle est aujourd'hui leur situation? Ils sont maintenant près d'un million, et ils n'ont plus à craindre, pour peu qu'ils soient fidèles à eux-mêmes, le sort de la Louisiane, qui ne contenait pas autant d'habitants, quand elle fut vendue par Napoléon aux Etats-Unis, que le Canada n'en contenait en 1790. Un peuple de près d'un million ne disparaît pas aisément, surtout quand c'est lui qui détient le sol. Notre nombre s'accroît rapidement, de nouveaux townships s'ouvrent dans toutes les directions et sont tout aussitôt peuplés par des colons industrieux.... Nous possédons tous les éléments d'une nationalité Il n'y a encore que quelques mois à peine nous nous avancions d'un pas ferme vers la prospérité, satisfaits du présent, et confiants dans l'avenir du peuple canadien-français. Puis soudain voici que le découragement, qui ne nous avait jamais abattu dans l'adversité, prit possession de nous; nos aspirations ne sont plus maintenant que de vains rêves, l'œuvre de tout un siècle va se perdre ; il va nous falloir abandonner notre nationalité et en adopter une nouvelle, plus grande et plus noble que la nôtre, nous dit-on, mais tout de même ce ne sera plus la nôtre. Et pourquoi cela ? Parce que c'est là notre destin inévitable, contre lequel il ne nous sert à rien de nous rebeller. Mais n'avons-nous pas déjà lutté contre la destinée quand nous étions plus faibles que nous le sommes maintenant, et n'avons-nous pas alors triomphé ? Ne donnons pas à l'univers le triste spectacle d'un peuple abandonnant volontairement sa nationalité. Et ce n'est pas non plus ce que nous avons l'intention de faire."

" En résumé," déclarait Joly en terminant, " je m'oppose au projet de la confédération, d'abord comme Canadien, sans distinction d'origine, et ensuite comme Canadien-Français. De l'un ou l'autre point de vue, je considère ce projet comme une erreur fatale, et à titre de Canadien-Français je prie mes compatriotes de se rappeler qu'ils ont entre les mains un héritage précieux sanctifié par le sang de leurs pères et que c'est leur devoir de le transmettre intact à leurs enfants comme ils l'ont reçu."

Tels étaient les sinistres effets que Joly croyait que la confédération aurait sur les destinées des Canadiens-Français. Les arguments invoqués par Dorion et Joly furent repris par d'autres représentants du Bas-Canada, J.-B.-E. Dorion, de Drummond et Arthabaska, frère du leader rouge, orateur puissant et éloquent, surnommé " l'Enfant terrible " des hustings, Félix Geoffrion de Verchères, Maurice Laframboise de Bagot, et J.-X. Perrault de Richelieu. Ces divers orateurs exposèrent que la réunion de la Conférence de Québec n'avait jamais été autorisée par le peuple, que la conférence n'avait pas le

droit de s'arroger le pouvoir d'apporter un changement radical à la constitution politique du pays, que les méthodes adoptées par la conférence étaient répréhensibles, que les provinces maritimes possédant la majorité des voix étaient en mesure d'exiger le plus de concessions, et que le plus grand nombre des compromis avaient été faits en leur faveur. Le projet de la confédération, disait-on encore, n'était pas en réalité une union fédérale, mais une union législative concentrant tous les pouvoirs entre les mains du gouvernement fédéral, alors que la faiblesse, l'insignifiance et en réalité l'annihilation seraient le sort des gouvernements provinciaux. Les adversaires de la confédération prétendaient aussi voir dans la mesure un projet qui, loin de supprimer les difficultés existantes, ne ferait au contraire que les multiplier. En outre, disait-on, la constitution projetée était défectueuse sous bien des rapports, parce qu'elle enlevait au peuple des droits qu'il avait toujours possédés, entre autres celui d'élire les représentants de la Chambre Haute.

D'autres arguments contre la mesure étaient que les législatures provinciales n'auraient qu'un semblant de pouvoir et d'autorité, que de graves difficultés se produiraient inévitablement en ce qui concernait les pouvoirs réunis qui étaient conférés à divers égards au gouvernement fédéral et aux gouvernement provinciaux, que les gouverneurs ne seraient plus que des instruments entre les mains du gouvernement fédéral, que par le droit de veto concédé aux gouverneurs toute législation locale ne serait plus qu'une plaisanterie, que les arrangements financiers projetés étaient défectueux, qu'il n'y avait aucune nécessité ni utilité d'une confédération au point de vue commercial, qu'au lieu d'accroître les moyens de défense du pays la confédération serait plutôt une source de danger et de faiblesse, et que le parlement existant n'avait pas le droit de changer la constitution du pays, ainsi qu'on projetait de le faire, avant d'avoir obtenu la sanction du peuple.

Les adversaires du projet trouvaient aussi à redire parce qu'il était pourvu à la construction de l'Intercolonial, et parce qu'il était proposé de garantir l'exécution de tous les engagements contractés à l'égard du gouvernement impérial par les diverses provinces à venir jusqu'à la confédération, en ce qui concernait la défense du pays. Mais c'était surtout au sujet des effets anticipés sur l'avenir du Bas-Canada et du peuple canadien-français que les adversaires de la mesure se montraient le plus résolus. Ces irréconciliables soutenaient que le projet menaçait l'autonomie du Bas-Canada et le mettait à la merci d'un parlement composé en grande partie de membres de langue anglaise, et que la confédération porterait un coup mortel à la nationalité canadienne-française, et aurait éventuellement pour résultat la perte de leur langue, de leurs institutions et de leurs lois, qui n'avaient pu

être conservées qu'au prix de tant d'épreuves et de sacrifices. "Je dois dire," s'écriait J.-B.-E. Dorion, "que ce projet de confédération alarme vivement le peuple du Bas-Canada. Les Canadiens-Français mettraient ici en péril tout ce qui leur est cher, même leur nationalité, et ils ne gagneraient absolument rien au change."

Cartier lui-même ne fut pas ménagé par les adversaires de la mesure. Il fut accusé d'avoir sacrifié les intérêts de ses compatriotes, et d'avoir fait sa soumission à George Brown, que l'on représentait comme l'ennemi invétéré des Canadiens-Français, et comme ayant favorisé la confédération pour en tirer des honneurs et des émoluments personnels. Joly ne fut pas le seul à dénoncer violemment le grand leader du Bas-Canada. Laframboise, après avoir exposé au long les dangers qu'il prévoyait pour les Canadiens-Français, terminait son discours par une véhémente attaque contre Cartier. "Le procureur-général du Bas-Canada," s'écriait Laframboise, "recevra sa récompense et sera créé baronnet, s'il peut réussir à faire adopter sa mesure de confédération, qui est si ardemment désirée en Angleterre. Pour ma part, je ne lui envie pas sa récompense, mais il m'est inpossible de voir avec satisfaction les efforts qu'il tente pour l'obtenir au moyen d'une mesure de confédération que je crois devoir être fatale aux intérêts du Bas-Canada."

La position que les Canadiens-Français se trouveraient occuper dans l'arène parlementaire fut aussi un sujet qui engagea l'attention de quelques-uns des adversaires de la mesure. J.-X. Perrault, de Richelieu, dans un long discours couvrant toute l'histoire constitutionnelle du Bas-Canada, exposa comme quoi les Canadiens-Français, se trouvant en grande minorité dans le parlement fédéral, se verraient forcés d'être continuellement sur la brèche pour la défense de leurs droits et libertés politiques. Les représentants canadiens-français, étant relativement si peu nombreux dans le parlement fédéral, seraient dans la nécessité d'agir ensemble comme un seul homme afin de maintenir leur influence, et cela aurait inévitablement pour résultat d'amener d'autre part l'union de l'élément anglais afin d'essayer de les vaincre et de les écraser. "C'est précisément parce que j'appréhende une pareille lutte fratricide," s'écriait le député de Richelieu, "que je ne puis pas approuver une constitution qui ne nous garantit pas nos droits politiques et dont le fonctionnement aura nécessairement des conséquences désastreuses pour notre race."

Un seul député conservateur de la suite de Cartier dans la législature crut devoir se séparer de son chef sur cette grande question de la confédération. Henri-E. Taschereau, député du comté de Beauce, élu comme partisan du gouvernement, déclara qu'il se voyait forcé en cette occasion de se séparer de ses amis politiques sur cette

question parce que rien n'avait encore pu le persuader que la constitution projetée contenait suffisamment de garanties pour protéger les droits des Canadiens-Français. Il croyait que si le peuple était consulté il se montrerait encore plus hostile à la confédération qu'il ne l'avait encore été à aucune autre mesure. En décidant de changer la constitution du gouvernement sans consulter le peuple, les représentants, disait-il, excédaient leurs pouvoirs. L'une des clauses auxquelles Taschereau s'opposait le plus était celle où il était pourvu à l'établissement d'une Cour fédérale d'Appel. La Confédération, selon lui, n'était qu'un acheminement vers l'union législative, et même il était persuadé qu'elle serait convertie en une union législative avant peu d'années. " Je ne saurais dire," s'écriait en terminant le député de la Beauce, " que nos descendants nous seront reconnaissants pour leur avoir facilité les moyens de faire partie de l'immense empire des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Au contraire, on s'apercevra bientôt que cette confédération est la ruine de notre nationalité dans le Bas-Canada, et le jour où l'on votera cette constitution on donnera le coup de mort à notre nationalité qui commençait à prendre racine sur cette terre de l'Amérique Britannique du Nord."

Alors que les députés de l'opposition dans le Bas-Canada dénonçaient la confédération en Chambre, ses adversaires n'avaient pas été inactifs dans cette partie du pays. Avec Dorion à leur tête, qui avait publié un violent manifeste contre le projet, les adversaires de la confédération dans le Bas-Canada ouvrirent une campagne active tant sur les hustings que dans la presse contre l'union projetée. Des réunions publiques eurent lieu en divers comtés, réunions où le projet fut dénoncé et où l'on exigea l'appel au peuple. Des pétitions mises en circulation se couvrirent de nombreuses signatures, pour protester contre l'adoption de la mesure avant que le peuple eût fait connaître ses désirs à ce sujet. Dans la presse, la bataille faisait rage. " L'Union Nationale," sous la direction de Médéric Lanctôt, de Montréal, faisait preuve d'une violence toute particulière dans ses attaques contre le projet et contre Cartier personnellement. Lanctôt était secondé par un groupe de collaborateurs de talent, y compris des hommes bien connus comme L.-A. Jetté, par qui Cartier devait être subséquemment défait dans Montréal-Est, D. Girouard, H.-F. Rainville, J.-X. Perrault, J.-M. Loranger et L.-O. David. On alléguait dans ces attaques que la confédération n'était que la réalisation d'un plan mûri depuis longtemps pour mettre le Bas-Canada sous la domination et l'influence de la majorité anglaise ; que le gouvernement fédéral étant suprême et possédant pour ainsi dire le contrôle sur les gouvernements provinciaux, la confédération était tout simplement une union législative déguisée ; que le nombre des représentants de Québec dans le par-

lement fédéral étant fixe, la province se trouverait à la merci d'une majorité qui augmenterait continuellement dans le parlement fédéral, et qui finirait par écraser la représentation canadienne-française ; que la langue française, submergée dans un parlement dont les trois quarts ne la comprendraient pas, finirait par disparaître ; que les députés de langue anglaise, divisés sur certaines questions, s'uniraient toujours chaque fois que s'élèverait un conflit national ou religieux ; et enfin que l'influence des autres provinces finirait par atteindre un tel point qu'elle serait fatale au Bas-Canada. Dans un manifeste public, Charles Laberge, l'un des membres les plus en vue et les plus respectés du parti rouge, déclara, en tant que somme et substance de l'opposition à la mesure, que l'effet du nouveau régime admettant d'autres provinces serait de donner au Bas-Canada trois ou quatre ennemis au lieu d'un. Ce que les adversaires du projet demandaient le plus obstinément c'était un appel au peuple, en invoquant qu'il serait absolument injustifiable d'effectuer une semblable révolution politique sans consulter le pays. Bien que ces adversaires fussent en minorité, ils suppléèrent au nombre par l'énergie et l'activité avec laquelle ils conduisirent leur campagne d'opposition durant l'automne de 1864 et l'hiver de 1865. Cartier était surtout la cible de leurs attaques. Il était représenté sur les hustings, dans la presse, et dans les caricatures politiques du temps comme sacrifiant sa province et détruisant la nationalité canadienne-française par ses efforts pour faire entrer le Bas-Canada dans la confédération. Une de ces caricatures le représentait vendant à l'enchère les comtés du Bas-Canada. Un homme moins énergique que Cartier aurait certainement fini par céder devant une opposition qui s'était faite si déterminée. Mais Cartier n'était pas de ceux qui pouvaient fléchir devant une opposition quelconque, si formidable fût-elle. Même, en réalité, toutes ces attaques ne servaient qu'à le stimuler davantage dans son dessein et à le déterminer encore plus à mener son œuvre jusqu'au bout. Il avait mis la main à la charrue et il n'y avait plus maintenant pour lui à revenir en arrière.

CHAPITRE XIII

ADOPTION DE LA CONFEDERATION

MALGRÉ l'opposition déterminée offerte à la mesure de la confédération dans le Bas-Canada, Cartier, ayant énoncé au long devant le parlement les raisons qu'il avait pour appuyer le projet, attendit le cours des événements avec sa eonfiance habituelle. On a fort bien dit de lui que, parmi tous les grands promoteurs du mouvement de la confédération, il était le plus optimiste. Aucun obstacle ni aucun revers ne pouvait l'abattre ni le faire dévier en quoi que ce fût de la voie qu'il s'était déterminé à suivre jusqu'au bout.

Au cours des mémorables débats qui se poursuivirent alors en Chambre, Cartier adressa la parole plusieurs fois, ses remarques portant surtout sur l'explication des dispositions de la mesure ou sur la réfutation des attaques que cette mesure avait soulevées. Quelques inquiétudes furent exprimées par les représentants de la minorité anglaise dans Québec que les intérêts de cette minorité pourraient être mis en danger sous la confédération. Cartier exposa clairement que non seulement c'était son désir que les droits de ses compatriotes fussent sauvegardés, mais qu'il entendait bien aussi que la minorité anglaise de Québec ne devait souffrir aucune injustice. A cet égard il donna la preuve la plus positive de l'esprit élevé de justice qui l'animait. Répondant au colonel Haultain, député de Peterboro, qui avait exprimé des craintes quant à la condition où se trouverait à l'avenir la minorité anglaise du Bas-Canada, Cartier montra que ces craintes étaient en grande partie purement chimériques. " La minorité protestante dans le Bas-Canada," disait-il, " a toujours vécu en harmonie non seulement avec les catholiques en général, mais aussi avec le clergé catholique ; et au nom des protestants du Bas-Canada, de la majorité d'entre eux du moins, je puis déclarer qu'ils sont assez bien convaincus de notre libéralité pour ne ressentir aucune crainte de notre part à cet égard."

" Comme on le sait fort bien," ajoutait Cartier en réponse à une interruption, " j'ai déjà fourni une longue carrière politique, et toujours j'ai pris fait et cause, lorsque je la savais attaquée, pour la hiérarchie catholique du Bas-Canada ; mais d'autre part je me suis toujours efforcé de maintenir les droits de la minorité protestante, et c'est à cela que je dois d'avoir toujours eu sa confiance."

Le colonel Haultain ayant exprimé sa conviction que Cartier s'opposerait à tout ce qui pourrait ressembler à une oppression de la population protestante du Bas-Canada, et qu'il s'en tiendrait fidèlement aux assurances qu'il avait données au sujet des amendements de la loi d'éducation garantissant les droits éducationnels de la minorité, Cartier lui répliqua tout aussitôt: " L'exécution de ces engagements me sera d'autant plus facile que le clergé catholique du Bas-Canada et les catholiques de cette partie du pays n'ont jamais songé un seul instant à opprimer leurs concitoyens protestants."

Cartier fut encore plus catégorique dans la réponse qu'il fit à certaines observations de William H. Webb, député de Richmond et Wolfe. Le leader canadien-français avait fait observer qu'il savait parfaitement que de grands efforts avaient été tentés pour créer de l'appréhension et de la méfiance parmi la minorité protestante du Bas-Canada. " Mais," ajouta Cartier, " je réitère maintenant ce que j'ai déjà déclaré en cette Chambre, comme catholique et en ma qualité de membre du gouvernement du Canada: quand la mesure établissant le gouvernement provincial du Bas-Canada sera prise en considération par ce parlement, elle sera telle qu'elle donnera satisfaction à la minorité protestante du Bas-Canada."

Que Cartier ait été fidèle à ses engagements, les événements qui suivirent le démontrent suffisamment. Qu'il était justifiable de prendre la défense de l'esprit de libéralité et de tolérance de ses compatriotes, et que les représentants de la minorité anglaise dans Québec reposaient en lui la confiance la plus absolue, fut aussi suffisamment démontré par le tribut remarquable rendu aux Canadiens-Français et à Cartier personnellement durant la discussion par l'un des représentants les plus éminents de la minorité de langue anglaise du Bas-Canada. " Je suis pleinement persuadé," déclara alors John Rose, " que dans la conduite passée de la majorité du Bas-Canada il n'y a rien qui puisse justifier la minorité d'envisager l'avenir avec appréhension, car je dois rendre à mon honorable ami (Cartier) la justice de reconnaître que dans tout le cours de sa vie publique il n'y a jamais eu un seul acte de sa part, soit en matière exécutive, administrative ou législative, qui soit entaché de mesquinerie, d'intolérance ou de bigoterie. Si j'affirme cela, c'est afin d'exprimer la confiance où je suis qu'en toute circonstance où il pourra à l'avenir manifester sa volonté il n'y aura jamais la moindre bigoterie ni mesquinerie, et je sais que la confiance que je repose en lui à cet égard est partagée par un très grand nombre en cette Chambre et par tout le pays." Peu d'hommes publics, en vérité, ont jamais reçu un plus beau tribut d'hommages.

Une chose qui offre ici un grand intérêt c'est de savoir comment Cartier considérait la situation en laquelle se trouverait la représenta-

tion canadienne-française dans le parlement fédéral de l'avenir. Evidemment, il ne paraissait aucunement redouter que les représentants de Québec courraient risque de se voir frustrer de leur part légitime d'influence parce qu'ils seraient alors décidément en minorité. Il avouait franchement qu'advenant qu'il s'élèverait une opposition déraisonnable aux demandes des Canadiens-Français, le seul recours de ces derniers serait alors de précipiter la chute du gouvernement en lui retirant leur appui.

En réponse à une interpellation de John Sandfield Macdonald qu'il se trouverait en minorité dans le gouvernement fédéral, Cartier répondit: " Est-ce qu'il n'en est pas ainsi maintenant, en ce qui concerne la nomination des juges ? Et cependant, quand je propose la nomination d'un juge pour le Bas-Canada, n'est-il pas nommé ? Est-ce que l'honorable député de Cornwall (J. S. Macdonald), quand il était ministre, a jamais cherché à s'immiscer dans les nominations recommandées par l'honorable député d'Hochelaga (Dorion) ? Aujourd'hui, quand il faut nommer un juge en chef ou un juge puîné pour le Bas-Canada, je me trouve entouré de collègues dont la majorité est anglaise et protestante ; mais est-ce que cette majorité ose mettre obstacle à mes recommandations ? Non, pas plus que nous, Bas-Canadiens, nous nous permettrions de mettre obstacle aux recommandations de mon honorable ami le procureur-général du Haut-Canada, en ce qui concerne les nominations dans le Haut-Canada. Il y aura dans le gouvernement fédéral un leader pour le Bas-Canada. Eh bien, croyez-vous que les autres ministres s'aviseront d'intervenir ou de le gêner en ce qui concerne les nominations qu'il pourrait avoir à faire ? On me dit que je serai en minorité. Mais je le suis aujourd'hui, et cela depuis huit ans.

M. Geoffrion :— Vous avez l'égalité entre les deux provinces,

M. Cartier :— Oui, nous avons l'égalité, mais pas comme race ni comme religion. Quand un leader du Bas-Canada aura soixante-cinq représentants pour l'appuyer, et qu'il pourra disposer d'une majorité des Canadiens-Français et des Anglais du Bas-Canada, ne pensez-vous pas qu'il pourrait renverser le gouvernement si ses collègues s'opposaient à ses recommandations ? C'est là notre garantie. Actuellement, si l'on me faisait une opposition déraisonnable j'aurais le remède tout prêt, celui de me retirer et de précipiter par là même la chute du gouvernement. Il en sera de même dans le gouvernement fédéral.

M. Dorion :— Mon honorable ami pourra alors se retirer tout à son aise, car il y aura alors assez de ministres anglais pour pouvoir se passer de lui. On acceptera sa démission et personne ne s'en souciera."

Cartier, cependant, n'en persista pas moins à croire que l'esprit d'équité et de justice des ministres de langue anglaise des représentants anglais du parlement serait toujours assez puissant pour assurer franc jeu à la représentation canadienne-française dans le parlement fédéral, bien qu'elle serait en minorité.

Ce fut aussi au cours de ces mémorables débats que Cartier et Macdonald déclarèrent explicitement que les mesures nécessaires avaient été prises pour garantir le maintien de la langue française. Dorion avait exprimé l'avis qu'il n'y avait aucune autre garantie pour la conservation de la langue des Canadiens-Français que la bonne volonté et le bon plaisir de la majorité. En réponse John A. Macdonald déclara catégoriquement que les délégués de chaque province, après avoir considéré la chose, avaient convenu que l'usage de la langue française constituerait l'un des principes sur lesquels la confédération devait être établie et que cet usage serait garanti par une loi du parlement impérial.

A cette déclaration de son collègue Cartier ajouta ce qui suit : " J'ajouterai à ce que vient de dire l'honorable procureur-général du Haut-Canada, qu'il fallait aussi protéger la minorité anglaise du Bas-Canada, en ce qui concerne l'usage de sa langue, parce que dans le parlement provincial du Bas-Canada la majorité serait composée de Canadiens-Français. Les membres de la conférence ont voulu que cette majorité ne pût pas décréter l'abolition de l'usage de la langue anglaise dans la législature du Bas-Canada, pas plus que la majorité anglaise de la législature fédérale ne pourra le faire pour la langue française. J'ajouterai aussi que l'usage des deux langues sera garanti dans l'Acte Impérial basé sur ces résolutions." Ainsi donc, Cartier et Macdonald énonçaient ici en des termes parfaitement clairs que la confédération serait établie sur le principe de l'égalité parfaite entre les deux grandes races du pays.

Durant le temps que se poursuivait la discussion sur la confédération dans le parlement canadien, la nouvelle arriva du Nouveau-Brunswick dans les premiers jours de mars que le gouvernement de cette province, qui s'était rallié au projet, avait été défait aux élections. Ce revirement se trouvait décidément décourageant pour les défenseurs de la confédération dans le parlement canadien, et d'un autre côté l'opposition l'accueillit avec une satisfaction évidente car elle y voyait la justification de sa prétention que le peuple était opposé au projet. Dorion manifesta ouvertement sa joie du cours des événements dans les provinces maritimes, qu'il acceptait comme une approbation de son attitude. " L'honorable procureur-général du Bas-Canada," faisait observer le chef rouge, " affirme que le projet de confédération a obtenu le consentement des gouvernements de toutes

les provinces. Mais où sont maintenant ces gouvernements ? Où est le gouvernement du Nouveau-Brunswick? Où est le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard? En ce qui concerne le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, il s'est engagé à soumettre le projet à la considération de la législature, mais chacun sait fort bien qu'il n'ose pas le faire et encore moins en appeler au peuple à ce sujet. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse se montre en cela plus sage que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, et je saisis cette occasion d'adresser mes félicitations au gouvernement du Canada pour le bon sens dont il fait preuve en suivant ici l'exemple de la Nouvelle-Ecosse, c'est-à-dire en s'abstenant de faire appel au peuple sur cette question. Ces honorables messieurs ont montré à cet égard plus de clairvoyance que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, en refusant de donner au peuple l'occasion de se prononcer sur ce projet, car les pétitions adverses qui continuent d'affluer démontrent d'une manière concluante que le Bas-Canada, dans tous les cas, est presque unanimement adverse au projet, et qu'un appel à ses sentiments aurait, en ce qui concerne les membres de l'administration du Bas-Canada, le même résultat que celui que déplorent les membres du gouvernement du Nouveau-Brunswick."

A une séance subséquente, Dorion déclara que les nouvelles du Nouveau-Brunswick avaient fait perdre à la question de la confédération beaucoup d'intérêt, et que chacun était maintenant convaincu que cette question n'avait plus maintenant aucune existence réelle et pouvait dans tous les cas être mise de côté durant quelque temps. Mais le triomphe de Dorion, bien que très naturel dans les circonstances, se trouva être prématuré. Il ne connaissait guère le véritable caractère de son antagoniste s'il s'imaginait que Cartier se laisserait détourner par un revers quelconque de l'objet qu'il avait en vue. En réalité, même, les obstacles et les revers ne faisaient que rendre Cartier encore plus déterminé. La situation, cependant, ne laissait pas que d'être critique, et une vive passe d'armes qui s'échangea dans la même séance entre Dorion et Cartier rendit cette vérité encore plus évidente. Dorion avait fait observer qu'on pourrait peut-être aviser à ce que, dans la constitution qui serait finalement approuvée par les autorités impériales, le principe de la confédération fût sacrifié afin qu'une union législative pure et simple pût être imposée ; ce qui, ajoutait-il, était d'autant plus probable qu'on savait fort bien que les provinces maritimes avaient répudié le plan de la confédération dans la forme projetée. A ce moment, Cartier interrompit Dorion par cette remarque sarcastique : " Alors, nous allons faire une petite confédération en divisant le Canada en quatre. C'est ce que l'honorable député d'Hochelaga a promis à l'honorable député d'Oxford-Sud quand il a formé son ministère. Ce qu'il nous faut, ce sont de petits hommes, de petites provinces et une petite confédération."

Cette saillie de Cartier, évidemment dirigée contre Dorion, eut le don de soulever dans la salle de fous rires, au milieu desquels on entendit un député s'écrier : " Le gouvernement d'aujourd'hui n'a que de grands projets en vue."

" Parfaitement," répliqua tout aussitôt Cartier, " nous proposons de grandes mesures, et, ce qui est mieux, nous les mettons à exécution."

" Cependant l'honorable procureur-général," riposta Dorion, " a entrepris de nous donner une petite confédération et de la diviser en petites provinces si son grand projet n'est pas adopté, et il y a de fortes probabilités qu'il sera forcé d'en revenir à la reconsidération de ces petites choses."

Dorion se trompait, car ce qu'il appelait le " grand projet " de Cartier était destiné à s'accomplir. On a la preuve, cependant, que ce projet lui inspirait les plus grandes inquiétudes par les paroles suivantes terminant le dernier appel qu'il prononça à la séance du 6 mars : " Lors même que le projet ne subirait aucune modification," disait Dorion, " je ne pourrais l'approuver. Je ne puis de gaieté de cœur renoncer aux droits imprescriptibles du peuple qui m'a envoyé ici pour le représenter. Je ne puis consentir à un changement qui n'est rien moins qu'une révolution, une révolution pacifique, il est vrai, mais qui n'en affecte pas moins les droits et les intérêts d'un million d'habitants, qui sont les descendants des premiers colons de l'Amérique, de ceux qui ont attaché leurs noms aux immenses régions qu'ils ont découvertes et marqué leur passage de tant de traits héroïques. Je ne veux pas de cette confédération dans laquelle la milice, la nomination des juges, l'administration de la justice et nos droits civils les plus importants seront laissés sous le contrôle d'un gouvernement général dont la majorité sera hostile au Bas-Canada, d'un gouvernement général revêtu des pouvoirs les plus amples, pendant que les pouvoirs du governement local seront restreints, d'abord par la limite des pouvoirs qui lui sont délégués en vertu du veto réservé à l'autorité centrale, puis ensuite par la juridiction concurrente de l'autorité ou du gouvernement général. Des requêtes, couvertes de plus de 20,000 signatures, ont déjà été présentées à cette Chambre contre ce projet de confédération. Des assemblées nombreuses ont été tenues dans les dix-neuf comtés du Bas-Canada et une dans la cité de Montréal. Partout l'on proteste contre ce projet et l'on demande un appel au peuple. Et nous irions, au mépris des vœux de nos commettants, leur donner une constitution dont l'effet serait de leur ravir le peu d'influence qui leur reste sous l'union actuelle ! Nous irions renoncer pour eux à des droits et privilèges qui leur sont chers, et cela sans les consulter ! Ce serait une folie ; bien plus, ce serait un crime ! Aussi, je m'opposerai de

toutes mes forces à l'adoption de ce projet et j'insisterai pour que, dans tous les cas, il soit soumis au peuple avant son adoption finale."

Ces paroles de Dorion n'eurent aucun effet sur les partisans de la mesure de la confédération, qui étaient bien déterminés à la faire adopter en dépit de toute opposition. La réponse du gouvernement à l'allégresse témoignée par l'opposition au sujet du revirement dans les provinces maritimes fut de poser la question préalable, afin de pouvoir clore le débat plus rapidement. Une motion à cet effet fut présentée le 7 mars par Macdonald, secondé par Cartier. Mais cette démarche souleva des protestations énergiques non seulement dans les rangs de l'opposition, mais même parmi certains partisans du gouvernement. Eudore Evanturel, député du comté de Québec, l'un des plus zélés partisans du gouvernement et du principe de la confédération, exprima l'avis que s'il était admis que le Nouveau-Brunswick, par sa répudiation, et la Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Prince-Edouard avaient cessé d'être parties au contrat intervenu entre les provinces, et que l'Angleterre avait maintnant été priée de modifier la constitution seulement en ce qui concernait les deux Canadas, les conditions n'étaient plus les mêmes, et qu'alors il était bien moins disposé de permettre au gouvernement de présenter à l'Angleterre comme base de leur constitution future les résolutions qu'ils avaient été forcés d'accepter en des circonstances très défavorables. Evanturel ajouta qu'il n'hésitait pas à dire que la position assumée par les ministres était très dangereuse pour eux et pour tous ceux qui les aideraient de grand cœur à faire adopter une bonne mesure de confédération. Il exprima le regret que la question préalable eût été proposée de manière à acculer les amis du gouvernement à voter sur la mesure avant qu'ils eussent pu proposer aucun amendement, et cela quand les circonstances se trouvaient complètement changées.

La situation en était arrivée maintenant à sa phase le plus aiguë. Les observations du député du comté de Québec, qui était l'un des partisans les plus dévoués de Cartier, réflétaient l'avis d'un bon nombre de députés ministériels. Il ne faut pas oublier que c'était Cartier qui pouvait commander dans le parlement à la suite la plus considérable, et que s'il s'était déclaré une scission le projet de confédération aurait été alors condamné, du moins pour quelque temps. C'est à Cartier qu'incombait la tâche de sauver la situation. Le 7 mars, c'est-à-dire un mois après son mémorable discours en faveur de la confédération, le grand leader canadien-français répondit aux objections du député du comté de Québec, et manifesta son intention de s'en tenir au projet, en dépit du revirement survenu dans les provinces maritimes ou de toute opposition qu'on pourrait lui susciter. Voici comment alors il s'exprima : —

Fac-similé d'une lettre autographe adressée a l'auteur par Sir Wilfrid Laurier.

335 LAURIER AVENUE,
OTTAWA.

Jan. 27. 1913.

Dear Mr. Boyd,

I am sorry to say that I have no other reminiscences of Cartier than those which I recited in a short article published many years ago, & to which Decelles referred in his book. Though I could not therefore impart to you any new information, it will always be a pleasure to meet you again, & to discuss with you any point you might have in mind.

Since you are now out of the field of active politics, you could not more profitably occupy your time, than in presenting to the Canadian people the life of Cartier. He was essentially one of the makers of Canada; few indeed will rank above him. You have my very best wishes in your enterprise.

Yours respectfully
Wilfrid Laurier

Mr. John Boyd
Montreal

"Je suis heureux," dit-il, "que l'honorable député du comté de Québec, avec sa franchise ordinaire, nous ait fait part de ses appréhensions. Je l'ai écouté avec la plus grande attention, et je suis sûr qu'il n'y a aucune différence de sentiments entre lui et nous; nous sommes parfaitement d'accord (interruptions et rires de l'opposition). Je savais fort bien, M. l'Orateur, avant de me lever pour donner des explications à l'honorable député du comté de Québec et à la Chambre, que les paroles que je viens de prononcer exciteraient les rires de l'opposition, car dès que ces honorables messieurs voient un de ceux qui d'ordinaire appuient cette administration parler avec une certaine animation de toute mesure quelconque du gouvernement, ils s'empressent de conclure de cette animation que ce député n'est pas favorable à cette mesure. Je le répète, M. l'Orateur, le gouvernement est parfaitement d'accord dans le cas présent avec l'honorable député du comté de Québec. Si le gouvernement demande aujourd'hui à la Chambre de hâter la décision qu'elle est appelée à donner sur la confédération de toutes les provinces britanniques de ce continent, et non pas des deux Canadas seulement, comme le dit l'honorable député du comté de Québec, c'est qu'il désire envoyer des délégués en Angleterre pour soumettre au parlement impérial les résolutions adoptées à la conférence. Le gouvernement veut donner suite au compromis intervenu entre les provinces maritimes et le Canada, afin que le gouvernement impérial puisse offrir ses conseils aux gouvernements qui se sont déjà retirés du pacte et leur démontrer que le document auquel nous les invitons à adhérer est un compromis. Il veut exposer à la Grande-Bretagne que si l'une des provinces maritimes ou toutes ces provinces refusent de s'en tenir aux conditions du compromis, après en avoir pris l'engagement solennel avec le gouvernement canadien, si enfin ces provinces ont manqué aux conventions du traité, le Canada, lui, y a été fidèle et en désire la réalisation. La constitution que nous voulons n'est pas pour les deux Canadas seulement, ainsi que l'a dit l'honorable député de Châteauguay, qui a faussement interprété les explications données aujourd'hui à cette Chambre par mon honorable collègue le procureur-général du Haut-Canada, mais bien une constitution pour toute l'Amérique Britannique du Nord. Si le gouvernement redouble d'instances auprès de la Chambre pour l'amener à une décision, ce n'est pas afin de pouvoir aller demander en Angleterre une constitution pour les Canadas, sous le prétexte que les autres provinces contractantes ont manqué à la foi donnée et reçue. Pas le moins du monde, M. l'Orateur. J'ai toujours eu à cœur les intérêts du Bas-Canada, que j'ai protégés beaucoup plus que l'honorable député d'Hochelaga et ses partisans ne l'ont jamais fait....."

"J'en reviens maintenant aux observations de l'honorable député du comté de Québec. Voici ce que le gouvernement se propose de

faire. Nous représenterons au gouvernement impérial que le Canada a consenti à des compromis et à des sacrifices, et que les provinces maritimes ont fait défaut au derner moment ; nous le prierons de conseiller les gouvernements de ces provinces, et nous espérons que l'influence que l'Angleterre exerce sur ces colonies les portera à réfléchir sur la conduite qu'elles ont tenue envers nous. Que l'honorable député du comté de Québec se rassure ! Pas un seul membre du gouvernement n'a l'intention de demander à la Grande-Bretagne de faire une constitution pour les deux Canadas. Tout ce que nous voulons, c'est d'exposer à la mère-patrie la position dans laquelle nous nous trouvons par suite de la rupture du traité par les provinces maritimes, afin, je le répète, qu'elle puisse exercer sur ces provinces la pression nécessaire pour réaliser l'union fédérale projetée. Quand bien même les législatures de ces provinces rejetteraient aujourd'hui le plan de confédération, son adoption ne serait qu'une affaire de temps, car probablement avant un an ces législatures reviendront sur leur décision et accepteront le compromis. Nous disons que pour notre part nous ne pouvons faire ni plus ni moins que nous en tenir au compromis ; nous voulons nous acquitter d'un devoir envers le gouvernement impérial, qui a bien voulu sanctionner ces conventions par la dépêche dont cette Chambre a eu communication, ainsi que par la mention qu'en a faite Sa Très Gracieuse Majesté dans le discours du trône. Il importe, dis-je, de démontrer au gouvernement impérial que le Canada, qui renferme plus des trois quarts de la population totale des provinces de ce continent, n'a pas manqué de remplir sa part dans le compromis ; que ce sont les provinces maritimes qui ont failli à la foi jurée, et que si les conventions déjà arrêtées ne sont pas mises à exécution, il peut arriver qu'à une époque prochaine la suprématie britannique sur ces colonies américaines se trouve en danger."

" Nous avons confiance que toutes ces considérations auront un effet salutaire ; qu'elles dissiperont les appréhensions mal fondées des provinces maritimes, et que plus tard la constitution basée sur le compromis que nous soumettrons au gouvernement impérial régira toutes les provinces anglaises de ce continent, réunies en une grande confédération. Je puis donc assurer à l'honorable député du comté de Québec que la seule intention du gouvernement dont je fais partie, en pressant comme il le fait l'adoption du projet soumis à la Chambre, est de le communiquer à l'Angleterre afin que le parlement impérial en sanctionne seulement la lettre. Le gouvernement n'a jamais eu le dessein de prendre la Chambre et la population par surprise. Si nous allions en Angleterre demander une constitution autre que celle dont parle l'adresse, nous mériterions d'être stigmatisés et nous nous rendrions indignes de la position que nous occupons aujourd'hui. Toutes

ces raisons suffisent, je crois, à démontrer qu'il n'y a pas une si grande différence d'opinion entre le gouvernement et l'honorable député du comté de Québec que ce dernier ne se l'imagine. Nous sommes d'accord sur ce qu'il désire, et puisqu'il a déclaré qu'il votera pour la nouvelle constitution si les provinces maritimes entrent dans la confédération, j'ai tout lieu de croire qu'il le fera, car le gouvernement ne se trouvera en aucune façon lié par cette constitution à moins que les autres parties contractantes ne l'acceptent."

Les explications de Cartier eurent l'effet désiré ; la scission que l'on redoutait dans les rangs de ses partisans put être évitée, et le projet de la confédération fut sauvé.

Les débats historiques sur la confédération, qui s'étaient ouverts le 3 février, ne se terminèrent que le 11 mars. A part l'allocution mémorable de Cartier, il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de traiter des grands discours qui marquèrent cette discussion. Tous ces discours furent dignes des hommes qui les prononcèrent et de leur grand sujet. John A. Macdonald ouvrit la discussion par un exposé magistral de toute la question ; Cartier vint ensuite avec son puissant appel pour l'union fédérale ; Galt traita des aspects financiers et économiques de la question dans une allocution compréhensive et d'une grande clarté ; George Brown prononça le plus grand discours de toute sa carrière, le discours d'un patriote et d'un homme d'Etat, faisant voir avec un don de vision véritablement prophétique le grand avenir auquel était destinée la confédération projetée ; et Thomas D'Arcy McGee prêta son éloquence incomparable à l'appui de la mesure, en un discours marqué du feu du génie et des accents du patriotisme le plus élevé. Parmi les représentants de Québec dont les discours contribuèrent le plus au triomphe de la cause de Cartier, il faut citer Hector Langevin ; J.-G. Blanchet, de Lévis ; Joseph Dufresne, de Montréal ; Joseph Cauchon, l'un des publicistes et hommes publics les plus remarqubles du Bas-Canada, qui après s'être opposé tout d'abord à la confédération en était devenu dns la suite l'un des partisans les plus zélés et les plus énergiques. Citons encore A. Chartier de Lotbinière Harwood, le jeune et brillant député de Vaudreuil, dont les éloquentes prédictions du magnifique avenir qui était destiné au Canada lui attirèrent les remerciements de Cartier, accompagnés de l'expression de ses regrets que le vénérable ancêtre de l'éloquent orateur, Alain Chartier de Lotbinière, l'un des premiers présidents de l'Assemblée du Bas-Canada, n'était plus là pour entendre les paroles si touchantes, si loyales et si bien senties de son descendant. John Rose, qui était le principal représentant de la minorité anglaise dans Québec, appuya la mesure en insistant pour que les droits et intérêts de la minorité fussent pleinement sauvegardés. Le discours le plus long de

ces grands débats fut celui prononcé par Christopher Dunkin, député de Brome, qui en réponse à John Rose eut la parole en Chambre durant deux jours et deux nuits. On a dit de son discours que c'était " certainement le plus soigné et le plus complet de tous ceux qui avaient été prononcés, soit pour ou contre la proposition. Toutes les objections qu'on pouvait concevoir furent considérées jusqu'à leurs extrêmes limites. Tout ce qu'un homme public possédant d'immenses connaissances, tout ce qu'un homme politique ayant de fortes attaches de parti, tout ce qu'un juriste habile, un profond sophiste, un logicien expert, un patriote timide ou un prophète de malheur pouvait accumuler contre le projet fut exposé et soutenu avec une ardeur infatigable." [1]

Ces grands débats eurent aussi leur côté dramatique, et à cet égard l'un des épisodes les plus vivement commentés et qui devait susciter une réplique également retentissante, concernait directement Cartier. Henri-Gustave Joly, député de Lotbinière, au milieu d'une de ses attaques les plus puissamment dirigées contre le projet de confédération, tourna tout à coup ses batteries contre Cartier personnellement :

" Il n'y a qu'un homme au Canada," s'écria Joly, " qui pouvait faire ce que le procureur- général du Canada a fait, et cet homme c'est lui-même. Grâce à son énergie, à sa connaissance intime du fort et du faible de ses compatriotes, le procureur-général du Bas-Canada est parvenu à conquérir le rang, que personne ne peut lui disputer, de chef de la nationalité canadienne-française. Pour parvenir à ce but, il a écrasé les faibles, il a flatté les forts, il a trompé les crédules, il a acheté les hommes vénaux, il a élevé les ambitieux, il a employé tour à tour la voix de la religion et celle de l'intérêt, et il a atteint son but. Lorsque le Bas-Canada a appris son alliance avec le président du Conseil (George Brown), il s'est élevé de toutes parts un cri d'indignation ; il a su changer l'indignation en admiration. Lorsque son projet de confédération est devenu public, l'inquiétude s'est emparée de toutes les classes, averties par leur instinct du danger qui nous menaçait. Il a su changer cette inquiétude en profonde sécurité. Je le comparerai à un homme qui a gagné la confiance sans bornes du public, et qui en profite pour fonder une caisse d'épargnes où le riche vient verser ses richesses, où le pauvre journalier vient déposer la faible somme économisée sur ses gages pour faire face aux mauvais jours, et tous deux sans exiger de reçus. Quand cet homme a tout ramassé dans ses coffres, une occasion se présente d'acheter, au prix de cette fortune dont il est le dépositaire, l'objet qui flatte son ambition ; et il l'achète

---

[1] J. H. Gray : " Confederation."

sans hésiter, sans penser à tous les malheureux que sa conduite va ruiner. Le dépôt placé entre les mains du procureur-général, c'est la fortune des Canadiens-Français, c'est-à-dire leur natinonalité. Cette fortune n'avait pas été amassée en un jour : c'était le fruit du travail et des économies de tout un peuple, pendant un siècle. Pour prolonger de quelques mois l'existence éphémère de son gouvernement, le procureur-général a sacrifié, sans hésiter, ce précieux dépôt qu'avait mis sous sa garde la confiance sans bornes de ses concitoyens."

CARTIER : " Et quel prix ai-je reçu pour cela ? "

JOLY : " Un traitement de cinq mille dollars par année et l'honneur de la position."

CARTIER : " Ce n'est pas assez pour moi."

JOLY : " Je le sais bien, et c'est pour cela que l'honorable procureur-général désire étendre le cercle de ses opérations. Mais il ne jouira pas longtemps du fruit de sa trahison. En brisant le pouvoir des Canadiens-Français, il a brisé le sien, car il n'existe que par eux. Croit-il en l'amitié sincère des libéraux du Haut-Canada ? Ils l'ont combattu trop longtemps pour qu'il existe aucune sympathie entre eux et lui ; et maintenant il a méme perdu leur respect. Ils ont consenti à s'allier avec lui afin d'atteindre leur objet, c'est-à-dire la représentation basée sur la population ; mais dès qu'ils n'auront plus besoin de lui, ils le jetteront de côté comme un outil devenu inutile."

Durant cette furieuse attaque personnelle, Cartier était resté calme et impassible, mais ses actes ne devaient pas rester sans défense. On en vit bien la preuve à la séance suivante, alors que Hector Langevin, solliciteur-général et collègue-délégué de Cartier à la Conférence de Québec, termina l'un des discours les plus remarquables de la session en prenant la défense de la carrière et de la politique de Cartier, et en électrisant la Chambre par les accents prophétiques avec lesquels il annonça que ce grand homme d'Etat recevrait un jour sa récompense et que son nom était destiné à passer à la postérité comme étant celui d'un des plus grands bienfaiteurs du pays.

" Si l'honorable député de Lotbinière était ici," s'écria Langevin, au milieu de l'attention profonde de toute la Chambre, " je lui répondrais sur d'autres points ; mais je ne veux pas l'attaquer comme il a attaqué hier soir l'honorable porcureur-général. L'honorable député a comparé la conduite du procureur général, en proposant la confédération, à celui qui, tenant une banque où chacun viendrait déposer ses épargnes, parce que chacun croirait à sa probité, leur ferait un bon jour défaut et trahirait leur confiance en les ruinant. Il a dit que la probité du procureur-général du Bas-Canada avait cédé à la tentation des honneurs, des titres et des places, et qu'il avait oublié tous ses devoirs et vendu ses concitoyens. Je ne veux pas riposter à l'honorable

député ; mais il me permettra de donner suite à sa comparaison, et de dire qu'en effet l'honorable procureur-général a ouvert une banque d'épargnes et a invité le public à y déposer ses valeurs et ses épargnes. Aussi, un certain jour, vit-on les seigneurs et les censitaires venir lui apporter leurs titres, leurs terres et tout ce qu'ils possédaient. L'honorable procureur-général a reçu tout cela et l'a déposé à sa banque, et quand on lui en a demandé compte il a payé comme jamais homme n'avait payé avant lui. Au lieu de remettre aux censitaires des titres de propriétés d'hypothèques, de lods et ventes et de corvées, il a délivré des terres dégrevées de toutes charges, et en même temps il a présenté aux seigneurs la valeur pleine et entière de leurs droits seigneuriaux. Et si aujourd'hui il y a des seigneurs qui ont des cent mille acres de terre en pleine propriété, qu'ils peuvent évaluer à huit dollars l'acre, c'est à l'honorable procureur-général du Bas-Canada qu'ils doivent en rendre grâce."

" Puis les plaideurs sont venus à leur tour. Des frais énormes, constituant presque un déni de justice, les accablaient. Ils sont allés déposer leurs dossiers à la banque du procureur-général, et il les leur a rendus en leur donnant en même temps la décentralisation judiciaire et en diminuant les frais de justice. Voilà comment il a mérité le respect et la reconnaissance de ses concitoyens. Il a fait la même chose pour les habitants des townships ; en échange de leur droit civil équivoque, il leur a donné une loi civile qui régit tout le Bas-Canada, les townships comme les seigneuries. Et tous ont été unanimes à manifester leur gratitude au procureur-général pour les avoir fait sortir du chaos judiciaire dans lequel ils étaient. Enfin plaideurs et avocats, et en réalité tous les gens du pays, sont allés déposer leurs plaintes à la banque du procureur-général, et cinq ans après il leur a donné un code civil qui fait honneur au Bas-Canada, et honneur aux trois codificateurs distingués choisis par le procureur-général et qui transmettront son nom à la postérité. Oui, son nom est attaché à cette œuvre, et ce ne sont pas les attaques de l'honorable député de Lotbinière qui empêcheront ce nom d'aller à nos descendants, entouré du respect de tous ceux qui reconnaissent les services rendus à leur pays."

" Mais l'honorable procureur-général n'estimait pas encore qu'il avait rendu assez de services. Il a vu son pays, au milieu d'une crise terrible, venir lui confier tous ses intérêts, tous ses droits, toutes ses institutions, sa nationalité, sa religion, en un mot tout ce qui lui était le plus cher. L'honorable ministre a tout reçu à sa banque, si sûre et si fidèle, et quand il lui a fallu rendre ses comptes il s'est présenté avec tous ces intérêts, ces droits, ces institutions, cette nationalité, cette religion, tout ce qui était cher à ce peuple, et il les a rendus garantis, pro-

tégés et sauvegardés par la confédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord."

" Il a donc été un banquier fidèle ; il n'a pas fait défaut à la confiance que l'on reposait en lui, et il a payé honnêtement tout ce qu'il devait. Riches et pauvres, seigneurs et censitaires, avocats et plaideurs, tout le monde a été satisfait, et le banquier est béni d'une extrémité à l'autre du pays. L'honorable député de Lotbinière a dit que le procureur-général aurait sa récompense. Il a raison ; mon honorable collègue aura sa récompense ; son heure viendra, ainsi que pour sir Louis-Hippolyte LaFontaine. Quand ce citoyen éminent occupait la position occupée aujourd'hui par l'honorable procureur-général du Bas-Canada, l'opposition lui prodiguait les mêmes insultes et les mêmes reproches que ceux qu'elle adresse aujourd'hui à mon honorable ami. On l'accusait d'être traître à son pays ; on criait bien haut qu'il vendait ses concitoyens et qu'il était l'ennemi de sa race. Cependant ce défenseur des droits et des institutions du Bas-Canada n'avait pas d'autre ambition que celle d'assurer à ses compatriotes la belle position qu'ils ont toujours occupée depuis ce temps-là. Il a donc laissé les mécontents continuer à l'assaillir, et avant de descendre dans la tombe il a eu le bonheur de voir reconnaître ses efforts patriotiques et la noblesse de ses intentions. Et quand sa dépouille mortelle a été conduite à sa dernière demeure, tous ses concitoyens se sont empressés d'aller rendre hommage à ce grand citoyen, tous n'ayant qu'une voix pour bénir la mémoire de celui qu'on ne considérait plus comme un traître, mais au contraire comme celui dont le nom devait mériter à jamais d'être inscrit parmi les plus illustres de nos annales parlementaires."

" Il en sera de même pour l'honorable procureur-général actuel du Bas-Canada. Il aura son heure, non pas ainsi que l'entend l'honorable député de Lotbinière, qui se sert de cette expression comme d'une menace, mais en conservant cette même confiance de ses concitoyens qui est pour l'honorable député de Lotbinière une chose incompréhensible. Pour nous, cette confiance de la part de ses concitoyens est une chose toute naturelle et que nous comprenons parfaitement. Toute sa vie, ainsi que sir Louis-Hippolyte LaFontaine, l'honorable procureur-général du Bas-Canada s'est appliqué à sauvegarder et à favoriser les intérêts matériels et religieux de ses concitoyens, et il vient de couronner cette œuvre gigantesque par la part si importante qu'il a prise à la nouvelle constitution destinée à régir un des plus grands empires du monde, à cette constitution sous laquelle toutes les races et toutes les croyances trouveront protection et respect. Oui, il aura son heure, et, comme son devancier, son nom passera à la postérité comme celui d'un des plus grands bienfaiteurs de son pays."

Ce fut le 11 mars 1865, après une discussion de près de cinq semaines, durant laquelle Cartier s'était tenu continuellement sur la brèche pour faire face aux attaques déterminées de ses adversaires bas-canadiens, que le vote fut finalement pris sur cette question importante. Le gouvernement avait assumé l'attitude que le projet de la confédération participait de la nature d'un traité entre les diverses provinces, et que par conséquent il ne pouvait être ni changé ni modifié, mais devait être adopté ou rejeté en bloc. Toutes les tentatives mises en œuvre par l'opposition pour faire dévier le gouvernement de cette décision furent inutiles. Les amendements proposés par Dorion et quelques autres députés en faveur de la soumission du projet au peuple furent tous rejetés à de fortes majorités. Aux dernières heures mêmes du débat, Holton présenta encore une motion portant qu'une loi basée sur les résolutions de la conférence de Québec qui pourrait être promulguée par le gouvernement impérial ne pourrait être mise à exécution tant que le parlement du Canda n'aurait pas eu l'occasion d'en considérer les dispositions. En secondant cette motion, Dorion rappela à la Chambre qu'en 1856, quand le parlement impérial avait été prié de changer la constitution du Conseil Législatif, la mesure accordée fut différente de celle qui avait été demandée, en ce sens que, alors que le Canada était autorisé à rendre le Conseil Législatif électif, on avait fait disparaître de l'Acte d'Union la disposition décrétant que la base de représentation dans l'Assemblée Législative ne pourrait être changée qu'avec le concours des deux tiers des membres de la Législature. " En présence de ce fait," disait Dorion, " quelle assurance avons-nous que le gouvernement impérial ne nous donnera pas une union législative, avec la représentation basée sur la population, au lieu d'une confédération ? "

A cette question, Cartier fit la déclaration solennelle suivante : " En réponse à ce que vient de dire l'honorable député d'Hochelaga, je me contenterai de faire observer aux membres de cette Chambre qu'il n'y a guère lieu de s'effrayer des appréhension ni des prédictions de l'honorable député. J'ai déjà déclaré en mon nom et au nom du gouvernement que les délégués qui iront en Angleterre n'accepteront du gouvernement impérial qu'un acte basé sur les résolutions adoptées par cette Chambre et pas autre chose. J'ai engagé ma parole d'honneur et celle du gouvernement à cet effet, et ma parole d'honneur vaut, je pense, devant la Chambre et devant le pays, toutes les appréhensions de l'honorable député d'Hochelaga."

Ce fut par ces paroles solennelles de Cartier que se terminèrent les mémorables débats sur la confédération. La mesure avait déjà été adoptée par le Conseil Législatif, par un vote de quarante-cinq à quinze, les dissidents étant sept représentants du Bas-Canada :

— Archambault, Bureau, Chaffers, Letellier de Saint-Just, Mailhot, Olivier et Proulx. Quand on procéda à l'appel aux voix dans l'Assemblée, appel qui donna un vote de quatre-vingt-onze à trente-trois, il se trouva que sur les quarante-neuf voix du Bas-Canada vingt-six étaient en faveur de Cartier et de la mesure et vingt étaient en faveur de Dorion et adverses à la mesure. La répartition de ces voix, qui emprunte à la circonstance une grande importance historique, était comme suit : —

Pour la Confédération. — Alleyn, Archambault, Ault, Beaubien, Bell, Bellerose, Blanchet, Bowman, Bown, Brosseau, Brown, Burwell, J. H. Cameron, Carling, Cartier, Cartwright, Cauchon, Chambers, Chapais, Cockburn, Corneillier, Cowan, Carrier, De Boucherville, Denis, De Niverville, Dixon, Joseph Dufresne, Dunsford, Evanturel, Th. Ferguson, Wm. Ferguson, Galt, Gaucher, Gaudet, Gibbs, Harwood, Haultain, Higginson, Howland, Huot, Irvine, Jackson, F. Jones, E. F. Jones, Knight, Langevin, Le Boutillier, John A. Macdonald, Macfarlane, Alexander Mackenzie, H. F. Mackenzie, Magill, McConkey, McDougall, McGee, McGivern, McIntyre, McKellar, Morris, Morrison, Parker, Pope, Poulin, Poupore, Powell, Rankin, Raymond, Rémillard, Robitaille, Rose, J. J. Ross, J. S. Ross, W. Ross, Scovil, Shanly, J. S. Smith, A. M. Smith, Somerville, Stirton, Street, Sylvain, Thompson, Walsh, Webb, Wells, White, Wilson, Wood, Amos Wright, Alonzo Wright : — 91.

Contre la Confédération : — Biggar, Bourassa, M. C. Cameron, Caron, Coupal, A.-A. Dorion, J.-B.-E. Dorion, Duckett, A. Dufresne, Fortier, Gagnon, Geoffrion, Holton, Houde, Huntingdon, Joly, Labrèche-Viger, Laframboise, Lajoie, John Sandfield Macdonald, D. A. Macdonald, J. Macdonald (Toronto-Ouest), O'Halloran, Paquet, Perrault, Pinsonnault, Pouliot, Rymal, Scatcherd, Taschereau, Thibaudeau, Tremblay. T. C. Wallbridge : — 33.

Le résultat du vote fut décisif. En dépit de l'opposition la plus énergique et la plus déterminée George-Etienne Cartier avait réussi à rallier à ses côtés une majorité très satisfaisante de sa province natale en faveur de la mesure. Dans les circonstances, c'était pour lui un triomphe signalé. Mais sa tâche n'était cependant pas terminée.

CHAPITRE XIV

NAISSANCE DU DOMINION

Le projet de confédération basé sur les résolutions adoptées à Québec par les délégués de toutes les colonies anglaises de l'Amérique Britannique du Nord avait été approuvé par la Législature du Canada-Uni, mais l'hostilité que soulevait la mesure dans les provinces maritimes, et l'opposition déterminée offerte dans le Bas-Canada, rendaient très problématique le succès de ce grand projet. Les provinces maritimes paraissaient former un bloc compact contre la mesure. L'Ile du Prince-Edouard, par un vote de la législature rendu en 1865 et réaffirmé en 1866, avait refusé de se joindre au mouvement; et dans le Nouveau-Brunswick, le gouvernement Tilley, ayant couru le risque d'une élection générale avant que les résolutions de Québec eussent été soumises à la législature, fut renversé.

La première soumission de la question au vote populaire s'était donc terminée d'une façon désastreuse. D'un autre côté, dans la Nouvelle-Ecosse, Joseph Howe consacrait toutes les ressources de sa grande éloquence à dénoncer le projet. La conduite tenue par Howe en ces conjonctures semblerait assez incompréhensible, car en 1861 il avait obtenu l'appui unanime de la législature en faveur du principe de la confédération, et il avait visité le Canada pour recruter des adeptes en faveur du mouvement. " Je ne suis pas de ceux," déclarait Howe en 1864, " qui remercient le ciel d'avoir borné leurs horizons à la Nouvelle-Ecosse seulement, car mes regards s'étendent tout aussi bien jusqu'au Canada. J'ai jeté les yeux sur toute l'étendue du vaste continent et de l'immense territoire que le Tout-Puisant nous a donné pour héritage, et j'ai cherché à m'enquérir du mode par lequel cet héritage pourrait être consolidé et unifié, et rendu encore plus puissant à l'ombre du vieux drapeau."

On le voit donc, la nouvelle conduite de Howe ne cadrait plus avec ses anciennes déclarations. Evidemment, les sentiments personnels qu'il nourrissait à l'égard de son grand adversaire Charles Tupper, devaient être pour beaucoup dans ce changement d'attitude. L'explication donnée par Tupper est que, quand Howe s'aperçut que bon nombre de ceux qui avaient compté parmi les partisans les plus zélés de son rival étaient opposés à toute idée de confédération, la tentation de tirer parti de la chose à l'endroit de son antagoniste fut la plus forte, et c'est alors

que Howe se mit à la tête de l'opposition et employa tout le pouvoir dont il disposait pour empêcher la confédération.[1]

La situation n'était pas moins menaçante dans le Bas-Canada, où le sentiment hostile contre le projet était entretenu par une campagne active, tant sur les hustings que dans la presse. Dans ces circonstances critiques, Cartier et les autres chefs canadiens restèrent inébranlables dans leur adhérence à la mesure et dans la persuasion où ils étaient que le projet finirait par triompher de tous les obstacles. Immédiatement après la prorogation de la Législature canadienne, il fut décidé d'envoyer une délégation en Angleterre aux fins de conférer avec les autorités impériales sur les sujets suivants :

1. La confédération projetée des provinces anglaises de l'Amérique Britannique du Nord, et les moyens par lesquels cette union pourrait être le plus rapidement effectuée.

2. Les arrangements nécessaires pour la défense du Canada dans l'éventualité d'une guerre avec les Etats-Unis, et la part attribuée dans ces moyens de défense à la Grande-Bretagne et au Canada.

3. Les mesures à prendre en ce qui concernait le traité de réciprocité et les droits conférés par ce traité aux Etats-Unis.

4. Les arrangements nécessaires pour la colonisation des Territoires du Nord-Ouest, et les réclamations de la compagnie de la Baie d'Hudson.

5. Les circonstances critiques existantes en général affectant le plus sérieusement le Canada.

Cette mission importante fut confiée à une délégation dont Cartier faisait partie, les autres délégués étant John A. Macdonald, George Brown et A. T. Galt, tous comptant parmi les premiers promoteurs de la confédération. Cartier et Galt partirent ensemble de Boston sur le steamer "Asia," le 16 avril, et furent suivis quelques jours après par Macdonald et Brown qui prirent passage à New-York sur le steamer "China." Arrivés à Halifax dans la soirée du 14 avril en route pour Boston, Cartier et Galt furent l'objet d'une démonstration populaire, ayant été escortés par une procession aux flambeaux jusqu'à Temperance Hall, où une adresse de bienvenue fut présentée par le maire aux hommes d'Etat canadiens. L'ex-premier ministre du Nouveau-Brunswick, Samuel Leonard Tilley, qui venait d'être renversé sur la question de confédération, était présent, et il saisit cette occasion pour prédire que le Nouveau-Brunswick reviendrait avant longtemps sur sa décision. Cartier prononça alors un discours re-

[1] Déclaration personnelle faite à l'auteur par sir Charles Tupper. "Birth of the Dominion," Canada Magazine, juillet, 1913.

marquable pour réaffirmer sa foi dans le triomphe final de la confédération. Il exprima le désappointement que le public du Canada avait ressenti de la défaite de la mesure dans le Nouveau-Brunswick, mais déclara qu'il était plus que jamais persuadé que cet échec ne serait que momentané. "Je constate avec orgueil," ajouta Cartier, "que les délégués canadiens ont été les premiers, lors de la conférence de Charlottetown, à agiter la question d'une union agrandie, et cette union, telle que décidée par la convention de Québec, est la plus juste et la plus équitable que l'on pouvait adopter dans les circonstances. Oui, cette union protège tous les droits, tous les intérêts, et elle est de nature à assurer la prospérité de toutes les provinces confédérées. Le succès de cette confédération est sans précédent, quoiqu'il faille penser de l'échec survenu au Nouveau-Brunswick. C'est le propre des entreprises humaines de rencontrer bien des obstacles avant leur pleine réalisation. En apprenant la défaite de notre mesure dans le Nouveau-Brunswick, les ministres canadiens ont cru devoir proroger les Chambres et envoyer une délégation en Angleterre pour régler la question de la Confédération, la question de la défense et celle du chemin de fer Intercolonial. Toutes ces questions sont d'une nature impériale, et puisque la défense intéresse toutes les provinces, il importe qu'elles soient mises sous un même gouvernement. Séparées, les provinces ne peuvent se défendre, tandis qu'unies elles représentent une force et des moyens d'action considérables. Il n'y a aucun doute que le gouvernement britannique regarde l'union des provinces comme étant d'une nécessité absolue. Les délégués insisteront sur la construction du chemin de fer Intercolonial comme indispensable à la protection militaire de l'Amérique Britannique du Nord."

Ces déclarations de Cartier étaient la preuve que le gouvernement, en ce qui concernait le Canada, entendait ne se désister en rien de son grand projet. Cartier et Galt arrivèrent à Liverpool le 23 avril, et se rendirent immédiatement à Londres, où les rejoignirent bientôt Macdonald et Brown. Les délégués canadiens se mirent de suite à l'œuvre pour accomplir l'importante mission dont ils avaient été chargés. Peu après leur arrivée, ils eurent une conférence avec un comité du gouvernement impérial, comprenant le duc de Somerset, le comte de Grey et Ripon, M. Gladstone et M. Cardwell, secrétaire aux colonies. Le résultat fut que les délégués canadiens reçurent l'assurance que le gouvernement de Sa Majesté prendrait tous les moyens dont il pouvait disposer pour obtenir au plus tôt l'adhésion des provinces maritimes à la confédération, et que la garantie impériale d'un emprunt pour la construction du chemin de fer Intercolonial serait accordée. Des assurances satisfaisantes furent aussi obtenues concernant la question de défense, l'acquisition des Territoires du Nord-Ouest et le renouvellement du traité de réciprocité de 1854.

Durant leur séjour en Angleterre, les délégués furent l'objet de beaucoup d'égards, Cartier tout particulièrement, tant comme représentant des Canadiens-Français que parce que les hommes d'Etat britanniques appréciaient à leur juste valeur les services distingués qu'il avait rendus. A l'occasion d'un grand bal d'Etat, Sa Majesté la reine Victoria, en conversant avec les délégués canadiens, adressa la parole en français à Cartier, en lui disant qu'elle conservait toujours le plus grand plaisir de sa visite en 1858, alors qu'il avait été son hôte durant plusieurs jours au château Windsor. Le Prince de Galles renouvela aussi sa connaissance avec l'ex-premier ministre du Canada, qui l'avait reçu officiellement quelques années auparavant lors de son voyage en Amérique ; et à un grand dîner donné par le Prince en l'honneur des délégués le chef d'orchestre reçut instructions de sa part de ne jouer que des airs canadiens. Les délégués furent aussi les hôtes du duc de Cambridge, de lord Palmerston, de M. Gladstone, de M. Cardwell, de lord Derby, du duc de Wellington, de lord Carnarvon, de lord Salisbury, de sir Edmund Head, de M. Watkin, président de la compagnie du Grand-Tronc, et du duc et de la duchesse d'Aumale et du comte de Paris qui étaient alors de passage en Angleterre. Sir Edward Bulwer Lytton, le distingué littérateur et diplomate qui était secrétaire aux colonies quand Cartier, Galt et Ross visitèrent l'Angleterre en 1858 pour faire valoir le projet de confédération auprès des autorités impériales, reçut Galt et Cartier à un dîner littéraire et artistique où ils rencontrèrent plusieurs célébrités, entre autres Dickens, le poète Browning et l'historien Foster. Sur invitation spéciale de lord Carnarvon, Cartier passa plusieurs jours chez lui, et il fut aussi l'hôte de lord Salisbury à sa résidence historique de Hatfield. Le grand homme d'Etat canadien-français accompagna aussi John A. Macdonald à Oxford, ce dernier ayant alors reçu le degré de D.C.L. que lui conférait l'université. A Oxford, Cartier fit la connaissance du célèbre docteur Pusey, un des chefs du mouvement d'Oxford, et peu après il assista à la consécration, comme évêque de Westminster, de Monseigneur Manning, autre chef du mouvement et qui avait embrassé la foi catholique. Avant de revenir au Canada, Cartier se rendit aussi à Paris où il rencontra plusieurs des plus grands hommes du jour.

Durant son séjour en Angleterre, Cartier prononça un discours très remarquable à l'occasion d'un dîner donné par la Worshipful Company of Fishmongers, et dont lui-même et Galt étaient les hôtes d'honneur. Parlant en présence de quelques-uns des hommes les plus éminents de la métropole anglaise, Cartier déclara que l'Union inaugurée en 1841 n'était plus suffisante, bien que cette union eût été la source d'une prospérité marquée pour le pays. " C'est pourquoi,"

ajoutait-il, " nous cherchons à établir un régime qui nous permettra de faire de plus grands progrès encore. Nous voulons nouer de plus intimes relations avec les provinces maritimes: la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard. Nous leur avons dit en toute franchise que nous possédions au Canada deux des éléments nécessaires à l'établissement d'une forte nation, la population et le sol ; mais qu'il nous manquait cet autre élément qui fait la grandeur de l'Angleterre, l'élément maritime. Nous avons dit à nos amis qu'ils étaient trop resserrés dans leur territoire, tandis que nous avions besoin de ports de mer, et qu'en nous unissant nous pourrions devenir prospères, avec la protection de la mère-patrie. Notre gouvernement a envoyé une députation en Angleterre, pour démontrer au gouvernement impérial l'absolue nécessité de réaliser ce projet de confédération. Nous en désirons l'adoption, non seulement pour accroître notre prospérité et notre force, mais en outre afin de nous mettre mieux en état de participer à la défense de l'empire britannique. Nous savons fort bien qu'en cas d'invasion nous ne pourrions pas résister à l'ennemi sans le secours des armées de l'Angleterre ; mais avec l'union de toutes les provinces, nous promettons de prendre part à la défense de notre pays dans toute la mesure de nos forces. Quand donc nous parlons d'une confédération des colonies de l'Amérique Britannique du Nord, nous n'entendons pas par là un régime pouvant affaiblir les liens qui rattachent ces colonies à la mère-partie, mais bien plutôt un régime propre à développer, au profit de tous, le commerce de l'Amérique Britannique."

Parlant de certains articles parus dans quelques journaux anglais, où il était dit que le Canada, étant tellement exposé à des attaques ennemies, il serait peut-être préférable, pour la sécurité de l'Angleterre, de laisser la colonie devenir indépendante ou lui permettre de s'annexer aux Etats-Unis, Cartier s'exprima comme suit : " Nous savons au Canada que nous ne pourrons jamais être la cause d'une guerre. La guerre ne pourra jamais éclater, sauf par la volonté des autorités impériales. Nous savons aussi que notre pays est vulnérable, mais nous permettrons volontiers qu'il serve de champ de bataille pour venger l'honneur de l'Angleterre. Nous ne désirons nullement devenir indépendants, et encore moins être annexés aux Etats-Unis. Nous repoussons cette idée avec horreur.... Si la théorie qu'une colonie doit être abandonnée parce qu'elle est une source de dépenses pour la mère-patrie venait à prévaloir, il serait par conséquent nécessaire d'abandonner toutes les colonies. L'empire britannique serait alors réduit à l'Angleterre, à l'Ecosse et à l'Irlande. Mais je présume que personne ne désire voir se réaliser semblable chose."

Ainsi donc Cartier montrait par là non seulement sa suprême confiance en ce qui pourrait être effectué par une union des provinces anglaises de l'Amérique Britannique du Nord, mais il adressait aussi un reproche bien mérité aux quelques hommes d'Etat britanniques qui dans le temps tenaient en maigre importance les grands dominions d'outre-mer.

Leur mission ayant été couronnée de succès, les délégués canadiens se préparèrent à revenir au pays. Galt et Brown partirent le 17 juin, Cartier s'embarqua le 22 juin sur le " Moravian " pour Montréal, et Macdonald prit passage le 24 du même mois. Cartier arriva le 6 juillet à Montréal, où Galt et Brown l'avaient déjà précédé, et quelques jours après Macdonald arrivait à son tour. Après consultation, il fut décidé que le parlement serait convoqué le 8 août, et le 13 juillet une proclamation fut lancée convoquant les députés pour cette date. Avant l'ouverture de la législature, deux hommes publics distingués du Bas-Canada, le premier ministre même, sir Etienne-Paschal Taché, et l'ex-leader canadien-français, Auguste-Norbert Morin, étaient décédés à peu de jours d'intervalle l'un de l'autre, après des carrières marquées par le patriotisme le plus élevé. Cartier assista aux funérailles de ces deux hommes d'Etat, qui avaient été non seulement ses chefs et collègues mais en outre ses intimes amis personnels. La mort du premier ministre, qui survint le 30 juillet, menaça un moment d'amener des complications politiques. Quelques jours après, lord Monck fit appeler John A. Macdonald, et le pria, comme doyen du ministère, d'assumer la charge de premier ministre, tandis que Cartier, d'après le même principe, deviendrait le leader de la section bas-canadienne. Macdonald, ayant obtenu le consentement de Cartier à cet arrangement, alla trouver George Brown pour lui notifier ces propositions et lui demander son consentement. Mais le leader de la section libérale de la coalition allégua que ce qui était proposé changerait entièrement la situation. Il était prêt, disait-il, à entrer en négociations pour maintenir le gouvernement dans la même situation que celle occupée avant la mort de sir Etienne-Taché, mais il prétendait que la proposition qui lui était faite changeait du tout au tout cette situation. Le gouvernement, faisait observer Brown, avait été une coalition de trois partis politiques, chacun représenté par un leader actif de parti, mais tous agissant sous un même chef, qui avait cessé de se laisser influencer par des sentiments de parti ou des ambitions personnelles, et en qui les trois sections de la coalition reposaient confiance. Macdonald, Cartier et lui-même, ajoutait Brown, étaient au contraire considérés comme des chefs de partis, avec des sentiments et des aspirations de partis, et en donnant à l'un d'entre eux une supériorité sur les autres, comme celle découlant de la charge

de premier ministre, on diminuait par là même dans l'esprit public la garantie de bonne foi et l'on mettait sérieusement en danger l'existence du gouvernement. Quel que fût celui des trois qui serait préféré, cet acte, disait Brown, équivaudrait à un abandon de la base de coalition et à la reconstruction du gouvernement d'après des considérations ordinaires de partis, sous un chef partisan, qui seraient inacceptables pour une grande partie de ceux dont l'appui était nécessaire pour l'existence du ministère.

D'un autre côté Macdonald invoquait que, lors de la formation de la coalition, sir Etienne Taché n'avait pas été choisi comme premier ministre en tant que partie même de l'accord ; qu'il avait été précédemment et qu'il était alors le chef du gouvernement conservateur, et qu'il avait été accepté avec tous ses collègues bas-canadiens sans aucun changement. Personnellement, ajoutait Macdonald, il n'avait en cela aucun amour-propre, et quand même il aurait ressenti quelque sentiment de cette nature il croyait que c'était son devoir de n'en tenir aucun compte afin de pouvoir mieux mener à bonne fin le grand projet déjà inauguré sous d'aussi heureux auspices. C'est pourquoi, disait-il, il était prêt à se désister de tous les titres qu'il pourrait avoir à la dignité de premier ministre afin qu'un autre pût être choisi à sa place, et il croyait que Cartier était bien l'homme qu'il fallait. Il faisait remarquer que Cartier, depuis la mort de Taché, était certainement l'homme le plus influent dans sa province, et que les partisans bas-canadiens du gouvernement le choisiraient certainement comme chef. Il ajoutait que ni Brown ni lui-même ne pouvait dicter au Bas-Canada le choix de son chef, que d'après l'usage le premier ministre devait être le chef ou le doyen du Haut ou du Bas-Canada, et, que, comme il avait renoncé à toutes revendications personnelles, en raison de l'attitude de Brown, il s'ensuivait que Cartier devait être choisi comme premier ministre. Brown prétendait que cette proposition contribuerait comme les autres au remaniement d'un nouveau gouvernment en un sens mettant sérieusement en danger la garantie possédée par le parti libéral, et avant de souscrire à un pareil changement il désirait consulter ses collègues libéraux dans le cabinet, McDougall et Howland.

A la suite de cette conversation, Macdonald obtint l'autorisation de lord Monck de proposer à Brown que Cartier, en sa qualité de leader de la majorité ministérielle du Bas-Canada dans le parlement, assumerait la charge de premier ministre, ce à quoi le gouverneur-général souscrivit immédiatement. La déclaration explicite de lord Monck fut la suivante : " Je n'ai pas la moindre objection personnelle au choix de Cartier comme premier ministre." Macdonald proposa donc à Brown que Cartier fût mis à la tête du gouvernement de coa-

lition, en remplacement de Taché, et Brown répondit par écrit qu'après en avoir conféré avec McDougall et Howland ils ne pouvaient considérer la proposition que comme tendant à la construction d'un gouvernement qui mettrait sérieusement en danger la garantie détenue par le parti libéral, et qu'ils ne pouvaient pas assumer la responsabilité d'accepter ou de rejeter cette proposition avant d'avoir consulté leurs amis politiques, ce qu'ils allaient faire sans délai. A cela Macdonald répondit dès le lendemain qu'après consultation avec Cartier ils avaient convenu qu'il serait très imprudent d'attendre le résultat de la consultation dont parlait Brown, et qu'afin d'obvier à toute possibilité de mettre en danger le projet de confédération par des apparences de dissensions parmi ceux qui s'étaient unis pour mener ce projet à bonne fin, Cartier et lui-même, sans admettre qu'il pût y avoir la moindre raison d'écarter l'un ou l'autre d'entre eux, avaient convenu de proposer que sir Narcisse Belleau assumât la position de premier ministre et de receveur-général. La réponse de Brown fut que, bien que sir Narcisse Belleau ne fût pas celui que lui-même et ses amis auraient choisi, comme ils étaient également désireux de ne pas nuire au projet de confédération, ils n'apporteraient aucune objection au choix de Cartier et de Macdonald. Sir Narcisse devint donc par conséquent le chef du gouvernement de coalition, les autres gardèrent leurs portefeuilles, et la crise fut évitée.

Pour la dernière fois la Législature du Canada-Uni se réunit à Québec le 8 août 1866. La force du gouvernement s'accusa dès le lendemain par la défaite d'une motion de non-confiance, par cinquante-sept voix contre vingt-neuf. Le rapport de la mission en Angleterre fut présenté à la Chambre, et le 15 août Cartier prononça un discours énergique en réponse à Holton et Dorion qui accusaient les ministres de cacher la vérité au sujet de cette mission, qu'ils soutenaient avoir été un échec. " Les chefs de l'opposition," dit-il alors, " prétendent que notre mission en Angleterre a été un complet fiasco. Ils se trompent entièrement. Qu'ils se reportent donc à l'état des choses, il y a un an, et qu'ils comparent les conditions d'alors avec les conditions d'aujourd'hui ! En vain voudraient-ils le nier, un grand progrès s'est fait dans l'intervalle. La mère-patrie a complètement approuvé et sanctionné le projet d'une confédération. Les ennemis de ce projet espéraient que le refus du Nouveau-Brunswick d'y acquiescer amènerait l'Angleterre à s'y déclarer hostile. Ils ont été déçus. L'Angleterre donne au projet le plus entier appui. Il ne faut pas oublier que le plan de confédération qu'elle approuve ainsi est celui qui a été adopté, après de longues délibérations, par la conférence de Québec. L'opposition éprouvera le désagrément de voir avant longtemps les provinces maritimes l'adopter. La Législature

de la Nouvelle-Ecosse ne s'est jamais prononcée contre le projet d'une confédération. Quant au Nouveau-Brunswick, on y constate à l'heure qu'il est une très énergique et décisive réaction en sa faveur. Oui, le gouvernement a tout sujet de se féliciter du succès de sa mission en Angleterre. Nous étions convaincus qu'une confédération accroîtrait nos moyens de défense militaire, et en effet nous avons rapporté d'Angleterre l'assurance que la mère-patrie emploierait pour nous, au besoin, toutes les ressources dont elle peut disposer."

Après une session d'à peine six semaines, le parlement fut prorogé le 18 septembre, et le mois suivant le siège du gouvernement fut transféré de Québec à Ottawa. L'arrivée de Cartier dans la ville qui devait devenir la capitale du grand Dominion fut marquée par une réception enthousiaste. Il fut reçu par le maire et le conseil de ville, une réception lui fut donnée par l'Institut Canadien-Français, et il fut l'hôte d'un banquet donné en son honneur par nombre des principaux citoyens. Dans le discours qu'il prononça à ce banquet, Cartier affirma sa foi dans l'avenir d'Ottawa et de la Confédération, et fit la prédiction que la ville d'Ottawa deviendrait la capitale d'un grand Dominion s'étendant de l'Atlantique au Pacifique. "Je puis vous promettre," s'écria-t-il alors, "que la confédération se fera, aussi sûrement que je puis vous dire qu'Ottawa est maintenant en possession du titre de capitale.... L'avenir doit donc nous inspirer confiance. Les nouveaux édifices du parlement, qui se dressent en haut de la ville, offrent un coup d'œil majestueux pour tous ceux qui les contemplent, et ils paraissent bien être en effet dignes d'avoir été destinés à devenir le lieu de réunion des sages législateurs d'un pays qui va s'étendre de l'Atlantique au Pacifique." Il ne faut pas oublier qu'il fallait alors, dans le temps, avoir une suprême foi en l'avenir du pays pour émettre une semblable prédiction.

Avant la fin de l'année 1865 il se produisit un événement d'une grande importance politique. Nous voulons parler de la retraite, le 21 décembre, de George Brown du cabinet de coalition, dont il avait été l'un des membres les plus en vue. La raison ostensible donnée par Brown tenait à une divergence d'opinion avec les autres ministres sur la question de réciprocité avec les Etats-Unis ; mais la vérité était que Brown commençait à s'irriter des restrictions qui lui étaient imposées par son entourage. Entre Macdonald et Brown il n'y avait jamais eu aucune ostentation d'amitié, et leurs rapports ne s'étaient guère améliorés à la suite du refus de Brown d'accepter Macdonald comme premier ministre lors de la mort de sir Etienne Taché. Une rupture entre ces deux hommes, dont les tempéraments étaient si diamétralement différents, était devenue tôt ou tard inévitable, et les négociations de réciprocité ne furent que l'excuse servant à voiler les

dessous de cette rupture. Cartier fit alors tout ce qu'il put, pour engager Brown à reconsidérer sa détermination et pour le persuader de rester dans le cabinet. L'alliance entre Brown et Cartier avait été, comme nous l'avons déjà vu, un facteur d'une suprême importance dans le mouvement de la confédération. Brown avait adhéré à ses engagements avec la plus grande loyauté, et Cartier désirait beaucoup le voir continuer à rester dans le ministère. Malgré de fortes différences dans leurs vues politiques, ces deux hommes avaient un trait en commun, qui était leur franchise et leur indépendance de caractère. Si Brown était resté dans le cabinet et avait continué à agir avec Cartier, les développements politiques auraient pu être différents de ce qu'ils furent. En réalité, sir Richard Cartwright, qui était bien au courant de tout ce qui se passait à cette époque, a déclaré publiquement qu'il avait tout lieu de croire qu'en 1865 Cartier avait informé les députés conservateurs d'Ontario dans le parlement que Brown avait été pour lui un allié si loyal et si efficace qu'il n'était pas disposé à se passer de ses services si la chose était en son pouvoir. " En outre," ajoutait sir Richard Cartwright, " je puis assurer, en puisant ce renseignement à la meilleure source, que si Brown était resté dans le cabinet et n'avait pas volontairement donné sa démission, rien n'aurait pu empêcher que la tâche d'inaugurer l'œuvre de la confédération eût été confiée à M. Brown et à sir George-Etienne Cartier au lieu de sir John A. Macdonald." [2]

Mais les efforts de Cartier pour engager Brown à continuer à faire partie du cabinet furent infructueux, et le leader libéral rentra de nouveau dans les rangs de son parti tout en continuant à donner à la mesure de la confédération l'avantage de son puissant appui, tant dans la Chambre qu'au dehors. Le portefeuille devenu vacant par le départ de Brown fut offert à Alexander Mackenzie, qui alors commençait à s'élever dans les rangs libéraux, mais il refusa d'accepter cet honneur, et le 3 janvier 1866, Ferguson Blair fut assermenté comme président du Conseil Exécutif en remplacement de George Brown.

Dans l'intervalle, le grand projet de la confédération avait continué à faire des progrès sûrs, bien que fort lents. L'hostilité des provinces maritimes fut surmontée peu à peu. Grâce aux efforts infatigables de Charles Tupper, alors premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, la législature de cette province adopta, le 17 avril 1866, par un vote de trente et un à dix-neuf, une résolution autorisant la nomination de délégués pour établir avec le gouvernement impérial un projet d'union qui contiendrait de justes dispositions pour les

---

[2] Sir Richard Cartwright : " Memories of Confederation."

droits et intérêts de la province. D'un autre côté, le ministère opposé à la confédération dans le Nouveau-Brunswick donna sa démission en mars 1866, à la suite d'un différend qui s'était élevé avec le lieutenant-gouverneur, et fut remplacé par un ministère ayant à sa tête Samuel Leonard Tilley, qui remporta une victoire écrasante dans les élections générales qui s'ensuivirent. Tilley était bien déterminé à faire triompher la confédération, et il dirigea tous ses efforts en ce sens. A la session suivante de la législature du Nouveau-Brunswick, une résolution en faveur du projet fut adoptée par un vote de trente et un à huit, avec cette réserve que des dispositions seraient arrêtées pour la construction immédiate de l'Intercolonial.

La dernière session de la Législature du Canada-Uni s'ouvrit à Ottawa le 8 juin 1866. Durant le débat sur l'adresse, Dorion proposa un amendement stipulant qu'aucune mesure comportant un changement aussi considérable que la confédération ne serait adoptée tant que le peuple n'aurait pas eu occasion de se prononcer là-dessus, mais cet amendement ne reçut l'appui que de dix-sept membres de la Chambre. La matière la plus importante de la session fut une série de résolutions définissant les constitutions du Haut et du Bas-Canada sous la confédération. En ce qui concernait la constitution du Bas-Canada, il s'éleva une discussion très animée. Cartier avait eu fort à faire avec la rédaction de cette constitution, qui pour une large part réflétait ses idées et sentiments. Dorion s'opposa énergiquement à bon nombre de ses dispositions, surtout à la clause où il était pourvu à un Conseil Législatif et à une Assemblée Législative pour la nouvelle province de Québec. Bien que le Haut-Canada ne dût avoir qu'une seule Chambre, il y en aurait deux pour le Bas-Canada sous la nouvelle constitution. Dans un discours prononcé le 13 juillet, Cartier défendit énergiquement la constitution projetée. Il déclara, dès les premières paroles qu'il fit entendre en réponse à Dorion, que son désir était d'établir des institutions sages et durables pour la province de Québec. La constitution n'avait été soumise qu'après mûre et longue considération. Passant ensuite à la revue des événements politiques qui s'étaient produits dans le Bas-Canada depuis 1791, Cartier déclara qu'il avait été jugé préférable, en établissant la nouvelle constitution, d'avoir deux Chambres, dont l'une nommée par la Couronne et l'autre élue par le peuple. La conférence de Québec, ajoutait Cartier, avait sagement décidé que chaque province serait laissée libre de choisir la forme de gouvernement qu'elle désirerait. Il défendait la création d'une Chambre Haute, en alléguant que cette Chambre ferait l'office d'un frein salutaire pour la branche populaire de la législature. " Dans le Bas-Canada," disait Cartier, " nous sommes monarchistes conservateurs, et nous voulons prendre les

moyens d'empêcher la Chambre populaire de jamais bouleverser l'Etat. Par les résolutions, on propose de donner au Bas-Canada soixante-cinq députés, tont en maintenant les présentes circonscriptions électorales. D'après le plan fédéral, le Bas-Canada aura toujours ce même nombre de représentants. Il se trouvera, en quelque sorte, avoir la position d'honneur, car il servira de pivot à tout le mécanisme constitutionnel. Il importe au plus haut point de ne pas nous départir à la légère de cette position." La minorité anglaise dans Québec, faisait aussi remarquer Cartier, avait été protégée en lui attribuant seize comtés. Répondant aux questions qui lui furent posées pour savoir quel serait l'inconvénient de n'avoir qu'une seule Chambre pour la province, Cartier répondit par cette déclaration caractéristique : " Conservateurs d'éducation monarchique, notre devoir est d'entourer nos institutions politiques de tout ce qui peut contribuer à leur stabilité."

Cartier montrait donc par là à quel point son idéal était imbu d'idées conservatrices. Malgré l'opposition de Dorion et de ses partisans à la création d'une Chambre Haute, les résolutions furent dûment adoptées et subséquemment incorporées dans la nouvelle constitution. Cartier obtenait ainsi l'institution politique qu'il considérait devoir le mieux convenir à sa province natale, et le gouvernement de Québec a depuis été régi par une constitution due en grande partie à ses efforts.

Avant la fin de la session de 1866, il se produisit un autre changement dans le cabinet de coalition, par suite de la retraite de A. T. Galt qui, ayant contracté des engagements vis à vis de la minorité anglaise de Québec en matière de privilèges éducationnels que le gouvernement se vit dans l'impossibilité d'accorder, estima que son devoir était de résigner ses fonctions de ministre des Finances et son siège dans le cabinet. Il n'en continua pas moins cependant à donner son plus cordial appui au projet de confédération. Cette grande mesure, sur laquelle doit se porter notre principale attention, était alors à la veille de se réaliser. Le parlement ayant été prorogé, il fut décidé qu'une autre délégation du gouvernement canadien irait en Angleterre afin de presser l'adoption de la mesure auprès des autorités impériales. Ces délégués furent John A. Macdonald, G.-E. Cartier, A. T. Galt, W. P. Howland, William McDougall et Hector Langevin. Cartier quitta Montréal le 12 novembre et s'embarqua deux jours après à Boston. Un grand nombre de citoyens, conduits par le maire, s'étaient réunis à la gare à Montréal pour lui souhaiter bon voyage et une heureuse mission. Arrivé à Londres le 25 novembre, en compagnie de John A. Macdonald et de W. P. Howland, Cartier se prépara immédiatement à mener à bonne fin la tâche ardue qui lui avait

été dévolue. Les délégués canadiens rencontrèrent à Londres les délégués de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick qui étaient déjà arrivés dans la métropole depuis quelque temps. Le 4 décembre, les représentants des trois provinces se réunirent au Westminster Palace Hotel, et c'est là que fut organisée la conférence historique dont le résultat fut l'avènement réel du Dominion. Ceux qui assistaient à cette mémorable conférence et qui ont tous également droit à porter le nom de Pères de la Confédération, étaient les suivants: —

Délégués du Canada: — John A. Macdonald, George-Etienne Cartier, A. T. Galt, W. P. Howland, William McDougall et Hector-L. Langevin.

Délégués de la Nouvelle-Ecosse: — Charles Tupper, W. A. Henry, Adams G. Archibald, J. McCully et J. W. Ritchie.

Délégués du Nouveau-Brunswick: — Samuel Leonard Tilley, Charles Fisher, Peter Mitchell, J. M. Johnson et R. D. Wilmot.

Sur motion de Charles Tupper, secondé par Samuel Leonard Tilley, John A. Macdonald fut choisi président de la conférence. Les délégués continuèrent à siéger jusqu'au 24 décembre, alors qu'une série de vingt-neuf résolutions, basées sur celles de la conférence de Québec et des législatures du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, ainsi que sur celles où il était pourvu aux gouvernements provinciaux du Haut et du Bas-Canada, fut adoptée et transmise au secrétaire d'Etat aux colonies. Les séances de la conférence furent reprises au commencement de janvier 1867, alors que plusieurs projets de bills furent rédigés et revus par les légistes officiels du gouvernement impérial. Un bill, soumis au parlement impérial en février, fut adopté par les deux Chambres, et reçut la sanction royale le 29 mars sous le titre d'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Les délégués composant la conférence réunis au Westminster Palace-Hotel furent assistés dans leur tâche par le gouverneur-général lord Monck, et par le secrétaire d'Etat aux colonies, qui témoignèrent tous deux du plus vif intérêt dans l'accomplissement de leur grande entreprise. Les quelques procès-verbaux que nous avons de cette conférence montrent avec quel soin minutieux les délégués s'étaient mis à leur tâche, et avec quelle attention scrupuleuse ils s'étaient attachés à ce que tout fût fait autant que possible suivant les strictes formes légales voulues. On n'a tenu aucun registre officiel de cette réunion historique, mais bon nombre de notes et de mémorandums ont été conservés par John A. Macdonald, et c'est là-dessus que Joseph Pope s'est basé pour écrire son récit de la conférence dans ses "Mémoires de sir John A. Macdonald," où nous avons nous-mêmes puisé tous ces détails.

Plusieurs amendements, la plupart d'un caractère secondaire, furent apportés à cette conférence de Londres aux résolutions adoptées à la conférence de Québec. L'un de ces amendements, qui avait une grande importance, avait trait à la question de l'éducation et aux droits des minorités. La crainte avait été exprimée par un bon nombre que, sous la confédération projetée, les droits de la minorité protestante anglaise de la province de Québec pourraient être mis en danger. A. T. Galt, qui représentait la minorité de Québec, avait remis comme nous l'avons vu, sa démission, de membre du gouvernement, parce qu'il n'était pas satisfait des assurances qu'on lui donnait à cet égard, et il s'était rendu à Londres pour surveiller les intérêts de la minorité dans les négociations entre le gouvernement impérial et les délégués des colonies sur les articles de la confédération. Galt demandait que non seulement les droits possédés dans le temps par la minorité protestante de Québec, mais ceux qu'elle pourrait aussi acquérir, fussent protégés sous la nouvelle constitution. Après qu'ils eurent conféré de la chose avec tout le soin voulu, les délégués décidèrent d'accorder les mêmes garanties à toutes les minorités, soit protestantes ou catholiques, dans chacune des provinces du Canada (article 93 de la constitution fédérale). L'intention des Pères de la Confédération, en s'en tenant à l'esprit large et tolérant qui a marqué tous leurs actes, était certainement de sauvegarder les droits des minorités dans toutes les parties du Dominion. [3]

Le rôle tenu par Cartier à la conférence de Londres n'entraînait pas moins de responsabilités que celui qu'il avait déjà tenu à la conférence de Québec, et même nous pourrions ajouter que ces responsabilités devaient être encore plus lourdes. Ses adversaires étaient toujours irréconciliables, et ils maintinrent leur opposition jusqu'à la fin. Dorion et la majorité des députés qui s'étaient opposés au projet du parlement canadien adressèrent un appel au secrétaire d'Etat aux colonies, dans lequel ils déclaraient que la population du Bas-Canada et de la Nouvelle-Ecosse n'avait pas encore eu l'occasion de se prononcer sur le projet, et que la confédération n'était pas jugée opportune dans l'état où se trouvaient alors les provinces. Ils demandaient

---

[3] Que cela fût l'esprit et l'intention de ceux qui ont rédigé l'article 93 de la constitution est rendu encore plus manifeste par la déclaration de lord Carnarvon, secrétaire aux colonies, qui, le 22 février 1867, parlant de la nouvelle constitution dans la Chambre des Lords, s'exprima comme suit : " La question qui divise réellement les protestants et les catholiques est celle de l'instruction publique. L'article 93 fut adopté à la suite d'une longue discussion où toutes les opinions avaient été exprimées. L'objet de cet article est de protéger la minorité contre toute pression abusive de la part de la majorité. Cet article a été rédigé de manière à mettre toutes les minorités, à quelque religion qu'elles appartiennent, sur un pied d'égalité absolue, soit que ces minorités existent réellement ou dans un état possible (*in esse* ou *in posse*)."

par conséquent du délai afin que le peuple pût être consulté. Cet appel fut adressé en vain, les autorités impériales ainsi que les ministres canadiens ayant pris parfaitement connaissance du caractère critique de la situation ainsi que de la nécessité de cette confédération si on voulait que le pouvoir britannique sur le continent de l'Amérique du Nord pût être maintenu. Grâce, pour une très large part, à l'appui et à la coopération de Cartier, le projet de confédération en était arrivé à un point où l'on pouvait prédire un succès complet en un temps plus ou moins rapproché, mais il restait encore à Cartier à voir à ce que, lors de la rédaction finale de la constitution, les dispositions qu'il avait pu réussir à faire adopter fussent entièrement et explicitement définies. Pour cela il lui fallait peser chaque article, en mesurer la force et la valeur en regard des critiques dont il avait été l'objet, et s'assurer qu'on n'avait enlevé aucun des droits qu'il avait été spécialement chargé de protéger, tout en laissant aux autres provinces ce qui leur appartenait en droit et en justice. Pour mener à bien une telle tâche, il fallait non seulement de fortes connaissances légales et constitutionnelles, mais en outre le tact et les talents d'un homme d'Etat de haute envergure. Ce fut là en réalité le plus beau triomphe de Cartier en matière juridique, car on n'a pu, depuis, trouver que fort peu à redire aux articles de la constitution qui sauvegardaient les droits que Cartier avait été chargé spécialement de protéger. Dans le rôle qu'il a tenu à la conférence de Londres, George-Etienne Cartier a été au vrai sens du mot un constructeur d'empire, ainsi qu'un juriste consommé et un interprète subtil de la loi statutaire. Le Dominion qui s'est depuis développé est le monument même qui met en évidence les talents dont il fit alors preuve comme édificateur d'empire.

Une question historique intéressante se présente en ce qui concerne la conférence de Londres. Une tentative a-t-elle été faite durant ces délibérations pour changer la base de la confédération en une union législative ? On a déclaré à diverses reprises qu'une tentative de ce genre avait été faite par sir John A. Macdonald et autres délégués, et que son accomplissement n'avait pu être empêché que par l'attitude résolue de George-Etinne Cartier. L'histoire semble avoir eu son origine dans un article paru quelque temps après dans le "Constitutionnel" de Trois-Rivières, dont Elzéar Gérin était l'éditeur. Voici ce qu'écrivait alors Gérin dans son journal: —

"Ce fut durant la conférence de Londres, en 1866 et 1867, que celui qui écrit ces lignes vit l'homme (Cartier) à l'œuvre, et put apprécier l'élévation de ses idées politiques en même temps que son patriotisme ardent et sincère et son incomparable activité. La tâche de Cartier à Londres était très ardue. Ce n'est plus maintenant divul-

guer un secret que de dire qu'à la conférence de Londres tous les délégués du Haut-Canada et des provinces maritimes, y compris Galt, voulaient une union législative et désiraient que lord Carnarvon, secrétaire aux colonies, se basât là-dessus pour préparer le bill qui devait être soumis au parlement. Devant un danger aussi imminent, Cartier trouva moyen de redoubler encore d'efforts. Il ne consentirait jamais, disait-il, à ce que les délégués fissent défaut aux engagements contractés envers ses compatriotes, à qui on avait promis l'autonomie provinciale, et il ne voulait pas que ceux-ci fussent ainsi livrés pieds et poings liés à la majorité brutale d'une union législative. En face des tentatives des autres délégués, Cartier alla même jusqu'à déclarer qu'il conseillerait au premier ministre, sir Nacisse Belleau, de dissoudre le cabinet plutôt que de se soumettre. Le projet de confédération serait alors tombé, et tout aurait été à recommencer comme en 1864. La situation était donc excessivement critique. Cartier essaya tout d'abord de faire pénétrer ses idées parmi les hommes les plus influents de la Cour et du parlement. Il trouva moyen de se faire introduire dans presque toutes les grandes familles aristocratiques de Londres ainsi que dans les familles de la bourgeoisie qui portaient intérêt aux affaires politiques. Chaque jour, il avait trois ou quatre invitations à dîner, et c'était la même chose pour le lunch et la soirée. Il acceptait toutes ces invitations, et tout en faisant mine d'apprécier la bonne chère de ses hôtes, il trouvait moyen de converser sur les grandes questions qui le préoccupaient le plus, c'est-à-dire la confédération et les droits de la province de Québec dans cette confédération. C'est ainsi qu'il put communiquer à lord Carnarvon les traités et les articles qui ont assuré nos droits d'une manière incontestable, et le ministre des colonies s'est reposé sur ces documents hitoriques pour justifier l'indépendance des provinces. Ceux qui ont accusé Cartier d'avoir trahi ses compatriotes ont commis une grande erreur et une grande injustice. Il était, certes, bien au-dessus des préjugés de races et de religions, mais il n'aurait jamais toléré une injustice à l'égard de ses compatriotes. Il n'y a jamais eu un caractère plus éloigné de cet esprit de bassesse qui se complaît dans la trahison."

Cet article a donné lieu à bien des racontars, dont l'écho s'est perpétué durant assez longtemps. On a même dit que Cartier, à une certaine phase des négociations, était devenu tellement exaspéré qu'il avertit son collègue d'avoir à se préparer à revenir au Canada, et qu'il avait l'intention de se retirer de la conférence et de câbler à sir Narcisse Belleau de résigner puis de dssoudre le cabinet et de mettre fin à toutes les négociations. Nous avons cherché à diverses reprises à nous assurer de ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans tout cela. Dans tous les cas, personne n'ignore que John A. Macdonald était person-

nellement très en faveur d'une union législative avec un seul parlement pour tout le pays, de préférence à la sorte d'union fédérale que voulait Cartier. Quelques-uns des délégués, tout en ayant consenti à une union fédérale à la conférence de Québec, espéraient apparemment que ce serait l'union législative qui finirait par triompher. Même l'homme politique astucieux qu'était Galt, à la suite de la conférence de Québec, s'était clairement expliqué à cet égard, à l'occasion d'un banquet donné aux délégués à Toronto. " Nous pouvons espérer," disait alors Galt, " qu'avant longtemps nous serons disposés à faire partie d'une union législative plutôt que de l'union fédérale projetée, Nous aurions tous désiré une union législative, avec le pouvoir concentré comme en Angleterre dans un gouvernement central qui étendrait l'égide de sa protection sur toutes les institutions du pays, mais nous avons vu que cela était tout d'abord impossible et qu'il y avait des dfficultés que nous ne pouvions pas surmonter." Les difficultés dont parlait Galt étaient évidemment les objections de Cartier, qui s'opposa avec persistance à toute idée d'union législative.

Il est cependant difficile de croire que John A. Macdonald, qui, tout en inclinant personnellement vers l'union législative, avait dans le même temps déclaré que ce système était impraticable, et qui avait consacré toutes ses énergies à faire approuver par le parlement le projet arrêté à la conférence de Québec, aurait ainsi essayé à la onzième heure de changer la base fondamentale de tout le projet. Cela est d'autant moins probable que Macdonald savait fort bien quelles graves conséquences découleraient d'une pareille tentative. Nous avons l'assurance solennelle du seul membre survivant, en 1915, de la conférence de Londres que certainement aucune tentative de ce genre n'a été faite durant les délibérations des délégués. Sir Charles Tupper nous a assuré catégoriquement que les délibérations au Westminster Palace Hotel furent marquées, du commencement à la fin, par la plus grande harmonie; que certaines modifications avaient été apportées, il est vrai, aux résolutions de Québec, mais qu'aucune tentative ne fut faite pour changer la base réelle du projet de confédération, et enfin qu'il n'y a jamais eu le moindre froissement entre les délégués. Les collègues canadiens-français de Cartier à la conférence de Londres n'ont jamais non plus laissé le moindrement entendre qu'un semblable incident se fût produit. M. Thomas Chapais, le gendre de feu sir Hector Langevin, nous a écrit en réponse à notre demande de renseignements à ce sujet: " En réponse à votre demande, je dois vous informer que sir Hector Langevin, dans ses conversations sur la confédération, n'a jamais rien dit qui pût m'engager à croire qu'une tentative quelconque avait été faite à Londres pour changer l'union fédérale projetée en une union législative. Je crois que si un incident aussi grave fût

survenu il l'aurait mentionné ou il en aurait dit quelques mots occasionnellement, ce qu'il n'a jamais fait. Mon père (J. C. Chapais) faisait alors partie du gouvernement canadien, et bien qu'il n'ait pas assisté à la conférence de Londres, il aurait certainement été en mesure de connaître quelque chose d'une crise de cette nature. Or, il n'a jamais fait la moindre allusion à cela. Le bruit qui en a couru, comme vous dites, a été souvent répété, mais la chose, suivant moi, ne repose sur aucun fondement historique."

Il semblerait donc que si on a jamais songé à tenter un mouvement quelconque en ce sens, ce dut être en dehors de la conférence. Que Cartier lui-même appréhendait le danger d'un semblable mouvement de la part de quelques-uns des délégués est incontestable, s'il faut s'en rapporter aux déclarations qu'il fit plus tard à quelques membres de sa famille.[4] Dans tous les cas, il est certain que si un pareil mouvement avait été tenté, Cartier y aurait résisté de toutes ses forces. Il avait toujours insisté, et cela dès le début, sur une union fédérale comme constituant le seul moyen de sauvegarder les intérêts de ses compatriotes, tout en permettant en même temps que les intérêts communs à toutes les provinces fussent régis par un gouvernement central. Que la constitution ait été basée sur le principe fédéral est dû au fait que la force et le prestige politique de Cartier étaient tels qu'il se trouvait en mesure d'insister sur l'adoption du système fédéral en dépit de l'opposition de tous ceux qui auraient préféré une union législative.

Durant son séjour à Londres, Cartier fut de nouveau l'objet de bien des attentions flatteuses et marquées, les plus grands hommes d'Etat du Royaume-Uni ayant alors rivalisé l'un avec l'autre à qui lui témoignerait le plus d'honneur. Il eut des audiences personnelles avec le prince de Galles, le prince de la Tour d'Auvergne, ambassadeur à la Cour St. James et petit-fils du marquis de Vaudreuil, dernier gouverneur français du Canada, l'archevêque de Canterbury, lord Derby, lord Carnarvon et M. Gladstone. Une plus haute marque d'honneur lui était encore réservée. Une audience spéciale lui fut accordée au château Windsor par la reine Victoria, qui lui parla des Canadiens-Français dans les termes les plus affectueux et lui déclara qu'elle était très sensible à leur attachement et à leur loyauté. Le 9

---

[4] M. Louis Joseph Cartier nous a raconté qu'il se rappelait que sir George parlait souvent dans la famille des craintes qu'il avait eues à Londres qu'un mouvement de ce genre fût tenté, et il ajoutait qu'il était alors bien résolu à s'y opposer coûte que coûte.

M. A. D. DeCelles, le distingué bibliothécaire du parlement, nous a dit qu'il avait une fois demandé à sir Hector Langevin si l'article publié par Gérin reposait sur un fondement quelconque, et que le collègue de Cartier à la conférence de Londres lui avait répondu qu'il n'y avait rien de vrai en cela.

janvier, Cartier et les autres délégués canadiens furent les hôtes d'honneur d'un grand banquet donné par le Canada Club, et à cette occasion lord Carnarvon, secrétaire aux colonies, prononça un grand discours où il déclara que le gouvernement impérial mettrait tout en œuvre pour assurer le succès de la confédération. Cartier fut aussi l'hôte d'un banquet donné à lord Monck par la ville de Portsmouth, le 30 janvier, où en réponse au toast des colonies de l'Amérique Britannique, il exprima l'espoir que le parlement impérial sanctionnerait le projet. "Ceux qui lisent les journaux des Etats-Unis," ajoutait Cartier, " doivent avoir vu que notre projet d'union ne leur est pas agréable. Et pourquoi cela? C'est parce qu'aux Etats-Unis on comprend fort bien que nous allons par là même assurer à jamais la stabilité de la domination britannique." Il saisit aussi cette occasion pour rappeler à ses auditeurs que quand les colonies américaines s'étaient révoltées les Canadiens-Français n'avaient pas répondu à l'appel de Washington, qui les invitait à épouser la cause de la révolution, et que par conséquent l'Angleterre leur devait la conservation du Canada. Depuis ce temps-là leur nombre avait beaucoup augmenté, et leur loyauté n'avait pas diminué.

Quand la mesure de la confédération eut été sanctionnée par le parlement impérial Cartier alla passer quelques jours à Rome, où il fut reçu en audience particulière par Pie IX, qui le félicita chaudement de son œuvre d'homme d'Etat canadien. De retour à Londres, Cartier y fit un court séjour puis s'embarqua sur l'*Hibernian* pour revenir au pays, arrivant à Québec le 16 mai. Le retour de Cartier au Canada après l'accomplissement de sa grande tâche participa de la nature d'une marche triomphale. Des milliers de ses compatriotes l'accueillirent à Québec, et le jour suivant il partit par train spécial pour Montréal. Sur plusieurs points du parcours, à Victoriaville, Acton et Saint-Hyacinthe, il fut reçu avec le plus grand enthousiasme. Quand le train arriva à Montréal le même soir, au moins dix mille personnes étaient là pour l'acclamer, et en descendant du train il fut l'objet d'une grande ovation. Le maire de la ville, Henry Starnes, lui présenta une adresse, et il fut escorté jusque chez lui par une foule enthousiaste et au milieu des vivats et des illuminations.

Ce fut avec un orgueil bien légitime qu'en s'adressant à ses compatriotes à l'occasion de son retour au pays,Cartier parla de l'accomplissement de la grande tâche au succès de laquelle il avait contribué dans une mesure si importante. " Oui, messieurs," disait-il dans une réponse à l'une des adresses qui lui furent alors présentées, " je suis de retour après l'accomplissement d'un grand acte politique, après l'élaboration complète et entière d'une constitution. Cet acte, cette constitution a pour résultat l'union, sous un même gouvernement, des

Canadas, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et cette union elle-même a pour objet de faire de nous une nation. Nous marchons vers de plus hautes destinées ; le nom du Canada a franchi nos frontières, et comprend aujourd'hui les provinces maritimes."

" Lorsque mon homonyme, Jacques Cartier, mit le pied sur nos plages et eut découvert cette magnifique étendue de pays qui forme aujourd'hui les colonies britanniques de l'Amérique du Nord, il donna le nom de Canada non pas seulement aux deux provinces que nous habitons, mais en outre, comme je le disais il y a un instant, aux provinces du Golfe. Aujourd'hui, avec la confédération, nous sommes revenus aux anciennes frontières marquées par Jacques Cartier. La Confédération embrasse aujourd'hui tout le pays qui était autrefois compris sous le nom de Canada. Je dis: aujourd'hui, car à l'heure qu'il est la proclamation royale qui doit fixer le jour de l'entrée en vigueur de l'Acte fédéral a été lancée, et nous la posséderons dans quelques jours."

" Messieurs, ne perdez pas de vue qu'avec l'union fédérale nous devenons la troisième nation maritime commerciale du monde. J'ai mentionné ce fait à Paris, et je puis vous dire qu'en France on porte un grand intérêt à ce noyau de Français qui, si loin de l'ancienne mère-patrie, conserve intact le dépôt de ses traditions. Ces sympathies nous honorent et nous devons en être fiers. On comprend, en France, que la confédération est, pour les colonies de l'Amérique Britannique du Nord, le seul moyen d'échapper à l'annexion aux Etats-Unis ; et l'on sent bien, dans le pays de nos pères, qu'il est de l'intérêt du reste du monde que les Etats-Unis n'élargissent point davantage leurs frontières. Voilà, à part les liens du sang, pourquoi les Français suivent avec intérêt la marche des événements politiques dans ce Canada qu'ils regrettent de ne plus posséder. Ils s'étonnent singulièrement de ce que, étant de même race qu'eux, nous ayons pu accomplir comme nous l'avons fait un acte sans parallèle dans l'histoire, c'est-à-dire que nous ayons pu traverser une grande révolution politique sans verser un peu de ce sang dont ils sont eux-mêmes si prodigues."

" Pour nous, cette révolution pacifique nous a semblé facile, parce que l'entente et la bonne volonté ont concouru à son accomplissement. La confédération a été un compromis, et elle conserve encore aujourd'hui ce caractère. Vous vous rappelez que l'on disait qu'elle serait contraire aux intérêts bas-canadiens, à la religion du Bas-Canada. Plusieurs mêmes qui n'étaient pas de cette opinion disaient que l'on ne savait à quoi il fallait s'attendre de la part de l'Angleterre ; que l'on avait pu élaborer une bonne constitution à la conférence de Québec, mais que les autorités impériales la changeraient et la modifieraient à leur guise."

" Eh bien, messieurs, vous savez ce qui est arrivé ; nous sommes allés en Angleterre et nous y avons été traités avec justice et générosité. On a eu égard à toutes nos représentations; quand nous avons élevé la voix, on n'a jamais fait la sourde oreille ; au contraire on nous a écoutés avec intérêt, et l'on a accueilli nos réclamations. Les Canadiens, ont dit les ministres anglais, viennent nous trouver avec une constitution toute faite, résultat d'une entente cordiale entre eux, et adoptée après discussion mûrie de leurs intérêts et de leurs besoins. Ils sont les meilleurs juges de ce qui leur convient. Ne changeons point ce qu'ils ont fait ; sanctionnons leur confédération."

" Oui, c'est dans cet esprit que l'Angleterre a accueilli notre demande. Nous avions besoin de sa sanction ; elle l'a donnée sans hésiter, sans vouloir intervenir dans notre œuvre ; et je puis dire que s'il est des hommes à vues larges et animés d'esprit de justice, ce sont les hommes d'Etat d'Angleterre."

" Maintenant, messieurs, permettez-moi de vous dire que cette entente qui a présidé à nos efforts jusqu'à ce jour, doit désormais continuer. A vous, mes compatriotes canadiens-français et catholiques, à vous aussi, compatriotes anglais, irlandais, écossais, je dirai : N'ayez aucune crainte! L'Acte constitutionnel que nous avons fait adopter en Angleterre sauvegarde les privilèges et les droits de la minorité comme ceux de la majorité."

" Sous la confédération, les droits de tous et de chacun seront amplement protégés. Avec ce régime de gouvernements provinciaux et d'un pouvoir central, les intérêts individuels comme les intérêts généraux trouveront toujours des défenseurs et des remparts pour être défendus. Tout dépend de notre patriotisme, et, sans parler des autres garanties que nous donne la constitution, cela me permet de pouvoir vous dire que tout ira bien."

Quelques jours après que ces mémorables paroles eurent été prononcées, le 22 mai 1867, une proclamation royale désignait le 1er juillet comme la date où l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord entrerait en vigueur. Cette grande œuvre était enfin accomplie. Toute opposition avait été écartée, bien qu'il ne puisse y avoir aucun doute, en s'en tenant au point de vue strictement constitutionnel, qu'il y avait justification pour l'attitude prise par Dorion et autres adversaires du projet que le peuple aurait dû être consulté avant qu'un changement aussi vital eût été apporté au régime constitutionnel du pays. Le cabinet de coalition, strictement parlant, ne possédait aucun mandat du peuple pour effectuer ce qui, pour nos servir des paroles mêmes de Cartier, n'était rien moins qu'une révolution. C'est un fait remarquable que les deux changements constitutionnels les plus considérables dans l'histoire du Canada, c'est-à-dire l'Union des deux

Canadas en 1841 et la confédération des provinces anglaises de l'Amérique Britannique du Nord en 1867, ont été effectués sans qu'on eût consulté directement à ces deux égards les désirs du peuple. En réalité, l'Union du Haut et du Bas-Canada était diamétralement opposée aux désirs d'une partie considérable de la population; et d'une autre côté la confédération, tout en étant l'œuvre d'hommes d'Etat véritablement patriotes et animés d'une suprême confiance dans les destinées de leur pays, n'avait soulevé lors de son adoption que fort peu d'enthousiasme, si même on peut appeler cela de l'enthousiasme. Si ce n'eût été que l'influence dominante de Cartier dans Québec, et le concours puissant de George Brown dans Ontario, il n'y a aucun doute qu'il aurait été impossible de mener cette mesure à bonne fin.

Quoi qu'il en soit, il faut dire que la situation critique en laquelle se trouvait alors le pays, excusait, si elle ne justifiait pas tout à fait, l'abandon de toute procédure strictement constitutionnelle. La situation commandait d'agir promptement et de façon définitive afin de maintenir l'entité politique du Canada et éviter par là même l'absorption par les Etats-Unis. On a fort bien fait observer que dans ce temps-là la Grande-Bretagne n'avait pas pour ses colonies les sentiments qu'elle a aujourd'hui, par suite de l'ascendant qu'avait pris l'école libre-échangiste, et que le sentiment général était plutôt alors l'indifférence à l'endroit des colonies, accompagnée de la résolution de les abandonner à leur sort si tel était leur désir. Parmi les hommes d'Etat britanniques de l'époque, Benjamin Disraeli, le futur comte de Beaconsfield, était l'un des rares politiques qui prévoyaient les grandes destinées du Canada et qui prédisaient que notre pays serait un jour le grenier de l'empire. En plus d'une occasion, de 1860 à 1866, le sort du Canada n'a tenu qu'à fort peu de chose. Quand en 1861 la Grande-Bretagne demanda que les agents confédérés, Mason et Slidell, qui avaient été enlevés de force, sur la haute mer, du steamer britannique " Trent," fussent remis aux autorités anglaises, certains hommes d'Etat à Washington proposèrent d'apaiser les dissentiments qui grandissaient rapidement entre le Nord et le Sud en s'emparant du Canada, dans l'espoir de soulever un fort sentiment national et de précipiter avec la Grande-Bretagne un conflit qui aurait eu pour effet d'écarter la guerre civile. Ce fut grâce aux efforts de Lincoln qu'on en vint à la décision de remettre les deux délégués et que la guerre avec l'Angleterre put être évitée. La sympathie marquée en Angleterre pour le Sud durant la guerre civile américaine eut aussi pour effet d'indigner bon nombre d'hommes d'Etat du Nord, parmi lesquels se comptait surtout Charles Sumner, qui occupait la position influente de président du comité des Affaires Etrangères au Sénat. Le récit paraît s'être confirmé qu'à la fin de la guerre civile il avait semblé à

Sumner que le temps était arrivé pour un règlement final avec l'Angleterre et que pour lui ce règlement signifiait l'acquisition du Canada. La politique avouée de Sumner était alors de refuser tout arbitrage avec l'Angleterre sur la question de l'Alabama et autres griefs, et de s'emparer du Canada à titre d'indemnité, en fermant par là même la porte à toutes dfficultés futures avec l'Angleterre. L'idée de Sumner était que ce transfert s'opérerait paisiblement ; mais, tout de même, avec l'armée puissante de soldats aguerris et entraînés qui existait alors, et avec l'aide d'une marine également puissante, il était prêt à aller jusqu'à la guerre, qui selon lui ne pouvait avoir qu'une seule issue. [5]

L'arbitrage au lieu de la guerre fut cependant ce qui résulta de toute cette agitation. Mais il est certain que si les Etats-Unis avaient décidé alors de s'emparer du Canada, avant que la confédération pût être effectuée, la tâche n'aurait peut-être pas été très difficile, étant données surtout les conditions chaotiques qui régnaient alors. Richard Cartwright, qui se trouvait mêlé au mouvement politique de cette période, a consigné dans ses mémoires qu'il était devenu alors absolument impossible d'avoir un gouvernement stable, car chaque ministère était à la merci des deux ou trois fripons ou chevaliers d'industrie qui se trouvaient toujours là pour l'appuyer. Nombre d'hommes d'Etat de cette période, ajoute-t-il, choisis parmi les plus sages et les meilleurs, étaient alors presque au désespoir. Plusieurs d'entre eux exprimaient l'avis que la dissolution de l'Union était devenue inévitable, et selon eux cette dissolution aurait été rapidement suivie de l'absorption d'Ontario et de Québec par les Etats-Unis.

Non seulement la république voisine jetait-elle alors des regards d'envie sur le Canada, mais une organisation fénienne en fit alors ouvertement l'objet de sa haine contre la Grande-Bretagne par une attaque à main armée. Le raid fénien de 1866 sur la frontière du Niagara, le combat de Ridgeway, et la série de petites invasions sur maints autres points, ouvrirent les yeux du pays sur le danger dont il était menacé par suite du manque d'unité et de cohésion entre les différentes sections. Quand les Féniens renouvelèrent leurs opérations après la confédération, les volontaires des quatre provinces unies coururent aux armes comme un seul homme, de Sarnia à Halifax, bien résolus à défendre leur patrie commune, et cette seconde invasion tourna en un misérable fiasco.

Que George-Etienne Cartier fût parfaitement au courant de la situation critique qui régnait avant la confédération est rendu évident par toutes ses déclarations. En réalité, l'un des principaux motifs

---

[5] Henry Cabot Lodge : "*Scribner's Magazine.*"

Fac-similé d'une lettre autographe adressée à l'auteur par Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec.

Quebec, April 1st.
1914

Dear Mr. Boyd:

I cannot too warmly congratulate you upon your decision to produce a life of Sir George E. Cartier.

Of all the Canadian statesmen of the last century, not one, perhaps, better merits to be held up to the admiration and to the imitation of both

2/

both present and future generations.

There have been patriots and there have been statesmen, but Cartier was both.

He was a big man. He was imbued with large ideas. His horizon was a wide one, his vision extending far beyond the surrounding, and the atmosphere of his own times, and the Canada of today is largely the result of his constructive statesmanship. This is high praise, but one of a different nationality from

3/

his, has declared that the union of the English-speaking provinces in Confederation could not have been effected, if Cartier had refused his assistance.

He was not only a seer and thinker, but he was a worker. He said many good things and said them well. But he is better remembered as one who did things.

You ask me, what in my opinion, the French-Canadians are particularly indebted to Cartier for. For much indeed! And for what French-Canadians

4/

are indebted to Sir George Etienne Cartier, Canadians of every nationality are equally indebted to him. He taught them self-reliance and the duty of mutual respect and regard. He exposed the futility of the contention that it was impossible to make of Canada a great nation "because Lower Canada was chiefly French and Catholic, Upper Canada English and Protestant and the Maritime provinces a mixture of all". He held that as in Great Britain, the diversity of races

would contribute to the common prosperity; and he promptly put his finger upon the only dangerous spot in the constitution of the proposed Dominion when he said that the sole difficulty consisted in rendering proper justice to minorities.

The range of his vision, like that of his great namesake — the first European to set foot in Canada — extended far beyond the boundaries of Lower Canada; and he was fond of asking his fellow-countrymen wether they

desired to limit the influence of their race to the narrow boundaries of their own province.

It has been well said that no important fact of our history was accomplished during the twenty-five years of his career without his active assistance.

The name of Cartier will live as long as this Dominion — of which he was one of the master builders — endures, and of its renown, until time shall be no more, there will be no cessation so long as the spirit of patriotism, of zeal, of devotion, of persistent energy and of conciliation — which characterized him — remains implanted in the breasts of his countrymen.

I wish you every success in your praiseworthy undertaking, and I am glad that so desirable a work has fallen to the lot of one who is so admirably equipped to do it justice.

Lomer Gouin

qu'il invoquait pour presser l'adoption de la confédération était d'éviter par là le danger d'annexion aux Etats-Unis. Bien que la situation des colonies anglaises séparées de l'Amérique Britannique du Nord fût alors très précaire, Cartier et les autres promoteurs de la confédération virent alors très bien que l'union fédérale apporterait une grande force à leurs conditions de défense, et leur sagesse se trouva ici amplement justifiée par le cours des événements. Si la confédération n'eût pas alors été effectuée, la probabilité est qu'aujourd'hui il n'y aurait plus aucun grand pouvoir britannique sur le continent américain.

Les partisans de la confédération ne prétendaient pas que la nouvelle constitution fût parfaite. Au contraire, Cartier lui-même reconnut qu'il ne pouvait s'agir là que d'un compromis. Les principaux promoteurs du projet admettaient franchement que leur labeur n'avait donné nécessairement qu'une œuvre faite de concessions, que les différences de langue, de race et de religion devaient être considérées, qu'il y avait à surmonter les rivalités de commerce et les jalousies des divers intérêts régionaux, et que pas un des trente-trois auteurs de la constitution avait pu éviter de céder sur quelques points. D'un autre côté, il ne faut pas croire que toutes les objections soulevées par Dorion et les autres adversaires de la mesure se soient trouvées être illusoires. Bien que les prédictions de Dorion quant aux calamités que la confédération traînerait à sa suite aient été contredites par le cours des événements, quelques-uns de ses arguments, notamment en ce qui concernait la constitution anti-démocratique du Sénat et la probabilité de froissements entre ce corps législatif et la Chambre Basse, ont été justifiés. En toute justice pour Dorion et les autres adversaires de la mesure, nous devons ajouter que dès que la confédération eût été agréée par le peuple, ils acceptèrent en toute loyauté les nouvelles conditions, et plusieurs d'entre eux rendirent des services distingués au nouveau Dominion. Dorion, qui a survécu dix-huit ans à son grand antagoniste, fit partie de la première administration libérale du Dominion, et mourut universellement respecté comme juge en chef de la province de Québec et avec le titre de sir Antoine-Aimé Dorion, quelques mois à peine avant que sir John A. Macdonald disparût à son tour. Joly devait devenir premier ministre de Québec, membre du gouvernement fédéral et lieutenant-gouverneur d'une des grandes provinces de l'Ouest de cette même confédération qu'il redoutait tant mais qu'il eut tout le loisir de voir dépasser même les espoirs les plus exagérés de ses défenseurs.

Bien que la nouvelle constitution canadienne, comme toutes les constitutions, eût ses imperfections, elle se trouva, somme toute, fonctionner avec satisfaction. Ayant devant eux comme exemple l'ex-

périence malheureuse des Etats-Unis, les Pères de la Confédération surent éviter bien des dangers inhérents au régime fédéral tout en en gardant les avantages, et le résultat fut, pour nous servir des termes d'un éminent juriste canadien, " que la constitution canadienne se trouva offrir les meilleures espérances pour l'avenir et l'avantage de la société, tant sous le rapport de la richesse que de l'intelligence, et pour la réalisation de l'apophtegme politique que tous les hommes naissent libres et égaux." [6] Cinquante ans de confédération ont démontré la sagesse de ceux qui l'ont édifiée. Le régime fédéral qu'ils ont imaginé s'est trouvé convenir à tous les besoins du gouvernement constitutionnel, et son fonctionnement n'a donné lieu jusqu'ici qu'à très peu de froissements. Ainsi que l'a fort bien dit une haute autorité constitutionnelle, dans la mesure où il peut s'agir d'adaptation aux conditions locales, le régime fédéral du Canada a été un succès complet, et ce succès est un tribut à la mémoire de ceux qui ont gouverné ainsi qu'à ceux qui ont rédigé la constitution. [7] Ainsi que nous l'avons déjà vu, c'est surtout aux efforts de Cartier que l'on doit l'établissement du régime fédéral de préférence à l'union législative dans la confédération canadienne, et les résultats qui s'ensuivirent ont démontré la sagesse de sa conduite. Quand ce ne serait que pour cela, le nom de George-Etienne Cartier devra être perpétué à jamais dans l'histoire du pays pour avoir ainsi assuré le succès de la confédération.

Bien que Cartier n'ait jamais prétendu que la nouvelle constitution fût parfaite, il soutenait qu'elle était formée sur des principes d'équité et de justice, et il a toujours exprimé l'espoir que l'objet que s'étaient proposé ses auteurs ne serait pas perdu de vue si jamais la nécessité s'imposait d'en venir à une revision. " J'espère bien," disait-il, " que si d'ici à quatre-vingts ans il devenait nécessaire de reviser la constitution ce ne sera pas aux fins de restreindre les principes d'équité qui en forment la base, mais plutôt afin de développer ces principes et agrandir la confédération."

Le suprême mérite de Cartier est que, à compter du moment où la question se fût imposée de manière pratique dans la politique canadienne, il se fit l'apôtre énergique et tenace de la confédération, que comme premier ministre du Canada-Uni il a été le premier à faire de la mesure une question administrative et à la soumettre ainsi à l'attention des autorités impériales, que dans la suite il s'en fit continuellement le défenseur tant dans le parlement qu'au dehors, et que grâce

---

[6] M. le juge W. R. Riddell, " Canadian Magazine."

[7] James Bryce, allocution donnée au Canadian Club, Montréal.

à son alliance avec George Brown la réalisation pratique du projet a été rendue possible. En insistant sur une union fédérale plutôt que législative, il sauvegarda non seulement les droits et intérêts de ses compatriotes, mais assura le succès de la confédération en son entier. Sans Cartier, il aurait certainement été impossible d'obtenir l'adhésion de Québec à l'union, et sans Québec la confédération serait restée à l'état de beau rêve et rien de plus. Quand le projet de confédération fut arrêté par les délégués des diverses provinces, Cartier n'eut jamais un seul instant d'hésitation, malgré l'opposition acharnée qui lui fut faite; mais au contraire il n'en poursuivit la réalisation de ses desseins qu'avec plus d'opiniâtreté. C'est avec un orgueil bien justifiable que, le 1er juillet 1867, c'est-à-dire dès le premier jour de l'avènement de la confédération, Cartier fit ressortir le fait que c'était lui qui, comme premier ministre du Canada-Uni, avait fait de la confédération une mesure administrative et avait porté cette mesure jusqu'au pied du Trône. [8]

La responsabilité et les risques assumés par Cartier dans le mouvement de la confédération étaient bien plus grands que ceux d'aucun des autres promoteurs de la mesure, et le mérite qui s'attache à ses

---

[8] Feu Henry J. Morgan, d'Ottawa, dans une lettre qu'il nous adressait peu de temps avant sa mort, nous disait: "Cartier a été le premier homme, comme premier ministre du Canada-Uni, à faire de la confédération une mesure administrative et à porter cette mesure jusqu'au pied du Trône. Le soir du 1 juillet 1867, j'eus une entrevue avec le grand leader canadien-français, et il m'a tout particulièrement alors fait observer qu'il avait été le premier à faire de la confédération une mesure administrative. C'était là une chose dont il était tout particulièrement fier."

Morgan nous a aussi dit que Cartier avait ajouté les paroles suvantes: "Comme chef du parti libéral-conservateur de la province de Québec j'ai rendu la même justice à tous, sans distinction de race ou de religion. C'est dans ce même esprit que, lors de la formation de mon cabinet en 1858, j'adoptais le projet d'union fédérale de mon ami Galt, et après en avoir fait ma propre mesure, j'allai avec Ross et Galt en Angleterre en 1859 afin de la faire accepter par le gouvernement britannique. John A. Macdonald n'a eu rien à faire avec cela.

Nous lisons aussi ce qui suit en divers articles publiés par "La Minerve" dans le temps que le projet de la confédération était en discussion, articles que l'on dit avoir été inspirés par Cartier lui-même: "La province de Québec n'a pas le droit de mettre obstacle à la marche des événements et d'arrêter le développement d'une grande idée. Si elle fait cela, ce sera son arrêt de mort. Elle en reviendra aux luttes de 1837, avec cette différence que ce ne seront plus alors les Anglais qui seront ses ennemis, mais ses propres compatriotes d'autres races, qui ne lui pardonneront jamais son attitude."

"La gloire de notre nationalité n'est pas dans l'isolement, mais dans la lutte et le combat... Ne cherchons pas à enfermer notre nationalité dans un horizon sans grandeur et sans étendue. Élargissons plutôt le cercle de nos aspirations. En augmentant le nombre de ses enfants et de ses défenseurs ce sera le moyen de la rendre grande et belle. La confédération élargira nos horizons, et en même temps donnera à notre vie nationale et à notre vie de famille les éléments de bonheur et de prospérité qui nous ont manqué jusqu'à présent. La confédération nous rendra libres et maîtres de notre propre domaine dans l'administration des affaires de notre patrimoine spécial." La Minerve, 22 septembre, 1864.

services n'en est pour cela que plus considérable.[9] Macdonald et Tupper ont tous deux publiquement déclaré que sans Cartier la confédération n'aurait pas été alors possible, et l'histoire doit lui rendre la justice de reconnaître ses services éminents à cette période si mémorable autant qu'excessivement critique de l'histoire du Canada.

Cartier n'a été, bien entendu, qu'un des principaux fondateurs du Dominion. Ce serait certes une tâche ingrate que de vouloir répartir les mérites respectifs des divers Pères de la confédération. Cela, non plus, n'est pas nécessaire. Bien que les services de chacun aient pu différer de nature, ils étaient tous dirigés vers le même suprême objet, et ces fidèles serviteurs de l'Etat doivent tous être tenus en égal honneur et respect: John A. Macdonald pour le tact et le dévouement dont il donna tant de preuves, ses éminentes qualités d'organisateur et d'homme d'Etat, et sa foi inébranlable en les destinées du Canada ; Alexander Tilloch Galt, pour avoir été un des premiers à demander résolument l'union fédérale ; George Brown pour son puissant concours et son patriotisme désintéressé dans l'une des crises les plus graves de l'histoire de son pays ; Thomas D'Arcy McGee, pour l'ardeur et l'éloquence de sa défense ; Charles Tupper, pour l'habileté avec laquelle il sut obtenir l'adhésion de la Nouvelle-Ecosse en dépit de difficultés énormes ; et Samuel Leonard Tilley, pour l'habileté et l'énergie qu'il montra dans ses efforts pour triompher de l'opposition du Nouveau-Brunswick. Dans le tableau d'Harris consacré aux Pères de la Confédération, et qui se voit dans le parlement canadien, George-Etienne Cartier occupe la place qui lui revient de droit au centre de ce groupe illustre, immédiatment à la droite du président sir Etienne-Paschal Taché, et à ses côtés est son grand collègue, John A. Macdonald. On voit aussi là les autres grands Pères de la Confédération, Galt, Brown, McGee, Tupper et Tilley, ainsi que tous les hommes d'Etat qui composaient la conférence historique de Québec, et qui ont jeté les bases de ce grand Dominion en les faisant reposer sur les principes inébranlables de l'équité et de la justice.[9] Ce su-

---

[9] Personne ne risquait plus que Cartier. Aucun autre n'était au même degré l'objet des soupçons de ses propres compatriotes ni confronté par un sentiment plus hostile dans sa propre province. Aucun autre n'a peut-être exercé autant d'influence pour déterminer le caractère de la constitution fédérale . Il introduisit dans cet instrument les principes de gouvernement constitutionnel qu'il avait appris à l'école de Papineau et pour lesquels il avait combattu en 1837, et il a établi en dépit des assauts réitérés des légistes et des hommes politiques les amples pouvoirs constitutionnels des provinces. Il n'y a aucun doute que Cartier se reposait surtout sur le clergé catholique pour résister au flot montant des sentiments hostiles dans Québec. Le clergé catholique se montra tout particulièrement favorable au projet d'union, et cela a dû exercer une influence considérable pour réaliser l'œuvre d'un Canada confédéré. Sans Cartier et le clergé catholique de Québec, l'union de 1867 n'aurait pas pu s'accomplir."—Sir John Wilson, " Wilfrid Laurier and the Liberal Party."

perbe tableau devra toujours être un puissant stimulant pour le patriotisme de tous les Canadiens, en leur rappelant que, quelles que soient les différences de langue, de race et de religion, les principes mêmes sur lesquels repose la confédération sont le respect et l'égalité les uns envers les autres. [10]

---

[10] Je suis d'accord avec sir John Willison quand il dit (" Wilfrid Laurier and the Liberal Party ") : " Quand nous estimons les forces qui ont accompli l'union des provinces canadiennes, nous faisons bien de nous rappeler Macdonald, Cartier et Tupper, mais nous serions des ingrats d'oublier Brown et Galt, Howe et Morris, McGee et Cauchon, et Johnstone et Uniacke."

[11] Henri Bourassa a fort bien exprimé tout cela, dans le discours éloquent prononcé au banquet du " Dominion Day," à Londres, le 1 juillet 1914 : " Il ne faut pas oublier," disait-il, " que si la coopération de Cartier a rendu possible la confédération, c'est parce que Cartier a pu faire voir à ceux de sa race et de sa religion que la loi qui avait déjà empêché un peuple digne d'intérêt de vivre sur un pied de parfaite égalité avec les autres races et nationalités était chose du passé. La confédération signifiait beaucoup plus qu'un simple arrangement intervenu entre trois ou quatre colonies éparses de l'Amérique Britannique du Nord. La chose devait avoir de bien plus grandes conséquences, non seulement au Canada, mais par l'univers entier. Cela signifiait qu'enfin, sur le continent nord de l'Amérique, les descendants des deux grandes nations et races qui s'étaient disputé le pouvoir sur tous les champs de bataille de l'univers avaient trouvé un terrain d'entente sous l'égide de la loi et du prestige de la Couronne britannique. Aucune confédération n'aurait pu subsister à moins de reconnaître que, dans le Dominion du Canada, le principe même sur lequel reposait l'union était qu'il y avait là non seulement une société de langue anglaise, mais en premier lieu, et avant tout, une société anglo-française conservant les nobles traditions et les pensées et aspirations élevées de ces deux grandes nations qui ont tant fait pour façonner le monde moderne tel qu'il est."

CHAPITRE XV

CONSOLIDATION DU DOMINION

Le premier jour de juillet 1867 vit la naissance du grand Dominion. Le Canada, pour nous servir des termes mêmes de Cartier, était émergé de l'état de simple province à celui d'une nation, à l'établissement de laquelle le grand leader canadien-français avait contribué très considérablement. La grande œuvre de Cartier était maintenant accomplie, mais son labeur n'était cependant pas terminé. Il devait vivre encore six années, qui furent, comme toutes celles de sa carrière, des années d'efforts et de luttes, couronnées par l'accomplissement d'autres grands desseins.

Lord Monck avait été nommé gouverneur-général du nouveau Dominion et avait chargé John A. Macdonald de la formation d'une administration. L'accomplissement de cette tâche était loin d'être aisé, et même les difficultés furent telles que Macdonald se vit sur le point de céder la place à un autre et de demander au gouverneur-général d'avoir plutôt recours à George Brown, quand la situation fut sauvée par le patriotisme et le désintéressement de Charles Tupper, qui, il faut lui rendre cette justice, contribua alors plus qu'aucun autre à assurer la formation de la première administration du Dominion. La première difficulté s'éleva au sujet de la représentation proportionnelle des diverses provinces dans le ministère, et ici de nouveau Cartier fit preuve de la plus grande fermeté en insistant pour que les intérêts de sa province natale fussent sauvegardés. La province de Québec, disait-il, vu son importance dans la confédération, devait avoir trois représentants canadiens-français dans le ministère, en outre du représentant de la minorité anglaise. D'un autre côté, Thomas D'Arcy McGee, vu les services éminents qu'il avait rendus à la confédération avait droit à un portefeuille, mais cela aurait élevé la représentation de Québec dans le cabinet à cinq membres. Comme la province d'Ontario insistait pour avoir un ministre de plus que Québec, le résultat de tout cela aurait été que ces deux provinces auraient eu onze ministres à elles seules, et en supposant que la même proportion aurait été gardée pour les autres provinces le cabinet se serait trouvé, suivant ce que prétendait John A. Macdonald, en nombre trop considérable pour pouvoir fonctionner avec satisfaction. Cartier, cependant, ne voulut pas céder un seul point de ce qu'il considérait

être dû à sa province. Il estimait que tout abandon de cette nature, dès le début de la confédération, eût été fatal à l'influence de ses compatriotes, car le nombre de représentants de Québec une fois fixé eût été considéré comme permanent. Les collègues de Cartier admettaient bien la justice de ses demandes, mais comment allait-on s'y prendre pour sortir de ces difficultés ? Ce fut Charles Tupper qui offrit la solution. Il alla trouver Thomas D'Arcy McGee pour l'informer qu'il se désisterait volontiers de tous les titres qu'il pourrait avoir à devenir ministre, et il priait en même temps McGee de suivre son exemple, afin de permettre au gouvernement de se constituer sans encombre. McGee ayant immédiatement consenti à faire preuve du même désintéressement, Tupper mit son portefeuille à la disposition de Macdonald, en conseillant à celui-ci de choisir Edward Kenny de la Nouvelle-Ecosse comme représentant des Irlandais catholiques du Dominion. Cet arrangement se trouva écarter tous les obstacles à la formation du cabinet qui fut constitué comme suit : —

John A. Macdonald, ministre de la Justice et procureur général, premier ministre.
George-Etienne Cartier, ministre de la Milice et de la Défense.
Samuel Leonard Tilley, ministre des Douanes.
Alexander Tilloch Galt, ministre des Finances.
William McDougall, ministre des Travaux Publics.
William Pearce Howland, ministre du Revenu de l'Intérieur.
Adams G. Archibald, secrétaire d'Etat pour les provinces.
A. J. Ferguson-Blair, président du Conseil Privé.
Peter Mitchell, ministre de la Marine et des Pêcheries.
Alexander Campbell, ministre des Postes.
J. C. Chapais, ministre de l'Agriculture.
H. L. Langevin, secrétaire d'Etat pour le Canada.
Edward Kenny, receveur général.

Sur ces treize ministres, cinq venaient d'Ontario, quatre de Québec, et deux de chacune des provinces maritimes. Les collègues canadiens-français de Cartier dans la représentation de Québec étaient J.-C. Chapais et Hector Langevin, qui avaient été ses collègues à la conférence de Québec, alors que la minorité anglaise dans Québec comptait un représentant distingué en la personne de Galt, qui avait pris une part si considérable au mouvement de la confédération. Cartier demanda lui-même à prendre le portefeuille de la Milice et de la Défense pour une raison caractéristique, qui était, ainsi qu'il l'a avoué à Charles Tupper, parce que c'était là la tâche la plus difficile de toutes. Il garda ce portefeuille jusqu'à sa mort, et comme ministre de la Milice il a rendu des services incalculables au pays. Dans la matinée même du 1er juillet lord Monck fut assermenté comme gouverneur-général du nouveau Dominion, et les membres du cabinet prêtèrent aussi serment le même jour.

Le premier acte officiel du gouverneur-général fut d'annoncer qu'il avait plu à Sa Majesté, afin de marquer la consommation de la

confédération, de conférer à John A. Macdonald la dignité de chevalier commandant de l'Ordre du Bain, et de créer compagnons du même ordre Cartier, Galt, Tilley, Tupper, Howland et McDougall. Cartier et Galt refusèrent cependant d'accepter l'honneur qui leur était offert, la raison invoquée par Cartier étant que, comme il était le représentant reconnu des Canadiens-Français, ses compatriotes considéreraient comme un manque d'égards qu'on lui eût conféré un titre inférieur. Il a été généralement reconnu que Cartier avait parfaitement droit de prendre cette attitude, car lui et Galt s'étaient distingués tout particulièrement pour mener à bonne fin la grande cause de la confédération, et si le désir de la Souveraine était de reconnaître leurs services à cet égard en leur conférant une dignité, cette dignité devait être égale à celle accordée à Macdonald. Cet incident fut la cause de la rupture des bonnes relations qui avaient toujours existé entre Cartier et Macdonald, mais cette rupture ne fut cependant que momentanée. Sir John A. Macdonald donna subséquemment sa version de l'incident, en désavouant toute responsabilité à ce sujet. " Le 1er juillet," déclara le premier ministre, " lord Monck m'informa que j'avais été créé chevalier de l'ordre du Bain, et que MM. Cartier, Galt, Tilley, Tupper, Howland et McDougall avaient été créés compagnons du même ordre, afin de marquer l'avènement de la confédération. Personne d'entre nous n'avait reçu avant cela aucun avis des intentions de Sa Majesté. MM. Cartier et Galt, considérant insuffisante cette reconnaissance de leurs services, refusèrent de recevoir la décoration. Une émotion considérable fut soulevée dans le Bas-Canada parmi les Canadiens-Français, parce qu'ils considéraient que l'homme qui représentait leur race n'avait pas été traité avec les égards voulus, et une motion à ce sujet fut présentée dans le parlement. Lord Monck ne voulut rien dire, en alléguant que la chose était exclusivement de ressort impérial, mais afin de calmer l'opinion publique il fut autorisé par le gouvernement de Sa Majesté à offrir à M. Cartier le titre de baronnet si je n'y voyais aucune objection. Naturellement, je répondis immédiatement que je ne serais que trop heureux de voir mon collègue recevoir cet honneur. M. Galt fut créé chevalier de l'ordre de Saint Michel et Saint-Georges. Tous ces honneurs nous furent conférés en reconnaissance de la part proéminente que nous avions prise pour donner suite à la politique impériale de la confédération, et sans qu'il y eût là aucune considération d'ordre personnel." [1]

Cette explication pourrait laisser croire que lord Monck avait pris lui-même l'initiative de conférer à Cartier le titre de baronnet.

---

[1] Memorandum concernant les honneurs conférés au Canada, et adressé par sir John A. Macdonald au gouverneur général, Ottawa, 6 mars 1879.

Mais cependant il n'en fut pas ainsi. L'heureuse solution de cet incident désagréable fut due au tact de Charles Tupper, qui se trouvait dans le moment à Londres, et qui adressa la lettre historique suivante au duc de Buckingham, secrétaire d'Etat aux colonies :

WESTMINSTER PALACE HOTEL, 31 MARS 1868.

Mon cher duc :

Etant profondément pénétré de l'importance qui s'attache à tout ce qui est de nature à fortifier le dévouement si loyal à la Couronne qui règne dans toutes les parties du Dominion du Canada ,et connaissant le vif intérêt que vous portez à cette partie de l'empire je crois devoir solliciter la faveur d'une entrevue officielle afin de vous communiquer mes vues sur la désirabilité de soumettre à Sa Majesté qu'il conviendrait de conférer à l'honorable M. Cartier, ministre de la Milice, une marque de la faveur royale aussi élevée que celle conférée à sir John A. Macdonald. Bien que j'aie eu l'honneur de proposer ce dernier comme président de la conférence des délégués de l'Amérique Britannique du Nord, qui s'est réunie ici en 1866, il n'est que juste de vous informer que, n'eussent été le dévouement patriotique de M. Cartier au grand projet de la confédération, et le courage avec lequel il sut mener la mesure à bonne fin en face de multiples difficultés et dangers, l'union n'aurait pas pu s'accomplir. Je me réjouis qu'il ait plu à Sa Majesté de conférer avec raison une si haute distinction à M. Macdonald, mais je considère très malheureux qu'un million de Français catholiques, comptant parmi les sujets les plus loyalement dévoués à la personne et au trône de Sa Majesté, puissent considérer qu'un représentant de leur race et de leur religion, dont le rang ne le cède à celui d'aucun autre au Canada, et qui a les mêmes titres que tout autre aux faveurs royales, n'ait pas été jugé digne de recevoir les mêmes hautes marques de faveur. Je dois aussi vous faire observer que l'acceptation par M. Cartier d'une dignité inférieure aurait certainement détruit la grande influence dont il dispose parmi ses compatriotes et affaibli le pouvoir qu'il peut actuellement exercer avec tant d'avantage pour le service de Sa Souveraine. Enfin, je dois dire que la liberté que j'ai prise d'attirer sur tout cela votre bonne attention n'est inspirée par aucune considération personnelle et est entièrement à l'insu de M. Cartier.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très obéissant serviteur,

CHARLES TUPPER.

Dans la suite, Charles Tupper eut une entrevue officielle avec le duc de Buckingham, et fit valoir avec instances qu'il convenait que les grands services de Cartier fussent reconnus en la manière voulue. Le résultat fut celui qu'il désirait. " Après que nous en eûmes fini avec nos conférences de l'Ile du Prince-Edouard, de Québec et de Londres," dit sir Charles Tupper, dans la lettre autographe qu'il nous a adressée, " j'en étais venu à la conclusion que le succès de cette grande mesure exigeait la coopération cordiale de John A. Macdonald et de Cartier, et voyant que le gouvernement impérial avait soulevé beaucoup de mécontentement en créant Macdonald chevalier de l'ordre du Bain, j'expliquai la situation au duc de Buckingham, qui fut du même avis que moi, et quand il m'eut dit qu'aucune autre nomination ne pouvait être faite dans le même ordre avant qu'il y eût une vacance, je lui suggérai de conférer le titre de baronnet, et alors cette dignité fut immédiatement conférée par Sa Majesté." La copie de la lettre

de Charles Tupper adressée le 31 mars au duc de Buckingham, et qui est en notre possession, porte la note suivante en date du 22 avril 1868 : " Le duc m'a montré la dépêche de lord Monck lui annonçant que M. Cartier avait reçu la dignité de baronnet aujourd'hui même, 22 avril 1868."[2] Les services de George-Etienne Cartier furent donc ainsi reconnus par la Couronne, grâce à l'intervention de Charles Tupper, par une dignité d'un ordre encore plus élevé que celle accordée à sir John A. Macdonald, et à compter de là le grand Canadien-Français devait porter le nom de sir George-Etienne Cartier, baronnet.

La lettre suivante, adressée peu après à Charles Tupper, qui était encore à Londres, témoigne pleinement que Cartier reconnaissait ce qu'il devait à son ami pour la haute dignité qui lui avait été conférée :

CONSEIL EXÉCUTIF, OTTAWA,
16 mai 1868.

(Lettre confidentielle)

Mon cher M. Tupper,

Je vous suis très reconnaissant pour votre dernière lettre, et pour ce que vous avez écrit au duc de Buckingham et ce que vous fait au sujet de la dignité de baronnet qui m'a été conférée. Peu après l'envoi de votre lettre au duc et votre entrevue avec lui, le duc a télégraphié à lord Monck pour lui dire de m'offrir la distinction de baronnet et s'assurer si je l'accepterais. Quelques jours durent s'écouler avant de pouvoir donner une réponse à lord Monck, car cela se trouvait dans le temps où ce pauvre McGee venait d'être assassiné. Finalement, je remis ma lettre d'acceptation à lord Monck, qui télégraphia ma réponse au duc, et quelques jours après arrivait une dépêche du duc à lord Monck l'avisant que la Reine m'avait conféré la distinction de baronnet et avait conféré à Langevin la dignité de compagnon de l'ordre du Bain. La nouvelle en fut annoncée à la Chambre au milieu d'applaudissements et d'acclamations. Nous ignorions, Langevin et moi, que les honneurs qui nous avaient été conférés résultaient des efforts que vous aviez faits en ce sens auprès du duc. Naturellement, tous deux, nous avons une grande dette de gratitude à acquitter envers vous. Avant d'accepter l'honneur qui m'était offert, j'en ai conféré avec Galt et Langevin, qui m'ont conseillé de l'accepter. Permettez-moi de vous faire observer qu'il est regrettable que le cas de Galt n'ait pas été favorablement considéré. J'espère bien qu'avant longtemps justice lui sera rendue. Si jamais l'occasion se présente pour vous d'aborder ce sujet avec le duc, ne manquez pas de dire un bon mot pour Galt. Le sentiment paraît être ici qu'on n'a pas eu pour lui tous les égards qu'il méritait.

En ce qui concerne la mesure de la milice, je suis heureux qu'elle soit si favorablement appréciée en Angleterre. Je vais la faire adopter. Il y a quelques jours, j'ai obtenu un grand triomphe parlementaire sur les questions de fortifications.

[2] La visite (au duc de Buckingham à sa résidence de Stowe Park) me donna l'occasion de dire un bon mot au sujet de Cartier. J'annonçai au duc que Cartier était aussi puissant dans la province de Québec que pouvait l'être sir John dans Ontario, et je lui exposai que le leader canadien-français avait droit à la même considération de la part de la Couronne. Le duc me répondit qu'il aurait une audience avec la Reine à ce sujet, et dans la suite il m'informa que Sa Majesté était prête à accéder à ma demande, mais que rien ne pouvait être fait dans le moment car la Couronne ne pouvait créer aucun nouveau chevalier de l'ordre du Bain avant qu'il y eût une vacance. Je suggérai que la difficulté pouvait être surmontée en recommandant Cartier pour la dignité de baronnet. Le duc obtint le consentement de la Reine, et c'est ainsi que tout put rentrer dans l'ordre."—Sir Charles Tupper, " Recollections of Sixty Years," page 62.

J'ai fait voter les crédits de £1,100,000 pour les fortifications par un vote de 102 contre 51, soit une majorité de 51. Le résultat a causé une surprise générale. D'un autre côté, il y a à peine quelques jours, un vote très regrettable et peu judicieux a été donné en Chambre pour réduire le traitement du gouverneur à $32,000. Nous (les ministres) nous sommes opposés à cette réduction, mais inutilement. Les membres de la Chambre sont en ce moment en proie à une véritable fièvre de réduction. Plusieurs d'entre eux ont promis à leurs commettants aux dernières élections de voter pour la réduction du traitement du gouverneur, et il leur fallait s'acquitter de ces promesses. Nous espérons faire rejeter le bill par le sénat, et dans tous les cas si le bill passe au sénat il faudra encore la sanction de Sa Majesté. Alors ce sera le droit et le devoir du secrétaire d'Etat aux colonies de conseiller à Sa Majesté de refuser sa sanction, puis de nous adresser une dépêche attirant l'attention du parlement sur les désirs de Sa Majesté, et priant le parlement de reconsidérer la question. Je crois que c'est à vous que nous devons la politique adoptée au sujet des deux dollars par année concernant les droits américains de pêcheries.

Veuillez excuser ces lignes hâtives. Je n'ai pas manqué de faire part de votre gracieux message à Madame Cartier. Vous avez bien fait en ce qui concerne Howe. Notre parlement sera très probablement prorogé le 20 courant. La plupart des députés de la Nouvelle-Ecosse sont déjà partis. Je suis très heureux de pouvoir vous informer que les députés de la Nouvelle-Ecosse sont animés de bien meilleurs sentiments à l'égard de la confédération. La seule difficulté qu'ils éprouvent est d'apaiser les sentiments qu'ils ont soulevés contre nous. Mais ce mauvais vouloir ne saurait durer bien longtemps, et disparaîtra sans doute avant peu.

En vous renouvelant mes remerciements, je demeure

Votre très sincère et dévoué ami,

G. E. Cartier.

Il restait maintenant à faire face à une autre situation critique. La confédération, il est vrai, avait été approuvée par le parlement du Canada-Uni ainsi que par le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, et avait été sanctionnée et légalisée par le parlement impérial. Mais la grande masse des électeurs n'avait pas encore été consultée, et le temps était arrivé où un appel au peuple était devenu nécessaire. Il fut décidé que des élections générales pour la Chambre des Communes auraient lieu au commencement de l'automne, et dès lors la lutte s'annonça comme la plus importante et la plus grave qu'on eût encore jamais vue au Canada. Qu'adviendrait-il, par exemple, si les électeurs jugeaient à propos de répudier l'action du gouvernement, et de témoigner de la défaveur où ils tenaient la confédération ? Cela était toujours possible, mais alors la chose ne serait rien moins qu'un revers effrayant qui pouvait avoir les conséquences les plus désastreuses pour le pays. Aussi le gouvernement, justement préoccupé du caractère vital de la lutte qui s'annonçait, redoubla-t-il d'efforts pour remporter la victoire. Dans toutes les parties du pays, des orateurs allèrent exposer aux électeurs les avantages de la confédération et les grands intérêts qui étaient en jeu, et des appels furent faits à leur patriotisme les invitant à se rallier à l'appui de la nouvelle constitution.

La stuation était tout particulièrement critique dans le Bas-Canada, ou province de Québec, comme cette partie du pays était main-

tenant officiellement désignée. Québec était considéré à juste titre comme le pivot de la confédération, et une décision adverse dans cette province aurait certainement été fatale à la permanence du nouveau régime constitutionnel. Cartier détenait de nouveau la clef de la situation, et il se jeta dans la lutte avec tout son courage et son optimisme accoutumé et avec la détermination d'abattre tous les obstacles. Il rencontra l'opposition la plus acharnée, bien qu'au début ses adversaires fussent divisés sur la meilleure ligne de conduite à suivre. A une convention libérale tenue peu de temps avant les élections, Dorion exprima l'opinion qu'il serait futile de combattre la confédération, étant données les fortes influences qui militaient en sa faveur, surtout l'appui du clergé, et il conseilla de laisser le champ libre aux partisans de la confédération. Mais l'élément des jeunes, dans le parti libéral, ne l'entendait pas de cette oreille ; le sentiment général de la convention était en faveur de l'opposition, et Dorion dut de guerre lasse se rendre aux vœux de la majorité. Une lutte opiniâtre s'ensuivit. Sur tous les hustings de la province se firent entendre de violents appels pour engager le peuple à répudier les actes de Cartier, et marquer leur désapprobation du projet de confédération. Dans ces conjonctures critiques, le clergé catholique rendit un service signalé à la cause de l'union. Tous les évêques de la province, sans presque aucune exception, lancèrent des mandements approuvant la confédération, et comme d'autre part la grande masse du clergé y était en général favorable, le triomphe de la cause de la confédération se trouva par là même assuré. On peut certainement dire ici que l'approbation de la province de Québec était le grand atout de la formidable partie qui se jouait, car il ne saurait y avoir aucun doute qu'un revers dans Québec aurait été fatal à tout le projet.

Dans cette lutte, George-Etienne Cartier fit de nouveau un appel personnel aux électeurs de Montréal-Est, qu'il avait si longtemps représentés dans l'ancien parlement, pour leur demander l'approbation de sa conduite et le renouvellement de leur mandat. Ce fut une joûte mémorable. Le leader canadien-français avait pour adversaire Médéric Lanctôt, tribun populaire inféodé à la classe ouvrière, et dont les appels furent surtout dirigés pour recruter les ouvriers. Le 29 août, qui était le jour de la présentation, eut lieu une grande assemblée où parurent les deux candidats. A cette occasion, Cartier avait le concours de Chapleau, alors tout jeune avocat, mais qui était destiné à devenir l'une des plus grandes figures politiques du pays. Chapleau avait à peine commencé son discours quand une volée de pierres s'abattit sur la tribune et il s'ensuivit une scène de désordre indescriptible. Même, l'ordre ne put être rétabli que grâce à l'intervention de la police et d'un corps de cavalerie. Escorté de plusieurs

mille électeurs, Cartier fut conduit en triomphe à sa résidence de la rue Notre-Dame, où il stigmatisa la conduite de ses adversaires. Le vote au scrutin n'était pas encore alors adopté ; on votait ouvertement, et le ballottage se continua durant plusieurs jours au milieu d'une excitation intense. Malgré tous les efforts mis en œuvre pour l'abattre, Cartier fut triomphalement élu et obtint une majorité décisive dans les trois quartiers de la division électorale. En outre, non seulement fut-il élu pour le nouveau parlement du Canada, mais il fut aussi choisi pour représenter la même division dans la Législature de Québec, ce que permettait alors le régime de double mandat autorisé par la constitution.

Le triomphe personnel de Cartier ne fut égalé que par celui de ses partisans dans tout le Bas-Canada. Sur soixante-cinq sièges dans la province de Québec, les adversaires de la confédération ne purent en obtenir que douze. La victoire remportée par la confédération fut tout aussi marquée dans Ontario et le Nouveau-Brunswick. Dans Ontario le gouvernement obtint une majorité écrasante, dix-sept sièges seulement sur quatre-vingt-cinq ayant été conquis par les adversaires de la confédération. Dans le Nouveau-Brunswick, douze sièges sur quinze allèrent au gouvernement. La Nouvelle-Ecosse, seule, fit exception. Cette province, obéissant surtout au mot d'ordre de Joseph Howe, se prononça presque unanimement contre le projet, un seul partisan de l'administration, Charles Tupper, ayant été élu sur un total de dix-neuf députés. Somme toute, le sentiment général de la population ne laissait plus aucun doute de ses sentiments à l'égard de la confédération, car les élections avaient assuré au gouvernement l'appui de près des trois quarts du nouveau parlement.

Les efforts de Cartier, durant la période qui suivit immédiatement l'établissement de la confédération, furent surtout dirigés vers la consolidation du Dominion et l'affermissement de toute la structure nationale. Quatre grandes provinces, Québec, Ontario, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, avaient effectué leur union, mais c'était le désir de Cartier ainsi que de Macdonald et des autres fondateurs de la confédération de voir le Dominion s'étendre de l'Atlantique au Pacifique, et devenir une grande puissance maritime autant que continentale, avec un réseau de chemins de fer transcontinentaux traversant le pays d'un océan à l'autre. Cartier fut inébranlable dans ses efforts pour assurer l'accomplissement de ces vastes desseins. Pour y arriver, il était nécessaire que les provinces maritimes fussent unies aux deux Canadas par un chemin de fer, que les grands territoires de l'Ouest possédés par la Compagnie de la Baie d'Hudson fussent acquis par le Canada, que la province lointaine de la Colombie-Britannique fît partie du Dominion, et enfin qu'un grand

chemin de fer transcontinental fût construit pour assurer les communications entre l'Est et l'Ouest.

Il y avait déjà plusieurs années qu'on s'occupait d'un projet de chemin de fer intercolonial, dans les provinces maritimes. Mais ce projet avait aussi recruté de nombreux adhérents dans le Haut et le Bas-Canada. Dès 1848, et sous les auspices réunis du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, des tracés avaient été faits par le major Robinson et autres officiers impériaux de diverses routes allant de Québec à Halifax. Le major Robinson, s'en tenant au point de vue militaire, donnait la préférence à la route qui était la plus éloignée de la frontière des Etats-Unis. Mais cette route était non seulement la plus longue, elle était aussi la plus coûteuse. Des négociations pour une garantie impériale se poursuivirent durant plusieurs années, certaines parties de lignes furent construites, mais ce ne fut cependant qu'en 1867 que la construction du chemin put être assurée en faisant de toute l'entreprise une mesure de la confédération. L'une des résolutions adoptées par les délégués de la conférence de Londres stipulait que la route devait être immédiatement construite, et une loi promulguée par le parlement impérial, le 12 avril 1867, autorisa les commissaires de la Trésorerie à garantir l'intérêt sur un emprunt n'excédant pas trois millions de livres sterling pour la construction d'un chemin de fer intercolonial entre Halifax et le fleuve Saint-Laurent. Cartier s'était toujours montré fortement en faveur de la construction de ce chemin, en dépit de l'opposition acharnée de Dorion, qui prétendait que ce projet entraînerait trop de dépenses. A la première session du parlement du Dominion, Dorion proposa de ne rien entreprendre au sujet de la détermination d'une route sans le consentement du parlement, mais le gouvernement invoqua qu'une semblable attitude mettrait en péril la garantie impériale, qui n'avait été donnée que conditionnellement à l'approbation du ministre des colonies. C'est à Cartier que l'on doit le choix de la route qui fut finalement adoptée, non toutefois sans qu'un sérieux différend d'opinion se fût élevé à ce sujet entre lui et quelques-uns de ses collègues. John A. Macdonald et la plupart des ministres étaient en faveur de la route la plus courte et la plus directe allant de la Rivière du Loup à Saint-Jean ; mais Cartier, ayant en vue les intérêts de Québec, intérêts qui étaient ici prépondérants, favorisait ce qu'on appelait la route du Nord ou route Robinson par voie de la Baie des Chaleurs, route qui avait été choisie pour des raisons militaires par les autorités impériales. L'objet que Cartier avait en vue était d'assurer des communications par chemin de fer pour la population du bas Saint-Laurent, et cela n'était possible qu'en adoptant le tracé Robinson. Son attitude à cet égard fut énergiquement appuyée par Peter Mitchell, un

des ministres du Nouveau-Brunswick. Le leader de Québec se montra inébranlable sur cette question, s'absentant des réunions du conseil après qu'il eut exprimé ses vues à cet égard, et menaçant pour ainsi dire de donner sa démission si la route Robinson n'était pas choisie. Finalement, sir Sandford Fleming, qui fut appelé en consultation par sir John A. Macdonald, opta pour la route Robinson en s'appuyant sur des raisons commerciales et militaires, et Cartier remporta son point. Une loi contenant les dispositions nécessaires pour la construction du chemin de fer fut adoptée par le parlement du Dominion, mais ce ne fut cependant qu'en 1876, trois ans après la mort de Cartier, que l'Intercolonial fut terminé et ouvert au trafic.

La question des dispositions à prendre pour la défense du Dominion fut un sujet qui engagea l'attention toute spéciale de Cartier comme ministre de la Milice, et le bill de milice qu'il présenta au parlement le 31 mars 1868 fut incontestablement l'une des mesures les plus importantes de toute sa carrière. En son essence, la politique de Cartier à ce sujet fut au plus haut point nationale. Son idée était que le Canada ne devait dépendre que de lui-même en temps ordinaire, et c'est pourquoi il chercha à renforcer l'organisation de la milice et à former en outre un noyau de force navale pour le Canada. Ce qu'il pensait de la question de la défense avait déjà été exposé au long lors de la discussion du projet de confédération, alors que parlant de la possibilité d'une guerre avec les Etats-Unis il disait: " Quand nous serons unis, l'ennemi saura que s'il attaque une province, que ce soit l'Ile du Prince-Edouard ou le Canada, il lui faudra compter avec les forces réunies de tout l'empire.... Quand nous aurons organisé un système de défense convenant à notre protection mutuelle, l'Angleterre ne manquera pas de nous donner les secours nécessaires, soit en hommes ou en argent."

Le soin et l'attention consacrés par Cartier à la mesure de la milice s'accusent suffisamment par le fait que ce bill comprenait cent-une clauses, lesquelles couvraient l'organisation entière du service. Les dispositions de ce bill forment encore aujourd'hui la base du système militaire du pays. En substance, cette mesure portait l'effectif volontaire à 40,000 hommes, et l'estimation de la dépense s'élevait à $900,000 par année. La portée de cette mesure sera encore mieux saisie en référant au discours même que Cartier prononça en Chambre à ce sujet, discours qui ne lui prit pas moins de cinq heures et qui certainement a été l'un des plus remarquables et les plus importants de toute sa carrière publique. Dès les premières paroles qu'il prononça, il appuya sur l'importance d'organiser la défense afin de compléter la grande œuvre de la confédération. " J'ose espérer," disait-il, " que ce projet de loi sera favorablement

accueilli par toute la Chambre. Depuis quelques jours, on a fait courir le bruit que cette mesure, à l'instar d'une bombe, allait jeter la consternation dans les rangs de l'opposition. Je n'ai point cette appréhension. Mon ami d'Ottawa (M. Wright) disait hier soir que le ministre de la milice était *semper audax,* toujours audacieux. Je lui rappellerai à ce propos une citation de Virgile: *Audaces fortuna juvat,* la fortune favorise les audacieux. En proposant cette mesure, je ne crains pas de subir un échec comme celui que le bill de milice de 1862 nous a déjà fait éprouver. Je crois cette mesure nécessaire pour compléter la grande œuvre de la confédération. J'ai déjà fait observer, en d'autres circonstances, que trois éléments indispensables constituent une nation: la population, le territoire et la mer ou marine. Mais le couronnement de l'édifice — et tout aussi indispensable — est la force militaire. Aucun peuple ne saurait prétendre au titre de nation, s'il ne possède pas un élément militaire, c'est-à-dire des moyens de défense. Il va sans dire que l'organisation militaire que je demande n'a aucun caractère offensif. D'ailleurs, nos ambitions peuvent trouver amplement à s'exercer à l'intérieur. Notre nouvelle constitution nous permet d'étendre nos frontières de l'Atlantique au Pacifique, et, pour atteindre ce but, je désire autant que qui que ce soit attirer le plus tôt possible dans la confédération les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique."

En expliquant les diverses dispositions de sa mesure, Cartier fit remarquer qu'il avait étudié avec soin les lois de milice des diverses provinces, ainsi que les rapports du colonel McDougall, officier canadien, et du colonel Lysons, officier britannique. Dans la mesure proposée, disait Cartier, il était pourvu à un effectif de 40,000 hommes, avec dépense annuelle de $900,000. Cet effectif serait divisé en milice active et milice de réserve ; la milice active comprenant les volontaires, la milice de terre et la milice navale, et la milice de réserve devant comprendre les hommes ne servant pas dans la milice active. En vertu du bill, le Dominion serait divisé en neuf districts militaires, dont un pour le Nouveau-Brunswick, un pour la Nouvelle-Ecosse, trois pour la province de Québec, et quatre pour la province d'Ontario. A la tête de chaque district devait être mis un adjudant-général adjoint, assisté d'un état-major suffisant pour veiller à la bonne exécution de la loi. Des dispositions étaient aussi établies pour l'organisation du pays en divisions régimentaires, suivant que les circonstances pourraient l'exiger. Il n'y aurait aucune difficulté, déclarait Cartier, à obtenir un effectif de 40,000 hommes, et il estimait que dans tout le Dominion il y aurait 700,000 hommes en état de porter les armes pour la défense du pays. " Un fait important à constater," disait-il, " c'est que, sur ce nombre, il y a au mons 70,000 marins, dont 40,000 ou

50,000 dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Si la puissance maritime de l'Angleterre est supérieure à celle de la France, cela est dû à ce que la population maritime est plus nombreuse en Angleterre qu'en France. Napoléon avait habitude de dire que la difficulté n'était pas de construire des vaisseaux de guerre mais de trouver des équipages. Si la marine anglaise était entièrement détruite aujourd'hui, la marine marchande pourrait fournir assez d'hommes pour une nouvelle flotte de guerre. Le fait que notre population maritime représente un effectif de 70,000 hommes a donc une très grande importance pour nous."

"Je ne prétends pas, par ce bill," disait encore Cartier, "organiser la milice navale. C'est là chose qui est laissée au gouverneur-général en Conseil. Mais le bill contient des dispositions propres à encourager la création de compagnies navales."

Avec 700,000 hommes en état de porter les armes, et sans considérer l'appui qu'on pouvait attendre de l'Angleterre, Cartier soutenait qu'advenant une invasion la situation du Canada se trouverait extrêmement forte. La mesure qu'il proposait donnerait, disait-il, tous les moyens de protection et de défense qu'on pouvait désirer et qui manquaient depuis longtemps, et cela pour le minimum de frais. "Cette loi," ajoutait Cartier, "montrera aux étrangers que nous sommes déterminés à vivre sous la protection de la Couronne Britannique."

Le projet de réorganisation de milice présenté par Cartier fut accueilli avec une satisfaction générale, car on admettait que cette mesure donnait tous les moyens de défense voulus pour le moins de frais possibles. A cette occasion, il n'y eut qu'une voix, tant parmi les amis que parmi les adversaires de Cartier, pour reconnaître qu'il avait remporté là un véritable triomphe, non seulement pour la manière avec laquelle il avait su faire face aux besoins du pays, mais aussi pour la grande habileté avec laquelle la mesure avait été rédigée et présentée au parlement. Aussi, M. Mackenzie, leader du parti libéral, déclara-t-il que lui et ses amis ne feraient aucune opposition au projet et qu'ils appuieraient volontiers le gouvernement. Richard Cartwright déclara franchement que le rejet du bill de milice de 1862 avait été un acte peu patriotique, et dont les effets avaient été nuisibles au pays, et c'est pourquoi libéraux et conservateurs s'unissaient maintenant pour reconnaître la sagesse de la mesure de Cartier.

Comme ministre de la Milice et de la Défense, George-Etienne Cartier rendit certainement des services incalculables au Dominion. Ce fut, de sa part, un trait bien caractéristique d'accepter de prendre charge de ce ministère parce que c'était là qu'il y avait le plus de difficultés à surmonter. "On me demandera peut-être," disait-il en pré-

sentant son bill, " pourquoi j'ai pris la direction du ministère de la Milice. Je répondrai que j'ai toujours aimé à affronter des difficultés, et qu'il y en a un bon nombre dans le ministère de la Milice. . . Maintenant que je suis à la tête de ce ministère, pourquoi n'essaierai-je point de remplir ma charge à la satisfaction de mes concitoyens ? Je ne désespère pas d'y arriver."

Dans ses nouvelles fonctions, Cartier ne perdit jamais de vue les intérêts du Canada et de l'empire. Non seulement était-il persuadé qu'il fallait avoir une forte organisation de milice, mais il fallait aussi, disait-il, ériger de puissantes fortifications pour protéger le domaine national. C'est dans ce but que, le 1er mai 1868, il proposa une mesure contenant les dispositions nécessaires pour un emprunt de £1,100,000 sterling, sous la garantie du gouvernement impérial, pour construire des ouvrages de fortifications pour la protection de Montréal, Kingston, Toronto, Hamilton, London et Saint-Jean, N.-B. " Le gouvernement impérial," disait-il en proposant cette mesure, " a constamment déclaré que toutes les ressources de l'empire seraient, au besoin, employées à la protection du Canada ; mais nous devons le seconder. . . . On a déjà dit que la fidélité et le courage des Canadiens sont les meilleurs remparts que Sa Majesté puisse souhaiter pour la défense de ce pays. J'admets volontiers qu'il n'y en a pas de meilleurs ; mais ils ne suffisent pas cependant. Une armée inférieure en nombre ne peut, sans places fortes, tenir longtemps tête à une armée hostile considérable. Elle doit pouvoir s'appuyer à des ouvrages redoutables, lorsqu'elle a à défendre le territoire national. Je ne saurais admettre un seul instant que les fortifications sont inutiles. Non seulement sont-elles utiles, mais, en un pays comme le nôtre, elles sont au plus haut point avantageuses." Bien que cette nouvelle mesure de Cartier ait été alors approuvée par le parlement, le crédit affecté à ces fins ne fut jamais utilisé pour des fortifications, car l'idée en fut abandonnée après le départ des troupes impériales du Canada.

Quand, le 14 avril 1869, une dépêche du ministre des colonies annonça que les autorités impériales avaient l'intention de retirer les troupes anglaises du Canada, Cartier adressa immédiatement une note au gouvernement impérial pour protester énergiquement contre cette décision, surtout en un temps où le pays se voyait menacé d'une seconde invasion fénienne. Cette note, bien que n'ayant pas eu le résultat de changer la détermination du gouvernement impérial, eut pour effet de retarder le départ d'une partie des troupes, qui furent tenues en garnison. Graduellement, le système de milice du Dominion, dont la mesure de Cartier était la base, en arriva à l'état d'efficacité où nous le voyons fonctionner aujourd'hui. Il importe ici de ne pas perdre de vue que l'idée de Cartier était d'obtenir une force purement défen-

sive ; en d'autres termes, son idée était d'assurer la sûreté du pays par une politique nationale à laquelle on n'aurait pas pu reprocher le moindre esprit de militarisme pouvant entraîner des dépenses désordonnées. La consolidation du Dominion et un système de défense suffisant aux besoins du pays, tels étaient les grands objets en vue. La politique de défense nationale de Cartier se trouve résumée dans une déclaration qu'il faisait en 1871, quand sa nouvelle loi de milice était déjà entrée en vigueur. " J'ai dit au général américain à Niagara," faisait alors observer Cartier, " qu'il ne voyait là que l'un de nos neuf camps ; que, tout en désirant vivre sur un pied d'amitié avec les Etats-Unis, la prudence nous conseillait de ne pas demeurer désarmés ; que nous fourbissions nos armes, sauf à ne jamais nous en servir ; et que notre idée était simplement de nous défendre, et non de faire des conquêtes."

Ce n'est pas seulement en matière de législation progressive que Cartier a montré l'intérêt qu'il portait à la défense nationale. Suivant les méthodes pratiques d'administration qui lui étaient ordinaires, il s'occupa personnellement de tous les détails de l'organisation militaire. Il conduisit son département comme il aurait conduit une grande maison de commerce, c'est-à-dire avec méthode et système, et il vit lui-même à ce que toutes les dispositions établies par la loi de milice fussent mises à exécution d'une manière pratique. Dans ce but, il visita les divers champs de manœuvres ou " camps," et conféra avec les officiers afin d'obtenir d'eux la plus grande somme possible de perfection et d'efficacité. Le 17 juin 1871, il arriva à Niagara, pour y faire l'inspection du premier camp militaire établi en vertu de la loi de 1868. Le jour suivant, adressant la parole aux citoyens de Niagara, il prononça un discours remarquable sur l'importance de la défense nationale. " C'est avec raison," dit-il " qu'on a parlé, dans l'adresse qui vient de m'être présentée, de la nécessité d'assurer notre conservation nationale et la paix. Un pays ne peut jamais penser à devenir grand, s'il n'est pas en état de résister aux ennemis qui pourraient menacer son existence. Le gouvernement impérial a été blâmé pour avoir retiré ses troupes du Canada avec tant de précipitation. Mais quelque blâmable que soit cet acte, aux yeux d'un grand nombre, cela ne doit pas empêcher le parlement et le peuple du Canada d'organiser et d'entretenir, suivant les moyens et les ressources du pays, des forces militaires suffisantes pour nous faire respecter."

Le 3 juillet suivant, sir George-Etienne Cartier visita le camp de Laprairie, en compagnie de sir Hastings Doyle, et en adressant la parole aux volontaires il les félicita vivement de leur patriotisme, et appuya sur l'importance des camps militaires pour maintenir la milice sur un pied efficace. Dans un autre discours prononcé à un déjeuner

12

que lui avait offert, le 16 août, l'Association de Tir de Montréal, il parla des difficultés qu'il avait eues à surmonter pour organiser la milice. "Devais-je," disait-il, "à cause de ces difficultés, abandonner mon poste pour en prendre un autre? "Certainement, non. Certains amis m'ont dit alors que j'avais eu tort, et que j'aurais pu faire un meilleur choix. Je leur ai répondu qu'ils se trompaient, et qu'au contraire ma décision avait été fort sage. Les mesures qu'il fallait faire adopter au sujet de la milice étaient impopulaires. J'ai entrepris de vaincre ces préjugés, et je suis fier de pouvoir dire que mes efforts et ma persévérance ont été couronnés de succès."

L'année 1869 offre ceci de mémorable pour Cartier que c'est cette année-là qu'il lui fut donné de prendre part à une mission d'une nature très délicate, qui n'était rien moins que la tâche de concilier le grand agitateur de la Nouvelle-Ecosse, Joseph Howe, au nouvel ordre de choses. Après la consommation de l'union des quatre provinces, Howe se mit à la tête d'un mouvement pour obtenir le rappel de l'union et il fut l'un des quatre délégués de la Nouvelle-Ecosse qui allèrent en Angleterre pour insister auprès des autorités impériales sur la nécessité de ce rappel. Afin de contrecarrer ce mouvement, Charles Tupper fut délégué par le gouvernement canadien, et ce fut dû en grande partie à ses efforts énergiques si Howe n'obtint aucun succès. A l'automne suivant, une délégation composée de sir John A. Macdonald, sir George Cartier, Charles Tupper et John Sandfield Macdonald se rendit à Halifax, où elle rencontra Howe, et délibéra avec lui sur la situation. De meilleures conditions furent promises à la Nouvelle-Ecosse, et enfin Howe consentit à se joindre au gouvernement comme président du conseil. Il fut subséquemment élu dans le comté de Hants, en grande partie grâce aux efforts de son ancien antagoniste, Charles Tupper. La conduite tenue en ces circonstances par Howe mécontenta un grand nombre de ses amis, mais il n'y a aucun doute cependant que cette ligne de conduite était bien alors la plus sage et la plus patriotique qu'il pouvait prendre.

George-Etienne Cartier a aussi pris une part prépondérante aux négociations conduites en Angleterre, conjointement avec William McDougall, et avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, pour l'acquisition des Territoires de l'Ouest, formant aujourd'hui les superbes provinces du Manitoba, de Saskatchewan et d'Alberta. Le 4 décembre 1867, McDougall présenta en Chambre une série de résolutions en faveur de l'acquisition des Territoires du Nord-Ouest et une adresse à la Reine basée sur ces résolutions fut votée priant la Souveraine d'unir ces territoires au Canada. Dans le discours prononcé alors en Chambre par Cartier à l'appui de ces résolutions, il montra la grande confiance qu'il reposait dans l'avenir de l'Ouest Canadien et annonça avec une

vérité étonnante le grand développement qui s'est produit dans cette vaste région du Dominion. Parlant des sommes considérables que les Etats-Unis avaient payées pour l'acquisition de l'Alaska, il s'écria : " Allons-nous reculer devant la dépense relativement insignifiante de cinq à six millions de dollars pour étendre notre Dominion jusqu'à la Colombie-Britannique ? Depuis que les Etats-Unis sont devenus une nation, leur politique a toujours été de s'agrandir par l'annexion de nouveaux territoires. Or, quand on apprendra en Europe que nous avons acquis ces immenses territoires, qui représentent des millions d'acres de terre, vous verrez un grand courant d'émigration se diriger vers notre pays."

Suivant le désir qu'en avait exprimé le parlement, Cartier et McDougall partirent pour l'Angleterre le 3 octobre 1868, afin de négocier l'acquisition de ces vastes territoires. Arrivés à Londres, ils conférèrent immédiatement avec les membres du gouvernement impérial, et passèrent aussi plusieurs jours chez le ministre des colonies, le duc de Buckingham, à sa résidence même. Peu après, McDougall tomba si gravement malade que tout le poids des négociations se trouva incomber à Cartier, qui les conduisit de façon magistrale. Déjà il entrevoyait qu'un succès complet allait couronner ses efforts quand le cabinet Disraeli subit une défaite inattendue et il fallut alors recommencer toutes les négociations. La Compagnie de la Baie d'Hudson, jugeant l'occasion bonne, paraissait vouloir se montrer assez intraitable, car elle ne demandait rien moins que cinq millions de dollars pour la cession de ses droits. Finalement, à la suite de négociations prolongées, la compagnie consentit à transférer ses droits exclusifs concernant les Territoires du Nord-Ouest et la Terre de Rupert en considération de la somme de £300,000, la réserve d'un vingtième de la zone fertile, et une certaine étendue de terre adjacente à chacun de ses postes de commerce. C'est ainsi que les immenses et fertiles plaines du Nord-Ouest, qui constituent maintenant le grenier de l'empire, ont pu, en grande partie grâce aux efforts de Cartier, être acquises par le Dominion pour une somme relativement insignifiante.

Durant son séjour à Londres, à l'occasion de cette nouvelle visite, Cartier parut plusieurs fois en public. Nous devons ici mentionner tout particulièrement le grand dîner inaugural du Royal Colonial Institute, dont il était l'hôte d'honneur, et où il prononça l'un des discours les plus remarquables de toute sa carrière. L'existence du Royal Colonial Institute, qui est devenu depuis une organisation si importante, date pour ainsi dire du 26 juin 1868, alors qu'à une assemblée tenue à Londres on convint d'établir une institution absolument étrangère à toutes les attaches de partis, où les citoyens de toutes les parties de l'empire pourraient échanger leurs vues, et qui servirait en même

temps de bureau de renseignements pour toutes les colonies. Le 10 mars 1869, eut lieu le premier grand dîner de la nouvelle organisation sous la présidence du vicomte Bury. Au delà de deux-cents convives étaient présents, comptant parmi les plus grands noms de l'Angleterre, dont entre autres lord Grandville, William Ewart Gladstone, le duc de Manchester, le comte d'Albermarle, le marquis de Normandy, lord Alfred Churchill, etc. Tous les discours prononcés en cette circonstance offrirent un intérêt particulier, notamment celui de M. Gladstone qui fit alors la revue du Colonial Office, où il avait servi durant trente-quatre ans, et celui où sir George-Etienne Cartier exposa en quoi consistait le nationalisme canadien et fit un brillant éloge du gouvernement responsable appliqué aux colonies et mis en contraste avec les institutions des Etats-Unis.

Rappelant l'époque où il était au Colonial Office, M. Gladstone fit observer que dans chaque colonie britannique il y avait alors un parti portant le nom de parti britannique dont il se réjouissait de voir maintenant la complète disparition. Quand l'ambassadeur des Etats-Unis, Reverdy Johnson, émit dans son discours la plaisanterie de faire observer que les colonies pourraient bien, l'un de ces jours, se trouver soudainement transférées de la protection de l'Union Jack à celle du drapeau étoilé, lord Granville lui répliqua avec ironie qu'il s'apercevrait que cela serait dû à un manque de confiance de sa part qui ne lui aurait pas permis dans le moment d'ouvrir des négociations pour la cession du Canada Britannique.

C'est à cette occasion, aussi, que Gladstone fit un éloge très délicat de Cartier qui mérite ici d'être noté. " Je me réjouis," disait alors le grand homme d'Etat britannique, " de voir que vous ayez réussi à vous assurer la présence, ce soir, des représentants de la grande famille anglaise, et qu'une branche principale de cette famille soit ici représentée par un homme qui semble être lui-même légion, qui n'en éprouve pas moins une chaude sympathie pour l'origine à laquelle il fait remonter sa race et les traditions de son peuple et qui, supérieur à tous ses prédécesseurs, est éminemment apte à représenter l'esprit de fraternité qui devrait unir tous les peuples de langue anglaise par l'univers entier."

Répondant au toast des parlements coloniaux, Cartier appuya sur l'heureuse terminaison de l'œuvre de la confédération ainsi que sur les objets qu'avaient en vue ceux qui s'étaient identifiés avec cette grande œuvre.

" Laissez-moi tout d'abord vous faire observer," dit le grand leader canadien-français, " qu'il faut de ma part une certaine audace pour venir vous adrsser la parole après les discours si éloquents qui viennent d'être prononcés, et particulièrement en la présence du pre-

mier ministre d'Angleterre, qui représente en ce pays non seulement la première autorité du monde politique, mais qui est aussi l'un des hommes les plus éloquents et les plus cultivés du Royaume-Uni. Evidemment, si vous vous attendez de ma part à un déploiement d'éloquence, je dois vous dire que vous allez être désappointés. Cependant, je ferai de mon mieux, et je suis certain que vous me pardonnerez mon insuffisance. On me demande de répondre au toast des parlements coloniaux. Je regrette beaucoup que votre choix soit tombé sur moi pour parler au nom des corps représentatifs, tels que fonctionnant dans les colonies qui ont le bonheur d'appartenir à l'empire britannique et d'être attachées à la mère-patrie. En ce qui nous concerne, quand nous avons formé la confédération, c'est-à-dire le Dominion du Canada, nous fûmes autorisés, grâce à la libéralité du parlement et du gouvernement anglais, à nous concerter afin de présenter notre propre projet de représentation au parlement anglais pour adoption. La constitution dont nous jouissons a été élaborée par nous-mêmes, bien qu'elle doive son existence à une loi impériale. Ni le parlement britannique ni la nation anglaise n'en a pris l'initiative. Nous nous sommes présentés devant le parlement et le gouvernement anglais, et nous leur avons soumis un mode de gouvernement naturellement basé sur le système représentatif ; et c'est une grande source, je ne dirai pas d'orgueil, mais d'encouragement, pour les hommes publics qui prirent alors part à ce grand projet qu'il ait pu être adopté par le gouvernement et le parlement anglais sans, pourrais-je dire, un seul changement. Nous sommes reconnaissants à l'Angleterre pour la liberté d'action qui nous a été donnée à cette occasion. Quand il nous fallut considérer en quoi devaient consister les institutions représentatives qui régiraient le grand Dominion du Canada, il nous fallut aussi, naturellement, étudier l'histoire passée et présente des nations qui avaient possédé, ou possédaient actuellement des institutions représentatives. Nous en arrivâmes à la conclusion qu'un corps législatif, pour être utile, devait représenter le sens de rectitude de la nation, mais non pas ses passions. C'est pourquoi nous avons adopté un système de gouvernement représentatif qui laisserait au représentant élu une certaine durée de vie parlementaire, afin de lui permettre d'accomplir de grandes choses. Nous ne voulions pas que le mandat parlementaire ne fût qu'un simulacre de pouvoir ne durant qu'une seule session, et passer ensuite à une autre élection. Ce que nous voulions, c'est que ce mandat fût un véritable fidéicommis, afin que les électeurs eux-mêmes pussent témoigner de la confiance qu'ils reposaient en ceux qu'ils élisaient ; et ensuite, afin que ceux qui étaient élus pussent montrer en retour, à leurs électeurs, la réalisation des promesses qu'ils avaient faites en tout honneur de légiférer pour le mieux des intérêts et du bien-être de tout le pays."

" C'est Monsieur Guizot qui a déjà dit, je crois, en une certaine occasion, que " le sens commun finit toujours à la longue par prévaloir." C'est bien ce qui arrive, et c'est pourquoi un parlement de courte durée, un parlement annuel de trop courte durée, ne peut jamais rien accomplir de grand. En ce qui nous concerne, nous ne trouvons rien à reprendre à ce que font nos voisins. Nous sommes en bons termes avec eux, et à cette table hospitalière, en la présence de l'illustre ministre qui représente cette grande nation, je suis heureux d'avoir cette occasion de lui dire qu'à son égard, et à l'égard de nous-mêmes, nous sommes aussi pleinement en plein exercice de notre liberté que qui que ce soit au monde. Notre Dominion n'est pas formé sur le principe démocratique ; l'élément représentatif en fait partie, mais c'est le principe monarchique qui en est la base. Nos voisins ont basé leur propre confédération entièrement sur le principe démocratique ; ils en ont tenté l'expérience, et cela avec grand succès ; mais nous avons déjà fait jusqu'à un certain point, nous aussi, l'épreuve de notre régime, et nous croyons qu'il en résultera ceci : Tant que l'Angleterre existera, et tant que l'Angleterre jouira de l'avantage et du bienfait d'un parlement, notre gravitation politique et nos affections politiques seront toujours dirigées vers la mère-patrie. Afin que nous ne perdions jamais cela de vue, nous avons fondé un grand empire qui va s'étendre de l'Atlantique au Pacifique ; nous voulons que tout cet immense territoire soit bien gouverné, non seulement suivant un principe s'appliquant à nos propres intérêts, mais aux fins d'augmenter encore le pouvoir et la prospérité de la mère-patrie. Je suis sûr qu'il ne s'élèvera jamais un différend entre l'Angleterre et nos bons voisins à cause de nous. Mais cela ne fait rien ; si jamais un semblable malheur survenait, nous sommes prêts au Canada à accepter notre situation. Nous accepterons la situation du moment. Mais tous ceux qui comprennent l'inclination naturelle de nos voisins, ainsi que la nôtre et celle de l'Angleterre, à vouloir jouir des bienfaits de la paix, sont persuadés que ce jour malheureux ne viendra jamais. Si, cependant, ce jour devait venir, nous serons là."

" J'ai entendu beaucoup parler ce soir, messieurs, de la race anglo-saxonne. J'ai eu l'honneur d'être présenté à Sa Majesté quand Elle a bien voulu m'inviter, il y a dix ou douze ans, à me présenter à Windsor, et Sa Majesté daigna alors m'interroger au sujet des Canadiens-Français. La plus courte définition que j'ai pu donner de mes compatriotes (il faut toujours être bref avec les rois, et il faut aussi que je le sois à votre égard) c'est que les Canadiens-Français, ainsi que moi-même, nous étions des Anglais parlant le français. Nous apprécions l'œuvre et la valeur de la race saxonne ; et je dois ici rap-

peler qu'il y a un mélange de sang normand avec le meilleur sang d'Angleterre. Je mentionne ce fait afin de vous démontrer que je ne suis en aucune façon blessé par cette admission, car j'ai étudié quelque peu l'histoire du passé. En ce qui nous concerne, de l'autre côté de l'Océan, les deux races là-bas sont des Français et des Anglais ; nous sommes Français, et les Français du Bas-Canada (ou plutôt les Anglais parlant le français) ont prouvé qu'ils pouvaient mettre en pratique des institutions représentatives. Nos voisins nous disent qu'un gouvernement à la fois représentatif et libre ne peut pas fonctionner. Ils n'ont pourtant qu'à regarder ce qui s'est passé dans cette colonie française qui, il y a quelques années, ne comptait que 45,000 habitants et qui maintenant dépasse un million. Ils verront là que le fonctionnement du régime représentatif a parfaitement réussi."

Cartier et McDougall furent aussi, durant leur séjour à Londres, les hôtes des administrateurs du chemin de fer Great Western of Canada, à un banquet donné à St. James' Hall, et auquel assistaient lord Grandville, ministre des colonies, le vicomte Bury, sir Edward Watkin, président du Grand-Tronc, et autres notables. En adressant la parole, lord Grandville fit observer qu'il avait déjà lu dans le célèbre rapport de lord Durham que les Canadiens-Français rongeaient leur frein en silence, en attendant l'heure de la vengeance ; mais, ajoutait-il, à en juger par l'amabilité de leur hôte (Cartier) ils devaient avoir beaucoup changé. Leurs lois d'instruction publique et leurs corporations religieuses, disait encore lord Granville, étaient autant d'exemples que la métropole pourrait imiter avantageusement. Il félicita Cartier sur le brillant avenir réservé au Dominion, et termina en déclarant que le Canada était destiné à devenir l'un des plus grands pays du monde.

En répondant au toast porté à sa santé, Cartier saisit cette occasion d'exposer certaines idées remarquables et bien à propos. " Je dois tout d'abord," dit-il, " remercier les hôtes distingués qui m'ont invité ce soir à ce banquet. En second lieu, je puis leur donner l'assurance que la population canadienne-française est profondément loyale et qu'elle ne désire aucunement se jeter dans le gouffre républicain du pays voisin. Elle désire rester fidèle au vieux drapeau monarchique de la Grande-Bretagne, ce drapeau qui flotte sur toutes les mers, ce drapeau que la tyrannie n'a jamais pu abattre, ce drapeau qui symbolise la vraie liberté. Les Canadiens ne soupirent pas après ce que certaines gens appellent l'indépendance politique, car ils sont convaincus que s'ils veulent devenir réellement grands ils n'ont qu'à continuer à rester fermement unis à la mère-patrie, afin de partager sa puissance, son prestige et sa gloire. Les Canadiens veulent être une puissance sur le continent américain, afin de faire sentir leur influence

de l'Atlantique au Pacifique ; et ils restent convaincus que, s'ils veulent réaliser leurs espérances et leurs ambitions, il leur faut avoir l'appui et l'influence de la Grande-Bretagne. Pour toutes ces raisons, je crois donc devoir mettre sur leurs gardes les gens crédules qui pourraient être disposés à attacher quelque importance aux arguments de M. Goldwin Smith et de tous ceux qui forment avec lui l'école anti-coloniale."

Le 24 mars suivant, et après que leur mission eut été couronnée de succès, les délégués canadiens eurent l'honneur de recevoir une invitation spéciale au château Windsor et de dîner avec Sa Majesté la reine Victoria et la famille royale. A cette occasion, sir George Cartier fut l'hôte de la reine durant plusieurs jours et reçut aussi plusieurs autres marques d'honneur. Le 5 avril, il s'embarquait pour le Canada à bord du " North American," après une absence de près de cinq mois. Arrivé à Portland, il prit immédiatement le train pour Montréal et fut accueilli tout le long de la route avec le plus grand enthousiasme. Une foule énorme de citoyens l'attendait à Montréal, et le maire Workman lui présenta une adresse, en réponse à laquelle il parla de l'importance de l'acquisition des Territoires du Nord-Ouest par le Canada. " Dans quelques mois," disait-il alors, " le Dominion du Canada s'étendra de l'Atlantique au Pacifique. Avec quatre provinces unies en confédération, nous sommes maintenant très forts. Mais il ne faut pas nous en tenir là. Les nations, comme les individus, doivent toujours aspirer à grandir."

Le 28 mai suivant, sir George Cartier présenta à la Chambre des Communes une série de résolutions ratifiant les arrangements conclus par les délégués au nom du Canada avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, et ces résolutions furent adoptées à une majorité écrasante, le vote étant de cent vingt et un à quinze. En appuyant ces résolutions, et en justifiant l'acquisition des nouveaux territoires, Cartier, avec une vision véritablement prophétique, annonça le grand avenir qui était réservé à l'Ouest du Canada, le détournement du courant d'émigration qui allait affluer vers ce riche district, l'achèvement de l'œuvre de la confédération par l'admission de la Colombie-Britannique, et la construction d'un grand chemin de fer transcontinental unissant les deux océans. " L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord," s'écria-t-il avec un juste orgueil, " va donc s'appliquer bientôt à une chaîne de provinces s'étendant de l'Atlantique au Pacifique. J'espère bien qu'alors nous n'entendrons plus parler d'annexion."

Les conditions d'acquisition des nouveaux territoires ayant reçu la sanction du parlement du Dominion, une loi fut promulguée afin de donner un gouvernement territorial au district portant le nom de Territoires du Nord-Ouest. En vertu de cette loi, il fut stipulé que

le gouvernement de ces territoires serait dévolu à un lieutenant-gouverneur assisté d'un conseil. Peu de temps après, William McDougall, qui avait conduit avec Cartier les négociations pour l'acquisition des territoires, fut nommé lieutenant-gouverneur, et au mois d'octobre suivant il partit pour Fort Garry, qui devait être le siège de son gouvernement.

McDougall ne devait jamais arriver à Fort Garry. L'acquisition de ce district par le Canada avait été loin d'être vue d'un bon œil par les habitants de cette région. Les Métis, pour donner à ces colons leur nom distinctif, s'étaient laissés persuader que leur pays allait passer au pouvoir d'une puissance étrangère sans que leurs désirs eussent été consultés et que leurs droits et libertés étaient mis en danger. Leurs craintes ne s'en accrurent que davantage quand ils virent les ingénieurs du colonel Denis faire des levés topographiques des terres, même avant que la proclamation royale annonçant l'adjonction des territoires au Canada eût été émise. McDougall, étant un de ceux qui avaient négocié le transfert du district, était surtout personnellement tenu dans une grande mesure responsable des nouvelles conditions ; et quand, accompagné de son secrétaire, J. A. N. Provencher, journaliste canadien-français bien connu, le lieutenant-gouverneur arriva à la frontière, il fut arrêté par une bande de colons, conduits par Louis Riel, qui était leur chef reconnu. Alors s'ensuivirent rapidement la première insurrection du Nord-Ouest dirigée par Riel, l'établissement d'un gouvernement provisoire, dont Riel était aussi pour ainsi dire le chef, l'assassinat de Scott, l'expédition militaire conduite par le colonel Garnet Wolseley, la fuite de Riel et la fin de cette révolte éphémère.

Il n'est pas nécessaire que tous ces sujets soient ici traités en détail, car sir George Cartier n'y a été qu'indirectement concerné. Il est vrai qu'avant tout cela, Mgr Taché, se rendant à Rome pour prendre part au concile œcuménique, s'était arrêté à Ottawa et avait personnellement averti Cartier et les autres membres du gouvernement que les Métis étaient fort mécontents de ce que le colonel Denis avait fait, et qu'à moins qu'on ne fît quelque chose des troubles éclateraient certainement. Cartier ne prit pas au sérieux les avertissements de l'évêque, et les événements ne devaient pas tarder à démontrer que ce distingué prélat connaissait mieux les sentiments de son peuple que ceux qui vivaient à des milliers de milles de là. Quand l'insurrection eut éclaté, Cartier télégraphia à Mgr Taché de revenir immédiatement de Rome, et ce ne fut pas trop de toute l'influence dont cet évêque pouvait disposer pour calmer les Métis et empêcher le soulèvement de prendre des proportions formidables. Avant cela, l'abbé Thibault, Donald A. Smith, le futur lord Strathcona, et le colonel de Salaberry,

avaient essayé de pacifier les esprits, mais sans succès. Les Métis, réunis en assemblée publique, avaient adopté leur Déclaration de Droits, établissant les conditions auxquelles ils reconnaîtraient l'autorité du Canada, et trois délégués, le juge Black, l'abbé Richot et Albert H. Scott, furent envoyés à Ottawa pour négocier avec le gouvernement du Dominion. Ce fut à sir George Cartier qu'incomba surtout le soin de mener ces négociations, ce qu'il fit avec un rare tact et une habileté consommée, gardant son calme en un temps d'excitation et de passion populaire intense, même quand les attaques les plus violentes étaient dirigées contre lui personnellement ainsi que contre ceux de sa race et de sa foi. Le résultat de ces négociations fut la décision du gouvernement d'organiser la nouvelle province du Manitoba, avec des institutions représentatives libres, et à cette organisation Cartier prit une part très considérable.

Ce fut le 2 mai 1870, près de quatre mois avant l'entrée à Fort Garry des troupes conduites par Wolseley, qu'un bill fut présenté aux Communes du Canada par sir John A. Macdonald pour l'établissement et le gouvernement de la province du Manitoba. Quelques jours après, le premier ministre était terrassé par une maladie qui fut bien près d'emporter ce grand homme d'Etat, mais heureusement pour son pays son activité devait s'exercer encore durant bon nombre d'années. La maladie de Macdonald, toutefois, eut pour conséquence que la tâche de faire passer le bill du Manitoba par toutes ses phases échut à Cartier, tâche dont il sut s'acquitter avec une habileté qui lui mérita de nombreux suffrages. On a dit que l'objet de Cartier avait été alors de faire du Manitoba une province canadienne-française, que la nouvelle constitution avait été modelée en grande partie sur celle de Québec, et que l'inauguration du premier gouvernement avait été confiée à un Canadien-Français qui était un ami intime de Cartier, c'est-à-dire feu le sénateur Marc Girard. Si telle a été l'ambition de Cartier, elle était chez lui fort légitime. Les Canadiens-Français avaient compté parmi les premiers pionniers du grand Ouest, et ces rudes colons avaient contribué pour une bonne part à ouvrir ces régions à la civilisation. A cette époque, Cartier voyait ses compatriotes prendre en grand nombre le chemin de la république voisine. N'était-ce pas chez lui une pensée patriotique de désirer voir cette émigration se diriger plutôt vers une région qui était encore le Canada? Il est vrai que les Canadiens-Français n'ont pas répondu aux désirs de Cartier. Les centres industriels et plus rapprochés de la république voisine exerçaient une attraction trop puissante, et le résultat fut que le Manitoba, au lieu de recevoir une immigration canadienne-française, fut peuplé par des étrangers venus de tous les points de l'Europe et de l'Ouest des Etats-Unis.

Cependant, les quelques colons canadiens-français qui s'étaient fixés dans le Manitoba, à l'époque de son établissement comme province, avaient acquis certains droits, et Cartier voulait que ces droits fussent sauvegardés. C'est pourquoi il fit insérer dans la loi une clause afin de protéger spécialement la minorité en ce qui concernait ses droits éducationnels. En vertu de cette clause, il était expressément stipulé que toutes les écoles, existant en droit ou en pratique antérieurement à l'union du Manitoba avec le Dominion, auraient le droit d'exister conjointement avec les autres écoles qui pourraient être établies dans la suite et de recevoir pour leur maintien une part égale dans la distribution des fonds publics. Si l'objet que se proposait Cartier n'a pas été réalisé, cela n'était certainement pas dû à aucun manque de désir ou d'efforts de sa part. Il voulait que toutes les minorités fussent amplement protégées par la constitution. On a la preuve que c'était l'intention de Macdonald et de Cartier de protéger la minorité catholique du Manitoba par cette déclaration de Macdonald faite à un membre de la Législature du Manitoba. " Vous me demandez mon avis sur la ligne de conduite que vous devriez suivre sur cette question irritante des écoles séparées dans votre province. Suivant moi, vous n'avez qu'une seule chose à faire. En vertu de votre propre constitution, les dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (article 93) concernant les lois adoptées pour la protection des minorités en matière éducationnelle sont rendues applicables au Manitoba et ne peuvent être changées, car la loi impériale confirmant l'établissement de nouvelles provinces (34 et 35 Vict. C. 28, art. 6) stipule que le parlement du Canada n'a pas compétence pour modifier les dispositions de la constitution du Manitoba en ce qui concerne la province du Manitoba. Il est donc évident que le régime des écoles séparées dans le Manitoba n'est pas du ressort de la Législature de cette province ni de celui du parlement fédéral." [3] Bien que le plus haut tribunal juridique de l'empire ait donné une interprétation différente à la constitution du Manitoba, les intentions de Cartier et de Macdonald sont parfaitement claires à ce sujet. " Le Manitoba est la clé des Territoires du Nord-Ouest," disait Cartier en présentant la mesure. " Il restera encore de vastes régions qui aideront plus tard à créer de nouvelles provinces, et il est nécessaire que son mécanisme politique soit aussi parfait que possible. Le nom indien qu'on lui a donné, et qui est très euphonique, signifie : ' Le Dieu qui parle.' Eh bien, puisse la nouvelle province toujours parler aux habitants du Nord-Ouest le langage de la raison, de la vérité et de la justice." Avec le don de vision prophétique qui lui était si particu-

[3] Pope : " Memoirs of Sir John A. Macdonald," Vol. II, pp. 248-249.

lier, George-Etienne Cartier voyait déjà le jour où dans cet immense Ouest seraient constituées d'autres grandes provinces qui accroîtraient la force et la prospérité du Dominion, et c'était son espoir que la raison, la vérité et la justice seraient les principes dirigeants de leur vie politique.

Durant la discussion du bill créant la province du Manitoba, plusieurs attaques furent dirigées contre Cartier, comme suite aux troubles du Nord-Ouest, mais il sut y faire face avec son sang-froid habituel. Ce fut une période d'excitation intense, où les passions de race avaient beau jeu. L'exécution de Scott par ordre de Riel avait soulevé beaucoup de ressentiment dans Ontario, et comme d'autre part dans Québec il existait naturellement une sympathie marquée pour les Métis, on eut alors le spectacle malheureux de ces deux provinces dressées en bataille l'une contre l'autre. Les hommes d'Etat de l'époque durent faire appel à leur esprit de modération et mettre en œuvre toute leur habileté, et dans ces conjonctures critiques Cartier entre autres, se distingua par la pondération et le sens commun dont il fit preuve. Pas un seul instant se laissa-t-il emporter par l'excitation et les passions du moment. Il envisagea la situation avec calme, dans la certitude où il était que le bon sens de la population finirait par prévaloir. D'après un mémoire secret qu'il adressa dans le temps au gouvernementt impérial sur la situation du Nord-Ouest, nous voyons que Cartier condamnait l'exécution de Scott, tout en faisant observer que dans des temps de grande excitation populaire il était toujours difficile de prévoir ou d'apprécier les actes de violence qui en étaient la conséquence. Comme il le faisait fort justement remarquer, si le Père Richot, qui était un des délégués des Métis, s'était trouvé dans le temps dans la province d'Ontario, il y avait gros à parier qu'il aurait été lynché pour donner satisfacton au sentiment populaire. Tout en condamnant l'exécution de Scott, Cartier n'en eut pas moins alors le courage de faire face aux clameurs populaires pour exposer les griefs des Métis et pour insister sur le traitement équitable des premiers habitants du pays. Par la mesure constituant la nouvelle province du Manitoba, un million quatre cent mille acres de terre furent réservés aux Métis. " N'est-il pas juste et en même temps fort sage," faisait remarquer Cartier, " d'aider l'établissement de ceux qui ont contribué dans une mesure si notable à la prospérité de la Rivière Rouge ? "

La question de l'amnistie pour les insurgés souleva aussi beaucoup de discussion. Il n'y a aucun doute que Mgr Taché, avant de quitter Ottawa pour le Nord-Ouest, avant l'exécution de Scott, avait été autorisé par le gouvernement à offrir une amnistie pour tout ce qui avait trait au passé, et que conformément à cette autorisation il

reconnut le gouvernement provisoire et ouvrit des négociations avec Riel, lui promettant amnistie complète pour toutes les offenses déjà commises. L'exécution de Scott avait alors eu lieu. Les délégués des Métis à Ottawa alléguèrent dans la suite qu'une amnistie générale avait été promise par Cartier et d'autres membres du ministère, mais cela fut nié. Cartier lui-même fut très catégorique sur ce point-là, car dans une lettre qu'il écrivait à sir John A. Macdonald le 15 février 1873, quelques mois à peine avant sa mort, il disait: " Aucune promesse d'amnistie n'avait été faite. Rappelez-vous toujours que, tont le temps, nous avions dit que l'amnistie n'était pas une question de notre ressort, et que cela appartenait plutôt à la Souveraine." Quoi qu'il en soit de cette question controversée, ce qu'il y a de plus certain c'est que Cartier mit alors tout en œuvre pour rétablir la paix et l'harmonie entre les divers éléments en conflit à une époque où la situation était pleine des plus graves périls pour l'Etat.

L'adoption du bill du Manitoba fut suivie de l'organisation de cette nouvelle province, dont A. G. Archibald, qui était un ami intime de Cartier, fut nommé le premier lieutenant-gouverneur. Archibald ne voulait pas tout d'abord accepter ce poste, mais il se rendit enfin aux prières de Cartier. C'est un fait historique digne d'être noté que le colonel Wolseley, qui devint dans la suite lord Wolseley, était un candidat à cette haute position, et que ce fut Cartier qui l'empêcha d'être choisi. Donald A. Smith, qui devint dans la suite lord Strathcona, et qui avait pris une part considérable aux négociations dans le Nord-Ouest, appuya vivement les titres de Wolseley auprès de sir John A. Macdonald, mais Cartier mit immédiatement son veto à la chose, en alléguant que, dans les circonstances, la nomination d'un gouverneur militaire serait une erreur politique fatale. Il n'y a pas le moindre doute que Cartier avait ici parfaitement raison, mais Wolseley en ressentit un vif ressentiment, et à son retour en Angleterre, en racontant son expédition dans le " Blackwood's Magazine," il saisit l'occasion qui se présentait pour lui d'invectiver Cartier, qu'il compara au Bourgeois Gentilhomme de Molière. Racontant l'incident à M. DeCelles quelques années après, Macdonald, à qui M. DeCelles avait demandé pour quelle raison Wolseley avait ainsi attaqué Cartier, répondit: " Parce que Cartier s'était montré trop franc. Alors qu'il se trouvait à Washington, Wolseley était allé rendre visite à Cartier pour solliciter la positlon de premier lieutenant-gouverneur du Manitoba. Mon ami lui dit alors que cela n'était pas possible. Wolseley jugea, d'après cette réponse, que Cartier avait de l'aversion pour lui, et de là son attaque injustifiable contre le ministre de la Milice. Mais Wolseley a dû s'apercevoir dans la suite que si Cartier et le gouvernement avaient alors agréé sa demande c'en était fait de

sa carrière. Retournant en Angleterre après cinq ans d'absence, c'eût été alors un homme tombé dans l'oubli, ayant perdu tout contact avec la Cour, et on lui aurait probablement donné alors quelque commandement d'ordre inférieur."

En empêchant Wolseley de devenir lieutenant-gouverneur du Manitoba, Cartier a non seulement empêché de graves complications politiques d'éclater au Canada, mais il rendit aussi par là même un service signalé au commandant britannique, qui devint dans la suite l'un des officiers les plus célèbres de l'armée britannique et fut créé feld-maréchal de l'empire.

Durant ces temps troublés, alors que Cartier exerçait les fonctions de premier ministre, la province d'Ontario se trouva en proie à un véritable sentiment de fureur quand la nouvelle commença à se répandre qu'il était à poursuivre des négociations avec les insurgés, et que le nouveau lieutenant-gouverneur, M. Archibald, et Mgr Taché devaient être envoyés par voie du territoire des Etats-Unis, porteurs d'un message de clémence. Des assemblées de protestation eurent lieu à Toronto, et de violents discours y furent prononcés. Sir George Cartier était certainement très désireux de voir se terminer aussi rapidement et aussi paisiblement que possible les troubles du Nord-Ouest, mais en réalité le nouveau lieutenant-gouverneur se rendit dans l'Ouest par voie exclusivement canadienne, en prenant ce que l'on appelait la " route d'hiver," passant à l'arrière de l'expédition Wolseley, et il arriva à Fort Garry dans les premiers jours de septembre, après le départ de Riel et de ses amis. L'année suivante, quand le Manitoba fut menacé d'une invasion fénienne, le nouveau gouverneur reçut un secours précieux de Riel, qui refusa d'avoir rien à faire avec les Féniens, empêcha les Métis de se joindre à ce mouvement et les organisa pour la défense du pays.

Pour parfaire l'œuvre de la confédération, suivant que le désiraient Cartier et les autres promoteurs du projet, il était nécessaire d'obtenir l'admission de la province de l'Ouest la plus éloignée, c'est-à-dire la Colombie-Britannique. Dans les négociations qui amenèrent l'adjonction de cette grande province au Dominion, Cartier prit la part la plus importante, et ce fut lui qui, le 28 mars 1871, présenta au parlement le bill stipulant l'admission de la Colombie-Britannique dans la Confédération. En présentant la résolution, il exposa que les conditions qui avaient été arrêtées participaient de la nature d'un traité, et devaient être acceptées ou rejetées en leur entier. Parlant de la clause qui concernait le grand chemin de fer projeté du Pacifique, il expliqua que la politique du gouvernement était de construire ce chemin par l'entremise de compagnies privées, auxquelles seraient accordées certaines concessions de terres et en outre une petite subven-

tion en argent. La longueur du chemin était évaluée à 2,500 milles, et il était proposé d'accorder à la compagnie qui entreprendrait de construire ce chemin quelque chose comme soixante-quatre millions d'acres de terre. C'était avec un juste sentiment d'orgueil, disait-il, qu'il saluait la réalisation d'un Canada uni, s'étendant d'un océan à l'autre. "Je ne saurais terminer ces explications," faisait-il observer, "sans appuyer auprès de cette honorable Chambre sur toute la grandeur de l'œuvre. Cette jeune confédération est sur le point de couvrir toute la partie nord du continent. Et quand on considère qu'il a fallu à nos voisins soixante ans pour atteindre le Pacifique, où trouver dans l'histoire du monde rien qui puisse être comparable à notre merveilleuse prospérité? J'ai toujours prétendu qu'une nation, pour être grande, doit avoir une puissance maritime. Nous possédons déjà cette puissance à un très haut degré. Notre union avec les provinces du Golfe nous donne accès à la mer du côté de l'est, et maintenant notre union avec la Colombie-Britannique va nous donner l'accès du grand océan Pacifique."

Les résolutions présentées par Cartier pour l'admission de la Colombie-Britannique furent adoptées à une forte majorité, après que plusieurs amendements eurent été rejetés ; et avec l'admission de cette province éloignée, le 20 juillet 1870, le rêve de Cartier, de Macdonald et des autres promoteurs de la confédération d'un Canada uni, s'étendant d'un océan à l'autre, se trouva réalisé.

Une seule chose restait à faire pour réunir en un seul faisceau les parties disjointes de la confédération: un grand chemin de fer transcontinntal. Une des conditions stipulées par la Colombie-Britannique pour son entrée dans la confédération était la construction de ce chemin, et Cartier était un des principaux promoteurs du projet. On a raconté que les délégués de la Colombie-Britannique, durant leurs négociations avec le gouvernement du Dominion, avaient recommandé à Cartier de construire un chemin de fer à travers la région des prairies jusqu'au pied des montagnes Rocheuses, puis de là jusqu'à la côte de construire une grande route de colonisation. "Non," répondit Cartier, "cela ne suffira pas ; demandez un chemin de fer jusqu'à la mer, et vous l'aurez." On ne doit pas oublier qu'en 1871, deux compagnies s'étaient organisées, chacune ayant pour objet la construction du Canadien-Pacifique. L'une de ces compagnies, portant le nom même de Canadien-Pacifique, était sous la présidence de sir Hugh Allan, et était essentiellement une compagnie de la province de Québec, tandis que l'autre, qui était désignée sous le nom de compagnie du chemin de fer Inter-Océanique, avait à sa tête David Macpherson, et était une compagnie de la province d'Ontario. Chaque compagnie obtint une charte aux mêmes conditions, lesquelles étaient

que le capital serait de $10,000,000 et que la compagnie ne serait considérée être organisée que quand $1,000,000 auraient été versés. En raison de la concurrence qui existait entre les deux compagnies, le gouvernement se trouva dans une position gênante vis-à-vis d'elles, et il fut par conséquent décidé d'adopter une loi générale donnant au Gouverneur en Conseil pouvoir de traiter avec l'une ou l'autre ou avec les deux compagnies fusionnées, ou encore, à défaut d'arrangement à l'amiable, d'accorder une charte à une nouvelle compagnie. Cartier porta le plus grand intérêt à ce qu'il considérait comme une entreprise nationale, et il prit une part considérable à l'élaboration de la loi projetée. On a raconté que quand le projet de loi qui devait donner naissance au Canadien-Pacifique eut été entièrement rédigé, le manuscrit en avait été déposé sur un fauteuil avant d'être soumis à la Chambre. Plusieurs amis étaient à causer avec Cartier de cette importante mesure, quand soudain Cartier, qui ne pouvait plus cacher son enthousiasme, désignant le fauteuil, s'écria : " Voici un bill qui mérite qu'on s'y attache. Il y a là des idées ; cent victoires sur l'opposition ne me donneraient pas autant de plaisir qu'une discussion sérieuse de ce bill auquel je me rallie avec tant de joie."

Le 26 avril 1872, Cartier, en proposant la formation de la Chambre en comité plénier pour considérer une série de résolutions concernant la construction du Canadien-Pacifique, expliqua que les conditions de l'union avec la Colombie-Britannique exigeaient que ce chemin fût commencé avant deux ans et terminé avant dix ans. Le gouvernement, ajoutait-il, demandait d'être autorisé à passer un contrat avec une compagnie pour construire le chemin, ou, si une seule compagnie ne pouvait pas se charger de toute l'entreprise, d'ouvrir des négociations avec plusieurs compagnies pour la construction de diverses sections du chemin. Comme on ne s'attendait pas qu'aucune compagnie se chargerait d'une entreprise aussi formidable sans l'aide du gouvernement, celui-ci proposait d'accorder une concession de 50 millions d'acres de terre, en blocs alternes d'une profondeur de vingt milles, de chaque côté de la voie, les blocs intermédiaires étant réservés à l'Etat pour être vendus. Il était en outre proposé d'accorder une subvention en argent de $30,000,000.

Un bill basé sur ces résolutions fut présenté par Cartier, et une longue discussion s'ensuivit. L'opposition à la mesure était dirigée par Alexander Mackenzie, qui allégua que les pouvoirs qu'on proposait de conférer à l'Etat étaient extravagants et dangereux. Mackenzie exprimait des doutes qu'un tel chemin pût être construit dans l'intervalle spécifié, mais Cartier, avec son optimisme ordinaire, lui répliqua qu'il était parfaitement sûr que tout serait terminé à temps. Après avoir passé par toutes ses différentes phases, le bill fut lu pour

la première fois le 1er juin, et fut adopté au milieu du plus grand enthousiasme. Au moment où le greffier déclara le bill adopté, Cartier se leva comme mû par un ressort, et au milieu des acclamations donna libre cours à son enthousiasme par ces paroles qui sont devenues historiques: " En route pour l'Ouest ! (All aboard for the West).

Ce fut là le dernier grand triomphe de la carrière parlementaire de Cartier. Il dut avoir lui-même l'intuition qu'il touchait à la fin de l'œuvre de toute sa vie, car on raconte que, de retour à son bureau après que le bill fut devenu loi, il sortit d'un tiroir un dossier des différentes lois qu'il avait réussi à faire adopter, y joignit la mesure du Canadien-Pacifique, et envoya le tout chez le relieur. Bien que cette grande entreprise du Pacifique n'ait été commencée que quelques années après, le bill de Cartier fut la première mesure législative qui en reconnaissait la nécessité, et en ce sens on peut considérer ce bill comme marquant l'origine même de l'entreprise. Cartier n'a pas vécu assez longtemps pour voir l'achèvement de l'œuvre qui signifiait tant de choses pour le Canada, mais ce fut l'un de ses plus grands mérites d'avoir soutenu l'entreprise dès son origine, et d'avoir prévu et prédit le grand avenir qui lui état destiné. " Avant longtemps," déclarait-il, " le voyageur anglais qui débarque à Halifax pourra en cinq ou six jours traverser tout un continent habité par des sujets britanniques." Ce que Cartier prédisait a été plus que réalisé. La compagnie du Canadien-Pacifique est aujourd'hui devenue une des corporations les plus puissantes de l'univers, exploitant non seulement un immense réseau transcontinental et nombre d'hôtels-palais, mais possédant en outre de superbes flottes sur l'Atlantique et le Pacifique, qui lui font pour ainsi dire une ceinture ininterrompue tout autour du globe. Cartier, par sa confiance inébranlable en l'entreprise, à une époque où il fallait être vraiment hardi pour imaginer que l'Ouest du Canada était destiné à un tel avenir, a donné là une autre preuve de sa clairvoyance si remarquable et de sa foi suprême dans les destinées du Canada. [4]

Nous venons de montrer quelle a été la part importante prise par Cartier dans tous les grands événements qui ont marqué l'avènement de la confédération. Nous voulons parler de la construction de l'Intercolonial, unissant les provinces maritimes au Canada, de l'acquisition par le Dominion des grands Territoires du Nord-Ouest, des mesures de milice prises pour assurer la défense du domaine national, de l'admission de la Colombie-Britannique dans la Confédération, et enfin des phases initiales de la construction du premier chemin de fer

---

[4] Le chemin de fer du Canadien-Pacifique, sous le direction de sir Thomas Shaughnessy, a aujourd'hui réalisé tous les espoirs les plus extravagants de Cartier.

transcontinental. Plusieurs années devaient s'écouler encore avant que le Dominion eut atteint ses proportions grandioses actuelles, mais grâce aux efforts de Cartier et de Macdonald l'œuvre de consolidation était en bonne voie d'avancement. Quelques mois à peine avant la mort de Cartier, l'Ile du Prince-Edouard ayant signifié le désir d'entrer dans la confédération, un bill à cet effet fut adopté par le parlement. Ainsi donc, Cartier put avoir cette grande satisfaction, avant sa mort, de voir le Dominion, qu'il avait si puissamment aidé à fonder, former une chaîne ininterrompue de provinces ne reconnaissant pour bornes que l'Atlantique à l'est et le Pacifique à l'ouest. Son rêve grandiose d'un Canada uni, s'étendant d'un océan à l'autre, était réalisé.

CHAPITRE XVI.

DERNIERES ANNEES, MALADIE ET MORT DE CARTIER.

Ainsi qu'il arrive pour bien des hommes d'Etat, George-Etienne Cartier dut passer par les vicissitudes ainsi que par les triomphes de la vie publique, et la dernière période de sa carrière a été marquée par des revers et une diminution du grand prestige dont il avait joui durant tant d'années. Durant près d'un quart de siècle, il s'était affirmé au premier rang devant le public, et durant la plus grande partie de cette période il avait été le chef incontesté de la grande masse de ses compatriotes. Il avait, au cours de ces années, surmonté tous les obstacles ; il avait mené à bonne fin des réformes considérables et radicales, et enfin il avait vu sa carrière couronnée par le triomphe du mouvement de la confédération dont il avait été l'un des promoteurs les plus en vue. De 1867 à 1870, on peut dire que Cartier atteignit le zénith de son succès, et s'il était alors disparu de la scène de ce monde aucune ombre ne serait restée pour ternir le lustre de son grand nom. En réalité, les trois dernières années de sa vie furent sous certains rapports les moins remarquables et les moins glorieuses de toute sa carrière. Jusqu'alors, sa vie publique n'avait été qu'une longue succession de triomphes ; mais il était destiné à goûter à la coupe amère de la défaite, et à voir même bon nombre de ses amis les plus fidèles d'autrefois transformés en adversaires.

Les malheurs de Cartier, à la fin de sa carrière, sont dus à plusieurs causes. Il n'est donné qu'à peu d'hommes d'avoir une carrière ininterrompue de gloire et de succès ; la masse du peuple est volage, et tel qui est aujourd'hui son idole populaire passe souvent le lendemain au rang de souffre-douleur. Il en fut ainsi de Cartier. Ses succès avaient soulevé de la jalousie et de l'opposition, non seulement parmi ses adversaires politiques, mais même dans les rangs de ses propres partisans. Que ses adversaires aient pu chercher chez lui les points faibles de la cuirasse et aient employé tous leurs efforts pour amener la défaite de l'homme qui leur barrait le chemin, le fait n'a rien qui doive surprendre, et même cela pourrait se justifier en invoquant des raisons de stratégie politique. Cartier avait été durant bien des années la personnalité dominante de la politique du Bas-Canada, et comme il possédait l'appui des éléments les plus influents et la confiance de la grande masse de ses compatriotes, ses adversaires politiques s'épui-

saient contre lui en des luttes stériles qui ne faisaient que le grandir davantage. Selon toutes les apparences, il était devenu invulnérable. Mais un courant de mécontentement commençait déjà à se faire sentir, même parmi ses propres partisans, et ce courant devait être utilisé par des adversaires adroits afin de détruire à ses bases mêmes le pouvoir et l'influence de Cartier. Le mécontentement dont nous venons de parler s'était accru peu à peu, et avait été tout d'abord occasionné par des questions d'un caractère politico-religieux. Par bonheur, ces questions qui dans le temps avaient soulevé de vives et amères discussions, furent éventuellement réglées, et bien qu'elles aient contribué à diminuer l'influence politique de Cartier dans les dernières années de sa vie, elles n'ont pas pu affecter les grands services qu'il a rendus au Canada. Ce qui doit ici nous préoccuper, c'est de considérer quel effet ces questions ont eu sur la fortune politique de Cartier.

Que la conduite de Cartier en certaines circonstances n'ait pas eu le don de plaire en certains cercles influents, la chose est incontestable. Ainsi, par exemple, il avait encouru la désapprobation personnelle du célèbre et puissant évêque de Montréal, Mgr Bourget, l'un des prélats les plus éminents dont se glorifie l'Eglise du Canada. La cause de ce mécontentement remontait à fort loin. L'unique paroisse de Montréal, et cela à compter des premiers temps de la colonisation française, avait été la paroisse de Notre-Dame, qui était sous l'administration du séminaire de Saint-Sulpice. Mgr Bourget, qui était le chef reconnu du diocèse, avait décidé qu'au lieu de concentrer tous les offices religieux dans l'église paroissiale de Notre-Dame, cette paroisse serait divisée en plusieurs paroisses. Les Messieurs de Saint-Sulpice, alléguant qu'ils avaient toujours eu charge de la paroisse, qu'ils avaient construit toutes les églises de la ville, et qu'on ne pouvait ni en droit civil ou religieux rien changer à cet ordre de choses, refusèrent d'accéder aux désirs de l'évêque. Le différend fut porté à Rome et devant les tribunaux civils, et par malheur pour Cartier il se trouva que le cabinet de légistes dont Cartier faisait partie représentait le séminaire devant les tribunaux. Comme personne ne l'ignore, Cartier avait toujours été dans les meilleurs termes avec les Sulpiciens. Il avait reçu son éducation à leur collège ; il avait plusieurs amis parmi les professeurs, et il n'avait jamais laissé passer une occasion d'exprimer son admiration pour cette institution et ses directeurs. Bien qu'il n'ait pas figuré personnellement dans la cause qui s'instruisait devant les tribunaux, il n'est peut-être que naturel de présumer que toutes ses sympathies étaient pour les Sulpiciens. Dans tous les cas, le chef du diocèse considéra l'opposition qui était faite à ses désirs comme une attaque contre ses prérogatives, et l'incident contribua à créer un écart entre deux des hommes les plus influents de l'époque, l'illustre digni-

taire de l'Eglise et l'éminent homme d'Etat. Des conséquences politiques importantes devaient s'ensuivre. Les conservateurs les plus avancés de la suite de Cartier, c'est-à-dire ceux que l'on appelait les ultramontains ou castors, prirent parti pour le chef de l'Eglise, et portèrent le mécontentement contre Cartier jusque dans l'arène politique. La fondation du " Nouveau-Monde " à Montréal pour créer de l'opposition à Cartier, et la création subséquente du " Parti Catholique," dont les membres s'engageaient ouvertement à n'appuyer que les candidats qui " souscriraient entièrement et pleinement aux doctrines de l'Eglise catholique en religion, en politique et en économie sociale," furent les corollaires du mouvement qui était dirigé contre Cartier et son influence. Bien que ce mouvement n'ait pas eu l'approbation de Mgr Taschereau, qui était à la tête de l'église catholique du Canada, il ne saurait y avoir aucun doute que l'effet n'en fut pas moins marqué dans le monde politique.

Une autre question irritante vint encore alimenter le mécontentement parmi les compatriotes de Cartier. Nous voulons parler de celle qui se rattachait aux écoles du Nouveau-Brunswick. A la session de la législature du Nouveau-Brunswick, en 1871, un nouveau régime scolaire pour la province fut établi en vertu d'une loi stipulant que la législature n'accorderait de l'aide qu'aux écoles non-confessionnelles. Cette loi n'était donc ni plus ni moins qu'un coup porté aux écoles séparées. L'indignation fut naturellement à son comble parmi les catholiques du Nouveau-Brunswick, qui adressèrent une pétition au Conseil Privé demandant le désaveu de la loi. Cette pétition fut rejetée, le Conseil alléguant que ce litige était entièrement du ressort de la législature provinciale, et que tout désaveu constituerait une intervention injustifiable et en désaccord avec le droit constitutionnel de la province. La question fut ensuite soumise au parlement fédéral, sous forme de motion pour requête au gouverneur-général, demandant le désaveu de la loi dont on se plaignait.

Il était généralement admis que la minorité catholique du Nouveau-Brunswick avait ici un grief sérieux à faire valoir. La grande question était de savoir si le parlement et le gouvernement du Dominion pouvaient intervenir. En vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, qui formait la base de la confédération, l'éducation avait été laissée au contrôle des provinces, sauf cependant qu'en ce qui concernait Ontario et Québec, et afin de protéger les droits existants, un appel pourrait être fait au gouvernement fédéral, advenant qu'une législature locale mettrait obstacle à ces droits en quelque façon que ce fût. Quelle était la situation de la minorité du Nouveau-Brunswick ? En ce qui la concernait, on alléguait que, bien que la coutume eût été, jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi, d'accorder une certaine sub-

vention à chaque école confessionnelle, cette coutume n'avait été garantie par aucune loi spéciale à l'époque où la confédération avait été effectuée, et que par conséquent la minorité ne pouvait pas invoquer les mêmes droits que ceux possédés en vertu de la constitution par les minorités d'Ontario et de Québec. Les députés protestants du Nouveau-Brunswick s'opposaient fermement à toute intervention de la part des autorités fédérales, en alléguant que les choses d'éducation étaient de la juridiction exclusive de la législature provinciale. L'un d'entre eux, le colonel Gray, déclara qu'à la conférence de Londres il avait proposé d'appliquer au Nouveau-Brunswick le système d'écoles séparées qui existait dans Ontario et Québec, mais que cette proposition n'avait pas été agréée parce qu'on invoquait que cette législation devait être entièrement provinciale et que d'ailleurs l'élément catholique du Nouveau-Brunswick était assez puissant pour protéger ses propres intérêts. Quand la question fut discutée aux Communes en avril 1872, sir John A. Macdonald et sir George-Etienne Cartier, tout en se déclarant être tous deux fortement en faveur des écoles séparées et pleinement d'accord avec la minorité catholique du Nouveau-Brunswick, exprimèrent l'opinion que d'après la constitution le parlement fédéral ne pouvait pas désavouer la loi passée par le législature du Nouveau-Brunswick, car cette question, disaient-ils, était absolument de juridiction provinciale. Dans la discussion qui s'ensuivit, Cartier fit observer que les lois antérieures de la province n'avaient pas garanti l'existence des écoles séparées, et que le Nouveau-Brunswick n'était pas à cet égard dans la même situation qu'Ontario et Québec. Quand le projet de confédération était à l'étude, disait-il encore, il n'avait jamais été question des droits des catholiques du Nouveau-Brunswick; et l'évêque du Nouveau-Brunswick, qui avait écrit plusieurs lettres en faveur de la confédération, n'avait jamais réclamé une protection spéciale pour ses fidèles.

Cependant Cartier, tout en affirmant que le côté juridique de la question ne prêtait le flanc à aucune attaque, n'hésitait pas à exprimer fortement sa sympathie pour la minorité du Nouveau-Brunswick. "Quant à moi," disait-il, "je déclare hautement que les catholiques du Nouveau-Brunswick devraient avoir les mêmes privilèges que ceux de la province de Québec. Seulement, il est incontestable qu'ils n'ont pas la même protection que ces derniers, en vertu de la loi. *Dura lex, sed lex.*"

Quand la question revint devant la Chambre, dans la séance du 20 mai 1872, M. John Costigan ayant proposé que la Chambre se prononçât en faveur du désaveu, M. Colby, député de Stanstead, proposa un amendement exprimant le regret que la loi du Nouveau-Brunswick eût mécontenté une partie des habitants de cette province et l'espoir



Sir George-Etienne Cartier.

que cette loi serait modifiée à la prochaine session de la législature provinciale. Cartier appuya alors l'amendement Colby, tout en réaffirmant la position qu'il avait déjà prise à ce sujet. Il admettait volontiers qu'une injustice avait été commise à l'égard de la minorité, mais la loi passée par la législature n'en était pas moins, ajoutait-il, parfaitement constitutionnelle, et il n'y avait rien là qui pût justifier le gouvernement ou le parlement fédéral d'intervenir. C'était à la législature provinciale qu'il appartenait de rémédier à cette injustice. L'amendement Colby fut adopté à une forte majorité, et la question fut mise de côté pour quelque temps. Mais, ainsi que nous le verrons bientôt, l'attitude prise en ces conjonctures par Cartier eut une influence considérable sur son avenir politique.

D'autres questions d'un caractère important vinrent dans le temps engager toute l'attention de Cartier. Même pourrait-on dire que cette session parlementaire de 1872 — la dernière à laquelle Cartier ait participé—a été mémorable par le nombre de grandes questions qui y furent prises en considération. Citons entre autres la question du traité de Washington, qui avait été effectué l'année prcédente entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. C'était ici la question des pêcheries qui intéressait vitalement le Canada. Depuis l'abrogation du traité de réciprocité, les pêcheurs des Etats-Unis, en dépit de tous les avertissements, avaient persisté à faire la pêche dans les eaux canadiennes, ainsi qu'ils en avaient le droit sous l'ancien traité. Le gouvernement canadien avait exprimé son intention de mettre fin à ces opérations manifestement illégales. Plusieurs bateaux de pêche surpris dans les eaux prohibées furent saisis, à la grande indignation des Etats-Unis, bien qu'il n'y eût pas le moindre sujet de plainte, car les droits possédés par les Etats-Unis en vertu de l'ancien traité avaient évidemment pris fin avec son abrogation.

Finalement, il fut décidé que la question des pêcheries canadiennes, ainsi que d'autres questions en litige entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, y compris les réclamations des Etats-Unis contre la Grande-Bretagne pour les dommages causés par l'*Alabama,* la question de la propriété de l'île San Juan dans le détroit Juan de Fuca à laquelle les deux pays prétendaient avoir droit, les réclamations du Canada contre les Etats-Unis pour dommages causés par les Féniens, et la navigation du Saint-Laurent et des canaux canadiens, seraient référées à une Haute Commission mixte représentant la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Comme le Canada était vitalement intéressé dans les négociations, sir John A. Macdonald fut désigné pour faire partie de la commission britannique. Les séances de la Haute Commission, ouvertes à Washington le 27 février, durèrent jusqu'au 8 mai, et il en résulta le célèbre traité en vertu duquel les eaux de chaque

pays devaient rester accessibles aux pêcheurs de l'autre pays durant une période de douze ans, les Etats-Unis convenant de payer pour l'usage des pêcheries canadiennes, qui avaient une valeur bien plus considérable, une somme devant être fixée par arbitrage. Il fut en outre convenu que le poisson et l'huile seraient, durant cette même période, admis en franchise aux Etats-Unis et au Canada. Les Etats-Unis obtenaient aussi la libre navigation du Saint-Laurent et des canaux, et de leur côté les sujets britanniques avaient libre accès à la navigation du lac Michigan. Le Dominion, malgré les protestations énergiques de sir John A. Macdonald, fut forcé de se désister de toutes réclamations pour dommages causés par les Féniens.

Le traité de Washington souleva beaucoup de mécontentement dans le Dominion, et sir John A. Macdonald fut violemment attaqué et même accusé d'avoir sacrifié les intérêts du Canada. Ces accusations blessèrent profondément le grand homme d'Etat, et il déclara solennellement qu'il avait fait au contraire tout ce qui lui était possible au cours de ces négociations pour protéger les droits et faire valoir les intérêts du Dominion. Il n'est pas nécessaire d'entrer ici dans cette controverse. La justification de sir John A. Macdonald apparaît en détail dans ses propres mémoires, et la correspondance figurant dans cette justification montre qu'il tint sir George Cartier, qui remplissait en son absence l'office de premier ministre à Ottawa, fidèlement au courant du progrès des négociations, et que Cartier et les autres membres du gouvernement canadien insistaient pour que les droits du Canada fussent pleinement protégés. L'attitude du gouvernement canadien fut pleinement exposée dans un télégramme adressé par sir George Cartier à sir John A. Macdonald le 23 avril, alors que les négociations en étaient arrivées à une phase critique. Macdonald avait écrit une longue lettre à Cartier pour l'informer de la situation, et en réponse Cartier adressa à Macdonald le télégramme suivant :

"Nous nous rendons pleinement compte de la gravité de la situation, et nous savons aussi quel profond intérêt le Canada doit porter au règlement des différends entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Le gouvernement impérial, s'étant formellement engagé à ne pas disposer de nos pêcheries sans notre consentement, ce serait de sa part un manque de parole et une indignité sans égale à l'égard d'une grande possession britannique que de vouloir disposer de ces pêcheries pour une somme devant être fixée par arbitrage et de décréter en outre la franchise du poisson. Les habitants du Canada sont prêts à échanger le droit de pêche pour des droits de commerce réciproque; mais, advenant qu'ils ne puissent pas obtenir des droits de cette nature, ils préfèrent garder leurs pêcheries, et ils doivent protester contre ce qui se passe actuellement à l'encontre de leur volonté, en ce qui concerne leurs droits et leurs biens. On ne nous a jamais dit que les pêcheries allaient se trouver mêlées inextricablement à la question de l'Alabama, et nous n'aurions jamais cru qu'une tentative serait faite pour nous forcer à disposer de nos pêcheries contre notre gré afin d'obtenir certains résultats sur d'autres points en litige, si importants que pussent être ces résultats. Notre parlement ne consentira jamais à accepter un traité reposant sur une semblable base, et si on insiste là-dessus vous devrez vous retirer de la commission. Nous sommes pleinement

d'accord avec vous au sujet de ce que vous avez dit à lord Grey, suivant les termes de la lettre que vous m'avez adressée."

Malheureusement, et ainsi que sir John A. Macdonald l'expliqua dans la suite, le télégramme de Cartier n'arriva qu'après réception d'instructions d'Angleterre d'accepter un règlement des pêcheries côtières sur la base de la franchise du poisson et d'une compensation monétaire, dont le chiffre serait fixé par arbitrage, le tout restant sujet à ratification par le Canada. Si ce télégramme était arrivé plus tôt, sir John A. Macdonald était d'avis qu'il aurait pu produire un tel effet sur lord Grey, qui était le principal représentant britannique, qu'il en aurait immédiatement câblé le texte en Angleterre et le gouvernement impérial, affirmait Macdonald, y aurait certainement alors regardé à deux fois avant de conclure les négociations dans le sens précédemment indiqué.

Macdonald, bien que tout aussi désireux que Cartier et les autres membres du gouvernement canadien de défendre les intérêts du Canada, se trouvait dans une situation excessivement difficile et embarrassante. La question des pêcheries canadiennes se trouvait malheureusement mêlée à la question de l'*Alabama,* et autres différends en litige entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et les intérêts du Canada en étaient arrivés à être, ainsi qu'on l'a reconnu dans la suite, subordonés à des nécessités impériales. Sir John A. Macdonald avait tout d'abord hésité à se rendre à Washington comme membre de la commission, parce qu'il appréhendait que si quelque chose allait mal on ferait de lui une sorte de bouc émissaire en ce qui concernait le Canada. Mais finalement il se décida, parce que, disait-il, après tout ce que le Canada avait fait pour lui, il ne pouvait pas décliner cette responsabilité. Nous savons maintenant quelle lutte de tous les instants il dut livrer à Washington pour défendre les intérêts du Canada, et avec quelle attitude à la fois ferme et digne il sut résister à toutes les tentatives d'intimidation, dont une venant même de la part d'un de ses collègues. Avant d'accepter la nomination de commissaire, Macdonald avait exigé des autorités impériales une déclaration explicite des droits du Canada aux pêcheries côtières, et il avait insisté pour que les articles du traité concernant les pêcheries restassent sujets à la ratification du parlement du Canada. Quand les négociations furent terminées, Macdonald songea tout d'abord à refuser de signer le traité. " C'eût été là pour moi la décision la plus aisée à prendre et celle aussi qui aurait le plus aidé à ma popularité," écrivait-il à sir John Rose, " et c'est bien ce que mes collègues à Ottawa m'engageaient à faire. Mais mon refus de signer aurait pu entraîner des conséquences si graves que je décidai finalement de faire le sacrifice d'une bonne partie de ma popularité et de la situation que j'occupais

au Canada plutôt que de courir le risque de faire avorter complètement le traité."

On a même dit dans le temps que la guerre entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne aurait pu résulter de la rupture des négociations. D'une manière générale, Macdonald considérait que le traité était assez satisfaisant, mais qu'en ce qui concernait les pêcheries les intérêts du Canada avaient été subordonnés aux intérêts généraux de l'empire. En tenant compte de toutes les circonstanees, sir John A. Macdonald crut que c'était son devoir, tant vis-à-vis le Canada que vis-à-vis l'empire, d'apposer sa signature au traité. Il ne s'était pas trompé cependant quand il appréhendait le ressentiment que le pays lui garderait de sa conduite, et il le vit bien à la tempête de protestations que son retour à Ottawa fit éclater dans toutes les parties du pays. Mais les attaques les plus violentes ne purent le faire sortir du silence qu'il s'était déterminé à garder, et ce ne fut que quand le traité eut été soumis au parlement durant la session de 1872 qu'il répliqua aux critiques et justifia sa conduite dans l'un des plus grands discours de sa vie, et qui produisit en Chambre et par tout le pays un effet extraordinaire. C'était afin d'assurer la paix et pour le bien de l'empire que Macdonald demandait la ratification du traité, même avec toutes ses imperfections. "Le silence est d'or, M. l'Orateur, et j'ai gardé le silence," disait-il en terminant et en parlant des attaques qui avaient été dirigées contre lui. "Je crois qu'après avoir réfléchi le pays sera d'accord avec le gouvernement. Ce que nous demandons au Canada, par l'entremise de ses représentants, c'est d'acepter ce traité, de l'accepter avec toutes ses imperfections, de l'accepter dans l'intérêt de la paix et dans l'intérêt du grand empire dont nous faisons partie."

En ces conjonctures critiques, Cartier donna à son grand collègue le même appui loyal et ferme que celui qu'il lui avait donné en bien des occasions précédentes, et sa dernière allocution mémorable dans le parlement canadien fut un ardent appel aux représentants de Québec d'appuyer Macdonald dans sa demande de ratification du traité. Ce fut à la séance du 15 mai, et comme on était sur le point de faire l'appel aux voix, que Cartier prononça un long et puissant discours en faveur de la ratification du traité, si imparfait qu'il fût, en basant son appel sur les intérêts de l'empire. La péroraison fut tout particulièrement remarquable. "Je désire maintenant," dit-il en se tournant vers les représentants de Québec, "m'adresser à mes amis de Québec que j'ai dirigés si souvent dans les luttes parlementaires, et dont les votes, quoique n'étant pas toujours populaires sur l'heure, avaient au moins le mérite de représenter la justice et le droit. Tels ont été leurs votes sur la confédération, sur les légitimes revendications de la Nouvelle-Ecosse, sur l'organisation des provinces du Manitoba et de la

Colombie-Britannique. Sur toutes ces questions, Ontario a vacillé, mais non pas Québec. Aujourd'hui qu'il s'agit d'un traité international, je verrai, je l'espère, les députés bas-canadiens aussi solidement unis pour l'appuyer. Le député de Peel (M. Hylliard Cameron) a parlé de la perte que l'Angleterre a faite en perdant son ancienne amie, la France. Sans doute, nous devons regretter que la France ne soit plus comme autrefois la puissante alliée de l'Angleterre. Mais il se trouve que dans notre Canada un tiers de la population est d'origine française. Combien il serait agréable pour l'Angleterre d'apprendre que mes compatriotes sont unanimes pour approuver le traité fait par elle pour aider ainsi l'empire à triompher de ses difficultés. J'espère donc que les représentants de cette population française voteront tous — oui, tous, sans exception — la ratification du traité."

L'appel de Cartier ne fut pas fait en vain, car la grande majorité des députés de langue française votèrent en faveur du traité qui fut ratifié par un vote de cent vingt et un contre cinquante-cinq. Grâce à ce traité, la Grande-Bretagne vit disparaître une foule de questions irritantes qui menaçaient de troubler la paix des deux pays. La question de l'*Alabama* fut soumise à l'arbitrage, et il en résulta que les Etats-Unis se virent accorder la somme de $15,500,000. En outre, l'empereur d'Allemagne, à qui la question de la propriété de l'île de San Juan avait été référée, décida que cette île devait appartenir aux Etats-Unis.

Le discours de Cartier sur le traité de Washington fut son dernier grand effort oratoire dans le parlement canadien. La prorogation eut lieu le 15 juin, et le 15 juillet suivant le premier parlement du Dominion, dont la durée était terminée, fut dissous et des élections générales furent annoncées. Cartier se présenta de nouveau à Montréal pour demander le renouvellement de son mandat aux électeurs de Montréal-Est. Dès l'ouverture de la campagne, il ne tarda pas à s'apercevoir que la lutte qu'il avait à livrer serait la plus violente de toute sa carrière politique. L'attitude qu'il avait prise sur la question des écoles du Nouveau-Brunswick, attitude reposant entièrement sur des considérations juridiques, avait soulevé beaucoup de mécontentement dans Québec, où il existait naturellement un fort sentiment en faveur de la minorité opprimée. Plusieurs de ses propres partisans ne cachaient pas leur mauvais vouloir à son égard, et ses adversaires politiques cherchèrent alors tout naturellement à tirer parti de la situation pour le discréditer. Il fut accusé de ne pas avoir fait tout ce qu'il aurait pu faire dans l'intérêt de la minorité du Nouveau-Brunswick, et on alla même jusqu'à dire de lui qu'il avait trahi les intérêts de ses coreligionnaires. A tout cela, il fallait encore ajouter les passions locales, soulevées par l'accusation qu'il avait manqué de

loyauté à l'égard de Montréal et de ses propres électeurs en ce qui concernait le terminus du nouveau chemin de fer Canadien-Pacifique, que l'on assurait que Montréal ne posséderait jamais, passions où les rancunes laissées par les dissentiments entre Mgr Bourget et Saint-Sulpice entraient aussi pour une bonne part.

L'adversaire de Cartier était Louis-Amable Jetté, alors jeune avocat relativement inconnu, sans aucune expérience politique, mais qui était destiné à occuper plusieurs hautes fonctions judiciaires et politiques, et à devenir éventuellement le lieutenant-gouverneur de sa province natale. Le parti libéral venait alors de passer par une véritable transformation. Nombre de ses membres les plus influents, comme Wilfrid Laurier, alors aux débuts de sa grande carrière, Honoré Mercier, qui devait jouer un si grand rôle dans la politique de Québec, François Langelier, Pelletier, David, Jetté lui-même et plusieurs autres, s'étaient rendu compte qu'il n'y avait guère grand espoir de succès pour le parti libéral tant qu'on le soupçonnerait le moindrement d'être entaché de radicalisme ou d'anticléricalisme. Nous avons déjà raconté comment était né le parti rouge, comment il avait pu acquérir une certaine puissance après la disparition de LaFontaine de la scène politique, comment il souffrit du caractère radical de son programme et de son alliance avec George Brown, et comment il encourut l'hostilité du clergé catholique. Il ne faut pas croire cependant que tous les membres de l'ancien parti rouge ou démocratique fussent des anti-cléricaux. Charles-Joseph Laberge, l'un des membres les plus respectés du parti et l'un des plus dévoués partisans de Dorion, avait souvent cherché à concilier ses convictions comme catholique avec les principes du libéralisme, et à mettre un frein aux tendances radicales de quelques-uns de ses amis. Les déclarations de certains extrémistes avaient certainement causé un tort énorme au parti, en fournissant des armes à ceux qui prétendaient que leurs tendances étaient révolutionnaires. Sir Richard Cartwright, dont le libéralisme de bon aloi ne saurait être mis en doute, et qui était parfaitement au courant de tous les événements politiques de l'époque, raconte dans ses Mémoires que l'hostilité dont témoignait le clergé de Québec à l'endroit du parti libéral avait été causée pour une bonne part par la manière agressive, pour ne pas dire offensive, avec laquelle certains libéraux de Québec avaient l'habitude de parler des choses religieuses en général. Il a donné encore plus de poids à cette opinion en déclarant que s'il s'était rencontré dans Ontario des libéraux qui auraient parlé de ces choses avec la même désinvolture, ils auraient vu pareillement tout le clergé, tant catholique que protestant, se dresser contre eux en phalange solide. [1]

---

[1] Sir Richard Cartwright : "Reminiscences."

Dans de telles conditions, il n'est donc pas surprenant que le parti libéral ait été durant tant d'années comme ostracisé dans Québec, et que George-Etienne Cartier, dont la politique modérée lui avait attiré la sympathie du clergé catholique, ait pu bénéficier des erreurs de ses adversaires. Les efforts des libéraux les plus influents avaient maintenant pour objet de mettre le parti libéral et les principes libéraux en meilleure posture devant le pays, et à une assemblée tenue à cet effet dans la ville de Québec au commencement de 1872, une nouvelle organisation avait vu le jour sous le nom de Parti National, avec toutes traces de radicalisme et d'anti-cléricalisme bannies de son programme. Dans le même temps, des ouvertures étaient faites pour s'assurer la sympathie des évêques et du clergé. Ce fut là le premier pas dans le mouvement qui devait trouver son expression quelques années plus tard dans le remarquable discours de Wilfrid Laurier, à Québec, sur le libéralisme politique, discours où le futur chef libéral cherchait à dissiper les préjugés qui existaient contre le parti libéral et maintenait qu'on pouvait être catholique dévoué sans cesser par là même d'être libéral convaincu en matière politique. Le nouvel esprit du libéralisme de Québec se trouvait indiqué par cette déclaration catégorique de Laurier: " Il est vrai," disait-il, " qu'il y a en Europe, en France, en Italie et en Allemagne une classe d'hommes qui se donnent le titre de libéraux, mais qui n'ont rien de commun avec ce que l'on conçoit par là, car ce sont en vérité les plus dangereux des hommes. Ce ne sont pas des libéraux, ce sont des révolutionnaires ; dans leurs principes, ils poussent l'extravagance jusqu'à ne vouloir rien moins que la destruction de la société moderne. Avec ces hommes-là, nous n'avons rien en commun." Ce fut là le nouveau libéralisme qui prépara les voies pour les futures victoires dans la province de Québec. Les libéraux avaient profité des leçons de modération données par Cartier, et ils ne devaient plus dorénavant les oublier.

Ce fut comme candidat du Parti National, ou plutôt de ce qui pourrait être décrit comme le parti libéral réformé de Québec, que Jetté, alors dans sa trente-sixième année, apparut dans l'arène contre le Canadien-Français le plus redoutable de l'époque, c'est-à-dire George-Etienne Cartier. Jetté, qui avait contribué activement à la fondation de la nouvelle organisation libérale, répudia hardiment les erreurs du passé. " Pourquoi," disait-il, " persisterions-nous à être responsables d'idées que nous ne partageons pas, et irions-nous nous condamner à une éternelle impuissance ? Cette déclaration lui rallia bon nombre de ceux qui jusqu'alors avaient fait la sourde oreille au programme libéral, et ses chances se trouvèrent accrues par le mécontentement qui régnait dans les rangs mêmes de la suite de Cartier. Une lutte à jamais mémorable s'engagea immédiatement, et dès le début la

campagne fut marquée par des assemblées orageuses, de violentes passes d'armes et même de véritables émeutes. A certaines assemblées, il fallut appeler la police pour rétablir l'ordre. Le 9 août, Cartier et sir Hugh Allan, à l'assemblée tenue au square Saint-Jacques ,à Montréal, ne purent se faire entendre qu'avec la plus grande difficulté, et il s'en fallut même de peu qu'ils ne fussent tous deux lapidés. La fureur de la populace ne fut pas apaisée quand Cartier parla de son adversaire. " J'ai un adversaire," s'écria-t-il, " mais qui est-il? " Je le connais à peine. Il est sans passé politique, et par conséquent il échappe à la louange et au blâme. Comme il n'a aucun titre particulier à vos suffrages, il me semble que sa conduite est non seulement hardie mais au plus haut point téméraire. Je me présente devant vous avec vingt-cinq ans d'expérience politique, après avoir occupé des positions importantes dans le gouvernement du pays pendant dix-sept ans. On peut trouver des actes à critiquer dans ma carrière politique, car personne n'est sans péché ; mais je puis vous dire en toute sincérité, que j'ai toujours travaillé à obtenir pour mes compatriotes la plus grande somme d'avantages et de bonheur possible. J'ai défendu leurs droits sans jamais broncher et sans jamais empiéter sur ceux des autres nationalités. Tel a toujours été le but de ma vie politique."

Cartier était bien justifiable d'invoquer les titres dont il parlait, mais le peuple volage oublia ses grands services dans un accès temporaire d'irritation sur la conduite qu'il avait tenue en certaines circonstances ; et son adversaire qui était, comme le disait Cartier, sans passé politique, avait précisément sur lui à cet égard un grand avantage. C'est à cette assemblée que Cartier annonça que les deux compagnies qui avaient offert de construire le Canadien-Pacifique, en étaient venues à une entente et étaient parfaitement d'accord. " Elles veulent," ajouta-t-il, " construire le chemin du Pacifique de façon à sauvegarder vos intérêts. Dans un instant, vous entendrez sir Hugh Allan vous dire que j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour notre ville et le Bas-Canada, et que Montréal sera le principal terminus de cette grande voie ferrée."

" Le contrat ! le contrat ! montrez-nous le contrat!" s'écrièrent les partisans de Jetté, et l'assemblée prit fin au milieu d'un tumulte indescriptible.

La présentation des candidats, qui eut lieu le 19 août, fut marquée par une recrudescence de manifestations tumultueuses. Cartier, dont la candidature avait été proposée par plusieurs citoyens éminents, adressa la parole à une immense réunion de ses électeurs, mais sa voix fut couverte par de fréquentes interruptions. " Je suis bien aise," dit-il, " après avoir été votre député aux Communes pendant cinq ans, de pouvoir vous rendre compte de ma conduite ; car je suis

certain que vous l'approuverez et que vous voudrez me réélire à une immense majorité."

Et comme alors des cris violents de dissentiment se faisaient entendre, il ajouta : " S'imagine-t-on que je vais me laisser intimider par ces cris ! Depuis vingt-cinq ans que je suis dans la vie publique, j'en ai vu bien d'autres et cela ne m'a jamais empêché de parler." Poursuivant alors le cours de ses remarques, il déclara qu'il n'avait rien à dire contre son adversaire, qui était sans aucune expérience politique, et qui, disait-il, en était réduit à critiquer sa conduite comme homme public. Jetté, disait-il encore, prétendait se réclamer du parti National, mais ce parti n'était pas autre chose que le parti annexionniste, et plus ce parti changeait de nom moins il variait. Passant ensuite à la réfutation des attaques de ses critiques, il défendit sa conduite pour la réalisation de la confédération, laquelle, prétendait-il, avait mis fin aux querelles intestines, consacré les droits des catholiques, assuré aux Canadiens-Français le libre exercice de leurs privilèges dans la province de Québec, et inauguré une ère de prospérité qui leur permettait de fonder les plus belles espérances sur l'avenir.

Ses déclarations au sujet de la question des écoles du Nouveau-Brunswick ne furent pas moins catégoriques. " Je désapprouve la loi du Nouveau-Brunswick," s'écria-t-il. " Mon désir est que les catholiques de cette province soient mieux traités par la majorité protestante, et que nous prêtions aide et soutien à nos coreligionnaires, en nous servant des moyens à notre disposition. J'ai voté en Chambre pour la motion Colby. Or, cette motion est une désapprobation formelle de la loi, puisqu'elle demande à la législature du Nouveau-Brunswick d'amender la loi, à sa prochaine session, de manière à faire disparaître les justes sujets de mécontentement des catholiques de cette province. Je sais, en outre, que cette déclaration a donné satisfaction aux autorités religieuses qui doivent avoir plus de sollicitude que mes adversaires pour la doctrine et l'enseignement public."

Cartier en était arrivé à ce point de son discours et commençait à développer le côté légal et constitutionnel de la question scolaire du Nouveau-Brunswick, quand il fut interrompu par une tempête de cris assourdissants. Tout ausstôt, des cris on passa aux coups de poing et une mêlée générale s'engagea. La police essaya vainement de séparer les combattants autour de l'estrade et de rétablir l'ordre. Les adversaires de Cartier, chassés du terrain, apparurent un instant après, armés de manches de haches et de gourdins, et firent pleuvoir une grêle de pierres sur la tribune. La bataille reprit de plus belle, et enfin les adhérents de Cartier purent repousser pour de bon leurs adversaires, mais il ne pouvait plus être question de continuer l'assemblée. Cartier, qui, tout le temps qu'avaient duré ces scènes violentes avait gardé son

sang-froid, tandis que les pierres pleuvaient autour de lui, invita ses amis à l'accompagner jusqu'à sa résidence, où il leur adressa encore quelques mots et réitéra sa déclaration que le terminus du Canadien-Pacifique serait à Montréal. " Le terminus sera là," déclara-t-il, en désignant l'endroit où se trouvent aujourd'hui la gare et l'hôtel de la Place Viger. Sous ce rapport, comme sous bien d'autres, il se trouva que la prophétie de Cartier s'est réalisée.

On a dit, du 28 août 1872, que Cartier avait eu ce jour-là son Waterloo politique, car au lieu d'avoir été élu, comme il le prédisait, par une immense majorité, il dut subir une défaite écrasante, ayant été en minorité dans les trois quartiers qui composaient la division électorale de Montréal-Est. Son adversaire, Louis-Amable Jetté, fut élu par une majorité de plus de 1,300 votes. Bien que Cartier ait paru accepter sa défaite avec philosophie, il ne saurait y avoir le moindre doute que ce coup cruel porté à son prestige politique le blessa profondément, et cela d'autant plus qu'il ne pouvait pas s'empêcher de penser que c'était là une bien piètre récompense pour tout ce qu'il avait fait pour ses électeurs et pour les grands services qu'il avait rendus à ses compatriotes. Tout cela se trouvait maintenant oublié dans une ébullition d'hostilité populaire. Pour comble de malheur, l'état de sa santé, qui inspirait depuis quelque temps certaines inquiétudes, se fit subitement alarmant. En 1871, les premiers symptômes de la redoutable maladie de Bright s'étaient manifestés par l'enflure des pieds, et ces symptômes s'aggravèrent de plus en plus. Durant la session parlementaire de 1872, qui fut la dernière où il prit part, les souffrances qu'il endurait se voyaient visiblement sur toute sa personne. En réalité, durant les deux dernières années de sa vie, et par suite des ravages du mal dont il souffrait, Cartier n'était plus que l'ombre de l'homme d'autrefois, si plein de vitalité, d'énergie et d'entrain. Ainsi que sir John A. Macdonald le fit subséquemment remarquer, Cartier avait beaucoup baissé durant les dernières années de sa vie, et ceux qui ne le connurent qu'après 1870 ne pouvaient avoir aucune conception du George Cartier de la décade précédente. Le caractère acharné de la campagne électorale de 1872 eut certainement aussi des conséquences désastreuses pour sa santé, déjà minée par la maladie, et au cours de cette campagne il lui arriva souvent de se sentir tellement indisposé qu'il était forcé de prendre des instants de repos sur un sofa. Il fit, comme toujours, contre fortune bon cœur, et n'exhala jamais la moindre plainte, mais il n'y a aucun doute que sa maladie fut aggravée par sa défaite, au point même qu'il fut quelque temps avant de pouvoir être en état de retourner à Ottawa.

La défaite de Cartier lui attira de nombreuses expressions de sympathie. Mgr Bourget, évêque de Montréal, et l'abbé Bayle, su-

périeur de Saint-Sulpice, furent les premiers à lui rendre visite et à lui exprimer leurs regrets, et il reçut aussi bien d'autres marques d'encouragement. Parmi les tributs les plus notables rendus à son grand mérite d'homme d'Etat il convient de citer la lettre suivante qui lui fut personnellement adressée par lord Dufferin, alors gouverneur-général du Canada :

CITADELLE DE QUÉBEC,
29 août 1872.

Mon cher sir George,—Bien que mes fonctions m'obligent à rester à l'écart des luttes politiques, je suis sûr de ne commettre aucun acte inconstitutionnel en vous exprimant le profond et extrême regret que j'ai éprouvé en apprenant votre défaite à Montréal. En commun avec presque tous ceux qui se sont distingués dans la vie parlementaire, il vous a fallu subir l'une des vicissitudes proverbiales qui s'attachent à la fortune des hommes populaires. Mais, contrairement à bon nombre de ceux dont les carrières ont été des plus brillantes, vous pouvez vous consoler par la pensée que la distinction que vous avez obtenue n'était pas seulement personnelle, mais que votre nom est lié indissolublement à l'époque la plus mémorable et la plus glorieuse de l'histoire de votre pays, à compter de votre entrée dans la vie politique jusqu'à la consolidation des provinces, à laquelle vous avez contribué pour une si large part par votre génie, votre courage et votre habileté.

Il ne saurait y avoir le moindre doute que vous pourrez aisément obtenir un autre siège, car je suis sûr que même vos adversaires politiques les plus acharnés ne se pardonneraient jamais leur triomphe si cela devait entraîner votre exclusion du parlement.

Mon grand regret est que votre santé ait dû subir le contre-coup de la lutte que vous venez de soutenir. Cependant, j'espère que vous n'en avez pas trop souffert sous ce rapport, et je serais très heureux que vous m'appreniez vous-même, aussitôt que vous le pourrez, qu'il en est bien ainsi.

Nous comptons rester à Québec jusqu'au 23 septembre, et bien que notre installation soit assez rudimentaire nous trouverons bien moyen tout de même de vous recevoir dès que vous serez en état de venir nous voir. Je n'ai pas besoin de vous dire combien nous serons tous deux heureux, lady Dufferin et moi, d'avoir alors le plaisir de votre visite.

Votre bien dévoué,
DUFFERIN.

En outre de ces expressions personnelles de sympathie, Cartier fut aussi l'objet de bien des tributs publics d'estime et d'appréciation. La presse du pays, mettant de côté toutes considérations de partis, rendit témoignage à sa valeur et exprima l'espoir que sa défaite ne priverait pas longtemps le Canada de ses précieux services. Bien qu'ayant naturellement à cœur le revers qu'il venait de subir, Cartier n'en continua pas moins à faire montre de son courage ordinaire. Dans une lettre adressée peu de temps après à Louis Archambault, député de l'Assomption, et l'un de ses amis et partisans les plus dévoués, il caractérisa le résultat des élections comme étant une erreur politique passagère, et exprima l'opinion que les électeurs seraient les premiers à rectifier l'erreur qu'ils avaient commise. Dans tous les cas, ajoutait-il, cette défaite n'aurait aucun effet sur sa carrière politique.

Aussitôt qu'il fut suffisamment rétabli,Cartier se rendit à Ottawa où la réception qui lui fut accordée dut lui être une compensation pour

l'amertume de la défaite. En réalité, même, il fut reçu plutôt comme un vainqueur que comme une victime du sort. Une immense procession aux flambeaux l'escorta depuis la gare jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, où il adressa la parole aux citoyens. Loin d'entendre alors la moindre note de reproche, les auditeurs de Cartier eurent l'agréable surprise de retrouver chez lui le vieil optimisme d'autrefois qui persistait quand même à s'affirmer. " Chacun sait," dit-il alors, " que j'ai essuyé une défaite à Montréal ; mais elle ne peut ni dégoûter ni décourager un homme public, et particulièrement un homme qui a longtemps possédé une certaine somme d'énergie. Bien que j'aie été vaincu, tous les députés de la bonne vieille province de Québec retourneront au parlement plus unis que jamais, et plus déterminés que jamais à développer la prospérité du pays et à démontrer l'utilité de nos nouvelles institutions politiques."

Rappelant ensuite à ses auditeurs, non sans mélancolie, que Baldwin et LaFontaine s'étaient retirés de la vie publique par dégoût, et parce qu'ils avaient dû subir l'ingratitude de ceux-là mêmes qu'ils avaient le plus obligés, Cartier ajouta qu'il ne se considérait pas seulement comme le représentant d'une localité particulière, et qu'une simple défaite locale ne pouvait avoir aucun effet sur l'intérêt général. " J'espère bien," dit-il encore, " que le Dieu Tout-Puissant m'accordera avant longtemps le complet rétablissement de ma santé. Si ce vœu est exaucé, vous me verrez à mon siège au parlement, travaillant pour votre bien et le bien de tout le pays."

Un siège au parlement pour le grand vaincu fut peu après mis à sa disposition. Plusieurs députés lui firent leurs offres à cet égard. Un des premiers qui vinrent le voir après sa défaite fut Michel Mathieu, député de Richelieu, et depuis lors l'un des juges les plus distingués de Québec. Il offrit à Cartier de résigner son siège en sa faveur, mais cela ne fut pas nécessaire. Les électeurs canadiens-français du Manitoba n'avaient pas oublié la dette de gratitude qu'ils devaient à Cartier pour la manière avec laquelle il avait essayé de sauvegarder leurs intérêts, et la nouvelle de sa défaite dans Montréal-Est ne leur était pas plutôt parvenue que déjà ils prenaient les moyens d'assurer son élection dans une circonscription du Manitoba. Louis Riel et Henry J. Clarke, qui se disputaient le siège de Provencher, convinrent sans hésitation, et avec le consentement cordial de leurs électeurs respectifs, de se retirer en faveur de Cartier. Et c'est ainsi que le 14 septembre, c'est-à-dire deux semaines à peine après sa défaite à Montréal, Cartier put être élu par acclamation député de Provencher à la Chambre des Communes. Mais il était destiné à ne jamais remplir ce mandat.

Cartier fut extrêmement sensible à cette démarche de ses amis de

Fac-similé de la dernière lettre écrite par Sir George-Etienne Cartier a Sir John A. Macdonald.

47 Welbeck St.
Cavendish Sq.
W.
London
15th May/73

Private

My dear Macdonald,

I presume you are proroguing today. I congratulate you on the result of the session — I regret very much my incapability to have been able to share your troubles & your work — I notice that the old "Tribune" is the Allan steamer which will leave on the 22d instant. I have postponed my leaving till the 29th instant to have a more comfortable steamer the "Prussian". I saw your telegram to Allan about the Address which it was too late to have then passed — I am now in correspondence with Lord Kimberley in order to obtain from him some assurance giving to understand that there will be no difficulty in obtaining an Imperial Act validating the Act for building the Pacific Railway in the case the Canadian Parliament & the B. Columbia Legislature (if necessary) should pray by Address the Imperial Parliament to pass such an Act. I called the other day at the Board of Trade & found that some of the English Publishers & Authors object to the amending Copyright Act as proposed; but I have from the Under Secretary — I hope they won't persist in their objections — I saw Dr. Johnson yesterday. He is satisfied with the state of my health, though the cold weather we are still having works against my progress — My kind regards to our colleagues, Hugh Macdonald & to Lady Macdonald, & my dear Macdonald, believe me as always

Your devoted colleague

Geo. E. Cartier

l'Ouest, ainsi qu'en témoigne la lettre circulaire de remerciements qu'il leur adressa alors. Dans une communication contenant cette circulaire, et adressée à A.-A.-C. LaRivière, devenu sénateur, il parle de cette démarche de ses amis du Manitoba comme d'une agréable surprise, et il leur exprime toute la vive et sincère amitié qu'il éprouve pour eux. " Vous et votre province," disait-il alors à ses nouveaux électeurs, " avez des amis sincères dans les différentes provinces du Dominion, et spécialement dans la bonne vieille province de Québec, qui a toujours sympathisé et ne cessera jamais de sympathiser avec vous, et qui fera toujours tout en son pouvoir pour que la concorde et l'harmonie, qui heureusement règnent chez elle entre les différentes races et les différentes croyances religieuses, règnent de même chez vous entre les différentes races et les différentes croyances religieuses qui divisent les habitants de votre province."

Avec une profonde gratitude, Cartier remercie ensuite les électeurs de Provencher de ce qu'ils ont bien voulu faire pour lui, et il termine par ces paroles : " Je regrette d'avoir à vous annoncer qu'il me faut immédiatement aller faire un voyage en Europe dans l'intérêt de ma santé ; et tout en vous offrant mes souhaits sincères de prospérité et de bien-être pour vous et pour votre province, je prie Dieu qu'il bénisse l'objet de mon voyage et qu'il me redonne ma santé ordinaire pour que je puisse reprendre mon travail politique dans l'intérêt de votre collège électoral, aussi bien que dans celui de votre province et la mienne, et dans celui de tout le Dominion."

Sur ces entrefaites, l'état de santé de Cartier s'était tellement aggravé que son départ immédiat pour Londres s'imposait afin d'aller consulter des spécialistes. Il quitta donc Montréal dans la soirée du 27 septembre, en route pour Londres, et accompagné de lady Cartier et de ses deux filles. Bon nombre de ses anciens amis étaient à la gare pour lui adresser ce qui devait être un éternel adieu, et ce fut une scène touchante de voir le grand homme d'Etat, qui avait tant fait pour son pays et qui maintenant n'était plus que l'ombre de lui-même, recevoir en cette circonstance les bons souhaits de ses amis et, avec cet optimisme qui ne le quittait jamais, leur exprimer la certitude où il était qu'il revendrait avant longtemps reprendre son bon combat politique.

En arrivant à Lévis, Cartier fut reçu par le premier ministre de la province et son ami intime, P.-J.-O. Chauveau, et par un grand nombre de citoyens éminents, et les citoyens de Lévis lui présentèrent alors une adresse à laquelle il fit une réponse touchante : " Je vous assure qu'il est bien consolant pour un homme public qui n'a jamais eu en vue que les grands intérêts de son pays, de recevoir de semblables preuves de sympathie de la part des diverses classes de la population avec lesquelles il n'a point été en rapports immédiats. Ces liens,

qu'un même idéal a formés entre nous, seraient bien doux à porter si la Providence me conservait ma santé ordinaire pour continuer l'œuvre patriotique que nous poursuivons. Mais au moment de vous quitter pour me remettre entre les mains des hommes de l'art, et demander à leur habileté de me conserver cette existence que j'ai vouée au service de ma patrie, je ne puis résister au sentiment qui s'empare de moi —— " A ce moment, Cartier, dont l'émotion avait été remarquée par tous les assistants dès le début de son discours, dut s'interrompre un instant, et ce fut les larmes aux yeux qu'il adressa alors un dernier adieu à ses compatriotes.

Une scène encore plus pathétique devait marquer le départ de Cartier du Canada. Au milieu des acclamations de milliers de ses compatriotes, et tandis que le canon de la citadelle saluait de dix-sept coups le ministre de la milice et qu'une musique militaire faisait entendre une marche brillante, le grand leader s'embarqua à Lévis sur le tender *William,* qui le conduisit au paquebot Allan *Prussian,* sur lequel il devait faire son dernier voyage en Europe. Au moment où le *William* allait aborder le paquebot, le maire de Québec, Pierre Garneau, présenta à l'illustre voyageur une adresse couverte de plus de 1,500 signatures, reconnaissant les éminents services de l'homme d'Etat et exprimant l'espoir qu'il ne tarderait pas à revenir avec sa santé complètement rétablie. En réponse à cette adresse, Cartier prononça les derniers mots qui devaient tomber de sa bouche au Canada. Avec une émotion qui, par instants, prenait le dessus des efforts qu'il faisait pour la surmonter, il remercia ses compatriotes pour ce précieux témoignage de leur estime et de leurs bons souhaits. A un certain moment, l'esprit de combativité qui l'animait quand même se manifesta une dernière fois. Comme on approchait du paquebot, sa voix fut un instant couverte par le bruit de la vapeur s'échappant de la machine du navire, et il n'en fallut pas plus pour que tout aussitôt il tirât parti de cette interruption, au milieu des bravos de ses auditeurs. "Voici une interruptinn," dit-il, " mais vous savez que les interruptions ne me découragent pas. On a essayé pareillement d'interrompre ma carrière politique ; mais je puis vous assurer que l'incident de Montréal-Est ne me décourage pas plus et n'aura pas plus d'influence sur ma conduite politique que cette interruption n'en pourra exercer sur mon discours. Je ne suis pas de ceux qui se découragent facilement. Si Dieu me prête vie et santé, je prouverai bientôt, je l'espère, à mes adversaires que le grand parti conservateur ne se laisse pas abattre par un échec de cette nature."

Mais les dernières paroles prononcées en cette occasion portent plutôt l'empreinte de la mélancolie que de la combativité. " Je ne saurais terminer," dit-il alors, " sans vous remercier des bonnes pa-

roles que vous avez bien voulu dire à l'adresse de lady Cartier et de ma famille. Veuillez croire que j'y suis extrêmement sensible ainsi qu'à l'intérêt que mes amis portent à ma santé. Le cœur plein de reconnaissance, je vous dis adieu, ou plutôt au revoir."

Ce n'était pas un " au revoir," mais un éternel " adieu." Cartier ne devait plus revoir sa terre natale, ni se retrouver vivant au milieu de ses amis. Son désir le plus cher était de pouvoir mourir au Canada, ainsi qu'en témoigne ce qu'il disait à l'un de ses intimes, quelques instants avant le départ du paquebot : " Si les spécialistes me condamnent," disait-il, " je reviendrai immédiatement au pays mourir parmi mes compatriotes. Mais cette suprême consolation devait même lui être refusée. Il devait mourir loin de la patrie qu'il aimait tant, et pour laquelle il avait tant fait.

Sir George arriva à Londres dans les premiers jours d'octobre. Le voyage lui avait fait du bien, et sa santé s'améliora quelque peu après son arrivée. Il s'était mis immédiatement sous les soins du docteur Johnstone, un éminent spécialiste de Londres pour les maladies des reins, et il avait tout lieu d'espérer que sa santé serait avant longtemps complètement rétablie. Mais le mal avait apparemment déjà fait trop de progrès, et bien que laissant par-ci par-là au malade quelques instants de répit, s'acheminait peu à peu vers une terminaison fatale. Dans sa lutte avec le terrible ennemi qui ne voulait plus lâcher prise, Cartier déploya le même courage indomptable qui ne l'avait jamais abandonné. Il ne perdit jamais espoir, même quand sa faiblesse lui rendait au plus haut point pénible le moindre effort physique, et il n'oublia jamais non plus les intérêts du Canada. Durant les sept mois de son séjour dans la métropole de l'empire, et jusqu'à ce que sa faiblesse l'eût complètement terrassé, il continua à s'occuper des affaires du Canada. Depuis son arrivée à Londres jusqu'à quelques jours à peine avant sa mort il se tint constamment en correspondance avec sir John A. Macdonald, et toutes ses lettres témoignent du profond intérêt qu'il portait au Canada. Tant que ses forces le lui permirent, il fit preuve d'activité. Il eut plusieurs entretiens avec lord Kimberley, secrétaire aux colonies, et il rencontra aussi lord Monck et lord Lisgar, tous deux anciens gouverneurs du Canada. Il eut aussi l'honneur de dîner avec le prince et la princesse de Galles et assista en outre à plusieurs hautes réceptions. Il suivait alors, tout le temps, un traitement médical, et les médecins l'encourageaient à croire que sa santé s'améliorait. Ces bonnes nouvelles, qui ne devaient être qu'illusoires, furent reçues avec joie par tout le Canada, et en particulier par sir John A. Macdonald et ses autres collègues dans le gouvernement, et on peut juger de la nature de ces sentiments par l'extrait suivant d'une lettre adressée alors à Cartier par le premier ministre :

" J'ai lu hier aux ministres votre lettre du 23 novembre. Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point vos collègues sont heureux d'apprendre vos progrès dans la voie du rétablissement. Il n'y a plus qu'à continuer. Vous paraissez avoir converti lord Kimberley, car le gouverneur-général a reçu de lui une dépêche l'informant que le bill concernant le thé et le café ne serait pas rejeté. Pour peu maintenant que vous puissiez obtenir le transfert de la garantie relative aux fortifications, votre mission se trouvera avoir été couronnée d'un succès complet. Ne vous hâtez pas trop cependant de revenir au pays." Toutes les lettres de Cartier à Macdonald, envoyées dans les premiers mois de 1873, indiquent qu'il était satisfait des progrès qu'il faisait dans la voie de la santé et qu'il espérait pouvoir avant longtemps revenir au Canada. Même, à la fin de mars, il écrivait qu'il espérait revenir au Canada à la fin d'avril ou au commencement de mai.

Mais, dans l'intervalle, une bombe avait éclaté dans le ciel politique canadien. Aucune histoire de la vie et du temps de sir George-Etienne Cartier ne serait complète sans parler d'un incident qui certainement attrista considérablement les derniers jours de Cartier et résulta en une diminution temporaire de son grand prestige. Nous voulons parler de ce qui porte dans notre histoire le nom de " scandale du Canadien-Pacifique." Les détails en sont suffisamment connus, et il n'est pas nécessaire que nous en racontions ici les phases successives, depuis le moment où, le 2 avril 1873, Lucius Seth Huntington, député de Shefford, accusa formellement le gouvernement d'avoir conclu un pacte frauduleux avec sir Hugh Allan en ce qui concernait la charte du Canadien-Pacifique, jusqu'à ce jour mémorable du 5 novembre 1873 où sir John A. Macdonald, voyant que son gouvernement marchait à une défaite inévitable, mit sa résignation et celle de ses collègues entre les mains du gouverneur-général. Dégagés des passions de partis, du choc des intérêts et de la masse des explications contradictoires, les faits essentiels sont parfaitement clairs. Nous avons déjà dit que deux compagnies, le Canada-Pacifique et l'Interocéanique, se disputaient la construction du nouveau chemin de fer transcontinental. A la suite de la session parlementaire de 1872, un effort avait été tenté pour fusionner les deux compagnies ; mais comme sir Hugh Allan désirait que la présidence de la nouvelle organisation lui fût assurée, et que les promoteurs de l'autre compagnie ne voulaient pas consentir à cela, ce projet de fusion n'amena aucun résultat. Dans la suite, une nouvelle compagnie, portant le nom de Canadien-Pacifique, fut formée par sir Hugh Allan et nombre d'autres capitalistes éminents, et c'est à cette compagnie qu'une charte pour la construction du chemin de fer fut accordée par lettres patentes le 5 janvier 1873. C'est au sujet de cette charte que fut lancée par Huntingdon

l'accusation de corruption portant qu'il y avait eu connivence entre le gouvernement et sir Hugh Allan, le fait essentiel étant qu'il avait été entendu avec le conseiller légal de sir Hugh, M. Abbott, M.P., que des sommes considérables seraient avancées pour aider à faire élire les ministres et leurs partisans aux élections générales de 1872, et qu'en retour le gouvernement avait assuré à sir Hugh et à ses amis que l'entreprise de la construction du nouveau chemin de fer leur serait adjugée.

Il fut subséquemment établi que, le 30 juillet 1872, alors que la lutte électorale battait son plein, la lettre suivante avait été envoyée par sir George-Etienne Cartier à sir Hugh Allan : —

MONTRÉAL, 30 juillet 1872.

Mon cher sir Hugh,—Je vous inclus copies de télégrammes reçus de sir John A. Macdonald, et en ce qui concerne leur objet c'est bien mon avis que le Gouverneur en Conseil serait disposé à approuver la fusion de votre compagnie avec la compagnie dite "Interoceanic" sous le nom de compagnie du Canadien-Pacifique, le conseil provincial d'administration de la compagnie fusionnée devant être composé de dix-sept membres, dont quatre choisis dans la province de Québec par la compagnie du Canada-Pacifique, quatre dans la province d'Ontario par la compagnie Interoceanic, et les autres par le gouvernement, la compagnie fusionnée devant jouir des pouvoirs spécifiés dans le dixième article de la loi constituant en corporation la compagnie du Canadien-Pacifique, etc, le contrat de fusion devant être exécuté par les compagnies dans les deux mois à compter de la présente date.

La compagnie du Canada-Pacifique pourrait prendre l'initiative d'obtenir la fusion, et advenant que la compagnie "Interoceanic" n'exécute pas le contrat de fusion aux conditions et dans l'intervalle susdits, je crois que l'arrangement projeté devrait être fait avec la compagnie du Canada-Pacifique en vertu de sa charte.

Dès que le capital prescrit par la loi de la dernière session, en ce qui concerne le Canadien-Pacifique, aura été souscrit et versé, je n'ai pas le moindre doute que le Gouverneur en Conseil s'entendra avec la compagnie pour la construction et l'exploitation du Canadien-Pacifique, avec tels embranchements qui pourront être convenus, et accordera à la compagnie tous les subsides et secours autorisés par la loi. Je crois que tous les avantages que la loi autorise le gouvernement à conférer à une compagnie quelconque devront être ici accordés afin que les travaux projetés puissent être menés à bonne fin, et je suis convaincu qu'ils seront accordés à la compagnie qui sera formée par fusion, ou à la compagnie du Canada-Pacifique, suivant qu'il y aura lieu.

Je dois ajouter que, comme j'approuve les mesures dont je viens de parler dans cette lettre, je mettrai en œuvre tous mes efforts afin de donner bonne suite à ces mesures.

Votre bien dévoué,

GEO.-E. CARTIER.

Le jour même où cette lettre fut écrite, et d'après la déclaration sous serment faite par sir Hugh Allan, ce dernier informa sir John A. Macdonald de son contenu et demanda au premier ministre de sanctionner les conditions de cette lettre. Macdonald cependant, refusa cette sanction, et alors sir Hugh Allan informa sir George Cartier qu'il considérerait la lettre comme non avenue, et sir George Cartier télégraphia au premier ministre pour l'informer que la lettre avait été retirée. Comme on peut le voir en lisant la lettre, sir George Cartier

n'exprimait là qu'une opinion personnelle et ne prétendait pas lier le gouvernement en quelque façon que ce fût. Tout ce qu'il disait c'est que, comme il approuvait les mesures dont il parlait, il mettrait tout en œuvre pour que ces mesures fussent menées à bonne fin.

Sir Hugh Allan, qui était à la tête du syndicat ayant obtenu la charte pour la construction du Canadien-Pacifique, ne fit aucune difficulté d'admettre qu'il avait avancé des sommes s'élevant au total d'environ $350,000, à titre de contribution au fonds de campagne électorale, et avec l'objet d'assurer l'élection des candidats favorables au gouvernement ; mais d'un autre côté il nia catégoriquement qu'il eût jamais rien versé aux membres du gouvernement ni que ceux-ci eussent jamais rien reçu directement à titre de considération quelconque en retour pour un avantage quelconque se rattachant à l'entreprise du Canadien-Pacifique. Il était évident cependant que Cartier, Macdonald et d'autres membres du gouvernement avaient reçu de l'argent de sir Hugh Allan pour des *fins d'élection*. Des lettres et dépêches confidentielles, qui furent rendues publiques dans le temps, ne laissent aucun doute là-dessus.[1] Sir John A. Macdonald a du reste admis,

---

[1] Voici la lettre de Cartier à sir Hugh Allan lui demandant une souscription au fonds électoral :

MONTRÉAL, 30 juillet 1872.

Cher sir Hugh,—Les amis du gouvernement s'attendent à ce que des fonds seront versés dans les élections prochaines, et toute somme que vous ou votre compagnie avancera dans ce but vous sera remboursée. Ci-inclus vous trouverez un mémoire.

Votre tout dévoué,
GEO. E. CARTIER.

Il faudrait immédiatement pour : Sir John A. Macdonald, $25.000 ; Hector Langevin, $15,000; sir G. E. C., $20.000; sir J. A., (add.), $10,000; H. Langevin (add.), $10,000; sir G. E. C., (add.), $30,000.

MONTRÉAL, 24 août 1872.

Cher M. Abbott,—En l'absence de sir Hugh Allan, je vous serais obligé de vouloir bien remettre au comité central une autre somme de $20,000, aux mêmes conditions que celles mentionnées par moi au bas de ma lettre à sir Hugh en date du 30 du mois dernier.

GEO. E. CARTIER.

P. S. Veuillez aussi envoyer à sir John A. Macdonald dix mille dollars de plus aux mêmes conditions.

TORONTO, 26 août 1872.

A l'hon. J. J. C. Abbott,
Ste-Anne.

Immédiat et confidentiel.

Il me faut encore dix mille dollars. C'est le dernier appel. Ne manquez pas. Répondez aujourd'hui.

JOHN. A. MACDONALD.

En ce qui concerne la lettre de Cartier, sir Hugh Allan a déclaré dans la suite, devant la Commission d'enquête : "A la face de la lettre, le mémoire est pour

dans une lettre confidentielle adressée au gouverneur-général, lord Dufferin, le 9 octobre 1873, qu'il avait reçu de l'argent de sir Hugh Allan pour des fins d'élection, mais il allégua en justification que cet argent était destiné à des dépenses légitimes d'élection, et qu'il n'avait fait alors que suivre la "coutume invariable." Il nia énergiquement qu'aucun pacte de corruption eût été conclu entre sir Hugh Allan et le gouvernement, les dépenses considérables faites par sir Hugh étant dues seulement, disait-il, à ses intérêts maritimes et autres, dont le succès dépendait dans une grande mesure du triomphe du gouvernement. "Mais les avances faites par sir Hugh," ajoutait sir John A. Macdonald, "ne se rattachaient en rien à la charte du Canadien-

---

$110,000, mais dans le temps que cela fut écrit les trois premiers articles s'élevant à $60,000 furent seuls mentionnés. Sir George m'a dit, cependant, qu'ils arrangeraient tout cela plus tard. J'ai donc versé les trois premières sommes aux messieurs indiqués. Après cela, sir George me pria d'envoyer encore $10,000 à sir John A. Macdonald et $10.000 à M. Langevin, et $30,000 au comité central d'élections, et les trois sommes en dernier lieu mentionnées dans le mémoire y furent alors ajoutées par sir George."

Sir Hugh Allan déclara encore que d'autres demandes lui avaient été faites et qu'il s'était trouvé qu'il avait contribué $162,600, dont $85,000 étaient allés, disait-il, au comité de sir George Cartier, $45,000 au fonds des dépenses d'élection de sir John A. Macdonald dans Ontario, et $32,600 au fonds des dépenses d'élection de Langevin dans Québec.

Les lettres et dépêches confidentielles furent publiées durant la controverse soulevée par les accusations Huntingdon, sous la dénomination générale de correspondance McMullen, et on chercha dans le temps à en tirer un grand avantage politique, la conclusion à laquelle voulaient en arriver les adversaires du gouvernement étant que ces lettres et dépêches avaient trait à un arrangement intervenu avec le gouvernement afin d'accorder la charte du Canadien-Pacifique à sir Hugh Allan en retour de ses secours pécuniaires, conclusion qui fut énergiquement niée par le gouvernement.

Lord Dufferin, en discutant ces lettres et télégrammes dans une dépêche adressée à lord Kimberley, le 15 août 1873, s'est exprimé comme suit : "En ce qui concerne ces documents mêmes, il faut remarquer qu'ils n'étaient adressés ni à McMullen ni à aucun autre de ses associés, et qu'alors ils n'ont pu venir en sa possession que par des moyens subreptices. Ils ne se rattachent donc pas nécessairement aux transactions louches dont McMullen assure avoir eu connaissance. Les amis du gouvernement allèguent en outre que les sommes mentionnées n'étaient pas considérables — environ $12,000 sterling en tout — ce qui ne pouvait, disent-ils, que couvrir dans une faible mesure les dépenses légitimes des 150 élections d'Ontario et de Québec, et qu'il n'y avait rien qui prouvait que ces sommes avaient été offertes comme souscription ou comme prêt temporaire de la part d'un riche partisan politique. La signification sinistre attachée à ces documents provenait dans une grande mesure de leur juxtaposition factice avec le récit de McMullen."

Ainsi qu'on peut le voir à la lecture, les lettres et télégrammes de Cartier et de Macdonald étaient tout simplement des demandes de contribuer certaines sommes au fonds électoral.

Sir Hugh Allan a fait la déclaration solennelle suivante sous serment : "Je déclare positivement et explicitement que je n'ai jamais conclu aucun arrangement ni aucun accord d'aucune sorte ou description avec le gouvernement ni avec aucun ministre pour le paiement d'aucune somme quelconque à qui que ce soit ou en quelque manière que ce soit en retour de la considération que l'entreprise de la construction du Canadien-Pacifique me serait adjugée."

Pour détails relatifs à toute controverse, voir Leggo : "Administration of the Earl of Dufferin in Canada."

Pacifique. Sir Hugh avait souscrit au fonds électoral dans Ontario et Québec, bien qu'il eût reçu une intimation positive du gouvernement par mon entremise que la charte ne pouvait pas être accordée à sa compagnie, mais seulement à une compagnie fusionnée." Il y allait des intérêts de sir Hugh Allan, disait encore sir John A. Macdonald, qu'un parlement favorable à ses entreprises, et, par là même, au développement du pays, pût être élu. " Comme homme d'affaires," ajoutait sir John A. Macdonald, " sir Hugh jugea qu'il y avait là un bon placement à faire, et le parti ministériel jugea bon d'accepter sa souscription et les souscriptions de quelques autres." Dans sa déclaration au gouverneur-général, Macdonald insista sur le fait que sir George Cartier, dans sa lettre à sir Hugh Allan, n'avait manifesté aucune intention de lier le gouvernement, mais avait simplement dit qu'il mettrait son influence en jeu pour mener à bonne fin l'arrangement projeté, car il approuvait cet arrangement. La communication adressée par sir John au gouverneur-général, ainsi que le texte le laissait expressément entendre, n'était pas destinée à la publicité, et elle ne fut rendue publique qu'après la mort de Macdonald, alors qu'elle parut dans ses Mémoires, recueillis par sir Joseph Pope, qui en a justifié la publication en alléguant que les principaux intéressés étaient tous décédés, et que ce document avait une trop grande valeur historique pour rester inconnu.

En toute justice pour la mémoire de Cartier, il ne faut pas oublier qu'il était dans les termes les plus intimes avec sir Hugh Allan, et que ce dernier avait toujours aidé puissamment Cartier dans ses élections et avait souscrit à ses campagnes électorales. En temps ordinaire, il n'y aurait guère eu lieu de blâmer Cartier et les autres membres du gouvernement d'avoir accepté des partisans du ministère des contributions pour leurs dépenses légitimes d'élection. Mais les circonstances dont il s'agissait étaient loin d'être ordinaires. Ce qui révoltait le public, c'était que Cartier, Macdonald et les autres membres du gouvernement avaient pu accepter de l'argent de celui-là même qui dans le temps était à la tête d'une compagnie cherchant à obtenir du gouvernement l'adjudication d'une immense entreprise. L'accusation que cette entreprise avait été accordée à sir Hugh Allan et à ses associés en considération de fortes sommes avancées aux principaux membres du gouvernement afin de leur permettre de garder le pouvoir ne fut pas prouvée, mais il fut démontré de façon concluante que certains membres du gouvernement avaient accepté de l'argent pour des fins électorales de la part d'un homme qui s'attendait de recevoir en retour des privilèges considérables.

C'est en cela que se trouve la substance de la faute commise par Cartier et Macdonald. Avant eux — et même l'habitude ne s'en est

pas perdue depuis — les deux partis politiques avaient déjà reçu volontiers des contributions pour des fins électorales de la part de personnes représentant des intérêts considérables et puissants. La dépense de fortes sommes d'argent dans les luttes électorales était alors, comme elle l'est toujours, la plaie de la vie politique. " Les élections ne se font pas avec des prières," tel a toujours été le mot d'ordre des organisateurs de campagnes électorales. D'ordinaire, ce côté de la politique est tenu caché du public, et il faut rendre cette justice au public canadien qu'en général, chaque fois qu'il a eu connaissance de ces méthodes répréhensibles, il s'est révolté et a affirmé sa condamnation de façon non équivoque. C'est bien là aussi ce qui s'est passé quand éclata ce célèbre scandale du Canadien-Pacifique. La conscience publique se révolta quand il devint manifeste que certains membres du gouvernement avaient accepté de l'argent d'un entrepreneur de l'Etat pour des fins de campagne électorale. En acceptant de l'argent de sir Hugh Allan pour les élections, Cartier et Macdonald avaient sans doute cru qu'ils étaient justifiables d'en agir ainsi, parce que cela avait toujours été la " pratique invariable " parmi les deux partis. Du moins, ce fut là la justification invoquée par sir John A. Macdonald dans sa lettre confidentielle au gouverneur-général. Mais cette explication n'eut pas le don de plaire au public. Ainsi que l'a très bien dit l'un des biographes de Macdonald, la nécessité de constituer un fonds de parti peut être franchement admise, mais les méthodes employées pour la rentrée et la distribution de ce fonds mettent trop souvent à une dure épreuve la moralité publique.[2] Ni Cartier ni Macdonald, il est vrai, n'allèrent alors plus loin que bien d'autres qui les avaient précédés et qui les ont suivis depuis. Mais cette considération ne les a pas sauvés. Ces ministres furent condamnés, non seulement par leurs adversaires politiques, mais par bon nombre de leurs partisans les plus dévoués, qui " furent forcés d'en arriver à la conclusion qu'un gouvernement qui avait bénéficié politiquement de sommes considérables d'argent obtenues d'un particulier avec lequel il était entré en négociations au nom du Dominion ne pouvait plus avoir leur confiance ni leur appui, et que le temps était maintenant arrivé pour eux d'avoir à choisir entre leur conscience et leur parti." [3]

On a cherché à atténuer la conduite tenue en cette circonstance par Cartier en invoquant l'état précaire de sa santé, que l'on croyait avoir dû affecter son jugement. C'est un fait bien connu que l'un des effets de la maladie dont il souffrait est l'altération du jugement, et à cette époque Cartier n'était certainement plus le même homme qu'il

[2] Dr G. R. Parken : " Life of Sir John A. Macdonald."

[3] Joseph Pope : " Memoirs of Sir John A. Macdonald."

avait été autrefois. Avant que se fût réunie la commission constituée pour entendre les témoignages, les lèvres de Cartier étaient déjà scellées par la mort, et ses explications n'ont jamais été entendues. Mais bien que Cartier ait certainement commis une erreur, aucune tare de déshonneur personnel ou de corruption ne s'attache à sa mémoire. A l'instar de bien d'autres grands hommes, Cartier aimait le pouvoir, mais il ne s'était pas jeté dans la politique pour y amasser de l'argent. Des millions de dollars de fonds publics lui étaient passés dans les mains, et à la fin de sa carrière il était personnellement plus pauvre que quand il était entré dans la politique. Les fonds avancés par sir Hugh Allan furent employés pour des fins d'élection, et personne n'a jamais laissé entendre qu'il avait pu en profiter personnellement pour un seul dollar. Personne, aussi, n'a jamais mis en doute son honneur personnel ni son intégrité. La déclaration solennelle de Macdonald qu'il avait les mains nettes de tout cela était également applicable à Cartier. Cinq ans après la chute de Macdonald, par suite du " scandale " du Pacifique, le pays lui redonna le pouvoir à une majorité triomphante, et il mourut premier ministre du Dominion accompagné des regrets de tout un peuple et de l'admiration universelle que lui avaient méritée ses grandes qualités. Le pays reconnaissant a aussi depuis longtemps pardonné à Cartier, et n'a gardé que le souvenir des services impérissables qu'il a rendus. [4]

Ce fut le 20 mai 1873, c'est-à-dire quelques jours à peine avant que le parlement canadien eût décidé de s'ajourner pour attendre le rapport du comité chargé de s'enquérir au sujet des accusations Huntingdon, que s'éteignit Cartier dans la métropole de l'empire. La fin arriva d'une manière plutôt soudaine et inattendue, bien que les forces de l'illustre malade eussent toujours graduellement diminué et que sa famille et ses amis fussent dans une grande inquiétude. Mais Cartier

---

[4] Sir Charles Tupper, dans ses " Souvenirs de Soixante Ans," dit que l'histoire, toujours lente à formuler ses jugements définitifs, qualifiera l'un de ces jours ce soi-disant " scandale du Pacifique," qui précipita la chute des conservateurs, comme ayant été plutôt la " calomnie du Pacifique."

Sir Charles publie dans son livre une lettre intéressante qui lui fut adressée par sir Francis Hincks le 3 février 1873, et dans laquelle Hincks dit entre autres choses : " Pourquoi Allan a-t-il donné d'aussi fortes sommes pour remporter les élections ? Tout simplement parce que les membres de l'opposition étaient les ennemis irréconciliables de son projet et avaient annoncé qu'ils étaient déterminés à le faire rejeter *per fas et nefas*. Allan se trouvait ainsi forcé à faire cause commune avec le gouvernement, et afin de faire triompher son projet il fut forcément amené à mettre tout en œuvre pour assurer le triomphe de ceux qui s'étaient prononcés en faveur de la politique de chemin de fer du gouvernement. Mais les accusations de corruption sont absurdes. Il peut être admis — et même il est certain — que certaines dépenses que la loi ne sanctionne pas ont été défrayées depuis nombre d'années, tant d'un côté que de l'autre, par les candidats et leurs amis. Cela était devenu presque inévitable, mais les élections, en somme, n'en ont pas été affectées, ainsi qu'en témoigne le résultat des élections dans les circonscriptions où on n'a pas eu recours à ces manœuvres."

lui-même espéra jusqu'à la fin. Peu de temps avant sa mort, il écrivait à ses amis que sa santé s'améliorait, et qu'il avait projeté de s'embarquer le 15 mai pour revenir au pays, mais qu'il avait ensuite remis son départ au 22 ou au 29. Finalement, il avait été décidé qu'il partirait le 29 par le *Prussian,* de la ligne Allan.

La dernière lettre que Cartier écrivit personnellement à sir John A. Macdonald porte la date du 10 mai, dix jours avant sa mort, et avec la gracieuse autorisation de sir John Pope, qui est maintenant en possession de cette lettre, nous la reproduisons textuellement, et nous donnons aussi une copie autographe de cette pièce qui devra toujours être considérée comme un précieux document historique :

47, Welbeck St., Cavendish Square,

LONDRES, 10 mai 1873.

Confidentiel.

Mon cher Macdonald,—Je suppose que la prorogation a lieu aujourd'hui. Je vous félicite du résultat de la session. Je regrette beaucoup de m'être vu dans l'impossibilité de partager vos ennuis et votre travail. J'avais décidé de partir le 22, par l'*Hibernian,* puis j'ai préféré attendre au 29 afin d'avoir un steamer plus confortable, le *Prussian.* J'ai vu votre cablogramme à Allan au sujet de l'adresse, qui n'a pas pu, faute de temps, être adoptée à cette session. Je suis maintenant en correspondance avec lord Kimberley, afin de recevoir de lui un avis quelconque nous faisant espérer qu'il n'y aura aucune difficulté à obtenir une loi impériale prolongeant la durée de construction du Canadien-Pacifique, pour le cas où le parlement canadien et, au besoin, la législature de la Colombie-Britannique demanderaient, par voie d'adresse, au parlement impérial de promulguer une semblable loi. Je suis allé l'autre jour au Board of Trade, et j'ai appris que certains éditeurs et auteurs anglais s'opposent à la loi de Copyright proposée par M. Fair, le sous-secrétaire. J'ai l'espoir qu'ils ne persisteront pas dans leurs objections. J'ai vu hier le docteur Johnstone. Il est satisfait de l'état de ma santé, bien que la température humide et froide qui persiste toujours empêche que je ne fasse sous ce rapport de grands progrès. Mes meilleures amitiés à nos collègues et à lady Macdonald, et vous, mon cher Macdonald, croyez-moi toujours,

Votre dévoué collègue,

GEO. E. CARTIER.

En dépit des assurances de ses médecins, Cartier continua à s'affaiblir. Le moindre effort le fatiguait, et finalement il se vit obligé de prendre le lit pour ce qu'il croyait être des douleurs rhumatismales mais qui étaient en réalité les symptômes fatals du mal redoutable qui s'était attaqué à sa constitution. Il garda sa connaissance et son courage jusqu'à la fin. Trois jours avant sa mort, il demanda de quoi écrire et essaya d'écrire une lettre au collègue de toute sa vie. Il commença à écrire la ligne qu'il avait écrite si souvent : " Mon cher Macdonald," mais sa faiblesse était telle qu'il lui fut impossible de continuer, et la lettre fut écrite par sa fille sous la dictée de son père. Cette lettre démontre que même, alors que les ombres de la mort planaient au-dessus de lui, Cartier pensait toujours aux intérêts du Canada, et que son esprit s'occupait des affaires de son pays. Cette

lettre, bien qu'elle ne soit pas de l'écriture de Cartier, montre le courage et le patriotisme de l'homme jusqu'aux derniers instants mêmes de sa vie, et se lit comme suit :

47, Welbeck St. West,
LONDRES, 17 mai 1873.

Mon cher Macdonald,—Je suis malade au lit depuis quelques jours, souffrant de rhumatisme à la poitrine. Je suis tellement faible que je ne puis pas tenir une plume, et j'ai dû demander à Joséphine d'écrire pour moi. J'ai l'espoir de voir disparaître ces douleurs dans quelques jours, et je me propose toujours de m'embarquer le 29 mai. Allan m'a communiqué votre dernière lettre au sujet du Grand Tronc et autres affaires. Vous avez bien fait de lui écrire en ce sens. Je n'ai pas encore reçu une réponse de lord Kimberley au sujet de l'extension de temps pour la construction du chemin de fer, mais je m'attends de recevoir cette réponse de jour en jour. Evidemment, il veut savoir, avant cela, ce que les légistes pensent de toute la chose. En ce qui concerne mon état, le docteur m'assure que je vais aussi bien qu'il est possible d'espérer. Mais le temps froid accompagné de vent que nous avons depuis plusieurs semaines ne m'est guère favorable. Je suppose que vous avez prorogé ou que vous êtes à la veille de le faire. Mes meilleures amitiés à nos collègues et de la part de nous tous à lady Macdonald. Et vous, mon cher Macdonald, croyez-moi, comme toujours,

Votre très dévoué,
Geo. E. CARTIER.

" P.
" Joséphine Cartier."

Pour raconter les derniers moments du grand homme d'Etat, nous ne pouvons mieux faire qu'en ayant recours aux paroles touchantes de sa fille bien-aimée Joséphine, qui adressa alors la lettre suivante à un membre de la famille à Montréal :

LONDRES, 22 mai 1873.

Mon pauvre père est mort à six heures avant-hier matin. Il est mort en chrétien, et malgré les terribles souffrances qu'il avait endurées durant trois jours sa fin fut presque douce. Nous n'avions aucune raison de croire que le terrible moment était si proche. Il était indisposé depuis quelques jours, et le médecin nous laissait entendre qu'il s'agissait d'une attaque de rhumatisme. Nous avions eu lundi à son chevet une consultation des plus grands médecins de Londres. Leur avis fut que le danger était grand mais non pas imminent, et ils furent tous très étonnés d'apprendre sa mort mardi, alors qu'ils comptaient venir le voir à neuf heures ce jour-là, et alors il y avait déjà trois heures qu'il était mort. Il endura ses souffrances avec son courage ordinaire et une patience exemplaire. Ma mère lui ayant demandé s'il souffrait beaucoup, il répondit : " Je ne dois pas me plaindre." Il ne perdit jamais connaissance un seul instant. Il nous reconnaissait tous si bien qu'il ne se trompait jamais en nous adressant la parole en français à nous-mêmes et en anglais à son valet et à d'autres personnes. Dites bien à ses amis au Canada qu'il a aimé son pays jusqu'à ses derniers instants, et que son plus vif désir était d'y retourner. Deux jours avant sa mort, il se fit lire tous les derniers journaux du Canada. Ses ennemis mêmes, croyons-nous, ne refuseront pas d'admettre qu'avant tout c'était son pays qu'il aimait.

Ce matin les journaux de Londres sont remplis des éloges de mon père, car même ici, dans cette vieille Angleterre si hautaine et si fière, où souvent de grands hommes vivent et meurent dans l'obscurité, les plus éminents l'ont traité comme leur égal et ont rendu justice à ses qualités inestimables.

Veuillez bien être notre interprète auprès des bonnes religieuses dont il était le protecteur afin d'obtenir le secours de leurs prières pour celui qui n'est plus et pour la veuve et les orphelins qu'il a laissées derrière lui.

Le même jour où cette lettre fut écrite, Mlle Cartier écrivit aussi la lettre suivante au grand collègue et fidèle ami de son père, sir John A Macdonald :

47, Welbeck St., West

LONDRES, 22 mai 1873.

Cher sir John Macdonald,—Je vous ai écrit par le dernier courrier Cunard, sous la dictée de mon pauvre père. Par cette lettre, qui vous est maintenant parvenue, vous avez dû voir qu'il gardait l'illusion de ne souffrir que de rhumatismes, causés par le climat humide d'Angleterre, et qu'il guérirait promptement s'il pouvait revenir au Canada. En réalité, le désir ardent qu'il avait de retourner au Canada l'absorbait tout entier, et bien qu'en sa présence nous nous prêtions à ce désir, nous frémissions intérieurement à la pensée qu'il pourrait peut-être retrouver assez d'énergie pour mettre ce dessein à exécution.

C'est vraiment pour nous une consolation de penser que, puisque la Providence en avait ainsi ordonné, il était préférable que ses derniers moments n'eussent pas été accompagnés de l'horreur et de l'agonie d'une mort en mer. Il est mort mardi matin à six heures, et dimanche il nous avait prié de lui lire, jusque dans tous les détails, les journaux du Canada, comme s'il eut voulu encore rassassier son esprit de ce qui se passait au pays natal avant d'entreprendre le grand voyage au pays d'au-delà. Presque avant de mourir, il se félicitait encore des bonnes nouvelles reçues de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Mon pauvre père n'avait pris le lit que depuis une semaine. La vie s'en allait graduellement, mais cela était si peu sensible que personne d'entre nous ne s'en apercevait. Dimanche soir, cependant, le mal se fit subitement apparent, et plusieurs médecins furent appelés. Lundi soir, tous convinrent qu'une nouvelle consultation s'imposait, car le danger était imminent, et cette consultation fut fixée au lendemain à neuf heures. Cette nuit-là il dormit, ce qui sur les derniers temps lui était peu habituel, et au matin ma mère, qui s'était tenue à son chevet toute la nuit, quitta la chambre durant quelques instants avec quelques-uns des aides. A son retour, voyant qu'un changement était survenu, elle donna l'alarme. Des médecins et des prêtres furent appelés, et tout était fini en vingt minutes. Il rassembla ses forces pour nous dire : " Je me meurs."

Le corps étant embaumé ne pourra pas partir avant le 29. Thomas, son fidèle serviteur, se voit dans l'impossibilité de l'accompagner. En réalité, le coup a été tellement dur que nous sommes tous accablés. Tous nos amis en Angleterre nous témoignent une sympathie profonde et sincère; mais ma mère, ma sœur et moi-même nous projetons de quitter Londres sitôt après le service funèbre, afin de nous remettre un peu avant de partir pour le Canada. Thomas partira dans la première semaine de juin. Il vous en dira alors plus long que je ne puis vous en écrire aujourd'hui.

Veuillez accepter nos meilleures amitiés, cher sir John, et présentez aussi nos hommages les plus empressés à lady Macdonald, ainsi qu'à tous les membres du gouvernement canadien qu'il y a quatre jours à peine mon pauvre père appelait encore " ses chers collègues," et croyez-moi,

Votre sincère petite amie,

JOSÉPHINE CARTIER.

P. S. Je vous inclus une photographie prise tout récemment. Voulez-vous être assez bon de la remettre à Notman, ou à quelque autre photographe d'Ottawa, qui aimerait peut-être à la reproduire. Ma mère possède une photographie d'un plus grand format, qu'elle désire offrir à lady Macdonald et à vous-même.

J. C.

Le jour même de la mort de sir George Cartier, sir John Rose, un de ses anciens collègues, qui habitait alors Londres, écrivit la lettre

suivante à sir John A. Macdonald lui donnant d'autres détails sur les dernières heures du grand Canadien-Français :

BARTHOLOMEW LANE, E. C., 20 mai 1873.

Mon cher Macdonald,—Je vous ai télégraphié ce matin la triste nouvelle de la mort de notre vieil ami et collègue, et, comme je sais que vous aimeriez avoir, ainsi que ses nombreux amis, tous les détails que je pourrais me procurer sur ses derniers jours, je vous les envoie maintenant.

A venir jusqu'à mardi dernier, il me paraissait joyeux et se portant aussi bien qu'on pouvait le désirer, mais j'avais souvent remarqué une augmentation de nervosité et aussi qu'il se fatiguait plus facilement que d'habitude. Il témoignait une grande hâte d'être rendu au 29, afin de pouvoir s'embarquer pour retourner au Canada. Le jeudi, cependant, il se plaignit de douleurs d'estomac et de faiblesse, et il se déclara quelque chose comme une inflammation d'intestins. Le docteur Johnstone m'informa que dans ces sortes de maladies il était toujours impossible de dire où l'inflammation pouvait se manifester. Il put, cependant, reprendre un peu ses forces, et jeudi dernier il était encore assez bien. Samedi, j'allai le voir quelques instants, et je remarquai alors qu'il était très changé. Il causa avec moi, avec tout son intérêt ordinaire, des affaires publiques du Canada, et il avait plus que jamais espoir d'être assez bien pour pouvoir partir le 29. Quand je le quittai, cependant, ce jour-là, mes craintes étaient si vives que je songeai à vous télégraphier, puis je pensai que cela ne ferait rien de bon. Je retournai pour le voir, le dimanche, mais je ne le vis pas, et hier matin je reçus de lady Cartier un télégramme me disant que son état s'était empiré. J'allai alors immédiatement le voir et dans l'instant il y avait une consultation entre le docteur Johnstone et sir Thomas Watson, et j'en attendis le résultat. Ils me dirent que le cas était très grave, mais qu'ils n'appréhendaient aucun danger immédiat; les symptômes inflammatoires, cependant, ajoutaient-ils, restaient très alarmants, et s'ils ne cessaient pas bientôt le malade n'aurait pas assez de force pour les surmonter. Dans le moment, l'estomac était très enflammé; il y avait aussi un peu de délire, et par instants de très vives douleurs. Dans son délire, l'esprit du malade paraissait toujours de préférence revenir au pays natal et aux affaires publiques du Canada. Je le quittai hier soir, avec l'intention de revenir ce matin, mais vers sept heures je reçus un télégramme m'annonçant qu'il avait rendu le dernier soupir. J'allai immédiatement chez lady Cartier, qui exprima le désir que les restes du défunt fussent envoyés au Canada le plus tôt possible, conformément au propre désir de Cartier. Pour donner suite à ce désir, je pris tous les arrangements nécessaires; je fis embaumer le corps et l'envoyai à Liverpool, d'où il partira par steamer jeudi de la semaine prochaine. Lady Cartier et ses filles préféreraient ne pas partir par le même steamer, et elles partiront probablement avant ou par le navire suivant.

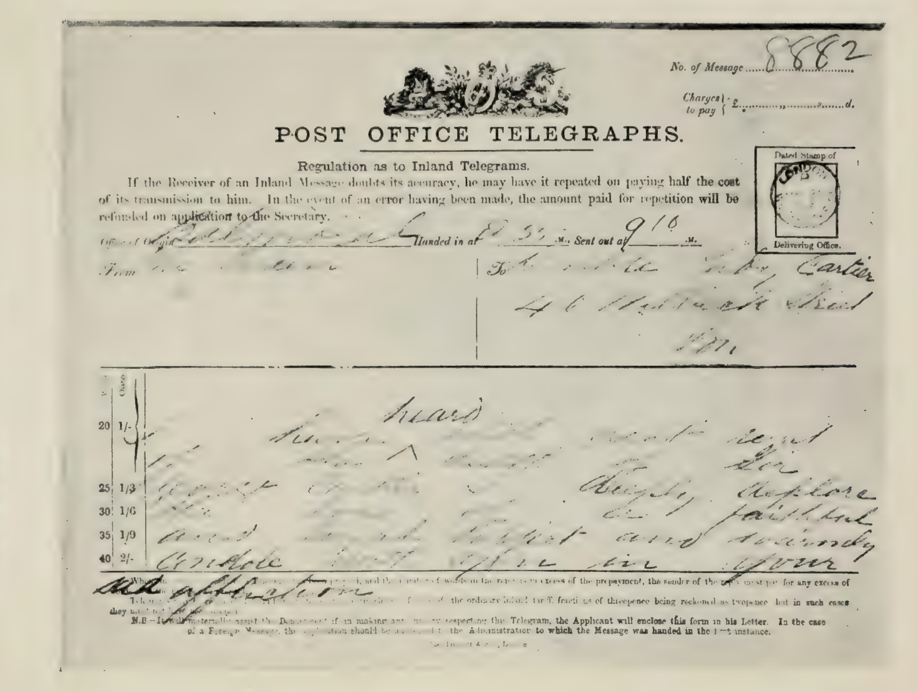
Thomas, son valet de chambre, lui était très attaché, et il a fait tout ce qu'il a pu pour lui. Je suis sûr que ce sera pour vous une consolation de savoir que tout ce que la science humaine et les bons soins ont pu faire a été mis en œuvre, mais l'état de faiblesse était devenu tel que le malade ne pouvait plus lutter dans la redoutable phase que le mal avait fini par assumer. Les médecins n'appréhendaient pas, cependant, une fin aussi rapide, et ils avaient pris leurs dispositions pour tenir une autre consultation ce matin. Un service funèbre sera célébré dans quelques jours. Lady Cartier et ses filles sont très satisfaites des arrangements, et je verrai à leur éviter toute inquiétude à cet égard. Elles sont tout à fait brisées par la soudaineté de la catastrophe, bien que cependant depuis mardi dernier elles se fussent habituées peu à peu à l'idée que la fin pourrait bientôt arriver.

Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point, personnellement, je ressens la perte d'un ami et collègue qui m'était si cher, et avec lequel mes relations avaient toujours été si uniformément cordiales. Nous ne rencontrerons pas de sitôt un homme comme lui au Canada, et le pays a à déplorer la perte de l'un de ses serviteurs publics les plus dévoués et les plus efficaces. Je n'ai pas besoin de vous en dire plus long à ce sujet. Je suis sûr que vous-même et tous vos collègues vous ressentez tout aussi vivement que moi la mort de notre vieil ami.

Croyez-moi,

Votre toujours très dévoué,

JOHN ROSE.



POST OFFICE TELEGRAPHS.

No. of Message 8882

Charges to pay £ s. d.

Regulation as to Inland Telegrams.

If the Receiver of an Inland Message doubts its accuracy, he may have it repeated on paying half the cost of its transmission to him. In the event of an error having been made, the amount paid for repetition will be refunded on application to the Secretary.

Office of Origin ... Handed in at ... M. Sent out at 9 10 M.

From ... To ... Carter

Dated Stamp of Delivering Office.

20	1/-
25	1/3
30	1/6
35	1/9
40	2/-

heard ... deplore ... faithful ... and ... your ... affliction

Fac-simile du message de sympathie adressée a la famille de Sir George-Etienne Cartier par la reine Victoria.

La mort du grand homme d'Etat donna lieu à bien des expressions de sympathie dans les journaux de la métropole, le sentiment universel étant que non seulement le Canada mais l'empire tout entier avait perdu l'une de ses plus grandes célébrités. Sa Majesté la reine Victoria s'empressa d'exprimer ses condoléances personnelles dans le télégramme suivant adressé, le jour même, de la Reine à lady Cartier :

Lady Cartier,

47, Welbeck St., London.

J'ai appris avec grand regret la mort de sir George Cartier. Je déplore profondément la perte d'un fidèle et loyal sujet et je vous présente mes plus vives condoléances dans votre affliction. [5]

Les journaux de Londres publièrent des articles très élogieux sur la carrière du grand Canadien qui venait de disparaître. " Tous ceux qui l'ont connu," disait le *Times,* " furent frappés de son manque absolu d'égoïsme et de l'absence chez lui de toute jactance et prétention. Il ne laisse pas d'héritier à son titre, car il n'a que deux filles ; mais il a laissé un nom qui ne sera pas oublié de sitôt."

Immédiatement après la mort de sir George Cartier, toutes les dispositions furent prises pour envoyer les restes au Canada par le *Prussian,* c'est-à-dire par le navire même que Cartier projetait de prendre le 29 pour revenir au Canada.

Ce fut dans l'après-midi du 20 mai 1873 que la nouvelle de la mort de sir George fut connue dans la capitale du Canada. Quelques jours auparavant, le bruit avait couru qu'il allait aussi bien qu'on pouvait l'espérer et qu'il devait bientôt revenir au Canada, de sorte que la nouvelle de sa mort causa une grande surprise. Les députés apprirent l'événement en arrivant à la Chambre pour la séance, qui s'ouvrait à trois heures. Des groupes silencieux se formèrent dans les corridors et dans les vestibules. Le drapeau sur la haute tour du parlement était à mi-mât, et la sinistre nouvelle passait de l'un à l'autre. " Ce n'est que trop vrai, Cartier est mort," cela en disait plus long que des volumes. L'expression générale était celle du chagrin le plus sincère. Quand la séance s'ouvrit, une scène des plus impressionnantes se déroula dans les deux Chambres du parlement. Aux Communes, où Cartier avait vu ses plus grands triomphes, la circonstance se fit tout particulièrement solennelle. Presque tous les députés étaient à leurs sièges et les galeries étaient bondées, quand, peu après trois heures, sir John A. Macdonald se leva au milieu du plus profond silence et adressa la parole en ces termes :

---

[5] L'original de ce télégramme est en la possession de M. David Ross McCord, du McCord National Museum, Montréal.

" M. l'Orateur, j'ai aujourd'hui un pénible devoir à remplir. J'ai reçu ce matin un télégramme de sir John Rose, dont je vais donner lecture à la Chambre :

" Sir George Cartier a eu une rechute mardi dernier, et il est mort paisiblement à six heures ce matin. Son corps sera envoyé au Canada par le steamer du 29.

" M. l'Orateur, je me sens incapable d'en dire plus long," et des larmes étouffent sa voix. Il se laisse tomber sur son fauteuil et pleure abondamment, la tête penchée sur son épaule, la main droite placée sur le siège vide de sir George. Quelques moments s'écoulèrent au milieu du plus profond silence, et chacun sentit bien là que c'était le tribut le plus sincère et le plus pathétique qui pourrait jamais être rendu à la mémoire du grand homme d'Etat.

Hector Langevin, autre collègue de Cartier aux conférences de Québce et de Londres, et qui l'avait aidé considérablement pour faire triompher la cause de la confédération, se leva ensuite, et, parlant avec la plus grande difficulté, prononça les paroles suivantes: " M. l'Orateur, tous les membres de cette Chambre savent assurément à quel point m'a affecté la pénible nouvelle que le premier ministre vient de nous communiquer. Je sais aussi à quel point mon collègue le premier ministre ressent la perte que nous avons subie. Comment s'étonner, du reste, que la nouvelle de cette mort puisse avoir été reçue au milieu des larmes de ses collègues, quand on songe à la haute position que sir George Cartier occupait dans ce pays, et aux services qu'il a rendus non seulement au Bas-Canada mais en outre à tout le Dominion. Ceux qui, comme moi, ont connu sir George Cartier durant vingt-cinq ans, ceux qui ont pu apprécier la bonté de son cœur, ceux qui savent quels services éminents il a rendus à notre patrie commune, ceux-là comprendront pleinement comment nous, ses collègues, sommes si sensibles à ce coup cruel. Ce n'est pas ici pour moi le moment de prononcer l'éloge du défunt, ni de lui répartir la place qui lui appartiendra dans l'histoire. Qu'il me suffise de vous dire combien profondément et sincèrement nous ressentons sa perte, et, en vous annonçant sa mort, d'ajouter que par la disparition de ce grand citoyen nous perdons non seulement un vrai et sincère ami, mais un homme qui a fait honneur à sa race et qui aurait fait honneur à tout peuple auquel il aurait pu appartenir."

Sir John A. Macdonald, se levant ensuite, demanda quels étaient les désirs de la Chambre au sujet d'un ajournement. Il rappela qu'à une session précédente, et lors de la mort d'un membre distingué de la Chambre, il avait été convenu qu'à l'avenir aucun ajournement de ce genre n'aurait lieu, mais que la pratique anglaise serait alors suivie

et que les affaires du pays se poursuivraient, quelle que pût être la situation d'un membre défunt de la Chambre. Dans la circonstance dont il s'agissait, et bien que Cartier, ajoutait Macdonald, fût un ami personnel du défunt, qui n'était rien moins que Sandfield Macdonald, il avait cru qu'il était de son devoir de s'en tenir alors à la pratique anglaise. "Il est vrai," disait encore Macdonald, "qu'il s'agit ici d'un cas très exceptionnel. Sir George Cartier occupait une position que pour ainsi dire personne au Canada n'avait occupée depuis bon nombre d'années, et je suis sûr que cette Chambre fera ici ce qu'elle croira être le plus approprié à la circonstance. Mon avis personnel est que nous devons ici déférer à ce qui aurait pu être le propre désir du défunt, en ne permettant à aucune considération particulière de prendre le pas sur les affaires du pays. En émettant cet avis, je crois interpréter le sentiment de tous les membres de cette Chambre ; et bien qu'il me faille pour cela faire violence à mes propres sentiments je crois qu'en somme il est préférable que les affaires de la Chambre se poursuivent comme d'habitude.

Le leader du parti libéral, Alexander Mackenzie, parlant avec beaucoup d'émotion, déclara que par la mort de sir George Cartier le pays avait subi une perte publique d'une magnitude plus qu'ordinaire. "Il m'a été donné," ajouta Mackenzie, "de siéger avec le défunt au cours des quatre ou cinq derniers parlements. Bien que ses idées politiques fussent différentes des miennes, et que je n'aie jamais été l'un de ses alliés politiques, cependant je puis. dire que j'ai eu le bonheur d'avoir toujours été avec lui dans les meilleurs rapports personnels. C'est pourquoi j'ai été tout particulièrement affligé aujourd'hui d'apprendre sa mort, et, j'ajouterai, sa mort si prématurée, car bien que nous sachions que sa santé était déclinante, personne n'appréhendait, je crois, qu'il fût en danger si immédiat de perdre la vie. Nous attendions tous avec hâte depuis quelques semaines le jour où il lui serait permis de venir reprendre sa place parmi nous dans ce parlement. Le sort en a décidé autrement, et je sais interpréter le sentiment de tous les membres de la gauche de cette Chambre en disant que nous sommes prêts à déférer à tout ce que les propres amis du défunt croiront sage et judicieux afin de rendre à sa mémoire le tribut qui lui appartient, en raison de la position éminente et officielle qu'il a si longtemps occupée comme l'un des membres les plus influents de cette Chambre. J'ajouterai que je suis aussi pleinement d'accord avec le premier ministre, quand il fait remarquer que nous ferions peut-être bien de nous en tenir, en la circonstance, aux propres vues de sir George Cartier, c'est-à-dire en adhérant à la ligne de conduite qu'il avait lui-même tracée à l'occasion de la mort de Sandfield Macdonald. Je me contenterai de dire, en ce qui concerne sa mémoire, que son nom est intimement mêlé

à l'histoire du Canada, et que, bien qu'un bon nombre d'entre nous aient eu avec lui des différends qui étaient souvent d'une nature assez sérieuse, ces différends étaient toujours la plupart du temps d'une nature purement politique. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître le mérite qui a permis à sir George Cartier de s'élever jusqu'à la position qu'il occupait, et nous regrettons tous qu'il soit disparu sans avoir eu l'occasion d'être présent en ce nouveau parlement, quand ce n'aurait été que pour un seul jour. Je ne puis qu'exprimer ma propre sympathie sincère avec sa famille et ses amis, ainsi que la sympathie du parti politique que je représente. J'ai l'espoir qu'on sera persuadé que c'est là le sentiment sincère et unanime de tous les membres de la gauche de cette Chambre."

Joseph Cauchon, en sa qualité d'un des plus anciens collègues de sir George, exprima les regrets de tous ceux qui avaient été mêlés d'un peu près à la vie de l'illustre défunt, et rendit un hommage bien mérité au grand citoyen, ainsi qu'à l'homme au cœur fidèle et si débordant d'amour pour son pays qu'avait été Cartier.

Vint ensuite Antoine-Aimé Dorion, qui avait été durant tant d'années le grand antagoniste de Cartier. En quelques paroles bien senties, Dorion déclara que bien que ses opinions politiques eussent été si différentes de celles du défunt il prenait avec empressement sa part du tribut d'hommages qui avait été rendu à la mémoire de Cartier, et il exprima l'avis qu'il ne serait que convenable que la Chambre s'ajournât. Il ajouta qu'il ne présenterait aucune objection à ce qui pourrait être décidé à ce sujet.

Avant l'ajournement de la Chambre, sir John A. Macdonald donna avis d'une proposition qu'il avait l'intention de soumettre à la prochaine séance. Il considérait que la vie de sir George-Etienne Cartier était mêlée à l'histoire du Canada, tout particulièrement à l'histoire de la confédération, et que pour ces raisons le pays lui devait plus qu'à tout autre homme depuis que le Canada jouissait des institutions britanniques. Il n'était pas prêt, disait-il, à faire dans le moment un discours sur cette question, mais il croyait que si jamais une occasion avait pu se présenter pour que la Chambre rendît hommage à un grand homme c'était bien là l'occasion, car si jamais un homme avait pu mériter ce tribut d'hommage c'était bien Cartier. Il donnait donc, pour toutes ces raisons, avis de son intention de proposer que des obsèques solennelles fussent faites au défunt et que l'Etat se chargeât des frais de ces funérailles.

Dans le même temps, une scène tout aussi impressionnante se passait au sénat. A l'ouverture de la séance, le leader du gouvernement, Alexander Campbell, annonça que c'était avec le plus grand chagrin qu'il avait à informer la Chambre de la réception d'un télégramme lui

faisant part de la mort de sir George Cartier le matin même à six heures. Bien des sénateurs, disait-il, avaient pu différer avec sir George en matière politique ; mais bien qu'ils lui eussent suscité de l'opposition, il était sûr que tous regretteraient la mort de leur collègue et exprimeraient leurs sympathies pour la perte que le pays venait de subir. " Quand on écrira l'histoire de cette époque," ajouta Campbell, " personne n'occupera une place plus éminente que sir George Cartier parmi ceux dont les noms sont le plus intimement mêlés à la prospérité et au développement de ce pays."

M. Chapais, autre ancien collègue de Cartier à la conférence de Québec, asquiesça pleinement à tout ce qu'avait dit M. Campbell.

Luc Letellier de St-Just exposa ensuite que ce serait un tribut bien mérité rendu à la mémoire de leur ancien collègue que de prier le gouvernement d'ajourner la Chambre en marque de respect. Presque toujours, il avait combattu les opinions politiques de sir George Cartier, mais il n'en convenait pas moins que le pays avait subi par cette mort une perte irréparable.

M. Carroll exprima l'avis que l'empire britannique, par la mort de sir George Cartier, perdait l'un de ses plus nobles fils. Il avait été, dit-il, l'un de ses législateurs les plus éminents, et sa vie publique avait été entièrement dégagée de tous motifs sectaires ou impurs.

M. Armand déclara que sir George Cartier avait toujours été prêt à faire tout ce qui pouvait être dans les meilleurs intérêts du Dominion, et sa mort était une perte irréparable pour le pays en général.

M. Ferrier pouvait à peine, disait-il, trouver la force de maîtriser son émotion. La pénible nouvelle qui lui avait été si soudainement communiquée l'avait bouleversé à tel point qu'il ne pouvait pas se saisir suffisamment pour rendre au défunt l'hommage qu'il aurait voulu lui témoigner en une occasion aussi solennelle. Sir George Cartier avait toujours été pour lui un ami intime depuis nombre d'années. C'était auprès de lui qu'il cherchait conseil dans les grandes occasions, et il s'était toujours bien trouvé des avis si sages et si judicieux du défunt.

Le président du sénat, M. Chauveau, ajouta quelques remarques, faisant l'éloge de sir George Cartier comme homme public et montrant aussi quel avait été le caractère du défunt dans l'intimité. La mort de cet illustre collègue, ajoutait-il, était à la vérité une immense perte pour l'empire et le Dominion.

Après ces quelques discours, le Sénat s'ajourna, sur motion de M. Campbell, secondé par Luc Letellier de St-Just.

Ce fut à la séance du vendredi 23 mai, qui était le dernier jour de la session parlementaire, que sir John A. Macdonald rendit un tribut mémorable à son ami et collègue. A cette occasion, le premier ministre fit motion " qu'une humble adresse fût présentée à Son Excel-

lence le gouverneur-général le priant de vouloir bien donner les instructions nécessaires pour que les restes de sir George-Etienne Cartier fussent inhumés aux frais de l'Etat, et pour qu'un monument fût érigé à la mémoire de cet excellent homme d'Etat avec une inscription commémorative de la perte si grande et si irréparable que le pays venait de subir."

En proposant cette motion, sir John A. Macdonald exposa comme quoi tous ceux qui avaient suivi le courant des événements politiques durant bien des années avant cela ne pouvaient s'empêcher d'admettre que la mort de sir George Cartier n'était pas un événement ordinaire. Il ne connaissait, pour sa part, aucun homme d'Etat ayant exercé des fonctions publiques depuis bon nombre d'années qui avait conféré autant de bienfaits à son pays. Durant toute la vie politique de Cartier, qui avait été presque contemporaine de la sienne propre. il y avait eu de grandes luttes de partis qui avaient soulevé beaucoup d'acerbité ; mais devant la tombe toutes ces choses-là doivent disparaître, et il ne voulait pas prononcer la moindre parole élogieuse ni présenter les moindres remarques au sujet de sir George Cartier qui pourraient soulever de la discussion et ne pas obtenir l'assentiment unanime des membres de la Chambre. Ils étaient tous d'accord sur ceci, à savoir que le défunt avait fait honneur à son pays, à sa race et à sa province. Dans sa vie privée, chacun savait ce qu'il avait été, c'est-à-dire l'amabilité et la bonté en personne. Comme homme, il avait été au plus haut point fidèle et sincère. Personne aussi, n'aurait pu désirer un meilleur ami, et personne plus que lui n'avait une façon plus juste et plus équitable d'envisager les choses. Considéré comme homme politique, il pouvait naturellement y avoir à cet égard des divergences considérables d'opinions dans la Chambre et dans le pays, mais il croyait que la majorité du peuple du Canada admettrait avant peu d'années la grandeur de l'homme d'Etat qui venait de disparaître et approuverait qu'une démonstration publique exprimant ces sentiments fût faite à sa mémoire. " Quand les passions politiques de l'époque seront disparues," ajoutait sir John " les mérites exceptionnels des services de sir George Cartier, — entre autres le mérite d'avoir pu, grâce au concours précieux qu'il prêta aux Canadiens de langue anglaise, résoudre le problème de la Confédération — apparaîtront sous leur vrai jour, et le peuple verra alors qu'il aurait certainement manqué à son devoir en ne marquant pas sa reconnaissance en la manière indiquée par la présente résolution." Il avait l'espoir," ajoutait-il, que cette résolution recevrait l'assentiment unanime de la Chambre.

Le leader de la gauche, Alexander Mackenzie, considéra qu'il était de son devoir de s'opposer à la résolution, en alléguant qu'en demandant à la Chambre de décréter que des obsèques publiques fussent

célébrées et qu'un monument fût érigé, on voulait par là commémorer les services politiques de sir George Cartier. Il ne pouvait pas, disait-il, consentir à l'introduction du principe que la Chambre pouvait voter des fonds publics pour ériger un monument commémorant des services politiques, et se rattachant à un certain parti politique.

M. Holton, se rangeant à l'avis de M. Mackenzie, fit remarquer que la grande difficulté concernant la motion était que ce serait une admission que, durant les années où il avait combattu sir George Cartier, il (M. Holton) avait été dans l'erreur. Ce n'était pas, disait-il, conforme à la pratique anglaise d'adopter une proposition de cette nature, le seul précédent connu dans l'histoire d'Angleterre s'étant présenté lors de la mort de William Pitt.

Charles Tupper félicita M. Mackenzie des paroles si sympathiques qu'il avait prononcées à une séance précédente pour déplorer la mort de sir George Cartier, et il exprima l'espoir que M. Mackenzie modifierait son attitude au sujet de la résolution alors devant la Chambre. Il ne croyait pas, disait-il, que le pays attacherait à l'adoption de cette résolution par les membres de la gauche une autre interprétation que celle découlant des paroles mêmes dont s'était servi le leader de l'opposition et qui étaient en somme que, dans une occasion comme celle-là, la Chambre devait faire trêve à toutes considàrations de partis et ne plus avoir en vue que de rendre un suprême hommage à l'un de ses plus illustres représentants.

Ces paroles de Tupper eurent tout l'effet désiré. L'objection de Mackenzie fut retirée et la résolution fut adoptée.

Les tributs rendus à la mémoire de Cartier dans l'enceinte du parlement eurent leur écho dans les panégyriques publiés par les journaux de toutes les nuances d'opinions, car il était généralement reconnu que, par la mort de sir George Cartier, le Canada avait perdu un de ses plus grands hommes.

Ce fut le lundi, 9 juin, que le *Prussian* arriva à Québec avec le corps de sir George. Les restes furent immédiatement transférés au steamer *Druid* et déposés en chapelle ardente érigée sur le pont du navire. Le *Druid* se rendit ensuite au quai de la Reine, où des milliers de personnes défilèrent tout le jour devant le cercueil. Sur le cercueil, qui était hermétiquement scellé, se voyaient de superbes couronnes déposées par lady Cartier et ses filles et par les collègues du défunt dans le ministère. Peu après cinq heures, le corps fut transporté à la basilique, où un libéra solennel fut chanté par l'abbé C. F. Cazeau, et où une éloquente oraison funèbre fut prononcée par Mgr Racine, alors vicaire-général, et qui devint dans la suite évêque de Sherbrooke. Les rues de l'ancienne capitale conduisant à la basilique étaient remplies d'une foule énorme, et les coups de canon de la cita-

delle espacés de minute en minute, les glas des églises, et la cessation générale des affaires témoignaient de la douleur de la population, Les cordons du poêle étaient tenus par le maire Garneau, M. Chauveau, président du Sénat, M. Ouimet, premier ministre de Québec, sir N. T. Belleau, les juges Taschereau et Stuart, T. McGreevy, I. Thibaudeau, R. R. Dobell, président du Board of Trade, et J. Stuart. Après le service à la basilique, les restes furent ramenés sur le *Druid,* qui se mit immédiatement en route pour Montréal. Accompagnant le corps sur le *Druid* étaient entre autres sir Hector Langevin, représentant le gouvernement fédéral, Thomas White, de la *Gazette* de Montréal, Hector Fabre, de l'*Evénement* et beau-frère de Cartier, A. D. DeCelles, alors attaché à la *Minerve,* et maintenant bibliothécaire du parlement, C. A. Dansereau, faisant aussi partie de la rédaction de la *Minerve,* et plusieurs membres de la famille Cartier. Après un arrêt à Trois-Rivières, où un autre libéra fut chanté, le *Druid* arriva dans la nuit du mercredi, 10 juin, à Verchères, où il jeta l'ancre à peu de distance du joli et pittoresque village où cinquante-neuf ans auparavant le grand homme d'Etat canadien avait vu le jour.

Dans la matinée du jeudi, 11 juin, les premiers coups de canon tirés par la batterie de l'île Sainte-Hélène apprirent à la population de Montréal que l'illustre défunt était arrivé. Au milieu de cérémonies imposantes, les restes furent transportés du *Druid* au Palais de Justice, pour y rester exposés jusqu'aux funérailles. Durant la journée, des milliers de personnes vinrent rendre leurs derniers respects à celui qui avait tant fait pour son pays. Ce fut le lendemain, vendredi, 13 juin, et par un jour splendide d'été, que les restes de George-Etienne Cartier furent transportés à leur dernière demeure. Les obsèques, qui étaient publiques et aux frais de l'Etat, comptèrent parmi les plus impressionnantes qui s'étaient jamais vues au Canada. Dès six heures du matin, des groupes commencèrent à se former autour du Palais de Justice. Puis les différentes organisations et sociétés de la ville, les élèves des collèges et écoles, tant protestants que catholiques, se réunirent sur le Champ de Mars, tout près de là, s'apprêtant à prendre place dans le cortège. A neuf heures, apparut le char funèbre, formé d'un superbe catafalque que surmontait une énorme croix d'argent et traîné par huit chevaux noirs. La levée du corps ayant été célébrée par l'abbé Bayle, supérieur de Saint-Sulpice et l'un des vieux professeurs du défunt, le cortège se forma et la procession funèbre se mit en marche. On remarquait dans les rangs, non seulement le représentant du gouverneur-général, les membres du cabinet fédéral, du sénat et de la Chambre des Communes, la législature de Québec, les juges, le maire et les échevins de la ville, des délégations de visiteurs, le clergé, les membres du barreau et des autres professions, mais en outre les

membres de toutes les organisations de la ville, des associations ouvrières, des sociétés de bienfaisance et autres, les enfants des écoles et des milliers de citoyens. Les troupes bordaient les deux côtés des rues par où se déroula l'immense cortège, qui suivit les rues Notre-Dame, Bonsecours, Saint-Denis, Sainte-Catherine, Saint-Laurent et Craig jusqu'à l'église Notre-Dame. Sur tout le parcours s'étaient massées des foules énormes, que l'on a évaluées à plus de cent mille personnes. A l'église, le service fut simple mais impressionnant. Un chœur spécial de trois cents voix composé des élèves du collège de Montréal, où Cartier avait reçu son éducation, prit part au service, qui fut célébré par Mgr Fabre, dans la suite archevêque de Montréal et beau-frère de Cartier, assisté du grand-vicaire Cazeau avec les abbés Lenoir et Parent comme diacre et sous-diacre, et de l'abbé Valois comme maître de cérémonies. Le corps reposait sur un splendide catafalque, et en face se voyait une grande bannière portant l'inscription suivante :

Rien n'est cher au guerrier comme un drapeau sans tache.
A son ombre il est beau de vaincre ou de périr.
Le déserter, jamais ! c'est l'opprobre du lâche :
George pour son amour sut vivre et sut mourir.

Il n'y eut pas d'oraison funèbre, et après l'absoute le cortège se reforma, et se dirigea par l'ouest de la ville jusqu'au cimetière de la Côte-des-Neiges. Au moment où le cortège passa devant la cathédrale anglicane, les cloches sonnèrent le glas en l'honneur du défunt. Les cordons du poêle étaient tenus non seulement par les anciens collègues du défunt mais par plusieurs de ses adversaires politiques. Ces porteurs étaient sir Narcisse Belleau, sir Francis Hincks, sir A. T. Galt, W. P. Howland, lieutenant-gouverneur d'Ontario, A.-A. Dorion, Luc Letellier de St-Just, Thomas Ryan, James Ferrier, Louis Archambault, et les juges Sicotte, Polette et Meredith. Il était deux heures de l'après-midi quand le cortège atteignit le cimetière, et peu après les restes étaient déposés dans la tombe située dans le terrain de la famille. Autour de la fosse, et au moment où tout ce qui était mortel de George-Etienne Cartier descendait à sa dernière demeure se voyaient, en outre des précédents, sir John A. Macdonald, l'ami et l'associé de toute la vie de Cartier, dont l'émotion était très visible, Samuel Leonard Tilley, Peter Mitchell, Alexander Campbell, Hector Langevin, James Cox Aitkens, John Henry Pope, Théodore Robitaille, Jean Charles Chapais et Christopher Dunkin. Sur le certificat officiel d'inhumation délivré par l'abbé Rousselot, curé de Notre-Dame, étaient les noms de sir John A. Macdonald, sir Francis Hincks, sir A. T. Galt, S. L. Tilley, Peter Mitchell, Alexander Campbell, John Henry Pope, Hector Langevin, Jean-Charles Chapais et de plusieurs autres hommes publics distingués.

Sur une éminence, et à peu de distance de la tombe de Ludger Duvernay, fondateur de la société Saint Jeau-Baptiste, la tombe du grand Canadien-Français qui fut l'un des pères les plus illustres de la confédération, est marquée par un modeste monument surmonté d'un buste de notre éminent sculpteur Philippe Hébert. En cet endroit retiré de l'immense cimetière, et dominant encore la ville qu'il aimait tant et pour laquelle il fit tant de choses, Cartier attend l'heure du grand réveil.

CHAPITRE XVII.

IDEALS POLITIQUES, SOCIAUX ET ECONOMIQUES.

Les idéals sociaux et politiques de George-Etienne Cartier peuvent être considérés sous un double aspect, ceux qu'il gardait à l'endroit de son propre peuple et de sa province, et ceux qu'il chérissait pour le plus grand Dominion et pour les Canadiens en général. Les Canadiens-Français ont toujours eu ce bonheur d'avoir, à différentes époques de leur histoire, des leaders d'un très haut caractère et d'une habileté consommée. Au nombre de ceux-là, George-Etienne Cartier peut être certainement compté comme l'un des plus grands. On a parfois cherché à établir des comparaisons entre Papineau, LaFontaine et Cartier, et à soulever la question de savoir lequel avait été le plus grand. Mais toutes comparaisons de ce genre sont odieuses, car chacun de ces hommes a été grand à sa manière. Destinés à jouer différents rôles, chacun d'eux semblait avoir reçu de la Providence les qualités nécessaires pour sa mission particulière. Papineau, doué des dons intellectuels les plus élevés et d'une incomparable éloquence, déblaya le terrain sur lequel devait être érigée la structure de la liberté constitutionnelle. Il inspira à ses compatriotes la conscience de leurs propres forces et de leurs droits comme citoyens britanniques, et s'affirma dans la grande période de sa carrière comme le champion de la liberté politique. LaFontaine était d'un type tout différent. Alors que Papineau appartenait en réalité à l'école britannique parlementaire, et basait son agitation sur le principe fondamental de la suprématie de la volonté du peuple, telle qu'exprimée par l'assemblée représentative, LaFontaine appartenait plutôt, pourrait-on dire, à l'école parlementaire de France, qui, s'inspirant de l'esprit de Montesquieu, mettait la loi au-dessus de tout. Juriste éminent, et possédant à fond la science du droit, il était au plus haut point qualifié pour mener à bien la grande œuvre de la reconstruction constitutionnelle. L'obtention du gouvernement responsable fut le couronnement de sa carrière, et, peu entraîné à la conduite des hommes ou à la direction pratique des affaires, il se retira de la vie publique quand il s'aperçut que les temps nouveaux exigeaient un nouveau leader. George-Etienne Cartier, qui fut le successeur naturel de LaFontaine, était par contre essentiellement un homme d'action, d'organisation et d'exécution.[1]

---

[1] Ainsi que l'a fort bien et fort éloquemment fait remarquer un homme d'Etat distingué et ex-président des Etats-Unis : " Celui-là est vraiment grand qui voit

Les idéals et les aspirations de Cartier pour ses compatriotes canadiens-français étaient clairement définis. Il désirait les voir sauvegarder le dépôt qui avait été conservé intact par leurs pères au prix de tant d'efforts et de sacrifices. La fidélité à leur religion, le maintien de leur vitalité comme race, la conservation de leur nationalité, et la sauvegarde de leurs institutions, tels étaient pour lui les principes essentiels et fondamentaux. C'est parce qu'il croyait que la confédération était la forme fédérale qui devait le plus contribuer à assurer ces objets, tout en permettant le développement d'une vie nationale où tous les éléments pouvaient participer, qu'il avait si énergiquement appuyé ce projet.

Que les Canadiens-Français devaient rester fidèles à la foi de leurs pères, cela allait naturellement de soi aux yeux de Cartier. Il reconnaissait pleinement la grande part que les évêques et le clergé de l'église catholique avaient prise non seulement pour guider et sauvegarder le peuple sous le rapport moral, mais en outre pour conserver la nationalité canadienne-française. "La religion est la sauvegarde des peuples," déclarait-il en une certaine occasion. "Quelle reconnaissance la race canadienne-française ne doit-elle pas à son clergé ! Si elle a conservé sa nationalité, sa langue, ses institutions, à qui le doit-elle surtout, sinon à ce corps vénérable ! On demandait une fois à Jean-Jacques Rousseau quel était le meilleur moyen d'empêcher la russification de la Pologne. "Que les Polonais restent Polonais !" telle fut sa réponse. Le meilleur moyen, pour les Canadiens-Français, c'est l'attachement au sol et surtout la conservation de leur langue et de leur religion." [2]

Bien que ce ne fût pas son habitude de faire parade de sa religion, Cartier n'hésitait jamais au besoin à proclamer sa foi, même à la face d'une majorité hostile. "Il y a des sujets," disait-il en s'adressant une certaine fois au parlement, "que je n'aime pas à soulever et qu'il est désagréable de traiter sans nécessité dans une société mixte comme la nôtre; mais je suis catholique, et jamais cette Chambre, ni aucune Chambre, ni aucun pouvoir sur la terre, ne me feront renoncer à ma foi. Mes convictions religieuses sont inébranlables, et l'on me saura gré de les avoir défendues." [3]

---

les occasions que d'autres ne voient pas, et qui, surmontant les obstacles, et par son énergie et son habileté, consomme l'œuvre dont le souvenir se perpétuera à travers les siècles. C'est là ce que Cartier a fait."—Paroles prononcées par William Howard Taft, lors de la pose de la première pierre du monument Cartier, à Montréal, le 3 septembre 1913.

[2] Discours aux citoyens de Rimouski, le 7 août 1870.

[3] Discours sur l'abolition de l'Eglise d'Irlande, prononcé à la Chambre des Communes, le 31 mai 1869.

Cartier avait vu clairement que si les Canadiens-Français voulaient maintenir leur position, et avoir leur part légitime d'influence dans la confédération, cela dépendrait en grande partie de leurs propres efforts. Il insista surtout auprès de ses compatriotes pour qu'ils restassent fermement attachés au sol natal. C'était là suivant lui le moyen essentiel de maintenir leur nationalité. Il n'a jamais mieux ni plus clairement exposé ses idées là-dessus que dans le mémorable éloge funèbre qu'il prononça le 21 octobre 1855, lors de la translation des restes de Ludger Duvernay, fondateur de la société Saint-Jean-Baptiste, au cimetière de la Côte-des-Neiges, à Montréal. "Il ne suffit pas," disait alors Cartier, "pour les membres d'une nationalité, d'avoir contribué à son existence par leur travail et leur bonne conduite. Il leur reste encore une grande œuvre à accomplir : il leur reste à en assurer la permanence. Inutile d'indiquer le moyen d'obtenir cette permanence. Vous le connaissez comme moi. L'histoire de toutes les nationalités, et surtout notre propre histoire, le fait connaître suffisamment. La population ne suffit pas à constituer une nationalité ; il lui faut encore l'élément territorial. La race, la langue, l'éducation et les mœurs forment ce que j'appellerai l'élément personnel de la nationalité. L'expérience démontre que pour la permanence et le maintien de toute nationalité, il faut l'union intime et indissoluble de l'individu avec le sol. N'oublions jamais que, si nous voulons assurer notre existence nationale, il faut nous cramponner à la terre. Il faut que chacun de nous fasse tout en son pouvoir pour conserver son patrimoine territorial. Celui qui n'en a point doit employer le fruit de son travail à l'acquisition d'une partie de notre sol, si minime qu'elle soit. Car il faut laisser à nos enfants, non seulement le sang et la langue de nos ancêtres, mais encore la propriété du sol. Si, plus tard, on voulait s'attaquer à notre nationalité, quelle force le Canadien-Français ne trouvera-t-il pas pour la lutte dans son enracinement au sol ! Le géant Antée puisait une vigueur nouvelle chaque fois qu'il touchait la terre. Il en sera ainsi de nous. Voilà un siècle, nous étions à peine soixante mille Canadiens-Français, disséminés sur les rives de notre beau Saint-Laurent, et aujourd'hui nous sommes au delà de six cent mille, propriétaires d'au moins les trois quarts de nos fertiles campagnes. Je ne vois pas d'éventualité possible qui puisse donner le coup de mort à notre nationalité, tant que nous aurons la pleine possession du sol. Compatriotes, souvenons-nous toujours que notre nationalité ne peut se maintenir qu'à cette condition."

D'un autre côté, Cartier ne voulait pas que cette prise de possession du sol fût obtenue autrement que par voie de concurrence légitime et amicale, c'est-à-dire sans le moindre esprit d'agressivité. La même nécessité à laquelle les Canadiens-Français avaient à faire face,

existe aussi, disait-il, pour les autres races du Dominion. " Remarquons," ajoutait-il, " que la même nécessité de tenir au sol à titre de propriétaire, existe également pour les membres des sociétés nationales. La lutte qui doit se livrer entre nous et les membres de ces sociétés pour la possession du sol doit être une lutte de travail, d'économie, d'industrie, d'intelligence et de bonne conduite, et non pas une lutte de race, de préjugés et d'envie. Le Canada a de l'espace : il en a pour eux, il en a pour nous, il en a pour tous. Nos horizons sont sans bornes."

Les Canadiens de langue française et anglaise, aux yeux de Cartier, devaient vivre en harmonie et en lutte pacifique dans un pays qui était leur héritage commun. " Les principales races qui habitent le Canada," disait-il, " descendent des deux grandes nations européennes réunies aujourd'hui sous les mêmes drapeaux pour empêcher une nationalité affaiblie de succomber sous la loi du plus fort.[4] Comment pourraient-elles ne pas vivre en harmonie sur cette terre qui est leur propriété commune ? Dans cette lutte toute pacifique, souvenons-nous que si le majestueux érable est le premier des arbres de la forêt et croît toujours sur le meilleur sol, les Canadiens-Français doivent comme lui prendre racine sur le sol le plus fertile et le plus avantageux ! Oui, l'érable, dont la feuille orne la poitrine des Canadiens-Français, au jour de la célébration de notre fête nationale, et qui ombrage la tombe de nos frères décédés, doit aussi pousser sur un sol qui soit le nôtre. Fasse le ciel que jamais n'arrive le jour où le Canadien-Français aura cessé d'en être le propriétaire, car ce jour-là notre nationalité aura vécu ! "

" Réunis en ce moment près de la tombe de notre fondateur, prenons l'engagement solennel de travailler pour le maintien de nos institutions, et d'unir toutes nos forces et toutes nos volontés pour étendre de plus en plus notre domaine dans ce beau et grand pays."

En une autre occasion, Cartier disait encore : " L'attachement au sol, c'est le secret de la grandeur future du peuple canadien-français. On parle beaucoup de nationalité. Eh bien, je vous le dis, la race qui l'emportera dans l'avenir, c'est celle qui aura su conserver le sol."[5]

Partisan convaincu de la doctrine de la propriété, Cartier enseignait que l'individu devait posséder quelque partie du sol, si minime qu'elle fût. Cela, selon lui, était la base même de la nationalité. " Dans un moment de délire," disait-il, " un écrivain a déjà dit que la propriété c'est le vol. Peut-on concevoir maxime plus blasphématoire

[4] La Grande-Bretagne et la France combattaient alors ensemble contre les Russes en Crimée.

[5] Discours aux citoyens de Rimouski, 7 août 1870.

et plus mortelle, plus destructive de tout travail et de toute nationalité! En réalité, même, le travail existerait-il, s'il n'avait pas la propriété comme objet et rémunération ? Et sans la propriété, pourrait-il exister une nationalité et un pays ? La propriété est l'élément qui doit gouverner le monde, et la propriété doit aussi diriger la propriété. Celui qui a pris possession du sol est généralement intelligent, énergique et moral. Ce n'est pas tant la propriété que je considère, comme la garantie qu'elle donne que son possesseur est un homme économe, industrieux et honnête."

Cartier ne voulait pas que les jeunes gens fussent encouragés à entrer dans la vie politique, avant d'avoir acquis une fortune suffisante. Il avait lui-même donné en cela l'exemple. " Toute constitution qui enlève la jeunesse à l'industrie pour la jeter dans la politique est vicieuse," disait-il. " Nous devons enseigner aux jeunes gens à gagner de l'argent, avant de s'occuper de politique."

Cartier a toujours eu l'orgueil de sa race et de sa nationalité, et l'avenir du peuple canadien-français ne lui inspirait aucune inquiétude. " Il n'est plus possible," disait-il en adressant la parole à ses compatriotes le jour de la Saint Jean-Baptiste, à Ottawa, en 1868, " de fermer les yeux sur l'importance et les destinées de la nationalité que vous êtes si fiers d'affirmer publiquement aujourd'hui. C'est comme représentant de cette nationalité que j'ai été honoré par l'Angleterre, après la grande tâche de l'établissement de la confédération. Notre passé est noble, notre présent est plein d'encouragements, et notre avenir sera prospère, si la Providence continue à nous montrer la bonne voie et à nous y guider."

Puis, jetant un coup d'œil sur le passé, et passant en revue le progrès des Canadiens-Français depuis les commencements de la colonisation, il s'écria : " Nous sommes aujourd'hui au delà d'un million. Eh bien, en 1626, Québec ne contenait que cinquante " habitants." Cela nous démontre combien nos progrès ont été rapides et combien aussi nous avons lieu d'espérer de l'avenir. Nous avons d'autant plus raison d'espérer, que tout, dans le passé, même les événements en apparence les plus propres à nous terrasser, tourne à notre avantage. Quoi de plus pénible, au premier abord, que la conquête? Et pourtant, la conquête nous a sauvés des misères et des hontes de la Révolution française. La conquête a fini par nous donner les belles et libres institutions que nous possédons aujourd'hui, et sous lesquelles nous vivons heureux et prospères, car nous sommes des hommes de foi et de progrès, comme le dit si bien votre bienveillante adresse."

Nous voyons donc que Cartier souhaitait à ses compatriotes, tout en témoignant le meilleur vouloir à l'égard des autres nationalités, d'être fidèles à leur religion, de conserver leur nationalité, leur langue

et leurs institutions, et de maintenir fermement leur prise sur le sol de leur pays natal. Mais il ne voulait pas cependant les voir s'isoler de la vie nationale de la grande confédération. Au contraire, son idée était qu'ils devaient prendre une part considérable et importante dans le développement du Dominion. Mis sur un pied de parfaite égalité, Canadiens-Français et Canadiens-Anglais devaient considérer le Dominion comme leur patrie commune, et mettre leurs efforts en commun pour le bien-être et l'agrandissement de cette patrie. Il a exposé nettement ses idées à ce sujet, dans un discours prononcé devant les citoyens d'Ottawa le 25 mai 1867, quelques semaines à peine avant la naissance du nouveau Dominion : —

" Vous faites allusion à la confédération qui va transformer les provinces britanniques de l'Amérique du Nord en une nouvelle puissance, et qui va donner à ses populations le rang d'une nation, vivant de sa vie propre dans les limites territoriales de ces colonies, naguère séparées. La création de cet empire nous ouvre une ère de progrès et de prospérité nationale inconnue jusqu'ici. Messieurs de la société Saint Jean-Baptiste, vous parlez de votre isolement du Bas-Canada, et vous vous considérez comme une famille détachée de la nation. Vous n'êtes pas ici dans l'exil, mais vous n'êtes pas non plus au milieu d'une population tout à fait semblable à vous. Votre langue et vos mœurs contrastent avec celles de votre entourage. Pourtant votre nombre et vos œuvres disent que vous vivez maintenant sur le pied de l'égalité et de l'entente avec les citoyens d'une autre origine qui forment la majorité. Ces faits parlent hautement en votre faveur et inspirent la plus grande confiance aux amis du pays. N'oublions pas que l'un des bienfaits de la Confédération sera de vous mettre, dans le parlement fédéral, en contact avec le Bas-Canada, qui, d'un autre côté, va tendre une main fraternelle et protectrice vers les groupes français répandus dans toutes les provinces. La Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick nous ramèneront des membres de la famille jusqu'à présent séparés de nous. Nous aurons donc, sous ce régime, une alliance plus étroite que jamais, qui nous permettra de réunir nos forces et de ne rien perdre de nos privilèges. Notre avenir est entre nos mains. C'est aux différents groupes de notre population à le comprendre et à pratiquer ses devoirs en conséquence. Car souvenons-nous que nos devoirs sont aussi ceux du citoyen. La Confédération est un arbre dont les branches s'étendent dans plusieurs directions et qui sont fermement attachées au tronc principal. Nous, Canadiens-Français, nous sommes l'une de ces branches. A nous de le comprendre et de travailler au bien commun. Le patriotisme bien entendu est celui qui ne lutte pas avec un esprit de fanatisme, mais qui, tout en sauvegardant ce qu'il aime, veut que son voisin ne soit pas plus molesté que lui-

même. Cette tolérance, messieurs, est indispensable. C'est par elle que nous nous associerons à la grande œuvre, dans laquelle il convient à notre ambition de réclamer une part d'honneur. Je vois avec plaisir que vous sentez la vérité de ce principe et que vous êtes en parfaite intelligence avec vos autres concitoyens. Il importe que nous ne restions pas en arrière ; il ne faut pas nous laisser devancer. C'est à cette condition seulement que nous pourrons toujours conserver les droits acquis à notre nationalité distincte. Nous jouirons de ces droits tant que nous en resterons dignes."

Tels étaient les conseils judicieux et pratiques donnés par Cartier à ses propres compatriotes. Il leur fallait être fidèles à leur religion, s'ils voulaient conserver leur race, et sauvegarder leurs coutumes et leurs institutions ; mais cependant ils ne devaient jamais oublier qu'ils constituaient l'une des grandes branches de la puissante famille canadienne, et qu'ils ne devaient pas borner leurs ambitions à leur propre province, mais porter plutôt leurs regards sur l'immense Dominion et prendre dans la vie nationale la part considérable qui leur appartenait sur un pied de parfaite égalité avec les autres races.

La justice fut l'un des principes primordiaux de la doctrine politique de Cartier et toutes ses actions furent régies par ce principe. Ainsi que l'un de ses contemporains l'a fort bien fait observer, Cartier avait non seulement foi en la justice comme principe abstrait ; il y reposait aussi foi en tant que qualité d'une application générale. Il croyait que cela n'était le patriotisme spécial d'aucune race, d'aucune classe et d'aucune croyance. Au contraire, ce n'était pas seulement un héritage sacré mais un droit commun qu'il était du devoir de l'homme d'Etat d'incorporer dans sa pratique du gouvernement. En réalité, comme le faisait observer le même contemporain, le désir d'être juste fut cela même qui a inspiré la pensée de Cartier, a donné de l'éclat à son discours et de la consistance à tous ses actes. On sentait qu'il y avait chez lui une force latente d'équité et de justice, où son courage puisait un surcroît de force et qui donnait de la stabilité à son caractère. C'est aussi là pourquoi Cartier ne cherchait aucunement à cacher ou à tenir en réserve les plus hauts objets de sa politique. Sa manière de gouverner participait à la fois de la nature d'une proclamation et d'un défi, car le but qu'il se proposait était le gouvernement pour un peuple et non pour une tribu, pour une société et non pour une secte, pour une nation et non pour une race.[6]

Comme exemple de son sens élevé de justice, on peut ici rappeler qu'à l'époque de la confédération certains doutes ayant été exprimés au sujet de la sauvegarde des intérêts de la minorité anglaise dans Qué-

---

[6] Fennings-Taylor : " Portraits of British-Americans."

bec, surtout en matière de droits éducationnels, Cartier engagea sa parole que justice serait rendue. Cet engagement fut solennellement rempli, et dans la suite Cartier en salua le résultat avec la plus grande satisfaction. " On me permettra de proclamer," disait-il, " que les Canadiens-Français catholiques ont toujours traité les autres croyances avec libéralité. Cela n'a pas été une question de majorité ou de minorité, mais une question de justice. La question n'était pas de savoir de quel côté était la force, mais où se trouvait la justice, et de laisser chacun libre de rendre hommage à la Divinité suivant les dictées de sa conscience. Je me rappellerai que certaines gens avaient alors dit: ' Pourquoi donner aux protestants du Bas-Canada des avantages que les protestants du Haut-Canada n'accordent pas aux catholiques? ' et qu'à cela j'ai répondu : ' Faisons ce qu'il faut faire. Si nous sentons que notre devoir est d'accorder la liberté religieuse à nos compatriotes, il faut le faire. Que les autres fassent leur devoir comme nous avons fait le nôtre.' "

En une autre occasion, et discourant sur le même sujet, Cartier s'exprimait comme suit : " Il appartenait à la vieille province de Québec de donner bon exemple aux autres, et c'est bien là ce que ses chefs ont pensé, car l'on discute moins dans le Bas-Canada que partout ailleurs les irritantes questions de race et de religion. Si je n'ai pas pu accomplir de grandes choses pour mon pays, j'espère du moins qu'une politique continûment libérale envers tous, sans distinction aucune, aura rendu notre pays plus heureux, plus prospère, et que les résultats de mon administration serviront d'encouragement à qui voudra marcher dans la voie déjà tracée. Certes, je n'aurais eu jusqu'ici, et je n'aurais guère à l'avenir de valeur ou d'utilité comme homme d'Etat, si je n'avais dû ou ne devais compter que sur l'appui des Canadiens-Français. S'il m'avait fallu céder à l'esprit d'exclusion, je serais sorti sans hésitation et sans retard de l'arène politique. Mais cet esprit-là n'est pas le mien." [7]

Il n'y a jamais eu, en effet, homme moins imbu de fanatisme et d'exclusivisme que Cartier. Il a défendu fermement, il est vrai, les droits de ses compatriotes, mais en même temps il désirait que justice fût rendue à tous. On ne saurait trouver preuve plus évidente de sa largeur d'esprit et de son esprit de justice que les déclarations mêmes que nous venons de citer. Sa foi politique, en somme, se résumait en la maxime bien connue : " Faites aux autres ainsi que vous voudriez qu'il vous soit fait." Toute sa politique se trouve en la déclaration mémorable qu'il fit en une certaine occasion: " Ma politique, que je crois être la meilleure, est le respect des droits de tous."

---

[7] Discours prononcé au banquet offert à J. H. Pope, à Sherbrooke, le 9 novembre 1871.

Ainsi que bien d'autres qui l'ont précédé, et qui sont venus depuis après lui, Cartier se rendait pleinement compte de la difficulté qu'il y avait de gouverner un pays comme le Canada, par suite des différences de langue, de races et de religions, et des divers intérêts en conflit. La seule solution, disait-il, était de s'inspirer en toutes les circonstances d'un esprit de justice et d'équité. "En un pays de diverses races comme le nôtre," avait-il l'habitude de dire, "et professant diverses croyances, tous les droits doivent être sauvegardés, et toutes les croyances doivent être respectées. Le Canada doit être un pays où règne, non pas la licence, mais la liberté, et toutes les libertés doivent être protégées par la loi. Tels sont les principes qui m'ont guidé dans le passé et qui continueront à me guider dans l'avenir."

Tout en s'affirmant comme champion énergique des intérêts de ses compatriotes, Cartier était personnellement bien au-dessus des préjugés de secte ou de race. Sa propre conscience et l'intérêt public étaient ses guides dans toutes les questions publiques. "Je n'ai jamais fait appel aux préjugés," disait-il en une certaine occasion. "Au contraire, comme homme public, j'ai proposé et fait adopter des mesures qui dans le temps étaient très impopulaires, mais qui étaient avantageuses pour le pays. Je ne me laisse jamais guider par les préjugés populaires et je n'ai jamais consulté et ne consulterai jamais autre chose que ma propre conscience."

Une autre fois, il disait encore : "Durant les vingt-cinq ans que j'ai été dans la politique, j'ai toujours eu pour principe de ne jamais me laisser influencer par les préjugés, soit de race ou de religion."

Bien que Cartier n'ait jamais été sympathique à l'idée d'une fusion des races, qu'il déclarait être une pure utopie, il ne considérait pas que la présence de différentes races au Canada pût être un obstacle à l'unité et à la grandeur nationale. L'idée de Cartier, et l'on pourrait dire l'idée de tous les principaux promoteurs de la confédération, était que, en ce grand Dominion, il ne devait y avoir aucune race supérieure ou inférieure, mais que tous les citoyens devaient se considérer comme étant des Canadiens et sur un pied de parfaite égalité. L'idée nationale de Cartier était un Canada uni s'étendant d'un océan à l'autre, et où des hommes de toute race, de toute langue, de toutes croyances mettraient leurs efforts en commun comme Canadiens pour le bien-être et le développement du Dominion. Discourant sur la confédération, il disait ce qui suit : "On s'est opposé à notre projet, à cause des mots 'nouvelle nationalité' qui s'y rencontrent. Si nous nous unissons, nous formerons une nationalité politique, indépendante de l'origine nationale et de la religion des individus. On a regretté qu'il y eût diversité de races, et on a exprimé l'espoir qu'avec le temps cette diversité disparaîtrait. La fusion des races en une seule est une uto-

pie ; c'est une impossibilité. Les distinctions de cette nature existeront toujours; la dissemblance paraît être d'ordre physique, moral et politique. Quant à l'objection que nous ne pouvons pas former une grande nation, parce que le Bas-Canada est principalement français et catholique, que le Haut-Canada est anglais et protestant, et que les provinces maritimes sont mixtes, elle est, à mon avis, de la dernière futilité. Prenons par exemple le Royaume-Uni, habité par trois grandes races. La diversité de ces races a-t-elle mis obstacle aux progrès, à la richesse de l'Angleterre? Chacune d'elles n'a-t-elle pas contribué généreusement à la grandeur de l'empire? Les trois races unies n'ont-elles pas, par leurs aptitudes combinées, leur énergie et leur courage, contribué chacune à la gloire de l'empire, à ses lois si sages, à ses succès sur terre, sur mer et dans le commerce? Dans notre confédération, il y aura des catholiques et des protestants, des Anglais, des Français, des Irlandais et des Ecossais; et chacun, par ses efforts et ses succès, ajoutera à la prospérité, à la puissance, à la gloire de la nouvelle confédération. Nous sommes de races différentes, non pas pour nous faire la guerre, mais pour travailler ensemble à notre propre et commun bien-être. Nous ne pouvons pas, par une loi, faire disparaître ces différences de races, mais, j'en suis persuadé, les Anglo-Canadiens et les Canadiens-Français sauront apprécier les avantages de leur situation. Vivant les uns à côté des autres comme une grande famille, leur contact produira un heureux esprit d'émulation. La diversité des races contribuera, croyez-le bien, à la prospérité commune."

Cartier n'a jamais manqué de proclamer hautement l'égalité des Canadiens-Français comme sujets britanniques avec les autres races, et ses alliances politiques furent toutes basées sur ce principe. Son idée était que la confédération reposait sur l'union, et non sur la fusion des races.

S'il y a jamais eu un homme ayant le droit d'être connu comme un grand Canadien au sens le plus large du mot, ce fut George-Etienne Cartier. " Avant tout, soyons Canadiens," déclarait-il au début même de sa carrière, et ce fut là le principe qui guida toute sa vie politique. Ce fut son amour ardent du pays qui lui inspira les mots du chant national bien connu, " O Canada, Mon Pays, Mes Amours," et c'est l'amour de sa terre natale qui lui dicta ses plus grandes actions. Il n'eut jamais aucune inquiétude sur le grand avenir qui était réservé au Canada. Selon lui, le Dominion, qu'il avait contribué dans une si grande mesure à établir, était destiné à devenir une grande nation autonome dans l'empire. L'avenir qu'il envisageait à cet égard était semblable à celui de sir John A. Macdonald, c'est-à-dire qu'à mesure que le Dominion progresserait il y aurait de sa part diminution de dépendance, et de la part de la mère-patrie diminution de protection, et

qu'il en résulterait plutôt entre les deux une alliance saine et cordiale. Au lieu de considérer le Canada comme une colonie purement dépendante, la Grande-Bretagne finirait par ne voir dans le Dominion qu'une nation amie, agissant de concert avec elle, dans les intérêts communs du Dominion et de l'empire. En d'autres termes, Cartier ainsi que Macdonald et les autres principaux promoteurs de la confédération, favorisaient le développement d'une nationalité canadienne dans les limites de l'empire. Les Canadiens qui avaient fini par conquérir la liberté politique, religieuse et économique, devaient continuer à progresser sous le nouveau régime constitutionnel, en exerçant la plus grande vigilance pour maintenir leur autonomie. L'idée de Cartier était que, tout en maintenant le lien qui les rattachait à la Grande-Bretagne, les Canadiens ne devaient se reposer que sur eux-mêmes, et devaient voir à développer leur territoire suivant un programme national et à assurer leur propre protection par un système véritablement national de défense. En consolidant l'édifice national, et en développant les grandes ressources du Dominion suivant un programme national, les Canadiens se trouvaient par là même servir pour le mieux les intérêts non seulement du Canada mais de tout l'empire.

De même qu'il désirait voir ses compatriotes canadiens-français garder avec jalousie tout ce qui était bon et acceptable dans leurs lois, coutumes et institutions particulières, de même aussi désirait-il les voir suivre la marche du progrès, harmoniser pleinement leurs vies avec les idées de l'époque, et graviter comme nation, non isolément mais en union intime avec leurs compatriotes de langue anglaise, de manière à créer un fort courant d'esprit national canadien parmi toutes les classes, et à restreindre les questions de race et de religion en de telles limites qu'elles ne pussent jamais mettre obstacle à la formation dans le Dominion d'une nationalité canadienne bien distincte et clairement définie, sous l'égide de la Couronne Britannique et des libres institutions représentatives anglaises. Tel était l'idéal de Cartier pour les Canadiens en général.

De tempérament naturellement conservateur, Cartier était un adepte convaincu des institutions représentatives anglaises plutôt que du système démocratique extrême représenté par la constitution des Etats-Unis. " L'esprit démocratique," disait-il en 1863 aux électeurs de Welland, " est assez fort parmi nous pour agir sur les hommes politiques, mais nous n'avons pas le système outré qui le rend souverain en toutes choses. Il existe un sentiment monarchique très prononcé parmi notre population. La population du Bas-Canada est monarchique de caractère et de sentiment. Pour ne rien perdre de notre force, défendons avec jalousie tout ce que nos institutions contiennent de monarchique." [8]

[8] Discours prononcé devant les électeurs de Welland, le 3 août 1863.

Ce que Cartier voulait dire par là, c'est que les dangers inhérents au régime démocratique découlant de la constitution des Etats-Unis sont, avec les institutions représentatives anglaises, contrebalancés par des freins salutaires. La conservation de la nationalité canadienne-française devait être, selon Cartier, attribuée aux institutions libres accordées par l'Angleterre. " Comme tous mes compatriotes du Bas-Canada," disait-il en une certaine occasion, " je suis fier de devoir mon origine à la vieille France. Nous sommes d'origine française, mais nous sommes aussi des Français de l'ancien régime. Durant un voyage que je fis récemment en France, j'assistai à une réunion de l'Académie Française, et alors on me demanda comment il se faisait que les Canadiens-Français avaient réussi à conserver leur nationalité. A cela je répondis qu'ils étaient déjà séparés de la France avant la Révolution française, et que sans cela ils auraient certainement péri dans la terrible tempête de cette période de l'histoire de France. Nous devons la conservation de notre nationalité aux institutions libres que l'Angleterre nous a données."

Suivant l'opinion de Cartier, la constitution anglaise était un instrument presque parfait de gouvernement, et en bien des occasions il a fait ressortir la supériorité des institutions britanniques sur celles d'autres pays. Pour lui, le drapeau britannique était le symbole de la vraie liberté. Le Canada n'a jamais eu un adepte plus fervent des institutions britanniques en tant qu'asile du droit, et plus ardent admirateur du drapeau britannique comme symbole de justice et de liberté, que George-Etienne Cartier.[9] Il est vrai qu'il avait pris les armes en 1837, ainsi que nombre de Canadiens de langue anglaise le firent aussi du reste à cette époque ; mais, ainsi qu'il le déclara subséquemment, cette révolte n'était pas dirigée contre l'autorité de la Grande-Bretagne mais contre le système pernicieux de gouvernement qui régnait alors au Canada. Quand le gouvernement responsable eut été accordé au pays, Cartier devint et continua toujours à être dans la suite un fervent admirateur des institutions britanniques et l'un des plus chauds partisans du maintien de l'union avec l'Angleterre. Il s'opposa à tous les mouvements, entre autres au fameux mouvement annexionniste de 1848, qui menaçait de mettre en danger l'entité politique du Canada et de mettre obstacle aux bonnes relations avec la Grande-Bretagne. Doué comme il était d'instincts éminem-

---

[9] Dans un discours prononcé le 7 novembre 1871, et parlant du départ du 60e régiment, le dernier de l'armée anglaise régulière qui devait quitter le Canada, Cartier s'exprima comme suit : " Il part, mais en quittant nos rivages, il n'emporte pas avec lui le drapeau britannique. Et nous ne devons pas oublier que notre devoir serait de défendre jusqu'à la fin, si jamais il était attaqué, ce même drapeau à l'ombre duquel nous vivons tous si heureux."

ment pratiques, il était peut-être naturel qu'il dût concevoir une grande admiration pour les qualités pratiques du caractère anglais ; et c'est pourquoi, tout en gardant toujours l'orgueil de sa propre race, il n'a pas hésité à exprimer son admiration pour plusieurs traits particuliers à la nation anglaise. "L'Angleterre," disait-il, à Québec en 1864, "a peut-être accompli plus de grandes choses qu'aucune autre nation. Il est incontestable que son armée et sa marine ont ajouté très considérablement à sa puissance, en lui conquérant des colonies, et que la Chambre des Lords et les Communes ont décrété nombre de lois remarquables par leur sagesse. En comparant la Grande-Bretagne avec Rome, on constatera que la première possède bon nombre des qualités par lesquelles la seconde s'est distinguée : par exemple son amour des conquêtes. Mais la Grande-Bretagne a, par-dessus tout, son élément commercial. Sans rabaisser en quoi que ce soit les hauts faits de l'armée et de la marine de l'Angleterre, ou les résultats de sa législation si sage, il faut admettre cependant que sa puissance ne saurait être appréciée à toute sa grandeur qu'en tenant compte de l'élément commercial. Immédiatement après la conquête d'un pays, arrivent les marchands anglais, qui consolident l'œuvre. Ils s'établissent dans la nouvelle colonie, y travaillent et généralement deviennent si prospères en peu d'années que l'Angleterre se voit intéressée à les protéger de son armée et de sa marine." [10]

S'adressant aux électeurs de Welland en 1863, il s'écriait : "Je le répète, nous devons être fiers de notre union avec l'Angleterre. Tous les jours, on entend vanter les succès et la prospérité que les Etats-Unis obtiennent depuis qu'ils ont proclamé leur indépendance ; mais personne peut-être n'a pris la peine de comparer cette prospérité avec celle de l'Angleterre, de la Vieille Angleterre, qui attire tout à elle dans l'immensité de son commerce." [11]

Durant la discussion du projet de confédération, et chaque fois qu'il en eut l'occasion, Cartier fit tout particulièrement ressortir que la confédération n'était pas destinée à affaiblir mais plutôt à fortifier le lien qui unissait le Dominion à la Grande-Bretagne et aux autres parties de l'empire, dont le Dominion, selon lui, formerait une grande partie autonome. "La confédération," déclarait-il solennellement dans un de ses discours sur la nouvelle constitution, "a pour principale raison notre affection commune pour les institutions britanniques, et son objet est d'en assurer le maintien à l'avenir par toutes les garanties possibles."

---

[10] Discours prononcé au banquet offert à Montréal, le 29 octobre 1864, aux délégués de la conférence de Québec.

[11] Discours prononcé devant les électeurs de Welland, le 3 août 1863.

En une autre occasion, il disait encore: "Je suis persuadé, quant à moi, que cette confédération ne pourrait pas être réalisée, si elle devait disparaître ou seulement affaiblir le lien qui nous unit à la Grande-Bretagne. Je suis en faveur de la confédération, parce que je crois que l'établissement d'un parlement général donnera encore plus de force au lien qui nous est à tous si cher."

Cartier n'a jamais pactisé avec l'Ecole des économistes anglais de l'époque qui croyaient qu'il serait tout aussi bien de laisser les grands dominions d'outre-mer aller leur propre chemin. "Je sais qu'il y a en Angleterre," disait-il en 1864, "une école d'hommes politiques qui dédaignent les possessions coloniales et qui nient qu'elles puissent avoir de la valeur pour la mère-patrie. Cobden et Bright sont les chefs de cette école, mais en dépit de leurs exhortations le sentiment général de la population est que les colonies ne doivent pas être abandonnées."

La Grande-Bretagne et la France, aux yeux de Cartier, constituaient les deux plus puissantes influences civilisatrices de l'univers, et il saluait avec la plus grande satisfaction une alliance entre ces deux pays comme un augure splendide pour l'avenir. "S'il est une chose qui distingue la race anglaise," disait Cartier en 1856, "c'est la noblesse de ses sentiments et sa sincérité. L'Empereur des Français a raison de compter sur cette sincérité. Pour moi, il me semble que le jour le plus heureux n'est pas celui où la forteresse de Malakoff a été enlevée, mais celui qui a vu la consommation de l'alliance entre les deux nations. Oui, ces deux puissantes nations sont maintenant unies dans l'intérêt de la civilisation, et au besoin pour défendre le faible contre la tyrannie. Elles ont remporté un triomphe signalé et ont de nouveau couvert de gloire leurs drapeaux. Situés comme nous le sommes dans ce grand pays — car le Canada est aujourd'hui réputé comme tel — nous en sommes tous fiers. La plupart d'entre nous descendent de ces nations alliées, et, je le répète, ce n'est pas seulement un sujet de joie bien grande, mais un glorieux privilège pour nous aujourd'hui de voir ces deux nations, enfin unies, combattre aux côtés l'une de l'autre, déployant contre l'ennemi de la civilisation et du progrès ce courage et cette valeur qu'elles montraient autrefois l'une contre l'autre. Aussi, mon plus ardent désir est-il de voir se fortifier cette union, qui peut être si fructueuse pour la France, pour tout l'empire britannique et pour le Canada en particulier." [12]

La doctrine économique de Cartier était simple et bien définie. Tout en étant jusqu'à un certain point libre-échangiste en théorie, il

[12] Discours prononcé au banquet offert à sir William Logan, à Toronto, le 12 avril 1856.

était en pratique un protectionniste modéré, parce qu'il croyait que cette politique était essentielle au bien-être et au progrès du Canada. " Bien que je sois jusqu'à un certain point en faveur du libre-échange," disait-il en 1852, " je ne désire pas réduire ce pays à l'insignifiance. Et nous en arriverons finalement à ce résultat, si nous laissons le champ libre à nos voisins, qui nous ont fermé complètement leur pays."

Dans une circulaire adressée aux électeurs de Montréal, aux élections générales de 1857, Cartier indiquait clairement qu'il était en faveur d'une politique qui protégerait l'industrie canadienne. " Si je puis vous dire," disait-il à cette occasion, " que vous avez raison d'être fiers de la prospérité et de l'importance que votre ville a acquise par son commerce, son industrie et ses manufactures, j'ajoute que vos intérêts industriels et manufacturiers ne doivent pas être exposés à succomber sous l'empire d'un tarif et de lois fiscales qui, sans nécessité, leur porteraient atteinte."

Le 8 mars, 1858, dans son discours exposant le programme du ministère Macdonald-Cartier, les vues de Cartier en matière fiscale sont encore résumées derechef de manière explicite : " Je vais maintenan," disait-il alors, " aborder la question du tarif. L'honorable député de Montréal s'est efforcé de montrer que le solliciteur-général (Henry Starnes) et moi-même nous avions promis d'adopter le principe *ad valorem,* mais il se trompe. La grande question débattue à cette époque était la protection des manufactures, et le député de Montréal prétendait que, dans ma circulaire aux électeurs, j'avais renoncé aux opinions libre-échangistes. Or, je n'ai jamais été libre-échangiste dans le sens absolu de ce mot. J'ai dit aux électeurs que le tarif devait être réglementé de façon à subvenir aux besoins du service public. Je suis opposé à la taxe directe, et je désire que les droits portent sur les importations. Heureusement, notre tarif est bien peu onéreux. Dans ma circulaire aux électeurs, je me suis prononcé en faveur d'une protection industrielle, et le gouvernement se demande aujourd'hui si le tarif ne devrait pas être modifié de façon à imposer les articles qui peuvent se fabriquer dans le pays, protégeant ainsi les manufactures sans augmenter les prix à la charge des consommateurs."

L'introduction subséquente, dans le programme Cartier-Macdonald, d'un article déclarant que " le fonctionnement d'un nouveau tarif serait surveillé de près, et que ce tarif serait remanié de temps à autre de manière à maintenir le service public, à protéger le crédit provincial, et, incidemment, à encourager les manufactures et industries domestiques," peut être considérée comme le point de départ de la politique de protection en tant que faisant partie du programme

même d'un gouvernement canadien. Il n'y a aucun doute que cela fut dû en grande partie à l'influence de Galt, qui était partisan convaincu des doctrines protectionnistes, et qui devint à cette époque membre de l'administration Cartier-Macdonald.

Considérées en général, les idées politiques, sociales et économiques de Cartier constituent un ensemble à la fois noble et parfait. Les idéals qu'il chérissait pour ses compatriotes se trouvèrent immergés dans les idéals plus vastes qu'il cherchait à réaliser pour le grand Dominion. Tout en sauvegardant leur religion, leur langue et leurs institutions, les Canadiens-Français devaient prendre en même temps leur pleine part de la vie nationale du Dominion, sur un pied de parfaite égalité avec les autres races, et Canadiens de langue anglaise et française devaient mettre leurs efforts en commun pour l'agrandissement de leur patrie commune. Tout en maintenant son autonomie politique, le Dominion devait poursuivre son développement d'après un programme national, comme Etat autonome dans les limites de l'empire, et toutes les parties de l'empire devaient être unies les unes aux autres par le plus fort de tous les liens — plus fort même que tout arrangement organique — le lien d'une foi commune dans les institutions britanniques et des intérêts mutuels.

CHAPITRE XVIII.

TRAITS CARACTERISTIQUES.

Quand on examina les effets personnels de Cartier après sa mort. on y trouva un petit exemplaire en latin de l'Imitation de Jésus-Christ, de Thomas à Kempis, publiée en 1828. Ce petit livre paraissait avoir été constamment en usage durant bien des années, et on y remarquait un passage annoté au crayon par Cartier lui-même, et qui était la conclusion du chapitre XXIX, Livre 3 :

"Et qui non appetit hominibus placere, nec timet displacere, multa perfruetur pace."

"Celui qui ne désire pas plaire aux hommes ni ne craint de leur déplaire, jouira d'une grande paix."

Ces paroles, qui avaient été apparemment la consolation constante de Cartier, donnent la clef de sa personnalité, George-Etienne Cartier était doué au plus haut point d'un caractère énergique et plein d'assurance. Il respirait la force sous le rapport physique, mental et moral, aussi bien que dans ses opinions et ses méthodes politiques. Mais, d'un autre côté, il avait ce qu'on peut appeler le déchet de sa force, c'est-à-dire les défauts de ses grandes qualités. Son physique, ainsi qu'on l'a fait observer, était approprié aux efforts énergiques qu'il dut mettre en œuvre toute sa vie. [1] De taille moyenne, un peu petite même, environ cinq pieds six pouces, il était de ceux dont on dit qu'ils sont bâtis solidement et de façon robuste. Comme il était d'une stature plutôt petite, il ne donnait pas au visiteur qui le voyait pour la première fois l'impression de l'homme qu'il était réellement. Ce n'était que quand ses traits s'animaient qu'on se rendait compte d'être en présence d'un homme qui sortait de l'ordinaire. Sans être gras, il était ce qu'on pourrait appeler rondelet, et ses membres étaient si bien proportionnés qu'ils donnaient à toute sa personne l'apparence d'une vigueur peu commune. La main et le pied étaient petits, et finement modelés. La tête, massive, et d'une mobilité extrême, attirait immédiatement les regards. Le large front dénotait le pouvoir intellectuel, les yeux étaient vifs et perçants, le nez proéminent, et tout le bas de la face fortement développé, indice de volonté et de force de caractère. En parlant, Cartier remuait la tête de cent manières diffé-

[1] Benjamin Sulte : "Esquisse de sir George Cartier."

rentes, qui toutes signifiaient quelque chose. Ce mouvement constant de la tête était chez Cartier l'un de ses traits les plus caractéristiques, et n'était pas sans causer une certaine surprise aux étrangers. La chevelure, assez abondante, et qui, naturellement brune, commença sur le tard à grisonner, était la plupart du temps en désordre. A l'état de santé, le teint se maintenait vermeil, et toute sa personne respirait la vigueur et l'énergie.

Dans l'art de s'habiller, Cartier était un modèle du genre. Toujours mis avec le plus grand soin, on a pu dire de lui qu'il était toujours propre comme un sou neuf, et qu'il paraissait chaque fois sortir d'une boîte de toilette. Son habit ordinaire en public était la longue redingote noire, dite " Prince Albert," que les hommes publics de cette période portaient habituellement. Un gilet de nuance pâle et un pantalon simple ou rayé complétaient sa mise. Généralement, aussi, il portait le chapeau de soie si fort en vogue autrefois parmi tous les hommes marquants.

Les traits de Cartier étaient généralement animés, et toute la figure s'éclairait de la vive intelligence de l'homme. Ses gestes ont été comparés à ceux du lion, puissants et souples, mais sans brusquerie. [2] Sa physionomie était remarquable par la vivacité, surtout quand il parlait, alors que les traits s'animaient encore davantage par la succession rapide des sentiments qui s'y réflétaient. Les yeux, éminemment expressifs, soulignaient la phrase, toujours amenée à propos. Il se faisait souvent comprendre, surtout en conversation, par le jeu des muscles de la face, et ceux qui le connaissaient dans l'intimité pouvaient alors deviner sa pensée ou son désir sans qu'il leur adressât la parole. C'était par les mouvements que le caractère de Cartier perçait le mieux au dehors. Vif, alerte, et quelquefois presque rude, il était la personnification de la force et de l'énergie nerveuse. Il pensait et agissait rapidement. Se tenant sans cesse sur le qui-vive, il voyait tout et avait remède à tout. Force, énergie, détermination, tels étaient en somme les traits principaux de son caractère.

On a fort bien dit de Cartier qu'aucun portrait ne pouvait reproduire sa figure toujours changeante, sur laquelle les impressions se succédaient sans laisser de trace. La photographie pouvait bien donner l'apparence de l'homme au repos, mais restait impuissante à reproduire cette vivacité et cette énergie nerveuse qui personnifiaient tout l'être. Tous ceux qui ont connu Cartier intimement font ressortir avec instances cette vigueur et cette énergie personnelle. Bien que de taille plutôt au-dessous qu'au-dessus de la moyenne," raconte un de ses contemporains qui a eu fréquemment l'occasion de le voir de

---

[2] Benjamin Sulte : " Esquisse de sir George Cartier."



SIR GEORGE-ETIENNE CARTIER.

près, " Cartier donne l'idée d'un ensemble singulièrement nerveux et compact. Il y a de plus chez lui relation et harmonie évidente entre le corps et l'esprit ; le premier n'a aucune superfluité de chair, et dans l'autre il n'y a aucune superfluité de repos. Son tempérament sanguin et naturellement porté à l'optimisme s'harmonise parfaitement avec sa personne bien équilibrée. L'oisiveté est tout aussi contraire à ses habitudes qu'à ses goûts. Etre occupé est pour lui un plaisir, que l'occupation soit d'ordre professionnel ou social, parlementaire ou scientifique ; et plus il doit, pour cela, mettre en jeu toutes les ressources de son intelligence plus il en éprouve comme une sorte de jouissance physique. Chaque particularité de son caractère, chaque trait de sa figure dénote l'activité, et semble parfaitement être d'accord avec ses habitudes d'industrie irrépressible. Même les cheveux semblent être incapables de repos, car on ne les voit jamais prendre une position couchée. L'attitude est celle du soldat au port d'armes, et que ce soit à toute heure du jour ou de la nuit on peut être sûr de la trouver aussi éveillée et aussi résolue que son possesseur. Les sourcils de Cartier sont, pareillement, très expressifs ; ils semblent être toujours sur le qui-vive, comme s'ils appartenaient à quelqu'un qui est bien déterminé à faire son chemin dans le monde. Ils ne paraissent pas seulement accomplir la fonction commune d'aider la vue en protégeant les organes de la vision, mais ils se meuvent avec une célérité si sympathique qu'on pourrait presque croire qu'ils possèdent le sens de la vue. La formation plutôt massive du bas de la face est l'indice de la force et de la détermination. Un physionomiste pourrait y discerner en caractères bien lisibles des qualités de puissance et de ténacité, de résolution indomptable et d'audace indéniable. Quelles que puissent être pour d'autres les fatigues de la tribune, c'est-à-dire de parler en public, il semble que rien, sous ce rapport, ne puisse le terrasser. On l'a vu, après avoir parlé six heures de temps en anglais se déclarer prêt à parler six autres heures en français, et cela est chez lui d'autant plus remarquable qu'il ne parle pas seulement avec sa voix, mais, on pourrait dire sans exagération, avec chaque trait de sa figure animée et expressive. Sa manière de parler respire la plus grande vivacité ; il gesticule beaucoup, mais ces mouvements sont le plus souvent bornés aux mouvements actifs de la tête. Sa voix est presque toujours montée à un haut diapason, et est dénuée d'inflexions. Ses arguments portent avec eux la conviction, non pas parce que la forme en est modulée ou musicale mais bien parce qu'ils possèdent un haut mérite et sont exprimés avec énergie." [3]

La franchise était l'un des traits personnels les plus caractéristiques de Cartier, et la devise qu'il avait choisie quand la dignité de ba-

[3] Fennings Taylor : " Portraits of British Americans."

ronnet lui avait été conférée, " Franc et sans Dol," décrit à merveille le caractère de l'homme. Sa franchise, sa sincérité et sa candeur, unies à certaines particularités, ont dû sans doute donner naissance à la légende, toujours vivante en certains quartiers, que Cartier était rude, autoritaire et sans respect ou cérémonie. C'est là une erreur complète et qui est une grande injustice à l'égard de l'homme. Sa parole pressée, ses manières souvent brusques et toujours empreintes de vivacité, le grand souci qu'il avait de ne pas perdre son temps et l'horreur qu'il ressentait pour les importuns et les gens inutiles, ont dû sans doute contribuer à lui faire cette réputation de rudesse. Ainsi que le fait remarquer quelqu'un qui l'a bien connu, et qui n'est autre que Arthur Dansereau, longtemps rédacteur de *La Presse* de Montréal, la franchise était souvent prise chez Cartier pour de la rudesse, un mouvement brusque pour de la colère, et une décision ferme pour un manque d'égards. Mais la brusquerie apparente n'était qu'à la surface. C'était là la rude écorce qui recouvrait les qualités les plus précieuses, les plus hauts sentiments et les intentions les plus bienveillantes. Aux yeux des étrangers, des courtisans politiques, des importuns, il n'a pas dû sembler sympathique ; mais pour ses amis, pour tous ceux qui étaient dans l'intimité de sa vie quotidienne ou qui participaient à ses réceptions, il était la bienveillance même et comme la personnification de l'enjouement et de la gaieté.

On a fort bien dit de Cartier qu'il était un bourreau de travail. Et ce travail ne se faisait pas suivant l'inspiration du moment, mais de façon réglée et systématiquement. Mangeant peu, dormant bien mais pas longtemps, il menait une vie sobre et régulière. Ses journées étaient distribuées d'avance, et chaque moment en était occupé. Pas une minute n'était perdue. Ce qu'il a eu d'affaires en main dans un même moment est presque incroyable, et sa tâche ne s'accomplissait que parce que tout se faisait systématiquement. Il possédait l'art de savoir travailler vite et juste à point, et en même temps de bien faire tout ce qu'il faisait. Chef attitré d'un département, il avait presque toujours deux ou trois autres ministères à diriger, soit à cause de l'absence d'un collègue ou pour toute autre raison. Sa présence au Conseil prenait une bonne partie de son temps, et avec cela il se réservait toujours certaines heures pour la lecture. Etant obligé de lire rapidement, il allait en un instant au cœur d'un livre et en saisissait immédiatement la substance. Le temps de le dire, il connaissait ainsi le contenu d'un ouvrage, et grâce à sa prodigieuse mémoire il en retenait toutes les parties essentielles et les principaux arguments. Vers ou prose, il préférait ce qui était sérieux ou solide, c'est-à-dire une substance fortifiante, ou pouvant fournir matière à la méditation. L'arrangement littéraire était pour lui pure affaire d'art, ce qui n'empêchait

pas qu'il savait goûter comme il le fallait les beautés de la forme dans tous les ouvrages littéraires.

La puissance de travail de Cartier était due, nous l'avons dit, au système qu'il apportait à sa tâche. Bien qu'ayant personnellement l'œil à tout il laissait bien des détails à ceux en qui il avait confiance. Il avait avec lui des secrétaires qui jouissaient de sa confiance absolue et sur le jugement desquels il pouvait toujours se reposer, comme L. W. Sicotte, créé dans la suite juge de la paix à Montréal, et Benjamin Sulte, le distingué historien canadien-français. Peu d'hommes ont mieux connu Cartier que Sulte, et c'est à cet écrivain éminent, qui fut longtemps dans le service civil et attaché au ministère de la Milice dont Cartier était le chef, que nous devons une bonne partie des renseignements donnés ici au sujet des traits caractéristiques de Cartier. En travaillant, Cartier écrivait peu, et par contre il dictait beaucoup. Il avait une méthode particulière de dicter, consistant en une sorte de style abrégé ou télégraphique et en laissant au secrétaire le soin de compléter les détails. Quand le document lui était ensuite lu, il en écoutait la lecture avec la plus grande attention avant de le signer ou de donner l'ordre de signer. Invariablement, sa signature était " Geo.-Et. Cartier," distinctement et lisiblement écrite. Par contre, son écriture était généralement médiocre et fréquemment illisible. Un jour, l'éminent littérateur P.-J.-O. Chauveau, qui était un ami personnel intime de Cartier, ayant reçu une lettre de ce dernier lui écrivit en réponse le billet suivant dont on goûtera la douce gaieté et l'esprit délicat bien particulier à Chauveau :

" Votre calligraphie, qui est cependant meilleure que la mienne, fait que je n'ai pu lire ce qu'il y avait dans l'enveloppe de la lettre que vous m'avez adressée. J'ai trouvé, toutefois, que ces hiéroglyphes avaient un aspect bienveillant et je vous en remercie."

Parlant de son écriture, dont il était le premier à rire, Cartier faisait un jour observer : " J'ai trois sortes d'écritures : une que chacun comprend, une autre que seul je puis lire, et une que Sicotte et Sulte peuvent seuls déchiffrer."

Une table carrée et fort modeste a servi durant bien des années de bureau à Cartier pour écrire et y déposer ses papiers. Ce meuble, qui avait été fabriqué par John Hay, de Toronto, en 1859, alors que le parlement siégeait dans la capitale d'Ontario, suivit Cartier à Québec et ensuite à Ottawa. Il est à présent au bureau de la cartoucherie, à Québec. En 1872, un grand bureau fut commandé pour remplacer la table bien connue, mais Cartier ne vit même jamais ce bureau, car il mourut avant l'arrivée de ce meuble au ministère de la Milice, où depuis quarante ans il a été au service des différents ministres qui se sont succédé dans ce ministère.

Pour en revenir à la puissance de travail de Cartier, on a fort bien fait observer de lui que jamais esprit plus actif n'habita un corps mieux fait pour supporter la fatigue. Son physique, nous le répétons, était extraordinairement puissant. Grâce à sa vitalité et à ses habitudes tempérantes, il pouvait accomplir des quinze ou seize heures de travail par jour sans aucun signe apparent de fatigue. Cependant, ainsi que l'a raconté son ami et associé Benjamin Sulte, un tel travail incessant minait graduellement sa santé, et devait finir éventuellement par amener le mal qui l'emporta à l'âge relativement peu avancé de cinquante-neuf ans. Il ne prenait aucun exercice, n'allait jamais comme ses autres collègues faire de longues marches, et avait peu de distractions de ses onéreuses fonctions publiques. Rester pendant quatre, cinq ou six heures à lire des documents, à consulter des livres et à prendre des notes, ne se levant que de temps en temps pour faire quelques pas, puis courir au Conseil ou à la Chambre, où il siégeait durant plusieurs heures d'affilée, et se lever fréquemment pour prononcer de longs discours, voilà à quoi, dit Sulte, s'est bornée la routine presque journalière de cet homme vigoureux, plein de sang, de vitalité et de feu. Un tel labeur était suffisant pour abattre l'homme le plus robuste, et sans la forte constitution qu'il possédait Cartier serait disparu encore plus tôt. Bien souvent, ses amis les plus intimes l'avaient conseillé de se reposer, de se ménager, mais de ces avis il n'avait aucune cure et il persistait quand même à aller jusqu'au bout. Très rarement était-il absent de la Chambre, et cela lui arrivait même si peu souvent que tout aussitôt on remarquait son absence. Ses collègues pouvaient toujours disposer de quelques instants pour aller manger ou, quand les séances se prolongeaient outre mesure, pour aller prendre un peu de repos. Mais Cartier était toujours à son poste, l'œil au guet, l'oreille tendue, la réplique toujours prête sur les lèvres, et toujours prêt à bondir dans l'arène au premier appel de ses amis ou de ses adversaires. En vérité, a-t-on dit de lui, c'était alors le gladiateur qui tenait le terrain, attirait les regards et portait les derniers coups.

Comme orateur, du moins en ce qui concerne le style, on ne peut pas dire que Cartier fût de premier ordre. Il n'émettait, du reste, aucune prétention à ce sujet. " Ceux qui me connaissent," disait-il, " savent que je ne prétends nullement être orateur ; mais je suis sincère, et peut-être aussi ai-je la faiblesse de toujours parler avec trop de franchise." Ce n'était pas l'éloquence qui donnait de la force au discours de Cartier, mais sa sincérité, sa franchise et sa grande connaissance de tous les sujets. Sa voix était médiocre, montée à un diapason plutôt aigu, et quelques-uns de ses gestes étaient singuliers. Mais, s'il n'était pas orateur, Cartier était du moins un excellent " de-

bater." Ses faits étaient toujours présentés avec une précision logique, et c'était sur des exposés clairs et convaincants qu'il se reposait pour entraîner ses auditeurs. Ses discours possédaient peu de fleurs d'éloquence, mais ils abondaient en renseignements et détails de toute sorte, et étaient marqués par une clarté logique et par cet esprit d'assurance et d'optimisme qui étaient si caractéristiques de l'homme. Chaque fois qu'il se levait pour prononcer un discours, on lui accordait la plus grande attention parce que ses auditeurs savaient bien qu'il avait quelque chose d'intéressant à communiquer. Dans la discussion, il était particulièrement redoutable. Quand on l'attaquait, ainsi que cela arrivait souvent, il n'était jamais en peine pour une réplique, et dans les fréquentes passes d'armes s'élevant au parlement durant les discussions orageuses de ce temps-là, on pouvait être sûr que c'était lui qui avait le plus de chances de l'emporter. L'une de ces passes d'armes est célèbre dans les annales parlementaires, et se produisit, dans la Législature du Canada-Uni, lors des débats historiques sur la confédération. Parmi les adversaires de la mesure, se faisait remarquer au premier rang le député de Brome, Christopher Dunkin, et ce fut durant son discours — le plus long qui ait été alors prononcé — qu'il engagea le fer avec Cartier. Dunkin venait d'exprimer des doutes sur la possibilité de faire fonctionner le nouveau système de gouvernement. Ce système, disait-il, serait trois ou quatre fois plus complexe que l'ancien. Puis il ajoutait :

" L'homme d'Etat, qui, sous un pareil régime, parviendrait à gouverner six sections ou même plus dans la Chambre des Communes ainsi qu'au Conseil Législatif, et autant de législatures locales et de lieutenants-gouverneurs, l'homme d'Etat, dis-je, qui serait assez habile pour maintenir son gouvernement, ne fut-ce que deux ou trois ans, mériterait qu'on l'envoyât en Angleterre enseigner aux lords Palmerston et Derby l'alphabet politique. La tâche serait infiniment plus difficile que celle que ces hommes d'Etat anglais ne trouvent cependant pas déjà si aisée.

" Cartier. — Il n'y aurait aucune difficulté.

" Dunkin. — L'honorable ministre ne voit jamais de difficultés dans tout ce qu'il entreprend.

" Cartier. — Et je me suis rarement trompé. En général, j'ai toujours été assez heureux dans tout ce que j'ai entrepris.

" Dunkin. — En certains cas, oui ; mais l'honorable ministre n'a pas toujours eu la même chance. L'honorable ministre a raison de bénir sa bonne étoile ; mais, quant à moi, je ne crois à l'omniscience de personne.... Ce ne sera pas chose facile, je crois, avec trois membres bas-canadiens dans le ministère, de former un Conseil Exécutif pouvant donner satisfaction aux exigences quelque peu pressantes de race et de religion de cette partie du pays.

" Cartier. — Ah bah !

" Dunkin. — L'honorable procureur-général se croit sans doute de taille à pouvoir surmonter cette difficulté ?

"Cartier. — Assurément. (*On rit.*)

"Dunkin. — Eh bien, si l'honorable ministre réussit à satisfaire le Bas-Canada, avec seulement trois ministres de cette province dans le cabinet, il prouvera qu'il est le plus habile homme d'Etat du pays.

" Cartier. — Sur quoi s'appuie l'honorable député pour affirmer qu'il n'y en aura que trois ?

" Dunkin. — Evidemment, l'honorable ministre ne m'a pas bien écouté, mais je ne voudrais pas lasser la patience de la Chambre en répétant tout cela.

" Cartier. — Lorsqu'il nous aura vu à l'œuvre, l'honorable député reconnaîtra qu'il a exagéré la difficulté.

" Dunkin. — Sydney Smith disait un jour, d'un certain premier ministre d'Angleterre, qu'il se faisait fort de pouvoir, à bref délai, remplir les fonctions de l'archevêque de Canterbury ou prendre le commandement de la flotte. Nous avons en ce pays certains hommes publics qui se croient de taille à assumer les responsabilités et remplir les fonctions de ces deux postes élevés, et en outre celles d'un feld-maréchal ou commandant en chef des armées de terre. (*Nouveaux rires.*)

" Cartier. — Bien que je ne puisse vraiment pas commander la flotte d'Angleterre ni remplir les fonctions de l'archevêque de Canterbury, je ne me crois pas moins capable de pouvoir former un Conseil Exécutif qui donnera satisfaction au Bas et au Haut-Canada ainsi qu'aux provinces maritimes."

C'est ainsi que Cartier put cette fois-là battre avec ses propres armes son redoutable antagoniste, pour le plus grand amusement de toute la Chambre. Cette passe d'armes fut, du reste, marquée de la plus grande cordialité, car Cartier et Dunkin étaient de grands amis. L'optimisme de Cartier, ainsi qu'en témoigne l'incident ci-dessus, était un de ses traits personnels les plus caractéristiques. " Je ne suis pas de ceux," disait-il, " qui voient toujours tout en noir. Je préfère les perspectives encourageantes." Son audace, son intrépidité et son courage étaient tout aussi prononcés. Aucun revers ne pouvait le décourager.. " Semper audax ", toujours audacieux, disait une fois un membre de la Chambre, au cours d'un débat, en parlant de Cartier. Ce à quoi ce dernier répliqua tout aussitôt par le dicton bien connu : " Audaces fortuna juvat."

Ses adversaires les plus acharnés étaient les premiers à admettre cette audace bien connue. Durant une discussion aux Communes en 1872, sur la question fénienne, Cartier, qui était ministre de la

Milice, venait de faire observer qu'il avait appris avec peine que certaines gens croyaient que la milice canadienne ne s'était pas conduite avec intelligence durant l'invasion fénienne. Richard Cartwright, qui était visé directement par cette allusion, répondit tout aussitôt : " Je n'ai voulu parler que de certains chefs, sans dire s'ils appartenaient à l'armée régulière ou à la milice.

" CARTIER. — L'honorable député n'aura qu'à s'attaquer à moi, et il verra alors si je ne suis pas de taille à me défendre contre tout venant.

" CARTWRIGHT. — L'honorable ministre a assez d'audace pour entreprendre quoi que ce soit.

Que de fois, accablé en apparence par la lassitude, ou paraissant étranger à ce qui se passait autour de lui, Cartier penchait la tête sur son pupitre et semblait être endormi. Mais il suffisait qu'un orateur pût dire, en cet instant, quelque chose qui appelait une réplique, et alors immédiatement Cartier se levait, alerte et vigoureux, pour reprendre point par point les arguments de son adversaire et montrer qu'il n'avait pas perdu un seul mot de ce qui avait été dit. Une fois, la Chambre avait été en séance toute la nuit, et sur les cinq heures du matin Joseph Howe, le redoutable lutteur de la Nouvelle-Ecosse, venait de prendre la parole. Cartier, selon toute apparence terrassé par la fatigue de cette longue séance, s'était laissé tomber écrasé sur son pupitre, et Howe dut le croire profondément endormi. Interrompant le fil de son discours, le grand tribun s'écria tout à coup : " J'attendrai une autre occasion pour ce que j'ai à dire, car la Chambre doit s'apercevoir que celui que j'attaque n'est pas en ce moment en état de me répondre ! " Alors, Cartier se retourna, et d'une voix narquoise se contenta de dire : " Allez toujours, je ne dors que d'un œil ! " saillie qui fut tout aussitôt couverte des rires et des applaudissements de toute la Chambre.

Sir John A. Macdonald avait l'habitude de dire que Cartier avait le courage d'un lion en face de l'opposition. Une fois, durant une discussion orageuse aux Communes, où Cartier s'était vu en butte à toute une série de violentes interruptions, il se campa fièrement et, jetant la tête en arrière, il s'écria d'un air d'indicible défi : " Allez donc, je vous attends tous." C'est par des traits de ce genre que Cartier se gagnait le respect de ses ennemis, mêmes les plus acharnés.

Il n'est pas sans intérêt de savoir quel effet produisait George-Etienne Cartier parmi les membres du parlement dont il était l'une des figures les plus proéminentes, et surtout comment il était considéré par les députés de langue anglaise. Il y a très peu de survi-

vants de ces jours mémorables, ce qui nous fait apprécier davantage la bonne fortune que nous avons eue de pouvoir recueillir les impressions personnelles d'un des membres de la Chambre qui eurent le plus l'occasion de voir Cartier de près, dans les années qui suivirent la confédération. Nous voulons parler du juge A. W. Savary, d'Annapolis, N.-E., qui nous a tracé un portrait bien vivant du grand leader canadien-français.

" Pour la vivacité et la ressource d'esprit dans la discussion," nous écrit le juge Savary, " Cartier ne le cédait à aucun des leaders de la Chambre des Communes, du temps que j'y étais. Il parlait également bien le français et l'anglais. Il était toujours en bonne humeur, et ne s'emportait jamais dans une discussion, même dans les occasions les plus irritantes. Je me rappelle une fois avoir vu sir John A. Macdonald montrer beaucoup de ressentiment à l'occasion d'une attaque tout particulièrement violente de la part de M. Holton, mais Cartier ne montrait jamais la moindre apparence de colère ou de ressentiment. Une réplique spirituelle et enjouée, aussi vive que l'éclair, était tout ce qui venait de lui. Je ne me rappelle pas l'avoir vu aussi violemment attaqué que le furent souvent sir John A. Macdonald et M. Howe. Mais je l'ai vu souvent en butte à quelques-uns de ces sarcasmes blessants qui rendaient M. Edward Blake si redoutable, et il m'a souvent semblé que M. Blake cherchait à tirer parti d'erreurs occasionnelles de Cartier dans l'emploi de la langue anglaise pour faire rire la Chambre à ses dépens. En effet, et en dépit de la constante expérience de Cartier au prétoire, dans les assemblées publiques et au parlement, Cartier ne put jamais se rendre maître de la prononciation ou accent de l'anglais, bien que je ne l'aie jamais vu être embarrassé pour trouver un mot. Au contraire, un étranger qui entendait Chauveau ou Dorion s'exprimer en anglais n'aurait jamais cru que ce n'était pas là sa langue maternelle.

" Cartier était un grand champion des droits et intérêts de sa race et nationalité, et fut toujours attaché avec dévouement à sa religion. Mais il était modéré dans ses vues et ses demandes, et il se montra toujours tolérant des opinions et revendications des autres. Il savait jusqu'à quel point il pouvait aller dans ses demandes; il ne demandait que ce qui était raisonnable, et c'est pourquoi il obtenait ce qu'il voulait. Il n'y avait pas dans tout le parlement sujet britannique plus loyal que lui, ou qui fût plus ardemment dévoué à l'idée de l'union avec la Grande-Bretagne. Quelques-uns ont voulu lui attribuer ce que d'autres prétendent avoir été dit par sir Etienne-Paschal Taché, à savoir que le dernier coup de canon tiré pour le maintien du lien britannique le serait par un Canadien-

Français. Tels étaient les sentiments de son âge mûr, quels qu'aient pu être ceux des premiers entraînements de sa jeunesse. Je n'oublierai jamais sa harangue passionnée quand il stigmatisa la détestable organisation fénienne le jour où D'Arcy McGee fut assassiné. On savait pourtant que Cartier avait reçu ce jour-là des lettres de menace, et qu'il avait dû être gardé par des détectives dans le trajet allant de sa résidence au parlement.

" Personnellement, Cartier était l'un des hommes les plus agréables et des plus enjoués qu'on pouvait rencontrer. Les soirs où le premier ministre recevait à dîner, Cartier avait pour habitude d'inviter les mêmes hôtes à une sorte de " conversazione " commençant à l'heure où le dîner finissait. En ces occasions, c'était chez lui une détente complète, où il s'amusait comme un écolier, jouant du piano, chantant des chansons comiques françaises, racontant des anecdotes amusantes, dansant des valses, et en somme se faisant le boute-en-train de la réunion. Il était vraiment difficile alors de s'imaginer qu'en quelques heures le grave et savant homme d'Etat qu'on avait vu en Chambre durant l'après-midi avait pu aussi subitement devenir le gai et bruyant luron qu'on voyait maintenant se délasser en toutes sortes d'inventions pour amuser ses invités.

" Pour en revenir aux discours de Cartier en Chambre, je me rappelle que son habitude était, quand quelque lapsus dans son anglais faisait sourire ses auditeurs, de s'arrêter un instant pour découvrir et corriger son erreur. Quant à sa diction même, je dois dire que quelques-uns de ses discours étaient quelquefois très longs, mais tous étaient remarquables par la clarté de l'énonciation, et à la fois par la douceur et la sincérité avec lesquelles les idées étaient exposées, le tout à peine défiguré çà et là, quand il parlait anglais, et bien qu'il eût toujours la parole facile, par des expressions fautives dues à sa connaissance imparfaite de la langue."

La puissance de travail de sir George Cartier ne se montrait pas seulement dans l'arène parlementaire. Quand il n'était pas au parlement, il s'occupait de son bureau d'avocat. Dès qu'il pouvait se détacher de ses devoirs aux Communes, il partait pour Montréal, où dès son arrivée il expédiait ses bagages à son domicile et se dirigeait vers son bureau. Entrant de son même pas toujours alerte, il donnait la main à ses associés et aux clercs et demandait tel ou tel travail, et il y restait quelquefois tout le jour et même parfois assez avant dans la nuit. L'un de ses anciens clercs nous a dit qu'il en tenait quelquefois cinq ou six à travailler avec lui sans interruption durant plusieurs heures, et qu'il exerçait alors sur eux une surveillance incessante. Il se montrait alors sévère, sérieux et exigeant,

n'épargnant pas ceux qui étaient à son service et ne s'épargnant guère non plus lui-même ; mais, une fois la tâche terminée, il se relâchait immédiatement et devenait l'aimable ami et compagnon qu'il était en réalité. Il commandait alors des rafraîchissements, et tous s'amusaient à qui mieux mieux. Que le gouvernement, dont il faisait partie fût victorieux ou vaincu, cela ne faisait aucune différence dans les habitudes de Cartier. Dès l'instant où il cessait d'exercer ses fonctions publiques, il reprenait ses occupations ordinaires sans récriminer et il continuait sa besogne avec un courage que rien ne pouvait abattre.

La cordialité et la gaieté de Cartier dans ses heures de délassement constituaient l'un des côtés les plus agréables de son caractère. Toute sa personne, nous l'avons dit, était un curieux mélange de brusquerie et de délicatesse, de rudesse et de courtoisie. C'est dans ses relations personnelles avec ceux qui l'approchaient de plus près que se révélaient son exquise politesse et sa bonté de cœur. A l'égard de ses collègues parlementaires, sans distinction de partis, il était l'essence même de l'amabilité. Presque chaque jour, durant la session, il avait deux ou trois députés avec lui à dîner, et à ces réunions la politique était sévèrement bannie. Quand aucun travail pressant ne le réclamait, il recherchait quelquefois les distractions de la vie sociale, et il était le favori de tous les salons, où son esprit et sa bonne humeur étaient devenus légendaires. La cordialité et l'urbanité de Cartier, raconte Sulte, étaient proverbiales au parlement et dans tous les bureaux publics. Les traditions de ses délicieuses soirées du samedi qu'il donnait à sa résidence d'Ottawa ne sont pas encore oubliées dans la capitale. Ces soirées avaient lieu dans une modeste maison de brique, située au coin des rues Metcalfe et Maria (aujourd'hui avenue Laurier) et qui a depuis été remplacée par l'édifice de la Young Men Christian Association. Presque chaque samedi soir, durant la session, cette maison était le théâtre de scènes de gaieté et d'allégresse, dont Cartier lui-même se faisait le boute-en-train. " Quel est celui qui, se trouvant à Ottawa durant la session," raconte Sulte, " n'a pas fait la démarche nécessaire pour être invité aux Samedis de sir George ? Cette heureuse innovation d'un chef de parti politique réunissant sous son toit les députés de toutes couleurs pour s'amuser en bons camarades produisait des merveilles. Chacun faisait connaissance avec tel ou tel de ses collègues, et, le temps de le dire, la Chambre des Communes, le Sénat et nombre de fonctionnaires supérieurs ne formaient plus qu'un même groupe de société. Quand ils avaient chanté ensemble :

C'est l'aviron qui nous mène, qui nous mène,
C'est l'aviron qui nous mène au vent.

ou bien encore la fameuse chanson de Cartier :

O Canada, Mon Pays, Mes Amours.

les différences disparaissaient, et il ne restait plus entre tous que le meilleur esprit de cordialité."

Cartier, fait encore observer Sulte, possédait le rare secret d'être à la fois un adversaire tenace et redoutable et de se faire personnellement aimer de ses adversaires. Pour ses Samedis, Cartier dressait lui-même la liste de ses invités, distribuant à chacun son rôle particulier, et se réservant toujours le principal, qu'il remplissait invariablement au plus grand plaisir de tous. Et comme il chantait l'amour et l'amitié ! nous dit Sulte. Personne plus que lui ne savait mettre en branle ces réunions hétéroclites, où de graves sénateurs, des députés et des journalistes fraternisaient à l'envi l'un avec l'autre.

Cartier était lui-même la vie de ces réunions. C'était surtout un régal de l'entendre alors chanter la chanson nationale de sa propre composition, " O Canada, Mon Pays, Mes Amours." DeCelles remarque que Cartier personnifiait alors à merveille le véritable boute-en-train, c'est-à-dire celui qui possède l'art de tirer de chacun ce qu'il peut y avoir de meilleur en lui. Ainsi par exemple, nous dit DeCelles, la femme d'un sénateur libéral, excellente musicienne, était toujours priée par Cartier, chaque fois qu'elle paraissait à ces réunions, de donner un specimen de son talent ; et si elle s'en défendait, il renouvelait l'invitation en lui disant : " Je vous prie de jouer, non pour moi-même, mais afin de montrer à ces Anglais que si les Canadiens-Français n'ont pas le talent de faire de l'argent, ils sont mieux doués qu'eux sous le rapport artistique."

A ces réunions, on se livrait à toutes sortes d'amusements. L'un des plus en vogue consistait à chanter en chœur, à la manière des " voyageurs " du Nord-Ouest. Une douzaine de chaises étaient disposées à la file indienne, où s'asseyaient ceux des invités qui possédaient la meilleure voix. Chaque chanteur était supposé être un " voyageur " et la chaise son canot. Quand tout était prêt, le fameux commandant Fortin, qui possédait une voix superbe et puissante, entonnait le chant de circonstance, et les " voyageurs " improvisés, balançant les bras et maniant des avirons mystiques, se joignaient au refrain :

V'là le bon vent,
V'là le joli vent,
Ma mie m'appelle,
V'là le bon vent,
V'là le joli vent,
Ma mie m'attend !

Dans ce modeste logis, la bonne humeur et les propos amusants, nous dit Sulte, faisaient oublier l'absence de la richesse. Une chanson

de Pierre Fortin, un air d'opéra de Frédéric Braun mettaient tout le monde en joie. " Il faut dégourdir ces braves gens," disait jovialement Cartier, " et leur montrer ce que nous avons de bon." Les artistes de passage à Ottawa prenaient souvent part à ces réunions, et contribuaient à les rendre encore plus populaires. La renommée en était telle que, même après quarante ans, bien des anciens en parlent encore et, se les rappellent avec délices.

La bienveillance et la gaieté de Cartier s'affirmaient de bien d'autres manières. Quand il n'était pas trop occupé, l'une de ses distractions favorites était de donner son attention aux jeunes, et il était devenu extrêmement populaire parmi les jeunes employés de son département. Ottawa était alors une ville bien moins considérable qu'aujourd'hui, et, ainsi que Sulte le fait remarquer, les conditions du service civil y étaient aussi bien différentes. En ce temps-là, tous les employés se connaissaient et fraternisaient les uns avec les autres. Les chefs ne connaissaient pas seulement tous leurs employés, mais ils connaissaient en outre leurs familles. Sulte a raconté comment Cartier n'aurait jamais songé à quitter la capitale sans faire la tournée de tous les bureaux et donner la main à tous ses employés, même aux plus humbles messagers. Avec tous les fonctionnaires de son département Cartier était dans les meilleurs termes, et il les traitait plutôt comme camarades que subordonnés. Méthodique et systématique dans tout ce qu'il faisait, il prenait parfois plaisir à se moquer des jeunes gens. " Les jeunes ne connaissent rien," disait-il alors: " Ils sont pleins d'excellentes dispositions, mais n'ont pas d'expérience. Il faut apprendre par soi-même. On ne m'a rien enseigné, presque rien. J'ai appris ce que je sais à mes dépens. C'est la vraie manière. Voyons ce que vous avez là. . . ." Et il expliquait alors comme un maître d'école la manière de s'y prendre, suivant qu'il avait appris par expérience, et il terminait généralement ses exhortations par une fusée d'une sorte de rire qui lui était bien particulier, et qui était absolument contagieux.

Sulte raconte qu'il n'a jamais entendu personne rire d'aussi bon cœur que Cartier. " Cela partait," dit-il, " subitement comme le chant du coq." Avec tout cela, on remarquait chez lui la plus extrême délicatesse de sentiments et le cœur le plus généreux. Ses actes de bonté personnelle étaient nombreux, et tout se passait d'une façon qui lui était bien particulière. Sulte raconte qu'en une certaine occasion, un employé du département de Cartier, et qui était tout aussi " bourreau de travail " que son maître, avait grand besoin de repos mais ne voulait pas en entendre parler. Cartier s'était mis en tête de lui faire prendre un congé. De Québec, il lui télégraphia d'aller l'attendre à Montréal. Au bout d'une semaine, ils se rencontrent. " Ah ! très

bien, venez à Québec avec moi." Huit jours plus tard, et après avoir tenu son employé pendant ce temps-là à ne rien faire, Cartier lui dit: " Tout est fini, je n'ai plus besoin de vous, mais prenez votre temps pour retourner à Ottawa."

C'est ainsi que Cartier put avoir cette fois-là raison de son employé surmené. Accessible à tous ceux qui avaient besoin de ses services, Cartier ne rebutait personne qui pouvait avoir à causer sérieusement avec lui, mais il était avare de son temps, et se montrait impitoyable vis-à-vis des importuns et des gens inutiles. Aussi, ceux qui avaient à lui parler de choses sérieuses commençaient invariablement l'entretien par ces mots: " Je ne vous retiendrai pas longtemps.... je serai bref.... voici l'affaire en peu de mots." Et Cartier de répondre: " Oui, oui, donnez-moi la clef, cela suffit, je connais le reste," ce qui ne l'empêchait pas, au besoin, de retenir le visiteur, et de le questionner aussi longtemps qu'il pouvait en tirer de nouveaux renseignements.

En général, Cartier prenait fort peu de temps pour se décider sur quoi que ce fût. On a dit de lui qu'il avait deux sortes de décisions, l'une instantanée et l'autre lente. Si la question posée se rattachait à des principes fondamentaux, elle recevait sa réponse immédiate. Par contre, s'il ne s'agissait que de matières secondaires, il se renseignait à loisir et ne prenait une décision qu'après avoir mûrement réfléchi.

En toutes choses, il témoignait d'un sens commun éminemment pratique. Quand il s'agissait d'une chose qu'il avait à faire lui-même, il s'en acquittait de grand cœur. Mais, par contre, il n'aimait pas se charger de la tâche des autres, et les laissait s'acquitter de leur besogne. Une fois, certain haut fonctionnaire, qui venait de recevoir ses ordres, lui ayant fait observer qu'il ne savait pas comment s'y prendre, Cartier lui dit: " Ce n'est pas à moi qu'il faut demander cela, mais à vos collègues. Chacun sa besogne." A un autre qui se lamentait des attaques dirigées contre lui par les journaux, à propos de la manière dont il avait agi en une certaine circonstance, Cartier lui fit observer en riant: " Bah! vous êtes payé pour cela."

Le courage personnel était l'un des traits les plus caractéristiques de Cartier. Depuis la journée mémorable du combat de Saint-Denis, où il fit bonne figure devant les balles anglaises, jusqu'à sa dernière lutte avec la mort, sa vaillance et sa bravoure furent toujours en évidence. Son illustre collègue, sir John A. Macdonald, avait dit une fois de lui: " Cet homme-là n'a jamais craint âme qui vive." Ce n'était pas sans impunité qu'on pouvait s'en prendre à son honneur. En 1848, une controverse orageuse s'étant engagée entre Papineau et Nelson au sujet des agissements du premier durant le soulèvement de 1837, l'organe du parti rouge, *l'Avenir,* publia une correspondance

signée " Campagnard Tuque Bleue " où il était insinué que Cartier avait montré de la lâcheté à Saint-Denis, et, en réalité, avait fui du champ de bataille. Poussé par ces attaques, Cartier se rendit au bureau de *L'Avenir* et offrit de se battre en duel avec le meilleur de tous les rédacteurs et collaborateurs du journal, alors rédigé par des hommes comme Joseph Doutre, Gustave Papineau, le redoutable Papin, Labrèche, Laflamme et J.-B.-E. Dorion, surnommé l'Enfant Terrible. Lors de la visite de Cartier, il n'y avait au bureau que J.-B. Doutre, dont la taille ne répondait pas au courage. Comme il s'offrait volontiers à relever le défi de Cartier, celui-ci répondit qu'il voulait se battre avec le meilleur de la bande, et non avec un " marmousset." Le lendemain, Joseph Doutre était sur le terrain avec Cartier, et après un échange inoffensif de balles Cartier retourna à ses affaires en disant qu'on s'apercevrait maintenant qu'il n'avait pas peur d'un coup de feu et de la bande de *L'Avenir.* L'affaire fit quelque bruit à Montréal, et à compter de là on cessa de diriger contre lui des attaques personnelles.

Quelques-unes des luttes auxquelles Cartier a pris part furent d'un caractère extrêmement ardent, et parfois même des plus violentes. De 1849 à 1861, il représenta Verchères dans le parlement du Canada-Uni, et en 1861 il défit le leader libéral, Aimé Dorion, dans Montréal-Est, après l'une des luttes les plus mémorables qui se soient jamais vues au Canada. De 1861 jusqu'à sa défaite en 1872, Cartier représenta Montréal-Est, d'abord dans le parlement du Canada-Uni et après la confédération dans la Chambre des Communes. En 1867, il fut aussi élu pour représenter Montréal-Est dans la législature de Québec en même temps qu'aux Communes, en vertu du régime du double mandat qui régnait alors. En 1871, cependant, il refusa de se porter de nouveau candidat pour la législature provinciale dans Montréal-Est, alléguant qu'il était préférable qu'un autre pût donner toute son attention aux affaires de Québec, et Ferdinand David fut élu à sa place. Célestin Bergevin, cependant, qui était le candidat conservateur dans Beauharnois, se retira en faveur du leader canadien-français, et sir George Cartier fut élu pour représenter Beauharnois dans la législature, ce qu'il fit jusqu'à sa mort, survenue deux ans plus tard. La popularité de Cartier, parmi les électeurs de Montréal-Est, du moins durant les premiers temps, est démontrée par la présentation qui lui fut faite, le 29 décembre 1862, d'un magnifique candélabre en argent massif, représentant un érable, sous les branches duquel se détachaient les portraits de la reine Victoria, de Jacques Cartier, de Montcalm et de Mgr Plessis.[5]

[5] Ce superbe souvenir est maintenant en la possession de Jacques Cartier, à St-Antoine.

Dans les diverses luttes électorales où il a été engagé, Cartier dut fréquemment donner des preuves de son courage personnel. Les élections d'aujourd'hui sont des affaires bien tranquilles comparées aux luttes électorales d'autrefois, où le vote ouvert était de règle et où les élections duraient souvent plusieurs jours. Des scènes de violence inouïe accompagnaient souvent la votation; les brigades portant le nom de " brigades de manches de hache " figuraient des deux côtés, et de furieux conflits se produisaient souvent. Cartier faisait face aux foules en furie avec un sang-froid dont il ne se départait jamais, même quand il était l'objet des attaques les plus violentes. Son courage ne fut peut-être jamais mieux démontré que durant la mémorable campagne de Montréal, en 1872, alors que tout tournait contre lui. Bien que sa santé fût alors ébranlée par la maladie, il sut faire face à ses adversaires avec un superbe courage qui ne se démentit pas un seul instant. A une certaine phase de la lutte, l'opposition qui lui était faite avait pris un tel caractère de sauvagerie que sir John A. Macdonald et d'autres amis lui conseillaient d'abandonner la circonscription qu'il avait représentée si longtemps et de chercher à se faire élire dans une circonscription rurale dont le siège lui serait sans doute assuré par acclamation. Mais Cartier n'était pas homme à s'effacer en de semblables circonstances. Il n'avait jamais encore connu la défaite. Le jour de l'élection, Sulte nous raconte que Cartier arriva à son bureau de Montréal vers les neuf heures. Quand il eut été informé que tout paraissait tourner fortement contre lui, il ne témoigna aucune inquiétude et il répondit tranquillement qu'il passerait la journée à son bureau et qu'il y recevrait tous les amis qui désireraient le voir. En réalité, il ne se portait pas alors sur ses jambes, et il dut rester presque tout le temps à se reposer sur un sofa, ce qui ne l'empêchait pas cependant d'avoir l'œil à tout ce qui se passait. Vers les dix heures, il était à dicter à son secrétaire un mémoire sur le Manitoba lorsque lui vint la nouvelle d'une débandade presque générale de ses partisans. La rue en face du bureau était remplie d'une foule considérable qui lançait des hourrahs pour son adversaire. Se levant du sofa sur lequel il reposait, Cartier alla à la fenêtre, regarda un moment ce qui se passait, puis haussant les épaules suivant une manière qui lui était bien particulière, il retourna à son sofa, et, s'y laissant retomber, il reprit ce qui était en train avec son secrétaire en disant : " Où en étions-nous..... oui, bien, continuons."

Moitié rêveur, moitié souriant, il continua de dicter. Il s'agissait de l'organisation d'un corps de volontaires pour le Nord-Ouest. Quand il eut terminé ce mémoire, les visiteurs furent admis et il continua à recevoir ses amis durant plusieurs heures. Comme on lui exprimait une certaine surprise de le voir s'occuper en un pareil moment

des affaires de la milice, il répondit avec ce rire sec qu'on lui connaissait bien : " Voilà bien comme vous êtes tous. Vous voudriez sans doute me voir pleurer, ou dresser des plans contre une chose désormais inévitable. La meilleure distraction, c'est le travail." Quand la nouvelle de sa défaite eut été confirmée, il prit la chose très froidement, et partit peu après pour sa maison de campagne après avoir remercié tous les amis qui l'avaient loyalement défendu envers et contre tous. Pas un seul instant, Cartier fit-il défaut à son courage et à son optimisme ordinaire. Quand le mal qui le minait sourdement fut devenu réellement alarmant, et qu'on lui eut dit qu'il lui faudrait se confier aux soins des spécialistes, il dit à son intime ami, Louis Archambault : " Tout va s'arranger. J'ai été défait à Montréal, mais j'ai d'autres comtés. Mes jambes sont faibles, mais le spécialiste me remettra bientôt sur pieds, et alors à l'œuvre ! "

Le courage politique et personnel de Cartier ne fut jamais mieux démontré qu'en 1860, alors qu'il se rendit dans la province d'Ontario rencontrer sur son propre terrain le fameux George Brown, qui redoublait alors d'attaques contre le leader canadien-français dans les colonnes du *Globe*. Dans un discours mémorable prononcé à Welland en 1863, devant un auditoire en grande partie de langue anglaise, Cartier entreprit surtout de relever les accusations lancées par George Brown contre lui-même et contre les Canadiens-Français en général. Dès ses premières paroles, il fit appel en ces termes à l'esprit de justice et d'équité des Canadiens de langue anglaise : " Je suppose," dit-il, que vous ne me connaissez pour la plupart que de nom. On m'a dit que le *Globe* avait une grande circulation dans le Haut-Canada. En ce cas, vous avez dû y voir souvent mon nom, mais bien rarement à mon avantage. Il serait certes étrange que l'éditeur de ce journal, en quatre ou cinq ans, ne serait pas venu à bout de vous dire quelque vérité à mon sujet. Ainsi ce journaliste m'a appelé un jour " un petit Français," ce qui est vrai. Il a eu aussi la condescendance, ce jour-là, d'ajouter que j'étais dans une certaine mesure audacieux et courageux comme un Anglais. C'est peut-être la seule fois qu'il ait parlé de moi d'une manière approchant de la vérité. En effet, il se trompe de peu. Comme j'ai été extrêmement vilipendé par le *Globe* et que ce journal compte des milliers de lecteurs dans le Haut-Canada, oserais-je me présenter devant vous si je n'étais pas un homme de quelque courage ? "

Le " Petit Français," ainsi que Cartier avait été dénommé par Brown, reçut une grande ovation de la part de son auditoire de langue anglaise, et son dscours créa dans le temps une grande sensation. En réalité, Cartier fut l'un des premiers hommes d'Etat canadiens-français à pénétrer dans la province de langue anglaise, et à exposer sous

son vrai jour la situation des Canadiens-Français devant des Canadiens de langue anglaise, tout en prêchant l'union et l'harmonie entre les deux races. Sa conduite à cet égard lui attira un remarquable tribut d'éloges de la part de George Benjamin qui, parlant devant le parlement en 1860, disait : " Je dois reconnaître que M. Cartier a plus fait pour réunir les deux races, et pour établir l'harmonie entre elles, que qui que ce soit en cette Chambre."

Le courage personnel et politique de Cartier et la manière indomptable avec laquelle il poursuivait ses campagnes politiques lui méritèrent en certains quartiers le surnom de " Tigre Canadien," qui était un tribut rendu à sa vaillance. C'était, dans toute la force du mot, un homme de parti, mais ayant pour objet de pouvoir favoriser des principes en lesquels il avait foi, et non pas dans un but d'intérêt égoïste. Ainsi qu'on l'a fait remarquer de lui, ce qu'il voulait c'était un parti politique où toutes les classes, toutes les opinions et toutes les croyances pourraient trouver asile ; en un mot, ce qu'il désirait, c'était de travailler au progrès du pays sans blesser les convictions d'aucune classe de la société. Ses principes étaient fermes, et il les défendait avec un zèle inlassable et souvent avec une implacable énergie, même en face de l'antagonisme le plus prononcé. Ainsi que Sulte le fait remarquer, au lieu de se laisser conduire par l'opinion publique, c'était lui au contraire qui la dirigeait, par un mot ou par une phrase. L'art où se complaisaient les démagogues lui répugnait. Il ne cherchait pas à flatter la populace. Combien souvent même n'a-i-il pas risqué, pour cela, sa popularité et son pouvoir. Il ne s'abaissa jamais à flatter les préjugés du peuple ; au contraire, il y mit souvent obstacle. Il s'attaquait à toutes les questions ouvertement. Il ne cherchait pas la popularité, et, comme il était homme pratique, il ne croyait pas qu'on dût perdre son temps à essayer de venir à bout de choses impossibles. Une fois convaincu que la ligne de conduite à suivre était juste et raisonnable, il se serait fait tuer sur la brèche plutôt que d'abandonner son poste, et il était rare qu'il ne réussissait pas à triompher des préjugés. A tel point était-il homme de parti qu'il ne voulut même jamais se laisser influencer par des considérations de famille, dès qu'il s'agissait de ses actes politiques, ainsi qu'il le prouva bien du reste dans la lutte pour la mairie de Montréal, entre Wolfred Nelson et E. R. Fabre, alors qu'il fit de l'opposition à Fabre, qui était son beau-père, mais qui appartenait à un parti politique différent.

Cartier se montra toujours excesssivement fier de sa descendance et de sa nationalité française. Il s'enorgueillissait aussi de pouvoir rattacher sa lignée à celle du grand Jacques Cartier, le découvreur du Canada ; et bien qu'il n'y eut aucune preuve réelle de la chose, il se pourrait fort bien que les ancêtres de Cartier se rattachassent à l'il-

lustre navigateur de Saint-Malo. " Jacques Cartier est mon homonyme," a-t-il dit en une certaine occasion. " Je voudrais marcher sur les traces de cet homme illustre et ne pas déroger à ses grands desseins. Si, après trois autres siècles, l'histoire, venant peut-être à mentionner mon nom comme celui d'un homme qui a fait quelque chose pour son pays, disait que j'ai pu un jour lui être infidèle, on aurait ma mémoire en horreur, et je ne veux pas que cela soit."

Les Canadiens-Français ont quelquefois reproché à Cartier d'être trop Anglais dans ses aspirations. Il est vrai qu'il avait la plus grande admiration pour les institutions britanniques, mais il n'oublia jamais qu'il était Canadien-Français et il n'a jamais trahi non plus les intérêts de ses compatriotes. Quand il fut accusé en plein parlement de chercher à angliciser ses compatriotes, il se tourna du côté de celui qui avait formulé cette accusation et lui opposa cette protestation indignée : " L'honorable député a été jusqu'à dire que je voulais angliciser mes compatriotes. Eh bien, s'il occupe jamais ma place, je lui souhaite de faire passer des mesures qui égalent en patriotisme celles dont je suis l'auteur. Ne sait-il pas combien j'ai dû lutter pour obtenir que le chemin de fer du Grand Tronc passât à travers le Bas-Canada, enrichissant ainsi mes compatriotes, augmentant la valeur de leurs terres, et facilitant la colonisation ? N'ai-je pas, par une loi passée en 1856, doté le Bas-Canada d'écoles normales et de trois mille écoles communes ? N'ai-je pas rendu les biens des jésuites à leur destination première ? N'ai-je pas introduit les lois françaises dans les townships de l'Est ? A-t-on cherché, avant moi, à consolider la Coutume de Paris en un code civil, ce qui met les lois de notre propre province à la portée des deux populations, l'anglaise et la française."

Cartier s'est toujours montré très sensible à l'endroit de sa descendance et de sa nationalité. Dans l'un de ses voyages en Angleterre, un certain personnage anglais, arrogant et présomptueux, lui ayant dit : " Mais, ces Canadiens-Français, dont vous descendez, qui sont-ils ? " Cartier répondit tout aussitôt par la cinglante riposte suivante : " Ce sont les descendants de ces mêmes Normands qui ont conquis l'Angleterre." Ce qui n'empêche pas que Cartier a toujours été au-dessus de tous les préjugés de race. Il fut surtout et avant tout un grand Canadien, et personne plus que lui eut jamais meilleur droit à ce nom. Profondément attaché à la foi de ses pères, Cartier était un fervent catholique, ainsi qu'il croyait du reste que tous ses compatriotes devaient être. Un jour, comme un ami lui annonçait qu'un de ses compatriotes qu'il connaissait bien venait de mourir, et qu'il était mort libre-penseur, Cartier répondit : " Allons ! il se trompait ; un Canadien-Français doit toujours être un catholique."

Dans un discours mémorable prononcé à l'Université Laval de

Québec, le 4 mars 1860, sur le pouvoir temporel du Pape, Cartier sut saisir cette occasion pour condamner les ennemis de l'Eglise, et rendre témoignage de la liberté dont jouissait l'église catholique au Canada. " Monseigneur," disait-il alors, " nous avons l'avantage, nous Canadiens, de vivre sous un gouvernement où nous pouvons exprimer en toute liberté notre sympathie pour le chef de l'Eglise catholique. Cet avantage est un grand bonheur pour nous aujourd'hui..... Comme catholique, j'aime à reconnaître que nous vivons sous un gouvernement qui permet à Sa Sainteté de vous adresser des encycliques, qui permet de les lire dans vos cathédrales, de les faire lire dans les églises paroissiales par les curés, de les faire publier dans les journaux sans que personne vous inquiète. Nous vivons sous un gouvernement où le catholique peut à la fois s'attacher au service de l'Etat et faire partie de l'association de Saint-Vincent de Paul, servir son pays et servir les pauvres."

La veille de son départ définitif de la capitale, avant d'entreprendre son dernier voyage en Angleterre, Cartier, qui était alors très malade, fit prier le Père Dandurand, curé de la cathédrale, de venir le voir, et il passa plusieurs heures avec lui. A ses derniers moments, il eut la consolation de recevoir les secours spirituels de l'église dont il avait toujours été durant toute sa vie l'un des fils les plus dévoués. [6]

Cartier, nous l'avons déjà dit, avait ses défaillances aussi bien que ses vertus, c'est-à-dire les défauts de ses grandes qualités. Parmi ceux qui lui ont été le plus reprochés, il faut compter son absolutisme, qui provenait naturellement de son caractère énergique et entier. Il maintenait ses opinions avec une fermeté inflexible, et comme chef de parti il exigeait une obéissance aveugle de la part de ses partisans. Un jour, comme on lui avait laissé entendre qu'il paraissait préférer avoir pour partisans en Chambre des hommes inférieurs, il répondit : " Qu'est-ce que cela peut faire, du moment que la tête est bonne ? " Son absolutisme eut quelquefois pour effet de lui aliéner quelques-uns de ses amis, et on a même dit que ses méthodes étaient loin de s'harmoniser avec ce qu'on pouvait attendre d'une démocratie et de ses re-

---

[6] Lors de la pose de la première pierre du monument Cartier à Montréal, le 3 septembre 1913, Mgr Bruchési rendit un hommage bien mérité à Cartier par les paroles suivantes : " Cartier était aussi un croyant sincère; il ne craignait pas de pratiquer, d'affirmer et proclamer sa foi, et je remercie sincèrement l'administrateur du Canada qui nous a rappelé dans son discours les nobles paroles par lesquelles Cartier a prouvé son attachement aux enseignements religieux qu'il avait reçus sur les genoux maternels. Une telle profession de foi est tout particulièrement honorable chez un homme public qui a eu la force d'esprit de lui donner expression, et on a bien fait de la rappeler en une occasion solennelle comme celle qui nous a réunis ici aujourd'hui. Cartier a eu son jour de triomphe, et il a aussi connu la défaite, mais personne ne peut nier que, soit dans le succès ou l'adversité, il a révélé les qualités d'un grand homme."

présentants.[7] Mais les temps où Cartier fut appelé à jouer un rôle prépondérant exigeaient un homme énergique, et un homme faible ou pusillanime se serait vu dans l'impossibilité d'accomplir ce qu'il a fait. Il ne supportait pas qu'on pût mettre obstacle à ce qu'il avait arrêté de faire. " Je dois avouer que dans tous les actes importants de ma vie politique, je n'ai jamais pris l'avis de personne," déclarait-il un jour en toute candeur, et cela donne la clef de tout un côté de son caractère. Il se tenait rigueur à lui-même et possédait un caractère quelque peu porté aux excès, bien que ses ébullitions fussent de courte durée. Même ses amis les plus intimes ne pouvaient pas le persuader de faire une chose qu'il ne voulait pas faire, et ils subissaient alors quelquefois le contrecoup de son irritation. On raconte, en manière d'incident amusant, qu'un jour un de ses plus intimes amis, Louis Archambault, s'étant vu refuser une demande qu'il avait faite à Cartier, était sorti fort en colère du bureau de ce dernier, et rencontrant un ami lui avait déclaré qu'il en avait fini avec Cartier et qu'il ne le verrait plus. A ce moment, Cartier sortait de son bureau, et voyant Archambault et son ami tenir un conciliabule il éclata de rire en disant : " Ah, je suppose que vous en dites de belles sur mon compte. Eh bien, il faut me pardoner ma mauvaise humeur."

L'absolutisme et la détermination peuvent être comptés parmi les traits les plus caractéristiques de Cartier, et cela, joint à ses manières brusques et à ses méthodes inflexibles dans la conduite de son parti, ne contribua pas peu à lui attirer l'inimitié de bon nombre de personnes qui n'ont pas pu saisir la grandeur inhérente de son caractère en dépit de quelques défaillances secondaires. Rien au monde ne pouvait détourner Cartier d'un dessein quelconque qu'il pouvait avoir arrêté, et c'est sans doute cet esprit de détermination qui lui permit de faire triompher ses mesures, bien que son manque de diplomatie ait parfois soulevé contre lui bien des dissentiments personnels. Mais, nous devons le répéter, ces défaillances secondaires étaient éclipsées par ses grandes qualités. On pouvait beaucoup lui pardonner à cause de son entière franchise, de son désintéressement et de ses principes élevés.[8]

---

[7] A. DeCelles : " Cartier et son temps."

[8] M. le juge W. W. Lynch, de Knowlton, nous a raconté une anecdote qui met bien en relief cet esprit de détermination de Cartier. Quand Christopher Dunkin, qui fut l'un des principaux adversaires de la confédération, mais dont les hautes qualités lui avaient attiré le respect général, se retira de la vie publique pour entrer dans la magistrature, ses amis des townships de l'Est décidèrent de lui offrir un banquet auquel Cartier fut prié d'assister. Le leader canadien-français, s'imaginant que ce banquet devait avoir un caractère politique, prépara un discours en conséquence. Quand il arriva, il fut très surpris d'apprendre de M. Lynch que la réunion était sans signification politique, et que L. S. Huntingdon et autres libéraux éminents devaient être présents. Cartier, cependant, refusa de revenir sur la déter-

On doit rendre à Cartier cette justice de dire qu'il ne fit jamais servir l'exercice de ses fonctions publiques à ses propres intérêts non plus que pour favoriser les intérêts de ses parents. Il était, en réalité, l'ennemi juré du népotisme sous quelque forme que ce fût, et il refusa en plus d'une occasion de faire nommer des parents à des emplois publics, car il ne voulait pas qu'il fût dit qu'il avait pu exercer la moindre influence à cet égard. D'une manière générale, on peut dire qu'il ne faisait guère bon accueil aux solliciteurs d'emplois publics, et qu'à ces occasions sa réponse presque invariable était toujours: " Je n'ai pas de place à vous donner. D'ailleurs, vous ne devriez pas demander de semblables faveurs. Faites comme moi, travaillez fort, et vous réussirez."

Cartier était d'habitudes extrêmement frugales. Il ne fumait pas et usait très rarement de vin ou d'alcool. Après une séance très fatigante à la Chambre, il lui arrivait parfois de prendre avec un ami un léger grog au rhum, habitude qu'il tenait, de par une longue lignée d'ancêtres, du bon vieux temps d'autrefois. Son grand délassement était surtout de pouvoir converser librement et familièrement avec quelques amis qui lui étaient tout particulièrement chers. Parmi ceux-là, il convient de citer Louis Archambault, qui joua durant quelque temps un rôle considérable dans la politique de Québec, le shérif LeBlanc de Montréal, et son associé M. Pominville. Il témoignait aussi toujours un accueil empressé à quelques jeunes gens comme Sulte, Dansereau et DeCelles, qui étaient alors au début de leur carrière distinguée dans le domaine des lettres et du journalisme. Cartier s'est aussi montré toujours très empressé auprès des dames, et on peut dire que sous ce rapport il ne le cédait en rien aux bonnes traditions de la galanterie française.

Cartier a toujours pris grand plaisir à la lecture. Il prisait fort la bonne littérature, tant en prose qu'en vers, et il lui est même arrivé de cultiver les muses. Il avait sous ce rapport l'illusion de bien des grands hommes, étant fort tenté de croire qu'il aurait pu, tout comme un autre, à défaut d'un homme d'Etat, devenir lui aussi un grand poète. Sir Wlfrid Laurier raconte que durant la session de la législature de Québec de 1871, un certain jour qu'ils étaient plusieurs députés à attendre le train dans un hôtel de Lévis, sir George Cartier, qui faisait alors partie de la législature tout en étant aussi ministre de la Milice à Ottawa, fit soulain son apparition au milieu d'eux.

mination qu'il avait prise, et il prononça son discours, discours essentiellement politique, tel qu'il l'avait préparé. M. Lynch, alors à ses débuts dans la carrière distinguée qu'il devait suivre comme homme politique, fut loin de se sentir à son aise tout le temps que dura le discours de Cartier, dans la crainte où il était que la franchise de ce dernier ne fût mal accueillie. Huntingdon, toutefois, prit l'incident en bonne part, et même il saisit alors l'occasion qui se présentait pour lui de payer un haut tribut d'éloges à Cartier.

Entrant en conversation avec le jeune Laurier et quelques autres députés, Cartier, laissant de côté la politique, ne parla guère d'autre chose que de poésie. "'Il vint à nous," raconte sir Wilfrid Laurier, " et commença à nous parler avec beaucoup d'animation. Il nous parla de ses poèmes, et il nous chanta même l'une de ses chansons, non pas celle que tout le monde connaît,

"O Canada, Mon Pays, Mes Amours,

mais une autre dont je me rappelle les deux derniers vers :

"Le léopard me tient mains et pieds
Liés.

Il n'attendit pas nos félicitations, mais nous déclara, avec le plus grand sérieux, qu'il avait toujours regretté de ne pas pouvoir cultiver son talent poétique, sur quoi l'un d'entre nous se hasarda à faire remarquer que l'homme d'Etat serait toujours ample compensation pour la perte du poète."

Dès ses premières années de collège, Cartier avait pris l'habitude de composer des vers et des chants patriotiques. Nous avons déjà mentionné l'un de ces chants : " Avant tout Soyons Canadiens," qui fut chanté par les Fils de la Liberté aux jours sombres de 1837. Le plus grand nombre des compositions poétiques de Cartier possèdent peu de mérite littéraire, et une seule de ses productions est destinée à lui survivre, non pas parce qu'elle possède de rares qualités littéraires, mais à cause du patriotisme ardent dont elle est empreinte, et qui en a fait l'un des chants nationaux les plus populaires du Canada français. Une anecdote intéressante s'attache à la composition de ce chant, qui n'est autre que le célèbre " O Canada, Mon Pays, Mes Amours." Ce fut au premier banquet de l'Association Saint-Jean-Baptiste, tenu le 24 juin 1834, à Montréal, dans le jardin de M. John McDonnell, sur la rue Saint-Antoine, sous la présidence du maire de de la ville, Jacques Viger, que George-Etienne Cartier, alors jeune élève en droit de vingt ans et premier secrétaire de l'Association, chanta ce chant, qu'il avait spécialement composé pour l'occasion. Le patriotisme ardent des paroles souleva le plus grand enthousiasme, et ce chant devint immédiatement extrêmement populaire. L'air adopté était celui d'une vieille chanson française : " Je suis Français, mon pays avant tout," et il n'y a aucun doute que cet air si entraînant contribua beaucoup à accroître encore la popularité du chant de Cartier. Les mots de ce chant, tels qu'écrits par Cartier, étaient les suivants :

Comme le dit un vieil adage :
Rien n'est si beau que son pays ;
Et de le chanter c'est l'usage ;
Le mien je chante à mes amis.
L'étranger voit avec un œil d'envie
Du Saint-Laurent le majestueux cours ;
A son aspect le Canadien s'écrie :
O Canada ! mon pays ! mes amours !

Maints ruisseaux et maintes rivières
Arrosent nos fertiles champs;
Et de nos montagnes altières,
On voit de loin les longs penchants.
Vallons, côteaux, forêts, chutes, rapides,
De tant d'objets est-il plus beau concours !
Qui n'aimerait tes lacs aux eaux limpides !
O Canada ! mon pays ! mes amours !

Les quatre saisons de l'année
Offrent tour à tour leurs attraits.
Au printemps, l'amante enjouée
Revoit ses fleurs, ses verts bosquets.
Le moissonneur, l'été, joyeux, s'apprête
A recueillir le fruit de ses labeurs.
Et tout l'automne, et tout l'hiver, on fête.
O Canada ! mon pays ! mes amours !

Le Canadien, comme ses pères,
Aime à chanter, à s'égayer.
Doux, aisé, vif en ses manières,
Poli, galant, hospitalier,
A son pays il ne fut jamais traître,
A l'esclavage il résistait toujours;
Et sa maxime est la paix, le bien-être
Du Canada, son pays, ses amours.

Chaque pays vante ses belles;
Je crois bien que l'on ne ment pas;
Mais nos Canadiennes comme elles
Ont des grâces et des appas.
Chez nous la belle est aimable, sincère;
D'une française elle a tous les atours,
L'air moins coquet, pourtant assez pour plaire.
O Canada ! mon pays ! mes amours !

O mon pays ! de la nature
Vraiment tu fus l'enfant chéri;
Mais d'Albion la main parjure
En ton sein le trouble a nourri.
Puissent tous tes enfants enfin se joindre,
Et valeureux voler à ton secours !
Car le beau jour déjà commence à poindre.
O Canada ! mon pays ! mes amours !

Vers l'année 1860, alors que Cartier était devenu premier ministre du Canada-Uni, il envoya à Ernest Gagnon, de Québec, le distingué auteur des " Chansons Populaires," une version définitive du chant ci-dessus, qui fut publiée peu après avec la musique de M. Gagnon. Dans cette version, certains changements ont été faits à l'original. Le vers suivant de la quatrième stance,

" A l'esclavage il résistait toujours,"

fut remplacé par

" De liberté jaloux il fut toujours."

La sixième stance, contenant le vers " Mais d'Albion la main parjure," fut supprimée entièrement, Cartier estimant sans doute qu'avec la disparition des injustices qui avaient soulevé son indignation avant 1837 il n'y avait plus aucune raison d'être pour des sentiments hostiles. Il existe deux versions musicales de " O Canada, Mon Pays,

Mes Amours," l'une par un auteur anonyme, et l'autre par J.-B. Labelle, qui fut durant longtemps organiste de Notre-Dame, à Montréal.

Cartier porta toujours le plus grand intérêt aux affaires de l'Association Saint-Jean-Baptiste, qui avait eu les prémices de "O Canada, Mon Pays, Mes Amours." Par suite des troubles de 1837-38, qui avaient jeté dans l'exil tant de Canadiens-Français éminents, l'Association ne put se réunir de nouveau que le 9 juin 1843, alors que Benjamin Viger était président et Cartier de nouveau secrétaire. En 1854-55, Cartier était président de l'Association, et il continua à y porter le plus grand intérêt jusqu'à la fin de sa carrière.

Cartier était dans les meilleurs termes avec plusieurs hommes éminents d'Europe. Nous avons déjà vu à quel point sa personnalité avait créé une impression favorable parmi les hommes d'Etat britanniques, et il paraîtra maintenant sans doute intéressant de savoir comment il pouvait être apprécié en France. Dans ses divers voyages à Paris, il rencontra plusieurs des hommes les plus notables du jour, et l'un de ceux avec lesquels il se lia particulièrement d'amitié fut Prosper Mérimée, le littérateur distingué, qui écrivait ce qui suit à M. Ellice, dans une lettre datée de Paris le 11 novembre 1858 : "J'ai vu M. Cartier, et j'ai eu beaucoup de plaisir à faire sa connaissance. Il me semblait rencontrer un Français du 17e siècle revenant visiter le pays qu'il avait quitté deux siècles auparavant. J'admire la conservation du type français à une telle distance de la France et durant si longtemps. Il n'y a rien d'un Anglais chez lui..... Il est, en vérité, très intelligent, mais comme un Normand, non pas comme un Yankee. J'ai beaucoup regretté de n'avoir pu le présenter à M. Thiers, qui était à la campagne, mais en revanche je l'ai mené voir les membres de l'Académie des Sciences Morales et les animaux du Jardin des Plantes, et il a paru prendre de l'intérêt aux exercices des deux." Jusqu'à la fin de sa vie, Cartier fut en correspondance assidue avec bien d'autres contemporains distingués, et il fut toujours un visiteur bienvenu tant à Londres qu'à Paris.

Cartier fut aussi l'objet de bien des distinctions professionnelles et autres durant sa longue carrière. Dans les commencements, et avant que les affaires publiques eussent absorbé tout son temps, il occupait une position éminente au barreau et plusieurs causes importantes lui furent confiées. D'abord associé avec son frère Damien, qui était un légiste très savant, et qui rendit des services précieux à son illustre frère dans ses affaires légales, il forma ensuite une société avec deux autres avocats bien connus, et ce cabinet continua d'exister sous le nom de Cartier, Pominville & Bétournay jusqu'à la mort de Cartier, bien que sur les dernières années Cartier se soit peu occupé des affaires de cette société. Les bureaux étaient sur la rue Saint-Vincent, près de

la rue Notre-Dame, à Montréal. En 1854, après vingt ans de pratique, Cartier fut créé Conseil de la Reine, et en 1866 il eut la distinction d'être admis au Barreau du Haut-Canada. En outre de la dignité de baronnet, qui lui fut conférée par la reine Victoria, il fut créé en 1872 grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique.

Bienveillant et affable envers les siens, Cartier appréciait au plus haut point les douceurs de la vie de famille, dans la mesure où le caractère si onéreux de ses devoirs publics lui permettait d'en jouir. En 1847, et alors qu'il venait d'avoir trente-trois ans, il épousa Mlle Hortense Fabre, fille de Edouard-Raymond Fabre, l'un des prncipaux marchands de Montréal et ex-maire de la ville, et qui fut le père de deux fils destinés tous deux à une carrière distinguée, l'un comme archevêque de Montréal, et l'autre, Hector Fabre, qui fut le brillant journaliste et homme politique bien connu. Lady Cartier était une femme d'une grande piété et qui se montra très dévouée à sa famille. De son union avec sir George naquirent trois enfants, tous des filles, Joséphine et Hortense, et Reine Victoria qui mourut en bas âge. [9] Ces filles reçurent une éducation supérieure, et devinrent des linguistes et musiciennes consommées. Elles furent les compagnes constantes de leur père, qui prit toujours le plus grand plaisir à être en leur compagnie. La résidence de la famille Cartier, à Montréal, fut durant plusieurs années sur la rue Notre-Dame Est, près de la gare actuelle de la Place Viger, et dans la suite sir George eut aussi à Hochelaga, qui était alors un faubourg de la ville, une modeste maison de campagne, à laquelle il donna le nom de " Limoilou " en l'honneur de la fameuse maison de Jacques Cartier en France. En été la famille se rendait généralement à Saint-Antoine, pour y passer quelque temps, et Cartier prenait alors chaque fois un plaisir inlassable à se retrouver sur la scène où s'était déroulée sa première jeunesse. Il est de tradition dans la famille que chaque fois que Cartier visitait l'ancienne maison de ses pères, il s'asseyait en face d'une immense cheminée qui se trouvait dans le vestibule du rez-de-chaussée, et qu'il disait alors à la femme de son frère : " Allons, ma chère Josephte, vous me feriez grand plaisir en me faisant un bon feu ce soir dans la cheminée. Cela me rappellera le bon vieux temps." Le grand homme d'Etat passait ensuite la soirée en face du feu à parler de l'ancien temps et des anciens amis. Comme les revenus de son cabinet d'avocat étaient considérables, cela, joint à son traitement de ministre, lui permettait de vivre à son aise, mais son hospitalité était si large, et même si prodigue, et les demandes qu'on lui adressait pour des fins politiques étaient si persistantes, qu'il ne laissa à sa mort qu'une bien modeste fortune.

---

[9] Née le 5 juin 1853; décédée en juillet 1854.

Lady Cartier et les deux filles de sir George étaient avec lui quand il mourut. Joséphine, l'aînée, qui était née en 1847, mourut en 1886 à Cannes, en France, où la famille était allée résider après la mort de sir George. Lady Cartier survécut à son illustre mari vingt-cinq ans, étant morte à Cannes en 1898, et ses restes, ainsi que ceux de Joséphine Cartier, reposent auprès de ceux de sir George dans le cimetière de la Côte-des-Neiges, à Montréal. Hortense, la plus jeune fille, née en 1849, est aujourd'hui, en 1914, année du centenaire de George-Etienne Cartier, la seule survivante du cercle de famille. Femme d'intelligence supérieure, de goûts cultivés, et de grande distinction sociale, elle habite sa superbe villa de Cannes, où elle se plaît à maintenir les traditions d'un des plus grands noms de l'histoire du Canada. [10]

---

[10] Nous devons à M. Arthur Dansereau, le distingué journaliste canadien-français qui a eu le rare bonheur de pouvoir participer à la cérémonie du centenaire en honneur de son illustre chef et ami, bon nombre de renseignements au sujet de tout ce qui pouvait être personnel et caractéristique chez sir George Cartier. En sa qualité de rédacteur en chef de *La Minerve,* M. Dansereau fut souvent en contact très intime avec Cartier et il nous raconte que la décision prise par Cartier de refuser la dignité de l'Ordre du Bain lui fut dictée par des considérations politiques et non personnelles. A une assemblée plénière du Conseil, Cartier exposa ses raisons dans les termes suivants : " Personnellement, je ne tiens guère aux honneurs, mais comme représentant de l'une des deux grandes provinces de la confédération j'ai une position à maintenir, et je n'accepterai pas l'honneur en question. Je regrette qu'une telle décision me soit imposée, parce qu'on pourra l'interpréter comme une insulte à l'égard de Sa Majesté. Je dois déplorer qu'on n'ait pas jugé à propos de me notifier à l'avance que je serais l'objet d'un semblable honneur, car alors je ne serais pas forcé maintenant de refuser, mais j'écrirai à Sa Majesté et lui exposerai les raisons qui me forcent à refuser cet honneur."

Quand les honneurs furent annoncés, nous dit M. Dansereau, *La Minerve,* en tant qu'organe du gouvernement, publia un article approuvant ces honneurs. En ce moment-là, Cartier était à préparer, conjointement avec Galt, un exposé des raisons qui les forçaient de refuser les honneurs conférés, et quand il vit l'article de *La Minerve,* il en fut très ennuyé et il fit immédiatement paraître une note pour expliquer sa position. " Cartier," ajoute M. Dansereau, " tout en étant un homme de l'esprit le plus large et le plus tolérant, n'oublia jamais qu'il était le chef reconnu de sa province natale et qu'il se trouvait ainsi responsable de la sauvegarde de ses intérêts et de son honneur."

Tout en étant naturellement conservateur en action, dès qu'il était convaincu qu'un projet quelconque était avantageux Cartier cherchait à le mener à bonne fin de la façon la plus résolue. Longtemps avant que le projet du Canadien-Pacifique eut été soumis au parlement, Dansereau l'avait approuvé avec chaleur dans les colonnes de *La Minerve.* Peu de temps après, Cartier lui dit : " Mon jeune ami, vous allez trop vite. Ce que vous dites est bien vrai, et je partage vos idées là-dessus, mais nous ne sommes pas encore en mesure d'entreprendre une semblable affaire."

Quand il jugea que le moment était arrivé, Cartier soumit le projet au parlement et l'appuya avec toute son énergie habituelle. " Cartier n'était pas seulement l'un des hommes les plus aimables qu'on pouvait rencontrer," nous a dit encore M. Dansereau, " il est aussi l'un des plus grands hommes d'Etat que le Canada ait jamais eus, et sa mémoire devra toujours être tenue en honneur par tous les Canadiens."



JOSÉPHINE CARTIER.

LADY CARTIER.

MADEMOISELLE HORTENSE CARTIER.

CHAPITRE XIX.

CARTIER ET SES CONTEMPORAINS.

George-Etienne Cartier a eu le bonheur d'avoir pu être associé de près durant sa longue carrière publique avec plusieurs hommes dont les noms comptent parmi les plus illustres de l'histoire du Canada. Et de quelles grandes et importantes transformations n'a-t-il pas été aussi le témoin ! Il vit une longue suite de gouverneurs venir et se succéder : Sherbrooke, Richmond, Dalhousie, Kempt, Aylmer, Gosford, Colborne, Sydenham, Bagot, Metcalfe, Elgin, Head, Monck et Lisgar. Dans sa jeunesse, il s'était fait disciple de Papineau alors que ce grand tribun fulminait contre les abus administratifs de l'époque. Dans la suite il se rallia à LaFontaine et aida cet éminent homme d'Etat à combattre pour la cause du gouvernement responsable. Dans le premier parlement dont il fit partie, il fut le collègue d'hommes comme Papineau, LaFontaine, Baldwin, Morin, John A. Macdonald, Francis Hincks, John Sandfield Macdonald, Allan McNab, William Hume Blake, Joseph Cauchon, Lewis Drummond et John Henry Cameron. Il fut le conseiller intime de Morin, comme il avait été celui de LaFontaine. Quand Morin se retira de la vie publique, il donna son appui loyal à Etienne-Paschal Taché, devenu le leader du Bas-Canada, et dans la suite il fut le continuateur de ces deux hommes distingués. Quand Cartier accepta pour la première fois un portefeuille. il eut pour collègues sir Allan McNab, John A. Macdonald, Etienne-Paschal Taché, Lewis Drummond et Joseph Cauchon. Durant sa longue carrière, il eut l'occasion d'être en contact intime avec plusieurs autres hommes éminents, ayant eu à diverses époques successives pour collègues, en outre de ceux déjà mentionnés, Louis-V. Sicotte, N.-F. Belleau, T.-J.-J. Loranger, Alexander Tilloch Galt, Hector Langevin, Thomes D'Arcy McGee, J.-C. Chapais, George Brown, William McDougall, Oliver Mowat, Alexander Campbell, William Pierce Howland, Charles Tupper, Joseph Howe, Samuel Leonard Tilley, Peter Mitchell, A. G. Archibald et Edward Kenny.

De toutes les associations de Cartier, la plus intime fut certainement celle qu'il forma avec John A. Macdonald, et d'où devait résulter une alliance qui fut durant bien des années le facteur le plus puissant de la politique canadienne. Cartier et Macdonald commencèrent

leurs carrières publiques à quelques années l'un de l'autre, Macdonald ayant débuté en 1844 alors que Cartier fut élu en 1846. Dans les commencements de sa carrière parlementaire, Macdonald était un tory poussé à l'extrême, tandis que Cartier était un réformiste constitutionnel, de sorte qu'à leurs débuts ces deux hommes se trouvèrent en antagonisme. L'alliance des conservateurs modérés du Haut-Canada, dont Macdonald était l'espoir naissant, avec les réformistes modérés du Bas-Canada, parmi lesquels Cartier se faisait remarquer au premier rang, amena l'alliance de ces deux hommes d'Etat comme membres du nouveau parti libéral-conservateur. Ce fut cependant Macdonald, et non pas Cartier, qui modifia dans ces conjonctures ses principes politiques. A la chute de l'administration Hincks-Morin, en 1854, événement dont le résultat fut la coalition des conservateurs et des réformistes, Cartier donna explicitement à entendre à Macdonald et aux conservateurs du Haut-Canada qu'il leur faudrait modifier leurs principes s'ils désiraient contracter alliance avec les réformistes du Bas-Canada. "Les conservateurs du Haut-Canada," disait Cartier, "n'ont pas encore montré qu'ils étaient prêts à former une semblable coalition. Mais s'ils sont prêts à le faire, alors il leur faudra renoncer à bon nombre de leurs principes." En réalité, à cette époque, Macdonald avait déjà jeté par dessus bord bon nombre d'idées extrêmes du parti tory. L'expérience aidant, ses vues étaient devenues plus larges, et il était maintenant prêt à s'unir avec Cartier et sa suite afin de favoriser les grands intérêts du pays.

Ce fut comme membres du même gouvernement, c'est-à-dire du ministère McNab-Taché, formé en 1855, que Cartier et Macdonald s'associèrent pour la première fois comme collègues, et depuis lors jusqu'au jour de la mort de Cartier l'alliance formée entre ces deux hommes d'Etat resta pour ainsi dire ininterrompue. Macdonald a certainement dû une bonne partie de ses succès à son union avec Cartier, car le leader du Haut-Canada était généralement en minorité dans sa propre province, et il ne put garder le pouvoir que grâce au puissant appui de Cartier et à l'énorme popularité dont celui-ci jouissait dans le Bas-Canada. L'alliance entre ces deux hommes fut si intime et si forte qu'on a souvent dit d'eux, ainsi que Cartier l'a lui-même fait remarquer, qu'ils étaient comme deux frères, et souvent les journaux les appelaient "les deux frères Siamois" de la politique canadienne. Ayant chacun des traits bien distinctifs, ils se complétaient l'un l'autre. Cartier excellait comme administrateur, et c'était un travailleur infatigable. Il étudiait et analysait tous les sujets jusqu'au fond, et quand il fallait les discuter il en avait maîtrisé tous les détails. Bien qu'inférieur à Cartier sous le rapport de la puissance du travail, Macdonald possédait par contre un magnétisme qui lui

était bien particulier, et c'était un tacticien consommé en même temps qu'un grand conducteur d'hommes. Il possédait aussi cette intuition allant jusqu'au génie qui permet de saisir et de tirer le plus d'avantages possibles d'une occasion, et il était doué en outre de cette qualité si indispensable chez un leader politique de pouvoir s'assurer l'appui loyal et dévoué d'hommes de caractères et de tempéraments essentiellement différents.

On ne saura jamais au juste combien Macdonald a dû en réalité au travail acharné de Cartier, ainsi qu'à sa grande aptitude de pouvoir saisir tous les détails d'une affaire et d'envisager toutes choses au point de vue d'un sens commun qui lui était bien particulier. Il est certain, cependant, que bon nombre des discours les plus brillants de Macdonald ont été préparés d'après des renseignements obtenus par Cartier après un travail longtemps soutenu et des recherches souvent très laborieuses. Parlant un jour à un ami intime, qui a depuis obtenu les plus hautes distinctions comme littérateur, et qui n'est autre que sir Adolphe Routhier, Cartier disait de son grand collègue : " Macdonald est un homme heureux. Il est si merveilleusement doué qu'il ne lui est pas même nécessaire de travailler. Dans tous les débats importants, il me fait parler le premier, afin que je puisse étudier jusqu'au fond le sujet en discussion et faire toutes les recherches nécessaires. Une fois mon discours fini, et après que j'ai répondu à toutes les objections, il me dit : ' "Très bien, me voilà maintenant renseigné et en état de tenir tête à tout le monde." Nous ne voulons pas dire que Macdonald était incapable d'un travail soutenu et d'une application constante, mais à l'instar de bien d'autres hommes brillants il préférait toujours, quand cela se pouvait, s'épargner l'ennui des détails. Cartier, au contraire, ne laissait rien au hasard. Par tempérament, il aimait travailler et les détails étaient son fort.

Il était naturellement impossible que deux hommes de tempéraments aussi essentiellement différents et représentant des intérêts souvent si divergents n'eussent pas quelquefois maille à partir l'un avec l'autre. Mais ces sortes de différends n'ont jamais nui à l'estime et à la considération personnelle qu'ils avaient l'un pour l'autre. Cartier lui-même ne tarissait pas d'éloges à l'égard de son grand collègue. " Personne mieux que moi," disait-il, " ne connaît John A. Macdonald, pour qui j'ai le plus grand respect, et c'est sans doute heureux pour le pays qu'il y ait deux hommes, l'un du Haut-Canada et l'autre du Bas-Canada, qui aient pu être amenés à s'entendre aussi parfaitement pour administrer les affaires du Canada-Uni."

Quel plus beau tribut d'éloges, aussi, Cartier pouvait-il rendre à son ami et associé que celui qu'il lui décerna au banquet qui lui fut offert par les citoyens de Kingston, le 6 septembre 1866 ? " Kings-

ton est une ville favorisée," disait alors Cartier. "Elle a pour la représenter un homme d'Etat qui n'a encore jamais été surpassé au Canada et qui probablement ne le sera pas non plus dans l'avenir... J'ai eu le bonheur d'être associé avec le député de Kingston dans ma carrière publique, et d'avoir formé avec lui une alliance qui a déjà duré plus longtemps que toutes les alliances de ce genre au Canada. Les succès que nous avons obtenus ensemble sont dus à ce que nous avons toujours repoussé l'esprit d'intérêt partiel ou local et recherché ce qui pouvait convenir au Canada tout entier."

En s'exprimant de la sorte, Cartier donnait le mot d'ordre même de l'alliance Macdonald-Cartier, c'est-à-dire la subordination de tous les sentiments de région et de race au bien-être commun du Canada. L'alliance de ces deux grands hommes d'Etat a symbolisé en réalité l'union qui devrait toujours exister entre les Canadiens de langue anglaise et de langue française. Par leur longue et cordiale alliance, Cartier et Macdonald ont donné l'exemple des principes qui devraient toujours servir de guides à la vie nationale canadienne, et qui sont la tolérance mutuelle et la bienveillance, le respect des droits de tous, la coopération des races, la sauvegarde de l'autonomie canadienne et le développement de la nationalité canadienne.

Que John A. Macdonald, de son côté, ait eu la plus grande affection pour son collègue canadien-français est bien démontré par les nombreuses allocutions publiques où il a exprimé à cet égard les profonds et sincères sentiments de son cœur. Macdonald rendit entre autres un tribut mémorable à Cartier à l'occasion d'un banquet qui avait été offert à Toronto au leader du Haut-Canada le 8 février 1866: "Je désire déclarer," disait alors Macdonald, "que l'honorable M. Cartier a droit de partager les honneurs que je reçois ce soir, parce que je n'ai jamais fait appel en vain à lui ni aux gens du Bas-Canada. Il n'y a pas dans tout le Canada un cœur plus dévoué à ses amis. Si j'ai pu réussir à introduire les institutions de la Grande-Bretagne, c'est dû en grande partie à mon ami, qui n'a jamais permis, quand il dirigeait l'administration, que les liens qui nous unissent à la Grande-Bretagne fussent le moindrement relâchés."

La profonde estime et affection que John A. Macdonald avait vouée à George-Etienne Cartier, et sa haute appréciation des services que Cartier avait rendus au Canada, apparaissent dans un discours que sir John A. Macdonald prononça à Ottawa, le 29 janvier 1885, lors du dévoilement de la statue de son illustre collègue. Les paroles qu'il prononça à cette occasion constituent l'un des plus nobles et plus remarquables tributs qui aient jamais été rendus à la mémoire de Cartier. "Nous sommes réunis aujourd'hui," disait alors sir John, "pour rendre honneur à la mémoire d'un grand et excellent homme.

Le parlement du Canada a voté un crédit pour défrayer les dépenses de l'érection d'une statue convenable de sir George Cartier. En agissant ainsi, le parlement a bien interprété, je crois, les désirs de toute la population du Dominion de rendre honneur à la mémoire de cet homme d'Etat. Durant toute sa vie officielle, celui que nous regrettons tous a été mon collègue. Comme nous avons toujours agi ensemble, depuis l'époque où il est entré en fonctions, en 1855, jusqu'en 1873, alors que la mort vint l'enlever, il m'est presque impossible de parler des services qu'il a rendus au pays sans faire en même temps, et jusqu'à un certain degré, l'éloge du gouvernement dont tous deux nous faisions partie. Mais il n'y a aucune nécessité pour moi de vous retracer ici les actions de sir George Cartier. Il a servi son pays avec fidélité et dévouement. Même pourrait-on dire que sa vie fut abrégée par son labeur inlassable dans les intérêts de son pays. Depuis que le Canada existe, je ne crois pas qu'aucun homme public ait gardé, autant que sir George Cartier, et à un degré aussi éminent, le respect des deux partis qui divisent ce pays. Il a toujours constamment défendu les intérêts du Bas-Canada. Il n'a jamais déguisé ses principes, et il les a mis en pratique fidèlement et honnêtement. Il accordait aux autres la même liberté qu'il réclamait pour lui-même, et son principe était que chacun devait agir selon les dictées de sa conscience quand les intérêts du pays étaient en jeu. Aussi, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que même ceux qui lui étaient le plus opposés dans le domaine politique reconnaissaient l'honnêteté de ses desseins, et étaient persuadés que, à tort ou à raison, il agissait toujours au meilleur de son jugement et suivant ce que sa conscience pouvait lui dicter."

" En ce qui me concerne personnellement, quand le lien qui nous unissait se trouva brisé, personne n'a souffert plus vivement que moi, à la nouvelle de la mort de mon collègue et ami. Je laisserai à d'autres la tâche de vous entretenir de ses labeurs, Il me suffira de vous dire qu'il a toujours travaillé, non pas dans les intérêts d'une section particulière, mais de tout le pays. Cependant, il n'en était pas moins au fond un vrai Canadien-Français. Depuis le premier jour où il est entré dans le parlement, il resta fidèle à sa province, à son peuple, à sa race, à sa religion, ce qui n'empêche qu'il n'y eut jamais chez lui la moindre trace de bigoterie ou de fanatisme. En vérité même, ceux qui le combattaient le plus dans sa propre province avaient pris l'habitude de dire de lui qu'il était un Anglais parlant le français. Il était aussi populaire parmi les Canadiens de langue anglaise que parmi ses propres compatriotes, et cela avec raison, parce qu'il aimait rendre justice à tous sans considération de race, d'origine ou de principes. Il est resté fidèle à sa province et aux institutions de sa province ; et s'il n'avait pas accompli autre chose que de réaliser la codifi-

cation complète des lois de sa province natale, s'il n'avait pas accompli autre chose que d'avoir donné à Québec le code de lois le plus parfait qui existe par tout le monde, cela aurait sufii à lui assurer l'immortalité parmi les peuples civilisés qui connaissent ses mérites, ses efforts, et qui connaissent aussi la valeur de l'admirable code de lois civiles qu'il a donné à son pays."

" Je n'en drai pas plus long sur ce sujet, et je me contenterai d'ajouter qu'il fut à la fois fidèle, honnête et sincère. Sa parole valait sa signature, et sa signature était sans prix. Ayant toutes les qualités qui font le véritable ami, il n'a jamais abandonné ses amis. Brave comme un lion, il ne craignait absolument rien. Mais bien qu'il fût toujours prêt à défendre ses principes envers et contre tous, et quelles que pussent être les conséquences de ses actes, il respectait les convictions des autres. Je puis parler de lui comme je le fais, parce que je connaissais sa grande valeur, à la fois comme homme d'Etat et comme ami. Je l'ai estimé au plus haut point quand il vivait, et je l'ai regretté et pleuré quand j'ai appris sa mort. Je ne veux pas vous retenir plus longtemps, et d'autres viendront après moi, des amis du défunt dans sa propre province, qui vous rediront ses mérites. Je vais, maintenant, dévoiler ce monument. C'est, je crois, une belle œuvre d'art, et nous avons la satisfaction de savoir que ce fut aussi, entre les mains du sculpteur, une œuvre d'amour, c'est-à-dire que cette statue a été modelée et exécutée par l'un des propres compatriotes du défunt, le sculpteur Hébert. Cette œuvre fait honneur à l'art canadien, et vous pourrez vous convaincre vous-mêmes à l'instant que M. Hébert, en modelant cette superbe statue, y a mis non seulement le meilleur de lui-même comme artiste mais a aussi témoigné au plus haut point du culte qu'il gardait au défunt. Je crois que tous ceux qui ont connu sir George Cartier et qui connaissaient ses traits admettront que c'est bien là une fidèle représentation du défunt. Je terminerai par les mots d'une chanson qu'il nous a souvent chantée quand nous étions réunis en joyeuse compagnie :

Il y a longtemps que je t'aime,
Jamais je ne t'oublierai.

Pope, dans ses Mémoires de sir John A. Macdonald, raconte qu'en revenant de la cérémonie en compagnie de sir John, il fit remarquer à son chef que la position où se trouvait la statue de Cartier, montrant le dos à la province de Québec, ne lui semblait pas bien trouvée. Et sir John, alors, de répondre tout aussitôt: " Je ne suis pas du même avis que vous car la position de Cartier est celle de défenseur de sa province natale. En vérité, on n'aurait pas pu mieux trouver. Cartier avait le courage du lion, et c'était bien l'homme

qu'il me fallait. Sans lui, la confédération n'aurait jamais pu se faire." Macdonald, qui fut associé avec Cartier durant dix-sept ans, devait survivre dix-huit ans à son grand collègue, et jusqu'à la fin il lui garda toujours le souvenir le plus affectueux.

Un autre Canadien éminent qui fut longtemps l'ami intime de Cartier est sir Charles Tupper, dont les services pour obtenir l'adhésion de la Nouvelle-Ecosse au nouveau Dominion lui assurent l'une des premières places parmi les Pères de la Confédération. Cartier avait la plus grande estime pour Tupper, et celui-ci à son tour partageait les mêmes sentiments à l'endroit de Cartier. On ne saurait vraiment trouver plus beau tribut d'éloges rendu à la mémoire de Cartier que l'appréciation de la carrière et des services du défunt qui nous a été donnée par le seul survivant des Pères de la Confédération lors des cérémonies du centenaire du grand homme d'Etat canadien-français. Ce fut le 6 avril 1913, durant le séjour qu'il fit à Amherst, N.-E., avant son dernier départ pour l'Angleterre, que nous avons eu le privilège de passer plusieurs heures avec le seul survivant des conférences historiques de Charlottetown, Québec et Londres, et de l'entendre lui-même raconter le mouvement qui devait amener la naissance du grand Dominion. Ce fut là, pourrions-nous dire, une expérience unique. Agé alors de quatre-vingt-treize ans, et alors que ce Dominion même qu'il a tant contribué à établir était bien près de son demi-siècle d'existence, l'homme remarquable à tant de titres que fut sir Charles Tupper nous parlait là d'hommes et de choses d'il y a cinquante ans avec un relief saisissant qui nous les faisait presque toucher du doigt. C'étaient alors, ces hommes, des géants, et toutes ces figures des grands hommes de la confédération nous apparaissaient d'autant plus distinctes que celui qui leur donnait ainsi un instant de vie avait présidé lui-même à la naissance du Dominion. Quelle figure remarquable, en vérité, que celle de ce vénérable homme d'Etat ! Une courte esquisse du dernier survivant des Pères de la Confédération, tel qu'il nous est apparu à la fin de sa vie, a bien ici son intérêt. Les épaules, alors voûtées sous le poids des années, donnaient imparfaitement l'idée du colosse de six pieds qu'il était autrefois, mais la figure était toujours pleine et bien conservée. Les seuls signes de vieillesse se voyaient à la lenteur des mouvements et à la faiblesse des jambes, obligeant à l'usage constant d'une forte canne. Par contre, la tête restait toujours superbe, sans l'affaissement des traits qui se voit dans la vieillesse; le menton, carré et puissant, indiquait la détermination du caractère; la bouche, large ouverte, dénotait la puissance oratoire; le nez était long et aquilin; les yeux, d'une nuance gris-bleu, restaient vifs et animés, et se passaient toujours de l'usage des lunettes. Le front, légèrement fuyant mais très large, était bien l'asile des hautes

pensées de l'homme, et la voix, toujours puissante, restait forte et claire.

Sir Charles Tupper a eu une carrière bien remarquable. Né en 1821, il avait quarante-six ans et était devenu premier ministre de sa province natale à l'époque de la confédération. Non seulement fut-il l'un des Pères les plus distingués de la confédération, mais il était destiné à occuper quelques-unes des plus importantes fonctions sous le nouveau régime et à devenir éventuellement premier ministre du Dominion. Bien plus, il devait voir disparaître l'un après l'autre tous ceux de ses illustres collègues qui avaient assisté à la naissance de la confédération, et survivre comme figure solitaire et vénérable pour rappeler aux jeunes générations l'une des plus grandes époques de notre histoire. Les services qu'il a rendus en obtenant l'adhésion de la Nouvelle-Ecosse à la confédération, et ses services également importants pour déjouer la tentative faite par Howe en Angleterre pour obtenir le rappel de l'Union, donnent à Charles Tupper le droit d'occuper l'une des premières places dans notre histoire. Quel récit attachant il nous a fait des événements successifs qui précédèrent la naissance du Dominion ; comment, dès 1860, dans un discours qu'il prononça à l'ouverture du Mechanics Institute, à St. John, N.-B., il avait conseillé une union fédérale des provinces britanniques de l'Amérique du Nord comme étant la seule solution des difficultés existantes ; comment, à cette occasion, il avait exprimé l'espoir que le temps viendrait où toute l'Amérique Britannique du Nord serait unie d'un océan à l'autre sous un gouvernement fédéral et gouvernée par un fils de la Souveraine; comment il avait pris l'initiative du mouvement pour une union des provinces maritimes; comment lors de la réunion des délégués à Charlottetown, pour arrêter les conditions de cette union, les délégués venus du Canada avaient proposé une plus grande union ; et comment enfin devaient s'ensuivre les conférences de Québec et de Londres qui résultèrent finalement en l'établissement de la confédération.

En parlant de George-Etienne Cartier, sir Charles Tupper témoigna la plus vive émotion. En Cartier, Tupper se plaisait à reconnaître l'un des principaux créateurs du Dominion, et ses services n'ont pas encore, disait-il, été reconnus avec toute la justice voulue. Mais nous allons ici laisser la parole au dernier collègue de George-Etienne Cartier :

" C'est en 1863," nous a dit sir Charles Tupper, " que je rencontrai pour la première fois George-Etienne Cartier, et je me rappelle que cette première rencontre m'avait laissé de lui l'impression la plus favorable. Dans le temps, j'étais allé à Québec avec Tilley afin d'avoir une entrevue avec le gouvernement canadien et les membres de l'op-

position au sujet des mesures à prendre pour que le tracé de l'Intercolonial devant relier Québec à Halifax fût fait le plus tôt possible par trois ingénieurs, dont l'un devait être choisi par le gouvernement impérial, l'un par le gouvernement du Canada, et l'un par les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Tilley était alors premier ministre du Nouveau-Brunswick, et je l'avais accompagné à Québec afin de mener à bien ces négociations. Le gouvernement canadien nous informa que son intention était de nommer Sandford Fleming ingénieur en chef du tracé, et alors nous allâmes, Tilley et moi, consulter Cartier et Macdonald. Le résultat de nos conférences fut que Sandford Fleming fut désigné pour diriger les travaux du tracé, sous l'autorité réunie des trois gouvernements. Bien qu'en cette occasion je n'eusse rencontré Cartier que par hasard, la manière dont il aborda la discussion de la question, ainsi que de plusieurs autres questions publiques, fit sur moi une profonde impression. C'était alors un homme dans toute la vigueur de l'âge, n'ayant pas encore cinquante ans, et sa vigueur physique et son esprit alerte étaient vraiment remarquables. Il n'était jamais un instant en repos, et il me fit l'effet d'un homme à qui il fallait absolument coûte que coûte avoir tout le temps quelque chose à faire. Sa compréhension pratique de toutes les questions était réellement merveilleuse. Il semblait s'être rendu maître des détails les plus intimes, et il considérait toutes choses suivant la saine raison du bon sens commun. Dans le temps, la confédération était déjà un projet en l'air, si je puis me servir de cette expression, et Cartier y donnait sa pleine adhésion. Quelques années auparavant, quand il était premier ministre du Canada, il avait introduit l'union des provinces anglaises de l'Amérique du Nord dans son programme du gouvernement, et il était allé en Angleterre avec A. T. Galt et John Ross pour presser les autorités impériales à ce sujet. La Nouvelle-Ecosse tendait aussi à s'orienter dans la même direction. Ces premières démarches n'eurent alors aucun résultat, mais elles ne devaient pas tarder cependant à porter leurs fruits.

" La seconde fois que je rencontrai George-Etienne Cartier fut à la conférence de Charlottetown, à laquelle il assistait comme délégué du Canada. Durant le séjour des visiteurs canadiens à Charlottetown je rencontrai fréquemment le leader canadien-français, et nous fûmes aussi souvent ensemble à Halifax, que les délégués visitèrent sur mon invitation. Le discours prononcé par Cartier à Charlottetown en faveur de la confédération fut un bel effort oratoire ; et l'une des plus fortes défenses du projet d'union que j'aie jamais entendues fut aussi celle qu'il présenta au grand banquet des délégués, à Halifax, que je présidais moi-même. Nous nous rencontrâmes aussi à Québec, où

nous eûmes l'occasion de nous voir souvent de près lors des séances de la mémorable conférence historique. Ce qui me fit alors le plus impression, et ce que tous les autres délégués à cette mémorable conférence remarquèrent aussi particulièrement en ce qui concernait Cartier, ce fut sa grande clairvoyance et largeur de vues. Il n'y avait rien de mesquin ni d'étroit dans ses idées. Naturellement, il insistait pour que les droits et intérêts de ses compatriotes canadiens-français fussent sauvegardés, mais il désirait la confédération afin que tous pussent s'unir pour édifier un grand Dominion et assurer le pouvoir britannique sur le continent de l'Amérique du Nord. Cartier se fit le défenseur de la confédération sur une base fédérale de préférence à une union législative, parce que sa conviction était qu'un régime fédéral, où les affaires d'intérêt général seraient régies par un gouvernement central, et les affaires locales par des législatures provinciales, était celui qui contribuerait le mieux à assurer le bon fonctionnement de la constitution. Que Cartier et les autres partisans du régime fédéral fussent alors bien inspirés a été suffisamment démontré par l'heureuse expérience qui a été faite de la confédération depuis près d'un demi-siècle, et sa défense de la forme fédérale de gouvernement est l'une des preuves les plus remarquables de sa grande clairvoyance comme homme d'Etat."

" George-Etienne Cartier était l'une des figures les plus remarquables de la conférence de Québec, qui comprenait tous les hommes publics les plus notables dans les provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Il prit une part prépondérante à toutes les discussions. Ses grandes connaissances juridiques et sa compréhension pratique de toutes les questions nous furent d'un secours incalculable. Tout en s'efforçant, comme c'était son devoir, de protéger les intérêts de ses compatriotes sous la nouvelle constitution, il se montra toujours prêt à mettre tout en œuvre pour assurer le succès du grand projet. Après que la confédération eut été chose décidée, et quand le parlement canadien en eut été saisi, il s'affirma comme l'un des défenseurs les plus énergiques du nouveau régime et il persista dans cette attitude en face de l'opposition déterminée de M. Dorion et du parti rouge. Cartier ne se laissait jamais abattre par aucun revers, et son optimisme ne l'abandonna jamais. Aussi, quand la conférence de Londres, dont il faisait partie, eut terminé ses délibérations et que le parlement impérial eut mis son sceau au projet, George-Etienne Cartier eut-il le droit de s'enorgueillir de son labeur, qui avait assuré l'adhésion du Bas-Canada au projet et rendu ainsi possible la confédération. Il ne saurait en réalité y avoir le moindre doute que Cartier a rendu des services éminemment précieux lors de l'établissement du Dominion, et il doit être à jamais reconnu comme l'un des plus grands parmi les Pères

de la Confédération. Je n'ai pas la moindre hésitation à déclarer que sans George-Etienne Cartier il n'y aurait pas eu de confédération, et c'est pourquoi le Canada lui doit une dette de reconnaissance qui ne peut jamais être acquittée." [1]

Nous avons déjà appuyé sur l'alliance entre Cartier et George Brown, et sur l'influence considérable qui en résulta pour assurer le succès de la confédération. Ces deux grands hommes, bien que diamétralement opposés l'un à l'autre en politique, se portaient réciproquement un sincère respect personnel. Tout en s'opposant avec persistance et succès à toutes les tentatives de Brown pour changer la base de l'Union, Cartier reconnaissait le grand pouvoir politique du Haut-Canada, et c'est pourquoi il était prêt à effectuer avec lui une alliance afin de remédier aux vices constitutionnels de ce temps-là. Il admit dans la suite que Brown avait franchement et loyalement fait sa part dans l'alliance, et ce fut contre ses désirs et en dépit de ses instances amicales que Brown se retira subséquemment du cabinet de coalition, ostensiblement parce qu'il différait d'avis sur la question de réciprocité, mais en réalité parce qu'il était devenu impossible à Brown et à Macdonald de continuer à agir de concert. Ce fut sept ans après la mort de Cartier que la balle d'un assassin mit fin à la vie de George Brown, et tant qu'il vécut le grand homme d'Etat libéral n'hésita jamais à exprimer son admiration pour Cartier, en qui il avait toujours reconnu un adversaire franc, honnête et courageux, aussi bien que, par la suite, un allié des plus dévoués dans le mouvement de la confédération.

Parmi les contemporains de Cartier, l'un de ses amis les plus intimes fut Alexander Tilloch Galt, qui fut l'un des premiers à se prononcer en faveur de la confédération et a droit de ce chef à l'une des premières places dans l'histoire du Canada. Galt, qui était le représentant reconnu de la minorité de langue anglaise de Québec, s'est plu aussi à rendre témoignage au mérite de Cartier, et tout particulièrement à son haut sens de justice. A l'occasion d'un banquet qui lui fut offert à Lennoxville, le 22 mai 1867, Galt fit une appréciation élogieuse de Cartier, qui était présent comme hôte d'honneur. "Ce n'est pas," disait Galt, "tant pour moi-même que pour la cause que

---

[1] Sir Charles Tupper, dans ses "Souvenirs de Soixante Ans," tout récemment publiés, fait la même appréciation de Cartier. "C'était," disait-il, "un homme d'une activité inlassable et d'un courage à toute épreuve. C'était aussi, sans conteste, l'homme le plus influent de la province de Québec. Sir John disait de lui qu'il avait le courage du lion, et il exerçait une influence et un contrôle extraordinaires sur ses partisans canadiens-français. C'était aussi en outre un homme des plus agréables sous tous les rapports."

Parlant de la mort de Cartier, sir Charles Tupper dit encore : "Cartier était doué d'une personnalité agréable, et c'était un homme d'une grande habileté et influence dans le parlement, où sa perte fut vivement ressentie."

je défends, que je reçois l'hommage des premiers citoyens des Cantons de l'Est et des amis si nombreux de celui qui est à ma droite (Cartier). J'espère que la confédération sera accueillie favorablement par tous, et que toute idée d'opposition au nouveau régime va bientôt disparaître. Mon honorable ami a parlé de l'instruction publique, et comme c'est la première occasion que j'ai de rencontrer mes électeurs depuis que j'ai quitté le gouvernement, je crois devoir dire quelques mots sur ce sujet, qui intéresse non seulement un comté mais tous les protestants et catholiques de l'Amérique anglaise. L'éducation de nos enfants entre pour la plus grande part dans les espérances et les craintes de tout citoyen honnête, et l'Union ne pourrait pas fonctionner avec harmonie si tous les citoyens, de quelque condition ou croyance qu'ils soient, n'avaient pas l'assurance que leurs enfants jouiraient de leur part de liberté religieuse. Lors de la discussion de ces intérêts dans la législature de Québec, il fut convenu entre M. Cartier et moi-même que la minorité du Bas-Canada serait protégée. Le gouvernement a noblement rempli sa promesse en introduisant à la dernière session un bill pour assurer ces privilèges, et je puis dire que l'opposition que l'on a faite à ce bill était contraire aux sentiments de M. Cartier. Il ne fut pas possible, alors, de faire adopter cette mesure ; et si, en me retirant alors du gouvernement, j'eusse cru que l'on considérait que je lui retirais ma confiance, je me serais cru obligé de rester. Mais comme le gouvernement avait mis tout en œuvre pour faire adopter la mesure, je voulus lui faciliter l'accomplissement de sa tâche en me retirant. Je ne voulais que protester contre une union qui n'offrait pas de garanties à la minorité religieuse. Je savais que le gouvernement était bien disposé à vous rendre justice. Mon honorable ami (Cartier) et mes honorables collègues m'invitèrent subséquemment à faire partie de la délégation en Angleterre ; et, sachant que mon acceptation dépendait de la manière dont serait réglée la question de la confédération, ils me prièrent de me rendre à Ottawa et l'on convint des clauses qui forment maintenant partie de l'Acte de la Confédération. C'est pour moi un sujet d'orgueil que la question ait été réglée à la satisfaction générale. Je suis heureux, en cette occasion, de rendre hommage à la conduite suivie par M. Cartier et ses collègues, et je ne fais qu'accomplir mon devoir en disant que les protestants du Bas-Canada ont contracté une dette de gratitude envers M. Cartier, M. Langevin et les autres ministres du Bas-Canada pour les vues élevées dont ils ont fait preuve dans la question de l'éducation. Pas un seul ministre n'a, un seul instant, hésité à exécuter les promesses qui avaient été faites. Nous savons tous qu'en M. Cartier nous avons un homme d'honneur qui est toujours prêt à tenir sa parole, et je suis heureux ce soir de voir que chacun pense comme moi."

Les paroles de Galt furent couvertes d'applaudissements bien mérités de la part de l'auditoire considérable et distingué de langue anglaise qui se trouvait là réuni.

Les grandes qualités de George-Etienne Cartier sont attestées par l'admiration et le respect qu'elles surent pour ainsi dire universellement lui attirer. Par exemple, il n'y avait pas deux hommes plus différents que Galt et McGee, et cependant ce dernier était tout aussi démonstratif que Galt dans ses témoignages d'admiration à l'égard de Cartier. Le 30 octobre 1866, au grand banquet offert à Cartier par les citoyens de Montréal, McGee s'exprima comme suit en réponse au toast du gouvernement: " Je me lève," disait-il, " pour payer mon tribut d'hommages à notre hôte, à celui qui a tant fait pour rendre possible la confédération des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. L'un des principaux obstacles à cette union est venu du conflit, réel ou supposé, des intérêts de races, de langues et de religions, qui existent au Canada. Et ce conflit n'a pu être évité que par une grande fermeté et beaucoup de libéralité les uns envers les autres, et par une administration très impartiale des affaires publiques. C'est surtout à M. Cartier que nous sommes redevables des heureuses conséquences de cette administration large et éclairée. Ce soir, vous êtes réunis dans le seul but de rendre hommage à ses vertus civiques et à ses services; et vous, ses compatriotes, ses électeurs, vous proclamerez que pour les services qu'il n'a cessé de vous rendre et qui ont rendu la confédération possible, il a bien mérité de son pays."

La grande éloquence que McGee mit au service du mouvement de la confédération contribua certainement dans une large part à en assurer le succès. A cette époque il n'était encore âgé que de quarante-deux ans, étant né en 1825 à Carlingford, comté de Louth, Irlande. En 1857, et à peine âgé de trente-deux ans, mais ayant fait déjà un rude apprentissage de la vie dans une insurrection dans sa terre natale et une carrière brillante de journaliste aux Etats-Unis, il vint à Montréal et décida de se fixer au Canada. Ses talents d'orateur et d'écrivain ne tardèrent pas à le mettre immédiatement en vue. Entré au parlement en 1858, dans sa trente-troisième année, il se distingua aux premiers rangs du parti libéral, et en 1862 il était choisi pour faire partie de l'administration Sandfield Macdonald-Sicotte. Lors de la reconstruction de ce gouvernement, ayant été traité assez cavalièrement par John Sandfield Macdonald, dont il avait toujours été l'ami et le partisan dévoué, McGee passa à l'opposition et devint subséquemment membre de l'administration Taché-Macdonald. Dès les premières années de sa vie politique, McGee s'était déclaré en faveur d'une union des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et il apporta à la réussite du mouvement le concours précieux de son élo-

quence et de son talent d'écrivain. Aux conférences de Charlottetown et de Québec il fut l'un des principaux délégués, et l'un de ses discours les plus mémorables en faveur du projet de la confédération qui aient jamais été entendus dans le parlement du Canada fut prononcé par ce grand orateur irlando-canadien. Quand le premier cabinet du Dominion fut formé, McGee donna de nouveau des preuves de son patriotisme et de son désintéressement en se tenant à l'écart, bien qu'il eût certainement droit à un portefeuille, et cela afin de permettre à l'administration de se constituer. Parce qu'il avait dénoncé le mouvement fénien contre le Canada, McGee encourut l'inimitié mortelle de cette puissante organisation, et il y avait à peine deux ans qu'il avait prononcé les paroles que nous avons citées plus haut en faveur de Cartier quand il tomba victime de la balle d'un assassin dans la quarante-quatrième année de son âge. C'est à Cartier qu'incomba alors le devoir de prononcer devant le parlement un superbe et noble panégyrique de McGee, dont le nom vivra toujours parmi la pléiade des grands hommes d'Etat qui ont fondé le Dominion.

L'un des hommes les plus distingués parmi les grands politiques du Canada fut aussi Francis Hincks. Collègue et ami de LaFontaine, Baldwin et Morin, il avait rendu de grands services dans la lutte pour le gouvernement responsable, et il fut durant quelque temps premier ministre du Canada. Après avoir occupé plusieurs hautes fonctions dans le service impérial, il était revenu au Canada et en 1869 il faisait partie de l'administration de sir John A. Macdonald comme ministre des Finances. Peu d'hommes ont aussi intimement connu Cartier que Hincks, car il se trouvait premier ministre quand Cartier, alors jeune membre enthousiaste du parti de la réforme, était candidat au poste de président de l'Assemblée, et il y avait déjà quelque temps qu'il était plus ou moins en contact avec ce jeune homme d'Etat du Bas-Canada. Le tribut rendu à Cartier par Hincks a donc le mérite d'une connaissance intime de l'homme. " J'ai été lié d'amitié avec Cartier, durant près de vingt ans," disait sir Francis Hincks en 1871. " Les sentiments qu'il a exprimés ce soir en un langage qu a été si vivement applaudi ne me surprennent pas. Il n'en a pas connu d'autre depuis son entrée dans la vie publique. Ses collègues partagent les mêmes opinions, car nous voulons comme lui respecter les droits de tous et maintenir une bonne entente entre toutes les races qui constituent notre population."

Un autre tribut notable fut aussi rendu à la même occasion par John Henry Pope, qui, venant alors d'être choisi comme ministre, déclara qu'il avait accepté la tâche difficile de représenter l'élément de langue anglaise du Bas-Canada dans le cabinet, parce qu'il savait qu'il lui suffirait alors de seconder les efforts du plus grand homme d'Etat

de la province, un homme incapable de commettre la moindre injustice.

Nous avons montré quels étaient, à l'égard de George-Etienne Cartier, les sentiments de ceux qui le connurent de plus près. Mais les grands mérites de cet homme n'étaient pas seulement reconnus par ses collègues. Même ses adversaires les plus acharnés ont rendu justice à ses rares qualités et à ses éminents services. Son grand antagoniste, Antoine-Aimé Dorion, qui était loin d'être porté à la louange, a reconnu le courage et la franchise de Cartier, et plusieurs autres de ses adversaires les plus en vue ont été ses admirateurs personnels.

Bien que sir Wilfrid Laurier ne puisse pas être considéré comme ayant été un contemporain de Cartier, c'est un fait historique intéressant que ce fut sous les yeux de Cartier que le grand leader libéral fit son début politique. Cet événement eut lieu à la session de la législature de Québec en 1871, un peu plus de quatre ans après l'établissement de la confédération. Aux élections générales provinciales de cette année-là, qui étaient les secondes élections sous la confédération, et qui amenèrent de nouveau le triomphe de l'administration Chauveau, Wilfrid Laurier, alors jeune homme d'à peine trente ans, fut élu pour représenter les comtés unis de Drummond et Arthabaska. Le régime du double mandat qui permettait aux députés de siéger à la fois à Québec et à Ottawa était alors en vigueur, et Cartier se trouvait alors faire partie de la législature de Québec et de la Chambre des Communes. Le jeune député de Drummond et Arthabaska, se levant aux tout derniers rangs des membres de l'opposition, et discourant sur l'adresse en réponse au discours du trône, électrisa par son éloquence une Chambre qui contenait des hommes comme Cartier, Cauchon, Langevin, Holton, Fournier, Joly, Lynch, Blanchet et Pelletier. Quel contraste saisissant ne vit-on pas alors! D'un côté, un grand leader dont la carrière politique avait été une longue succession de triomphes, qui était la force dominante dans Québec et une des plus grandes personnalités de la politique canadienne, mais dont la carrière touchait maintenant à sa fin ; et de l'autre côté le brillant jeune orateur qui était destiné à devenir avec le temps l'idole d'une grande partie de ses compatriotes, et le premier ministre de ce Dominion même que Cartier avait tant contribué à établir. Ces deux hommes eurent souvent alors l'occasion de se rencontrer, mais bien que Laurier ait reconnu toute la grandeur qui appartenait à Cartier, l'illustre Canadien-Français qui prit une part si considérable à l'établissement de la confédération a très peu entrevu le brillant avenir qui était destiné à son jeune compatriote.

Le jugement porté par sir Wilfrid Laurier sur Cartier et ses services, jugement basé sur les discours publics de Cartier, offre un inté-

rêt historique. Laurier a très bien décrit le caractère de Cartier comme étant au plus haut point original et d'une nature singulièrement complexe. "C'était surtout," dit Laurier, "une nature brusque, pleine de contrastes, et où des traits, des qualités et des fautes qui d'habitude s'excluent réciproquement se trouvaient réunis en un singulier mélange. Le génie et la trivialité, la bonhomie et la confiance en soi, la fermeté et la pétulance, le sens commun et les paradoxes, on trouve tout cela dans les discours de sir George Cartier. En outre il était profondément conservateur avec des velléités incontestables de critique, et avec cela d'un absolutisme allant souvent, en public, jusqu'à la violence, bien qu'il fût libéral dans ses relations ordinaires, Une qualité maîtresse dominait sans restriction tout ce rude ensemble: c'est-à-dire une détermination qui n'hésitait jamais et un courage que rien ne semblait pouvoir abattre. Le courage et la vaillance furent peut-être les traits les plus saillants de sir George Cartier durant tout le cours de sa carrière turbulente, et sir Richard Cartwright lui disait une fois durant une discussion en Chambre: "L'honorable ministre a assez d'audace pour entreprendre quoi que ce soit." Il réflétait alors l'opinion de tout le monde, y compris sir George lui-même qui, sur le champ, avec beaucoup de bonne humeur, remercia sir Richard de son compliment..... En lisant ses discours, un autre trait nous frappe, qui a sans doute échappé à ses contemporains. Nous y cherchons en vain des traces d'éloquence. Tout est réduit à une simple exposition, ou à une discussion aride sans forme artistique. Mais, cependant, il est impossible de parcourir ces pages, si dénuées qu'elles soient de hautes envolées, sans en venir à la conclusion que nous sommes ici en présence d'un homme dont le jugement politique est de tout premier ordre. D'après la manière dont il aborde invariablement un sujet, il est manifeste qu'il l'a considéré sous tous les côtés ; il est évident qu'il ne s'avance jamais à l'aveugle, mais qu'il a choisi en toute connaissance le chemin où il s'aventure.... Peu d'hommes ont mieux que lui compris la situation de la race française, et peu d'hommes ont eu un sens plus lucide des devoirs que cette situation impose. Ce qui pour moi est plus caractéristique que tout le reste dans cette nature si complexe, c'est que toutes les questions qui se présentent, il les envisage par le point de vue le plus élevé. Il ne cherche jamais à échapper à sa responsabilité en se réfugiant dans la retraite facile qu'offrent les préjugés populaires. Quelle que soit la situation, il l'aborde de front et de haut. Chose singulière, pourtant ; si les conclusions auxquelles il en arrive sont élevées, braves et vaillantes, jamais la grandeur du sujet non plus que la hauteur du point de vue ne semblent jaillir d'aucune source d'inspiration. Il reste toujours, dans la discussion, exclusivement homme d'action et homme d'affaires, sans éclat de pensée et sans bonheur d'expression."

En disant que Cartier s'exprimait simplement, sir Wilfrid laisse entendre qu'il n'était pas un orateur, ce qui est parfaitement vrai. Ses discours ne sont marqués par aucune fleur d'éloquence. Cartier était essentiellement un homme d'action, mais il était aussi, ainsi que le dit Laurier, un homme dont le jugement politique était de premier ordre. C'était aussi un homme d'affaires, et un homme d'Etat d'un courage indomptable, d'une grande largeur d'esprit et aux vues s'exerçant dans un champ très étendu. Ce sont ces grandes qualités qui subordonnaient ses défauts secondaires de caractère. Dans la lettre autographe historique que le grand homme d'Etat libéral nous a adressée, le droit de Cartier à une renommée impérissable se trouve excellemment résumé dans les termes suivants: " Vous ne sauriez, en vérité, mieux occuper votre temps qu'en présentant au peuple canadien la vie de Cartier. Il a été, dans la force du mot, l'un des créateurs du Canada, et il en est peu qui peuvent le dépasser."

Un des plus beaux et des plus vrais tributs d'hommages qui aient jamais été rendus à Cartier est contenu dans la lettre autographe qui nous a été adressée par sir Lomer Gouin, à l'occasion du centenaire de sir George Cartier :

" Vous me demandez," nous écrit le premier ministre de Québec, " quelle est, suivant moi, la dette de gratitude que les Canadiens-Français doivent à Cartier. En vérité, cette dette est considérable. Et ce que les Canadiens-Français doivent à sir George Cartier, les Canadiens de toute nationalité le lui doivent pareillement. Il leur a enseigné la confiance en eux et leurs devoirs en ce qui concerne le respect et les égards qu'ils se doivent mutuellement. Il a exposé la futilité de l'argument qu'il était impossible de faire du Canada une grande nation parce que le Bas-Canada était surtout français et catholique, le Haut-Canada anglais et protestant et parce les provinces maritimes étaient un mélange des deux. Il a fait voir que, de même que dans la Grande-Bretagne, la diversité des races contribuerait à la prospérité commune, et il a mis promptement le doigt sur le seul point faible de la constitution du Dominion projeté quand il a dit que la seule difficulté consistait à rendre aux minorités la justice voulue.

" La portée de sa vision, ainsi que celle de son grand homonyme — le premier Européen ayant mis le pied sur le sol du Canada — s'étendait bien au-delà des bornes du Bas-Canada, et il prenait souvent plaisir à demander à ses compatriotes s'ils désiraient limiter l'influence de leur race aux bornes étroites de leur province.

" On a fort bien fait observer qu'aucun fait important de notre histoire ne s'est accompli durant les vingt-cinq ans de sa carrière sans sa participation active."

" Le nom de Cartier vivra aussi longtemps que ce Dominion —

dont il a été l'un des principaux créateurs — durera, et sa mémoire, dans la suite des temps, restera assurée parmi nous, tant que persistera au cœur de ses compatriotes l'esprit de patriotisme, de zèle, de dévouement, d'énergie inlassable et de conciliation qui le caractérisait."

Une chose qu'il importe de noter, c'est que quelques-uns des tributs les plus notables rendus à la mémoire de Cartier l'ont été par les membres de ce même parti libéral, auquel il avait fait toute sa vie une guerre acharnée. Quand la première pierre du monument commémoratif fut posée à Montréal, libéraux et conservateurs témoignèrent le même empressement pour rendre hommage à la mémoire du grand homme d'Etat canadien-français et pour apprécier ses services. L'un des discours les plus remarquables prononcés à cette occasion a certainement été celui de M. Rodolphe Lemieux, dont nous citons les principaux passages:

" Si l'on me demande en quelle qualité je parais à cette tribune, je m'empresse de répondre que c'est en qualité de Canadien. Et si l'on insiste trop, je rappellerai que pendant longtemps le parti fondé par Cartier s'est appelé le parti libéral-conservateur. C'est comme représentant de la branche aînée (rires) que je viens assister à cette cérémonie, prélude d'une fête plus grandiose encore que vous nous réservez pour l'an prochain.

" Que vous dirai-je après les remarquables discours que vous venez d'entendre ? Tout monument, bronze ou marbre, est un feuillet d'histoire qui contient une leçon. Ce que la pose de ce premier bloc de granit nous révèle c'est, non pas un geste de parti, mais bien plutôt un grand acte patriotique auquel s'associe la nation canadienne tout entière.

" Vous avez attendu le centenaire de Sir George-Etienne Cartier pour buriner ses traits dans le bronze et présenter en une puissante allégorie l'œuvre maîtresse de sa vie aux générations à venir.

" Vous avez bien fait.

" Le recul du temps donne aux hommes leur exacte physionomie et aux choses leur vraie perspective. Et la figure de Cartier, faite de contrastes violents, est de celles qui s'éclairent et grandissent au fur et à mesure que nous nous éloignons de l'époque tourmentée qu'il personnifia et des événements qu'il façonna.

" La Providence, a-t-on dit, est avare de ses supériorités. Aussi bien, sans m'arrêter à discuter les défauts ou les faiblesses inhérentes à l'humaine nature, ne considérant que l'ensemble d'une vie indiscutablement utile au pays, je m'incline avec respect devant cette grande mémoire.

" Ce nom a cessé d'être le symbole d'un parti. La nation entière le réclame comme celui d'un ANCETRE dont l'antique médaillon orne désormais le temple de l'histoire.

" Dégageons en effet la vie de Cartier des contingences étroites et mesquines de partis ; et quel enseignement y trouvons-nous ?

" Issu d'une race fière, esprit courageux, caractère essentiellement combatif, les griefs de ses compatriotes l'émeuvent. Il se lance dans le mouvement des FILS DE LA LIBERTE, et, en 1837, il fait le coup de feu à Saint-Denis. Ce fut là son début dans la carrière. Telles furent ses lettres de noblesse.

" Et plus tard, lorsque la métropole, mieux instruite des événements passés dans la lointaine colonie, donne au Canada la constitution de 1841, Cartier se range sous le drapeau du GOUVERNEMENT RESPONSABLE, hardiment arboré par Lafontaine et Baldwin. Disons-le à sa louange, il fut l'un des artisans de cette merveilleuse institution qui assure à l'Empire Britannique sa stabilité et, à chacun des Dominions, sa liberté.

" Cartier fut le continuateur de l'œuvre de Lafontaine. Il en fut l'héritier politique. Autant que son devancier, il s'appuya sur la raison politique pour justifier ses alliances et conserver aux siens le dépôt que nous avaient transmis nos ancêtres au lendemain de la cession.

" Le temps ne me permet pas d'énumérer les lois d'ordre public dont, au cours de sa longue carrière, Cartier fut l'inspirateur. Saluons, toutefois, en cet homme d'Etat, le sage prévoyant de l'avenir, qui fit codifier nos vieilles lois françaises.

" La Confédération couronne la carrière de Cartier. C'est assurément 1867 — l'une des grandes dates de notre histoire — qui fixe sa renommée.

" Cette œuvre est trop vaste pour en apprécier ici les détails, mais il me sera bien permsi de dire en présence de nos amis, les Américains, que, sans viser à la perfection, la constitution du Canada contient tous les avantages du système fédératif et en élague autant que possible tous les défauts.

" J'ajoute que la Confédération est le fait des hommes et non des dieux. Elle est le résultat d'un compromis entre la majorité représentée par MacDonald et George Brown et la minorité représentée par Cartier.

" Dans le choc de nos intérêts quotidiens, ce qui doit nous guider comme un phare lumineux, ce n'est pas tant la lettre que l'esprit de la Constitution canadienne. Or, dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, il y a un large fonds de tolérance, de justice, de liberté et de droits égaux.

" Voulons-nous honorer la mémoire de Cartier ? Que ceux qui gouvernent aujourd'hui, que ceux qui gouverneront demain ne violentent jamais le texte de la Constitution dont il fut l'un des auteurs. Ne

changeons pas à la légère, au gré des caprices, ce qui dans sa pensée devait être impérissable.

“ Il y a place au soleil canadien pour la majorité anglaise et la minorité française.

“ Anglais et Français, poursuivant les conquêtes de la civilisation, ont été dans le monde, des compagnons de route.

“ Que ces deux grandes races perpétuent au Canada dans l'harmonie et la concorde les glorieuses traditions de la France et de l'Angleterre.

“ C'était là la pensée de Cartier depuis le jour où il combattait avec les patriotes à Saint-Denis jusqu'au moment solennel où il apposa sa signature à l'Acte de la Confédération.

“ Et si nous allions jamais oublier cet enseignement, il semble qu'un souffle de vie viendrait animer le bronze de Cartier. Comme au temps jadis, le Fils de la Liberté se lèverait pour protester contre ce qui ternirait sa fière devise : “ Franc et sans dol ”.

Quel couronnement plus approprié pourrions-nous donner à ces témoignages rendus aux hautes qualités et aux services éminents de George-Etienne Cartier que l'hommage si remarquable du premier ministre même de ce Dominion dont Cartier a été l'un des grands fondateurs. “ En considérant la carrière du grand homme d'Etat dont la mémoire va être honorée par ce splendide monument,” a dit sir Robert Laird Borden, en s'adressant à la vaste multitude réunie lors de la pose de la première pierre du monument commémoratif de Cartier, “ il y a certains traits qui se détachent au-dessus des autres et qui méritent notre attention.

“ La sincérité a été la note dominante de Cartier et a caractérisé ses efforts en tout temps et dans toutes les conditions. C'est en cela qu'il offre un grand exemple aux jeunes gens d'aujourd'hui. On a dit de Thomas Carlyle qu'il avait employé sa vie et son énergie à prêcher l'évangile de la sincérité à la nation la plus volontaire qu'il puisse y avoir dans le monde. Cependant, il peut toujours sembler à propos qu'un semblable évangile puisse encore être prêché. Cartier consacrait peu d'efforts aux grâces de la diction et aux belles formes oratoires. Son énergie inlassable et sa très haute habileté s'orientaient plutôt vers la pensée et vers l'exécution.

“ La vision étendue et la clairvoyance de Cartier étaient aussi réellement merveilleuses. Il a prévu le besoin d'unité qui s'imposait pour les provinces éparses et désunies du Canada. Il a aussi pressenti que la bonne entente, la coopération et les efforts mutuels étaient d'une suprême importance afin que les deux grandes races pussent accomplir tout ce que leur pays, leurs traditions et leur passé exigeaient d'eux.

“ Mais, surtout, Cartier s'est rendu compte que le grand objet

qu'il avait en vue ne pouvait être réalisé que par le maintien de l'autonomie provinciale et l'établissement d'une union sur une base fédérale. C'est à cette tâche qu'il consacra tout son courage, ainsi que toute son énergie, son habileté et sa science d'homme d'Etat.

" Sa mémoire devra toujours avoir pour auréole le haut tribut que sans lui la confédération canadienne n'aurait pas pu dans le temps s'accomplir dans les conditions auxquelles les fondateurs du Dominion ont eu à faire face. Dans l'accomplissement de cette tâche, son nom est associé de manière inséparable avec celui de cet autre grand Canadien, son collègue et ami, sir John A. Macdonald.

" J'ai parlé de son courage. Il ne lui fit jamais défaut, quelles que fussent les difficultés qu'il avait à surmonter ou les clameurs ameutées contre lui. Si quelque chose a pu égaler son courage, ce fut son patriotisme d'une nature si élevée et qui toujours lui a permis de concevoir et d'enseigner les devoirs et les responsabilités du civisme canadien sous son aspect le plus haut et le plus noble.

" Il convient au plus haut point que son nom et sa carrière soient commémorés, non seulement en paroles, mais par le superbe monument qui se dressera bientôt en cet endroit. Nos remerciements reconnaissants sont dus, et sont profusément offerts, à ceux qui ont consacré leur temps et leur énergie à cette œuvre, qui fut véritablement pour eux une œuvre d'amour. De l'Atlantique au Pacifique les Canadiens de toutes provinces et de toutes races ont pour héritage commun l'édifice merveilleux qu'il a construit, et ils ne manqueront pas non plus de garder précieusement le bel exemple qu'il leur a légué. Le Canada doit plus d'une grande dette de gratitude à la noble race à laquelle appartenait Cartier, mais aucun don plus précieux n'a jamais été accordé à la vie nationale du Canada que celui qui est compris dans la personnalité, le patriotisme et l'œuvre de sir George-Etienne Cartier."

C'est ainsi que George-Etienne Cartier a été jugé, à la fois par ceux qui l'ont connu le plus intimement et par ceux qui ont étudié sa carrière et son œuvre. Ce qui a été le jugement de ses collègues et de ses éminents successeurs comme homme d'Etat, sera, nous n'en doutons pas, également le verdict unanime de la postérité reconnaissante.

CHAPITRE XX.

LEÇONS DE LA VIE DE CARTIER.

Les derniers passages de cet ouvrage, qui nous a pris bien des mois de travail et de recherches incessantes ont été écrits sur les lieux mêmes, pour ainsi dire, où George-Etienne Cartier a vu pour la première fois le jour, et au moment d'achever notre tâche nous désirons résumer l'œuvre de ce grand Canadien et faire ressortir les leçons que sa vie nous enseigne. [1] Nous avons suivi Cartier dans sa vie privée et dans sa carrière professionnelle et publique, depuis l'instant de sa naissance dans le petit village de Saint-Antoine, jusqu'à l'heure de sa mort dans la grande métropole britannique. Nous l'avons vu dans sa première jeunesse, dans son village natal, et nous l'avons suivi dans son cours d'études et dans ses premières luttes dans le monde. Nous l'avons vu bravement faire sa partie dans la malheureuse insurrection de 1837, puis nous l'avons accompagné dans son exil et nous l'avons vu revenuir au pays natal. Pas à pas, nous l'avons suivi dans sa carrière publique, depuis sa première élection à la législature du Canada-Uni, en 1849, jusqu'à sa mort, alors qu'il faisait partie de la première administration du Dominion, en 1873. Nous l'avons vu passer, de la sphère d'un simple politique provincial à celle d'un grand homme d'Etat national puis devenir l'un des principaux architectes de la confédération et une personnalité dominante dans la vie politique du nouveau Dominion.

Considérée en son ensemble, la carrière de George-Etienne Cartier présente une unité et une grandeur de dessein qui la rendent unique dans la longue suite de nos hommes d'Etat. A mesure que les années se suivent, ce dessein se déroule. Le Père de la Confédération est en réalité le successeur du Fils de la Liberté. Dans un mouvement d'indignation irrépressible, et bien convaincu que c'était perdre son temps que de faire de l'agitation constitutionnelle, Cartier se joignit dans sa jeunesse aux " habitants " armés de la vallée du Richelieu dans les efforts qu'ils faisaient pour obtenir le redressement de leurs griefs.

---

[1] Ce fut durant l'été de 1914 que nous avons écrit les dernières lignes de cette histoire de la vie et du temps de George-Etienne Cartier dans la demeure hospitalière de Louis-Joseph Cartier, cousin de sir George, à Saint-Antoine. Notre longue tâche était maintenant terminée, et ce nous fut une vive satisfaction de voir que nous avions pu mener à bonne fin une œuvre qui avait été en très grande partie une œuvre d'amour. Du moins, nous aurons la jouissance de croire que justice complète a été enfin rendue à l'un des plus grands Pères de la Confédération.

Sa tête ayant été mise à prix, il fut forcé de s'exiler pour un temps de sa terre natale. Il revint de l'exil, assagi et convaincu que la vraie solution et le véritable remède aux abus qui désolaient son pays consistaient dans les méthodes constitutionnelles. De nouvelles lumières lui étaient venues, au sujet des moyens de redressement que la constitution britannique met à la disposition des citoyens qui se croient lésés dans leurs droits. Après avoir été le disciple de Papineau dans sa lutte pour la liberté politique, il devint l'ami et le partisan de LaFontaine et il aida ce grand homme d'Etat à obtenir le triomphe du gouvernement responsable. Dès les commencements de sa carrière parlementaire, Cartier montre toutes les qualités d'un représentant constitutionnel du peuple. Le progrès dans l'ordre, telle semble être sa devise. Tout d'abord, il se fait réformiste au vrai sens de ce mot. Il appuie énergiquement une mesure qui est destinée à libérer ses compatriotcs canadiens-français de la servitude des méthodes féodales. Il prend la défense d'une loi pour rendre le Conseil Législatif électif au lieu de nominatif. Mis à la tête de l'administration de la justice dans sa province natale, il fit sortir l'ordre du chaos par la codification des lois civiles et commerciales, et par la simplification de la procédure devant les tribunaux. Dans son désir d'unifier l'ensemble juridique, il rend les mêmes lois applicables par toute la province. Puis, non content de cela, et pour répondre à un besoin qui se faisait sentir depuis longtemps,, il centralise l'administration de la justice et il distribue les tribunaux jusque dans les endroits les plus éloignés de la province. Dans toutes ces mesures publiques, Cartier se montre ce qu'il est en réalité, c'est- à-dire un constructeur d'Etat, et un homme public pratique et progressif. Il agit dès l'instant où le besoin s'en fait sentir, et quand des désirs lui sont exprimés il cherche et trouve les moyens de les réaliser. Tout en accomplissant ces grandes réformes, il n'oublie pas les intérêts matériels du pays. Avec les instincts d'un homme pratique d'affaires, il se rend compte que le développement matériel doit suivre de près le progrès constitutionnel, et afin de développer le progrès matériel il encourage la construction des chemins de fer, l'agrandissement des canaux et l'amélioration des facilités de transport. En agissant ainsi, il fait face aux besoins du pays et prépare les voies pour l'ère glorieuse qui s'approche.

Successeur de LaFontaine et de Morin, George-Etienne Cartier devient éventuellement la personnalité politique dominante du Bas-Canada. Unissant sa fortune politique à celle de John A. Macdonald, il facilite au grand homme d'Etat la tâche de conquérir et de garder le pouvoir, grâce à la popularité dont il jouit dans sa propre province, et durant un temps il fut même premier ministre du Canada-Uni.

Tout en accomplissant un énorme labeur et en faisant adopter

des lois utiles et progressives, Cartier est entré pleinement dans la vie politique du pays, et il a étudié et saisi les véritables institutions démocratiques et libérales de la Grande-Bretagne. Le vaste empire anglais de l'Amérique du Nord, qui n'a fait jusque là que sommeiller, est près du splendide réveil qui lui donnera la mesure de ses forces. Un puissant soufle de vie va maintenant d'un instant à l'autre faire dresser le colosse. C'est une évolution vers une plus grande puissance, une plus grande autonomie. Désormais, les groupes de population cesseront de vivre isolés et séparés ; au lieu de provinces désunies, ce sera une union de toutes les colonies, et même de toute l'Amérique Britannique du Nord, en une grande fédération de provinces-sœurs, chacune se gouvernant elle-même, et toutes unies en ce qui concerne l'intérêt commun sous une constitution semblable en principe à la constitution anglaise.

L'idée était grandiose, mais elle n'aurait jamais pu être réalisée sans l'adhésion du Canada français, et l'adhésion du Canada français n'aurait pas été obtenue sans George-Etienne Cartier. Nombre de Canadiens de langue anglaise n'envisageaient pas même le projet sans alarme ; une opposition considérable et apparemment insurmontable s'éleva dans le Bas-Canada, et partout eurent lieu des assemblées de protestation. Pour faire adopter la mesure, la nécessité s'imposait d'un homme qui aurait la confiance de la minorité autant que de la majorité ; un homme de courage et d'action, prêt à assumer le risque de faire entrer le Bas-Canada dans la confédération afin d'assurer le succès du projet et faire du groupe des colonies un grand Dominion qui donnerait au Canada le rang de nation. A cette phase si critique de l'histoire du Canada, George-Etienne Cartier apparaît vraiment comme l'homme de la Providence. En obtenant l'adhésion du Bas-Canada à la confédération, il mit la pierre de voûte à l'édifice national, Il a fait même plus que cela. On a fort bien fait observer qu'un jour viendra où la fédération du Canada, en 1867, sera considérée comme l'un des événements les plus importants de l'histoire du monde moderne. Dans tous les cas, ce fut certainement l'un des événements les plus importants de l'histoire de l'empire britannique. Ainsi qu'un historien canadien l'a fait bien voir, la confédération a marqué la fondation d'un nouveau pouvoir dans l'Amérique du Nord, dont la mission était de restaurer dans le nouveau monde le prestige et l'autorité de la Grande-Bretagn ébranlés dans le siècle précédent par la proclamation d'indépendance des Etats-Unis. Le Canada donna là un bel exemple qui ne devait pas tarder à être suivi par les consolidations politiques de l'Australie et de l'Afrique du Sud. Cet événement démontra aussi la parfaite adaptabilité du régime monarchique britannique à de nouveaux continents, et donna une impulsion à cet esprit d'unité impériale qui ne devait pas tarder à se répandre dans les parties les plus

éloignées de l'empire et a pareillement exercé une grande influence sur les destinées mêmes de la mère-patrie. [2] Si grands et si précieux qu'aient pu être les avantages retirés des autres œuvres de Cartier, il ne saurait donc y avoir aucun doute que ses services pour assurer l'établissement du Dominon prennent une importance qui l'emporte sur tout le reste, et lui donnent droit à voir sa mémoire à jamais consacrée parmi tous les Canadiens. Même, avec le cours des siècles, la grandeur de ces services se fera de plus en plus apparente.

Donc, et à quelques égards que l'on considère George-Etienne Cartier, soit durant la première période de sa carrière publique, comme législateur élaborant les mesures destinées à faire disparaître les abus suivant une manière constitutionnelle ; soit durant la seconde période de sa vie. comme constructeur d'Etat mettant hardiment et vigoureusement la main à la grande charte de 1867, et donnant à son pays ce qu'il pouvait à peine espérer mais n'en était pas moins la promesse d'un puissant Dominion; à quelques égards, disons-nous, que nous considérions Cartier, il apparaît pleinement qu'il remplit le rôle et la mission d'un véritable homme d'Etat, c'est-à-dire de celui qui, ne cherchant ni le lucre ni le pouvoir, concentre plutôt toutes ses énergies à introduire dans les décrets des législatures les mesures destinées à rendre son pays prospère, puissant et libre.

Quelles sont les principales leçons de la vie de George-Etienne Cartier ? L'œuvre de sa carrière n'indique-t-elle pas ici la réponse, c'est-à-dire le patriotisme, l'ardent amour du pays, le vif désir de travailler à l'agrandissement de la patrie commune, le désintéressement, la probité, l'honneur, la tolérance et la largeur d'esprit ? A la jeunesse canadienne, sa carrière devra toujours enseigner qu'on peut arriver à tout par l'application, la détermination et la fidélité constante à un idéal élevé. Pour tous les Canadiens, sa vie devra être une leçon de justice et d'équité. Tout en engageant ses compatriotes à être fidèles à leurs institutions, leur langue et leur nationalité, il se faisait tout le temps l'apôtre de l'idéal canadien le plus large, prêchant aux différentes races la nécessité d'une action commune tendant à l'harmonie et à une union plus intime, et au respect des droits et des sentiments de tous.

L'alliance de Cartier avec John A. Macdonald, de même que l'alliance précédente entre LaFontaine et Baldwin, offre aux Canadiens un exemple remarquable de l'harmonie qui devrait toujours être la règle entre les deux grandes races du Canada. On a fort bien fait obsever qu'un jour viendra où l'on reconnaîtra, si même cette vérité n'est pas déjà manifeste, qu'il faut placer parmi les plus grands édificateurs du

[2] A. H. U. Colquhoun : " Significance of Confederation," Canadian Magazine, juillet 1913.

Canada moderne, et non pas individuellement, mais conjointement, LaFontaine et Baldwin, Macdonald et Cartier, comme étant les quatre hommes ayant enseigné à un Canada uni que Français et Anglais peuvent donner réciproquement la pleine mesure de leur caractère national, tout en exerçant une action commune pour le bien public. Toute la carrière et toute la politique de George-Etienne Cartier constituent une véritable protestation contre l'animosité de race, l'antagonisme religieux, et les luttes purement locales ou dues à l'esprit régional, et c'est en cela que se trouve la plus grande leçon de sa vie. Il est juste qu'un pays reconnaissant se fasse un devoir de marquer le premier centenaire de naissance de l'un de ses fils les plus illustres par l'érection d'un superbe monument commémoratif, rappelant non seulement ses services, mais symbolisant en outre l'établissement du grand Dominion où il a joué un rôle si considérable. Non moins durable que l'airain de ce monument sera le souvenir de cette œuvre gigantesque, dont nous avons consigné l'histoire au cours de ces pages. Puisse chaque centenaire qui se suivra toujours trouver les Canadiens de toutes origines animés de l'esprit et de l'idéal si élevé, et du patriotisme désintéressé qui ont distingué l'un des plus grands Pères de la Confédération Canadienne.

FIN.

APPENDICE I.

SAINT-ANTOINE ET LA FAMILLE CARTIER

Saint-Antoine de Richelieu, place natale de George-Etienne Cartier, forme partie de l'ancienne seigneurie de Contrecœur, qui fut concédée par l'intendant Talon à Québec, le 29 octobre 1672, à sieur Antoine Pécaudy, capitaine du régiment de Carignan-Salières. En 1661, Louis XIV accorda des titres de noblesse au sieur Pécaudy, qui alors prit le titre de Sieur de Contrecœur. Venu au Canada avec son régiment en 1665, il prit une part active aux engagements contre les Iroquois, et ce fut en récompense des services rendus à cet égard qu'il reçut la concession de la seigneurie à laquelle il a donné son nom.

La plus ancienne concession de Saint-Antoine fut une terre de huit arpents par quarante de superficie, située sur la rivière Richelieu, à environ un mille du village actuel. Cette concession fut accordée par le second seigneur de Contrecœur, François-Antoine de Pécaudy, à une certaine dame Le Picard de Noray, le 31 juillet 1714. Dans la suite, cette terre fut divisée en deux parties, dont l'une de quatre arpents devint la propriété du premier curé de Saint-Antoine, messire Michel Gervaise. Vers 1770, Jacques Cartier, grand-père de George-Etienne Cartier, devint propriétaire de cette terre qu'il obtint de l'oncle de sa femme, messire Gervaise. Cette propriété était destinée à être le berceau de la famille Cartier, et ce fut au foyer familial qui y fut érigé que naquit George-Etienne Cartier, le 6 septembre 1814. Cette propriété fut transmise par son propriétaire primitif, Jacques Cartier, à son fils Jacques le second, lequel la transmit à son tour à son fils Antoine-Côme, frère aîné de George-Etienne, et elle appartient actuellement (1914) à Jacques Cartier, fils de Antoine-Côme Cartier.

La paroisse de Saint-Antoine de Padoue, à laquelle appartient Saint-Antoine, a formé partie du diocèse de Québec depuis son établissement jusqu'au 13 mai 1836, alors qu'elle fut comprise dans le nouveau diocèse de Montréal, dont elle fut détachée le 13 mai 1855 et annexée au diocèse de Saint-Hyacinthe qui fut établi en 1852.

Quand le Bas-Canada fut divisé en comtés, la paroisse de Saint-Antoine fut comprise dans le comté portant alors le nom de Surrey, dont elle fit partie depuis le 7 mai 1792 jusqu'au 17 avril 1829, alors qu'elle fut réunie au comté de Verchères, que George-Etienne Cartier représenta à l'Assemblée du Canada-Uni. Depuis 1891, elle fait partie du comté de Chambly-Verchères. La paroisse et le village de

16

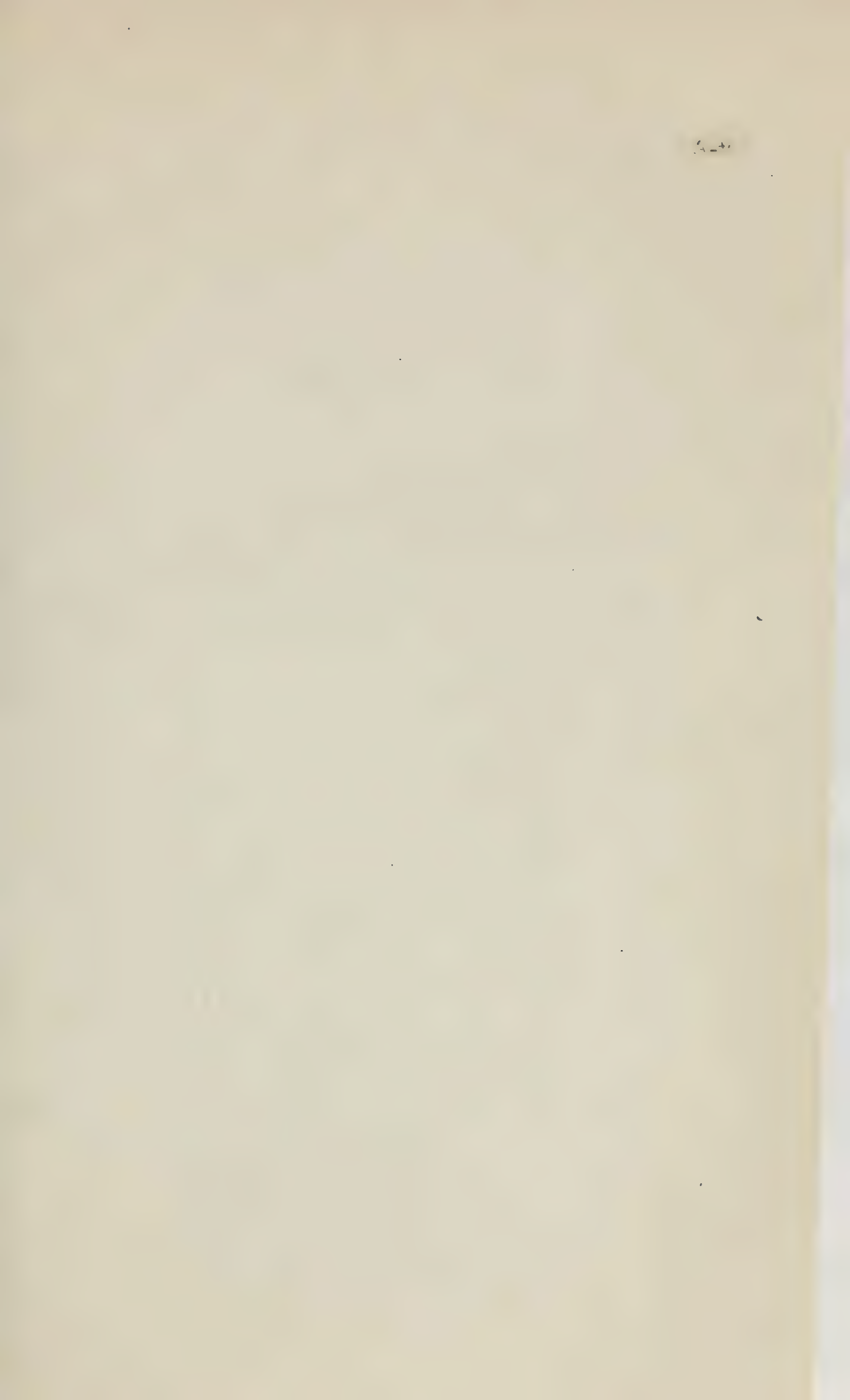
Saint-Antoine ont été ainsi nommés en l'honneur des deux seigneurs de Contrecœur, Antoine et François-Antoine de Pécaudy.

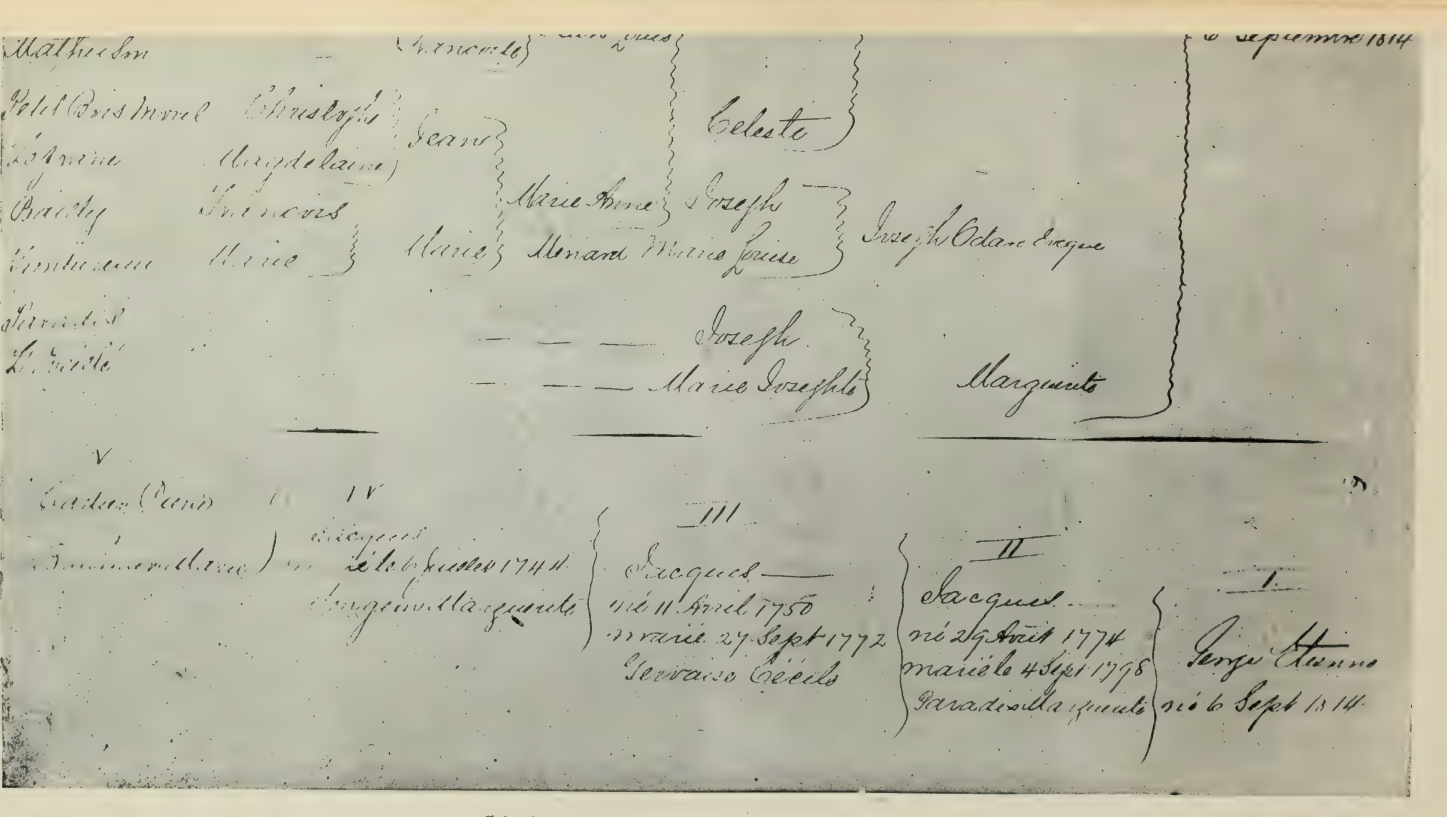
La population du village de Saint-Antoine se répartit ainsi qu'il suit: en 1750, 300 âmes; 1790, 1,285; 1823, 1,933; 1840, 2,316; 1914, 1,540. On voit donc que la population du village a diminué sensiblement depuis l'époque où Cartier avait atteint son âge mûr, c'est-à-dire en 1840.

Les premiers habitants du village de Saint-Antoine reçurent les secours de la religion des prêtres missionnaires de Contrecœur, la paroisse ayant été établie vers 1680.Au commencement de novembre 1741, messire Michel Gervaise succéda à messire Gosselin comme curé-missionnaire de Saint-Charles-sur-Richelieu, et eut charge des habitants de Saint-Denis et de Saint-Antoine. Les offices se tenaient à Saint-Denis, où une chapelle avait été érigée en 1740. La construction du premier presbytère de Saint-Antoine fut commencée le 11 mai 1750, et était terminée le 27 septembre de la même année. Une partie du presbytère servit durant quelque temps de chapelle. Au mois d'octobre 1750, messire Gervaise quitta Saint-Charles et alla demeurer dans le nouveau presbytère. Comme il avait été décidé de construire une église, les travaux commencèrent le 3 octobre 1750 et tout était terminé le 27 septembre 1752. En 1774, cet édifice étant devenu trop petit, les paroissiens obtinrent permission de monseigneur Briand, évêque de Québec, de construire une plus grande église. La première pierre du nouvel édifice fut bénite le 13 juin 1775 par messire D. Duburon, curé de Varennes, en la présence de messire Gervaise, curé de Saint-Antoine, et de son assistant. La bénédiction solennelle de cette nouvelle église eut lieu le 11 octobre 1780. Cet édifice, construit en gros blocs de pierre, se maintint avec quelques légers changements durant cent trente-deux ans, alors qu'il fut détruit par le feu dans la nuit du 17-18 octobre 1913. Les murs massifs étaient cependant restés intacts, et cette église historique dans laquelle George-Etienne Cartier a été baptisé doit être complètement restaurée comme elle était autrefois.

LA FAMILLE CARTIER

La famille Cartier, à laquelle appartenait George-Etienne Cartier, fait remonter son origine à Pierre Cartier, de Prulier, dans le diocèse d'Angers, France. Ce Pierre Cartier, suivant une tradition de famille, était un frère de Jacques Cartier, le célèbre navigateur de Saint-Malo et découvreur du Canada, mais il n'y a pas de preuves certaines de cela. En Anjou, ainsi qu'en Bretagne et en Vendée, les Cartier





Céleste

Marie Anne — Joseph

Menard Marie Louise

Joseph Odane Eveque

Joseph

Marie Joseph

Marguerite

V

IV

III

Jacques

né 11 Avril 1750

marié 27 Sept 1772

Gervaise Cécile

II

Jacques

né 29 Août 1774

marié le 4 Sept 1798

Paradis Marguerite

I

George Etienne

né 6 Sept 1814

Généalogie de Sir George-Etienne Cartier.

(Reproduction d'un document conservé dans sa famille).

Généalogie de
Sir Geo. Et. Cartier

VII VI V IV III II

Cartier — — Étienne
Gaumier — — Marie — Jacques
Longpré — — Nicolas — Nicolas — Jacques
Brillard — — Andrée
Vachon Vincent — Paul — Noël — Marguerite
Valin Laurence
Langlois Noël — Marguerite — Magdelaine — Magdelaine épouse de Vallée Jean — Marguerite épouse de Signaï Jos — Joseph Archevêque de Québec
Garnier Françoise
Guyon — Toussaint — Monique — Jacques
Hédard — Marie
Arnaude — Urbain — Jean — Charles
Cotté — Jeanne
Archambault — Jacques — Anne
Juneau — Françoise
Boyer — Étienne — Nicolas — Charles
Robineau — Perrine — Marie
McClin — Nicolas — Marguerite
Larose — Suzanne — Cécile — George Étienne
Baionnet
née le

sont nombreux, et il n'y a aucun doute que nombre de gens de ce nom sont venus au Canada, du temps de la domination française. Trois frères, Jacques, François et Louis Cartier, de Prulier, portant le nom distinctif de Cartier L'Angevin, parce qu'ils venaient de l'Anjou, demeuraient à Québec ou dans les environs vers l'année 1740. Jacques Cartier, un des trois frères, qui était né à Prulier en 1710, émigra au Canada en 1736, et se fixa à Québec, où il fit un commerce considérable de sel et poisson tant au Canada qu'en Europe. Le 6 juillet 1744, il épousa à Beauport demoiselle Marguerite Mongeon, fille de Nicholas Mongeon, et nièce de Mgr Signay, premier archevêque de Québec. De ce mariage naquirent deux fils, Jacques et Joseph, et quatre filles. Deux des filles, Louise et Geneviève, moururent célibataires; la troisième fille, Marguerite, fut mariée à Louis Dragon, de Saint-Denis, et la quatrième, Josephte, épousa William Stewart, citoyen anglais bien connu de Québec. Des deux fils de Jacques Cartier descendent les deux familles Cartier de Saint-Antoine. Vers 1768, ces deux fils furent envoyés par leur père dans le district de Richelieu pour ouvrir des relations de commerce avec les colons établis jusqu'à Chambly, et à la suite de ce voyage ils décidèrent de se fixer dans ce district comme marchands, Jacques, l'aîné, allant demeurer à Saint-Antoine, et Joseph à Saint-Denis.

Jacques Cartier le second, né à Québec le 11 avril 1750, épousa à Saint-Antoine, le 27 septembre 1772, demoiselle Cécile Gervaise, fille du sieur Charles Gervaise par sa femme Dame Céleste Plessis-Bélair, et nièce du premier curé de Saint-Antoine, messire Gervaise. La mère du père de George-Etienne Cartier était une cousine germaine de Mgr Plessis de Québec, de sorte que le grand homme d'Etat était apparenté en ligne collatérale à l'éminent prélat. La grand'mère de George-Etienne Cartier mourut prématurément à Saint-Antoine le 8 février 1783, dans la trentième année de son âge.

Jacques Cartier le second, grand-père de George-Etienne Cartier, devint l'un des marchands les plus connus et les plus riches du pays. Ce fut lui qui, en 1782, construisit la maison de Saint-Antoine où devaient naître George-Etienne Cartier et les autres membres de la famille. Il fit des affaires générales sur une grande échelle tant à Saint-Antoine qu'aux environs, et eut en particulier un commerce considérable de grains, qui étaient alors le principal produit du district. Achetant ses marchandises à Québec il les amenait par bateaux à Sorel, d'où il les faisait ensuite remonter jusqu'à Saint-Antoine sur des canots, portant le nom de " Bateaux du roi." Portant un grand intérêt aux affaires publiques, Jacques Cartier fut élu député de la division Surrey à l'Assemblée Législative du Bas-Canada, où il siégea de 1805 à 1809. Dès les premières années de sa jeunesse il avait aussi pris

une part active aux affaires de milice, et avait servi dans la guerre de 1775 contre les Etats-Unis. Durant une partie de 1776, alors que bon nombre de troupes avaient été détachées le long du Richelieu pour parer à l'attaque dont les Américains menaçaient le pays, une compagnie de militaires avait pris logement chez lui, dans sa maison. Il parvint finalement au rang de lieutenant-colonel de la milice, d'abord pour la division de Saint-Denis, qui comprenait les paroisses de Saint-Denis, Saint-Antoine, Saint-Marc et Saint-Charles. En 1812, ces quatre paroisses avaient pu envoyer sur le front 1,939 miliciens. En 1813, le lieutenant-colonel Jacques Cartier fut transféré à la nouvelle division de Verchères, et était remplacé à Saint-Denis par le célèbre patriote Louis Bourdages. Animé d'un esprit public inlassable, Jacques Cartier inaugura en 1800 la première route de diligences entre Sorel et les paroisses de Saint-Ours, Saint-Denis et Saint-Antoine, et l'année suivante il fit étendre ce service jusqu'à Saint-Hyacinthe, qui portait alors le nom de Maska. Jacques Cartier le second mourut à Saint-Antoine le 22 mars 1814, c'est-à-dire quelques mois à peine avant la naissance de son petit-fils George-Etienne.

Du mariage de Jacques Cartier le second avec Cécile Gervaise naquirent plusieurs enfants, tous morts en bas âge à l'exception d'un fils aussi appelé Jacques, destiné à être le père de l'un des hommes les plus illustres de l'histoire du Canada, et d'une fille,Cécile, qui devint la femme de L.-J.-Edouard Hubert, marchand de Saint-Denis.

Jacques Cartier le troisième, père de George-Etienne, naquit à Saint-Antoine le 29 août 1774, et épousa le 4 septembre 1798 demoiselle Marguerite Paradis, fille de Joseph Paradis, marchand. Le père de George-Etienne Cartier mourut à Saint-Antoine le 29 avril 1841, dans sa soixante-septième année. Madame Cartier, mère de George-Etienne, mourut à Saint-Hugues, où demeurait sa fille Emérente, mariée au docteur Desrosiers, le jour de Pâques, 23 avril 1848, quelques semaines seulement après que son fils eût été élu pour la première fois membre du parlement. Les restes du père et de la mère de George-Etienne Cartier reposent dans le cimetière de l'ancienne église de Saint-Antoine.

Du mariage de Jacques Cartier avec Marguerite Paradis naquirent les cinq fils et trois filles dont les noms suivent :

1. Marguerite, née en 1801, et morte célibataire à Saint-Antoine en 1879. Femme d'intelligence supérieure et de qualités distinguées, elle était le vrai type de la grande dame canadienne-française. Aimant beaucoup les chevaux, et elle-même équestrienne consommée, ce qui ne l'empêchait pas d'être dévouée à tous les soins de la vie domestique, elle fut durant longtemps l'une des figures les plus populaires dans la

société de la vallée du Richelieu. L'aînée de la famille, elle survécut six ans à son illustre frère.

2. Jacques-Elzéar, né le 9 janvier 1803, mourut dans sa première jeunesse alors qu'il poursuivait ses études au collège de Montréal.

3. Sylvestre, né le 31 décembre 1804, exerça la médecine à Saint-Aimé, comté de Richelieu, où il mourut en 1885.

4. Antoine-Côme, né le 26 septembre 1809, notaire et cultivateur, N'ayant jamais exercé sa profession, il fit de la culture sur une grande échelle et habita toute sa vie la maison de famille de Saint-Antoine, qu'il transmit à sa mort à ses deux enfants. Il mourut à Saint-Antoine le 7 décembre 1884, ayant eu de son mariage avec demoiselle Josephte Cartier deux enfants, Virginie et Jacques.

5. Emérente, née en 1810, épousa le docteur J.-B. Desrosiers, de Saint-Hugues. Femme pieuse, charitable et dévouée, et de qualités supérieures, elle mourut à Saint-Antoine le 1er novembre 1879, en laissant quatre enfants.

6. François-Damien, né le 26 juillet 1813, fit ses études au collège de Montréal en même temps que son frère George-Etienne, et, optant pour la carrière du droit, devint l'associé de son illustre frère. Il mourut célibataire chez sa sœur Madame Lusignan, de Saint-Antoine, le 8 novembre 1865, dans sa cinquante-deuxième année. C'était un homme de grands talents, et son frère George-Etienne disait souvent de lui qu'il était la plus forte tête des deux. Profondément versé dans la science du droit, c'était lui qui préparait toutes les causes qui étaient plaidées en cour par George-Etienne. C'était aussi lui qui ressemblait le plus à George-Etienne comme figure et apparence générale.

7. George-Etienne, né à Saint-Antoine le 6 septembre 1814, homme d'Etat et l'un des principaux fondateurs du Dominion du Canada, mort à Londres le 20 mai 1873.

8. Léocadie, née le 12 octobre 1816, et mariée au docteur Joseph Lusignan, de Saint-Ours. Femme douée de très hautes qualités et d'une piété exemplaire, elle mourut à Saint-Antoine le 11 février 1879, en laissant deux anfants.

De nombreux descendants des frères et sœurs de George-Etienne Cartier vivent actuellement, et constituent des branches collatérales de la famille.

Des descendants de Joseph Cartier, second fils de Jacques Cartier le premier, et frère de Jacques Cartier, ancêtre de George-Etienne, vivent toujours à Saint-Antoine, et constituent la branche cadette de la famille. Joseph Cartier, né à Québec vers 1752, se fixa vers 1769

à Saint-Denis, où il devint l'un des plus grands négociants de la région. Ayant épousé à Québec demoiselle Marie-Aimée Cuvillier, il en eut de nombreux enfants. Son fils aîné Joseph, né à Saint-Denis en 1780, entra tout jeune à l'emploi de son oncle Jacques Cartier, de Saint-Antoine, et telles étaient ses aptitudes pour les affaires qu'en peu d'années ce fut lui qui eut la conduite du commerce de son oncle. Ce dernier, voyant que son seul fils Jacques, père de George-Etienne, montrait peu de dispositions pour les affaires, et ne voulant pas que son commerce passât en des mains étrangères, établit son neveu à Saint-Antoine et lui construisit une grande maison en pierre semblable à celle qu'il s'était construite pour lui-même. Joseph Cartier commença à opérer pour son propre compte en 1800, et le 15 octobre 1811 il épousa demoiselle Marie-Pierre Laparre.

En 1820, Joseph Cartier se trouvait à la tête d'un commerce considérable. En outre de ses affaires de gros et de détail, il exportait chaque année en Angleterre au moins cinq cent mille minots de grain, qui étaient transportés sur le Richelieu en petits bateaux jusqu'à Sorel, où on les chargeait sur les navires à destination de l'Angleterre. Joseph Cartier, après être devenu l'un des hommes les plus riches et les plus influents du pays à cette période, mourut à Saint-Antoine le 8 mars 1844, âgé de soixante-quatre ans, et en laissant une nombreuse famille.

L'un des fils de Joseph Cartier, Narcisse Cartier, né le 3 mai 1823, continua les affaires de son père à Saint-Antoine durant quarante-neuf ans. Il mourut à Saint-Antoine le 22 janvier 1900, en laissant quatre enfants issus de son mariage avec demoiselle Marguerite Chagnon, de Verchères.

Louis-Joseph Cartier, fils aîné de Narcisse Cartier, naquit à Saint-Antoine le 7 mai 1848, et épousa le 17 juin 1873 demoiselle Hermine Kemner Laflamme, de Saint-Antoine, et seigneuresse de Contrecœur. Suivant l'exemple de ses ancêtres, Louis-Joseph Cartier se lança dans le commerce et fit des affaires considérables de 1866 à 1880, alors qu'il se retira dans son beau domaine de Saint-Antoine, où il vit encore. Homme d'intelligence supérieure, de manières courtoises, et d'une culture étendue, il maintient les meilleures traditions de sa famille distinguée. Durant ses heures de loisir, il a écrit des notes très précieuses sur l'histoire de Saint-Antoine et ses familles les plus notables, et c'est à lui que nous devons les renseignements que nous avons donnés ici sur la famille Cartier.

Du mariage de Louis-Joseph Cartier avec dame Hermine Kemner Laflamme sont nés trois enfants qui vivent encore aujourd'hui :

1. Jeanne Cartier, née le 17 mars 1879, et mariée en 1907 à J.-M. Richard, notaire, de Saint-Ours.

2. Joseph-Armand Cartier, cultivateur à Saint-Antoine, né le 23 octobre 1881, et marié en 1906 à demoiselle Maria Senécal, de Verchères.

3. Joseph-Louis Cartier, né le 3 juin 1885, et qui demeure chez son père à Saint-Antoine. Artiste émérite, et s'occupant de photographie, il a préparé lui-même bon nombre des photographies dont le présent ouvrage est orné. Il est le propriétaire de la seigneurie de Contrecœur, qu'il a héritée de sa mère.

LA MAISON CARTIER.

La maison de Saint-Antoine, où naquit George-Etienne Cartier le 6 septembre 1814, avait été construite en 1782 par Jacques Cartier, grand-père de George-Etienne. C'était une grande maison de pierre de près de cent pieds de longueur, et consistant en un sous-sol, un rez-de-chaussée ou premier étage, et un deuxième étage. Cette construction s'était faite en trois parties et à trois différentes époques. Aux deux bouts étaient des appartements à l'épreuve du feu. A l'extrémité nord se trouvait le magasin avec ses portes et grilles de fer, et ses dalles de pierre. Au-dessus était un autre magasin, dit " magasin de la vaisselle," qui était pareillement protégé. A l'autre extrémité, au sud-ouest, était un grand appartement qui avait autrefois servi de grand salon, et dont on fit plus tard un logement destiné à l'usage de lady Cartier et de ses deux filles, lors de leur visite annuelle d'été à Saint-Antoine. Donnant sur ce logement étaient deux petites pièces, dont l'une servait de bureau et l'autre de chambre à coucher. C'est dans cette chambre que George-Etienne vit le jour, le 6 septembre 1814. Le premier étage ou rez-de-chaussée contenait aussi une grande salle-à-manger, un salon, une cuisine et une chambre à coucher.

L'étage du haut contenait plusieurs chambres à coucher, qu'on appelait, afin de les distinguer, la chambre verte, la chambre rouge, la chambre jaune, la chambre grise et la chambre rose. C'est dans ces chambres, qui donnaient de chaque côté d'un long couloir, qu'on logeait les visiteurs, et Jacques Cartier, père de George-Etienne, n'était jamais si heureux que quand elles étaient toutes occupées. En outre de ces chambres et du magasin de vaisselle de l'extrémité nord, était une grande chambre qui servait à loger les domestiques. A l'autre bout du couloir était une grande voûte à l'épreuve du feu, où l'on mettait les papiers de famille. Dans le sous-sol étaient les caves, très vastes et solidement construites en pierre. La maison Cartier, qui portait le nom de " Maison aux Sept Cheminées," d'après le nombre de ses cheminées, resta debout durant une période de 124 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1906,

alors que, vu la nécessité de coûteuses réparations, elle fut démolie par son propriétaire, Jacques Cartier, fils de Antoine Cartier, et neveu de George-Etienne Cartier, lequel érigea sur son emplacement une construction en bois servant de maison de ferme. Jacques Cartier alla demeurer dans une autre partie du village, où il vit encore aujourd'hui avec sa famille. Il est regrettable qu'un pareil édifice historique ait été détruit, car la maison où est né l'un des Pères les plus illustres de la confédération aurait dû être maintenue à jamais à titre de véritable monument national.



Maison située a St-Antoine-sur-Richelieu, ou l'auteur a achevé le présent ouvrage.

APPENDICE II

LE MONUMENT CARTIER.

Sur l'un des versants du Mont Royal faisant face à la ville de Montréal se trouve le splendide monument érigé dans l'année du centenaire de la naissance de George-Etienne Cartier pour commémorer le souvenir de ses grandes actions, et symboliser l'établissement du Dominion dans lequel il a joué un rôle si considérable. Ce monument, qui fut conçu et exécuté par l'éminent sculpteur canadien George W. Hill, est de proportions colossales. S'élevant à une hauteur de quatre-vingt-sept pieds, à partir du socle sur lequel repose le monument, est une colonne de granit surmontée d'une figure de 18 pieds de hauteur représentant la Renommée. La statue de George-Etienne Cartier, qui a onze pieds de hauteur, se dresse devant la colonne à environ trente pieds de la base. Cartier est représenté dans une attitude d'orateur, la main gauche reposant sur un rouleau sur lequel sont inscrits les mots : " Avant tout, soyons Canadiens." A la base de la statue, sur le devant, sont quatre figures héroïques représentant les quatre premières provinces ayant fait partie de la Confédération, c'est-à-dire Québec, Ontario, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, tandis qu'en arrière sont cinq autres figures représentant les autres provinces du Dominion, et surmontées par la statue d'un soldat dans l'attitude de la défense du drapeau. A droite et à gauche, sont des groupes représentant la Législation et l'Education. Sur l'une des quatre statues de la face du monument sont inscrits les mots " O Canada, Mon Pays, Mes Amours," titre du fameux chant national composé par Cartier, tandis que sur un ruban se déroulant entre les mains de la figure représentant la province de la Saskatchewan on lit l'inscription rappelant les paroles prononcées par Cartier à Halifax, dans son discours de la confédération : " La défense du drapeau est la base de la Confédération."

Ce superbe monument a coûté cent mille dollars, les fonds ayant été prélevés par souscriptions du gouvernement fédéral, des gouvernements de toutes les provinces, et des municipalités et particuliers, non seulement par tout le Dominion, mais par tout l'empire britannique.

C'est en novembre 1911, à une assemblée tenue à Montréal, qu'il fut proposé par E. W. Villeneuve de prendre les mesures nécessaires pour commémorer le centenaire de la naissance de George-Etienne

Cartier par l'érection d'un monument, et l'entreprise fut rapidement menée à bonne fin. Cette œuvre était sous le distingué patronage de Son Altesse Royale le duc de Connaught, et le comité était composé comme suit : —

Président patronal : sir Charles Tupper, baronnet.

Président en titre : E. W. Villeneuve.

Vice-présidents : Sir Alexandre Lacoste, sir H. Montague Allan, sir Rodolphe Forget, N. Pérodeau, T. Berthiaume, J. J. Guérin, H. A. Ekers, D. Lorne McGibbon.

Trésoriers honoraires : J. A. Ouimet, H. V. Meredith.

Secrétaires honoraires : John Boyd, Horace J. Gagné, C. A. Harwood, W. J. Shaughnessy.

APPENDICE III

TEXTE DES LETTRES AUTOGRAPHES CONTENANT DES APPRECIATIONS DE LA VIE DE SIR GEORGE-ETIENNE CARTIER

Lettre de sir Charles Tupper, baronnet, dernier survivant, en 1913, des Pères de la Confédération.

PARKSIDE, VANCOUVER, 6 février 1913.

M. JOHN BOYD.

Cher Monsieur,—Je viens de recevoir votre lettre du 28 janvier, et je suis très heureux d'apprendre que vous avez été chargé de la tâche très importante d'écrire la vie de sir George-Etienne Cartier, baronnet. Je puis vous fournir bon nombre de renseignements à ce sujet. J'ai déjà dit que la confédération n'aurait pas pu être réalisée sans la puissante collaboration de Cartier. Tout le parti rouge, conduit par M. Dorion et par M. Dunkin, y était énergiquement opposé, et il n'a fallu rien moins que le courage intrépide et la grande influence de Cartier pour venir à bout de cette hostilité.

A la suite des conférences de l'Ile-du-Prince-Edouard, de Québec et de Londres, j'en étais venu à la conclusion que le succès de cette grande mesure exigeait la coopération cordiale de John A. Macdonald et de Cartier, et comme le gouvernement impérial avait soulevé beaucoup de mécontentement en conférant à Macdonald la dignité de chevalier de l'Ordre du Bain sans que Cartier eût été pareillement honoré, j'expliquai la situation au duc de Buckingham, lequel convint que j'avais parfaitement raison. Quand j'appris qu'aucune nouvelle nomination ne pouvait être faite avant une vacance par suite de décès je suggérai de conférer la dignité de baronnet, ce à quoi accéda Sa Majesté. En outre, lors de la formation du gouvernement, sir George s'attribua lui-même le portefeuille de la Milice et m'informa qu'il avait agi ainsi parce que ce département était celui où il y avait le plus de difficultés. Il se trouva ainsi à même de rendre de très précieux services.

En réponse à votre demande, je puis vous assurer qu'il n'y a rien de vrai dans le fait souvent rapporté que sir John A. Macdonald ait jamais suggéré à aucune des conférences autre chose qu'une union fédérale.

Votre bien dévoué,

C. TUPPER.

Lettre du très honorable sir R. L. Borden, premier ministre du Dominion du Canada.

CABINET DU PREMIER MINISTRE,

OTTAWA, 3 février 1913.

Mon cher Monsieur Boyd,—C'est avec le plus grand plaisir que j'ai appris que vous vous proposiez d'écrire une vie de sir George-Etienne Cartier, en rapport avec la célébration du centenaire de sa naissance. Cartier occupe une grande place dans la vie publique du Canada, tant avant qu'après la confédération. C'est à lui que nous devons dans une grande mesure le succès des négociations ayant donné naissance à la fédération qui a réuni en une seule nation les provinces britanniques éparses sur la moitié nord de ce continent. Cette nation, bien qu'encore aujourd'hui dans la première période de son développement, occupe déjà une situation assez considérable dans l'empire et dans l'univers civilisé.

Les talents et l'expérience que vous possédez vous mettent parfaitement à même de mener cette tâche à bonne fin, et je ne doute pas que ce travail sera exécuté de main de maître.

Veuillez me croire, cher Monsieur Boyd,

Votre bien dévoué,
R. L. BORDEN.

Lettre de sir Wilfrid Laurier, leader du parti libéral du Canada.

335, AVENUE LAURIER,

OTTAWA, 27 janvier 1913.

Cher Monsieur Boyd,—Je regrette de n'avoir pas d'autres souvenirs de Cartier que ceux que j'ai racontés dans un court article publié il y a quelques années et dont DeCelles a parlé dans son livre. Cependant, et bien que je ne puisse pas vous communiqur aucun nouveau renseignement, ce sera toujours pour moi un plaisir de vous rencontrer et de discuter avec vous tout point quelconque que vous pourriez avoir en vue.

Maintenant que vous voilà sorti de l'arène de la politique active, vous ne sauriez mieux occuper votre temps qu'en présentant au public canadien la vie de Cartier. Il fut certainement l'un des créateurs du Canada, et il en est peu qui peuvent le dépasser. Vous pouvez être assuré de mes meilleurs souhaits dans votre entreprise.

Votre très dévoué,
WILFRID LAURIER.

Lettre de sir Lomer Gouin, premier ministre de Québec.

QUÉBEC, 1 avril 1914.

Cher Monsieur Boyd,—Je ne saurais trop vivement vous féliciter de la décision que vous avez prise de publier une vie de sir George-E. Cartier.

De tous les hommes d'Etat du siècle précédent, il n'en est peut-être pas un qui mérite plus que lui d'être montré à l'admiration et à l'imitation des générations présentes et futures.

Nous comptons des patriotes et des hommes d'Etat, mais Cartier a été les deux réunis.

Il a été un grand homme. Il était imbu des idées les plus larges. Ses horizons étaient très étendus, sa vision se projetait bien au-delà de l'entourage et de l'atmosphère de son temps, et le Canada que nous voyons aujourd'hui est en grande partie le résultat des qualités qui le distinguaient comme fondateur d'empire. Ce sont là des louanges qui paraissent exagérées, mais cependant un grand homme politique appartenant à une nationalité différente n'a pas craint de déclarer que l'union des provinces de langue anglaise en une confédération n'aurait pas pu s'effectuer si Cartier avait refusé son concours.

Ce n'était pas seulement un homme clairvoyant et un penseur, mais c'était aussi un travailleur. Il a dit bien des choses excellentes et il les disait bien. Mais il est surtout connu comme ayant été un homme qui savait agir.

Vous me demandez pourquoi, selon moi, les Canadiens-Français doivent être particulièrement reconnaissants à Cartier. Pour beaucoup de choses, en vérité. Et ce que les Canadiens-Français doivent à George-Etienne Cartier, les Canadiens de toutes les autres nationalités le lui doivent également. Il leur a enseigné la confiance en eux-mêmes et l'obligation d'avoir les uns envers les autres du respect et de la considération. Il leur a exposé aussi à quel point il était futile de prétendre qu'il était impossible de faire du Canada une grande nation "parce que le Bas-Canada était surtout français et catholique, le Haut-Canada anglais et protestant et que les provinces maritimes étaient un mélange des deux." Son opinion était que, de même que dans la Grande-Bretagne, la diversité des races contribuerait à la prospérité commune, et il mit promptement le doigt sur le seul point dange-

reux de la constitution projetée quand il déclara que l'unique difficulté consistait à rendre aux minorités la justice voulue.

De même que chez son grand homonyme, Jacques Cartier, qui fut le premier Européen à fouler le sol du Canada, la portée de sa vision s'étendait bien au-delà des bornes du Bas-Canada, et il prenait plaisir à demander à ses propres compatriotes s'ils désiraient limiter l'influence de leur race aux frontières étroites de leur propre province.

On a fort bien fait observer qu'aucun fait important de notre histoire ne s'est accompli durant les vingt-cinq années de sa carrière sans sa collaboration active.

Le nom de Cartier vivra aussi longtemps que ce Dominion, dont il fut l'un des principaux créateurs, et sa survivance persistera aussi longtemps que l'esprit de patriotisme, de zèle, de dévouement, d'énergie indomptable et de conciliation qui le caractérisait restera implanté dans les cœurs de ses compatriotes.

Je vous souhaite tout le succès possible dans votre entreprise méritoire, et je suis heureux de voir qu'une tâche aussi digne soit échue à un écrivain qui est si admirablement doué pour y rendre justice.

LOMER GOUIN.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I

NAISSANCE ET PREMIERES ANNEES

CHAPITRE II

AGITATION POLITIQUE

CHAPITRE III

SOULEVEMENT DE 1837

CHAPITRE IV

L'UNION LEGISLATIVE ET LE GOUVERNEMENT RESPONSABLE

CHAPITRE V

CARRIERE DE CARTIER SOUS L'UNION

CHAPITRE VI

CARTIER PREMIER MINISTRE

CHAPITRE VII

LEGISLATEUR, REFORMATEUR ET ADMINISTRATEUR

CHAPITRE VIII

DEVELOPPEMENT DES CHEMINS DE FER ET DES VOIES DE TRANSPORT

CHAPITRE IX

PREMIERS PAS VERS LA CONFEDERATION

CHAPITRE X

PART PRISE PAR CARTIER AU MOUVEMENT DE LA CONFEDERATION

CHAPITRE XI

DISCOURS DE CARTIER SUR LA CONFEDERATION

CHAPITRE XII

DORION ET L'OPPOSITION

CHAPITRE XIII

ADOPTION DE LA CONFEDERATION

CHAPITRE XIV

NAISSANCE DU DOMINION

CHAPITRE XV

CONSOLIDATION DU DOMINION

CHAPITRE XVI

DERNIERES ANNEES, MALADIE ET MORT DE CARTIER

CHAPITRE XVII

IDEALS SOCIAUX, POLITIQUES ET ECONOMIQUES

CHAPITRE XVIII

TRAITS CARACTERISTIQUES

CHAPITRE XIX

CARTIER ET SES CONTEMPORAINS

CHAPITRE XX

LISTE DES ILLUSTRATIONS

PRINCIPALES AUTORITES CONSULTEES

Adam G. Mercer—"Life and Career of Sir John Macdonald."

Allaire, Abbé J. B. A.—Histoire de la paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu."

Archives du Canada.

Auclair, Abbé Elie J.—"Cartier, Une Conférence."

Bagehot, Walter.—"The English Constitution."

Barthe, Ulric—"Wilfrid Laurier on the Platform."

Beauclerk, Lord Charles—"Lithographic Views of Military Operations in Canada in 1837 and Historical Notes."

Béchard, A.—"Hon. A. N. Morin."

Bédard, E. P.—"Histoire de Cinquante Ans," Québec, 1869.

Bell, Lieut.-Gén. Sir George—"Rough Notes by an Old Soldier."

Bibaud, Michel—"Histoire du Canada."

Biggar, E. B.—"Anecdotal Life of Sir John A. Macdonald."

Borden, Right Hon. Sir R. L.—Discours.

Bourassa, Henri—Discours.

Bourinot, Sir John—"Parliamentary Procedure," "Local Government in Canada," "Federal Government in Canada," "Canadian Sketches in Comparative Politics," "Lord Elgin," dans "Makers of Canada Series."

Brown, Thomas Storrow—Troubles of 1837.

Canadian Magazine, Toronto—Newton MacTavish, Editeur.

Carrier, L. N.—"Les Evénements de 1837-38," Québec, 1877.

Cartwright, Sir Richard—"Réminiscences," "Memories of Confederation."

Casgrain, Abbé H. R.—"Légendes Canadiennes," Ouvrages divers.

Cauchon, Hon. Joseph—"L'Union des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord," Québec, Pamphlets 1858 et 1865.

Cavendish Debates—Debates on the Quebec Act.

Chapais, Hon. T. C.—Discours et Ouvrages divers.

Chauveau, Hon. P. J. O.—"L'Instruction Publique au Canada," Québec, 1876.

Christie, Robert—"History of Lower Canada," 5 Vols.

Coffin, W. F.—"1812, The War and Its Moral."

Colquhoun, Dr A. H. U.—Historical Writings.

Constitutional Documents of Canada.

Côté, T.—"Political Appointments and Elections in the Province of Canada."

David, Hon. L. O.—"Sir George-Etienne Cartier"; "Les Patriotes de 1837-38"; "L'Union des Deux Canadas"; "Biographies et Portraits"; "Souvenirs et Biographies."

Débats du Parlement du Canada.

Débats sur la Confédération, 1865.

DeCelles, Alfred D.—" LaFontaine et Cartier ", " Papineau ", (Makers of Canada) ; " A la Conquête de la Liberté."

Dent, John Charles—"The Last Forty Years, Canada Since the Union of 1841."

Documents Sessionnels, Parlement du Canada.

Dorion, Sir Antoine Aimé—Discours In Memoriam, 1891.

Doughty, Dr A. G.—"Canada and Its Provinces"; Historical Works.

Doutre, Joseph—Le Canada constitutionnel.

Dumais, Joseph—"Jacques Cartier."

Durham, Lord—Report on the State of Canada, 1839.

Emerson, Edwin—"A History of the Nineteenth Century," 3 Vols.

Ferland, Abbé J. B. A.—"Cours d'Histoire du Canada."

Fitzpatrick, Sir Charles—Discours.

Fréchette, Louis—Ouvrages.

Gagnon, Ernest—"Chansons Populaires du Canada."

Galt, Sir A. T.—Discours; Canada 1849-1859.

Garneau, F. X.—"Histoire du Canada."

Gaspé, Philippe Aubert de—"Les Anciens Canadiens," "Mémoires."

Gérin-Lajoie, Ant.—"Dix Ans au Canada—1840-1850."

Gray, Hon. J. H.—"Confederation of Canada."

Green, John Richard—"History of the English People."

Grey, Earl—"Colonial Policy of Lord John Russell's Administration."

Halden, Charles ab der—"Littérature Canadienne-Française," Introduction.

Hamilton, P. S.—"Union of the Colonies of British North America," Montréal, 1864.

Hannay James—"Milmot and Tilley" (Makers of Canada).

Hériot, G.—"Travels in Canada."

Hincks, Sir Francis—"Reminiscences of My Public Life."

Hopkins, J. Castell—"Canada, An Encyclopedia"; Historical Writings.

Howe, Hon. Joseph—"Letter and Speeches", par W. Annand.

Journaux de la Législature du Canada, 1841-1866.

Journaux de la Législature du Bas-Canada, 1792-1837.

Kingsford, William—"History of Canada," 8 Volumes.

Laflamme, J. K. L.—Sir Georges Cartier, Conférence.

Lambert John—"Travels Through Canada in Years 1806, 1807, and 1808," London, 1809.

Langevin, Sir Hector—Discours.

Laurier, Sir Wilfrid—Discours.

Leacock, Stephen—Baldwin, LaFontaine, Hincks (Makers of Canada).

Leggo, William—"History of the Administration of the Earl of Dufferin in Canada."

Lemieux, Hon. Rodolphe—Discours.

Lewis, John—George Brown (Makers of Canada).

Longley, J. W.—Joseph Howe (Makers of Canada).

Livres Canadiens—Librairie Beauchemin, Montréal.

Mackenzie, Hon. Alexander—"Life and Speeches of the Hon. George Brown."

Macphail, Dr Andrew—Historical and political Articles.

Macpherson, Lt.-Col. J. Pennington—"Life of Right Hon. Sir John A. Macdonald," 2 Vols.

MacTavish, Newton—"Historical References," Canadian Magazine.

Marsan, G. A.—"Fête du 75ième Anniversaire de l'Association Saint-Jean Baptiste."

McCarthy, Justin—"History of Our Own Times."

Mercier, Hon. Honoré—Discours.

Missisquoi Historical Society—Documents on Seigniorial Tenure.

Monk, Hon. F. D.—Discours.

Montreal Gazette.

Morgan, Dr Henry J.—"Sketches of Celebrated Canadians"; "Tour of H. R. H. the Prince of Wales Through British America, 1860."

Papineau, Louis Joseph—Discours.

Parkin, Dr. Geo. R.—Sir John A. Macdonald (Makers of Canada).

Parkman, Francis—"Old Regime in Canada"; Historical Works.

Pope, Sir Joseph—"Memoirs of Sir John A. Macdonald," 2 vols.; "Confederation Papers."

Prieur, F. X.—Notes d'un Condamné Politique de 1838."

Prince, J. E.—"La Politique Cartier-Macdonald."

Reade, John—Articles Historiques, *Gazette* de Montréal.

Routhier, Sir Adolphe—" Sir George-Etienne Cartier, Conférence."

Roy, Abbé Camille—"La Littérature Canadienne."

Royal, Hon. Joseph—"Histoire du Canada."

Saunders, E. M.—"Three Premiers of Nova Scotia, Tupper, Johnstone, Howe."

Savary, A. W.—Articles Historiques.

Shortt, Adam—Lord Sydenham (Makers of Canada) Articles Historiques.

Smith, Goldwin—"Canada and the Canadian Question."

Sulte, Benjamin—"Histoire des Canadiens-Français," "Sir Geo.-Etienne Cartier."

Taché, J. C.—"Des Provinces de l'Amérique du Nord et d'une Union Fédérale," Québec, 1858.

Taché, Mgr.—Ouvrages divers.

Tassé, Joseph—" Discours de Sir George Cartier."

Taylor, Fennings—"Portraits of British Americans."

Todd, Alpheus—"Parliamentary Government in the Colonies."

Trout, J. M. and Edw.—"The Railways of Canada."

Tupper, Sir Charles, Bart.—"Recollections of Sixty Years in Canada."

Turcotte, L. P.—"Canada sous l'Union"; "Sir G. E. Cartier."

University Magazine, Dr. Andrew Macphail, Editeur. Articles Historiques.

Votes et délibérations de la Chambre des Communes du Canada.

Walton, Dean—"Lord Durham and His Work."

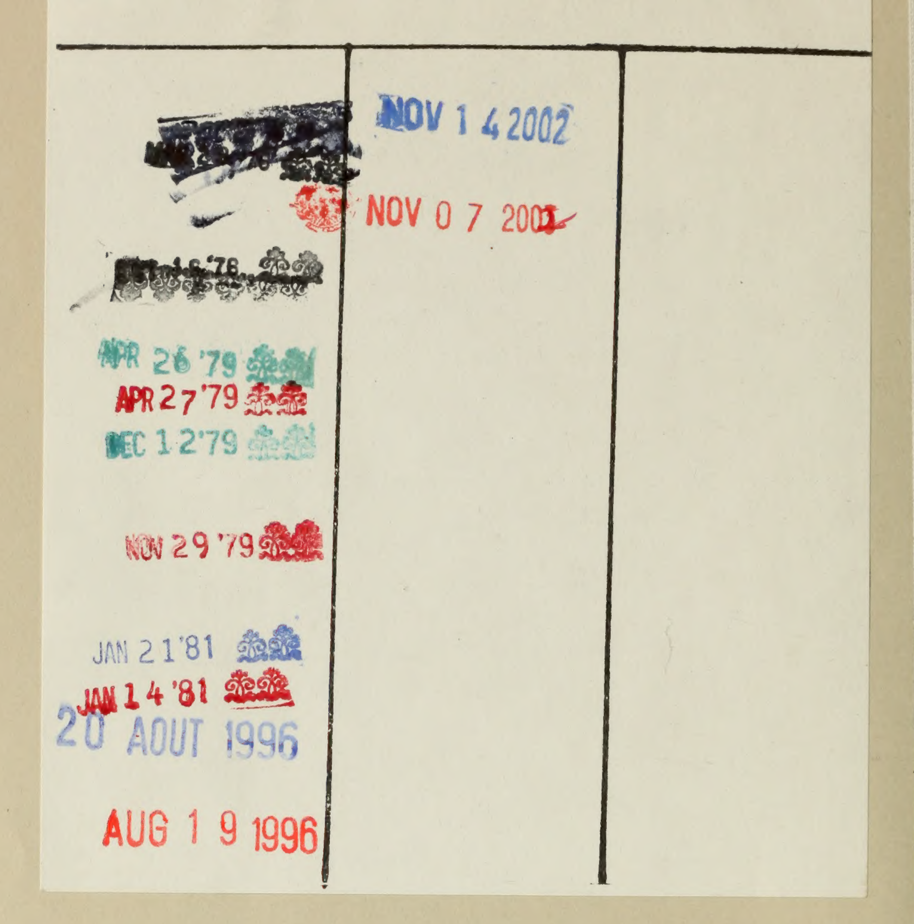
Wilson, Woodrow—"History of the American People," 5 vols.

Withrow, W. H.—"History of the Dominion of Canada," 1888.

Young, Hon. James—"Public Men and Public Life in Canada."

INDEX ANALYTIQUE




La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance
The Library
University of Ottawa
Date Due
NOV 14 2002
NOV 07 2001
APR 26 '79
APR 27 '79
DEC 12 '79
NOV 29 '79
JAN 21 '81
JAN 14 '81
20 AOUT 1996
AUG 19 1996

